

VILLE D'ANDENNE

- Budget communal 2021



Rapport du Collège au Conseil

(Article L 1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Rapport compilé et mis en page par Fanny NICOLAS, Employée d'administration.

**Article L 1122-23 du Code de la démocratie locale
et de la décentralisation**

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêté définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du conseil communal est publique.

Avant que le conseil délibère, le collège communal commente le contenu du rapport. »

Pour la rédaction du présent rapport, c'est la situation des affaires de la commune au 31 octobre 2020 qui, sauf indication contraire, a été prise en considération.

Ce rapport a été arrêté le 4 décembre 2020 par le Collège communal.

Table des matières

1. La Ville.....	9
2. Affaires juridiques et patrimoniales.....	24
1. Contentieux.....	24
2. Patrimoine.....	28
3. Marchés publics.....	35
4. Assurances.....	39
3. Affaires sociales.....	41
1. C.P.A.S	41
2. Services de Cohésion sociale.....	54
2.1 Présentation.....	54
2.2 RESA.....	77
2.3 Maison de la Convivialité.....	86
2.4 Espace Public Numérique (EPN)	90
2.5 Ecole des devoirs	96
2.6 Français Langues Etrangères.....	98
2.7 Citoyenneté.....	103
2.8 ANDENNE Solidarités.....	115

3. Andenn'AMO A.S.B.L.....	127
4. L'Envol A.S.B.L. (Alphabétisation – Citoyenneté).....	129
5. Régie des Quartiers d'ANDENNE A.S.B.L.....	134
6. Zone T A.S.B.L.....	140
4. Bien-être animal.....	155
5. Carrières.....	156
6. Culte.....	158
7. Culture et musées.....	166
1. Bibliothèque.....	166
2. Bibliotheca ANDANA.....	169
3. Archéologie andennaise A.S.B.L.....	176
4. Centre culturel A.S.B.L.....	181
5. Le Phare A.S.B.L.....	194
6. Musée de la Céramique A.S.B.L.....	204
8. Développement territorial.....	225
1. Aménagement du territoire - Conseiller en Aménagement du territoire - Rénovation urbaine	225
2. Revitalisation urbaine.....	233
3. Projets spécifiques.....	239

4. Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.).....	240
5. GAL A.S.B.L.....	241
9. Economie et Emploi.....	253
1. Emploi et insertion socioprofessionnelle.....	253
2. Maison de l'Emploi	260
3. Agence Locale pour l'Emploi A.S.B.L.....	263
4. PROMANDENNE A.S.B.L.....	272
10. Energie.....	277
11. Enfance.....	280
1. Accueil extrascolaire.....	280
2. Petite Enfance.....	284
3. Jeunesse et plaines d'été.....	286
4. Activités culturelles et sociales A.S.B.L. (A.C.S.A.).....	289
12. Enseignement.....	294
1. Enseignement fondamental communal	294
2. Enseignement de promotion sociale	315
13. Environnement.....	319
14. Festivités et loisirs.....	338
15. Informatique.....	351

1. Informatique.....	351
2. Protection des données (RGPD).....	370
16. Logement.....	373
1. Service du Logement.....	373
2. Service Qualité Habitat.....	376
17. Ressources humaines.....	389
18. Population et état civil.....	398
19. Relations internationales.....	409
1. Jumelages.....	409
2. Relations Nord-Sud.....	410
20. Relations publiques / Communication.....	411
21. Secrétariat général.....	430
1. Secrétariat général.....	430
2. Gestion des archives.....	440
22. Sécurité.....	441
1. NAGE - Dotation	441
2. Plan d'urgence et d'intervention - Cellule de crise communale.....	442
3. Police - Dotation communale.....	451
23. Seniors.....	452

1. Aînés.....	452
2. Conseil Consultatif des Aînés Andennais (C.C.A.A.).....	454
3. Cérémonies patriotiques.....	455
4. Ville Amie Des Aînés (VADA).....	456
24. Sports.....	462
Régie Sportive Communale Andennaise (RSCA).....	462
25. Tourisme.....	477
26. Transition.....	492
1. Transition écologique et solidaire.....	492
2. Transition numérique.....	498
3. Atelier de fabrication numérique et Lab'in Andenne A.S.B.L.....	505
27. Travaux.....	507
28. Abréviations.....	546

1. La Ville

LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les dispositions légales

Le territoire actuel de la Ville d'Andenne (Code INS : 92003) a été fixé :

a) par l'article 475 de l'arrêté royal du 17 septembre 1975 « *portant fusion des communes et modification de leurs limites* » (M.B. du 25/9/1975 et 28/10/1975), ratifié par la loi du 30 décembre 1975 (M.B. 23/1/1976) ;

b) par l'article 25 de l'arrêté royal du 14 juin 1982 « *portant modification de limites de communes* » (M.B. 23/6/1982), ratifié par la loi du 14 juillet 1982 (M.B. 17/7/1982).

L'arrêté royal du 17 septembre 1975

Aux termes de l'arrêté royal du 17 septembre 1975 :

- Les communes d'Andenne, de Bonneville, de Coutisse, de Landenne, de Maizeret, de Namêche, de Sclayn, de Seilles, de Thon et de Vezin ont été fusionnées en une **nouvelle commune** « *qui portera le nom d'Andenne et est autorisée à porter le titre de Ville* » ;
- La partie de la nouvelle commune d'Andenne (Landenne) située au nord de l'axe de l'autoroute a été rattachée à Warêt-l'Evêque ;
- Une partie de Héron située au sud de l'axe de l'autoroute a été rattachée à la nouvelle commune d'Andenne.

L'arrêté royal du 14 juin 1982

Aux termes de l'arrêté royal du 14 juin 1982, une partie de la commune de Huy (Ben-Ahin), au lieudit « *Bousalle* », a été rattachée à la Ville d'Andenne.

Modifications antérieures

La loi du 25 janvier 1841

Aux termes de cette loi (Bulletin officiel, 1841, Tome XXIII, n° 28, pg 34), la limite séparative des communes de Thon-Samson et de Maizeret a été rectifiée en ces termes : « *La limite séparative des communes de Thon-Samson et de Maizeret : cette limite est déterminée par la ligne lavée en jaune qui, partant du deuxième batardeau établi en dessous de la maison de Monsieur ZOUDE, suit le pied du rocher jusqu'à la rencontre du chemin nommé « Voie Moinesse ».* »

La loi du 24 mai 1886

Coutisse est détaché d'Andenne et érigé en commune indépendante (M.B. 1/6/1886).

La loi du 10 août 1903

Bonneville est détaché de Sclayn et érigé en commune indépendante. (M.B. 19/8/1903).

La loi du 9 juin 1937

Cette loi (M.B. 14-15/6/1937) modifie les limites des communes de Couthuin, Landenne et Seilles. En particulier, les quartiers de Bourrie et de Wanhériffe sont distraits de la commune de Couthuin et rattachés à celle de Seilles.

Nota bene

Les sections de Namêche et de Vezin ont été rattachées à la province de Namur, venant de celle de Liège, par une loi du 20 décembre 1823 (Journal officiel du Royaume des Pays-Bas - Tome XVIII, n° 55) au motif qu'un « grand nombre d'habitants se rapprocheront (ainsi) du siège des autorités avec lesquelles ils sont dans le cas de devoir traiter ».

Les sections de Landenne et de Seilles sont passées de la province de Liège à celle de Namur lors de la fusion des communes.

LA SUPERFICIE

La Ville d'Andenne s'étend sur 8.617 hectares 29 ares 36 centiares. La superficie non cadastrée (domaine public naturel) est de 600 ha environ.

La superficie de la province de Namur est de 3.666 km². La Ville d'Andenne s'étendant sur 86 km², son territoire représente donc en surface 2,36% de celui de la province.

LA POPULATION

Situation actuelle

Suivant les registres communaux, le nombre d'habitants (y compris le registre d'attente) était de 27.685 au 31 octobre 2020 : 13.236 hommes et 13.880 femmes.

Population de droit et de fait

La population de droit est constituée des personnes inscrites dans le registre de la population et des étrangers; elle n'inclut pas celles inscrites dans le registre d'attente.

Le chiffre de la population de droit au 1^{er} janvier 2020 s'établissait à 27.573 : 13.419 hommes et 14.154 femmes (Moniteur belge du 27 juillet 2020).

Le Moniteur belge du 19 septembre 2018 a publié le chiffre de la population de droit à la date du 1^{er} janvier 2018 : 27.017; celui du 16 septembre 2019 le chiffre de la population de droit au 1^{er} janvier 2019 : 27.391.

Densité de la population

Au 1^{er} janvier 2020 : 320 habitants/km².

LES ARMOIRIES

Les communes d'avant fusion

La Ville d'Andenne

L'arrêté royal du 21 octobre 1820

Les armoiries suivantes ont été concédées à la Ville d'Andenne par diplôme du 8 novembre 1820 du Conseil suprême de la noblesse :

« Un écu d'argent, au lion de gueules, couronné d'or ; l'écu surmonté d'une couronne d'or ».

Ce diplôme faisait suite à un arrêté royal du 21 octobre 1820 qui fait droit à la requête de la Ville d'Andenne *« tendante à obtenir des armoiries nouvelles »*.

L'arrêté royal du 28 août 1847

Faisant suite à des délibérations des 20 février 1845 et 27 janvier 1847 du Conseil communal, un arrêté royal du 28 août 1847 a accordé à la Ville d'Andenne des *« lettres confirmatives avec autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles, et qui sont : « D'or, au lion de sable, couronné et lampassé de gueules; l'écu timbré d'une couronne d'or »*.

LES JUMELAGES

Avec Chauny/France

Engagement pris à Chauny le 24 juin 1956 et confirmé à Andenne le 23 juin 1957 et le 29 septembre 2017.

Population : 12.317 habitants (2019)

Superficie : 13,28 km²

Département de l'Aisne (02) - Région : Hauts-de-France – Arrondissement : Laon

Avec Bergheim (Erft)/Allemagne

Engagement pris à Bergheim le 12 mai 1990 et confirmé à Andenne le 2 septembre 1990.

Population : 62.612 habitants (2018)

Superficie : 96,34 km²

Land : Nordrhein - Westfalen (Rheinland-Pfalz) (Rhénanie-Westphalie)

Kreis : Rhein - Erft.

Avec Mottafollone/Italie

Engagement pris à Mottafollone le 16 août 2005 et confirmé à Andenne le 25 septembre 2005.

Population : 1.197 (2019)

Superficie : 31,58 km²

Province : Cosenza

Région : Calabre

Mayors for peace

Le Conseil communal, en séance du 3 septembre 2004, a décidé l'adhésion de la Ville d'Andenne au réseau international de municipalités créé à l'initiative des Maires d'Hiroshima et de Nagasaki (Japon) en faveur de l'application du Traité de non-prolifération des armes nucléaires; la Ville d'Andenne fut la première commune wallonne à s'engager dans ce cadre.

Un diplôme constatant cet engagement a été délivré le 22 mars 2005 à la Ville d'Andenne par Monsieur Tadakoshi AKIBA, Maire d'Hiroshima et Président de « *Mayors for Peace* ».

ORGANISATION JUDICIAIRE

Toutes les sections de l'entité andennaise relèvent depuis le 1^{er} septembre 2001 du canton d'Andenne et de l'arrondissement judiciaire de Namur.

LE BOURGMESTRE

Monsieur Claude EERDEKENS a été installé comme conseiller communal, puis comme Bourgmestre de la Ville d'Andenne, le 3 décembre 2018, date d'adoption du pacte de majorité et d'installation du Conseil communal issu des élections communales du 14 octobre 2018.

LE CONSEIL COMMUNAL

La composition

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Conseil est composé de 29 membres.

Les membres issus des élections communales du 14 octobre 2018 ont été installés le 3 décembre 2018, à l'exception de Monsieur Hugues DOUMONT qui a été installé le 4 février 2019.

En séance du 14 septembre 2020, le Conseil communal a acté la démission de Madame Emmanuelle-JACQUES et de Monsieur Kevin PIRARD et a procédé à l'installation de Madame Nathalie ELSEN et de Monsieur Eddy SARTORI.

Le Conseil communal est composé comme suit au 31 octobre 2020 :

LE BOURGMESTRE

- **Claude EERDEKENS (PSD@)**

Rue de Loen, 32

5300 Andenne

LES ÉCHEVINS

- **Vincent SAMPAOLI (PSD@)**

Place du Nouveau Monde, 13

5300 Seilles

- **Benjamin COSTANTINI (PSD@)**

Rue Pré des Dames, 2A

5300 Andenne

- **Guy HAVELANGE (PSD@)**

Rue des Priesses, 523

5300 Vezin

- **Françoise LEONARD (MR)**

Chaussée d'Anton, 43

5300 Andenne

- **Élisabeth MALISOUX (PSD@)**

Rue Émile Godfrind, 64

5300 Seilles

LES CONSEILLERS

- **Sandrine CRUSPIN (PSD@)**

Rue du Tienne, 18

5300 Sclayn

- **Christian BADOT (PSD@)**

Place Félix Moinnil, 337

5300 Landenne

- **Marie-Christine MAUGUIT (PSD@)**

Rue Brun, 25/4

5300 Andenne

- **Étienne SERMON (AD&N)**

Rue du Samson, 11

5300 Thon

- **Rose SIMON-CASTELLAN (PSD@)**

Rue Fond des Vaux, 339 B

5300 Sclayn

- **Philippe MATTART (AD&N)**

Rue du Coria, 161 C

5300 Landenne

- **Philippe RASQUIN (PSD@)**

Rue Arthur Charles, 13

5300 Andenne

- **Christian MATTART (AD&N)**

Rue de l'Église Saint-Etienne, 6

5300 Seilles

- **Françoise TARPATAKI (MR)**

Rue Camus, 64

5300 Andenne

- **Florence HALLEUX (AD&N)**

Rue de Lustin, 32

5300 Andenne

- **Martine DIEUDONNE-OLIVIER (AD&N)**

Rue Viaux, 223B

5300 Bonneville

- **Cassandra LUONGO (PSD@)**

Place des Tilleuls, 20/2

5300 Andenne

- **Jawad TAFRATA (PSD@)**

Rue des Ecoles, 12

5300 Seilles

- **Kévin GOOSSENS (PSD@)**

Rue de Perwez, 81

5300 Andenne

- **Caroline LOMBA (AD&N)**

Rue Delcourt, 31

5300 Andenne

- **Christine BODART (PSD@)**

Rue Joseph Evraud, 6

5300 Namêche

- **Marie-Luce SERESSIA (PSD@)**

Rue du Château d'Eau, 395A

5300 Landenne

- **Natacha FRANCOIS (PSD@)**

Rue Bois d'Heer, 8

5300 Andenne

- **Gwendoline WILLIQUET (PSD@)**

Rue de Houssoi, 302D

5300 Vezin

- **Damien LOUIS (MR)**

Rue d'Horseilles, 16

5300 Andenne

- **Hugues DOUMONT (AD&N)**

Place Albert de Pierpont, 2 boite 4

5300 Namêche

- **Nathalie ELSEN (PSD@)**

Place Albert de Pierpont, 3

5300 Namêche

- **Eddy SARTORI (AD&N)**

Rue Joseph Quevit, 21

5300 Andenne

La préséance

Le tableau de préséance se présentait comme suit au 31 octobre 2020 :

Claude EERDEKENS, Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI.

Répartition par apparentements politiques

PSD@ apparenté au PS : Claude EERDEKENS, Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Elisabeth MALISOUX, Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe RASQUIN, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET et Nathalie ELSEN.

MR : Françoise LEONARD, Françoise TARPATAKI et Damien LOUIS.

AD&N apparenté à Ecolo : Florence HALLEUX et Hugues DOUMONT.

AD&N apparenté au CDH : Etienne SERMON, Philippe MATTART, Christian MATTART et Eddy SARTORI.

AD&N non-apparenté : Martine DIEUDONNE-OLIVIER et Caroline LOMBA.

Présidence au 31 octobre 2020

Le Conseil communal, en séance du 25 février 2019, a élu Monsieur Philippe RASQUIN en qualité de Président de l'assemblée.

Le jeton de présence

Le Conseil communal, en séance du 17 décembre 2018, a fixé le jeton de présence des conseillers communaux à 150 euros (indexé) par séance.

Le Président de l'assemblée bénéficie légalement d'un double jeton de présence.

Le Règlement d'Ordre Intérieur

Le nouveau règlement d'ordre intérieur du Conseil communal a été adopté le 18 mai 2020 par le Conseil communal et publié le 25 mai 2020. Il a été approuvé par l'autorité de Tutelle en date du 23 juillet 2020.

Retransmission en direct des séances du Conseil communal

A partir du 18 mai, les réunions ont été organisées en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville suivant une configuration particulière permettant de respecter la distanciation sociale. Cette configuration de salle ne permet cependant pas d'accueillir du public dans ces mêmes conditions (espace insuffisant).

Pour garantir la publicité des débats, le Collège a opté pour une retransmission en direct le Conseil. La captation du son et de l'image a été confiée à une société privée, « *La Film Equipe* » de MALONNE, qui a assuré une retransmission en direct des séances des 18 mai, 22 juin, 13 juillet, 14 septembre et 22 octobre 2020 via le compte YouTube de la Ville d'Andenne et sur le site internet communal. Le citoyen a la possibilité de visionner les débats en direct ou en différé.

La séance du Conseil communal du 23 novembre 2020 s'est quant à elle tenue en visioconférence avec retransmission en direct.

Considérant l'intérêt pédagogique et participatif de la retransmission et de la rediffusion des séances du Conseil communal, le Collège communal a ensuite décidé de poursuivre l'enregistrement des séances du Conseil communal jusqu'à la fin de l'année, dispositions confirmées par l'actualité sanitaire.

Vu la situation sanitaire liée au coronavirus, le Décret wallon du 1er octobre 2020 a autorisé les Collèges communaux à organiser des réunions virtuelles en cas d'impossibilité de réunir physiquement les Conseillers communaux dans le strict respect des normes de distanciation sociale recommandées par le Conseil national de Sécurité.

Programme stratégique transversal 2020-2024

Le 27 janvier 2020, les Conseillers communaux ont pris connaissance du Programme stratégique transversal (PST) 2020-2024 présenté par le Collège communal.

Le PST est la traduction opérationnelle de la Déclaration de politique communale adoptée le 25 février 2019. Il définit des objectifs précis et détermine les projets qui seront mis en place en vue d'atteindre ces objectifs en tenant compte des ressources disponibles en moyens humains et financiers.

Il s'agit d'une étape importante vers une gouvernance moderne qui s'appuie sur une culture de la planification (feuille de route pour la législature), de l'évaluation (remise en question, analyse) et de la transparence autour de l'action de l'administration.

Ce document, rendu désormais obligatoire par le Gouvernement wallon, est le fruit d'une étroite collaboration entre le Collège communal, le Comité de direction et l'Administration. Plusieurs partenaires y ont également été associés (CPAS, Régie sportive, Centre culturel, associations diverses).

Le PST comporte 8 objectifs stratégiques (vision à long terme) ; notamment assurer une sécurité d'existence à tous, développer des projets territoriaux de qualité, ambitieux et maîtrisés, créer/développer des activités économiques et des emplois, offrir un cadre de vie de qualité et répondre aux défis de la transition.

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés en

- 50 objectifs opérationnels (ambition pour la législature) parmi lesquels : promouvoir un habitat de qualité accessible au plus grand nombre, développer un pôle muséal, culturel et touristique dans le centre-ville, permettre une bonne intégration des nouveaux habitants, optimiser le réseau routier local, encourager la participation et la mobilisation citoyenne ou encore dématérialiser les processus de l'administration
- et 150 actions (projets) permettant de les concrétiser ; par exemple : requalifier et valoriser le quartier de la Gare à Seilles, remédier à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi dans les entreprises locales, aménager une Maison de village à Coutisse, actualiser le réseau de balades balisées, lutter contre les dépôts sauvages et clandestins, renforcer la biodiversité dans les espaces publics, établir un plan communal de mobilité,

Les actions et objectifs portent sur le développement des politiques de la Ville (volet externe) mais également sur l'organisation et le fonctionnement de l'Administration (volet interne).

Le Programme stratégique transversal n'est pas figé ; il évoluera au fur et à mesure de la réalisation des actions menées. Des objectifs seront atteints, d'autres seront modifiés ou ajustés.

Le PST n'est pas non plus exhaustif ; il ne recouvre qu'une (petite) partie de l'action communale et du travail de l'Administration. Les tâches quotidiennes, les actions récurrentes et les missions régaliennes ne sont pas reprises dans ce document.

Le document est disponible dans son intégralité sur le site internet communal.

LE COLLÈGE COMMUNAL

Composition au 31 octobre 2020

a) Le Collège communal est composé du Bourgmestre, de 5 Échevins et de la Présidente du Conseil de l'Action sociale.

Les Échevins ont été élus par le Conseil communal en séance du 3 décembre 2018 au travers de l'adoption du pacte de majorité. Il s'agit, dans cet ordre, de MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Élisabeth MALISOUX.

b) Madame Sandrine CRUSPIN, également présentée dans le pacte de majorité adopté le 3 décembre 2018 par le Conseil communal, fait officiellement partie du Collège Communal depuis le 4 février 2019, date de sa prestation de serment devant le Conseil communal en qualité de membre du Collège communal. C'est en qualité de Présidente du Conseil de l'Action sociale qu'elle siège au Collège (article L 1123-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

c) En application de l'article L 1123-8 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, le rang des échevins, est celui déterminé par le pacte de majorité.

Réunions ordinaires

Le Collège communal se réunit en séance ordinaire les vendredis à 8 heures 45.

C'est le règlement d'ordre intérieur du Collège qui détermine les jours et heures des réunions ordinaires.

Les « attributions » scabinales

C'est le règlement d'ordre intérieur du Collège qui fixe la répartition des matières entre les membres du Collège.

Les matières sont réparties comme suit :

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, est actif dans les secteurs suivants, en sus des prérogatives légalement attachées à sa fonction :

a) l'aménagement du territoire et l'urbanisme, en ce compris les sites d'activités économiques (désaffectés, actuels et futurs) et les monuments et sites;

b) le patrimoine public local, à l'exclusion cependant des travaux y relatifs;

- c) le personnel, tous secteurs confondus, à l'exception du personnel enseignant;
- d) les finances communales, en ce compris la supervision financière du C.P.A.S., des cultes catholique et protestant, de la Régie autonome des Sports, des associations parcommunales, des intercommunales et autres organismes auxquels participe la Ville;
- e) les relations publiques et la politique de communication, de même que la publicité de l'administration;
- f) la Zone de secours NAGE;
- g) les contentieux;
- h) les assurances;
- i) les cultes et la laïcité;
- j) les permis de location;
- k) l'état civil et la population, ce qui comprend notamment la population et les étrangers, les pensions, les cartes d'identité, les passeports, les permis de conduire, les pensions, l'identification des rues et des habitations;
- l) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes dans ces secteurs;

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin, premier en rang, est actif dans les secteurs suivants :

- a) les travaux et matières connexes : charroi et garage communal, bâtiments, parcs et plantations;
- b) la voirie et ses équipements ;
- c) les cimetières, en ce compris les funérailles;
- d) la circulation routière et la sécurité routière, de même que les matières connexes: mobilité, signalisation, réunions citoyennes en relation avec les mesures de circulation routière;
- e) l'égouttage et l'épuration des eaux usées;
- f) le sport sous ses divers aspects, en ce compris la Régie autonome des Sports, les randonnées pédestres, les randonnées VTT, les joggings et événements similaires;
- g) la politique énergétique, en ce compris les travaux et équipements visant la réalisation d'économies d'énergie;
- h) la politique de l'eau, en ce compris la représentation au sein des organes de la S.W.D.E.;
- i) le PCDR et le GAL ;
- j) la citoyenneté, en ce compris les rencontres citoyennes;
- k) l'informatique et les nouvelles technologies de l'information;
- l) la transition, dans ses dimensions énergétiques, soutenables, citoyennes, numériques, collaboratives et participatives, alimentaires, de mobilité multimodale, entre autres ;
- m) les marchés publics ;
- n) le patrimoine classé ;

o) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin, deuxième en rang, est actif dans les secteurs suivants:

a) la culture au sens large du terme, en ce compris la bibliothèque et le bibliobus, l'archéologie, les musées, la promotion des artistes locaux, la Biennale de la Céramique, la fête de la BD et du livre pour enfant et autres événements culturels;

b) le Centre culturel, en ce compris ses relations avec la Ville, et la salle polyvalente;

c) le Pôle muséal et culturel;

d) l'enseignement fondamental et de promotion sociale, en ce compris le personnel enseignant, mais à l'exclusion du personnel d'entretien des bâtiments scolaires;

e) l'occupation ponctuelle par les tiers de locaux de bâtiments d'école;

f) les finances communales, comme adjoint du Bourgmestre ;

g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, troisième en rang, est actif dans les secteurs suivants :

a) l'environnement, au sens large du terme, ce qui inclut notamment la politique des déchets, les pollutions, le contrat de rivière, les déclarations et permis d'environnement, l'opération "*Andenne ma ville propre*";

b) les manifestations patriotiques;

c) sans préjudice des pouvoirs spécifiques du Bourgmestre, le logement, en ce compris le plan du logement et les relations avec Les Logis Andennais et l'A.I.S., mais à l'exception des permis de location, matière confiée au Bourgmestre ;

d) la représentation de la Ville lors de la visite des bâtiments insalubres, sans préjudice des pouvoirs spécifiques de police du Bourgmestre en cette matière ;

e) le programme de développement de la nature, sauf la présidence de la Commission locale de développement rural;

f) la chasse et la pêche;

g) le patrimoine communal forestier, la gestion forestière, les arbres remarquables;

h) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Madame Françoise LEONARD, Echevine, quatrième en rang, sera active dans les secteurs suivants:

a) l'économie, le commerce et l'emploi, sans préjudice de ce qui relève de la compétence du Bourgmestre relativement aux sites d'activités économiques, mais en ce inclus les relations avec l'Union Andennaise des Commerçants et autres structures représentatives;

b) les carrières;

c) l'agriculture, l'horticulture, l'apiculture, l'élevage, en ce compris le bien-être animal, les maladies des animaux et des végétaux, les calamités agricoles et la lutte contre les plantes invasives;

- d) les transports en commun;
- e) les jumelages et la solidarité internationale;
- f) la santé publique;
- g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes actifs dans ces secteurs.

Madame Elisabeth MALISOUX, Echevine, cinquième en rang, sera active dans les secteurs suivants :

- a) l'enfance, la jeunesse et la famille, ce qui comprend le Conseil des Jeunes, la Maison des Jeunes, l'accueil extrascolaire, les crèches et M.C.A.E., les gardiennes encadrées, les écoles de devoirs, les coins à jouer, les relations avec l'ONE et les Arsouilles, les plaines communales de jeux d'été;
- b) les festivités au sens large du terme, ce qui comprend notamment les champs de foire, les fêtes de quartier, les Fêtes de Wallonie, le Marché de Noël, les foires et marchés;
- c) les salles communales des fêtes non concédées au Centre culturel ;
- d) le tourisme, en ce compris les hébergements touristiques et les circuits de promenade;
- e) l'égalité des genres et l'égalité des chances;
- f) le marché hebdomadaire;
- g) les relations avec les A.S.B.L. et autres organismes dans ces secteurs.

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du C.P.A.S., sera active dans les secteurs suivants, en sus de ses prérogatives liées à son mandat au C.P.A.S. :

- a) les actions et affaires sociales dans leur plus large acception, ce qui comprend notamment les services de Cohésion sociale (le SAGEISS (Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale), le service du Logement, le service FLE, l'EMSAS (Equipe Mobile santé et Actions sociales), etc.), le Plan de Cohésion sociale, les maisons de quartier;
- b) le troisième âge, en ce compris le Conseil Consultatif des Aînés Andennais;
- c) la politique des handicapés;
- d) les relations avec les A.S.B.L., dont Zone T, et autres organismes actifs dans ces secteurs.

DÉCLARATION DES MANDATS ET DU PATRIMOINE

Auprès de la Cour des Comptes

La liste communale 2020, pour les mandats communaux assujettis à déclaration exercés durant tout ou partie de l'année 2019, a été introduite le 10 avril 2020 auprès de la Cour des Comptes via l'application web "REGIMAND", à l'intervention du Directeur général en sa qualité d'informateur institutionnel.

Le Moniteur belge n'a pas encore publié la liste (nationale) complète et définitive des mandats, fonctions et professions exercés durant tout ou partie de l'année 2019.

Après de la Région wallonne

L'article L 5511-1 § 1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prescrit que l'organe de contrôle institué par la Région wallonne tient un cadastre des mandats; cet article a été revu par le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD « *en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supralocales et de leurs filiales* » .

La dernière publication faite au Moniteur belge par la Direction du contrôle des mandats, en exécution de l'article L 5511-1 § 1^{er} CDLD (ancienne version), concerne les mandats exercés en 2018 (Moniteur belge du 27 décembre 2019).

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE AU 1ER DECEMBRE 2020

2. Affaires juridiques et patrimoniales

1. Contentieux

COMPOSITION

La Direction juridique est actuellement composée de huit personnes : Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur-Juriste, Responsable de service, Monsieur Olivier CAMPAGNE, Attaché-Juriste, Monsieur Vincent BOURET, Attaché-Juriste, Monsieur Jean-Paul WARZEE et Madame Dominique LEFEVRE, Employés d'administration, ainsi que Mesdames Séverine ROQUET, Julie DELHAISE et Fanny NICOLAS, Secrétaires.

Dans ses aspects territoriaux, la Direction regroupe également d'autres services : service de l'Aménagement du territoire, service de l'Environnement et le service du Développement territorial.

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Comme précédemment, la Direction juridique et territoriale, au cours de l'année 2020, a assuré une mission de conseiller juridique au bénéfice des organes communaux (Bourgmestre, Collège et Conseil), ainsi qu'auprès des différents services communaux.

En ce qui concerne le fonctionnement du service, celui-ci s'articule autour de quatre axes principaux :

- Premier axe, la gestion des dossiers contentieux ;
- Deuxième axe, la gestion des dossiers non contentieux ;
- Troisième axe, la gestion des ordonnances de police ;
- Quatrième axe, les marchés publics.

Les départements Patrimoine, Marchés publics et Assurances, qui relèvent de la DJT, fournissent chacun leur propre contribution au présent rapport annuel.

Gestion des dossiers contentieux

Sous cet angle, le service s'occupe principalement des contacts avec les différents conseils juridiques consultés par la Ville dans les diverses procédures juridictionnelles pour lesquelles la Ville intervient, soit comme partie demanderesse, soit comme partie défenderesse.

Le service veille également à assurer le suivi de ces dossiers vis-à-vis de la compagnie d'assurance protection juridique de la Ville, à savoir la société ETHIAS.

La gestion des dossiers contentieux implique principalement la constitution de dossiers de pièces, la rédaction d'avis juridiques circonstanciés, de transmis à nos avocats, ainsi que la rédaction de correspondances et de pièces de procédure en vue de veiller au suivi des dossiers et à la mise en état des causes.

Le service veille également, dans certains dossiers, à préparer les pièces de procédure à utiliser (requête en matière de bail ou de saisie, par exemple, ou encore requête fiscale).

Au jour de la rédaction du présent rapport (octobre 2020), et sur une base annuelle, **26** jugements et arrêts ont été rendus, au cours de l'année écoulée, dans des affaires intéressantes directement la Ville d'ANDENNE (= procédures juridictionnelles). Comme auparavant, la grande majorité de ces jugements se révèle favorable aux intérêts communaux.

Parmi les dossiers les plus marquants de l'année, on retiendra :

1. 6 arrêts ont été prononcés par le Conseil d'État dans des affaires auxquelles la Ville d'ANDENNE était partie requérante, partie intervenante ou partie adverse.

Dans une première affaire n° **245.562** du 27 septembre 2019 (recours contre un permis éolien), le recours de la Ville a été déclaré sans objet suite à l'annulation du même permis sur les mêmes moyens par des riverains.

Deux demandes de suspension ont été rejetées par le Conseil d'Etat dans des dossiers de concession de services publics n° **245.940** du 25 octobre 2019 et de permis d'urbanisme n° **246.216** du 28 novembre 2019; la Ville a toutefois introduit des demandes de poursuite de la procédure dans ces deux dossiers.

Un recours en annulation a été rejeté par l'arrêt n° **247.497** du 6 mai 2020 suite à une question préjudicielle posée à la cour constitutionnelle en matière d'accueil, la Ville s'étant portée partie intervenante dans le cadre d'un recours en annulation introduit par le CPAS.

Le Conseil d'Etat a définitivement rejeté un recours en annulation introduit contre un permis d'urbanisme délivré par le Collège aux termes de son arrêt du n° **247.413** du 16 avril 2020.

Dans un arrêt n° **245.709** du 9 octobre 2019, le Conseil d'Etat a acté le désistement du requérant à l'encontre d'une décision de non-attribution en matière de marchés publics.

Il est à noter que sur la même période, nous avons pu réceptionner **3** avis favorables de l'Auditorat du Conseil d'Etat : dans les dossiers "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/Top Liège*", "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/Province de NAMUR - Ruisseau d'ANDENELLE*" et "*Contentieux Ville d'ANDENNE c/Région Wallonne - Permis La Maçonelle*" vis-à-vis desquels des décisions favorables peuvent être attendues prochainement.

2. Devant les juridictions civiles : la Ville d'ANDENNE a obtenu majoritairement gain de cause dans ces affaires.

Au cours de la période écoulée, (soit depuis novembre 2019) : **20 jugements et arrêts** ont été prononcés dans des affaires de contentieux de toutes natures (responsabilité civile, expropriation, urbanisme, salubrité publique, mariages simulés, etc,...), outre plusieurs dizaines de jugements devant Monsieur le Juge de Paix d'ANDENNE dans des procédures d'arriérés de paiements mettant en cause des débiteurs de la Ville d'ANDENNE.

Une procédure fait actuellement l'objet d'un examen par la Cour de cassation (en matière d'expropriation de responsabilité civile).

Parmi les procédures les plus significatives, on retiendra :

- Que le règlement transactionnel global intervenu entre la Ville d'Andenne, l'AIEG, l'intercommunale ENODIA et RESA dans le cadre de la procédure d'expropriation du réseau électrique d'ANDENNE, s'est achevé avec le rachat des parts électricité historiquement souscrite dans l'ALE, pour un montant de **425.479,32 euros** versé au cours de l'exercice;
- Que le Tribunal de Première Instance de NAMUR a prononcé le 25 décembre 2019 une décision, à présent définitive, de dégrèvement dans le cadre de la contestation du PRI enrôlé à charge des immeubles acquis dans le cadre du projet de revitalisation urbaine du centre-ville d'ANDENNE pour un montant récupéré de **59.048,74 euros** (indemnités de procédure et intérêts moratoires compris);

- Que la Cour d'appel de LIEGE a confirmé, en degré d'appel, un jugement du Tribunal de Première Instance de NAMUR déboutant intégralement une société momentanée adjudicatrice d'un marché d'équipement d'une zone d'activité économique, forgeant une jurisprudence intéressante dans le cadre de l'exécution des marchés publics;
- Qu'un règlement transactionnel est également intervenu dans le cadre d'un litige mettant en cause plusieurs suspensions de chantiers liés à la problématique de la gestion des déchets de voirie.

La DJT est également intervenue dans différentes procédures amiables de recouvrement de créances.

La DJT intervient également dans le cadre des recours administratifs préalables (en matière d'urbanisme et d'environnement) et dans le traitement des réclamations de tutelle.

La DJT contribue également à la mise en œuvre des contraintes non fiscales en étroite collaboration avec la DSF.

La DJT prend également en charge le recouvrement non judiciaire envers divers débiteurs, tels compagnie d'assurance, auteurs de dépôts illicites de déchets, saisies arrêts simplifiés, etc,...

Des procédures amiables ont également été menées dans le cadre de l'indemnisation de la Ville suite à l'annulation de voyages scolaires en raison du Covid-19 (**9.208 euros** récupérés).

Il convient également de préciser que la DJT inventorie **109 dossiers en cours**, mettant en œuvre une procédure contentieuse devant les juridictions administratives ou judiciaires. Ces dossiers font l'objet dans la majorité des cas de fixation sur pied de l'article 747 du Code judiciaire et, donc, d'un échéancier. Il est pour le surplus renvoyé à l'inventaire exhaustif des dossiers contentieux en cours quant à l'état des procédures particulières; ce document (qui contient des informations confidentielles) est transmis séparément aux membres du Conseil communal.

Gestion des dossiers non contentieux

Sous cet aspect, le service veille à fournir un appui aux organes communaux, soit en émettant des avis à ceux-ci sur base de questions juridiques précises posées dans des domaines divers, soit en contribuant à la rédaction de différents actes. La DJT prend en outre en charge la gestion de certains dossiers spécifiques qui lui sont attribués par le Collège communal.

Le dossier de revitalisation urbaine géré au sein de la DJT fait désormais l'objet d'un rapport distinct. Les dossiers « *Patrimoine* » et « *Assurances* » font l'objet de rapports distincts.

Sur un plan réglementaire, la DJT a procédé à la rédaction ou l'adaptation, notamment :

- Du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal ;
- Des statuts de l'OVT ;
- Des statuts du PHARE, de son contrat de gestion, du contrat de concession et de son règlement d'administration intérieure ;
- De plusieurs ordonnances de police dans le cadre de manifestations ponctuelles et régulières ;
- De l'actualisation des règlements relatifs aux funérailles et sépultures ;
- Des ordonnances de police liées à la crise sanitaire Covid-19 sur base de l'article 134 NLC ;
- Du règlement communal relatif aux heures de fermeture des événements sur le territoire communal.

Sur un plan individuel, la DJT a procédé à la rédaction, notamment :

- De plusieurs permis de location ou permis d'urbanisme (aide à la motivation ou avis) ;
- De plusieurs permis de stationnement dans le cadre du règlement administratif sur les terrasses Horeca (179 permis de stationnement délivrés) ;
- Des documents administratifs liés à la gestion des autorisations d'exploiter délivrées aux services de taxis (6 services désormais autorisés sur le territoire de la Ville et un service en cours d'instruction : autorisation d'exploiter, retrait, cession d'autorisation, cessation, véhicule de réserve, changement de véhicule, etc,...) et des attestations chauffeurs ;
- De la procédure administrative liée à la résolution des infractions urbanistiques (transactions);
- De nombreuses consultations tant à l'attention des organes communaux que des services communaux dans les domaines les plus divers de l'Administration communale.

On citera encore parmi les missions diverses confiées au service :

- Participation à l'implémentation du RGPD au sein de l'intercommunale en concertation avec le DPO, par l'organisation de formations à destination du personnel, de modèles d'actes et d'avis circonstanciés, ainsi que la mise en place de deux centrales d'achat en concertation avec le BEP en vue de l'établissement et la tenue des registres de traitement et la mise en place d'un plan opérationnel ;
- Participation au Comité d'accompagnement du stationnement concédé (INDIGO) ;
- Mise en place du second pilier de pensions par la passation de deux marchés publics de service, l'un d'assistance technique, l'autre d'assurance groupe type deuxième pilier permettant de promériter des subsides communaux (5339,98 euros (Régie) + 26.0765,71 euros (Ville) + 22.404,40 euros (CPAS)) ;
- Gestion de différents dossiers de recouvrement (arriérés locatifs, dépôt de déchets, dégradations aux biens du domaine public, etc,...), en concertation et supervision avec les services des Assurances et du Patrimoine et des Finances, en vue de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions de l'article 2244, § 2 du Code civil permettant l'interruption de la prescription ;
- Rédaction de conventions diverses à la demande des services, notamment en matières patrimoniales et d'urbanisme ;
- Participation aux expertises amiables en collaboration avec le service des Assurances ;
- Résiliation amiable de bail à ferme ;
- Participation à des procédures de médiation (dossier vol de fleurs et dégradation Foyer Jules Bodart) ;
- Gestion de dossiers de bien-être animal (saisie administrative) ;
- Gestion du dossier radars fixes et tronçon rues de Tramaka/Velaine ;
- Violence centre-ville (interdiction rassemblement, mesures d'interdiction temporaire de lieu) – Application de l'article 134 sexies de la NLC ;
- Création CSIL-R.

Gestion des ordonnances de police

Depuis l'année 2010, la DJT centralise les ordonnances de police portant mesures de circulation routière prises par le Bourgmestre sur base de l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale et par le Collège sur base de l'article 130 bis de la NLC : en 2019, **646** arrêtés /ordonnances ont été adoptés (contre 658 en 2018).

Une procédure de digitalisation du process a été mise en place.

2. Patrimoine

PROPRIÉTÉS COMMUNALES FAISANT L'OBJET D'UN ALLIVREMENT CADASTRAL

La superficie totale des propriétés communales s'élève à 852 hectares 07 ares 56 centiares (données disponibles au 1er janvier 2020), se répartissant comme suit :

- ANDENNE 1^{ère} Division : 238 hectares 36 ares (soit 28 %), dont 66,5519 hectares non imposables au précompte immobilier ;
- ANDENNE 2^{ème} Division : 89 hectares 73 ares 50 centiares (soit 10,5 %), dont 10,5690 hectares non imposables ;
- ANDENNE 3^{ème} Division (Ex-COUTISSE) : 88 hectares 85 ares 91 centiares (soit 10,4 %), dont 3,2977 hectares non imposables ;
- ANDENNE 4^{ème} Division (Ex-BONNEVILLE) : 47 hectares 42 ares 78 centiares (soit 5,5 %), dont 12,7276 hectares non imposables ;
- ANDENNE 5^{ème} Division (Ex-THON) : 72 ares 14 centiares, dont 0,5368 hectare non imposable ;
- ANDENNE 6^{ème} Division (Ex-MAIZERET) : 46 ares 10 centiares, dont 0,3428 hectares non imposables ;
- ANDENNE 7^{ème} Division (Ex-NAMECHE) : 38 hectares 19 ares 27 centiares (soit 4,5%), dont 5,3371 hectares non imposables ;
- ANDENNE 8^{ème} Division (Ex-SCLAYN) : 26 hectares 64 ares 63 centiares (soit 3 %), dont 2,7014 hectares non imposables ;
- ANDENNE 9^{ème} Division (Ex-VEZIN) : 95 hectares 80 ares 40 centiares (soit 11,2 %), dont 9,2486 hectares non imposables ;
- ANDENNE 10^{ème} Division (Ex-LANDENNE) : 82 hectares 39 ares 01 centiares (soit 9,6 %), dont 22,2086 hectares non imposables ;
- ANDENNE 11^{ème} Division (Ex-SEILLES) : 143 hectares 47 ares 82 centiares (soit 16,8 %), dont 74,4579 hectares non imposables.

PRÉCOMPTE IMMOBILIER DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Pour l'exercice 2020, le montant du précompte immobilier dû par la Ville d'ANDENNE pour les propriétés communales s'élève à 41.834,39 euros. Pour l'exercice 2019, il s'élevait à 40.963,61 euros. Pour l'exercice 2018, il s'élevait à 36.318,78 euros. Pour l'exercice 2017, ce montant s'élevait à 37.217,17 euros. Pour l'exercice 2016, ce montant s'élevait à 28.740,89 euros. Pour l'exercice 2015, il s'élevait à 30.636,17 euros.

La part communale de ce précompte, remboursée à la Ville d'ANDENNE par le Service Public Fédéral-Finances, s'élève à 26.595,99 euros.

Le précompte immobilier réellement à charge de la Ville d'ANDENNE pour l'exercice 2020 s'élève à 15.238,40 euros. En 2019, il s'élevait à 15.197,30 euros. En 2018, il s'élevait à 14.961,66 euros. En 2017, il s'élevait à 13.766,77 euros. En 2016, il s'élevait à 9.242,24 euros. En 2015, il s'élevait à 11.345,35 euros.

Il est à noter que la S.A. Dolomies de MARCHE-LES-DAMES a remboursé à la Ville d'ANDENNE une somme de 8.396,46 euros à titre de précompte immobilier concernant les bâtiments dont elle est propriétaire sur le domaine communal pour l'exercice 2020 et que la S.A. Carmeuse a remboursé à la Ville d'ANDENNE une somme de 66,36 euros à titre de précompte immobilier concernant la cabine électrique qu'elle a construite sur le domaine communal. Dès lors, le montant de précompte immobilier réellement payé par la Ville d'ANDENNE en 2020 s'élève à 6.775,58 euros.

DOSSIERS SOUMIS AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2020

Ventes et dossiers apparentés

1. ANDENNE : rue Arthur Charles - Autorisation de revente d'un terrain à bâtir (Séance du 27 janvier 2020) ;
2. ANDENNE : rue des Aguesses - Egouttage - Echange de biens (Séance du 27 janvier 2020) ;
3. ANDENNE : rue Basse des Canes - Vente d'un terrain à bâtir (Séance du 27 janvier 2020) ;
4. COUTISSE : rue Neuve - Vente d'un terrain industriel (Séance du 2 mars 2020) ;
5. ANDENNE : rue Basse des Canes - Vente d'un terrain à bâtir (Séance du 18 mai 2020) ;
6. SEILLES : rue Wanhériffe - Vente de deux terrains industriels (Séance du 18 mai 2020) ;
7. VEZIN : rue aux Pierres / rue des Hautes Communes - Mise en vente de deux terrains à bâtir (Séance du 18 mai 2020) ;
8. ANDENNE : Chaussée d'Anton, numéro 29 - Revente (Séance du 14 septembre 2020) ;
9. VEZIN : rue aux Pierres / rue des Hautes Communes - Vente d'un terrain à bâtir (Séance du 14 septembre 2020).

Acquisitions et dossiers apparentés

1. Acquisition de deux statues représentant des chimères assises - Reconstitution de la "Fontaine aux Chimères" d'Arthur Craco (séance du 2 mars 2020) ;
2. ANDENNE : Acquisition de l'immeuble sis chaussée d'Anton, numéro 29 (séance du 2 mars 2020) ;
3. NAMECHE : Acquisition d'un terrain sis rue Sous Meuse (séance du 2 mars 2020) ;

4. THON : Acquisition d'une salle et d'un terrain sis rue de THON - Décision définitive (séance du 2 mars 2020) ;
5. ANDENNE : Acquisition du bâtiment sis Place du Chapitre, numéro 9-10 - Levée d'option et décision définitive (séance du 18 mai 2020) ;
6. SEILLES : Cession gratuite d'un terrain sis rue de Tramaka (séance du 18 mai 2020) ;
7. ANDENNE : Cession gratuite des abords publics des logements sis rue Cuvelier (séance du 13 juillet 2020) ;
8. COUTISSE : Cession gratuite des abords publics des logements sis rue des Saules et rue de l'Hospice (séance du 13 juillet 2020) ;
9. ANDENNE : Acquisition de l'immeuble sis rue de Gotte, numéro 28 (séance du 12 octobre 2020).

Locations / Occupations

1. Location du droit de chasse sur les propriétés communales - Prolongation des baux jusqu'au 31 décembre 2020 (Séance du 18 mai 2020);
2. ANDENNE : rue Provost, numéro 3 - Renouvellement de la convention de gestion et de l'animation (Séance du 13 juillet 2020).

Voiries

1. NAMECHE : rue Sous Meuse - Modification par rectification d'un tronçon du sentier communal numéro 20 - Enquête publique (séance du 2 mars 2020) ;
2. ANDENNE : rue de Stud - Délimitation d'une propriété d'avec le chemin communal numéro 68 - Approbation d'un procès-verbal de bornage du 5 février 2020 (séance du 18 mai 2020) ;
3. NAMECHE : rue Sous Meuse - Modification par rectification d'un tronçon du sentier communal numéro 20 - Décision (séance du 22 juin 2020) ;
4. COUTISSE : Délimitation d'une propriété d'avec le chemin communal numéro 40 au lieu dit "Grosse" - Approbation d'un procès-verbal de bornage du 10 mars 2006 (séance du 13 juillet 2020) ;
5. NAMECHE : allée des Cerisiers - Délimitation de propriétés d'avec le domaine public communal - Approbation d'un procès-verbal de bornage du 20 mars 2020 (séance du 13 juillet 2020).

Divers

LANDENNE : Parc d'activités économiques de Houssaie - Convention de financement du 16 juin 2010 - Signature d'un avenant (séance du 18 mai 2020).

OPERATIONS IMMOBILIERES EN 2020

Acquisitions réalisées

- terrains sis au lieu dit "Sous Meuse", à NAMECHE, d'une superficie totale de 27 ares 37 centiares, pour le prix de 53.750 euros (19,63 euros/m²) ;
- maison sise chaussée d'Anton, numéro 28, à ANDENNE, d'une superficie de 7 ares 96 centiares, pour le prix de 251.000 euros ;
- salle et terrain sis rue de Thon, à THON, d'une superficie totale de 28 ares 98 centiares, pour le prix de 230.000 euros ;
- abords publics sis rue Cuvelier, à ANDENNE, et rue des Saules et rue de l'Hospice, à COUTISSE, d'une superficie totale de 11 ares 75 centiares, à titre gratuit.

Total des acquisitions : 534.750 euros, pour une superficie totale de 76 ares 06 centiares, dont 11 ares 75 centiares versés dans le domaine public.

Ventes réalisées

- terrains à bâtir sis rue Basse des Canes, à ANDENNE, et rue Sous Meuse, à NAMECHE : 1 hectare 29 ares 98 centiares, pour le prix total de 689.085 euros (53 euros/m²);
- terrains industriels sis rue Neuve, à COUTISSE, et rue Wanhériffe, à SEILLES : 1 hectare 32 ares 11 centiares, pour le prix total de 295.000 euros (22 euros/m²);
- excédent de voirie sis Place d'Hautebise, à ANDENNE : 26 centiares pour le prix de 1.040 euros (40 euros/m²).

Total des ventes : 985.125 euros, pour une superficie totale de 2 hectares 62 ares 35 centiares.

VENTES DE BOIS EN 2020

- adjudication publique du 27 octobre 2020 : 8.677 euros pour 244 m³;
- ventes de gré à gré de coupes de bois : 921,35 euros pour 350 m³;
- bois de chauffage du site de Sclaigieux : 1.880 euros pour 47 m³.
- Total des ventes : 11.478,35 euros pour 641 m³ (+/- 18 euros/m³).

ACTES ET CONVENTIONS AVENUS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2020

1. Convention sous seing privé du 7 janvier 2020 - Mise à disposition du gymnase de l'école communale de NAMECHE pour des cours de yoga, moyennant paiement d'un droit d'occupation de 5 euros/heure (Collège communal du 20 décembre 2019) ;
2. Mandat accordé le 16 janvier 2020 pour la gestion des logements communaux sis rue Charles Lapierre, numéros 25 et 27, à ANDENNE - Durée indéterminée à compter du 1er janvier 2018 ;
3. Convention sous seing privé du 16 janvier 2020 - Compromis de vente à la Ville d'une salle des fêtes et d'un terrain sis rue de Thon, à THON, pour le prix de 230.000 euros. (Conseil communal du 25 novembre 2019) ;

4. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 6 mars 2020 - Octroi par la Ville d'ANDENNE d'un droit de superficie sur un terrain de 1 hectare 07 ares 26 centiares au lieu dit "*Sur les Communes*", à SEILLES, moyennant paiement d'une redevance de 1 euro/an. (Conseil communal du 14 octobre 2019) ;
5. Conventions sous seing privé des 16 mars et 3 avril 2020 - Permissions de voirie accordées pour l'occupation du domaine public sis dans l'Impasse de la rue Janson, à ANDENNE. (Collège communal des 13 mars et 3 avril 2020) ;
6. Convention sous seing privé du 22 avril 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 27 mai 2011 au lieu dit "*Bois des Heerlettes*", à ANDENNE et COUTISSE, moyennant paiement d'un loyer de 3.500 euros. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
7. Convention sous seing privé du 22 avril 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 27 mai 2011 au lieu dit "*Bois du Chenu*", à ANDENNE, moyennant paiement d'un loyer de 500 euros. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
8. Convention sous seing privé du 6 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 27 avril 2011 au lieu dit "*Bois de Friet*", à BONNEVILLE et SCLAYN, moyennant paiement d'un loyer de 255 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
9. Convention sous seing privé du 6 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 14 avril 2011 au lieu dit "*Bois de Bousalle*", à COUTISSE, moyennant paiement d'un loyer de 129 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
10. Convention sous seing privé du 11 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 20 mai 2011 au lieu dit "*Bois d'Evoz*", à VEZIN, moyennant paiement d'un loyer de 600 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
11. Convention sous seing privé du 12 mai 2020 - Octroi jusqu'au 31 décembre 2020 du droit de chasse sur les propriétés communales sises au lieu dit "*Fond des Rys*", à VEZIN, moyennant paiement d'un loyer de 400 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
12. Convention sous seing privé du 18 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 20 avril 2011 au lieu dit "*Bois de Roberfroid*", à COUTISSE, moyennant paiement d'un loyer de 870 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
13. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 20 mai 2020 - Vente d'un terrain industriel de 15 ares sis rue Neuve, à COUTISSE, pour le prix de 60.000 euros. (Conseil communal du 2 mars 2020) ;
14. Convention sous seing privé du 25 mai 2020 - Avenant à la convention de financement du 16 juin 2010 relative à l'équipement de la zone d'activités économiques de la Houssaie, à LANDENNE. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
15. Convention sous seing privé du 28 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 25 août 2011 au lieu dit "*Campagne de Troka*", à LANDENNE, moyennant paiement d'un loyer de 1.000 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
16. Convention sous seing privé du 28 mai 2020 - Prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 d'un bail de chasse du 20 mai 2011 au lieu dit "*Bois de Faulx*", à ANDENNE, moyennant paiement d'un loyer de 255 euros. (Conseil communal du 18 avril 2020) ;
17. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 10 juin 2020 - Résiliation d'un bail de superficie du 14 avril 2014 relatif à un terrain sis rue Docteur Melin, à ANDENNE. (Conseil communal du 27 mai 2019) ;
18. Acte avvenu à l'intervention de Madame Céline ANTOINE, CAI de Namur, le 16 juin 2020 - Acquisition par la Ville d'un terrain de 19 ares 87 centiares sis rue Sous Meuse, à NAMECHE, pour le prix de 20.000 euros. (Conseil communal du 2 mars 2020) ;

19. Convention sous seing privé du 16 juin 2020 - Constitution de servitude d'égouttage rue des Tulipes, à SEILLES. (Collège communal du 12 juin 2020) ;
20. Acte avenu à l'intervention du Bourgmestre le 19 juin 2020 - Vente par la Ville d'un terrain à bâtir de 11 ares 58 centiares sis rue Basse des Canes, à ANDENNE, pour le prix de 52.110 euros. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
21. Acte avenu à l'intervention du Bourgmestre le 24 juin 2020 - Vente par la Ville d'un excédent de voirie de 26 centiares sis Place d'Hautebise, à ANDENNE, pour le prix de 1.040 euros. (Conseil communal du 15 juillet 2019) ;
22. Conventions (2) sous seing privé du 24 juin 2020 - Octroi par la Ville d'une permission de voirie pour l'occupation du domaine public sis rue Halbosart, à SEILLES, gratuitement et pour une durée indéterminée. (Collège communal du 19 juin 2010) ;
23. Acte avenu à l'intervention de Maîtres Etienne MICHAUX, Notaire à Andenne, et Antoine DECLAIRFAYT, Notaire à ASSESSE, le 6 juillet 2020 - Acquisition par la Ville d'une salle des fêtes et d'un terrain de 28 ares 98 centiares sis rue de Thon, à THON, pour le prix de 230.000 euros. (Conseil communal du 2 mars 2020) ;
24. Conventions (3) sous seing privé du 7 juillet 2020 - Octroi par la Ville de permissions de voirie pour l'occupation d'un tronçon du chemin communal numéro 4, à MAIZERET. (Collège communal du 3 juillet 2020) ;
25. Convention sous seing privé du 13 juillet 2020 - Mise à disposition du gymnase de l'école communale de NAMECHE pour la pratique du yoga du 2 septembre 2020 au 8 juillet 2021, moyennant paiement d'un droit d'occupation de 5 euros l'heure. (Collège communal du 10 juillet 2020) ;
26. Convention sous seing privé du 13 juillet 2020 - Mise à disposition du gymnase de l'école communale de SEILLES pour la pratique du yoga du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021, moyennant paiement d'un droit d'occupation de 5 euros l'heure. (Collège communal du 10 juillet 2020) ;
27. Convention sous seing privé du 15 juillet 2020 - Mise à disposition de l'ancienne bibliothèque sise rue Frère Orban à ANDENNE pour la pratique du cyclisme, du 1er août au 31 décembre 2020, moyennant paiement d'un droit d'occupation de 300 euros par mois. (Collège communal du 12 juin 2020) ;
28. Acte avenu à l'intervention de Maître Etienne MICHAUX, Notaire à ANDENNE, le 29 juillet 2020 - Acquisition par la Ville de l'immeuble avec jardin de 7 ares 96 centiares, sis chaussée d'Anton, numéro 29, à ANDENNE, pour le prix de 251.000 euros. (Conseil communal du 2 mars 2020) ;
29. Acte avenu à l'intervention de Maître Denis GREGOIRE, Notaire à Moha, et Etienne MICHAUX, Notaire à ANDENNE, le 29 juillet 2020 - Vente par la Ville d'un terrain industriel de 53 ares 34 centiares sis rue Wanhériffe, à SEILLES, pour le prix de 92.500 euros. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
30. Acte avenu à l'intervention de Maître Denis GREGOIRE, Notaire à Moha, et Etienne MICHAUX, Notaire à ANDENNE, le 27 août 2020 - Vente par la Ville d'un terrain industriel de 33 ares 22 centiares sis rue Wanhériffe, à SEILLES, pour le prix de 42.500 euros. (Conseil communal du 18 mai 2020) ;
31. Convention sous seing privé du 31 août 2020 - Mise à disposition d'une classe de l'école communale de SEILLES pour l'organisation de cours d'apiculture du 20 décembre 2020 au 1er avril 2021, moyennant paiement d'un droit d'occupation de 80 euros. (Collège communal du 28 août 2020) ;

32. Convention sous seing privé du 1er septembre 2020 - Prêt à usage gratuit d'un terrain de 3 ares 50 centiares au lieudit "*Bois Bambo*", à VEZIN, pour l'agrandissement d'un jardin, gratuitement et pour une durée indéterminée. (Collège communal du 28 août 2020) ;
33. Convention sous seing privé du 21 septembre 2020 - Prêt à usage gratuit d'un terrain de 46 ares 60 centiares au lieudit "*Coronu*", à COUTISSE, pour la pâture de chevaux, gratuitement et pour une durée indéterminée. (Collège communal du 11 septembre 2020) ;
34. Acte avvenu à l'intervention de Maître Marie-France GEORGE, Notaire à Seilles, le 28 septembre 2020 - Vente par la Ville d'un terrain industriel de 30 ares 55 centiares sis rue Wanhériffe, à SEILLES, pour le prix de 100.000 euros. (Conseil communal du 24 juin 2019) ;
35. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 12 octobre 2020 - Acquisition par la Ville d'un terrain de 7 ares 50 centiares sis rue Sous Meuse à NAMECHE, pour le prix de 33.750 euros. (Conseil communal du 2 mars 2020) ;
36. Acte avvenu à l'intervention de Maîtres Olivier BONNENFANT, Notaire à Dalhem, et Marc HENRY, Notaire à ANDENNE, le 14 octobre 2020 - Vente par la Ville d'un terrain à bâtir de 1 hectare 16 ares 85 centiares sis rue Sous Meuse, à NAMECHE, pour le prix de 585.000 euros. (Conseil communal du 27 mai 2019) ;
37. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 27 octobre 2020 - Cession gratuite à la Ville des équipements subsidiés aménagés dans le cadre de la création de 18 logements dans l'ancienne piperie sise rue Cuvelier, à ANDENNE. (Conseil communal du 13 juillet 2020) ;
38. Acte avvenu à l'intervention du Bourgmestre le 27 octobre 2020 - Cession gratuite à la Ville des équipements subsidiés aménagés dans le cadre de la création de 18 logements sur un terrain sis rue de l'Hospice et rue des Saules, à COUTISSE. (Conseil communal du 13 juillet 2020) ;
39. Procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, le 27 octobre 2020 - Vente d'un lot de bois de 244 m³ au lieudit "*Heerletttes*", à ANDENNE, pour le prix de 8.677 euros. (Collège communal du 30 octobre 2020) (approbation) ;
40. Convention sous seing privé du 27 octobre 2020 - Autorisation d'occupation gratuite de la conciergerie du bâtiment sis Place du Chapitre, numéro 9-10, à ANDENNE du 24 octobre au 31 décembre 2020. (Collège communal du 23 octobre 2020).

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

Lotissement dit « de la rue Basse des Canes » à ANDENNE

Par arrêté du 18 mars 2011, le Fonctionnaire-délégué de l'Urbanisme de Namur a délivré à la Ville d'ANDENNE un permis de lotir portant sur la création de trois lots à bâtir.

L'acte de dépôt de ce permis de lotir a été dressé par Maître Etienne MICHAUX, Notaire à ANDENNE.

Le prix de vente de ces trois lots à bâtir a été fixé à 45 euros/m² par le Conseil communal en séance du 12 novembre 2013.

Les trois lots composants ce lotissement ont été vendus, soit une superficie totale mesurée de 35 ares 14 centiares, pour le prix total de 158.085 euros.

Lotissement dit "des Hautes Communes" à VEZIN

Par arrêté du 12 mars 1970, un permis a été délivré à la S.I.A.E.E.R.N. pour le lotissement des terrains lui appartenant au lieu dit "*Hautes Communes*", à VEZIN.

Par acte avénu le 30 septembre 2004, la Ville d'ANDENNE a acquis de la S.I.A.E.E.R.N. un ensemble mesuré de 18 hectares 57 ares 10 centiares de terrains en l'endroit, pour le prix global de 371.420 euros.

Dans cet ensemble deux lots du lotissement sont restées invendues et non bâties.

Le Conseil communal, en s'éance du 18 mai 2020, a décidé de mettre ces deux lots à bâtir.

En séance du 14 septembre 2020, le Conseil communal a décidé de la vente du lot numéro 73 de ce lotissement, d'une superficie mesurée de 5 ares 90 centiares, pour le prix de 56.000 euros (+/- 95 euros/m²).

L'acte de vente sera signé dans le courant de l'année prochaine.

MISE EN VENTE DE TERRAINS INDUSTRIELS

La Ville d'ANDENNE a vendu l'ensemble des terrains industriels dont elle était propriétaire à COUTISSE, dans la rue Neuve, et à SEILLES, dans la rue Wanhériffe et la rue de Reppe, comme suit :

- Rue de Reppe :
 - Un terrain de 55 ares 38 centiares - Vendu le 10 juillet 2017 pour le prix de 132.000 euros (+/- 24 euros/m²).
- Rue Wanhériffe :
 - Un terrain de 11 ares 40 centiares - Vendu le 25 septembre 2014 pour le prix de 30.000 euros (26 euros/m²) ;
 - Un terrain de 11 ares 97 centiares - Vendu le 23 septembre 2015 pour le prix de 35.910 euros (30 euros/m²) ;
 - Un terrain de 8 ares 90 centiares - Vendu le 26 novembre 2018 pour le prix de 28.480 euros (32 euros/m²) ;
 - Un terrain de 53 ares 34 centiares - Vendu le 29 juillet 2020 pour le prix de 92.500 euros (17 euros/m²) ;
 - Un terrain de 33 ares 22 centiares - Vendu le 27 août 2020 pour le prix de 42.500 euros (13 euros/m²) ;
 - Un terrain de 30 ares 55 centiares - Vendu le 28 septembre 2020 pour le prix de 100.000 euros (32 euros/m²).
- Rue Neuve :
 - Un terrain de 73 ares 67 centiares - Vendu le 3 octobre 2019 pour le prix de 279.946 euros (38 euros/m²) ;
 - Un terrain de 15 ares - Vendu le 20 mai 2020 pour le prix de 60.000 euros (40 euros/m²).

3. Marchés publics

La Direction Juridique et Territoriale/Marchés publics (DJT/MP) se compose de Monsieur Vincent BOURET, Juriste – Responsable des Marchés publics, et de Madame Julie DELHAISE, Collaboratrice.

Ces deux agents travaillent en étroite collaboration pour :

- 1/ Gérer entièrement les marchés confiés à la DJT/MP (dossiers portés par ce service) ;
- 2/ Encadrer au mieux les procédures de marchés publics portées par les différents services.

La DJT/MP a géré, en 2020, de nombreuses procédures de marchés publics, seule ou en appui aux autres services, dont notamment :

- Marché public de services portant sur l'élaboration d'un projet de rénovation urbaine (exécution) ;
- Marchés publics de services portant sur le gardiennage de la place des Tilleuls (préparation, passation, attribution) ;
- Marché public de travaux portant sur la réfection de la rue du Château d'eau à LANDENNE (chantier, litige : Maître Anne-Lawrence DURVIAUX) ;
- Étude du marché conjoint en vue de la reprise de la RN90 par la Ville (collaboration avec la Région wallonne) ;
- Marché public conjoint de travaux portant sur la pose d'impétrant et d'égouttage au centre-ville (chantier, litige : Maître Anne-Lawrence DURVIAUX) ;
- Marché public conjoint de fourniture de gaz pour la Ville d'ANDENNE et diverses entités associées (2019/2020) ;
- Marché public de services de communication du nouveau pôle culturel et touristique à ANDENNE ;
- Marché public de travaux de rénovation de l'espace multisport de Peu d'Eau ;
- Marché public de scénographie pour le pôle muséal d'ANDENNE ;
- Marché public de services postaux (vérification de l'exécution du marché, constats de huissiers : Maître Vincent BODART et procès-verbaux de carence) ;
- Marché public de muséographie ;
- Marché public d'organisation des funérailles pour les indigents ;
- Marché public de travaux portant sur la construction d'une salle des fêtes à NAMECHE ;
- Marché de fourniture de matériel didactique ;
- Marché de services d'audit des collections de la collégiale ;
- Marché de fourniture de terminaux de paiement ;
- Marché de fourniture d'étagères pour l'archivage ;
- Marché de services d'intervention artistique pour la façade du Phare ;
- Marché public d'assurances 2021-2024 (Passation et sélection) ;
- Marché public portant sur la désignation d'un service externe de prévention et de protection au travail (passation) ;
- Marché public portant sur la valorisation des encombrants (préparation, passation, attribution, exécution) ;

- Gestion des relations « *in house* » (INASEP, BEP et RSCA) ;
- Marché public de services portant sur la rénovation de la collégiale ;
- Marché de travaux portant sur la rénovation de la collégiale ;
- Marché public portant sur la désignation d'un laboratoire en vue de réaliser des contrôles sur chantiers (soutien à la Direction des services techniques) ;
- Soutien dans le suivi juridique du projet d'aménagement du rond-point Mecalys (BEP) ;
- Marché public de services de communication pour le nouveau pôle muséal ;
- Marché public de services d'assurances pour le second pilier de pension ;
- Marchés publics portant sur les fournitures et travaux échelonné(e)s ;
- Marché public portant sur la désignation d'un cabinet de recrutement externe pour l'engagement d'un Directeur des services techniques pour la Ville d'ANDENNE (renonciation et engagement de Monsieur Alain MARTIN) ;
- Marché public 2020/O/S/022/DRH/NS - Désignation d'un cabinet de recrutement externe pour l'engagement d'un Conseiller en Environnement pour la Ville d'ANDENNE (passation, short list et attribution et en cours d'engagement) ;
- Marché public portant sur l'acquisition de 25.000 masques en tissu (contrôle de l'exécution, litige : Maître Sandra PIERRE) ;
- Motion pour la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres - WALTERRE ;
- Adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation de Rapports de Qualité des Terres (RQT) par un expert agréé ;
- Motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du COVID-19 sur les marchés publics des pouvoirs locaux ;
- Plan Stratégique Transversal (diagnostic et cartographie des achats) ;
- Adhésion à la centrale d'achat de la SPAQUE ayant pour objet la gestion de la pollution des sols ;
- Marché public - Egouttage (relation in house avec l'INASEP) - AGREA - Adhésion à la centrale d'achat pour le curage des égouts ;
- Marché public portant sur la désignation d'un auteur de projet en vue de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité (passation) ;
- Auditeurs logement - Projet WALLORENO (passation et short list) ;
- Système de gestion des informations géo-localisées, des cimetières et des interventions techniques de l'Administration communale (passation et short list) ;
- Marché public portant sur la démolition du réfectoire de l'école maternelle et primaire de NAMECHE et relooking de l'école maternelle de NAMECHE (passation) ;
- Marché public portant sur l'extension de l'école communale de NAMECHE - Phase 2 (passation) ;

- Marché public conjoint : Ville d'ANDENNE et Commune d'OHEY - Travaux de réfection et d'amélioration de la voirie rue Saint-Mort entre ANDENNE et OHEY (passation et convention de partenariat).

Le Responsable des Marchés publics a également contrôlé la passation et/ou l'attribution de 114 marchés publics sur le budget ordinaire et 79 marchés publics sur le budget extraordinaire. Il s'agit de contrôler, lors de l'élaboration des cahiers spéciaux des charges et des rapports d'attribution, le respect de la loi, des arrêtés, circulaires et de la jurisprudence. Il est également amené à conseiller les services communaux pour la bonne gestion de leurs marchés : timing, courriers, budgets, etc,...

La DJT/MP veille à la bonne gestion des marchés publics par l'établissement d'une check-list, l'établissement d'échéanciers et une veille juridique auprès des différents services. A cet égard, une étroite concertation avec la Direction des services techniques a été mise en place afin de mieux gérer les dossiers en amont (choix des procédures, options, remarques de la tutelle, etc,...).

Le DJT/MP assure depuis le début de l'année 2020 une veille juridique spécifique portant sur l'analyse de tous les arrêts du Conseil d'Etat en matière de marchés publics. Cela correspond, au stade actuel, à 131 arrêts. Cette plus-value permet d'éviter d'éventuels recours lors de l'attribution des marchés.

La DJT/MP est par ailleurs fort investie dans la problématique des terres polluées et de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation y relative. Une clause ad hoc a été établie en concertation avec la DST.

Vu son expertise en la matière, le Responsable des Marchés publics travaille en étroite collaboration avec la Directrice financière afin d'assurer la légalité de tous les actes posés par les instances communales dans le cadre de la gestion des marchés publics.

La loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés de 2011 et 2013 impliquaient une attention accrue quant aux aspects suivants : prospection du marché, variantes, options, lots, sous-traitance, révisions, caractère anormal des prix, estimation et régime applicable, délai d'engagement, sélection qualitative, offres tardives, état du rapport d'attribution, irrégularité, rectification des offres, moyen d'action du pouvoir adjudicateur, contrôle des quantités, modification du marché, mode de passation, régime de régularité, dépôt des offres, réclamations et requêtes, ainsi dans l'exécution, fin du marché, conditions générales de paiements et la responsabilité solidaire des pouvoirs adjudicateurs.

Cette législation est déjà dépassée : une nouvelle législation a en effet fait son apparition : il s'agit de la loi du 17 juin 2016 et de ses arrêtés d'exécution (Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et arrêté royal du 14 janvier 2013 - revu - établissant les règles générales d'exécution des marchés publics). Cette législation nécessite un effort particulier en vue de modifier les pratiques, documents et processus de décision. Ce travail est actuellement en cours. Il y a également lieu de veiller à appliquer les différentes législations qui se chevauchent dans le temps.

Cette nouvelle législation implique l'ajournement des connaissances et des pratiques en cours; le Responsable des Marchés publics informe les différents services concernés en vue d'intégrer ces modifications tant dans les documents que dans les pratiques des différents services. Cette nouvelle réglementation confirme encore une fois la complexification de la matière des marchés publics et la nécessité de prudence face à des opérateurs privés de mieux en mieux conseillés.

Le fonctionnement administratif a été modifié dès lors que l'envoi des dossiers à l'autorité de tutelle a évolué :

- Envoi du dossier avant la décision de passation (tutelle officieuse) ;
- Envoi du dossier après la décision d'attribution (tutelle officielle).

Le Responsable des Marchés publics participe activement au réseau des Marchés Publics chapeauté par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Les travaux de dactylographie, de mise en forme, de gestion des timings sont entièrement assurés par Mademoiselle Julie DELHAISE, Employée d'administration/Collaboratrice :

- Présentation et création des points sur PLONE – ANDANA (Collège communal) ;
- Établissement des notes d'exécution (Collège communal) ;
- Établissement de notes de synthèse (Conseil communal) ;
- Confection des délibérations (Conseil communal – Collège communal) ;
- Confection des courriers et des transmis internes ;
- Rapport avec la tutelle (SPW Intérieur - Action sociale) ;
- Vérification de la complétude des dossiers et timings ;
- Mise à jour des répertoires (listings, tableaux Excel, etc,...) ;
- Mise à jour de la Chronique de Jurisprudence ;
- Classement – Archives.

La DJT/MP est régulièrement sollicitée par d'autres communes pour obtenir assistance et conseil.

Dans le cadre du Programme Stratégique Transversal, la DJT/MP s'est vue attribuer la tâche de mettre en œuvre la Charte des Achats Publics Durables. Un plan d'action est en cours d'élaboration en concertation avec le service Transition.

4. Assurances

La gestion des dossiers « *assurances* » est opérée par Madame Dominique LEFEVRE, Agent d'administration à 4/5ème temps.

Afin d'optimiser la collaboration avec ETHIAS, des rencontres hebdomadaires sont organisées avec son Inspecteur : cela permet une gestion plus rapide des dossiers en cours.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020, voici lesdits contrats actifs que l'on peut répertorier :

- 12 contrats « *tous risques* » ;
- 2 contrats « *tous risques manifestation* » ;
- 2 contrats « *mission de service* » ;
- 1 contrat « *responsabilité civile objective* » ;
- 1 contrat « *responsabilité civile + incendie* » pour la location de locaux appartenant à la Communauté française (École Industrielle et Commerciale) ;
- 3 contrats « *responsabilité civile* » ;
- 3 contrats « *accidents corporels* » ;
- 3 contrats « *accidents corporels + responsabilité civile* » ;
- 1 contrat « *incendie* » comportant 70 biens assurés ;

- 65 contrats « *véhicules* », pour lesquels les cartes vertes reçues doivent être vérifiées et distribuées aux différents services ;
- 1 contrat « *assurance soins de santé* ».

Relativement à tous ces contrats, 133 factures et notes de crédit ont été vérifiées et encodées dans un tableau.

Pour certains contrats, des informations sont également collectées chaque début d'année afin de pouvoir établir la facture définitive de l'année qui vient de s'écouler (nombre de kilomètres réalisés par chaque agent assuré par l'omnium mission de service, nombre d'enfants ou personnes qui ont participé aux activités assurées, salaires, etc,...).

En fonction des réalités de terrain, une révision régulière des contrats est nécessaire. Pour la période de référence, on en compte 50.

Au niveau de la gestion quotidienne, l'on peut comptabiliser, pour 2020, les déclarations suivantes :

- 36 dossiers « *responsabilité civile générale* » ;
- 15 dossiers « *accident du travail* » (2 n'ont pas été acceptés comme tel) ;
- 15 dossiers « *accident véhicule* » ;
- 17 dossiers « *recouvrement* » ;
- 3 dossiers « *incendie* » ;
- 23 dossiers « *accident corporel + responsabilité civile* » dans les établissements scolaires ;
- 3 dossiers « *tous risques chantiers* » ;
- 2 dossiers « *tous risques* » ;
- 2 dossiers « *omnium mission de service* ».

Ces déclarations ont donné lieu à :

- 124 dossiers présentés au Collège communal ;
- 109 notes de service ;
- 18 délibérations.

Relativement à la gestion administrative, le courrier sortant représente 146 unités. Il est toutefois à préciser qu'une grande partie des contacts se fait par courriels, les interlocuteurs préférant ce mode de fonctionnement (ETHIAS – experts – services communaux). 367 courriels ont été envoyés vers des correspondants extérieurs à l'Administration.

De plus, un logiciel extranet est en place depuis plusieurs années, ce qui permet des échanges d'informations réguliers avec ETHIAS via ce système.

Un nouveau marché public d'assurances a été lancé durant cette année impliquant des rencontres régulières avec le juriste en charge des « *Marchés publics* » pour un ajustement des clauses techniques.

De nombreux contacts ont eu lieu également avec les diverses sociétés d'assurances en compétition pour la communication de renseignements complémentaires.

3. Affaires sociales

1. C.P.A.S

Activités

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Présidente

Madame Sandrine CRUSPIN

Rue du Tienne, 18 - 5300 SCLAYN

Membres

Christian BADOT	Place Félix Moinnil, 337 - 5300 LANDENNE
Yves CHARLIER	Avenue Roi Albert, 139 E 3-5 - 5300 ANDENNE
Dylan DACHET	Pré des Dames, 22 - 5300 ANDENNE
Aurore DE BEYS (à partir du 15/09/2020)	Rue Vilette, 433 J - 5300 SCLAYN
Nathalie ELSEN (jusqu'au 14/09/2020)	Place Albert de Pierpont, 3 - 5300 NAMECHE
Vincent FURNELLE	Rue Passepeau, 1 - 5300 ANDENNE
Pierre-Jean LEBLANC	Rue Degotte, 43 - 5300 ANDENNE
Isabelle MAGNÉE	Rue de Perwez, 119 - 5300 ANDENNE
Mélissa PIERARD	Rue Émile Godfrind, 79 1/1 - 5300 SEILLES
Philippe ROBIJN	Rue de Leuze, 402 B - 5300 VEZIN
Virginie STORDEUR	Rue Hanesse, 42 - 5300 ANDENNE

Le **BUREAU PERMANENT** est quant à lui composé de :

- Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente ;
- Madame Isabelle MAGNÉE et Messieurs Christian BADOT et Vincent FURNELLE.

LE FONCTIONNEMENT DES DIVERS SERVICES DU CENTRE

Un service social

Le Service Social d'aide générale

Le Service Social général a pour mission d'aider les personnes et les familles en difficultés à surmonter ou à améliorer les situations critiques dans lesquelles elles se trouvent.

Les aides financières constituent la majorité des demandes et concernent les besoins élémentaires de chaque individu : se nourrir, se loger, se chauffer, se soigner, assurer l'éducation des enfants, participer à la vie culturelle, sportive, associative,...

Les interventions sont sollicitées en raison d'un déséquilibre manifeste entre les ressources et les charges à la suite de la perte de revenus, d'un divorce, de charges locatives devenues conséquentes, de soins de santé importants, ...

Elles s'inscrivent dans le but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Les travailleurs sociaux effectuent également d'autres tâches telles que la mise en place de guidances budgétaires, la recherche de logement ou de structure d'hébergement, la régularisation de situations problématiques en matière de sécurité sociale, ...

Complémentairement à ces aides diverses, le CPAS gère également des missions qui lui sont confiées par l'État Fédéral telles que l'application du Droit à l'Intégration Sociale (dont l'octroi du Revenu d'Intégration), l'aide sociale aux étrangers et demandeurs d'asile ainsi que les allocations chauffage du « *Fonds Social Chauffage* ».

Les entretiens d'aide se déroulent sur base de la prise d'un rendez-vous préalable afin d'optimiser les conditions de travail.

Toutefois, des permanences sont assurées les lundi, mardi et jeudi de 09 h 00 à 11 h 30 et le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30 afin de recevoir la population qui franchit la porte du CPAS pour la première fois ou qui souhaite obtenir simplement des informations d'ordre général.

Les demandes liées au Fonds Social Chauffage doivent être introduites lors de permanences spécifiques qui ont lieu les mardi, mercredi et jeudi, de 13 h 00 à 15 h 00.

Au 31 octobre 2020, le nombre de personnes ayant perçu le Revenu d'Intégration, ne fusse qu'un seul jour durant le mois, s'élevait à 447 (effets rétroactifs compris), répartis comme suit :

- isolé : 101 ;
- personne avec charge de famille : 120 ;
- cohabitant : 226.

En cette année 2020, la situation sanitaire a perturbé le travail : il a fallu s'adapter au télétravail et au traitement des dossiers par téléphone et par mail.

La Cellule Insertion

Conjointement aux interventions du Service Social d'aide générale, la mission principale des agents d'insertion est d'offrir aux bénéficiaires du Droit à l'Intégration Sociale une opportunité de (re)trouver un emploi et/ou d'acquérir des compétences spécifiques par le biais de formations qualifiantes en vue d'obtenir un travail.

Le nombre de mise au travail via l'article 60 § 7 a également augmenté. En effet, d'une trentaine il y a quelques années, au 20 octobre 2020, 39 bénéficiaires sont liés par un contrat de travail :

- 27 au sein du CPAS ;
- 10 à la Ville (Service Voirie, Service Plantations, Régie sportive, ...) ;
- 2 à disposition de services extérieurs tels que le Centre Orthopédagogique St-Lambert, OXFAM, La Ressourcerie Namuroise, FOCADES,...).

A ce jour, 5 procédures d'engagement sont en cours et dès le mois de janvier 2021, d'autres perspectives pourront être envisagées via la nouvelle enveloppe 2021 en Economie Sociale.

Depuis des années, les collaborations développées avec les différents Services chargés de l'insertion socioprofessionnelle des personnes les moins formées, ont permis d'offrir un suivi de qualité et un éventail de possibilités qui correspondent, dans la mesure du possible, au projet et potentialités propres à chaque bénéficiaire.

Les partenaires sont notamment présents au sein de la Maison de l'Emploi : le Service Emploi-Insertion socioprofessionnelle de la Ville, l'Agence Locale pour l'Emploi, la Mission Régionale de Namur. Mais également d'autres partenaires qui contribuent au suivi et à l'encadrement des bénéficiaires du RIS, comme la Régie des Quartiers, l'Envol, l'asbl Nouveau St-Servais, la Ressourcerie Namuroise, le COF, les Petits Riens, le Perron de l'ILON à Namur, Côté Cour, le Centre CAMEC, le centre de formation de Géronsart,...

Le CPAS a répondu à un appel à projets visant l'engagement exceptionnel de bénéficiaires du revenu d'intégration lancé par la Région Wallonne en raison de la crise sanitaire.

Les logements

Le CPAS gère actuellement sept appartements destinés à accueillir des personnes et familles qui connaissent une situation précaire en matière de logement.

Ils ont été rénovés et aménagés grâce à des subsides de l'administration régionale.

Trois appartements dits « d'urgence », situés au 22 rue de l'Hôpital, sont plus adaptés pour l'hébergement des familles ou isolés avec deux enfants maximum. La durée maximale d'occupation est de 6 mois.

Trois autres dits « de transit » situés au 232 de l'avenue Roi Albert, s'adressent davantage aux familles nombreuses.

Enfin, le dernier, de transit également et mis en location dernièrement, est situé au numéro 3 de la rue Hanesse et destiné aux personnes isolées ou famille avec deux enfants maximum.

La durée maximale d'occupation est de 12 mois.

Le montant du loyer est fixé à 20 % des revenus, hors allocations familiales et pensions alimentaires des enfants.

Une épicerie sociale « Le Lien »

Depuis des années, le CPAS distribue des vivres provenant du Fonds Européen d'Aide aux Démunis.

Dans la continuité du constat que les quantités livrées diminuaient de plus en plus et de la nécessité d'augmenter les quantités en offrant aussi des produits frais, la surface du rez-de-chaussée du bâtiment situé 40 rue du Pont à Andenne acquis il y a des années, a été aménagée pour en faire une épicerie.

Suite à divers contacts avec les grandes surfaces andennaises et certains commerces locaux, un processus de récupération des invendus a été organisé et fonctionne depuis mars de cette année.

Actuellement, les magasins Carrefour Market, ALDI, Colruyt et la boulangerie Louise nous donnent leurs invendus du mardi au vendredi.

Nous complétons aussi l'offre de produits par une livraison hebdomadaire de vivres du Resto du Cœur, des colis retirés auprès de l'ASBL « Vivres » à Namur et de la Banque Alimentaire ainsi que des légumes de la criée livrés par la province de Namur 2 fois par mois.

L'épicerie n'est pas ouverte à tout public mais destinée aux bénéficiaires du CPAS, sur base de critères de revenus (seuil de pauvreté) ou d'une situation financière particulièrement précaire. Chaque ménage peut se présenter une fois par mois.

La moyenne actuelle des bénéficiaires est de l'ordre de 500 personnes.

Cette collaboration conjointe entre les secteurs commercial, associatif et les pouvoirs locaux, provinciaux et fédéraux (FEAD) permet d'offrir des denrées de qualité, en quantité importante et réduit ainsi le poste « *alimentation* » des budgets des familles ou personnes défavorisées de la commune.

Un service d'aide aux familles et aux personnes âgées

Afin de concrétiser sa politique de maintien au foyer des personnes âgées et d'apporter aux familles du Grand Andenne en difficulté une aide efficace dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes au sein de leur famille, le C.P.A.S. a signé des conventions avec trois services agréés :

- l'ASBL Aide et Soins à Domicile en Province de NAMUR, avenue de la Dame 93 à 5100 JAMBES ;
- le Service Provincial d'Aide Familiale de NAMUR, rue de Maredsous, 10 à 5537 DENEE ;
- l'ASBL Centrale des Services à Domicile, rue de France 35 à 5600 PHILIPPEVILLE.

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'en faire la demande au Service Social du C.P.A.S., ou s'adresser directement à l'une des A.S.B.L. conventionnées.

Le C.P.A.S. est intervenu financièrement pour 29.026 heures en 2019 et déjà pour 20.415 heures entre le 1er janvier et le 31 août 2020.

Un service de repas chauds à domicile

Depuis novembre 1978, le Service des Repas à Domicile assure la livraison de repas chauds tous les jours, y compris les dimanches et jours fériés.

Les repas remis, à domicile entre 11 h 00 et 13 h 00, comprennent un potage, de la viande ou du poisson, des légumes, des pommes de terre et un dessert. Les régimes sans sel, pour diabétiques, etc,... sont tous respectés.

Le prix du repas varie de 3,47 € à 6,44 euros selon les ressources de la personne bénéficiaire. En 2019, 41.962 repas ont été servis et au 30 septembre 2020, 28.723 repas.

Ce service s'adresse en particulier à des personnes de plus de 60 ans ne pouvant plus assurer personnellement la confection d'un repas chaud à midi et contribue ainsi au maintien à domicile de personnes âgées. En conséquence, il est fortement lié à l'état de santé des bénéficiaires et à l'évolution de celui-ci.

Hébergement de personnes âgées

Le 1 janvier 2000, les sites « *La Quiétude* » d'ANDENNE et « *Monjoie* » de COUTISSE gérés par le CPAS ont fusionné en une seule maison de repos, appelée "*La Quiétude - Monjoie*".

Ce home a une capacité d'hébergement de 140 lits dont : 90 en maison de repos et de soins et 50 en maison de repos traditionnelle. Il comprend une direction unique, joignable au numéro de téléphone 085/84.94.25 ou à l'adresse électronique direction.laquietudemonjoie@cpas-andenne.be.

Une infirmière sociale, Madame Caroline BERTRAND, travaille au sein de la maison de repos et s'occupe des admissions au home, au Centre de Jour et à la résidence-services. Elle est également disponible pour les résidents et réalise les enquêtes sociales destinées à la fixation de la part contributive des bénéficiaires des repas chauds servis à domicile.

Elle peut être contactée par téléphone au numéro 085/84.94.34 ou à l'adresse électronique caroline.bertrand@cpas-andenne.be.

Section « La Quiétude » rue de l'Hôpital, 19 à ANDENNE

Cette section a une capacité d'hébergement de 100 lits suivant une répartition théorique : 60 en maison de repos et de soins et 40 en maison de repos traditionnelle.

Pour être admise en maison de repos et de soins, la personne âgée doit répondre à deux des critères suivants :

- être grabataire ;
- ne pas pouvoir s'alimenter seule, de façon à ce qu'un aidant doive la nourrir ;
- souffrir d'incontinence chronique ;
- être atteinte de troubles d'orientation dans le temps et l'espace.

Les soins sont assurés par deux infirmières en chef accompagnées d'infirmières et d'aides familiales/seniors. De plus, des paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeute, éducatrice) sont également attachés à cette section.

La participation des résidents andennais dans leurs frais d'hébergement est fixée à 44,55 € par jour en chambre particulière et à 39,32 euros en chambre commune. Si les ressources du pensionnaire ne lui permettent pas de payer l'entièreté de ses frais d'entretien, une demande d'aide sociale peut être introduite.

Section « Monjoie » rue de l'Hospice, 141 à COUTISSE

Cette section a une capacité d'hébergement de 40 lits suivant une répartition théorique : 30 en maison de repos et de soins et 10 en maison de repos traditionnelle.

Les soins sont assurés par deux infirmières en chef accompagnées d'infirmières et d'aides familiales/seniors. De plus, des paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeute) sont également attachés à cette section.

La participation des résidents andennais dans leurs frais d'hébergement est fixée à 39,86 euros en chambre particulière et à 33,87 € en chambre commune. Si les ressources du pensionnaire ne lui permettent pas de payer l'entièreté de ses frais d'entretien, une demande d'aide sociale peut être introduite.

Une logopède à mi-temps, deux psychologues à mi-temps et une référente pour la démence à mi-temps sont affectées aux deux sites.

Les loisirs

Ils n'ont pas été oubliés : de la gymnastique douce, des jeux de mémoires, des travaux manuels, des ateliers culinaires, des ateliers de jardinage,... rencontrent un vif succès.

Le Centre d'Accueil de jour

Le Centre d'Accueil de Jour est situé au rez-de-chaussée du site « *La Quiétude* ».

L'accueil de jour, structure intermédiaire entre le domicile et la maison de repos, permet, tout en maintenant la personne âgée dans son cadre habituel de vie, d'alléger en toute confiance la prise en charge de la famille, de rompre l'isolement et de lui offrir

- un service d'hôtellerie adapté au régime imposé ;
- un service de nursing ;
- des animations (ergothérapie) en totale symbiose avec celles destinées aux pensionnaires du site « *La Quiétude* ».

Le Centre est ouvert tous les jours de 8 heures à 18 heures, hormis les week-ends et jours fériés.

La participation est fixée à 12,80 euros par jour.

Il est possible de joindre la responsable du Centre de Jour, Madame Maïté KARELS, Éducatrice, en téléphonant au numéro 085/84.94.28.

A titre tout-à-fait exceptionnel en raison de la crise sanitaire, le Centre de Jour est fermé depuis le mois de mars 2020.

Service de Médiation de Dettes

Le Service de Médiation de Dettes est situé au rez-de-chaussée du bâtiment administratif du C.P.A.S. situé au n°21 rue de l'Hôpital.

Ce service est constitué de deux médiateurs de dettes, chacun ayant suivi une formation spécifique.

De plus, le Conseil de l'Action Sociale a signé une convention avec un avocat ayant suivi cette même formation en vue d'encadrer les activités du Service et ce, en vertu des dispositions régionales relatives à l'agrément des Services de Médiation de Dettes.

Au 31 octobre 2020, 99 dossiers de médiation de dettes étaient en cours et ont fait l'objet de négociations avec des créanciers (en moyenne 15 créanciers par dossier). Depuis le début de l'année 2020, 34 nouveaux dossiers ont été ouverts, 12 requêtes en règlement collectif ont été rédigées et le C.P.A.S. a été désigné 7 fois en qualité de Médiateur de Dettes.

Depuis la création du Service, la Justice, via les Tribunaux compétents, a désigné à 311 reprises le Service dans le cadre de la procédure en règlement collectif de dettes.

Le service de Médiation de Dettes s'investit également dans la prévention du surendettement au travers d'un projet subsidié par la Région Wallonne, appelé Groupe d'Appui de Prévention du Surendettement.

Ce subside permet d'organiser des séances d'information sur le budget familial et sur les moyens de réduire les dépenses au quotidien. Sont notamment abordés la création et la gestion d'un budget familial, la consommation, les pièges des grands magasins et de la publicité, l'énergie, l'eau, l'alimentation, le logement, la santé, ...

Des collaborations ont été mises en place avec des Services implantés sur la Commune.

Le Service de Médiation de Dettes, reconnu par la Région Wallonne, peut être joint en téléphonant au numéro : 085/84.94.13 – 32 – 08.

Service Guidance Énergétique

Le Service de Guidance Énergétique a été mis en place en vertu de la loi visant à confier au C.P.A.S. la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment administratif du C.P.A.S., rue de l'Hôpital n° 21 à 5300 ANDENNE.

Ce service prend en charge toutes les menaces ou coupures effectives de gaz de ville et d'électricité, la gestion des réunions de la Commission Locale pour l'Énergie (CLE) ainsi que toute demande d'intervention financière destinée à apurer une dette énergétique. Ces aides sont automatiquement assorties d'une mesure de guidance pour le bénéficiaire.

Au 28 octobre 2020, 212 dossiers ont été suivis, 8 comptes gérés sont en cours et 94 demandes d'informations et d'aides ont été introduites pour des démarches administratives à l'égard des fournisseurs et gestionnaires de réseau de distribution (choix de fournisseur, changement de fournisseur, statut de client protégé, déménagement, compréhension de factures, contestation de facture, négociation de plan d'apurement, explication de la procédure de placement de compteur à budget,...).

32 interventions financières ont été sollicitées via le Fonds Energie pour un montant global de 9.859,33 euros dont +/- 95 % pour des demandes de paiements de factures.

De plus, une attestation prouvant le statut de client protégé et ouvrant le droit au tarif social est transmise à la demande de chaque bénéficiaire du revenu d'intégration, de chaque personne suivie dans le cadre d'une médiation de dettes et/ou d'une guidance budgétaire avec compte géré.

Durant les 10 premiers mois de cette année, une invitation à prendre contact avec le Service Guidance Énergétique a été envoyée à 332 personnes concernées par une procédure de placement de compteur à budget en gaz et/ou en électricité.

Quatre Commissions Locales pour l'Énergie ont été organisées ; 1 dans le cadre de l'impossibilité de recharger la carte du compteur à budget gaz en période hivernale pour 2 personnes et 3 dans le cadre de la perte de statut de client protégé pour 6 personnes. Et 57 dossiers ont été régularisés avant la réunion de la Commission.

Le Service de guidance énergétique peut être joint par téléphone aux numéros suivants : 085/84.94.07 – 08.

Le Plan d'action préventive en matière d'énergie (anciennement plan de guidance sociale énergétique)

Un huitième plan de guidance sociale énergétique, appelé désormais plan d'action préventive en matière d'énergie en vertu du Décret du 17 juillet 2008, a été lancé, couvrant la période de janvier 2019 à décembre 2020.

Le Plan d'action préventive en matière d'énergie, tel que voulu par le Gouvernement wallon, est défini comme « *un ensemble d'actions qui visent à aider une population fragilisée à faire des économies d'énergie et ce faisant à réduire sa facture énergétique* ».

Ce projet est totalement subsidié par la Région Wallonne.

L'objectif principal du projet du Service Guidance Énergétique est de sensibiliser et d'informer la population andennaise sur les grands principes d'économies d'énergie et sur les moyens d'action pour réduire les consommations et ce, dans un premier temps, sans devoir consentir un investissement financier important de la part ni du propriétaire, ni du locataire, simplement en donnant des conseils faciles à mettre en œuvre pour une utilisation efficace et efficiente des installations et appareils existants.

Une attention toute particulière est apportée à la qualité du logement et aux possibilités de l'améliorer d'un point de vue énergétique.

Il est à noter que le service :

- accueille, depuis avril 2014, un agent de prévention supplémentaire, engagé dans le cadre du projet spécifique « Tuteurs en énergie », subsidié par la Région Wallonne et affecté principalement au plan d'action préventive en matière d'énergie;
- peut compter sur la collaboration des Logis Andennais et de la Régie des Quartiers dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions de prévention ;
- Plus particulièrement, dans le cadre du plan couvrant les années 2019-2020, le C.P.A.S.

mène des suivis individuels, sous la forme de visites à domicile, auprès de ménages rencontrant des problèmes de consommation énergétique ;

Cet accompagnement personnalisé a pour objectifs principaux :

- de détecter d'éventuelles surconsommations énergétiques ;
- de donner des conseils plus adaptés à la situation du ménage, au logement, au système de chauffage, au mode de production d'eau chaude sanitaire, aux équipements électroménagers, ... ;
- de dresser un état des lieux énergétique du logement (isolation, chauffage, eau chaude sanitaire), de l'équipement et des comportements ;
- de proposer des solutions adaptées aux difficultés énergétiques ;
- d'informer sur les différents services d'aide et sur les législations en vigueur en matière énergétique.

Au cours de ce suivi peut être sollicitée l'intervention d'un spécialiste en matière énergétique, tel qu'un chauffagiste ou un électricien, afin de vérifier les installations du logement.

- réexamine la situation des ménages ayant bénéficié d'un suivi individuel dans le cadre de projets précédents afin de vérifier si l'application des conseils a effectivement débouché sur une réduction des consommations énergétiques et de répondre aux questions ou difficultés suscitées par la mise en œuvre de la démarche ;

Si, malgré l'application des conseils, les consommations ne sont pas en diminution, de nouvelles actions peuvent être proposées aux ménages, telles que la vérification des installations par un professionnel, une intervention du Guichet de l'Énergie,...

- d'organiser des activités plus spécifiques, bien qu'ouvertes à toute la population, visant principalement les locataires sociaux de la Commune, sous la forme d'un « *Défi Énergie* » ;
- d'organiser, en fonction des besoins ou des demandes (soit de la population, soit d'institutions andennaises), des réunions d'information sur les économies d'énergie, l'utilisation rationnelle de l'énergie, sur les législations en vigueur, ... ;
- de distribuer aux personnes participant aux différentes activités
- du matériel leur permettant d'entamer une démarche de réduction des consommations d'énergie (ampoule économique, thermomètre, multiprise avec interrupteur, tableau de relevé des consommations d'énergie, cartes « *aide-mémoire* », ...) ;
- du matériel permettant d'améliorer la qualité de leur logement (panneau réflecteur pour radiateur, isolant pour canalisation, boudin de porte, survitrage, joint de calfeutrage, tentures, doublure thermique, programmeur, ...), et ce selon les nécessités (maximum de 300 euros par ménage) ;
- des documents, brochures et outils créés par le C.P.A.S. et par la Région Wallonne, relatifs à la libéralisation du marché de l'énergie, aux économies d'énergie, au statut de client protégé, au tarif social, ...

Depuis quelques années, le Service Guidance Énergétique propose son aide aux citoyens rencontrant des difficultés à relever leurs index d'électricité et de gaz ainsi qu'aux personnes disposant d'un compteur à budget.

Informations complémentaires : 085/84.94.08.

Le magasin « Ravik-Boutik »

En décembre 2014, un magasin « *Ravik Boutik* » a vu le jour à Andenne, rue du Pont, grâce à la collaboration du C.P.A.S et de la Ressourcerie namuroise.

Une convention a été conclue et renouvelée afin de proposer des articles « Made in récup ». Tous les objets présentés à la vente ont été pris en charge par le service de collecte des encombrants de la Ressourcerie namuroise puis remis en parfait état dans son centre de tri ou par ses partenaires. Les produits vendus sont des biens d'équipement de la maison : du mobilier pour toutes les pièces (living, chambre, salle de bains), de la déco, de la vaisselle et des ustensiles de cuisine, des livres, des articles de loisirs et de nurserie, des jeux et jouets, ainsi que de l'électroménager, des vélos. La Ravik Boutik dispose également d'un coin bricolage et d'une sélection vintage.

Par cette convention, les parties contractantes s'engagent à évaluer les plus-values économiques, sociales et environnementales réalisées par chacune des parties afin de se positionner quant à une prorogation du partenariat.

Nonobstant l'intérêt de ce projet pour la « Ressourcerie Namuroise », qui trouve l'occasion de couvrir totalement la filière réemploi (Collecte – Fabrik – Boutik), les conditions conventionnelles paraissent également favorables au CPAS dans la mesure où elles apportent l'expérience et le know-how d'un opérateur reconnu tout en plafonnant les dépenses à charge du CPAS dans les balises financières des exercices précédents.

Horaire : le mardi de 14 h 00 à 18 h 00 - du mercredi au samedi de 10 h 00 à 18 h 00

Pour toute information complémentaire :

- www.laressourcerie.be/boutik ;
- <https://www.facebook.com/LaRessourcerieBoutikAndenne/>.

Le Taxi social « S-Taxx »

Le C.P.A.S. propose depuis le 01 décembre 2011 un service de taxi social. Depuis 2017, un deuxième véhicule sillonne les routes.

Les réservations sont effectuées durant les ouvertures de bureau du C.P.A.S. en formant le numéro : 085/84.94.16. Des conditions de non mobilité physique, certifiées par certificat médical, sont indispensables pour bénéficier dudit service.

Quelques statistiques du 1er janvier au 30 septembre 2019 relatives aux nombres et raisons des déplacements pour les deux taxis :

			Entité	Hors entité
SANTE	762	53,40 %	189	573
COURSES	481	33,73 %	479	2
FORMALITÉS ADM	38	2,66 %	31	7
LOISIRS	145	10,17 %	138	7
Nombre de trajets	1426	100,00 %	64,48 %	41,30 %

Cela représente pour cette période de 9 mois : 32.430 kms parcourus pour 187 jours prestés, soit une moyenne de 173 kms/jour.

Le Service a connu une nette diminution de ses trajets (-27,83 %) en raison de la crise sanitaire.

Prochainement, un véhicule de 7 places viendra compléter la flotte.

Une réflexion est en cours avec la Croix-Rouge afin de pouvoir offrir un service de taxi social le week-end et en soirée lors de manifestations culturelles.

Projet Chrysalide

Le CPAS d'Andenne est porteur d'un projet d'insertion socio-professionnelle dénommé « Chrysalide », ce dernier était soutenu par la convention-cadre CPAS – FOREM – Wallonie depuis 2012 et, depuis la fin 2015, également soutenu par le FSE (Fonds Social Européen). Depuis 2018, la convention-cadre ne soutient plus d'un point de vue budgétaire notre projet.

« *Chrysalide - FSE (Y0006990)* » vise à soutenir l'ensemble des bénéficiaires « article 60§7 » et les bénéficiaires du revenu d'intégration dans la construction de leur projet professionnel. Ce projet sera financé par le FSE jusqu'à la fin 2020. Nous avons reçu l'accord d'une reconduction des subsides pour l'année de transition 2021.

Chrysalide a pour objectif principal de favoriser la transition entre le CPAS et les autres acteurs d'insertion socioprofessionnelle (en ce compris les employeurs) pour permettre une insertion durable dans un emploi de qualité aux personnes concernées. Il s'agit de construire une stratégie de mobilisation du public-cible autour de la thématique de l'insertion socioprofessionnelle et de lui proposer un accompagnement approprié mais aussi de renforcer les partenariats, qu'ils soient dans le secteur de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de l'interculturalité.

La collaboration multidisciplinaire entre les partenaires ainsi que le travail réalisé avec une équipe dynamique permet d'assurer la mise en place d'un canevas à la fois individuel et collectif.

Tout au long du programme proposé par Chrysalide, un soutien est apporté dans la recherche d'un emploi adapté aux besoins. L'intérêt majeur de ce programme, réside dans la nécessaire complémentarité des intervenants, chacun apportant aux bénéficiaires sa propre expertise, sa professionnalité, augmentant donc considérablement leurs chances d'une insertion sociale et professionnelle durable parce que correctement réfléchie et construite. Le « dispositif Chrysalide-FSE » apporte donc des outils concrets d'évaluation, de prospection et de préparation à la recherche d'emploi.

Depuis le 30 juin 2015, 220 personnes ont participé au projet « Chrysalide ».

En 2020, le projet Chrysalide comporte maximum 100 heures de stages (qui n'ont pu être mises en place au vu de la crise sanitaire) et 51 heures de formations collectives et en moyenne 6 heures de suivis individuels. Il a concerné 30 stagiaires. Au vu de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu assurer les 6 groupes proposés par an. Nous n'avons su encadrer que 4 groupes sur les 6 annoncés. . Actuellement, seuls les groupes 3 et 4 sont en cours.

- 1 personne a décroché un contrat « *article 60§7* » en fin de parcours ;
- 1 personne a obtenu un CDI durant le parcours Chrysalide et juste après son contrat art60§7;
- 2 personnes sont inscrites dans une formation qualifiante ;
- 8 sont toujours en cours.

Pour toute information complémentaire : 085/27.44.49 – stephanie.joly@cpas-andenne.be

Initiatives Locales d'Accueil (ILA)

En janvier 2017, le CPAS a ouvert 17 places d'accueil en « ILA » réparties en 5 logements pour des familles composées de 2 à 6 personnes. FEDASIL a défini la manière dont l'accueil en ILA doit être organisé. Il s'agit des « normes de qualité » à respecter obligatoirement et qui sont notamment à l'origine de l'octroi de l'aide matérielle.

Le suivi social, médical et organisationnel est également cadré par FEDASIL et représente un travail d'accompagnement intense.

En août 2018, FEDASIL a pris la décision de réduire le réseau d'accueil individuel et contraint le CPAS à fermer 6 places au 01/01/2019, soit deux logements.

Depuis lors, les 3 structures se composent comme suit : une maison située au 24 rue de l'Hôpital pour 6 personnes et 2 appartements au 42 de la Chaussée d'Anton : un pour 2 personnes et le second pour 3.

La majorité des désignations concerne une transition vers l'aide sociale de par l'obtention du statut de réfugié, avec des délais très courts pour quitter la structure.

Le travail d'accompagnement est important. En effet, outre la recherche d'un logement, le suivi apporté couvre des aspects des plus larges : social, administratif, psychosocial, scolaire, linguistique, médical, ... Il n'est pas rare de voir apparaître très rapidement des pathologies diverses et handicapantes nécessitant soins et traitements à organiser.

Informations complémentaires : 085/84.94.04

La résidence-services « Le Pré Fleuri »

La résidence-services « *Le Pré Fleuri* » a ouvert ses portes le 3 septembre 2018. Elle est située à COUTISSE et dispose de 15 logements privatifs pour une ou deux personnes.

La résidence-services est en lien fonctionnel avec le site « Monjoie » du home « *La Quiétude – Monjoie* » géré par le CPAS.

Le prix du loyer s'élève à 999 € par mois. Peuvent être fournis aux locataires des services annexes payants, tels que des repas, l'entretien des appartements privatifs, les services de buanderie.

Madame Caroline BERTRAND, Infirmière sociale, peut être contactée pour tout renseignement complémentaire (085/84.94.34 – caroline.bertrand@cpas-andenne.be).

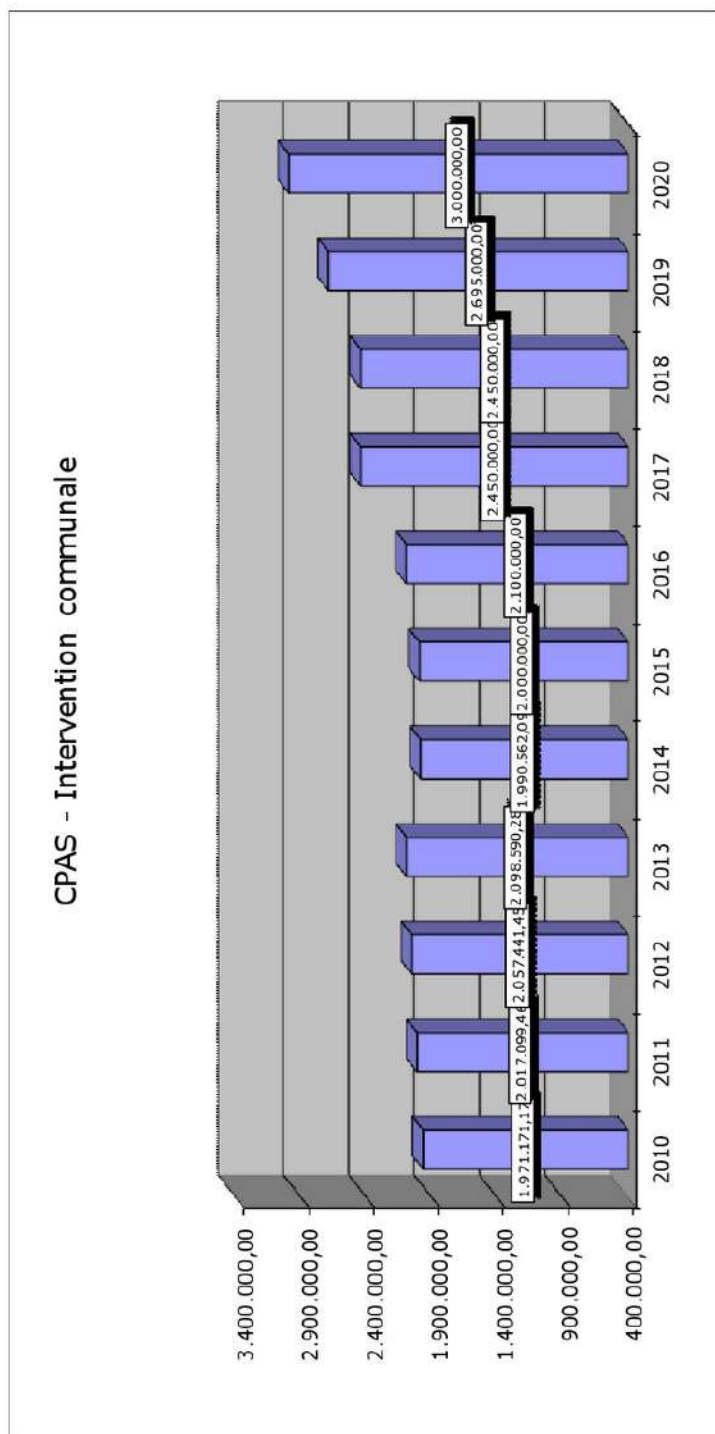
Les services administratifs

Les services administratifs sont installés rue de l'Hôpital aux numéros 20 et 21 à 5300 ANDENNE et peuvent être joints au numéro de téléphone général (085/84.94.00).

Ils sont accessibles au public du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Dotation

Évolution de la dotation au CPAS d'Andenne



2. Services de Cohésion sociale

2.1 Présentation

Les Services de Cohésion sociale de la Ville d'Andenne, composés d'équipes pluridisciplinaires, œuvrent, au quotidien, à l'accompagnement personnalisé des citoyens et au développement de projets de dimension plus collective visant à créer une cohésion indispensable entre les individus.

Les Services de Cohésion sociale évoluent au sein de la Maison des Solidarités et de la Maison de la Convivialité.

Ces services comportent de multiples facettes et des modes de financements diversifiés afin de répondre aux nombreux enjeux permettant à chacun de pouvoir bénéficier de ses droits fondamentaux.

Les Services de Cohésion sociale travaillent en étroite collaboration avec un réseau de partenaires locaux ainsi que différentes ASBL apportant soutiens méthodologique, logistique ou financier.

Par ses actions, les Services de Cohésion Sociale identifient les besoins de la population et/ou les difficultés rencontrées. Les Services de Cohésion Sociale veillent alors à concevoir et développer des projets répondant à ces besoins.

Ces projets sont développés dans des domaines divers, au bénéfice de publics variés (jeunes, personnes du troisième âge, adultes présentant des difficultés d'écriture et de lecture, etc.). Leur point commun : vouloir lutter contre toute forme d'exclusion ou de précarisation. Comme spécifié plus haut, les Services de Cohésion sociale bénéficient de modes de financement multiples (Plan de Cohésion Sociale, subventions « *Initiatives Locales d'Intégration* » (ILI), subvention du Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Union européenne (AMiF), Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP), Relais Social Urbain Namurois, etc.).

Les services que nous allons vous présenter sont les suivants :

- Le Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS) ;
- Le Relais Santé (RESA) ;
- La Maison de la Convivialité ;
- L'Espace Public Numérique (EPN) ;
- L'École des devoirs ;
- Le Service Français Langue Etrangère de la Ville d'Andenne (FLE) ;
- La Cellule Citoyenneté.

Trois dispositifs sont menés de concert par le SAGEISS, le RESA et l'ASBL Zone T :

- les permanences au sein de la salle d'accueil de la Maison des Solidarités ;
- le Plan Hiver ;
- le Plan Grandes Chaleurs.

Ces services s'intègrent en partie ou se sont intégrés jusqu'à tout récemment dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Ville d'Andenne, l'un des principaux pouvoirs subsidiaires qui permet la mise en place et la continuité des actions développées par les services sociaux andennais.

Maintien d'une offre de services adaptée au contexte de crise sanitaire COVID-19

Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, l'ensemble des Services de Cohésion sociale veille à maintenir une offre de services adaptée à ce contexte particulier et prend en charge de nombreuses initiatives d'aide et de soutien envers les personnes à risque et/ou fragilisées par cette crise.

La Maison des Solidarités (Service Communal du Logement, Service SAGEISS, Service de Français Langue Etrangère, Service Citoyenneté, Relais Santé) ainsi que la Maison de la Convivialité ont été fermées au public.

Les travailleurs de ces deux antennes ont été répartis en 2 équipes, fonctionnant en « shift », alternant présence à la Maison des Solidarités et télétravail. Leurs tâches quotidiennes se partagent entre leurs missions habituelles et la réalisation de missions spécifiques issues de la mise en place d'un projet fédérateur, avec la contribution de nombreux partenaires andennais : « **Andenne Solidarités** ». Ce dispositif fera l'objet d'un point de présentation spécifique.

SAGEISS (SERVICE D'ASSISTANCE, DE GUIDANCE ET D'INTERVENTION SANITAIRE ET SOCIALE)

Présentation du cadre institutionnel

Service d'Assistance, de Guidance et d'Intervention Sanitaire et Sociale (SAGEISS)

Rue de la Papeterie, 3

5300 – ANDENNE

Tél. : 085/84.95.67

sageiss@ac.andenne.be

Les pouvoirs subsidants / les mandats du service

Le SAGEISS est subventionné par différents pouvoirs publics et est donc amené à rencontrer différentes missions

L'AViQ

Depuis le 1er janvier 2015, le SAGEISS a reçu l'**agrément « service spécialisé assuétudes »** du Service Public Wallonie, Intérieur et Action sociale. Les missions du SAGEISS sont, dans ce contexte, l'accueil et l'information, la prise en charge psycho-médicosociale et la réduction des risques dans le contexte des assuétudes.

Le Service Public Fédéral Intérieur

Dans le cadre du **Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention** subventionné par le Service public fédéral Intérieur, le SAGEISS est mandaté pour travailler à la diminution des nuisances publiques liées à l'usage de drogues ainsi que prévenir, détecter et limiter la violence intrafamiliale et/ou le sentiment d'insécurité y relatif.

Le Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention définit aussi les compétences du "Fonctionnaire de Prévention et d'Évaluateur Interne".

Le Fonctionnaire de Prévention a pour mission le développement et la mise en œuvre d'une politique locale de prévention. Il favorise et coordonne la mise en place d'un travail impliquant les services communaux concernés. Il encourage toutes formes de collaboration entre les différents acteurs et veille à la diffusion de l'information concernant le service de prévention auprès de la population et des acteurs locaux.

L'Évaluateur interne, quant à lui, est responsable de l'évaluation permanente des différents projets du Service de Prévention. Il recueille des données pertinentes pour chacune des actions entreprises et est responsable de leur analyse. Il réalise par ailleurs les rapports d'évaluation adressés au SPF Intérieur.

Dans le cadre de ses missions, le Fonctionnaire de Prévention de la Ville d'Andenne a organisé une visite de terrain avec le Conseiller Local du SPF Intérieur (23/01/2020). Il s'agissait de réaliser un état des lieux de la Ville d'Andenne ainsi que de connaître les points d'attention et les attentes du SPF Intérieur pour la prochaine programmation. Le 12/03/2020, le Fonctionnaire de Prévention a également participé à une matinée d'étude organisée par le SPF Intérieur en partenariat avec la VUB/ULB, sur la présentation d'un outil d'évaluation d'impact des projets de prévention.

Le Fonctionnaire de Prévention, dans sa mission de développer et pérenniser des partenariats, a œuvré à rétablir des contacts réguliers entre la Zone de Police des Arches et les services sociaux. L'approche préventive et l'approche policière sont complémentaires, dans le respect des compétences de chacun. Pour ce faire, une relation de confiance doit se construire durablement. Différentes réunions ont eu lieu, tant pour le développement d'une CSIL-R, « Cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme », que pour l'approche des assuétudes tels que la réduction des risques et la création d'un module « sécurité routière » à destination des intervenants sociaux qui œuvreront en milieux festifs.

Le Relais Social Urbain Namurois

Enfin, le Relais Social Urbain Namurois soutient également le SAGEISS pour le développement d'un projet en lien avec la grande précarité sur le territoire andennais. Il s'agissait de proposer une **équipe mobile santé et action sociale (E.M.S.A.S.)** destinée à favoriser l'articulation entre les intervenants sociaux et ceux actifs dans le champ de la santé. Depuis 2020, l'EMSAS a évolué vers un **Relais Santé (RESA)** et est dorénavant attaché aux Services de Cohésion sociale de manière plus transversale.

Ces différentes missions complètent une offre de services sur le territoire desservi et viennent ainsi répondre à une demande croissante observée par différents opérateurs locaux.

L'équipe du SAGEISS est donc amenée à diversifier ses actions et modes d'intervention pour rencontrer au mieux ces différents objectifs.

Les services proposés à la population andennaise durant cet exercice 2020 sont :

- Un accompagnement social, psychologique et/ou médical de la personne dépendante et/ou de son entourage ;
- Une orientation et/ou réorientation vers des services spécialisés ;
- Des permanences d'accueil (en partenariat avec l'ASBL Zone T et le RESA) renforcées durant la période hivernale ;
- Des actions de réduction des risques en milieu festif (en partenariat avec l'ASBL Zone T et le RESA) et en travail de rue, dit de « proximité » ;
- Une information à la population concernant les assuétudes et/ou les IST (en partenariat avec l'ASBL Zone T et le RESA);

- La participation au dispositif andennais de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales ;
- Un travail favorisant un accès à la santé et à un accompagnement social pour les personnes en situation de grande précarité.

Composition de l'équipe

Ces différents financements permettent à l'équipe de disposer de travailleurs aux formations diverses et complémentaires.

Pour remplir ces missions, l'équipe du SAGEISS est composée d'un équivalent temps plein assistante sociale, d'un 4/5^e temps psychologue et d'un mi-temps psychologue et d'un mi temps éducateur.

Un temps plein est aussi affecté à la coordination pédagogique administrative et financière du service.

En plus de l'accompagnement individuel des usagers (entretiens sociaux et psychologiques), l'équipe assure d'autres tâches tels que des permanences téléphoniques, permanences au sein de la salle d'accueil, la gestion administrative des dossiers, le travail de partenariat et de réseau,... Il arrive malheureusement, qu'à certaines périodes de l'année, une liste d'attente doit être créée pour répondre aux demandes des usagers.

L'horaire du service

Lors d'une année civile « classique », hors contexte COVID-19, du 1er janvier au 31 octobre, le SAGEISS est ouvert 5 jours sur 7 et a offert 4 plages horaires de permanence «salle d'accueil». L'horaire du service se décline de la façon suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00	Réunion d'équipe		Sur rendez-vous		
10h00		Salle d'accueil		Salle d'accueil	Salle d'accueil
11h00					
12h00					
13h00	Sur rendez-vous	Sur rendez-vous		Sur rendez-vous	Sur rendez-vous
14h00					
15h00					
16h00	Salle d'accueil et sur rendez-vous	Fermeture du service			
17h00					
18h00					

Si une personne souhaite joindre le service, en dehors des heures d'ouverture, un répondeur est mis à disposition. L'équipe la recontactera dans les plus brefs délais.

Dans le cadre du « Plan Hiver », du 01/11 au 31/03, les horaires de la salle d'accueil sont adaptés comme suit : lundi : 16-19h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10-14h.

Dans le cadre du « *Plan Grandes chaleurs* », la présence en rue est augmentée.

Dans le contexte du COVID-19, à partir du 13 mars 2020, la salle d'accueil a été fermée au public, pour respecter les mesures sanitaires. Dès que les équipes de l'ASBL Zone T et du RESA ont reçu du matériel de protection, le travail de rue s'est organisé pour intensifier la présence en rue. L'équipe du SAGEISS, quant à elle, a intensifié sa disponibilité par téléphone et par mail, pour assurer les suivis sociaux et psychologiques des bénéficiaires. Ensuite, dès le déconfinement, les entretiens ont pu être menés sur rendez-vous.

Consultations psycho-sociales

Concernant les entretiens réalisés sur rendez-vous, **433 entretiens psychologiques, 298 entretiens sociaux** ont été menés, pour un total de **731 consultations** entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020.

	Sociaux	Psychologique	Total
Janvier	43	42	85
Février	52	54	106
Mars	29	31	60
Avril	32	32	64
Mai	28	23	51
Juin	30	52	82
Juillet	26	47	73
Août	8	42	50
Septembre	38	53	91
Octobre	12	57	69
TOTAL	298	433	731

Durant le confinement, les entretiens sociaux et psychologiques ont été maintenus mais réalisés par téléphone ou mails. Les travailleurs ont veillé à rester en contact avec leurs usagers afin d'éviter et prévenir les risques de précarisation croissante de ces personnes déjà fragilisées.

Accompagnement social

La fonction du travailleur social dans le domaine des assuétudes est largement polyvalente. Sa première mission est d'établir une relation de confiance avec le consommateur, souvent devenu méfiant, afin de planter les racines d'un suivi constructif.

La personne dépendante rencontre de multiples difficultés d'ordre médical, psychologique, socio-familial, administratif, économique, judiciaire, etc. Le rôle du travailleur social, généraliste des problèmes humains, consiste alors à dégager avec l'utilisateur des solutions, à l'accompagner dans ses démarches et à l'orienter au mieux. Les objectifs poursuivis consistent à lui permettre de (re)trouver un certain équilibre et son autonomie en vue de réaliser son projet de vie, à l'aider à (re)créer un tissu social autour de lui pour sortir de l'isolement et de la spirale « ennui-dépression-consommation », ...

L'accompagnement social s'inscrit sur le long terme et est soumis aux comportements instables des consommateurs (ruptures familiales, rechutes, maladies, absence de repères spatio-temporels, exclusion sociale, problèmes financiers, incarcération,...) ainsi qu'au contexte de notre société actuelle.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2020, les travailleurs sociaux du SAGEISS ont accompagné **65** personnes (**25** femmes et **40** hommes) consommatrices de produits psychotropes (en grande majorité dépendantes à l'alcool et l'héroïne) et membres de l'entourage de consommateurs. Parmi celles-ci, le SAGEISS a enregistré **17** nouvelles demandes d'intervention. Au total, **218** consultations sociales sur les 300 initialement prévues ont été réalisées en 2020, soit 72.6% d'entretiens sociaux menés.

Nombre de rendez-vous sociaux

	Sociaux		
	Venu	Pas venu	Total
Janvier	28	15	43
Février	39	13	52
Mars	20	11	31
Avril	/	/	32 (tél)
Mai	19	9	28
Juin	16	14	30
Juillet	21	5	26
Août	6	2	8
Septembre	28	10	38
Octobre	9	3	12
Totaux	218	82	300
	72.6%	27.4%	100%

Nouvelles demandes

Entre janvier et octobre 2020, 17 nouvelles demandes d'intervention (contre 29 nouvelles demandes en 2019) ont été enregistrées. Cette diminution des nouvelles demandes peut s'expliquer, d'une part, par la période de confinement et la reprise progressive des rendez-vous, et d'autre part, en raison de la période des vacances, toujours plus calme par rapport au reste de l'année.

Genre

Genre	
Femme	7
Homme	10

Age selon le genre

	Homme	Femme	Total
18 - 24 ans	2	0	2
25 - 39 ans	6	2	8
40 - 65 ans	2	3	5
65 ans et +	0	2	2
Total	10	7	17

Lors de l'analyse du genre au niveau des nouvelles demandes rencontrées en 2020, 59% de ces demandes représentent des hommes contre 41% de femmes.

Concernant leur tranche d'âge, 47% des nouveaux patients ont entre **25-39 ans**, 29% se situent entre **40-65 ans**, tandis que les **65 ans et +** et les **18-24 ans** se situent tous deux à 12%. On peut donc en conclure que la population des bénéficiaires est relativement jeune.

Types de revenu

Revenus professionnels	6
Allocations de chômage	4
Mutuelle (ou maladie-invalidité)	3
Revenu d'intégration ou aide sociale	1
Pension de retraite	2
Sans aucune ressource financière	1

D'après le type de revenu des nouvelles demandes, seulement 35% de ces personnes sont occupées professionnellement. Les 65% restant se répartissent entre des personnes qui perçoivent des allocations de chômage, dépendent de la mutuelle, touchent le revenu d'intégration sociale ou une pension de retraite.

Niveau d'instruction

Primaire	1
Secondaire inférieur	6
Secondaire supérieur	6
Supérieur non universitaire	1
Inconnu	3

Au sein du public, 41% des bénéficiaires n'ont jamais obtenu leur diplôme de secondaire supérieur ; 6% se sont arrêtés au CEB et 35% au diplôme d'étude secondaire inférieur. 35% ont obtenu leur CESS tandis que seulement 6% ont effectué des études supérieures. Ces observations confirment la précarité sociale et les difficultés d'intégration socio-professionnelle du public au sein du système sociétal et professionnel. Ceci se reflète également au niveau du type de revenu analysé ci-dessus.

Origine de l'orientation vers le SAGEISS

Famille/tiers	6
Spontanément/de sa propre initiative	2
Médecin Généraliste	2
Police	2
Autre	2
Justice	1
Hôpital	1
Service de Santé mentale	1

Lorsque l'on interroge les nouvelles demandes sur la manière dont les usagers ont été orientés vers le service, **35%** ont été orientés par leur famille ou un proche tiers et **11%** ont effectué la démarche de leur plein gré. Les autres orientations ont été réalisées par des médecins généralistes, la police, la justice ou d'autres partenaires du réseau de soins (hôpital, service de santé mentale).

Suivis psychologiques

Les consultations psychologiques sont individuelles et se veulent complémentaires au travail médico-social réalisé au sein du service. Dans la grande majorité des cas, les patients consultent librement, souvent orientés par un médecin ou un intervenant de l'équipe. Toutefois, il arrive également que certains usagers viennent sous contrainte judiciaire dans le cadre d'une liberté conditionnelle, d'une alternative à la détention préventive, d'une probation ou de congés pénitentiaires.

Les objectifs des suivis varient en fonction de la demande du patient, de ses ressources personnelles et du cadre dans lequel il consulte. Lieu d'écoute, les entretiens psychologiques visent, dans un premier temps, à amener la personne à réaliser un travail sur soi, lui permettant de donner un sens à ses difficultés, mais également à sa dépendance. Pour cela, la psychoéducation et des techniques concrètes inspirées de l'entretien motivationnel sont mises en œuvre. Le travail consiste aussi à accompagner le patient dans ses réaménagements et vise de façon globale l'amélioration de la qualité de vie (affirmation de soi, estime de soi, gestion du manque, gestion des émotions).

Formation du personnel

Afin de fournir une aide de qualité aux patients et d'enrichir leurs connaissances, les travailleurs sont vivement encouragés à participer à des formations continues en lien avec leur pratique professionnelle. Dans cette optique, une psychologue a participé à une formation en « Programmation neurolinguistique » dispensée par le CEDS (centre d'étude et de documentation sociale de la province de Liège). Cette formation s'est étalée sur 6 journées complètes au cours de l'année 2020 : le 20/01, le 3/02, le 17/02, le 02/03, le 06/10 et le 11/09.

Accueil de stagiaires

L'équipe accueille des stagiaires dans les différentes disciplines proposées et ce, en vue de permettre aux étudiants d'acquérir une première expérience de métier. En 2020, une stagiaire psychologue (Ulg) a réalisé son stage de février à juin 2020. Son stage a été prolongé d'un mois en raison de la crise sanitaire et sociale COVID-19.

Analyse chiffrée pour l'année 2020

Dans le cadre des prises en charge psychothérapeutiques à destination des personnes souffrant d'assuétudes, le SAGEISS a proposé des consultations à **38 personnes différentes** entre le mois de janvier 2020 et octobre 2020. Dans la plupart des cas, ces personnes s'adressent au service car elles présentent elle-même une dépendance à un ou plusieurs produits. Dans d'autres situations, ces personnes sont des proches de consommateur en difficultés avec ces questions. Cet accompagnement spécifique à destination des membres de l'entourage des personnes dépendantes semble essentiel afin d'appréhender de manière globale la question des assuétudes. En effet, conscient des risques de comorbidité associés aux situations de consommation pathologique, proposer une écoute, une aide et un soutien à ces proches, qu'ils soient conjoints, parents, enfants ou toute autre personne touchée par ce phénomène, est primordial. Dans ce cadre, le travail du psychologue est de les aider à donner du sens, à comprendre la fonction du produit ainsi qu'à traverser ces épreuves.

Genre

Genre	
Femme	17
Homme	2

D'après le taux de représentation en fonction du genre, on constate que 55 % des suivis psychologiques sont des hommes. Néanmoins, cette différence est minime en comparaison avec la faible représentation des femmes au sein des permanences de la salle d'accueil ou d'autres services assuétudes. Cette parité est similaire à celle observée en 2019.

Age selon le genre

	Homme	Femme
18 - 24 ans	1	0
25 - 39 ans	8	3
40 - 65 ans	11	10
65 et +	0	5

La parité homme/femme est plutôt respectée au sein des suivis psychologiques. Il est cependant intéressant de comparer l'âge de nos bénéficiaires selon leur genre. Nous observons que les hommes consultent plus précocement que les femmes. La majorité des suivis psychologiques se situent dans la tranche d'âge des 40 et 65 ans.

Consommation principale

	Total
Alcool	21
Aucun (proches)	5
Cannabis	4
Héroïne	4
Médicament	3
Jeu pathologique	1

Le consommation d'**alcool** (55%) amène à pousser la porte d'un suivi psychologique. Le deuxième facteur qui amène à consulter sont les proches de ces consommateurs en difficultés avec ces questions d'addictions. Cela illustre bien l'importance de les inclure au sein des missions du service. Concernant les autres substances impliquées, il y a le cannabis, l'héroïne, l'addiction aux médicaments et plus spécifiquement le jeu pathologique.

Il est cependant important de signaler que cette répartition n'est pas entièrement représentative de la réalité : seule la consommation considérée comme la plus problématique est retenue pour consulter dans le cadre de l'analyse statistique. Seulement, il n'est pas rare d'observer sur le terrain une tendance à la **polyconsommation** régulière chez les personnes dépendantes. Dans ce cas, l'alcool, le cannabis ou même l'addiction aux médicaments serait davantage représentée.

Dans le cadre des entretiens psychologiques, il est très important de comprendre la fonction qu'occupe le produit lors de l'analyse de la situation. La consommation de psychotrope est bien souvent un moyen pour le patient de s'auto-médicaliser suite à une profonde souffrance psychique. De ce fait, l'addiction est souvent un marqueur extérieur d'un mal être général et représente généralement une porte d'entrée pour accéder à une souffrance plus profonde.

Lors de ces entretiens, il convient également de procurer aux patients des informations pertinentes concernant la réduction des risques lié aux comportements de consommation. Par exemple, de nombreux patients ont pour projet d'arrêter leur consommation, seul, du jour au lendemain. Contrairement à l'idée véhiculée par la société selon laquelle « il suffit de le vouloir pour arrêter », l'intervenant doit leur expliquer qu'un arrêt brutal peut être très dangereux pour leur santé. En effet, il est vivement déconseillé de stopper brutalement sa consommation d'alcool (risque de développer un syndrome de sevrage alcoolique pouvant aller jusqu'au delirium tremens). Il est donc fortement recommandé de passer par un sevrage médicalisé afin d'obtenir l'aide, le traitement adéquat et la surveillance de professionnel(s) : soit un sevrage « résidentiel » (hospitalisation), soit un sevrage en « ambulatoire » via un médecin généraliste ou autre. De cette manière, la sécurité des bénéficiaires est assurée grâce à un accompagnement dans leur choix de vie.

Nombre de consultations psychothérapeutiques

	Totaux		Total
	Venu	Pas venu	
Janvier	28	14	42
Février	39	15	54

Mars	19	6	25
Avril	32 (tél)	/	32
Mai	21	2	23
Juin	42	10	52
Juillet	41	6	47
Août	39	3	42
Septembre	44	9	53
Octobre	51	6	57
Totaux	356	71	433
Taux	82%	18%	100%

Au total, **433** consultations psychologiques ont été menées entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2020, soit **82%** des entretiens prévus initialement. En effet, il arrive que le public ne se présente pas au rendez-vous fixé (18%).

Malheureusement, en raison de la situation sanitaire COVID-19, une diminution drastique des entretiens réalisés est observée entre le mois de mars et le mois de mai 2020. Néanmoins, la poursuite des suivis a été assurée par téléphone afin de maintenir le lien avec les patients.

Perspectives pour l'année 2021

- Poursuivre les intervisions entre les deux psychologues de l'équipe afin d'échanger sur les situations cliniques rencontrées ;
- Mettre en place des supervisions de cas cliniques animées par un superviseur extérieur. Ces supervisions doivent permettre aux psychologues d'analyser leur clinique avec un regard extérieur, de prendre un certain recul par rapport à leur pratique et de la questionner ;
- Poursuivre la participation aux intervisions cliniques organisées par Rasanam (Réseau d'Aide et de Soins en assuétudes de la Région Namuroise) ainsi les groupes de travail organisés par la FEDITO Wallonne (Fédération des Institutions en Toxicomanie).
- Participer à des colloques, conférences, formations continues spécifiques (en présentiel et/ou en visioconférence si la situation sanitaire l'exige) ;
- Accueillir un/des stagiaire(s) psychologue(s) au sein de l'équipe.

Accompagnement médical

Pour rencontrer sa mission d'accompagnement médical des personnes dépendantes, le SAGEISS collabore avec le Docteur Jean-Marie PANDER, Médecin généraliste andennais qui participe bénévolement au fonctionnement du service.

Le suivi médical vise dans un premier temps à faciliter l'accessibilité aux soins et à apporter une réponse médicale aux problèmes de dépendance physique. Il est loin d'être évident pour le consommateur d'avouer son problème de dépendance à son médecin de famille.

Les personnes qui souffrent d'un problème de dépendance peuvent introduire dès lors une demande de soins auprès d'un travailleur social du SAGEISS. Ce dernier orientera la personne vers le médecin qui travaille en collaboration avec le service et organisera la consultation au sein des locaux ou orientera la personne vers un médecin extérieur au service. La fréquence des consultations dépend de la situation du patient, mais, en général, relève d'une fois tous les 15 jours. Ces consultations sont payantes afin de favoriser l'engagement du patient vis-à-vis de son traitement et aussi de l'amener à apprendre à gérer ses ressources financières. Toutefois, ce paiement ne représente pas un frein au traitement car il reste souple.

Au-delà du traitement de substitution, le médecin s'inquiétera également du statut sérologique du patient afin de déterminer toute affection possible liée à son comportement de consommateur (sida, hépatites, etc.).

Les entretiens médicaux sont un lieu privilégié pour mettre en pratique les principes de réduction des risques par le biais d'informations sur les précautions à prendre en cas de consommation.

La prise en charge médicale se limite toutefois aux problèmes liés à la consommation du patient. Le SAGEISS devant rester un lieu de transition dans la vie du patient, ce dernier garde son médecin traitant pour le suivi général.

Les traitements médicaux aident la personne dans son désir d'abstinence ou de gestion de sa consommation parce qu'ils atténuent les symptômes de manque. Toutefois, ils ne sont que très rarement la réponse unique aux comportements compulsifs de consommation. Le suivi médical n'est en effet qu'un des facteurs favorisant la reconstruction sociale, psychologique, affective, professionnelle, etc. de la personne dépendante et doit idéalement être accompagné de la dimension psycho-socio-éducative.

Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020, le médecin collaborant avec le SAGEISS a offert un suivi médical à **15** personnes (2 femmes et 13 hommes), majoritairement demandeuses d'un traitement de substitution aux opiacés. Durant cette période, il a réalisé **79** consultations médicales.

Pendant la période de confinement COVID-19, le médecin a maintenu la prescription du traitement de substitution (méthadone ou subutex) via les pharmacies du centre-ville. Les usagers se rendaient directement à leur pharmacie pour recevoir leur traitement de substitution. A partir du mois de juin 2020, les consultations en présentiel ont repris normalement, à raison d'une fois toutes les deux semaines.

Violences conjugales et intrafamiliales

Cette action est menée conjointement par le SAGEISS et le Plan de Cohésion Sociale.

Aujourd'hui encore, au XXIème siècle, de nombreuses femmes sont victimes, aussi bien dans la sphère privée que publique, de violences.

Pourtant, en mars 2016, la Belgique signe une convention européenne prenant spécifiquement pour cible les violences faites aux femmes et la violence domestique. Il s'agit de la "Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique", plus communément appelée la « Convention d'Istanbul ». Cette convention vise à prévenir et à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique. En Belgique, ce texte est entré en vigueur le 1er juillet 2016.

« Pour la première fois, on observe à travers cette convention une lecture « genrée » des violences. Cela veut dire qu'elle reconnaît que les femmes sont massivement victimes de violences principalement parce qu'elles sont des femmes dans une société qui entretient un système de domination des femmes par les hommes, privant les femmes de leur pleine émancipation. Jusqu'à présent, la plupart des traités internationaux de lutte contre les violences voyaient les violences faites aux femmes comme une forme de violences parmi d'autres ».

Cette convention propose donc aux Etats européens un instrument afin de les aider à prendre des mesures dans quatre grands domaines : la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement de politiques intégrées, globales et coordonnées.

1. La prévention de la violence par des mesures s'inscrivant dans la durée qui traitent les causes profondes de la violence et qui visent à faire évoluer les mentalités, le rôle des hommes et des femmes et les stéréotypes de genre qui rendent la violence à l'égard des femmes acceptable;
2. La protection des femmes et des jeunes filles qui courent un risque avéré et la mise en place de services spécialisés d'aide aux victimes et à leurs enfants (foyers, services d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, centres d'aide d'urgence accessibles aux victimes de viols et de violences sexuelles) ;
3. La poursuite des auteurs, y compris en autorisant la poursuite des enquêtes et des procédures pénales si la victime retire sa plainte ;
4. Des politiques intégrées : adoption et mise en œuvre, à l'échelle nationale, de « *politiques intégrées* », efficaces, coordonnées et globales, c'est-à-dire comprenant toutes les mesures susceptibles de prévenir et de combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

A son échelle communale, le service SAGEISS et le Plan de Cohésion sociale de la Ville d'Andenne collaborent en vue de proposer un accueil, une information, un accompagnement individuel, une orientation vers des services spécialisés, des actions de prévention et de sensibilisation destinées aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales et/ou à leur proche. Ces deux dispositifs participent activement au travail de réseau afin de développer des partenariats sur le territoire andennais mais également au niveau provincial et national.

Accueil et accompagnement individuel des victimes

Toute personne victime ou proche d'une victime de violence conjugale ou intrafamiliale peut prendre contact avec le service SAGEISS. Cette personne sera accueillie au sein de la Maison des Solidarités et orientée soit vers un service spécialisé, soit vers le psychologue du service afin de mettre en place une prise en charge ambulatoire.

Sur l'année 2020, **8 femmes** victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales ont été suivies par la psychologue du service. Ces femmes ont été orientées vers notre service par d'autres partenaires spécialisés ou non en violences conjugales et intrafamiliales.

Les quatre pourvoyeurs principaux :

- Le Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de la zone de police des Arches ;
- Le service « *Ça vaut pas l'coup* » de la mutualité Solidaris de Namur ;
- L'ASBL Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (ACSA), par le biais des ateliers bébé-rencontres ;
- Le service communal du logement de la Ville d'Andenne.

Pour l'année 2020, **60** consultations ont été menées avec ces **8** femmes. Sur un total de **72** heures réservées aux consultations (à raison d'une heure par patiente), seules 12 séances n'ont pas été honorées pour des raisons justifiées (garde d'enfant, maladies, suspicion de coronavirus, ...), ce qui traduit une grande motivation de ces femmes à poursuivre leur suivi de façon régulière.

Plateforme de concertation locale

La plateforme de concertation locale réunit les différents partenaires sociaux andennais, confrontés, de près ou de loin, aux problèmes de violences conjugales et intrafamiliales. Les partenaires sont les suivants :

- Le Service d'Assistance Policière aux Victimes de la Zone des Arches ;
- Le service « *Ça vaut pas l'coup* » de la mutualité Solidaris de Namur ;
- Le Service provincial de Santé Mental d'Andenne ;
- L'A.S.B.L. ACSA (Actions Culturelles et Sociales d'Andenne) ;
- Le SAGEISS;
- Le Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'Andenne;
- La Province de Namur.

Cette plateforme se réunit à raison d'une fois tous les deux mois dans les locaux de la Maison des Solidarités. Les concertations ont pour but de préparer des actions communes de prévention et de sensibilisation, d'échanger sur les différentes pratiques professionnelles, de renforcer le travail de réseau et d'analyser des situations cliniques communes.

En fonction des projets et des actions à réaliser, la plateforme est amenée à inviter des partenaires travaillant hors du territoire andennais. Madame Myriam SABRIR, Coordinatrice de la plateforme provinciale, a été invitée pour la préparation et l'organisation du colloque prévu en mars 2020, reporté *sine die*, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19, seulement trois concertations locales ont eu lieu (le 29/01, le 19/02 et le 15/09). Nonobstant, les services restent en contact très régulièrement selon les situations rencontrées.

Coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes

La coordination provinciale est active dans deux thèmes : la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socioéconomique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision.

La coordination assure une série d'actions de prévention, de sensibilisation et de formation dans ce domaine. Elle intervient notamment auprès des écoles et des policiers. Elle développe des outils pédagogiques et organise des colloques sur ce thème. Elle participe à la campagne « *Ruban blanc* » contre la violence faite aux femmes. Elle anime une plateforme regroupant les acteurs de première et deuxième ligne impliqués dans la prise en charge intégrée des cas de violences intrafamiliales.

Le SAGEISS participe activement à cette plateforme. Au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19, de nombreuses actions ont été annulées, mais l'équipe a pu participer à deux plateformes (le 17/09 et le 29/10) organisées par la Coordination provinciale. Ces plateformes sont l'occasion de rencontrer les partenaires hors du territoire andennais et d'échanger sur les pratiques professionnelles.

La coordination se tient également à disposition pour l'organisation et la préparation d'évènements (colloque, action « *Ruban blanc* »), l'invitation à des formations spécifiques continues (« *Pôle des ressources* ») ainsi que l'obtention de documentations spécialisées, de brochures et d'outils de sensibilisation destinés aux activités.

L'inscription du psychologue à la formation « Pôle des Ressources – module 3 » a dû être reportée à l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Activités de prévention et de sensibilisation

A l'occasion de la **journée internationale des droits des femmes** (11 mars 2020), une soirée détente « relaxation et yoga » a été organisée, à destination des femmes. Cette soirée a été réalisée avec la précieuse collaboration de Madame Gaëlle DEBRUYN, professeur de yoga, logopède et psychomotricienne de formation, ainsi que l'ASBL ACSA.

Le centre culturel de la ville d'Andenne a mis à disposition un local adapté en vue de réaliser cette soirée. Le Taxi social a permis de reconduire les personnes ne disposant pas de véhicule personnel.

Cette soirée a rencontré une belle réussite : 8 femmes, provenant de différents services (ACSA, FLE, SAGEISS) ont participé à cet événement. Pour animer cette activité, Madame Debruyne était entourée de la coordinatrice ACSA, une psychologue du SAGEISS et la stagiaire psychologue du SAGEISS. Un en-cas était offert en fin d'atelier.

Depuis cette soirée, de nombreuses demandes émanent des différents services partenaires pour réitérer cet « **atelier relaxation - yoga** ».

Le **colloque intitulé « Femmes, Santé et Violences »** a dû être annulé. Celui-ci était prévu le 18/05/2020. En raison de la crise sanitaire, ce colloque est postposé dans le courant de l'année 2021.

Concernant l'action **Ruban Blanc (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes)**, malgré la situation sanitaire encore très complexe, le SAGEISS souhaite distribuer durant la semaine du 25 novembre et lors du marché hebdomadaire, un objet (bracelet ou baume à lèvres) discret et utile à l'attention des femmes. Sur cet objet seront mentionnées les coordonnées de la ligne téléphonique d'écoute violences conjugales (0800/30.030) et d'autres coordonnées utiles en situation de crise.

Perspectives pour l'année 2021

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le SAGEISS souhaite :

- Poursuivre la participation aux plateformes organisées par la coordination provinciale afin de développer le réseau et les partenariats utiles dans ce domaine ;
- Poursuivre les formations spécifiques dispensées par le « *Pôle des Ressources* » ;
- Développer le partenariat avec le service « ça vaut pas l'coup » de la mutualité Solidaris de NAMUR ;
- Organiser et proposer un atelier spécialement destiné aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales ;
- Poursuivre la préparation du colloque prévu en mars 2020 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et sociale ;
- Renforcer et formaliser par des conventions, les collaborations déjà mises en place avec les partenaires : le service « ça vaut pas l'coup » de la mutualité Solidaris de Namur, le Service de Santé mentale d'Andenne, etc.

Le travail de proximité

Le travail de rue, dit « de proximité » est un travail effectué en binôme, permettant de travailler la pluridisciplinarité, au contact du public fréquentant la rue. Chaque maraude fait l'objet d'un compte-rendu. A terme, l'objectif est de réaliser une « cartographie » du territoire andennais permettant de mettre en lumière les zones fréquentées par un public particulièrement fragilisé et de faire émerger des demandes/besoins éventuels en matière de santé communautaire.

De ce travail de première ligne, il est possible de déterminer des actions qui pourraient être proposées selon les demandes et besoins émanant de la population et des partenaires (commerçants, associations, riverains, etc.).

En raison de la crise sanitaire COVID-19, l'équipe du SAGEISS n'a pas pu mener du travail de proximité et s'est recentrée sur le soutien des bénéficiaires « à distance », au plus haut de la crise. L'équipe s'est montrée très disponible par téléphone et mail pour garder le lien avec les bénéficiaires. Des rencontres sur rendez-vous en respectant les mesures sanitaires ont été proposées dès que possible.

Le travail de réduction des risques en milieu festif

En 2020, en raison du COVID-19, l'équipe du SAGEISS n'a participé à aucun évènement festif, tous annulés en raison des mesures fédérales. L'équipe du SAGEISS, en partenariat avec le RESA et l'ASBL Zone T intervient en milieux festifs, selon la philosophie de la réduction des risques (cfr. Infra « ASBL Zone T »).

Au niveau des partenaires et des collaborations

La personne souffrant d'une assuétude, au carrefour judiciaire, médical, psychologique, social et politique, impose une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire. Cette approche nécessite donc à la fois des échanges entre intervenants, des rencontres, collaborations et articulations des pratiques entre les différents secteurs. Si le réseau se conçoit par des moments d'échanges, ceux-ci doivent toujours respecter la confidentialité et la parole du patient. Le secret professionnel reste de vigueur même si avec certains intervenants, le secret partagé est possible.

Le développement de collaborations permet également de coordonner le suivi d'une personne ou d'un projet en évitant les démarches en doublon.

Le bénéfice de ces rencontres permet également de diminuer la méconnaissance concernant les usagers de drogues. Il n'est pas rare de rencontrer des travailleurs sociaux « *non spécialisés* » et de constater des réactions de rejet. La prise en charge peut être mise en péril, parfois refusée en raison de la problématique de la dépendance. L'intervention du SAGEISS est alors susceptible de lever des barrières, de rassurer des partenaires.

En outre, Il est important d'être en constante remise en question et d'évoluer avec la société afin d'offrir les services les plus appropriés. Pour ce faire, échanger avec les acteurs de terrain, participer aux concertations/réflexions du réseau et des partenaires, ainsi qu'interpeller le Politique si le besoin se fait sentir, sont primordiaux.

Enfin, il est intéressant de favoriser les collaborations en vue de mettre en place des projets. Les compétences de chaque service sont ainsi mises à profit.

Pour toutes ces raisons, la création et le maintien de partenariats et de collaborations sont une des priorités du service.

Le SAGEISS collabore régulièrement avec différentes associations actives ou non dans le secteur des assuétudes et est membre actif de différents réseaux utiles à la prise en charge de son public cible.

Perspectives pour l'année 2021

- Participer activement aux groupes de travail de la Fedito Wallonne (Fédération wallonne pour les institutions spécialisées en assuétudes) et du RASANAM (Réseau d'Aide et de Soins en Assuétudes de la Région Namuroise) ainsi que les autres plateformes actives dans ce domaine ;
- Renforcer les collaborations déjà mises en place (Le Service de Santé mentale d'Andenne, l'équipe mobile de soins psychiatriques en région namuroise « *Pléiade* », le Service Pluraliste d'Accompagnement et d'Insertion Sociale pour personnes Handicapées (SAIHA), l'Asbl ACSA, le centre culturel d'Andenne, la maison de la laïcité, l'AMO, etc.) ;
- Organiser des rencontres avec différents services afin d'échanger sur nos pratiques respectives, en vue d'une meilleure collaboration et de compléter notre listing social ;
- Poursuivre les rencontres avec la police en vue de favoriser la collaboration avec celle-ci en tant que services complémentaires tout en respectant les règles déontologiques liées au secret professionnel. Ce travail de collaboration est axé sur des phénomènes tels que les assuétudes et le radicalisme, et non sur des personnes.

Au niveau du service

Pour assurer le bon fonctionnement du service SAGEISS et offrir des services de qualité aux usagers, du temps nécessaire doit être consacré aux actions suivantes :

Les réunions d'équipe

Les réunions d'équipe sont hebdomadaires et ont pour fonction de transmettre l'information au sein de l'équipe, d'organiser le travail de chacun et de prendre des décisions concernant la gestion quotidienne du service.

Les intervisions

Les intervisions réunissent l'équipe de manière hebdomadaire afin d'évaluer la qualité des suivis psycho-médicosociaux, d'analyser et d'harmoniser les pratiques des différents intervenants, d'échanger des informations concernant la prise en charge des personnes dépendantes, d'exprimer les limites et les difficultés de chacun.

La formation continue

Afin d'enrichir les connaissances et le savoir-faire ainsi que d'optimiser l'aide proposée, il est conseillé aux différents membres de l'équipe de suivre des formations, de participer à des journées d'étude ou encore d'assister à des conférences en relation avec leurs pratiques.

Le personnel du SAGEISS s'inscrit activement dans une démarche de formation continue et de réflexion autour de sa pratique.

Le rôle du Fonctionnaire de Prévention

Dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP), le Fonctionnaire de Prévention souhaite mettre en place un comité de pilotage formalisé avec le Chef de Corps et le Bourgmestre dans le courant du premier semestre 2021 pour entériner les perspectives du PSSP. Ensuite, un Conseil Consultatif de Prévention sera organisé pour partager la vision commune débattue lors du comité de pilotage et échanger sur les potentialités à développer au sein du SAGEISS. Outre ces deux outils de concertation, le fonctionnaire de prévention souhaite connaître et maîtriser la réalité andennaise. Pour ce faire, un travail de rédaction et d'actualisation du Diagnostic Local de Sécurité semble nécessaire, nonobstant la non obligation du Service Public Fédéral Intérieur. Cet exercice permettra d'identifier tous les partenaires actifs et potentiels du SAGEISS ainsi que de les rencontrer individuellement pour élaborer ensemble des projets de prévention.

Les dispositifs transversaux

Pour rappel, trois dispositifs sont menés de concert par **le SAGEISS, le RESA et l'ASBL Zone T**, évoluant chacun au sein de la Maison des Solidarités :

- Les permanences au sein de la salle d'accueil de la Maison des Solidarités ;
- Le Plan Hiver ;
- Le Plan Grandes Chaleurs.

Les permanences au sein de la salle d'accueil

Au sein de la salle d'accueil de la Maison des Solidarités, l'équipe du SAGEISS, du RESA et de l'ASBL Zone T, souhaite offrir un lieu chaleureux où le public peut se poser et échanger en toute confiance, de manière inconditionnelle.

Durant les heures de permanence, il est possible de rencontrer un intervenant de l'équipe pluridisciplinaire, sans rendez-vous. Il s'agit de créer du lien, d'écouter, de reconforter, d'informer et d'ouvrir la porte à un éventuel accompagnement psycho-médicosocial. Si une demande émerge, un premier entretien est organisé afin d'analyser celle-ci et d'orienter au mieux la personne dans un processus d'accompagnement.

L'accueil est également un lieu d'informations à destination des usagers concernant les activités proposées par le service, par le réseau social andennais et le réseau « *assuétudes* ». Le matériel de réduction des risques est à disposition et des conseils adaptés sont dispensés. Il s'agit de matériel de réduction des risques pour le public toxicomane mais également de matériel de première nécessité pour le public en situation de grande précarité en situation de mal logement (couvertures, matelas, vêtements chauds, des kits hygiène, ...).

Une boîte à livre est également à disposition et est alimentée par la bibliothèque communale et par des dons.

SDA - Plan Hiver – Avant COVID	Novembre 2019	Décembre 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020
Nombre d'ouvertures	18	18	20	19	10
Nombre de contacts (=pers reçues)	269	221	210	228	85

Nbre d'usagers ≠	61	50	46	55	28
Nbre de femmes ≠	16	18	12	19	9
Nbre d'hommes ≠	45	32	34	36	19
Nbre de « primo-utilisateurs* »	6	5	4	6	1

*Un **primo utilisateur** est une personne qui utilise le service pour la première fois de sa vie durant la période du « *Plan Hiver* ».

Impact du COVID-19

En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures fédérales pour limiter la propagation du virus, le Collège communal de la Ville d'Andenne a décidé de fermer la salle d'accueil et de stopper les maraudes à partir du lundi **16 mars 2020**, et ce, jusqu'à nouvel ordre selon l'évolution de la situation et dans l'attente de la réception du matériel de protection des travailleurs.

Les modes d'organisation du personnel ont dès lors été adaptés : travail à bureaux fermés, permanence téléphonique, télétravail, rotation des équipes (shift).

Suite à la réception des masques chirurgicaux de la Fédération wallonne des Institutions pour Toxicomanes (FEDITO) (26/03), le travail de rue a pu être réorganisé et repris à partir du **31 mars 2020**. Du matériel de première nécessité (tapis de sol, sac de couchage, ...) ont été distribués, selon les besoins, auprès du public vivant sous tente et dans les squats. Il était désormais possible, si nécessaire, de réaliser des entretiens « hors des murs ».

Pour compenser la fermeture de la salle d'accueil, en raison des normes sanitaires, une permanence sociale est accessible tous les matins de 10h00 à 12h00.

Seules des démarches ponctuelles et d'aide sociale générale sont possibles.

Si un suivi social plus important doit se mettre en place, le bénéficiaire est orienté vers l'assistant(e) social (e) du SAGEISS.

Maison des Solidarités Permanence – COVID 19	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	TOTAUX
Nombre de jours effectifs d'ouverture	15	22	23	21	22	21	124
Nombre de permanences	15	22	23	21	22	20	123
Nombre de contacts (=Nbre de personnes reçues) :	87	104	81	64	71	70	477
Nbre de contacts masculins	71	88	67	53	56	58	
Nbre de contacts féminins	16	16	15	11	15	12	
<i>Nombre de personnes différentes :</i>	36	30	29	27	35	35	
Nombre d'hommes différents	29	24	23	22	27	27	
Nombre de femmes différentes	7	6	6	5	8	8	

Nombre de primo-utilisateurs (=1x de sa vie durant PH)	14	1	2	3	3	2	25
Nombres de demandes:							
Prêt de téléphone	49	52	19	12	13	11	156
Démarches sociales	41	41	33	23	26	15	179
Ecoute active/soutien	6	1	0	6	22	17	52
Repos/création de lien	4	8	13	13	10	8	56
Soins hygiène	0	0	1	0	2	4	7
Autre	20	27	20	15	8	1	91

Le Plan Hiver 2019-2020

La Ville d'Andenne bénéficie d'une subvention spécifique du Relais Social Urbain Namurois dans le cadre du Plan Hiver 2019-2020 prévu du 01/11/2019 au 31/03/2020.

Le public cible dudit projet est composé de personnes majeures en situation de grande précarité.

A cet égard, la Ville d'Andenne s'est engagée à :

- développer, en partenariat avec **l'asbl ZONE T**, l'accueil des plus démunis en journée et mettre en place une plage horaire d'accueil spécifique au Plan Hiver ;
- organiser un travail de rue régulier ;
- développer la prise en charge de la santé des personnes très précarisées en décrochage du circuit traditionnel des soins, par le **Relais Santé** de la Ville d'Andenne.

Plusieurs collaborations sont mises en place avec des commerçants et des institutions andennaises :

1. La boulangerie « *Dieudonné* », à ANDENNE, fournit ses invendus (pain, pâtisseries,...).
2. Le service des repas chauds du CPAS d'Andenne procure la soupe pour la permanence.

Lors du Plan Hiver, le service étend ses horaires de permanence afin d'offrir quotidiennement un lieu d'accueil permettant au public de se réchauffer et de se poser autour d'une boisson chaude (thé, café, soupe) accompagnée de pain. Du matériel de première nécessité est également disponible (bonnets, gants, écharpes, etc.). Ces services sont gratuits.

En 2020, l'horaire de la salle d'accueil durant le plan hiver est le suivant :

- Le lundi, de 14h à 16h00h ;
- Du mardi au vendredi, de 10h à 14h.

La présence d'un médecin (bénévole) est assurée deux mardis par mois. Lors des fêtes de fin d'année, sa consultation a été avancée au lundi 23 décembre à la place du mardi 24 décembre. Notons que la permanence du médecin favorise une présence accrue d'utilisateurs.

En raison des congés et de l'équipe réduite durant la période des fêtes (23 décembre 2019 au 3 janvier 2020), cet horaire a exceptionnellement été modifié, la salle ouvrant uniquement les lundis 23 et 30 décembre de 14 à 16h et les vendredis 27 décembre et 3 janvier de 10 à 14h.

Les plages horaires du PH semblent pertinentes. Une ouverture quotidienne permet au public de s'alimenter tous les jours à l'heure de midi mais aussi de venir se poser et de s'abriter du froid et de la pluie. Une permanence le soir permet aux usagers de ne pas passer seul une partie de la soirée.

Une baisse de fréquentation certains jours ou à un créneau horaire de la journée (13h) est observée.

Les créneaux sont assignés à un binôme de travailleurs. Il y a toujours un autre travailleur présent dans les bureaux durant la salle d'accueil afin de pouvoir aider si c'est nécessaire.

L'organisation du planning se heurte aux temps partiels, ainsi que les participations aux réunions de réseaux et d'animations. Une personne engagée spécifiquement pour le Plan Hiver est réellement utile et nécessaire pour ne pas déformer les autres missions du service. Il est responsable, en moyenne, de 3 créneaux par semaine, ce qui permet de libérer l'équipe pour vaquer à ses autres tâches.

Cette année l'équipe a aussi pu compter sur l'apport de deux stagiaires éducatrices : l'une en seconde année et l'autre en troisième année. Leur contribution ne se limite pas à un renfort d'équipe. Par leurs statuts d'étudiantes et de futurs travailleurs, elles questionnent l'équipe et ses pratiques permettant un regard réflexif et une évolution constante des pratiques.

Avec l'affluence des usagers au sein de la salle d'accueil, la présence au minimum de deux intervenants est plus que nécessaire pour s'assurer du bon déroulement de la permanence ainsi que répondre aux nombreuses demandes (GSM, ordinateur, servir la soupe, discuter,...).

Impact du COVID-19

En raison de la pandémie COVID-19 et des mesures fédérales pour limiter la propagation du virus, le Collège communal de la Ville d'Andenne a décidé de fermer la salle d'accueil et de stopper les maraudes à partir du lundi 16 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre selon l'évolution de la situation et dans l'attente de la réception du matériel de protection des travailleurs.

Les modes d'organisation du personnel ont dès lors été adaptés : travail à bureaux fermés, permanence téléphonique, télétravail, rotation des équipes (shift).

Suite à la réception des masques chirurgicaux de la FEDITO (26/03), le travail de rue a pu être réorganisé et repris à partir du 31 mars 2020. Du matériel de première nécessité (tapis de sol, sac de couchage, ...) ont été distribués, selon les besoins, auprès du public vivant sous tente et dans les squats. Il était désormais possible, si nécessaire, de réaliser des entretiens « *hors des murs* ».

Fréquentation du Plan Hiver

Une « *ouverture* » de la salle d'accueil vers un public plus large hors population toxicomane est observée. En effet, une augmentation des situations de précarité « *générale* » (financière mais aussi et surtout sociale) est constatée.

Ce dispositif renforcé en hiver semble également tout indiqué en raison du sentiment d'isolement et du taux de dépression plus élevé à cette période (trouble affectif saisonnier, dépression hivernale/saisonniers = imbrication entre dépression et saisonnalité). Sans aller jusqu'à ce trouble, ce dispositif permet aux usagers de sortir de chez eux, de se retrouver dans un lieu commun et de développer un réseau social (lien avec le sentiment d'appartenance à un groupe). Bien que des tensions existent entre certains bénéficiaires pour des raisons personnelles, l'équipe observe beaucoup d'entraide et de notion de partage entre ces derniers (ex : aller chercher les colis alimentaires, trajets en voiture, dons d'objets...). Certaines personnes ont pu sortir de leur isolement et nouer des liens avec d'autres, pouvant être des ressources à l'extérieur. Une solidarité est née entre usagers et s'est révélée lors de la pandémie COVID-19.

La proportion d'usagers masculins est presque parfois triplée par rapport aux nombres d'usagères.

Sur la durée du plan hiver, nous comptons 21 primo-utilisateurs, dont certains sont venus suite aux présentations du dispositif chez les partenaires sociaux andennais. Néanmoins, nous remarquons une utilisation de service assez régulière pour de nombreux usagers. La permanence du médecin bimensuelle amène également un public très éloigné des services sociaux et approché quasi uniquement lors des maraudes.

Concernant les types de demandes, celles-ci relèvent toujours de démarches de contact auprès d'administrateurs de biens, d'avocat, de la famille, du médecin, d'institution de cure/postcure, de suivi judiciaire, ... Elles restent semblables d'année en année.

Le nombre d'usagers qui viennent pour se reposer en salle d'accueil est assez important comparé au nombre de demandes (sociale, téléphone, médicale, assuétudes,...). Beaucoup d'usagers n'ont pas de demande mais viennent dans la salle d'accueil pour manger, boire un café et de la soupe, nouer des contacts sociaux, se (re)poser au calme. La salle d'accueil répond à leur demande de lien social.

La salle d'accueil est également un lieu propice pour l'émergence d'une nouvelle demande de suivi au sein d'un des services de la Maison des Solidarités. La personne en charge de la salle d'accueil communique alors la nouvelle demande de suivi en réunion d'équipe ou directement auprès d'un collègue pour l'analyse de la demande. Il n'est pas toujours aisé d'aborder certains sujets lors de la permanence, la salle ne permettant pas de la discrétion ni de l'intimité. Notons que certains usagers sollicitent parfois plusieurs travailleurs avec la même demande, en cas de refus de l'un d'entre eux. Heureusement, l'équipe se concerte au quotidien au-delà de la réunion d'équipe hebdomadaire.

Les activités

Les usagers ne semblent pas demandeurs d'activités au sein de la SDA. Ils privilégient le calme et le contact ainsi que la réponse à leurs besoins primaires (manger, boire, se reposer) et à leurs priorités (trouver de l'aide pour une démarche).

Un journal et des magazines sont mis à disposition des usagers. Ces derniers n'hésitent pas à les lire et à remplir les mots croisés. Des jeux de société sont disposés dans la salle d'accueil mais ne sont pas utilisés. A plusieurs reprises, les travailleurs ont invité les usagers à les utiliser mais ils ne sont pas en demande. Une des raisons pourrait être que les jeux de société ne les intéressent pas. Ils sont peut-être également bloqués dans une certaine routine, n'ayant pas l'habitude de jouer en salle d'accueil. Il n'est pas non plus toujours évident de mobiliser le public pour participer à une activité, et éventuellement aider dans la préparation de celle-ci. Le public vit l'instant présent. Cette problématique était déjà rencontrée les années précédentes. Lorsqu'une activité était organisée, il s'agissait toujours des mêmes participants et bien souvent, nous constatons beaucoup d'annulations de dernières minutes et/ou d'absences.

Néanmoins, les activités « phares » tels la visite de Saint-Nicolas, le repas de Noël ainsi que celles organisées par d'autres associations, comme le Centre Culturel, sont appréciées.

Les inscriptions sont réalisées à l'avance pour les événements mais, lorsqu'il reste la possibilité de s'inscrire le jour même, un certain nombre d'usagers demandent de participer au dernier moment.

La relation au temps est vécue différemment. Le public semble plus disposé à se mettre en mouvement l'après-midi que le matin. Ceci est à considérer lors de l'organisation de prochaines activités.

Le travail de rue

Des maraudes (composées de deux intervenants) sont effectuées régulièrement, 3 sur le mois de novembre 2019, 5 sur le mois de décembre 2019, 8 en janvier 2020, 6 en février 2020 et 3 les deux premières semaines de mars 2020. La durée d'une maraude varie entre 2 à 3 heures. L'absence pour maladie, les obligations de participation aux réunions de réseaux, les nombreuses animations et sensibilisations dans les écoles ainsi que la tenue des permanences en salle d'accueil ont eu un impact sur le nombre de maraudes souhaitées initialement.

Les maraudes permettent de rencontrer des personnes vivant dans la grande précarité et qui ne fréquentent pas nécessairement la salle d'accueil bas seuil. Certains logent sous tente ou vivent en squat. C'est un point d'entrée du service. Plusieurs personnes viennent au service pour des démarches ou des demandes (ponctuelles) via ce lien maintenu grâce aux maraudes. Ces personnes connaissent le service mais ne veulent pas, n'éprouvent pas le besoin, de fréquenter la SDA ou de s'inscrire dans une démarche de suivi.

Les contacts avec les habitants de la rue sont qualifiés de bons. Les personnes vivant sous tente ou en squat ne sont pas toujours demandeuses d'être dérangées dans leur lieu de vie. Il n'est donc pas évident de garder un contact régulier. L'éducateur prévient de sa présence, soit à distance en les interpellant soit par un appel téléphonique leur permettant de l'informer de leur souhait ou non de le rencontrer. Des usagers ne désirent pas d'aide ni de suivi en raison d'une méfiance envers les services sociaux ou de leur désir assumé de vivre en dehors de la société. Si le contact est établi, ces personnes écoutent les informations concernant la salle d'accueil et les différents services de la Maison des Solidarités. L'aide matérielle est parfois indispensable pour passer l'hiver à la rue. Le matériel le plus demandé sont les sacs de couchage (9 distribués) et des chaussures (8).

Certains usagers vivent en alternance dans la rue, bénéficiant parfois d'un dépannage familial dans une dynamique « *accueil-rejet-accueil* ». La présence des usagers est également variable sur le territoire et complique parfois leur localisation.

Le travail de rue permet également d'observer des lieux et des modes de consommation ainsi que les risques auxquels ils s'exposent à chaque prise de produit.

UTILISATION DE SERVICE Salle d'accueil	Nbr e per man ence s	Nbre mara udes	Nbre contact s =Total nbre de pers. venues	Nbre perso nnes ≠	Nbre person nes ≠ Perma nence médic ale	Types de demandes							
						médic ales	soci ales	assuét udes	santé mental e	soins hygiè ne	rep os	autr e	Repas : SDA + Entretien individue l
Novembre 2019	18	3	269	61	16	5	49	5	3	17	134	53 tél 4 autre s	183+7 = 190
Décembre 2019	18	5	221	50	16	1	23	0	0	2	176	19 tél	130+30 = 160
Janvier 2020	20	8	210	46	16	4	47	0	3	5	106	37 tél	129+10 = 139
Février 2020	19	6	228	55	19	4	41	2	3	0	143	42 tél	163+4 = 167

Mars 2020 Fermeture COVID 16/03	10	3	85	28	13	2	13	0	4	2	38	26 tél	65+2 = 67
TOTAL	85	25	1013	/	/	16	173	7	13	26	597	177	723

Le Plan Grandes chaleurs

Les périodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquentes. Le plus souvent, elles s'accompagnent d'une abondante formation d'ozone dans l'air ambiant.

La chaleur et l'ozone peuvent nuire à la santé, mais certaines personnes courent de plus grands risques : il s'agit notamment des personnes âgées, des bébés et jeunes enfants, des malades chroniques et des personnes handicapées (surtout quand ils vivent seuls). Il est donc important de veiller aux personnes vulnérables dans l'entourage et de les aider si nécessaire.

Pour ces raisons, le Relais Social Urbain Namurois permet à ses partenaires de bénéficier de casquettes et de bouteilles d'eau à distribuer au public le plus fragilisé vivant en rue. Dès lors, **le RESA, le SAGEISS et l'ASBL Zone T** intensifient leur travail de rue pour aller à la rencontre du public et délivrer des messages et du matériel de réduction de risques liés aux fortes chaleurs : bouteilles d'eau fraîche, crème solaire et casquettes. L'approche quantitative sera exposée dans chaque présentation respective des services.

En août 2020, un outil de communication a été créé à destination du grand public. Le dépliant « Plan Grandes Chaleurs » a été distribué auprès de services communaux, de commerces de proximité, des 14 pharmacies andennaises et de la parapharmacie ainsi qu'au CPAS et sons service de distribution des repas chauds pour atteindre le public Senior. Cette brochure propose des conseils pour diminuer les risques liés à la canicule, des endroits ombragés, des points d'eau potable, des numéros de téléphones utiles et des conseils en cas de malaise. Le Service Relations Publiques/Communication de la Ville d'Andenne a également relayé des informations sur les réseaux sociaux.

Perspectives 2021

- renforcer la transversalité des projets sociaux menés par les équipes des Services de Cohésion sociale, permettant de proposer au public des équipes pluridisciplinaires aux multiples ressources et compétences ;
- renforcer le travail de rue, travail d'accroche, auprès du public très éloigné ;
- renforcer la visibilité des services auprès des partenaires pour atteindre un public non atteignable par le travail de rue et élargir le spectre d'intervention des services auprès du grand public.

2.2 RESA

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Le RESA (Relais Santé) des Services de Cohésion Sociale de la Ville d'Andenne

Rue de la Papeterie, 3

5300 – ANDENNE

Tél. : 085/84.95.67

Relais.sante@ac.andenne.be

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

Le Relais Santé bénéficie d'un subventionnement du Relais Social Urbain Namurois, ainsi qu'une subvention APE de la Région Wallonne.

PUBLIC CIBLE DU PROJET

Le projet cible, sur le territoire andennais, toute personne majeure en situation de grande précarité sanitaire et/ou sans abri, en décrochage avec les services de soins conventionnels ou ayant des problématiques de santé non-suivies par un professionnel de la santé. Le projet s'adresse également à tout service ou professionnel confronté à ce public et pouvant l'orienter vers le RESA.

Le RESA est donc un service de première ligne, évolution du projet initial "Equipe Mobile Santé et Action Sociale" (EMSAS).

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DE CE PROJET

Le RESA vise à donner accès aux soins aux personnes grandement précarisées. Son objectif est d'accompagner ce public vers un meilleur niveau de santé aussi bien médical, social que mental et ainsi contribuer à un mieux-être général.

Cette finalité se décline comme suit :

- Accueillir et informer des personnes en situation d'exclusion ;
- Prévenir et éduquer à la santé, à titre individuel et collectif, ainsi qu'en terme de santé publique ;
- Favoriser la levée des freins sanitaires ;
- Accompagner et soutenir la prise en charge de première et/ou de deuxième ligne de soins ;
- Prodiguer les premiers soins ;
- Accompagner vers un meilleur niveau de santé global en prenant compte les déterminants de santé ;
- Déployer des partenariats et collaborer avec le réseau de soins ;
- Recueillir des données épidémiologiques.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le 3 août 2020, deux agents ont été engagés au sein du Relais Santé de la Ville d'Andenne, en contrat remplacement des deux agents actuellement en maladie ;

- Un infirmier spécialisé en santé communautaire (1 ETP) ;
- Une éducatrice spécialisée (1 ETP).

Les deux agents, par leur spécificité professionnelle, sont complémentaires pour mener le projet « *Relais Santé* ».

DONNEES QUALITATIVES DU RELAIS SANTE

L'approche « santé communautaire »

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.), *"la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité"*.

"La santé communautaire" est le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités :

- Participation de toute la collectivité à la gestion de la santé individuelle ou collective ;
- Identifier avec la population les besoins, les comportements néfastes qui sont à l'origine du problème ;
- Tenir compte de l'organisation des pratiques et des attitudes des groupes sociaux.

Cette vision participative de la santé est inscrite dans la constitution de l'OMS : *"une opinion publique éclairée et une coopération active de la part du public sont d'une importance capitale pour l'amélioration de la santé des populations"*.

Le RESA souhaite travailler selon cette approche de santé communautaire dans le domaine de la précarité. Pour cela, l'équipe a profité du ralentissement de ses activités, conséquence du Covid-19, pour mener une réflexion globale sur :

- La situation du Relais Santé de la Ville d'Andenne ;
- La fréquentation du Relais Santé ;
- L'offre de soins et de services ;
- L'évolution du RESA au regard de ces constats.

La visibilité du RESA

Avant de pouvoir développer l'approche de santé communautaire, il est essentiel d'identifier et de développer des canaux de communication supplémentaires de ceux recourus habituellement par le Relais Santé, à savoir les maraudes et les relais du public fréquentant la Maison des Solidarités. Le travail en réseau doit être renforcé pour augmenter la visibilité du service auprès des partenaires, potentiels relais de bénéficiaires.

Pour cela, le RESA s'est lancé dans la réflexion et la création d'outils de communication :

- Création d'une brochure Relais Santé avec l'ensemble des services et des soins disponibles ;
- Création de nouvelles cartes de visite ;
- Création d'une affiche Relais Santé ;
- Création d'une carte géographique d'Andenne reprenant les services sociaux, médicaux et d'aide matérielle à destination des personnes en situation de grande précarité ;
- Mise à jour de la page du Relais Santé sur la page internet de la Ville d'Andenne.

Ces supports sont des outils essentiels pour améliorer la visibilité du Relais Santé. Ces supports seront distribués aux différents acteurs de soins de santé, sociaux et d'aide matérielle de la Ville d'Andenne.

L'infirmierie

Le RESA s'est doté de nouveaux outils et de produits permettant d'élargir la gamme de soins infirmiers proposés.

Le RESA peut :

- Effectuer une prise en charge complète au retour d'hospitalisation après une opération : pansements, produits de soins, retrait d'agrafes ou de fils ;
- Prévenir et prendre en charge les soins de pieds et des mycoses (acide borique, Daktarin poudre et toute la gamme Isobétadine) ;
- Améliorer les soins de plaies simples ou complexes : de la désinfection d'une plaie à des méchages, des soins d'ulcères avec beaucoup d'exsudat ou d'escarres ;
- Prendre en charge la « *bobologie* » par l'acquisition de crèmes de pommades tels que l'Hirudoïde, du Trauma gel et des crèmes à base d'arnica, pour prise en charge rapide ;
- Proposer des soins de bouche (Isobétadine buccale et Listérine).

L'infirmierie du Relais Santé s'est dotée d'une nouvelle gamme de produits afin de pouvoir prendre en charge toutes les plaies et blessures qui ne nécessitent pas une hospitalisation.

La crise du Covid-19 a également mis l'accent sur l'importance de prendre les paramètres vitaux avec des outils fiables. Le RESA a acquis :

- Un oxymètre, pour détecter de manière plus précise l'apparition d'une désaturation et garder des valeurs fiables quand la désaturation est trop grande ;
- Deux manomètres et deux stéthoscopes manuels, un pour l'infirmierie et un pour la rue ;
- Un tensiomètre électrique, capable de donner des informations correctes même en cas de trouble du rythme. A partir de novembre, une prise de tension sera effectuée systématiquement pour tout usager entrant dans l'infirmierie afin de détecter une possible hypertension artérielle (prévention) ;
- Un thermomètre frontal et un thermomètre tympanique, avec des tips auriculaires jetables qui assurent une valeur fiable du paramètre pris ;

- La mise à jour des produits pour prendre la glycémie (nouveaux piqueurs et bandelettes) ainsi que des bandelettes de dépistage à 7 réactifs.

La mise à jour de l'infirmierie s'est déroulée lors de l'élaboration du projet de communication afin que celle-ci soit opérationnelle avant l'arrivée de la patientèle et permettre de répondre à ses besoins.

Cette réflexion sur l'offre des soins et du matériel adéquat été réalisée grâce aux rencontres menées avec le Relais Santé de la Ville de Namur qui a pu conseiller et guider les agents pour l'achat du matériel.

Horaires d'ouverture de l'infirmierie

En raison du ralentissement de l'activité du service par la crise du Covid-19, toute personne qui se présente est prise en charge si les agents du Relais Santé sont présents dans les locaux de la Maison des Solidarités.

Cependant, afin d'apporter une prise en charge stable, à l'avenir, des permanences sans rendez-vous ont été mises en place chaque mardi et jeudi de 9h à 12h. Hors contexte COVID, il sera aussi possible de venir chaque jour sur rendez-vous.

Le travail de rue

Le Relais Santé a instauré de manière permanente des maraudes en rue chaque mardi et jeudi après-midi.

Le travail de rue, dit de « *proximité* », permet d'entrer en contact avec des personnes en situation de grande précarité, de pouvoir maintenir un lien, de leur proposer une prise en charge et de les rediriger vers l'infirmierie ou d'autres services adaptés selon les besoins.

Un sac contenant du matériel a été créé pour dispenser les soins de premiers secours (plaie simple nécessitant une prise en charge, piqûres, hématomes, etc,...) et prendre les paramètres vitaux.

Le Relais Santé a créé une carte géographique de la Ville d'Andenne reprenant l'ensemble des services sociaux, médicaux et d'aide matérielle andennais à destination des personnes en situation de grande précarité.

Le travail en réseau

Le Relais Santé a également dans ses missions d'évoluer vers une prise en charge de santé communautaire en agissant sur les différents déterminants déficients de la santé.

Pour atteindre cet objectif, travailler avec l'ensemble des autres acteurs qui gravitent autour de l'aide aux personnes, tant du milieu de la santé, du milieu social que de l'aide matérielle, est primordial. La prise en charge du patient doit être globale.

Les actions du Relais Santé au sein de la Maison des Solidarités

La Relais Santé participe activement avec l'A.S.B.L. Zone T et le SAGEISS dans l'élaboration de divers projets, tout au long de l'année, tels que les permanences à la salle d'accueil, le « *Plan Grandes chaleurs* », le « *Plan Hiver* ». Ce point est développé dans la section « *SAGEISS* » de ce rapport.

Journée mondiale du sida

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, un stand en collaboration avec l'ASBL Zone T et le planning familial de Namur sera installé sur le marché de la ville d'Andenne début décembre à l'occasion de la journée mondiale du SIDA. Des animations concernant le SIDA seront proposées au grand public. Ces animations visent la réduction des risques en matière d'infections sexuellement transmissibles. Une carte de visite reprenant les services impliqués dans le projet sera créée début décembre.

Journée dépistage

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, une journée dépistage est prévue le 2 décembre en partenariat avec l'ASBL Zone T et le planning familial de Namur. En raison des mesures sanitaires, le dépistage se déroulera à la Maison des Associations. Cette journée vise à dépister les infections sexuellement transmissibles. Un partenariat avec le médecin du planning familial de Namur a été créé.

Plusieurs outils de communication sont créés : une carte de visite « dépistage » présentant des informations sur les différents services, une affiche reprenant les informations concernant le lieu, la date et l'heure ainsi que les différents types de dépistage proposés (prise de sang, analyse d'urine, etc.).

La formation continue

Afin de mener leurs missions de manière optimale et de renforcer les liens avec les différents acteurs de la santé, les agents du Relais Santé s'inscrivent dans une démarche proactive de formation et de participation à des colloques, journées inter-Relais Santé, conférences et toute autre plateforme pertinente. En 2020, les agents ont participé à 6 rencontres :

- 26/08/2020 : Journée de rencontre avec le Relais Santé namurois.

Cette rencontre visait à développer davantage la dynamique collaborative entre les deux institutions et de bénéficier d'une formation par les pairs.

- 15/09/2020 : Rencontre avec le Réseau Kirikou : réseau intersectoriel et collaboratif qui vise à mettre en œuvre la nouvelle politique en santé mentale pour enfants et adolescents sur les 38 communes de la province de Namur.

Cette rencontre visait l'échange et l'observation des différents partenaires sur les pratiques spécifiques du milieu de la santé mentale pour enfants et adolescents ; le développement de la dynamique collaborative entre les partenaires et permettre aux agents une formation par les pairs.

- 01/10/2020 : Rencontre avec le Réseau Santé Namurois et inscription à un groupe de travail durant l'année afin de créer un modèle de convention de collaboration utile lors des missions.

Cette rencontre de travail transversal avec le Réseau Santé Namurois a servi à développer davantage la dynamique collaborative entre les partenaires et de permettre aux agents une formation par les pairs.

- 14/10/2020 : Journée de formation à la pratique des règles d'hygiène et de prévention concernant le Covid-19 au sein du Relais Santé Namurois.

Cette rencontre vise à améliorer les connaissances des deux agents et à acquérir des protocoles d'hygiène validés par un pneumologue et une infirmière hygiéniste.

- 15/10/2020 : Journée « *renforçons nos connexions* » avec le Réseau Santé Namurois.

Cette réunion vise à renforcer les connexions qui existent entre partenaires du Réseau Santé et à développer des outils de communication.

- 23/10/2020 : Journée de formation et d'échange autour de l'accès à l'information des personnes étrangères sur leurs droits sociaux et leurs droits en matière de santé au Centre d'Action Interculturelle de la province de Namur.

Cette rencontre vise à améliorer les connaissances et d'acquérir de nouvelles compétences pour améliorer la prise en charge des personnes étrangères.

DONNEES QUANTITATIVES DU RELAIS SANTE

Le travail en rue

Nombre d'heures de travail de rue

Août	17
Septembre	15
Mi-October	5

Des maraudes permanentes ont lieu chaque mardi et chaque jeudi après-midi. Le temps de maraudes varie entre 1 à 2 heures. Cependant, il arrive que certaines réunions mobilisent l'équipe et ne lui permettent pas de marauder.

Nombre total de rencontres en rue

Pour un total de 65 rencontres durant les mois d'août à septembre, 22 personnes différentes ont été rencontrées. Il existe un noyau de personnes rencontrées fréquemment en rue. La majorité de personnes rencontrées en rue est de sexe masculin.

	Hommes	Femmes
Août	20	4
Septembre	24	6
Mi-octobre	9	2
TOTAL	65	

Type d'activité menée au contact des personnes en rue

	Août	Septembre	Mi-October
Information et orientation	7	30	9
Création de lien	7	0	2
Accompagnement vers institution	2	0	0
Rencontre au domicile	2	0	0

Une majorité des contacts relèvent du maintien du lien, de l'information ainsi que de l'orientation des personnes rencontrées en rue. Le Relais Santé profite des rencontres pour discuter avec les usagers de la rue, détecter des besoins, proposer une aide ou une information tel que rediriger vers l'infirmier ou d'autres services.

Matériel distribué en rue

	Août	Septembre	Mi-October
Nombre de bouteilles d'eau	21	12	9
Nombre de casquettes	4	6	3

Les éléments les plus distribués sont les bouteilles d'eau. En effet, le Relais Santé utilise souvent la distribution d'eau comme premier moyen d'approche et de contact auprès des personnes de la rue. Cet élément anodin est un moyen facilitateur pour entrer en contact avec les usagers de la rue.

L'infirmier du Relais Santé

Nombre total de rencontres au sein du Relais Santé (hors maraude et travail de rue)

	Août à mi-octobre
Nombre total de rencontres	20
Nombre total de personnes différentes rencontrées	10

Vingt rencontres ont été menées au sein du Relais Santé (hors maraude et travail de rue) pour un total de 10 personnes différentes. Ce chiffre est faible et fait référence aux personnes qui connaissent le Relais Santé grâce au bouche-à-oreille des usagers de la rue et de la Maison des Solidarités. Le projet de communication est d'une importance capitale car il permettra de toucher la « précarité cachée » de manière durable.

Lieu de la prise en charge des usagers/ patients par le Relais Santé

La majeure partie des prises en charge ont lieu à l'infirmier (14) de la Maison des Solidarités. Cependant une autre partie des prises en charge (6) se font au domicile de la personne quand cela était nécessaire (maisons, tentes).

Par quels moyens les usagers/patients ont-ils connu le Relais Santé ?

Il apparaît que :

- 6 patients du Relais Santé l'ont connu via la Maison des Solidarités soit par l'ASBL Zone T, le SAGEISS ou la permanence d'accueil ;
- 3 personnes ont été accrochées au Relais Santé via le travail des maraudes ;
- 1 personne via le médecin traitant.

Les différents types de demandes des patients du Relais Santé

La majorité des demandes sont d'ordre infirmier (10), ensuite relèvent d'une demande d'informations (6) et d'écoute (6) de la part des patients. Souvent ces dernières demandes sont directement en lien avec la santé et ses différents déterminants déficients de l'utilisateur. La co-intervention infirmier-éducateur permet un travail complémentaire afin de répondre à chaque type de demande et d'apporter une vraie plus-value aux prises en charge ne relevant pas uniquement du médical (1 assuétude et 1 hygiène).

Nombre et types de prise en charge

Les entretiens de soutien (10) sont majoritaires. Cela peut s'expliquer : chaque prise en charge englobe non seulement un soin mais également une prise en charge des émotions de l'individu dans l'étape de sa vie où il se situe : travail de compliance sur le traitement (1), travail d'acceptation des soins (1), éducation aux soins d'hygiène (1).

De plus, la majorité des prises en charge concernent les pansements (10) et les soins de pieds (4).

Ces deux constats révèlent l'importance de la complémentarité du travail de l'infirmier avec celui de l'éducateur.

Orientation du Relais Santé vers d'autres institutions, structures, acteurs de la santé

Services sociaux	4
Urgences	2
Service de soins à domicile	1
SAJA	1

Le Relais Santé s'inscrit dans une démarche médicale et sociale en travaillant sur la santé de l'individu mais également sur les différents déterminants de la santé, grâce au travail en réseau. Par exemple, le Relais Santé peut organiser, en collaboration avec d'autres partenaires, la mise en place de différents services, permettant de prendre en charge la personne dans sa globalité. Parfois, si la demande ne relève pas du Relais Santé car il ne dispose pas des moyens nécessaires, il orientera directement l'utilisateur vers une autre structure adaptée à sa demande. Le RESA pourra l'accompagner dans sa démarche.

Perspectives 2021

Au niveau local, le Relais Santé récolte les besoins ressentis par les individus précarisés afin de mener une réflexion et d'établir des pistes d'actions et des projets pour y répondre.

En 2021, le RESA souhaite :

Développer un axe interculturel

Il s'agit de prendre en charge correctement les personnes d'origine étrangère dont leur langue est un frein à la prise en charge. Ce projet peut être réalisé en créant des collaborations avec des interprètes par téléphone ou par vidéoconférence.

Développer un projet bien-être en partenariat avec le FLE

Les agents du Relais Santé en collaboration avec ceux du FLE proposeraient diverses activités aux apprenants du FLE tels que des balades à Andenne, du sport, des animations sur le rapport au corps et sur la gestion des émotions.

L'objectif est d'apporter des ressources aux apprenants pouvant être reproduites par eux-mêmes et de renforcer la cohésion sociale. Ce public est souvent isolé par la barrière de la langue et la découverte d'un nouveau pays d'accueil. L'objectif final est de favoriser l'inclusion, le bien-être et de renforcer l'intégration des apprenants.

Augmenter l'offre de services aux personnes en situation de grande précarité

Etablir une collaboration durable avec Solidaris pour bénéficier de leurs services de pédicurie médicale et de coiffure auprès des usagers précarisés.

Développer une offre socio-sanitaire

Développer un partenariat avec l'ASBL "La goutte d'eau" afin de proposer un nouveau service socio-sanitaire permettant aux personnes vivant une situation de grande précarité de répondre à leurs besoins en hygiène, à savoir bénéficier d'une douche.

Etablir un partenariat avec un médecin coordinateur

Etablir un partenariat avec un médecin coordinateur et la Maison des Solidarités lorsque des situations complexes nécessitent l'expertise d'un médecin.

Développer un projet de prévention en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle

Etablir une collaboration avec le Planning familial de NAMUR pour développer une permanence hebdomadaire au sein de la Maison des Solidarités.

Développer un projet d'éducation à la santé

Proposer une animation autour de thématiques concernant la santé en partenariat avec la Cellule Citoyenneté des Services de Cohésion sociale ainsi que l'ASBL Zone T, à la Régie des Quartiers.

2.3 Maison de la Convivialité

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Maison de la Convivialité (MC)

Rue de la Résistance 41

5300 ANDENNE

Tél : 085/21.27.00

mcseilles@andenne.be

<https://www.facebook.com/MCSEILLES5300>

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

L'équipe éducative ainsi que les actions qu'elle mène sont subventionnés par le Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE.

PUBLIC CIBLE DU PROJET

Le Plan de Cohésion sociale s'adresse à l'ensemble de la population et cible plus prioritairement les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux.

Les actions développées par la MC s'adressent prioritairement aux habitants du quartier de Seilles (rue de la Résistance, rue Gustave Mathieu, Cité Atrive, rue du Pachis, rue du Vigna, rue de la Justice, Cité Gouverneur Pierre Falize).

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

La MC fait partie intégrante du Plan de Cohésion Social (PCS) de la Ville d'Andenne. Le PCS répond cumulativement à deux objectifs : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Ses actions coordonnées visent à améliorer la situation de la population par rapport à la Cohésion sociale et aux droits fondamentaux et plus particulièrement pour ce qui concerne la MC le droit à l'épanouissement culturel, social et familial.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

1 temps plein coordination ;

1 temps plein éducateur ;

0.5 temps plein animateur.

DONNEES QUALITATIVES

Accueil éducatif

L'équipe éducative est présente du lundi au vendredi selon les horaires suivants:

- Lundi 10h00-20h00;
- Mardi 10h00-18h00;
- Mercredi 10h00-18h00;
- Jeudi 12h00-20h00;
- Vendredi 10h00-20h00.

La MC est donc ouverte trois soirs semaines. Elle se veut un espace d'accueil et de convivialité qui propose des activités et services aux habitants du quartier.

Une attention tout particulière est portée au public jeune et adolescent en demande d'activités et d'un lieu où se poser, se rencontrer entre pairs, où demander conseils et si besoin de pouvoir confier ses difficultés. Le sport, les jeux vidéo et les jeux de sociétés sont disponible et permettent d'initier le contact et la conversation avec la personne.

Cette réponse institutionnelle permet à ces jeunes ne pas occuper l'espace public de manière inopportune et dérangeante pour le reste des habitants du quartier. Cela favorise donc une meilleure cohabitation entre les habitants.

Les plus jeunes et les plus âgées trouvent également leur place au travers d'activités créatives, ou de partenariat avec l'Espace Public Numérique lequel occupe le même bâtiment.

La MC se positionne comme acteur de première ligne et au besoin oriente et accompagne vers les services adéquats. Cela demande de la part de l'équipe une bonne connaissance du réseau.

Tableau reprenant le nombre de jeunes différents par tranches d'âge selon les mois de janvier, février et mars septembre et octobre.

		JANVIER	FEVRIER	MARS	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Garçons	6-12 ans	21	33	28	22	24
	13-25 ans	20	24	15	27	27
Filles	6-12 ans	21	27	29	19	23
	13-25 ans	22	27	14	13	15

Les mois de mars à juin la MC a été fermée en raison de la crise sanitaire.

Les mois de juillet et août ont quant à eux fait été consacrés à l'organisation de stages et de l'opération "*Été solidaire, je suis partenaire*".

Atelier du mercredi

Le mercredi après-midi, l'équipe propose aux enfants du quartier des ateliers ludiques favorisant leur épanouissement, l'accès à la culture, l'apprentissage de la vie en collectivité, etc.

Au programme pièces de théâtre, cinémômes, activités multisports, ateliers créatifs cuisine, jeux de société ...

Les ateliers se déroulent de 13h30 à 16h30.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, ces ateliers se sont tenus de janvier à mars et de septembre à décembre.

La MC développe ses ateliers en partenariat avec la ludothèque, le Centre culturel d'ANDENNE et la Régie sportive andennaise.

Soutien à la scolarité

De nombreux enfants fréquentant la Maison de la Convivialité présentent des difficultés d'apprentissage. Les enseignants et les parents se trouvent parfois démunis pour apporter un accompagnement adéquat.

Dans ce cadre, 3 ateliers sont organisés au sein de la Maison de la Convivialité :

Ecole des devoirs

L'équipe éducative de la Maison de la Convivialité participe à l'encadrement des enfants accueillis au sein de l'école de devoirs « *Les Multicolores* ». Les missions et les projets d'une Ecole De Devoirs (EDD) dépassent de loin la réalisation des devoirs.

Le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs stipule que les missions générales des EDD sont de favoriser:

- le développement intellectuel de l'enfant, notamment par l'accompagnement aux apprentissages, à sa scolarité et par l'aide aux devoirs et travaux à domicile;
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, notamment par un suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle;
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions, par des activités ludiques, d'animations, d'expression, de création et de communication;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Il est demandé aux écoles de devoirs d'envisager les 4 missions de manière transversale.

Cette école de devoirs est organisée et gérée par l'asbl ACSA (Actions culturelles et sociale d'ANDENNE).

La participation de l'équipe au projet permet un meilleur encadrement des enfants inscrits, enfants qui par ailleurs fréquentent la Maison de la Convivialité lors des accueils, des ateliers du mercredi ou d'autres activités.

L'objectif est ainsi de proposer un accompagnement global de l'enfant et de pouvoir compléter l'encadrement pédagogique proposé par l'équipe éducative d'ACSA. .

L'école de devoirs de SEILLES fait l'objet d'un développement spécifique.

Révisions sympas

L'année scolaire des enfants est ponctuée d'évaluation dont une certificative : le certificat d'étude de base. Chaque année durant les congés de printemps, l'équipe éducative avec le soutien de l'équipe pédagogique d'ACSA propose une semaine de "révisions sympas". Au programme : révision des compétences à acquérir en vue du passage à l'épreuve CEB de manière ludique et concrète.

Soutien scolaire au 12 – 18 ans

Lors de ces ateliers proposés les mercredis après-midi, le jeune qui le souhaite peut venir demander un soutien ponctuel pour une matière ou un travail qu'il devra maîtriser/réaliser. Le conseil et l'aide apportés concernent aussi la méthodologie et l'organisation de son emploi du temps.

Cette aide est appréciée.

Au besoin, le jeune peut aussi avoir accès aux outils numériques de l'EPN.

Stages été 2020

Cette année la MC a proposé 4 semaines de stages sur la période de juillet et août. Ces stages s'adressaient aux enfants âgés de 6 à 12 ans.

Les deux premières semaines ont permis d'encadrer des jeunes de 10 à 12 ans et les deux dernières semaines, des jeunes âgés de 6 à 9 ans.

Ces stages se sont déroulés au sein de l'école communal de SEILLES. Les thématiques portaient sur le multisport, la création en bois de récupération et la découverte du monde médiéval.

L'équipe éducative a encadré 12 jeunes de SEILLES.

Eté solidaire

La Maison de la Convivialité s'est vu confiée l'organisation et la gestion de l'opération « *Eté Solidaire 2020* ». En effet, l'équipe de la Maison de la Convivialité est en contact régulier avec le public cible de cet appel à projet. L'équipe connaît leur réalité, leurs difficultés mais aussi leurs qualités qu'il pourrait démontrer au travers de cette première expérience professionnelle.

Ainsi, cette opération s'est menée en collaboration avec les différents acteurs « *jeunesse* » de la commune, à savoir : la MJ le Hangar, la Régie des Quartiers d'Andenne, l'AMO et la MC de SEILLES. Chacun de ces partenaires a pu offrir à 5 de ces opportunités d'une première expérience professionnelle rémunérée et accompagnée. Le service des Archives de la Ville d'ANDENNE a lui aussi répondu positivement à cette proposition et a encadré 4 jeunes. Une jeune a pu apporter son aide au Fab Lab d'ANDENNE.

Contexte de crise sanitaire

Durant les mois de mars à juin, compte tenu de la crise sanitaire et des recommandations du Conseil National de Sécurité, la MC SEILLES a été fermée. L'équipe éducative s'est investie dans le dispositif « *Andenne Solidarités* », lequel fait l'objet d'un rapport distinct.

Avec la seconde vague, l'équipe s'est vue contrainte de fermer l'accès à son bâtiment mais à adapter ses modes de contact afin de rester en lien avec son public : Facebook live, groupe WhatsApp, Messenger sont devenus des outils de travail.

La Maison de la Convivialité développe aussi son action hors les murs en étant présente dans les rues de son quartier et en organisant son travail avec celui des partenaires afin d'offrir à la population du quartier le soutien et l'aide dont elle aurait besoin.

2.4 Espace Public Numérique (EPN)

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Espace Public Numérique de SEILLES (EPN)

Rue de la Résistance, 41

5300 SEILLES

Tél. : 085/21.27.00

GSM : 0484/48.52.72

E-mail : info@epnandenne.be

<https://www.epnandenne.be/>

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

Le formateur de l'EPN et les actions qui y sont développées sont subventionnés par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'ANDENNE.

Grâce à la volonté du Gouvernement wallon de soutenir les actions luttant contre la fracture numérique, la Ville d'Andenne a pu bénéficier d'un soutien à la création d'un EPN (Espace Public Numérique), la « *Maison de la Convivialité numérique* ».

L'EPN a ouvert ses portes au grand public le 11 novembre 2006 et a été inauguré officiellement le 2 septembre 2006.

PUBLIC CIBLE DU PROJET

Le Plan de Cohésion sociale s'adresse à l'ensemble de la population et cible plus prioritairement les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux. Parmi ces droits, l'EPN cible davantage le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale et le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ainsi que bien entendu au droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication.

Depuis plusieurs années maintenant, l'EPN s'est spécialisé dans l'accompagnement et la formation des personnes les plus âgées (seniors) à l'usage et l'apprentissage des nouveaux outils et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

L'EPN est un lieu ouvert au public à vocation non lucrative, disposant d'un projet d'accompagnement individuel et collectif favorisant l'accès, l'initiation et l'appropriation à l'Internet, au multimédia, à la bureautique et aux NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Les objectifs de l'Espace Public Numérique visent à permettre les pratiques collectives et individuelles des « *ressources informatiques* », à promouvoir des logiques de diffusion et d'appropriation des TIC auprès de couches les plus fragilisées de la population.

Les objectifs de l'EPN visent aussi à lutter contre la fracture numérique en Wallonie entre les personnes qui ont accès à la société de l'informatique et aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et celles qui en demeurent éloignées.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe de l'EPN est constituée d'un cyber-animateur salarié à mi-temps chargé des formations et ateliers organisés le lundi et vendredi ainsi que de l'accueil en accès libre le jeudi et vendredi en soirée.

INFRASTRUCTURE

L'EPN dispose de 15 PC portables reliés en réseau avec un système de connexion sans fil (wifi). Les PC sont connectés à un serveur (contrôleur de domaine) qui permet de gérer toutes les connexions, les profils et les temps d'accès aux PC's portables. Un autre PC fixe est installé à proximité du serveur jouant le rôle de filtre de sites web et d'anti-virus permettant ainsi la sécurité du réseau interne.

Une imprimante Laser couleur haut débit est disponible pour l'ensemble des PC's. Une imprimante jet d'encre « *spéciale-photo* » est aussi mise à la disposition des participants aux ateliers liés au thème de la photo.

L'EPN met aussi à la disposition de son public PMR (Personnes à Mobilité Réduite au sens large), 6 grands écrans plats de 26 pouces, 6 claviers à touches larges et 6 grandes souris adaptées (trackball).

En formation comme en accès libre, l'accès aux activités de l'EPN et à son infrastructure est totalement gratuit.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Connecter les générations

Anciennement appelé « *Les personnes âgées dans la société digitale* », ce projet a été subsidié par la fondation Roi Baudouin et a été réalisé en collaboration avec les associations du 3ème âge, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Seilles (IPES devenu ESPA), anciennement le Service ACTE et l'Espace Public Numérique (EPN) de SEILLES.

Dans le cadre de ce projet qui a été lancé en 2006, des formations d'initiation à l'informatique et à internet ont été proposées aux seniors par l'animateur de l'EPN en présence des élèves de l'IPES qui venaient d'un côté pour soutenir les apprenants et d'un autre côté pour participer à un échange intergénérationnel entre les jeunes et les seniors.

Au fil du temps le projet « *connecter les générations* » a pris une autre envergure mais avec toujours les mêmes objectifs : former des seniors qui connaissent peu ou pas l'ordinateur, à l'informatique, à internet et à la messagerie électronique et être plus autonome dans l'utilisation d'un PC.

Ce projet continue à être mené avec la présence à chaque session d'un groupe de bénévoles qui vient soutenir et aider à encadrer les nouveaux apprenants. Les bénévoles font partie des personnes qui ont déjà été formées à l'EPN dans le cadre de la même formation.

Pour améliorer la qualité de cette formation et l'adapter au mieux au niveau d'apprentissage des seniors, plusieurs modifications ont été apportées au niveau du contenu, des outils pédagogiques et du nombre de participants.

Au début du projet en 2006, le module de cette formation se donnait en 24 heures pour un groupe de 10 apprenants et actuellement, le temps qui lui est alloué est de 33 heures pour un groupe de 15 apprenants au maximum et la présence de 5 bénévoles.

Cette formation en informatique à la demande est présentée sous forme d'un module de 11 sessions de 3 heures et se donne tous les lundis matin ou/et après-midi. Cette année, on compte 15 nouveaux bénéficiaires pour atteindre un total de 495 heures de formation.

Depuis le lancement de ce projet, plus de 380 seniors ont pu bénéficier de cette formation et l'EPN dispose toujours d'une liste d'attente pour des nouvelles demandes mais vu que les seniors sont des personnes à risques, cette action a été stoppée depuis l'arrivée de la pandémie de Covid-19.

L'atelier créatif multimédia

L'atelier créatif multimédia est organisé chaque année à l'EPN et tourne généralement autour de la thématique du multimédia (Scrapbooking numérique, retouche et montage photo, capture et montage vidéo, etc.). Cet atelier est ouvert à tous les publics et pour tous les âges, en ciblant principalement les personnes qui fréquentent l'EPN en accès libre et ceux qui ont suivi notre module de formation de base en informatique.

Cette année, 15 personnes se sont inscrites à cette formation de montage vidéo sur « *Filmora* ». Il s'agit d'un logiciel de réalisation, d'édition et de montage vidéo. Il permet l'importation et le montage de vidéos avec des transitions élémentaires et des effets spéciaux. Les réalisations peuvent être directement partagées sur les réseaux sociaux, les appareils mobiles ou encore graver sur des supports optiques. Ce logiciel a permis aux seniors d'exprimer leur créativité sur le thème choisi cette année en relation avec « *La conscience citoyenne !* ».

Cet atelier hebdomadaire est donné habituellement à l'EPN de Seilles tous les vendredis de 15h30 à 17h30 et sur tout le courant de l'année académique. Au total, 15 seniors ont pu bénéficier des 18 cours organisés en présentiel à l'EPN avec un total de 540 heures de formation.

Cette formation en présentiel a été stoppée avant son achèvement suite au confinement imposée dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Pour continuer à mener cet atelier et aider ce groupe de seniors à sortir virtuellement de son isolement durant la période de confinement, plusieurs outils pédagogiques ont été mis en place, notamment le serveur e-learning « *Moodle* » installé sur le site web de l'EPN. Ce dernier a permis aux apprenants de suivre en ligne les cours et tutoriels vidéos dédiés à cette fin. Cette plateforme en ligne est venue donc renforcer l'apprentissage des seniors aux outils de vidéo-montage à travers des cours et des tutoriels vidéos adaptés.

La plateforme de « *Zoom Cloud Meeting* » a aussi été utilisée pour cet atelier hebdomadaire qui se donnait tous les lundis de 15h30 à 18h30 avec la participation de 12 apprenants. Cette formation a été clôturée le 22 juin avec l'élaboration de plusieurs réalisations par les apprenants sur ce thème de la conscience citoyenne. Au total, 10 ateliers en visioconférence ont pu être organisés avec un total de 360 heures de formation.

Cette action continuera à être menée pour l'année 2020-2021 et vu le contexte de la pandémie du Covid-19, cette activité a repris « *en mode visioconférence* » en début du mois d'octobre 2020 avec l'intitulé : "*Traitement de l'image et photomontage sur le logiciel libre Gimp !*".

Les ateliers TIC thématiques « Les tablettes tactiles et les smartphones ! »

Dans le cadre des ateliers TIC thématiques et en collaboration avec le service seniors de la Ville d'Andenne, l'EPN de Seilles a organisé une nouvelle formation sur les tablettes tactiles et les smartphones pour les seniors. C'est la 9^{ème} depuis le lancement de ce projet en 2014.

Cette formation a pour objectif principal, l'appropriation de façon ludique de la tablette tactile ou du smartphone et l'acquisition des connaissances de bases et des gestes à adopter pour être autonome. Ce module a aussi ciblé, l'exploitation de la tablette ou du smartphone à travers les différentes applications « incontournables » qui sont préinstallées ou qu'on peut éventuellement télécharger et installer gratuitement (réseaux sociaux, agenda, communication, navigation, mail, lecture vidéo, actualités, divertissement, voyage, géolocalisation, etc,...).

Cette formation s'est donné à l'EPN en un module global de 15 heures pour un groupe de seniors composé de 15 en un total de 225 heures de formation.

Cette formation connaît toujours une demande, mais suite à la pandémie de Covid-19 elle a été stoppée.

L'accès libre en présentiel

Outre les formations, les ateliers, les activités extraordinaires et ponctuelles, l'accès libre est un autre volet du fonctionnement de l'EPN. Cet accès est ouvert à tous les publics d'âge de 9 à 99 ans. Dans ce cadre, les usagers peuvent utiliser les PC de l'espace ou venir avec leurs propres PC pour profiter de l'infrastructure mise à leur disposition en fonction de leurs besoins et envies.

En accès libre, les services d'un animateur sont assurés en permanence pour encadrer, soutenir ou répondre à toutes les demandes techniques et pratiques des usagers.

En accès libre, l'intervention se fait en individuelle et répond aux demandes particulières des visiteurs, majoritairement des seniors qui viennent chercher non seulement un soutien technique ou des conseils, mais ils viennent aussi pour chercher le contact humain qui règne dans cet espace.

A cet effet, chaque soirée, un moment est réservé à l'échange relationnel autour d'une tasse de café préparée généralement par les habitués de l'EPN et offerte aux présents dans un esprit de partage et de convivialité.

Cette année la demande des usagers était très diversifiée tant au niveau matériel qu'au sujet des logiciels (sécurité informatique, navigation, recherche sur le web, maintenance, aide à la recherche d'emploi, messagerie électronique, tablettes tactiles, smartphones, bureautique, montage photo, montage vidéo, etc,...).

En accès libre, l'EPN a reçu en présentiel dans le courant du premier trimestre de cette année 239 visites durant les 19 soirées d'accueil organisées cette année et la moyenne de fréquentation est de plus de 12 personnes par soirée. L'âge des visiteurs a varié entre 9 et 91 ans dont 91% des seniors, 6% des adultes (demandeurs d'emploi) et 3% des enfants.

Après l'arrêt de ses activités en présentiel durant tout un semestre suite au contexte de la pandémie de Covid-19, L'EPN a relancé depuis la fin du mois de septembre de cette année l'accès libre. L'accueil du public se fait en individuel et sous rendez-vous à prendre par téléphone, GSM, e-mail ou directement en ligne sur le site web de l'EPN via une application installée très récemment spécialement à cette fin.

L'accès libre en présentiel est organisé tous les lundis de 13h à 15h30 et les jeudis de 17h30 à 19h00 avec des rendez-vous individuel, selon des plages horaires de 30 minutes. Depuis l'ouverture de ce service, l'EPN compte 31 accueils.

L'accès libre en mode visioconférence et assistance en ligne

L'accès libre virtuel est venu répondre à la demande récurrente du public de l'EPN qui, durant la période de confinement, n'a cessé de demander aide et assistance technique à travers les outils de communication et notamment via GSM, WhatsApp, Messenger, etc,...

Ce mode de fonctionnement a donc répondu à la demande du public en apportant l'aide et l'assistance nécessaires de façon ponctuelle. La mise en place de l'accès libre en visioconférence a permis, d'un côté, d'ouvrir l'accès à un public plus large et d'un autre côté, une meilleure organisation en relayant les demandes vers un créneau horaire bien défini dans la semaine notamment dans le cadre de l'utilisation des outils de communication et de visioconférence.

Cette action a permis aussi d'élargir le public accédant aux activités en visioconférence notamment celles proposées les vendredis en soirée comme « *le quizz en ligne* » ou encore les ateliers « *TIC thématiques* ».

Cette activité a été organisée tous les jeudis de 17h30 à 20h30 en individuel ou en petit groupe ayant la même demande ou présentant le même intérêt pour des outils bien définis. Depuis l'ouverture de l'accès libre en mode visioconférence, l'EPN a organisé 21 soirées d'accueils et 42 personnes différentes ont pu bénéficier de ce service avec un total de 96 participations. Les bénéficiaires sont principalement des seniors avec un taux de 81% et les 9% sont quasiment des adultes.

Suite à l'ouverture de l'accès libre en présentiel sur rendez-vous en fin du mois de septembre de cette année, l'horaire de l'accueil libre en ligne les jeudis a été réadapté à la plage horaire de 19h00 à 20h30 pour céder la place à l'accueil en présentiel de 17h30 à 19h00.

QuizzOnLine

La majorité du public fréquentant l'EPN est un public senior, identifié comme « très à risque » dans ce contexte de pandémie. Les seniors sont contraints à un isolement et à un confinement. Cette situation, très difficile à vivre pour certains, a motivé l'EPN à proposer très vite un accompagnement à l'utilisation d'outils permettant le maintien du lien avec les familles et le réseau social.

Dès la première semaine de confinement et par la nature même de ses missions, l'EPN a pu proposer des outils et des formations grâce aux technologies numériques et certains horaires de travail ont été maintenus à bureaux fermés afin de ne pas perturber les habitudes du public.

Outre les formations, ateliers et l'accès libre en mode visioconférence, chaque vendredi soir, l'EPN propose un grand quizz en ligne intitulé « *QuizzOnLine* », rendez-vous devenu vite incontournable permettant de rompre la solitude.

QuizzOnLine est un outil qui favorise principalement la communication et l'apprentissage en ligne en utilisant une chaîne Youtube et un logiciel en ligne nommé Kahoot. Il s'agit, d'une expérience déjà vécue dans le cadre des fêtes de fin d'année 2019 organisées à la MC de Seilles et qui a connu une grande participation de seniors et un très bon retour de satisfaction. L'idée était donc de proposer le quizz en ligne via une chaîne Youtube en direct pour projeter les questions et jouer en utilisant un smartphone ou une tablette sur Kahoot.

Vu que c'était une nouvelle expérience, le premier quizz a été organisé à petite échelle avec 5 participants au départ et il a connu pas mal de problèmes techniques. Dès lors, dès la deuxième semaine un nouveau logiciel « *Zoom Cloud Meeting* » été adopté pour les visioconférences et a apporté les solutions adéquates.

Ainsi, avec les logiciels Zoom et Kahoot, chaque semaine un nouveau quizz de 50 questions adaptées a été préparé et proposé les vendredis en soirée entre 17h00 et 20h30. Depuis le lancement du projet QuizzOnLine, 11 quizz au total ont été proposés au public de l'EPN. Le dernier proposé a été organisé en collaboration avec la Maison de la Convivialité de Seilles en intégrant les jeunes venant à l'accueil à ce jeu dans un contexte intergénérationnel.

Depuis le lancement de cette activité, 35 personnes différentes ont pu y assister avec un total de 133 participations. Parmi les bénéficiaires, on compte 75% de seniors, 14% d'adultes et 8% d'enfants.

QuizzOnLine continue à être menée le vendredi soir en intermittenance avec l'atelier TIC thématique.

Visioconférences sur la cybercriminalité et la sécurité informatique

Vu l'augmentation des activités de cybercriminalité durant la période de confinement et suite à plusieurs demandes, il s'est avéré indispensable de proposer cette visioconférence pour répondre pertinemment aux questionnements en sensibilisant un public plus large, notamment celui de l'EPN formé principalement de seniors et du Centre d'Insertion Socioprofessionnelle l'Envol à ANDENNE formé principalement de demandeurs d'emploi infra qualifiés.

Cette visioconférence a abordé le sujet de la cybercriminalité sur toute ses facettes ainsi que les mesures et gestes à adopter pour une bonne sécurité informatique.

Vu le nombre important des participants, la masse d'informations théoriques de cette thématique ainsi que le nombre de questions posées par les participants, cette visioconférence s'est donnée durant 3 vendredis soirs de 17h30 à 20h30 au lieu d'une seule soirée programmée initialement.

Pour donner suite à la demande des présents, d'autres ateliers plus pratiques de sécurité informatique ont été projetés et seront organisés par la suite.

Au total, il a fallu 9 heures pour donner cette activité à laquelle ils ont assisté 24 personnes différentes dont 79% des seniors et 21% des adultes et au total on compte 54 participations.

Les ateliers pratiques de sécurité informatique

Suite aux visioconférences organisées par l'EPN sur le thème de la cybercriminalité et de la sécurité informatique et vu le nombre important de demandes de nombreux participants sur les mesures et certains gestes à entreprendre pour sécuriser son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, il s'est avéré indispensable d'organiser ces ateliers pour répondre de façon plus pratique aux mesures à entreprendre pour pouvoir sécuriser au mieux un PC, une tablette ou un smartphone.

Il s'agit donc d'un atelier « *travaux dirigés* » de sécurité informatique, qui aborde chaque fois une seule thématique bien définie tels que le pare-feu, l'antivirus, le VPN, etc.

Cette activité se donne tous les vendredis soirs de 17h30 à 20h30 et depuis son lancement, 3 ateliers ont été organisés sur les différentes thématiques du pare-feu, de l'antivirus et du VPN. Globalement on compte 36 participations à ces événements avec 17 personnes différentes dont 77% de seniors et 23% d'adultes.

2.5 Ecole des devoirs

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

L'Ecole Des Devoirs (EDD) "*Les Multicolores*"

POUVOIR ORGANISATEUR

A.S.B.L. ACSA

Rue Delcourt, 4

5300 ANDENNE

Tel : 085/84.95.37

Les "*Multicolores*" se déroulent au sein de la Maison de la Convivialité :

Rue de la Résistance 41

5300 SEILLES

085/21.27.00

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

Les Ecoles De Devoirs sont reconnues et financées par l'ONE.

LE PUBLIC CIBLE DU PROJET

Tous les enfants inscrits aux EDD sont scolarisés dans l'enseignement fondamental ordinaire et se situent dans la tranche d'âge de 6 à 12 ans.

Afin de favoriser une mixité sociale et culturelle, les activités s'adressent à tous. Toutefois, une attention particulière est accordée à un public fragilisé par une précarité économique, culturelle, sociale, ...

En 2020 l'école de devoirs "*Les Multicolores*" accueillent 12 enfants. Bien que la demande soit plus importante, le nombre d'inscrits est limité en fonction des locaux et du nombre d'animatrices présentes. Il est important de permettre aux enfants de faire leurs devoirs dans un lieu adéquat et de proposer un suivi adapté à leurs besoins.

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Conformément au décret de reconnaissance des EDD, les activités sont élaborées autour de 4 objectifs principaux :

- le développement intellectuel de l'enfant ;
- le développement et l'émancipation sociale ;
- le développement de la créativité et l'accès aux différentes cultures ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation sociale.

Ces 4 missions sont travaillées de manière transversale, c'est-à-dire que chaque activité touche plusieurs missions simultanément.

Généralement, peu d'enfants inscrits ont pour langue maternelle le français. Ils ne le pratiquent pas régulièrement au sein du cercle familial. En effet, l'apprentissage du français se fait, pour la plupart, dès la rentrée en maternelle ou en primaire, étant donné que certains enfants ne vont pas « *systématiquement* » en maternelle. Les animatrices insistent donc pour que le français soit la seule langue parlée au sein de l'EDD.

Les enfants sont généralement très attachés à la culture et aux valeurs de leur pays d'origine. Certains moments sont consacrés à l'échange, au partage des savoirs, sur les différentes manières de vivre au quotidien, etc. Ces discussions sont généralement très riches, tant pour les enfants que pour les animateurs. Ainsi, le « *vivre-ensemble* », les notions de respect, de tolérance, de racisme, et des discriminations en général sont fréquemment abordées.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'Ecole Des Devoirs accueille les enfants tous les lundis, mardis et jeudis de l'année scolaire de 15h30 à 17h30. L'accompagnement est assuré par deux animateurs : un issu de l'équipe d'ACSA un issu de l'équipe de la Maison de la Convivialité.

DONNEES QUANTITATIVES

De 15h30 à 16h, les enfants arrivent au compte-goutte. Ils ont la possibilité de prendre un goûter collectif et de se détendre dans le local d'accueil ou à l'extérieur. Des jeux libres adaptés aux différents âges sont à leur disposition. Il s'agit d'un moment de transition entre l'école et la mise aux devoirs.

Vers 16h15, tous les enfants préparent leurs devoirs. Lorsqu'ils les ont terminés, les animatrices proposent régulièrement des activités. Les parents sont invités à laisser les enfants à l'école de devoirs jusqu'à 17h30.

Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ à payer à l'A.S.B.L. ACSA par année scolaire et par enfant.

Chaque EDD reconnue par l'ONE doit rendre un plan d'action annuel. Il s'agit de la mise en action des objectifs déterminés par le projet pédagogique.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les « *Les Multicolores* » ont décidé de poursuivre le projet : « *Apprendre en jouant !* ». Une partie du projet pédagogique est consacrée à la place du jeu au sein de l'EDD. Le jeu est un réel constituant social qui est nécessaire au développement physique, intellectuel et social de l'enfant. L'équipe a décidé de travailler sur le développement de la capacité d'attention, la mémoire, l'esprit logique et la motricité fine en proposant des jeux de stratégie.

2.6 Français Langue Etrangère

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Programme de Français Langue Étrangère

Les cours sont dispensés sur deux sites :

Rue de la Papeterie, 3

5300 ANDENNE

et

Rue de la Résistance, 41

5300 SEILLES

Tél. : 0491/90.51.85

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

Les modules FLE sont organisés dans le cadre des Initiatives Locales d'Intégration de la Région Wallonne avec le soutien du Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'Andenne d'une part, pour le niveau débutant (A1), les Tables de conversation (A1.1) et du Fonds Social Européen d'autre part, pour le niveau intermédiaire (A2) et avancé (B1 et plus) dans le cadre d'une volonté locale d'accueil et d'intégration.

PUBLIC CIBLE DU PROJET

Le Français Langue Étrangère concerne des personnes adultes non francophones ne maîtrisant pas ou peu le français oral. Les cours sont gratuits . Les cours de FLE niveau débutant ont lieu à la Maison de la Convivialité de Seilles. Le bureau des formateurs se trouve à l'étage de la Maison des Solidarités d'Andenne, également salle de cours pour les groupes intermédiaire, avancé, et pour les Tables de conversation. Ces Tables de conversation sont organisées 2 après-midi par semaine et ont comme objectif de fluidifier l'oralité et d'encourager la spontanéité de la prise de parole.

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les cours de FLE étaient au début de l'année 2020 répartis en quatre groupes de travail : les tables de conversation se réunissant les lundis et les vendredis de 13h30 à 15h30 à la Maison des Solidarités, le groupe débutant, se réunissant les mercredis, les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h, à la Maison de la Convivialité de Seilles, le groupe intermédiaire s'organisant en trois matinées : le mardi, le mercredi et le jeudi de 9h à 12h. Quant au groupe avancé, son horaire est le mardi et jeudi de 13h à 15h et le vendredi de 9h à 12h. Néanmoins, la crise du Covid19 a généré des besoins entraînant des modifications des groupes pour satisfaire aux exigences sanitaires. Ainsi, depuis septembre 2020, le groupe 3 est dédoublé pour permettre d'y intégrer un maximum de participants.

L'objectif est l'intégration rapide des personnes par la langue via l'apprentissage de structures, grammaire et vocabulaire de base. En fonction du niveau acquis par l'élève, ce dernier peut être amené à passer au niveau supérieur pendant l'année. Un accent particulier est mise sur la pratique, qui est très tôt proposée en situation réelle.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

2 formateurs : un temps plein et un 4/5ème temps.

DONNEES QUALITATIVES

L'année 2020

L'année 2020 est très particulière, marquée par le confinement imposé par la crise sanitaire du coronavirus. A cet aspect sanitaire s'ajoute un impact psychologique qui réduit l'autonomie des personnes. Durant cette période, les formateurs se sont adaptés pour maintenir le lien social avec les stagiaires, tout en leur proposant des alternatives aux cours en présentiel (cours virtuels en ligne, envoi d'exercices par WhatsApp, etc.).

En général, les personnes ont toutes des smartphones, mais cela réduit les capacités de concentration et le confort d'un support plus adapté pour apprendre. Peu de personnes ont accès à des tablettes ou à des ordinateurs. Or, apprendre à distance nécessite que les apprenants aient développé des stratégies pour apprendre de façon autonome. La plupart des publics accompagnés doivent développer ces stratégies d'apprendre à apprendre. L'accès à internet constitue aussi une difficulté. Dans ces cas là, les appels téléphoniques sont les seuls liens possibles pour garder un contact avec les apprenants. Le lien de confiance avec les formateurs se renforce aussi, car du temps est davantage pris pour prendre des nouvelles sur la santé et le quotidien des stagiaires.

Dès la reprise des cours en présentiel, la poursuite de la crise sanitaire a imposé de réduire la taille des groupes, ce qui a nécessité de scinder certains groupes lorsque c'était possible.

Pour ce qui est du niveau 1 dans lequel se retrouvent beaucoup de personnes primo-arrivantes soumises à l'obligation d'effectuer 400 heures de cours de FLE dans le cadre du Parcours d'accueil (directive régionale), il s'est avéré impossible d'offrir une formation à chaque demandeur. Une solution est en passe d'être trouvée grâce à un partenariat avec le Centre d'Animations Interculturelles de la BASSE-SAMBRE (CAIBS) de SAMBREVILLE, dans le cadre d'une convention entre la ville et cet organisme, sous la houlette du Centre d'Intégration régional de NAMUR.

Les groupes 2 et 3 ont quand à eux pu se maintenir dans une forme très proche des cours habituels étant donné un nombre important d'apprenants préférant/devant ne pas sortir de chez eux. Depuis septembre 2020 et le retour de la majorité des élèves du fait de la rentrée scolaire et de la réduction des contaminations au covid19, le programme compte quatre groupes en plus des Tables de conversation.

Une autre réalité se confirme en cette année 2020 : la forte demande en alphabétisation orale de niveau 1, pour des primo-arrivants en situation d'illettrisme. Cette demande est le résultat de deux états de fait : d'une part, la migration actuelle de personnes moins alphabétisées venant de pays en guerre (Syrie, Irak, Palestine), et d'autre part, le souhait de plus en plus fort de dames originaires des régions rurales du Maghreb, qui n'ont pas eu accès à l'instruction, de s'intégrer dans leur nouveau lieu de vie, le bassin andennais.

L'alphabétisation orale utilise des méthodologies différentes des cours de Français Langue étrangère et un groupe spécifique devrait être créé pour répondre à cette forte demande, afin de soutenir ces personnes dans leur méritoire effort d'intégration, qui passe en premier lieu par la pratique de la langue française.

Nombres de bénéficiaires

Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020, les cours ont accueilli

- pour les Tables de conversation, 13 personnes (4 hommes et 9 femmes) ;
- pour le FLE1, 37 personnes (18 hommes et 19 femmes) ;
- pour le FLE2, 22 personnes (9 hommes et 13 femmes) ;
- pour le FLE3, 13 personnes (5 hommes et 8 femmes).

Le total s'élève donc à 85 participants.

Pays d'origine des bénéficiaires

Europe : 22

Albanie : 4

Belgique (Flandre) : 1

Espagne : 1

Grèce : 1

Kosovo : 2

Macédoine : 2

Moldavie : 3

Portugal : 1

Roumanie : 2

Russie : 4

Turquie : 1

Asie : 8

Afghanistan : 1

Arménie : 1

Kazakhstan : 1

Kirghizistan : 1

Philippines : 1

Taïwan : 1

Tchéchénie : 2

Afrique : 23

Algérie : 3

Congo : 1

Maroc : 16

Somalie : 2

Tanzanie : 1

Proche et Moyen-Orient : 23

Irak : 9

Syrie : 13

Palestine : 1

Amérique : 9

Brésil : 4

Colombie : 1

Mexique : 2

Venezuela : 2

Récapitulatif des origines par régions:

Régions	TC	FLE 1	FLE 2	FLE 3	Total
Europe de l'ouest	0,00%	0,00%	0,00%	3,53%	3,53%
Europe centrale/de l'est	0,00%	4,71%	2,35%	4,71%	11,77%
Balkans	1,18%	3,53%	2,35%	2,35%	9,41%
Asie	0,00%	3,53%	4,71%	1,18%	9,41%
Proche/Moyen-Orient	5,88%	11,76%	7,06%	1,18%	25,88%
Afrique	7,06%	17,65%	4,71%	0,00%	29,42%
Amériques	1,18%	2,35%	4,71%	2,35%	10,59%

Niveau d'étude des bénéficiaires

Equivalent CEB : 21

Equivalent CESI : 19

Equivalent CESS : 20

Diplôme supérieur : 25

Récapitulatif des niveaux d'étude

Niveau d'étude	TC	FLE 1	FLE 2	FLE 3	Total
Equivalent CEB	8,23%	11,76%	3,53%	1,18%	24,70%
Equivalent CESI	1,18%	14,12%	5,88%	1,18%	22,36%
Equivalent CESS	2,35%	9,41%	9,41%	2,35%	23,52%
Diplôme supérieur	3,53%	8,23%	7,06%	10,59%	29,41%

Statut administratif des bénéficiaires

Demandeurs d'asile : 6

Réfugiés/protection subsidiaire : 32

Exilés économiques : 32

Regroupement familial : 12

Etudiants : 3

Récapitulatif des statuts

Statut	TC	FLE 1	FLE 2	FLE 3	Total
Demandeurs d'asile	0,00%	7,06%	0,00%	0,00%	7,06%
Réfugiés/protection sub.	8,23%	15,29%	10,59%	3,53%	37,64%
Exilés économiques	0,00%	18,82%	4,71%	7,06%	30,59%
Regroupement familial	7,06%	2,35%	5,88%	5,88%	21,17%
Etudiants	0,00%	0,00%	3,53%	0,00%	3,35%

2.7 Citoyenneté

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Cellule Citoyenneté des Services de Cohésion

Rue de la Papeterie, 3

5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.95.72

LES POUVOIRS SUBSIDIANTS

La Cellule Citoyenneté inscrit ses actions dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'ANDENNE et des Initiatives Locales d'intégration de la Région wallonne

PUBLIC CIBLE DU PROJET

Le Plan de Cohésion sociale s'adresse à l'ensemble de la population et cible plus prioritairement les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux et plus précisément pour ce qui concerne ce service au droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication.

Les modules de citoyenneté s'adressent aux personnes ayant commencé le parcours d'intégration.

FINALITE QUI SOUS-TEND LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

La Cellule Citoyenneté s'articule autour de deux axes : la gestion de projets (dans le cadre du PCS) et la mission de formateur en citoyenneté. (Dans le cadre des Initiatives Locales d'Intégration).

Trois grands projets sont menés par la Cellule Citoyenneté depuis plusieurs années :

- le « *Projet Auschwitz* » ;
- la contribution au suivi administratif du dispositif « *Plan de Cohésion Sociale* » ;
- le projet « *Maison de Quartier Mobile* ».

En plus de ces projets sur le long terme, la réponse à différents appels à projets ponctuels émis par différents pouvoirs subsidiaires est également l'une des missions de l'agent.

En 2020, des candidatures aux appels à projets suivants ont été déposées :

- « *Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité* » de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- « *Territoire de Mémoire* » de la Province de NAMUR
- « *Lutte contre l'illettrisme* » de la Province de NAMUR
- « *Sport pour Tous* » de la Province de NAMUR
- « *Appel à projet COVID 19 – Soutien pour du support informatique et numérique pour les opérateurs de l'intégration des personnes d'origine étrangère en Wallonie* » de la Wallonie

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 1 agent à 4/5 temps

Contribution d'un des formateurs en Français Langues Etrangères.

DONNEES QUALITATIVES DE LA CELLULE CITOYENNETE

2019 : Attendu que le rapport annuel du Collège au Conseil s'étend sur la période du 1er janvier au 31 octobre, nous évoquerons très brièvement la fréquentation de trois actions s'étant déroulées fin 2019 et ayant été présentées dans le précédent rapport.

Tableau de synthèse du public touché par les actions de la cellule citoyenneté, du 01/11/2020 au 31/12/2020	
Exposition « <i>Andenne Ville Martyre</i> »	95 enfants de 4 ^e primaire de l'Institut Sainte-Begge d'Andenne
Exposition « <i>Enfants de guerre, enfants de paix</i> »	24 enfants de 4 ^e primaire de l'Institut Sainte-Begge d'Andenne
Formation à la citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère	7 personnes inscrites et 5 personnes ont terminé avec succès la formation

2020 : Dans un souci de cohérence au sein de ce rapport, nous séquencerons l'année 2020 en trois périodes : la première s'étendant du 1er janvier 2020 à la fin mars, la seconde période s'étend jusqu'au mois de juin environ et couvre les mois d'avril et de mai et la troisième s'étend de juin jusqu'à présent.

Tableau de synthèse du public touché par les actions de la cellule citoyenneté, du 01/01/2020 au 31/03/2020	
Le Jardin des rencontres	12 personnes
Le Jardin partagé « <i>Jardin – École</i> »	28 personnes réparties autour de 16 parcelles individuelles et 2 parcelles collectives accueillant chacune 6 personnes
La grainothèque	Aucun système de comptage n'existe mais le nombre est estimé à une trentaine de bénéficiaires
Les cours de français et de citoyenneté à destination des stagiaires de la Régie des Quartiers d'Andenne	10 stagiaires étaient sous contrat du 01/01/2020 au 31/03/2020, ils ont bénéficié de la présence de 4 anciens stagiaires dans le cadre des ateliers d'écriture du mois de mars
Projet Auschwitz	150 élèves dans le cadre de la préparation au projet du 01/09/2020 au 01/11/2020 75 élèves ont bénéficié de la préparation aux voyages entre le 01/01/2020 et le 06/03/2020 65 personnes ont eu l'occasion de participer au premier voyage de mémoire, dont 53 élèves

ACTIONS DÉVELOPPÉES DU 1er JANVIER au 31 MARS 2020

Dans un premier temps nous évoquerons les actions dans le cadre de « *la citoyenneté de proximité* », à savoir les jardins partagés et la grainothèque.

Un jardin partagé est un espace créé et entretenu par les habitants d'un quartier urbain, autour d'un projet à vocation sociale et citoyenne. Le public est divers, mais le projet vise principalement les personnes isolées ou précarisées, les seniors et ceux qui ne possèdent pas de jardin. Ces dernières années, 2 jardins partagés ont été développés par le Plan de Cohésion Sociale, en collaboration avec d'autres services communaux.

Le Jardin des Rencontres

Depuis le mois de mars 2016, la Maison de repos « *La Quiétude* » a réaménagé son vaste parc-jardin, en vue d'y établir un « *Jardin des Rencontres* », véritable pont entre le monde extérieur et un espace vert réapproprié par et pour les résidents. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'équipe paramédicale de La Quiétude, le PCS, différents services de la Ville d'Andenne et le Conseil consultatif des Aînés andennais. Le premier objectif était de faire du parc actuel, délaissé par les résidents, un jardin dit « *thérapeutique* » ouvert et stimulant, espace de vie et de communication, point de rassemblement des familles.

Le Jardin des Rencontres remplit à présent son rôle de « *poumon vert* » pour les résidents de la maison de repos. Le second objectif était d'ouvrir le « *Jardin des rencontres* » sur l'extérieur. A cet égard, l'année 2020 a été très particulière, car elle a été alourdie par la crise sanitaire. De ce fait, le potager collectif qui offre à 12 personnes qui ne possèdent pas de jardin la possibilité de cultiver un lopin de terre dans un cadre privilégié a été temporairement inaccessible pour des raisons sanitaires. Les réunions mensuelles du « *Club des jardiniers* » ont elles aussi été suspendues. Une partie de la terrasse qui accueille les bacs de culture surélevés, au bénéfice des résidents valides, a elle aussi été isolée du Jardin Le CPAS assume la plus grande part de la gestion interne du Jardin des rencontres, le partenariat avec les Services de Cohésion sociale permettant d'envisager l'organisation d'événements interculturels et intergénérationnels au sein de ce véritable poumon de verdure.

Le Jardin partagé « Jardin-École »

Depuis le mois de mai 2017, 8 larges parcelles potagères ont été créées dans le jardin jouxtant l'École industrielle, dans le centre d'ANDENNE. Dans ces jardins-partagés, la mixité sociale n'est pas un vain mot : les jardiniers sont aussi bien des retraités vivant en appartement que des jeunes isolés ou encore des usagers du CPAS. Là aussi, les objectifs poursuivis étaient multiples : accéder à une alimentation saine à moindre coût, apprendre à jardiner de façon durable, échanger son savoir-faire avec les autres jardiniers, sortir de l'isolement social, etc... Très rapidement, une riche interaction s'est développée entre les différentes personnes et l'investissement a été excellent. Chacun est convaincu de la philosophie du projet et y adhère pleinement. Deux parcelles collectives sont d'ailleurs occupées par un groupe d'apprenants en formation à l'A.S.B.L. L'Envol à ANDENNE, et par le Club Thérapeutique développé par le Centre de santé mentale. La diversité n'est donc pas un vain mot. Là aussi, les activités en 2020 ont été freinées par les assauts du coronavirus, toutes activités collectives étant suspendues. Après le confinement, un calendrier hebdomadaire a donc été établi pour permettre à chaque jardinier, hors groupe constitué, de continuer à fréquenter le jardin et d'entretenir sa parcelle, son « *petit paradis* », comme le dit un usager de 82 ans. De cette manière, chaque jour de la semaine, un jardinier est présent au Jardin-Ecole, sans risque de mise en danger de la santé des autres personnes. Un autre rythme mais un même bonheur de vivre au contact de la nature, un moment de liberté en toute sécurité... Une liste d'attente est actuellement ouverte, tellement le succès de l'initiative est grand, et le bouche-à-oreilles efficace...

La Grainothèque

Dans la foulée de la création du Jardin des Rencontres et du Jardin-École, une grainothèque a été créée à l'automne 2017. C'est le fruit d'une collaboration entre le PCS et la Bibliothèque communale. Une grainothèque est un point d'échange de graines matures, non hybrides, en libre-service. Elle est généralement installée dans une bibliothèque, qui devient alors un lieu où se croisent, biens communs, de la Culture et de la Nature.

Pourquoi une grainothèque à Andenne ? Pour la gratuité, dans un monde où tout s'achète, pour le partage et le lien social, pour la liberté d'échanger et de reproduire ses graines, pour des semences adaptées au terroir, mais aussi pour échanger les savoir-faire et renforcer les relations intergénérationnelles.

Le réseau actuel de la grainothèque s'étend à une quarantaine de personnes qui alimentent le circuit, avec régularité et sérieux. Des formations ponctuelles ont été proposées en hiver 2020 (récolte des graines, bouturage, etc.). La grainothèque est soutenue par de nombreux partenaires : le service Environnement de la Ville, le GAL, la CLDR, etc... Parallèlement à son activité de collecte de graines, la grainothèque a également rejoint le réseau des jardins partagés et propose régulièrement, en lien avec ses partenaires, des échanges de boutures, des conférences, des visites, des séances d'informations sur des thématiques liées à l'actualité (OGM, calendrier des semis, multiplication de plantes, etc.) Actuellement, l'organisation de ces événements est ralentie par la crise sanitaire, mais la collecte des graines de la saison dernière bat son plein. Le succès de la grainothèque ne se dément pas et accompagne un réel changement de société. Ces trois nouvelles propositions d'activités se veulent être une prise en considération des demandes des citoyens citoyens, face aux multiples formes que la précarité peut prendre en ville : isolement, perte financière, perte d'autonomie, repli sur soi et indifférence. Il s'agit d'un signe d'espoir et d'une bouffée d'oxygène.

Les cours de français et de citoyenneté à destination des stagiaires de la Régie de Quartiers d'ANDENNE

Les services de Cohésion sociale sont partenaires de la Régie des Quartiers d'ANDENNE dans le cadre de leur mission de revitalisation du quartier de Peu d'Eau et dans la mission de favoriser pour les habitants de ce quartier le droit à une formation et à l'épanouissement social et culturel.

La Régie des Quartiers accueille en préformation professionnelle des stagiaires originaires des quartiers de logements sociaux de l'entité d'Andenne.

Dans le cadre de ce partenariat, les SCS proposent aux stagiaires de la Régie des Quartiers deux séances de cours par semaine en complément de la formation pratique proposée par les formateurs de la Régie : des cours de rattrapage et de renforcement en français chaque jeudi après-midi et des cours de citoyenneté/actualité chaque vendredi matin.

Madame AUQUIER, en tant que formatrice en français, se charge des séances du jeudi après-midi, tandis que Monsieur LARUELLE, formateur en citoyenneté, conclut la semaine de formation des stagiaires chaque vendredi matin, de 9h à midi.

Ce partenariat s'insère dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'ANDENNE.

Le français

Il s'agit de fournir une accroche active et attractive pour permettre à un public hétérogène, peu scolarisé et en difficulté sociale de participer à des cours théoriques dans lesquels ils étaient mis en échec durant leur scolarité. Pour ce faire, ce sont des supports techniques susceptibles d'intéresser les stagiaires qui sont utilisés. Orthographe, syntaxe et conjugaison sont ainsi revus dans des écrits authentiques. L'apprentissage s'ancre toujours dans le réel, au jour le jour, en adaptant les contenus au niveau des stagiaires en présence.

Un travail large de révision orthographique est mené toutes les semaines, mais d'autre part l'objectif de professionnaliser la langue de communication n'est jamais perdu de vue.

Des évaluations en début et en fin de formation permettent de situer la progression du stagiaire, avec l'équipe formative de la Régie.

La citoyenneté

Les cours de citoyenneté sont donnés chaque vendredi, et leur contenu varie selon la composition du groupe en présence.

Globalement la majorité des cours débute par une revue de l'actualité de la semaine, actualité en premier lieu de la Régie : évolution des chantiers, discussion autour des menus proposés et de la dynamique du restaurant social, etc.

Ensuite chacun, via un tour de table, peut s'exprimer pour expliquer les démarches entreprises personnellement dans le courant de la semaine, l'évolution de ses recherches de stages, ses projets futurs, etc...

Ce premier échange assez informel est l'occasion de valoriser chacun et de le laisser prendre la parole mais surtout d'inviter les autres participants à la réflexion sur leur propre positionnement en tant que stagiaires. Le rôle du formateur est bien sûr d'encourager tout type de démarche dans une dynamique de renforcement positif mais également de poser les questions permettant à chacun d'expliquer exactement de quelle manière il a réalisé la démarche entreprise.

Via ces échanges, il n'est pas rare que des stagiaires apprennent de la part d'autres stagiaires avec lesquels ils ne communiquent que peu par manque d'affinité certaines pistes de formations intéressantes, et souvent on assiste à une information par les pairs des plus constructives et au resserrage de la solidarité entre les stagiaires.

Ces échanges sont rendus possibles par la grande proximité qui lie les stagiaires et le formateur qui adopte une posture de presque égalité avec les apprenants, cette posture permet d'échanger des opinions et des informations plus facilement et est nécessaire avec le public de la Régie pour un cours basé sur des sujets qu'ils n'apprécient guère : actualité, législation, connaissance des institutions, démarches citoyennes, etc.

Après l'actualité de la Régie et la rétrospective de chacun, c'est l'actualité internationale de la semaine qui est passée en revue à travers un tour de table général dans un premier lieu et ensuite via la consultation d'un média.

La mise en commun orale pousse les stagiaires à s'intéresser quelque peu à l'actualité, principalement les journaux télévisés et les réseaux sociaux. Evidemment, l'information sur ce dernier média pose régulièrement des problèmes de compréhension, mais les participants nourrissent eux-mêmes les débats et les échanges.

Selon les stagiaires, cette première approche peut s'avérer assez stérile : les groupes de stagiaires de la Régie se composent de personnes au parcours et à la personnalité extrêmement différents. D'une séance à l'autre la dynamique peut être très différente avec l'arrivée ou le départ d'une personnalité forte en révolte permanente ou au contraire l'arrivée d'une personne ressource qui jouera un rôle de moteur pour le groupe.

En plus de la mise en commun orale, une étude de l'actualité via un support écrit est également systématique, ce support est soit le journal « *Le soir* », dans ce cas le formateur présélectionne des articles et les imprime dans le cadre du cours, soit une sélection du quotidien gratuit « *Métro* ».

Les stagiaires sont amenés à lire les articles qui leur sont attribués avant d'en réaliser une synthèse orale. Cette synthèse est contextualisée et enrichie par le formateur en cas de compréhension lacunaire du stagiaire mais c'est bien le stagiaire qui dans la grande majorité des cas devient l'informateur de ses pairs.

Après la partie actualité qui constitue la première moitié de chaque cours, la seconde moitié est utilisée à de nombreuses variables : focus sur la présentation de certaines institutions, continuité de l'analyse d'une situation évoquée dans la partie actualité, mise en place d'un débat, analyse et explication d'un contexte géopolitique méconnu, etc.

Des cycles pédagogiques peuvent également être consacrés pendant un mois à l'analyse de l'une ou l'autre thématique en lien avec la lutte contre les extrémismes.

Synergie entre les cours de français et de citoyenneté dans le courant du premier trimestre 2020

En 2020, un projet pédagogique particulièrement attrayant a pu être mené : des ateliers d'écriture consécutifs au voyage à Auschwitz auquel des stagiaires de la Régie des Quartiers ont pu participer en mai 2019.

Durant plusieurs semaines, un groupe de 12 stagiaires répartis en sous-groupes, a participé à un travail de rédaction de textes de support d'un reportage photographique réalisé par Geoffrey MEULI dans le cadre de ce voyage.

La particularité de ces ateliers est qu'ils regroupaient à la fois les stagiaires inscrits à la Régie en mars 2020 mais également les anciens stagiaires ayant participé au voyage 7 mois plus tôt et n'étant plus présents au sein de la Régie.

Afin de permettre aux stagiaires n'ayant pas participé au voyage de comprendre le contexte de ce dernier et d'appréhender les faits historiques liés à la seconde guerre mondiale et à la Shoah, une longue préparation a été réalisée dans le cadre des cours de citoyenneté, conclue par la rencontre avec les anciens stagiaires.

Cette rencontre a permis aux anciens stagiaires de valoriser leur expérience et de partager celle-ci avec leurs pairs, donnant via leurs témoignages une précieuse dimension réelle à des événements qui restent difficiles à appréhender pour tout un chacun, tant les faits évoqués défient l'imagination.

Les textes réalisés dans le cadre des ateliers d'écriture, très appréciés, ont été regroupés dans une plaquette avec les photos d'art, et une exposition présentera textes et photos au sein de la Cité Miroir de Liège en 2021 et ensuite au Centre culturel d'Andenne.

Au travers de ce travail, c'est toute la créativité et le travail de correction orthographique des stagiaires de la Régie qui ont été valorisés mais également l'expérience vécue par leurs prédécesseurs et leur rôle en tant que « passeur de mémoire ».

Projet Auschwitz

Depuis 2017, à la demande du Collège communal instigateur du projet, la cellule citoyenneté a mis en place et coordonné le projet Auschwitz.

Ce voyage permet chaque année à trois classes de l'enseignement secondaire andennais de dernière année de visiter les sites des camps de concentration et d'extermination d'Auschwitz et de Birkenau, au terme d'un travail préparatoire de longue haleine s'étalant sur l'entièreté de leur année scolaire.

Les premiers voyages ont eu lieu en mars 2018, et ont été suivis de ceux de mars 2019. Sur ces deux éditions, ce sont près de 200 élèves qui ont pu réaliser ce voyage de mémoire extrêmement formateur et marquant.

Ce voyage est entièrement pris en charge par la Ville d'Andenne. Il se déroule en trois jours et inclut les voyages en avion, les nuitées à l'hôtel et les visites guidées de nombreux lieux ainsi que les repas.

Pour chaque participant, le montant total avoisine 400€. Pour cette raison, la cellule citoyenneté organise une procédure de sélection visant à permettre aux élèves les plus motivés de participer à ce voyage.

Le schéma est similaire chaque année dans le cadre de ce projet : il est présenté aux étudiants en septembre, une action collective, traditionnellement une projection de film, réunit l'ensemble des participants au projet, et la sélection des groupes se fait à la rentrée du congé de Toussaint, soit début novembre. A partir de janvier jusqu'à mars, différentes actions préparatoires sont réalisées avec les étudiants avant le voyage même qui se déroule en mars.

La procédure de sélection se fait de manière collective et les étudiants sont appelés à se grouper en fonction de leur classe ou indépendamment d'elle afin de présenter leurs candidatures qui prend la forme d'un travail écrit à réaliser et d'une défense orale de celui-ci.

La défense écrite peut être substituée par une production différente selon les options des étudiants afin de favoriser leur créativité et de ne pas pénaliser les sections techniques.

Les projets de chaque école sont ensuite confrontés entre eux ; la concurrence entre les classes ou groupes d'étudiants ne s'étend pas aux différentes écoles et se limite à de l'intra-muros.

En 2019-2020, le thème du travail demandé était l'analyse des biographies de deux personnages historiques : l'un étant une figure de proue de la résistance et le second un dignitaire ou un officier du 3^e reich ayant été impliqué dans la Shoah.

En plus du voyage de mémoire à proprement parler, les élèves ont pu visionner le chef d'œuvre de Spielberg « *La Liste de Schindler* ».

En février 2020 ont eu lieu deux séries de conférences à l'attention des élèves participants aux voyages, consacrées à la collaboration et à la résistance en Belgique durant l'occupation et plus particulièrement à la figure de Léon DEGRELLE et au mouvement rexiste.

Ces conférences étaient réalisées au sein de la Maison de la Laïcité et en collaboration avec celle-ci, et animées par Monsieur LARUELLE et Monsieur Régis PANISI, historien.

Un peu avant le voyage du mois de mars, la centaine d'étudiant andennais a également eu la chance de rencontrer Monsieur Simon GRONOWSKI, rescapé de la Shoah et militant anti-négationniste de longue date.

Monsieur GRONOWSKI a délivré un message d'espoir et d'amour très touchant. Les élèves ont été très marqués par cette rencontre et la générosité de l'orateur.

En 2020 et comme traditionnellement depuis 2017, deux voyages de mémoire devaient avoir lieu, dans le cadre du projet Auschwitz.

Le premier de ces voyages devait avoir lieu du 11/03 au 13/03/2020 et le second du 18/03 au 20/03/2020.

Ce premier voyage de mémoire réunissait 53 élèves et leurs enseignants issus de l'Athénée Jean Tousseul et de l'Institut Sainte-Begge ainsi que différents accompagnateurs, pour un total de 65 participants.

Ce voyage se déroulait au tout début de la propagation de l'épidémie de coronavirus en Europe, à cette époque l'Italie subissait de plein fouet la première vague de l'épidémie, quelques cas étaient déjà évoqués en Belgique tandis que la Pologne ne présentait pas la moindre contamination.

Dans ces conditions, le voyage a donc été maintenu. Malheureusement le 11/03/2020, la Pologne a décidé de se placer en état d'alerte et la fermeture de tous les sites liés à l'Etat, incluant les musées et donc le mémorial d'Auschwitz-Birkenau. Cette décision a été prise par le gouvernement à midi le 11 mars 2020, heure à laquelle le groupe arrivait à l'aéroport de Cracovie.

Suite à cette décision, l'ensemble du voyage de mémoire a été ré-orienté dans une formule plus culturelle et moins mémorielle, les visites de différents sites de mémoire situés à Cracovie étant maintenues mais intégrées dans un programme axé sur l'histoire de l'ancienne capitale du royaume de Pologne.

Parallèlement au voyage se déroulant en Pologne, les mesures de lutte contre le coronavirus se sont multipliées très rapidement en Europe et le voyage s'est déroulé dans une période charnière du développement de l'épidémie.

Le retour en Belgique a pu se faire sans encombre pour les 65 participants, tandis que le gouvernement Belge mais également le gouverneur de la Province de Namur interdisait dorénavant les voyages scolaires pour les écoles, annulant de facto le second voyage de mémoire qui devait se dérouler du 18/03 au 20/03.

ACTIONS DÉVELOPPÉES DU 1ER AVRIL AU 31 MAI 2020

La Cellule Citoyenneté, comme l'ensemble des services des Services de Cohésion sociale a été intégré dans le dispositif « *Andenne solidarité* ».

Le rapport détaillé retraçant les actions entreprises par les agents durant cette période se trouve dans la partie du rapport présentant ce dispositif.

La cellule citoyenneté a pris une part active dans le projet « *10.000 masques* », jouant un rôle primordial dans la communication avec les bénévoles réalisant les masques en étant à l'écoute de leurs besoins et attentes et transmettant ces informations à l'équipe. Cette dernière a aussi intégré dans la gestion de la ligne téléphonique dans le cadre du dispositif « *Andenne Solidarité* ».

D'autre part, cette période confinement a permis la rédaction de différents appels à projets destinés à financer les futures actions des SCS.

Parmi les 5 demandes de subventions introduite par la Cellule Citoyenneté en 2020, dont 4 ont été réalisées durant le mois d'avril, 4 ont reçu une réponse positive des pouvoirs subsidiaires.

Synthèse des subventions demandées par la cellule citoyenneté en 2020			
Intitulé :	Objectifs du projet déposé :	Pouvoir subsidiant :	Montants alloués :
« <i>Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité</i> »	Création de capsules vidéo avec des habitants de Seilles, valorisation de leurs quartiers, cartographie du territoire et réalisation de stages audiovisuels pour les jeunes en 2021	Fédération Wallonie-Bruxelles	5000 €
« <i>Territoire de Mémoire</i> »	Diversification des actions de préparations dans le cadre du projet « <i>Auschwitz</i> », avec les classes de 5 ^e et 6 ^e des trois écoles secondaire andennaise	Province de Namur	4.500 €
« <i>Lutte contre l'illettrisme</i> »	Acquisition d'un support numérique afin d'équiper une salle de formation	Province de Namur	Réponse négative
« <i>Sport pour tous</i> »	Obtention des subventions permettant l'engagement d'un second animateur pour le Cercle Adapté Andennais, association active dans le handisport	Province de Namur	3.120 € pour le CAA
« <i>Covid 19 : Soutien pour du support informatique et numérique</i> »	Acquisition de matériel destiné à permettre la mise à disposition de supports de cours et de présenter des cours en vidéo-conférence pour les formateurs des Services de Cohésion sociale en cas de	Wallonie	3500 €

ACTIONS DÉVELOPPÉES DU 1er JUIN 2020 au 31 OCTOBRE 2020

Tableau de synthèse du public touché par les actions de la cellule citoyenneté, du 01/01/2020 au 31/03/2020	
Juin 2020 : mise en place d'une formation à la citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère	6 personnes inscrites et 5 personnes ont terminé avec succès la formation
Août 2020 : mise en place d'une semaine de stage thématique à destination du public de la Maison de la Convivialité	9 enfants
Septembre 2020 : reprise des cours de français et de citoyenneté avec la Régie des Quartiers d'Andenne	13 stagiaires dont 6 qui étaient déjà présents au 1 ^{er} trimestre 2020
Octobre 2020 : exposition « Triangle Rouge » au sein du Centre Culturel d'Andenne et projet de voyage de mémoire avec l' « Envol à Andenne »	28 apprenants de « l'Envol à Andenne » 7 stagiaires de l'Envol

Juin 2020 : mise en place d'une formation à la citoyenneté dans le cadre du parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère

Dans le cadre du parcours d'intégration des personnes d'origine étrangère désireuses d'obtenir la nationalité belge, celles-ci sont actuellement dans l'obligation de suivre dans un intervalle de 18 mois les deux formations suivantes : 400h de FLE et 60h de formation à la citoyenneté.

A ANDENNE, les cours de FLE sont proposés par les Services de Cohésion sociale à travers les trois propositions de formation selon le niveau des apprenants : débutant, intermédiaire et avancé.

Afin de clôturer leur parcours d'intégration, les personnes d'origine étrangère étaient précédemment obligées soit de suivre la formation à la citoyenneté en dehors d'Andenne soit de faire la demande de mise en place d'une formation à la citoyenneté sur Andenne.

En décembre 2019 a eu lieu la première formation à la citoyenneté, 7 personnes étaient inscrites à cette formation, 5 personnes l'ont terminée en obtenant le taux de présence nécessaire, à savoir 80% de présence soit un total de 48h sur les 60h de formation.

Dans le cadre de la formation proposée à Andenne, les 60h de formation sont réparties sur 3 semaines de formation et 1 jour, les semaines de cours comptent 4 séances de cours de 3h et une journée de 6h consacrée à différentes visites.

En plus des modules en classe consacrés à des approches théoriques des concepts de citoyenneté, d'intégration, d'interculturalité, des explications sur les droits et devoirs des citoyens belges sont données aux participants et des mises en situation pratiques leur permettent de découvrir les institutions ressources en Wallonie et au niveau plus local à Andenne directement.

En juin 2020, le nombre d'inscrits à la formation était de 6 personnes, dont 5 ont suivi la formation de manière complète.

Cette formation a été adaptée aux nouvelles règles sanitaires destinées à limiter la propagation du coronavirus, incluant la distanciation sociale, le port du masque, la désinfection régulière des mains et également un nettoyage systématique du local de cours après chaque matinée.

Afin de limiter les risques de propagation du coronavirus, les visites prévues dans le cadre de cette formation ont été annulées afin de laisser place à différentes activités à réaliser à domicile : lecture d'un documentaire, exercices plus pratiques, petits devoirs à faire à domicile, collecte des documents pour une exploitation en classe, etc.

De manière générale, si le nombre de participants à chacune de ces formations est relativement peu élevé, il permet la création d'un lien très fort entre participants, d'autant plus renforcé en juin par le confinement qui avait généré un manque de contact sociaux et un besoin de changement.

Afin de permettre une compréhension optimale des apprenants mais également le respect des différentes normes sanitaires, la prochaine formation à la citoyenneté, prévue en décembre 2020 devrait de nouveau rassembler un nombre de participants situé entre 5 et 10 personnes.

A ce jour, 21/10/2020, 3 personnes sont inscrites à la formation de décembre 2020.

Août 2020 : mise en place d'une semaine de stage thématique à destination du public de la Maison de la Convivialité

En juillet et août 2020, l'équipe de la Maison de la Convivialité de Seilles, service faisant partie intégrante du dispositif du « Plan de Cohésion sociale » et des Services de Cohésion sociale » organisait quatre semaines de stages, les deux premières à destination des enfants de 10 à 12 ans et les deux secondes à destination des enfants de 6 à 9 ans.

Dans le cadre de la dernière semaine de stage, la Cellule Citoyenneté est intervenue en renfort de l'équipe éducative afin de composer une semaine d'activité sur le thème du moyen-âge.

L'objectif de cette semaine était de proposer des activités ludiques fondées sur la pratique d'anciens sports datant du moyen âge mais également d'apprendre aux enfants la structure de la société médiévale et du statut des enfants à cette période.

Outre l'aspect ludique de l'activité, c'est dans l'inclusion d'un aspect plus pédagogique que reposait la plus-value de cette collaboration.

De nombreuses autres synergies autour d'activités ponctuelles seront évoquées dans la dernière partie de ce rapport.

Septembre 2020 : reprise des cours de français et de citoyenneté avec la Régie des Quartiers d'ANDENNE

Après près de six mois d'interruption, les cours de français et de citoyenneté ont pu reprendre à destination des stagiaires de la Régie des Quartiers.

Le français

Depuis la rentrée de septembre 2020, c'est sur deux projets spécifiques que travaillent les stagiaires de la Régie des quartiers, aux cours de remise à niveau en français.

D'une part, avec les stagiaires en section « *bâtiment* », c'est à la rédaction d'un référentiel d'outillage manuel et électrique que sont consacrées les séances. Ce référentiel aura une utilité indiscutable, puisqu'il servira de document de référence lors des prêts d'outils aux locataires des Logis andennais qui pourront, dans quelques mois, profiter de ce service bien pratique. Ce sont autant l'orthographe que la syntaxe et la communication technique dans son ensemble qui sont travaillés lors de ce travail.

D'autre part, les stagiaires de la section « *Cuisine* » rédigent, de leur côté, un fichier de recettes peu coûteuses, sur base d'un relevé des fruits et légumes cultivés dans les Jardins-partagés de la commune. Cette démarche citoyenne les a fortement impressionnés, et l'idée d'enrichir la démarche en proposant des recettes qu'ils ont testées lors de leur formation, ou issues de leur patrimoine familial, leur a beaucoup plu.

La citoyenneté

Les cours de citoyenneté proposés aux stagiaires pour cette rentrée « *scolaire* » s'étendaient sur différentes thématiques dans une optique de « *remise à niveau* », premièrement en géographie, ensuite en histoire générale, puis plus particulièrement en histoire de la Belgique.

Ces remises à niveau étaient accompagnées d'une étude et d'une analyse de l'actualité, activité incontournable des cours de citoyenneté faisant partie intégrante du devoir de vigilance auquel nous souhaitons sensibiliser les stagiaires.

Après un mois de septembre consacré à la géographie et à l'histoire du pays, c'est la découverte du patrimoine andennais et de l'histoire andennaise qui a été au cœur du programme du mois d'octobre.

Cet axe va se conclure sur la visite de l'exposition « *Triangle Rouge* » au sein du Centre Culturel d'Andenne le 23/10/2020. Le mois de novembre sera consacré à des aspects plus pratiques de la vie quotidienne des stagiaires : le choix de leur mutuelle, des conseils favorisant la réduction des dépenses énergétiques par le biais d'une animation du CPAS, etc.

Octobre 2020 : exposition « Triangle Rouge » au sein du Centre Culturel d'Andenne et projet de voyage de mémoire avec l'« Envol à ANDENNE »

La Ville d'ANDENNE est membre du réseau « *Territoire de Mémoire* », soit un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

C'est dans le cadre de l'appartenance à ce réseau que la Ville d'Andenne dispose du précieux encadrement pédagogique des équipes des Territoires de la Mémoire notamment pour organiser les voyages de mémoire à Auschwitz-Birkenau mais également mettre en place des actions de sensibilisation au sein du territoire.

L'appartenance à ce réseau permet aussi la location gratuite de l'exposition « *Triangle Rouge* », exposition itinérante emblématique des valeurs de l'association et évoquant la montée des fascismes, les conséquences de l'occupation dans le cadre de la seconde guerre mondiale, l'univers concentrationnaire nazi et enfin qui sensibilise au « *devoir de vigilance* ».

L'exposition « *Triangle Rouge* » devait être installée au sein du Centre Culturel d'Andenne en octobre 2020 avec comme objectif d'être l'une des activités préparatoires pour les étudiants désireux de participer aux voyages de mémoire annuels proposés par la Ville.

Suivi des dossiers : Auschwitz et Maison de Quartier Mobile

Auschwitz

Comme évoqué précédemment, en cette année troublée, il n'est pas envisageable de proposer de voyage en dehors des frontières du pays aux étudiants et aux écoles, pour cette raison le projet « *Auschwitz* » est suspendu pour cette session 2020-2021.

Cependant, si en août 2020 la FWBXL interdisait toute activité scolaire, cette mesure s'est progressivement assouplie et les écoles du secondaire peuvent de nouveau réaliser des visites pédagogiques.

Afin d'effectuer un travail de sensibilisation à l'égard des rhétoriciens et forte de la subvention dont elle dispose de la part de la Province de Namur, la Cellule Citoyenneté a donc proposé aux directions des trois écoles de l'enseignement secondaire andennais différentes activités.

Les animations 2020 ont été reportées mais en 2021, des visites du fort de Breendonk seront organisées à l'attention des 59 rhétoriciens de l'Athénée ainsi qu'une rencontre avec Monsieur GRONOWSKI.

Toutes ces activités sont planifiées mais leur mise en place et bonne réalisation sont conditionnées par le maintien des autorisations d'activités pédagogiques extra-muros pour les écoles.

Conception et organisation des réunions autour du projet de « Maison de Quartier Mobile »

Fin novembre 2018, les Services de Cohésion sociale, à l'initiative de Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS et en charge des Affaires sociales, ont organisé la première réunion de concertation autour du projet de Maison de Quartier Mobile.

Ce projet, subsidié par la Province de Namur à hauteur de 42.900€, suppose l'utilisation d'un véhicule mis à disposition de certains services et certaines A.S.B.L. andennaises afin de permettre la mise en place d'activités socio-culturelles décentralisées sur le territoire andennais de manière à lutter contre l'hyper centralisation de l'offre socio-culturelle dans le centre-ville andennais, au détriment des villages plus ruraux qui font partie de la commune.

Afin de bénéficier de la subvention de la Province de Namur, le projet a été lancé dans une dynamique co-constructive et sous une supervision externe sur le long terme par le CESEP (Centre Socialiste d'Éducation Permanente) de Nivelles. Cette supervision s'étend sur 8 demi-journées de supervision de réunion.

Ces réunions se sont tenues tout au long de l'année 2019 à intervalles réguliers et ont réuni une grande diversité de partenaires (plus d'une vingtaine), au fur et à mesure du développement du projet et de l'évolution du projet concret, la philosophie de l'utilisation du véhicule s'est affirmée comme un support exclusivement consacré aux services sociaux et culturels ainsi que leurs partenaires, écartant toute vocation mercantile ou économique ou la décentralisation de services administratifs purs et durs.

En février 2020, le véhicule a été acheté, il s'agit d'un Peugeot boxer présentant un espace aménageable considérable, grâce à sa largeur de 2m07 et surtout sa profondeur de 4m32.

La question des composants de son aménagement intérieur a été réglée, tout comme la dénomination de ce fameux véhicule. L'isolation du caisson du véhicule et son futur équipement sont prévus pour la fin d'année 2020, pour une mise en route du véhicule aux alentours de mars 2021.

La Cellule citoyenneté assure la coordination de ce projet destiné à promouvoir et faciliter l'accès à la culture et à l'éducation pour tous les citoyens.

2.8 ANDENNE Solidarités

MAINTIEN D'UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE AU CONTEXTE DE CRISE

Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, l'ensemble des **Services de Cohésion sociale** veille à maintenir une offre de services adaptée à ce contexte particulier et prend en charge de nombreuses initiatives d'aide et de soutien envers les personnes à risque et/ou fragilisées par cette crise.

La Maison des Solidarités (Service communal du Logement, Service SAGEISS, Service de Français Langue Etrangère, Service Citoyenneté, Relais Santé) ainsi que la Maison de la Convivialité ont été fermées au public.

Les travailleurs de ces deux antennes sont répartis en 2 équipes, fonctionnant en « *shift* », alternant présence à la Maison des Solidarités et télétravail. Leurs tâches quotidiennes se partagent entre leurs missions habituelles et la réalisation de missions spécifiques issues de la mise en place d'« **Andenne Solidarités** ».

ANDENNE SOLIDARITES

Face à la situation de confinement et aux mesures renforcées mises en place par le Conseil National de Sécurité, la Ville d'ANDENNE a décidé de créer un numéro unique appelé « **ANDENNE Solidarités** ».

Les objectifs principaux sont, d'une part, de répondre aux questions à caractère social non urgentes de la population, et d'autre part, de centraliser les demandes et proposition d'aide des citoyens.

La gestion d'ANDENNE Solidarités est assurée par les Services de Cohésion sociale, s'ajoutant aux missions quotidiennes exposées *supra*.

L'activité d'« **ANDENNE Solidarités** » a débuté avec une permanence téléphonique et une permanence mailing **le 19 mars 2020** et s'est clôturé **le 30 juin 2020**.

Le numéro a été réactivé le 3 novembre 2020 suite au deuxième confinement.

LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

La permanence téléphonique, dont le numéro de contact est le numéro général de la Maison des Solidarités (085/84.95.67), est assurée du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Elle est assumée par une double équipe de deux à trois personnes, se relayant en shift conformément aux mesures fédérales de distanciation sociale : soit du lundi au mercredi, soit du jeudi au vendredi : un travailleur le matin, un travailleur l'après-midi. L'autre travailleur se tient en back-up.

L'équipe de la permanence téléphonique est constituée de travailleurs sociaux des Services de Cohésion sociale (Service communal du Logement, SAGEISS, Maison de la Convivialité) et de l'A.S.B.L. Zone T.

La coordination générale et la coordination adjointe des Services de Cohésion sociale restent constamment à disposition des équipes.

La permanence téléphonique réceptionne les appels, analyse la demande et oriente le citoyen si nécessaire vers d'autres services.

Conformément aux missions habituelles du Taxi Social du CPAS, les courses pharmaceutiques, les courses à régler en argent liquide, l'accompagnement de personnes pour réaliser elles-mêmes leurs courses en dehors du Colruyt, sont assurées par ce service.

Concernant les autres demandes, un service à la population a été mis en place par l'Administration. De nombreuses équipes de l'Administration ont été mobilisées dont les Services de Cohésion sociale, les services techniques, l'Accueil extrascolaire, les Relations Publiques-Communication, le service Financier.

« *ANDENNE Solidarités* » s'est organisé en vue de structurer les demandes et les besoins des citoyens afin d'y répondre de la manière la plus efficiente possible. Pour ce faire, il a été procédé à :

- l'élaboration d'une liste de courses à partir des produits essentiels et des données d'identité des personnes, en ce compris, les alternatives moins chères et plus chères en cas de rupture de stock, les allergènes, le mode de paiement,... Le service de courses est réservé aux seniors ainsi qu'aux personnes dont la santé ne leur permet pas de réaliser leurs courses dans ce contexte de crise sanitaire ;
- la mise en place d'une plateforme permettant aux membres de la permanence de travailler sur un seul et même fichier Excel pour la permanence téléphonique et un autre fichier pour la permanence mailing. Ces outils permettent une circularité de l'information et un suivi lors du changement d'équipe ; y sont également disponibles la liste des courses, l'attestation sur l'honneur, la procédure interne et les numéros utiles de contact. Un dossier avec les listes de courses réalisées est également créé, ainsi que les scans des tickets de caisse.
- l'élaboration, avec le Service Financier, d'une procédure pour le paiement des courses (attestation sur l'honneur, mise à disposition d'un Bancontact, virement à pré-remplir) ainsi que la communication des documents essentiels au suivi et à la clôture des dossiers ;
- la création d'un journal de bord interne à l'équipe pour la circularité de l'information (actualités, personnes à rappeler, disponibilités de la préposée à l'achat et du livreur, points d'attention,...).

A partir des listes de courses réalisées par les équipes précitées, une personne de l'Accueil extrascolaire se charge de réaliser les courses uniquement au Colruyt.

Concrètement, ces courses sont réalisées le lendemain à l'ouverture du Colruyt, en raison des files. Notons qu'il est compliqué en raison de la taille du caddy et de la taille des commandes, de réaliser plus de 3 listes par passage au Colruyt. La personne est souvent amenée à téléphoner au citoyen pour préciser sa demande ou trouver une alternative si le produit souhaité venait à manquer. Les courses sont réglées avec la carte « *compte professionnel* » des Services de Cohésion sociale.

Ensuite, la préposée revient à la Maison des Solidarités déposer les courses, rendre le ticket, faire un retour d'expérience et mettre les produits au frigo si nécessaire.

Le travailleur social copie le ticket de caisse pour le citoyen, remplit le virement, prépare une double attestation sur l'honneur pour avoir recouru au service « *ANDENNE Solidarités* » et ce, avec ou sans paiement par Bancontact lors de la livraison.

Ensuite, une personne des service techniques est déléguée à la livraison. Le livreur charge les courses, prend les documents préparés par le travailleur social, les amène devant la porte du citoyen, utilise le Bancontact, fait signer en double exemplaire la déclaration sur l'honneur, donne au citoyen une copie du ticket de caisse, la liste des courses établie par l'équipe et enfin reprend un des deux tickets du Bancontact.

Le livreur revient à la Maison des Solidarités pour fournir les documents nécessaires et finaliser le dossier à transmettre au service Financier, par scan et par papier, à savoir le ticket du Bancontact, l'attestation sur l'honneur signée et le ticket de caisse original du Colruyt.

Cette dernière étape doit être réalisée assez rapidement au vu du nombre de courses à traiter par le service Financier et ainsi ne pas bloquer la « *carte professionnelle* » du Colruyt ne permettant que 10 comptes d'achats.

Utilisation du service téléphonique « *ANDENNE Solidarités* ».

La permanence téléphonique a reçu son **premier appel le 19 mars**, pour un total de **223 appels réceptionnés** en date du 30 juin 2020, 156 réalisés par une femme, 62 hommes et 5 « *indéterminé* ».

Répartition des demandes lors des appels téléphoniques

Courses alimentaires	73
Informations	60
Informations / Masques en tissu	36
Propositions d'aide citoyenne	31
Informations / Visières Fablab	6
Aides alimentaires « non » urgentes (CPAS)	5
Aides alimentaires urgentes (St-V de Paul)	5
Aide sociale CPAS	4
Courses alimentaires non COLRUYT (Taxi social)	3
Courses pharmaceutiques (Taxi social)	1

Répartition géographique des appels selon le domicile des bénéficiaires (si communiqué)

79 appels provenaient d'Andenne ; 35 de Seilles ; le reste s'éparpillant sur les 8 autres entités.

Le service « courses alimentaires »

Courses alimentaires réalisées au Colruyt du 13 mars au 30 juin 2020	
Nombre total de bénéficiaires	14 Répartition sexe : 9 femmes – 5 hommes Moyenne d'âge (pour 9 bénéficiaires) : +- 70 ans (dont couple de nonagénaires)
Répartition géographique des bénéficiaires	Andenne : 9 Seilles : 3 Petit-Warêt : 1 Andenelle : 1
Nombre total des courses	66
Montant total des courses	4 640,23€

Mois concerné(s)	Nombre de course(s) par mois	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires différents	Montant mensuel des courses effectuées
Mars	8	8	7	505,79 €
Avril	28	28	12	1 726,01 €
Mai	17	17	10	1 423,29 €
Juin	13	4	4	985,14 €

Observations

Réaliser la liste de courses ainsi que le suivi administratif dure facilement 45 minutes.

Il arrive que certains seniors rappellent à plusieurs reprises pour modifier leur liste, l'annuler puis repasser commande. Cela prend un certain temps.

Le service « courses » a connu un certain succès, sans doute résultant de la publicité réalisée dans le journal communal.

L'équipe présente au sein de la Maison des Solidarités (2 à 3 travailleurs), ainsi qu'une seule personne pour réaliser les courses (en raison d'une seule carte professionnelle Colruyt) ne permettent de réaliser que trois courses par jour.

Le délai de 72h entre l'appel téléphonique et la livraison des marchandises, pensé à l'origine du service, n'était pas viable, en raison d'achats de denrées fraîches nécessitant un frigo assez grand pour les contenir. Les courses et la livraison sont réalisées dans les 48 heures maximum suivant l'appel.

Le beau temps arrivant, des demandes d'achats de produits congelés sont formulées. En bonne entente avec l'agent du service technique délégué à cette tâche, les travailleurs essayent que cela reste l'exception.

Les citoyens, très heureux de bénéficier de ce service, ont remercié maintes fois l'équipe au téléphone et par des petits mots.

La permanence mailing

La permanence mailing a réceptionné son **premier mail le 19 mars**. Cette permanence est assumée par un seul travailleur social, de 9h à 16h, du lundi au vendredi. D'autres collègues sont en back-up si besoin.

Les mails relèvent principalement de propositions d'aide citoyenne, qui ont été répertoriées également dans un listing Excel spécifique, puis ensuite relayées sur la plateforme « *ImpactDays* ». Ces bénévoles ont très peu été mobilisés, en raison du souhait de la Ville de d'abord recourir aux ressources internes communales mais également vu le contenu des demandes qui ne le nécessitait pas.

Du 19 mars au 7 mai, **59 mails** ont été réceptionnés et se répartissent comme suit :

22	Propositions d'aide citoyenne	Relais pour inscription sur la plateforme « <i>ImpactDays</i> »
22	Informations générales	<ul style="list-style-type: none"> • 15 (souhait de confectionner des masques; sollicitation d'en recevoir; demande de visière ; don) • 7 (Informations COVID-19)
9	Courses et aide alimentaires	Relais à la permanence téléphonique pour analyser la demande et y répondre.
2	Mobilité	Taxi social
3	Presse	Relais au Service RP/Com
1	Orientation de la Province de Namur, dans le cadre du service CATUPAN (Centre d'appels téléphoniques unique pour personnes âgées de la province de Namur)	Dons de tissu

Ces 59 contacts se répartissent en **44 femmes, 14 hommes et 1 « indéterminé »**. S'agissant d'un contact libre, par écrit, il n'y a pas de canevas d'identification concernant l'âge ni le lieu de résidence. Néanmoins, certaines personnes ayant contacté la permanence mailing ont indiqué l'entité de leur domicile.

La majorité provenait d'ANDENNE (12), ensuite de SEILLES (8), le reste s'éparpillant sur 4 autres entités (1 : MAIZERET, SCLAYN, HINGEON et PEU D'EAU).

La plateforme citoyenne « *ImpactDays* »

La plateforme « *ImpactDays - Andenne Solidarités* » permet d'organiser, de gérer et d'accroître l'engagement citoyen sur le territoire de la Ville d'ANDENNE. Celle-ci a été mise en ligne le 5 avril 2020 et communiquée auprès du public le 17 avril.

La plateforme offre une correspondance plus rapide entre les demandes d'aide et les volontaires tout en respectant la vie privée des personnes impliquées. Chaque citoyen andennais a la possibilité de proposer bénévolement ses services et/ou de solliciter une aide gratuite. Pour ce faire, le citoyen doit s'inscrire en ligne aux différentes actions proposées sur cette plateforme.

Après réception d'une demande d'aide, il est désormais possible d'y répondre grâce à l'aide d'un bénévole s'étant proposé préalablement.

Le travailleur d' « *ANDENNE Solidarités* » contacte le demandeur d'aide et le bénévole pour s'assurer de leur accord avant de les mettre en lien.

Suite à la mise en place de la plateforme par le service Communication/Relations Publiques de la Ville, « *ANDENNE Solidarités* » y a ajouté **onze possibilités d'actions bénévoles** pouvant répondre aux demandes d'aides réceptionnées lors des permanences téléphoniques et mailing menées par « *ANDENNE Solidarités* ».

Ces onze actions sont répertoriées comme suit :

1. Réaliser des courses alimentaires sur ANDENNE
2. Livrer des repas du midi (priorité pour les seniors, les personnes vulnérables, ...) à partir des restaurants andennais
3. Livrer des repas du soir (priorité pour les seniors, les personnes vulnérables, ...) à partir des restaurants andennais

4. Offrir une oreille attentive auprès des personnes isolées
5. Aller à la pharmacie
6. Aller promener le chien
7. Faire don de matériel pour la fabrication de masques et de blouses de protection
8. Faire don de masques en tissu
9. Faire don de matériel informatique et de matériel de communication
10. Déposer du courrier ou un colis à la Poste
11. Proposer toute autre initiative

L'équipe « *ANDENNE Solidarités* » invite désormais les citoyens souhaitant proposer leur aide bénévole à s'inscrire via cette plateforme.

L'inscription se réalise à l'aide d'un formulaire pour chaque action au choix de la personne. Cette centralisation des ressources facilite le travail de coordination des demandes d'aide et des offres bénévoles. En cas de difficulté pour un citoyen de s'inscrire en ligne, le travailleur "*ANDENNE Solidarités*" y procède, avec son accord

Présentation de la page d'accueil de la plateforme

La **page d'accueil de la plateforme** mentionne les données générales et principales afin de s'assurer d'une utilisation adéquate de l'outil tout en respectant les prescrits des mesures fédérales liées à la pandémie COVID-19, à savoir les déplacements essentiels et la distanciation sociale.

Concernant les **besoins d'aide**, sont rappelés les différents moyens de contact du service « *ANDENNE Solidarités* ».

Concernant les **propositions d'aide**, il est d'abord encouragé d'apporter son aide dans un environnement proche. L'action « *Chers voisins* » de la Ville d'Andenne y est promue avec un renvoi vers le formulaire à diffuser dans son quartier.

Si toutefois la personne souhaite apporter son aide de façon plus générale, cette dernière est invitée à s'inscrire dans une ou plusieurs catégories d'actions de son choix. La catégorie « *proposer toute autre initiative* » offre aux citoyens la possibilité de proposer une action ne figurant pas sur la plateforme.

Les informations concernant la **protection des données personnelles** ont été validées par le DPO de la Ville d'Andenne. Celles-ci figurent sur la page d'accueil et sont rappelées systématiquement lors de l'inscription à une proposition de bénévolat et demande d'aide.

Pour terminer, la **page Internet** de la Ville d'Andenne dédiée au Coronavirus - Covid 19 est référencée.

Nombre d'inscriptions sur la plateforme

	Nombre d'inscriptions	Homme	Femme	Âge moyen	Entités
Bénévoles	31	12	19	54 ans	Andenne : 17 Seilles : 6 Sclayn : 3 Landenne : 2 Gryonne : 1 Veizin : 1 Coutisse : 1
Demandeurs	7	2	5	61.5 ans	Andenne : 5 Bonneville : 1 Seilles : 1

Répartition des inscriptions selon l'action proposée

	Bénévoles	Demandeurs
Réaliser des courses alimentaires sur Andenne	6	0
Livrer des repas du midi (priorité pour les Seniors, les personnes vulnérables, ...) à partir des restaurants andennais	5	0
Livrer des repas du soir (priorité pour les Seniors, les personnes vulnérables, ...) à partir des restaurants andennais	5	0
Offrir une oreille attentive auprès des personnes isolées	6	1
Aller à la pharmacie	10	0
Aller promener le chien	8	0
Faire don de matériel pour la fabrication de masques et de blouses de protection	2	0
Faire don de masques en tissu	2	4
Faire don de matériel informatique et de matériel de communication	2	0
Déposer du courrier ou un colis à la Poste	7	1
Proposer toute autre initiative	10	2 (Mobilité) 1 (Nettoyage)

Mise en relation entre un bénévole et un demandeur d'aide

La plateforme ImpactDays a permis de mettre en relation 8 personnes pour 4 services, dans le courant du mois d'avril.

	Bénévole	Service	Demandeur
1.	Homme, Sclayn	Courses pharmaceutiques	Femme, Andenne
2.	Homme, Andenne	Don de tissu pour confectionner des masques	Femme, Andenne
3.	Femme, Andenne	Don des masques en tissu	Femme, Seilles
4.	Femme, Andenne	Don des masques en tissu	Femme, Seilles

Les dons de tissus proposés sur la plateforme ImpactDays ont été transmis à Vie Féminine d'Andenne, pour confectionner des masques en dehors de ceux produits pour la Ville. Il a été préféré d'assurer un suivi auprès des donateurs pour répondre et conserver la dynamique citoyenne lancée ces derniers mois grâce à la plateforme ImpactDays.

Constats

Nous observons que les andennais se sont d'abord organisés en recourant à leur réseau familial et social pour les aider avant de faire appel à des bénévoles. De plus, la plateforme permet de coïncider une demande d'aide avec une proposition d'aide dans une zone géographique très proche, pour respecter la norme de confinement et les déplacements dits « *essentiels* ». L'entraide sur Andenne s'est très vite organisée à l'aide des réseaux sociaux, notamment via les pages Facebook dédiées à la vie à ANDENNE et ses entités.

Création d'un outil de sensibilisation et d'information concernant les violences conjugales

Une campagne de communication pour sensibiliser le grand public aux violences conjugales durant cette période de confinement est lancée depuis ce 13 avril à l'initiative de la Task Force « *Violences conjugales et intrafamiliales* », mise sur pied par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF.

L'outil d'information « *VIFS* » des Services de Cohésion sociale a été adapté dans son contenu en y ajoutant le référencement au chat proposé dans ladite campagne. Cet outil local collationne les services disponibles sur le territoire d'ANDENNE et est de facto moins généraliste que ceux proposés par les services régionaux et fédéraux en la matière. Néanmoins, ces derniers pourront évidemment faire l'objet d'une diffusion auprès du public.

Cet outil actualisé a été diffusé au sein du réseau socio-préventif de la Ville d'ANDENNE.

Nous envisageons que cet outil soit diffusé au sein des pharmacies du territoire. Les pharmaciens, formés et sensibles à la question de la santé et du bien-être, peuvent se révéler de véritables confidents en contact avec le public. Notons que les pharmacies restent ouvertes en cette période de confinement et sont un point central de visite de la population en cette crise sanitaire.

Création d'outils pour le public « Seniors »

Deux outils à destination des seniors ont été créés en collaboration avec le service Relations Publiques/Communication de la Ville.

Le premier outil « *Comment aider nos aînés ?* », est un rappel général des points d'attention à destination du grand public en contact avec des seniors.

Le deuxième outil, « *Cher voisin* » est une sorte de « *talon* » à découper, pour permettre à chaque citoyen de déposer dans la boîte aux lettres une proposition d'aide aux habitants de son quartier. Tout en respectant la distanciation sociale, cela permet une proximité sociale. Les lignes fixes deviennent rares, les GSM étant populaires, il est en effet difficile de trouver un numéro dans un bottin téléphonique pour contacter ses voisins.

Action : « Dessine-moi un merci »

« *Dessine-moi un merci* » est une action citoyenne initiée par la Maison de la Convivialité de SEILLES.

Elle propose aux petits et grands qui le souhaitent de transmettre un dessin pour dire, chacun à sa façon, un merci à tout le personnel (quel que soit le secteur) mobilisé à ANDENNE pour faire face à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19).

Les quarante-sept dessins récoltés seront rassemblés pour composer une fresque à apposer devant un bâtiment afin de remercier les travailleurs et les bénévoles lors d'un verre de l'amitié pour les remercier, dès que le contexte le permettra.

Nous envisageons également que les maisons de repos, hôpitaux, caserne des pompiers, commissariat de Police ainsi que l'Hôtel de Ville soient également desservis sous la forme d'un album photos numériques.

Les dessins seront ensuite exposés à la MC dès sa réouverture et un vernissage sera organisé en présence de toutes les familles.

En outre, les travailleurs de la MC sont quotidiennement impliqués dans la gestion de la ligne téléphonique et de la plateforme ImpactDays.

Projet « 10 000 masques »

Dans le cadre des actions menées par « *ANDENNE Solidarités* », à l'initiative du Collège communal, un projet de confection de 5000 masques en tissu, dans un premier temps, et 5 000 supplémentaires dans un second temps, a été organisé grâce à la mobilisation de couturiers et de couturières bénévoles.

Pour mémoire, lundi 20 avril 2020, la cellule de crise communale (« *CCOM* ») a convié les membres de la coordination générale du projet « *5000 masques* », ainsi qu'un représentant de la D2, la D4, la D5, Your Lab, « *Andenne Solidarités* » et de la DG de l'Administration communale, pour une réunion de coordination et d'organisation de l'action « *5000 masques* » initiée par la CCOM.

La CCOM a en effet facilité le démarrage de ce projet en collectant préalablement les informations et les données utiles, tels que la commande et la réception du matériel nécessaire à la confection de ces masques en tissu, à savoir du polyester, de l'élastique et des bobines de fil adaptées au polyester.

A l'issue de cette réunion, sur proposition initiale de la CCOM, il a été convenu de cinq phases de réalisation du projet.

La **première phase** a été menée par le service Relations Publiques/Communication en créant un formulaire d'inscription en ligne permettant la mobilisation d'un maximum de couturiers et couturières bénévoles. Ce formulaire a été proposé sur la page Internet de la Ville, dès le 17 avril 2020. Grâce à un communiqué de presse et une communication sur les réseaux sociaux, nous avons pu compter sur 117 bénévoles couturier.e.s.

Le public cible visé sont les couturières et couturiers amateurs et avérés ainsi que des groupes et des ateliers de couture d'Andenne et des communes limitrophes. Le territoire géographique délimité est celui de la Zone de police des Arches. Néanmoins, des bénévoles vivant à Ben-Ahin et à Loyers participent à notre action, ces communes étant proches d'Andenne.

La **deuxième phase** consistait en la réunion susmentionnée de coordination et d'organisation des différents intervenants du projet, le 20 avril 2020.

La **troisième phase** a débuté le lundi 20 avril par la découpe de tissus par Your Lab en vue de confectionner les premiers kits pour les couturier.e.s.

La **quatrième phase** consiste en la préparation des kits couturier.e.s, leur distribution, leur réception, le contrôle de qualité, le nettoyage et la mise en dépôt.

La **cinquième phase** consiste en la redistribution des masques tissus produits aux publics cibles désignés par le Collège communal.

Le choix des matériaux de confection

Pour mémoire, le Collège communal, réuni en sa séance du 24 avril 2020, a décidé de passer une deuxième commande en urgence auprès de la Maison STRAGIER, de NIL-ST-VINCENT, pour des matériaux équivalents à la réalisation de 5.000 masques en tissu supplémentaires. Il s'agissait de quatre rouleaux de polyester et des aiguilles « 90 ».

Cette deuxième commande a été réceptionnée lundi 27 avril à 8h au sein du FabLab, lieu de confection des kits de couture à destination des bénévoles.

Suite à la décision du Collège communal réuni en sa séance du 27 avril, il a été décidé que les matériaux réceptionnés seraient échangés, à valeur marchande et à qualité égale, sans aucun coût supplémentaire, pour du tissu coton afin de faciliter la confection de masques par les bénévoles au vu des délais de déconfinement présentés par le Gouvernement fédéral.

Pour information, des 4 rouleaux en polyester réceptionnés le lundi matin, un seul a été découpé. Les 3 autres rouleaux ont été échangés à la Maison Stragier contre 2 rouleaux en coton (pour un total de 440 mètres – 1 seule couleur disponible : blanc) ainsi que des élastiques (2 500 mètres).

Tissu polyester

Le dernier rouleau polyester entamé a été découpé pour confectionner des masques pour enfants.

Ce choix s'explique pour les raisons suivantes : la matière polyester ne nécessite pas de filtre à placer manuellement dans le masque. Ce tissu est donc plus « adapté » aux enfants, réduisant les manipulations et donc les risques de contamination. Les attaches prévues pour le modèle « enfants » sont 4 élastiques à attacher derrière la tête, répondant ainsi à toutes les morphologies selon les âges (6 à 12 ans). Une fois le masque porté, aucune manipulation d'adulte n'est nécessaire.

Tissu coton

Le grammage du tissu coton est de 115 g/m² (+/- 4%) et sa densité est de 144 fils x 80. Il peut être lavé à 60°.

Les rouleaux de coton ont été prédécoupés par un ouvrier pour préparer la découpe au laser par le FabLab.

Le modèle de masque choisi est celui comprenant 2 couches de tissu, avec une ouverture permettant d'y glisser un filtre (au choix du citoyen), avec des élastiques latéraux (oreilles) pour le modèle « adulte » et 4 élastiques à attacher derrière la tête pour le modèle « enfants ».

Les kits de couture

Pour chaque bénévole, deux kits de confection sont proposés :

Le **kit de « confection » pour 25 masques** comprenant :

- Une bobine de fil
- 2 fois 25 élastiques (total : 50)
- 25 tissus prédécoupés pour le côté extérieur du masque (tissu le plus grand)
- 25 tissus prédécoupés pour le côté intérieur du masque (tissu le plus petit)

Le **kit d'« accueil »**, contient le matériel pour réaliser deux masques destinés au bénévole :

- 2 fois 2 élastiques
- 2 tissus prédécoupés pour le côté extérieur du masque (tissu le plus grand)
- 2 tissus prédécoupés pour le côté intérieur du masque (tissu le plus petit)

Le kit d'« accueil » a pour objectif que le/la bénévole s'exerce avant de confectionner les 25 masques à destination des citoyens.

Les kits, contenus dans les enveloppes format A4 de la Ville estampillées de son ancien logo (dans un souci de récupération de matériel non coûteux), sont accompagnés d'un courrier explicatif (photos avec tuto du modèle coton/polyester, enfant/adulte de masque défini par le SPF Santé Publique, contacts, procédures de livraison et de retrait, normes d'hygiène).

La livraison et le retour sont accompagnés d'une attestation de livraison et de retour permettant un suivi pour le livreur et la vérification du contenant par la suite. Cette attestation a été relue par le service Juridique de la Ville. Le Service Relations Publiques/Communication a apporté son soutien dans la relecture et le graphisme de ces deux documents ainsi que l'étiquetage des kits.

Les premiers kits de couture ont été confectionnés le mercredi 22 avril, au FabLab, grâce à la présence de 4 ouvriers du service Voiries (dont certains sont à la découpe puis en livraison), la coordination générale ainsi que deux membres des Services de Cohésion Sociale.

Les livraisons (dépôt et retour) sont assurées par le Service Voiries. Les bénévoles sont répartis en zone géographique pour faciliter et rationaliser les déplacements.

Les couturier.e.s bénévoles

Le listing d'inscription des bénévoles était transmis quotidiennement à 9h15 par le service Relations Publiques/Communication à la coordination générale du projet. En effet, les bénévoles étaient susceptibles de s'inscrire en continu à cette action via le formulaire à remplir sur le site Internet de la Ville.

Le listing des bénévoles, ainsi que les modalités d'organisation pour les livraisons et les retours, étaient sur la plateforme d'« Andenne Solidarités », permettant aux différents intervenants de travailler dans le même et seul document évolutif. La communication et le suivi étaient ainsi facilités.

Profil des bénévoles

Nous totalisons **117 bénévoles (dont 3 hommes)**, répartis géographiquement comme suit :

Andenne	47
Andenelle	1
Bonneville	6
Coutisse	4
Haillot	1
Groyne	1
Landenne	5
Maizeret	2
Namêche	1
Sclayn	4
Seilles	28
Peu d'Eau	1
Thon	1
Ben-Ahin	1
Veizin	10
Loyers (Namur)	2
Ciney	1
Assesse	1

Parmi les bénévoles, les profils sont divers. Certains se révèlent être des couturiers professionnels, d'autres moins à l'aise, en apprentissage mais souhaitent pour autant aider. Nous ne savions pas gager de la rapidité ni de la productivité des bénévoles. De plus, certains travaillent et sont chefs de famille, ne pouvant confectionner les masques qu'en soirée et en week-end.

L'équipe « *10 000 masques* » s'est engagée à un suivi hebdomadaire auprès des bénévoles par un contact téléphonique. Un groupe fermé sur Facebook "*Couturiers et couturières d'Andenne*" a également été créé le 22 avril par le Service Relations Publiques/Communication pour permettre des échanges de conseils et d'expériences entre les bénévoles couturiers d'Andenne. La coordination générale du projet est également administratrice de ce groupe. L'émulation positive au sein de ce groupe a permis aux bénévoles de se conseiller et de s'encourager dans leur confection.

Le contrôle qualité des masques, après réception

Par manque de place au sein du FabLab, le contrôle qualité des masques confectionnés a été externalisé, d'abord dans les locaux de l'asbl L'ENVOL et de l'asbl ACSA, ensuite au Centre culturel d'ANDENNE. Les équipes de l'asbl L'ENVOL et de l'A.S.B.L. ACSA se sont concertées avec celle du projet « *10 000 masques* » pour établir les critères de contrôle : positionnement des élastiques, respect du tuto, qualité des coutures et des plis, ...

Le nettoyage et l'emballage

Après l'étape du contrôle qualité, suit la phase de nettoyage des masques validés en bonne collaboration avec le Home Monjoie. Les masques seront ensuite rangés par le Home Monjoie dans un sac plastique par 25 pièces selon la matière (polyester, coton) et le modèle (enfant, adulte). Les mesures d'hygiène sont respectées, les contenants (bacs de transport) systématiquement désinfectés.

L'atelier couture au Centre culturel

Lors de l'emménagement de l'équipe « *10 000 masques* » au Centre culturel, début mai, un atelier couture a été proposé à la demande des bénévoles. Leur volonté était de bénéficier de conseils et de pallier à leur sentiment d'isolement. L'atelier couture permettait d'accueillir maximum 5 bénévoles dans le respect de la distanciation sociale et des mesures d'hygiène, dans le spacieux rez-de-chaussée. De belles amitiés y sont nées. Des projets professionnels également. Il a été dès lors possible pour les bénévoles aguerris de retravailler des masques initialement refusés suite au contrôle qualité.

La dynamique entre les bénévoles est telle qu'ils souhaitent continuer l'expérience de couture avec un autre projet de confection à finalité sociale.

Il est prévu de réaliser un questionnaire en ligne auprès des bénévoles sur le groupe fermé Facebook, ainsi qu'un exemplaire papier pour les bénévoles qui ne disposent pas d'un compte Facebook. L'objectif est de connaître leur retour d'expérience et également de sonder leurs envies et idées pour l'avenir.

« MERCI, Chers bénévoles »

Outre les remerciements quotidiens lors des échanges téléphoniques, l'équipe « *10 000 masques* » a pu compter sur le soutien du service Relations Publiques/Communication de la Ville pour la rédaction d'un courrier de remerciement adressé à chacun de nos bénévoles, ainsi qu'un article dans le Journal communal les mettant à l'honneur.

Il est prévu, dès que le contexte sanitaire le permettra, d'organiser une cérémonie en présence des autorités communales pour remercier l'implication des bénévoles. Cette initiative est même encouragée par les bénévoles, désireux de se rencontrer et de rencontrer l'équipe du projet.

3. Andenn'AMO A.S.B.L.

PRÉSENTATION

Andenn'AMO est un Service d'Actions en Milieu Ouvert situé rue Docteur Melin, 12 à ANDENNE.

Son siège social est situé rue de la Papeterie, 3 à ANDENNE.

Depuis fin mai 2018, Andenn'AMO, service d'Actions en Milieu Ouvert, développe ses missions sur les communes d'ANDENNE, ASSESSE, FERNELMONT, GESVES et OHEY. Située face au parking de l'Andenne ARENA, cette A.S.B.L., active dans l'accompagnement des jeunes de 0 à 22 ans et des familles, dispense aides et actions préventives généralistes en répondant à diverses demandes formulées et problématiques rencontrées par ceux-ci. Totalement libre de toutes contraintes, qu'elles soient politiques, administratives ou judiciaires, Andenn'AMO développe ses préventions reprises sous deux types spécifiques :

La prévention éducative, dans le cadre de suivis adaptés à chaque situation rencontrée, qu'elle soit individuelle ou collective.

La prévention sociale qui vise, par des actions ponctuelles, à améliorer le quotidien de la jeunesse au sens large.

L'équipe, constituée de trois éducateurs spécialisés, d'une assistante sociale et d'un directeur, est amenée à développer son réseau et ses actions sur un vaste territoire.

Le service est joignable par téléphone au 085/46.00.92 et par mail à l'adresse *info@andennamo.be*. L'accessibilité du service est assurée les lundis de 10h à 12h et de 15h30 à 18h, les mardis et jeudis de 15h30 à 18h, les vendredis de 9h30 à 11h30 et de 15h30 à 18h. Les mercredis, le service assure une accessibilité entre 12h à 18h sans interruption. L'équipe de l'AMO intervient également à domicile ou sur rendez-vous en fonction des demandes qui lui sont formulées.

L'AMO dispense une aide consentie (sans contrainte), assure la gratuité, l'anonymat et le respect du secret professionnel à ses bénéficiaires.

Les moyens déployés par ce service sont déclinés en 3 axes majeurs :

L'axe école dont les objectifs sont le maintien et l'accrochage scolaire, la prévention et la réduction des violences perpétrées à l'encontre des jeunes, un apport d'informations et d'actions spécifiques de prévention. Cet axe se développe via des animations à thèmes comme des animations sur le harcèlement scolaire, la problématique de l'estime de soi ou le bien-être de la classe... Avec les institutions scolaires, le service est aussi amené à initier des réflexions sur certains modes de fonctionnements généraux, sur certaines pratiques... Notre service apporte également un soutien et une réflexion en termes d'apports particuliers.

L'axe individuel dont les objectifs sont de faire émerger des solutions avec les bénéficiaires, de permettre une évolution de la situation, de réduire d'éventuelles violences visibles et invisibles subies par les jeunes. L'orientation, le suivi, l'écoute, le soutien, l'accompagnement et la construction de réseaux adéquats autour du jeune et exclusivement à la demande de celui-ci sont tant de moyens utilisés pour accéder aux objectifs de cet axe. Des actions de soutien à la parentalité sont aussi menées.

L'axe quartier dont les objectifs sont la dynamisation des lieux de vie, la(re)création des liens entre les différents quartiers du territoire d'action du service et la réduction des violences visibles et invisibles perpétrées à l'encontre des jeunes. Cet axe se développe via des animations ponctuelles ou régulières au sein des lieux de présence du service, via des projets initiés par les jeunes et développés avec ces derniers et surtout, par l'intermédiaire du travail de rue quotidiennement dispensé.

Le travail de rue (considéré comme un MOYEN) est destiné à :

- Faire connaître, reconnaître et identifier le service (ses intervenants) dans les différentes zones du territoire, notamment par le biais d'une présence régulière et fixe en rue ;
- Permettre aux intervenants d'aller à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie ;
- Diffuser et promouvoir des projets qui à termes, seront développés dans les différents quartiers du territoire, tant par l'AMO que ses partenaires locaux ;
- Amener les intervenants sociaux à répondre à la demande, à même la rue ;
- Permettre à des jeunes de rejoindre l'AMO dans le cadre d'un suivi individuel ;
- S'avérer utile et actif dans un objectif de redynamisation des quartiers ;
- Être vecteur de création de liens entre les différents quartiers du territoire ;
- Être vecteur de contacts et permettre de récolter la parole des jeunes ;
- Favoriser le soutien de structures existantes par le biais de l'orientation et de l'information...

En termes de chiffres pour l'année 2020, le service a reçu plus de 200 sollicitations directes et effectué un peu plus de 2.800 rencontres au travers de ses diverses actions de prévention de rue et en milieu scolaire. Plus de 40 animations scolaires ont été menées et une dizaine de quartiers sont quotidiennement visités par les éducateurs du service. Un colloque suivi de deux représentations théâtrales a été mené début octobre sur la thématique du harcèlement.

Il est nécessaire de signaler que la crise sanitaire a été un frein de très grande ampleur lors de cette année particulière, impactant fortement les capacités d'actions au sein des écoles mais également au niveau des suivis et entretiens à domicile.

4. L'Envol A.S.B.L. (Alphabétisation – Citoyenneté)

L'Envol à Andenne asbl propose des cours d'alphabétisation adaptés aux adultes peu ou pas scolarisés, francophones ou non francophones. Ces publics cibles ont souvent vécu un parcours semé d'échecs et de rejets sociaux.

SIEGE SOCIAL

Rue Delcourt, 4 à 5300 ANDENNE

Personne de contact

Véronique PERPINIEN

085/25.15.69

lenvol@andenne.be

www.lenvolandenne.be

LES OBJECTIFS GENERAUX

Par le biais de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale, des mathématiques et des nouvelles technologies :

- agir et interpeller ;
- faire des choix (défis, projets d'expression...) ;
- quitter l'individualisme et la concurrence pour développer l'esprit de coopération, d'échange, d'écoute et de respect ;
- rechercher des moyens facilitant l'accès des personnes en démarche d'insertion professionnelle à l'emploi et aux formations qualifiantes ;
- créer une solidarité parmi les apprenants qui favorisera l'autonomie de chacun ;
- favoriser la réalisation d'un projet personnel construit tout au long de la formation (par exemple : savoir lire et décoder les petites annonces concernant la recherche d'un emploi, d'un logement,...) ;
- favoriser la démarche d'émancipation ;
- rendre les personnes moins exclues des circuits d'information, de communication et de socialisation.

LE PROCESSUS DE FORMATION

L'accueil

Dès l'accueil, un grand travail d'écoute et de réflexion est effectué avec le stagiaire et ce, afin de construire avec lui un projet de formation qui répondra à ses attentes et à ses besoins. Il est naturellement possible de modifier ce projet en fonction des changements éventuels apparus en cours de formation.

Une grande importance est donnée à la formulation des objectifs de formation. Ces derniers doivent être concrets et accessibles ce qui permettra au stagiaire de se voir progresser et ainsi aura une grande influence sur l'estime de soi.

En cours de formation, un travail d'évaluation formative, d'autoévaluation est mis en place afin de permettre au stagiaire de se situer dans son propre apprentissage et également au formateur de réguler son action pédagogique, voire de cibler des besoins d'accompagnement particulier.

Il est important que le stagiaire puisse personnellement se situer dans son apprentissage, voir ses progrès par lui-même. Ces différentes actions vont dans la direction des objectifs poursuivis : l'intégration, l'autonomie, la prise en charge.

Les méthodes

Les méthodes et outils pédagogiques sont très variés et utilisés en fonction des besoins, des attentes des stagiaires ou du contexte et ils favorisent toujours des démarches participatives et émancipatrices.

Les formatrices utilisent les méthodes d'apprentissage classiques qui ont été conçues pour les adultes :

- la pédagogie nouvelle basée sur l'auto-socioconstruction des savoirs ou comment mettre les apprenants en recherche pour construire leurs connaissances ;
- la pédagogie du projet ;
- la gestion mentale et le dialogue pédagogique ;
- les méthodes analytiques, phonétiques, globales ;
- les mathématiques qui sont en lien avec leur quotidien et qui ont du sens ;
- les ateliers d'écriture.

La relation formateur-participant est une relation d'adulte à adulte, elle implique la confiance et le respect. Elle implique aussi que le formateur considère la personne qu'il a en face de lui comme capable, qu'il ne l'infantilise pas et ne la moralise pas, mais, au contraire, lui permette d'exprimer qui elle est et quels sont ses projets.

Nous partons du postulat que l'alphabétisation pour adultes ne se fait qu'avec des méthodes spécifiques pour adultes, non scolaires, proches du vécu des personnes et porteuses de sens. Ces méthodes permettent aux personnes de progresser à leur rythme et ainsi de rompre leur « *isolement* » grâce à leur potentiel personnel.

L'équipe

L'équipe de l'Envol à ANDENNE est composée de :

- 2 formatrices temps plein gérant essentiellement les cours de français ;
- 1 formateur en informatique mi-temps gérant le parc informatique de l'asbl et ayant en charge la sensibilisation aux nouvelles technologies ;
- 1 assistante administrative mi-temps (CDD jusqu'au 30 juin 2020) : accueil, gestion des absences stagiaires, des dossiers individuels ;
- 1 coordinatrice mi-temps gérant les aspects administratifs, partenariaux, la gestion du personnel de l'asbl ainsi que le suivi-psychosocial des stagiaires en formation.

Le calendrier

Les cours se donnent de janvier à juin, puis de septembre à décembre, en dehors des périodes de congés scolaires; ceci afin de permettre à un grand nombre de personnes de participer, notamment les parents célibataires sans solution de garderie.

Le contenu de formation

L'Envol à ANDENNE propose :

- des cours de conjugaison, grammaire, orthographe, vocabulaire ;
- des cours de lecture et d'expression écrite ;
- des cours de mathématiques ;
- des ateliers informatique et de découverte des nouvelles technologies ;

- des ateliers citoyenneté.

Avec les personnes participant aux cours, nous devons rechercher et proposer des actions de formation en fonction des observations, des évaluations, des analyses réalisées afin d'être le plus proche des demandes et des problématiques.

Il ne s'agit donc pas de proposer un programme de formation immuable, mais bien de construire avec les stagiaires le contenu de la formation. Cependant, l'apprentissage du français (lecture, écriture, expression orale) doit répondre à des objectifs formels, fonctionnels et pédagogiquement cohérents.

Les groupes FLE (cf onglet FLE)

Le Français Langue Etrangère concerne des personnes adultes non francophones scolarisées dans leur pays d'origine mais ne maîtrisant pas ou peu le français oral.

Les modules FLE sont organisés dans le cadre des Services de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE et avec le soutien de la Région wallonne dans le cadre d'une volonté locale d'accueil et d'intégration.

Les groupes d'alphabétisation

Nous proposons une alphabétisation adaptée aux adultes (plus de 18 ans) pas ou peu scolarisés et maîtrisant le français oral.

Les cours sont gratuits et se donnent en journée dans les locaux de la Maison de quartier située rue Delcourt, 4 à 5300 ANDENNE.

Les publics que nous accueillons dans les cours sont issus, pour la plupart, d'un milieu social défavorisé et connaissent un grand isolement. Ils viennent pour avoir un bagage suffisant en français, mathématiques, nouvelles technologies et souvent, retrouvent aussi un sentiment d'appartenance à un groupe, à une société.

Au terme de leur passage en alphabétisation, les apprenants doivent avoir acquis une certaine autonomie leur permettant de réaliser seuls les objectifs de vie sociale et professionnelle qu'ils se sont fixés tout au long de la formation.

Suite à la reconnaissance d'une partie des activités de l'A.S.B.L. par la Région wallonne comme CISP (Centre d'Insertion Socioprofessionnelle - DéFi), nous subdivisons administrativement nos publics en deux catégories : les personnes en insertion socioprofessionnelle bénéficiant d'un contrat de formation avec le Forem (1 euro brut par heure de formation, frais de garderie et de déplacement remboursés) et les personnes en insertion sociale. Nous pouvons toujours accueillir cette seconde catégorie de personnes grâce au soutien apporté par la Ville d'ANDENNE.

En effet, sans cette aide communale, nous ne pourrions, malheureusement, plus les intégrer dans les cours faute de financement structurel permettant l'alphabétisation pour tous !

En 2020, les cours à 15h par semaine sont répartis comme suit:

- Un groupe débutant (1) ;
- Un groupe intermédiaire (2) ;
- Un groupe avancé (3).

Cependant avec la crise COVID, nos cours ont été suspendus par injonction de notre pouvoir subsidiant du 18 mars au 22 mai 2020.

Durant cette période, nous avons donc dû nous adapter à la situation tout en respectant les consignes sanitaires.

Les formateurs étaient en télétravail en alternance et à tour de rôle, ils contactaient les stagiaires pour faire un suivi des travaux écrits qui étaient envoyés par courrier postal.

En même temps, ces contacts téléphoniques rassuraient plusieurs stagiaires qui étaient angoissés face aux informations entendues dans les médias.

Ces appels rompaient également l'isolement social de certains qui souffraient de solitude. Pour ces stagiaires nous avons posé le choix de les appeler plusieurs fois par semaine, avec à chaque appel un formateur différent afin d'enrichir quelque peu leur vie « *sociale* ».

Au 31 octobre, nous avons 28 inscrits répartis en 3 niveaux de manière assez déséquilibrée. Le premier groupe est composé de 9 personnes, il reste des places dans le second niveau (6 inscrits), le groupe 3 « *remise à niveau* » lui est complet avec 13 inscrits.

Suivant les consignes de la Région wallonne, après l'arrêt des cours en présentiel le 18 mars 2020, nous avons dû adapter nos groupes au capacité d'accueil de nos locaux pour respecter 7m²/adulte dès lors groupes et horaires ont été revus pour permettre la poursuite des activités pédagogiques en respectant les consignes de sécurité dès le 25 mai.

Durant cette période de confinement printannier, les activités pédagogiques se sont faites par visioconférence, devoir à domicile et suivi téléphonique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et à la date du 31 octobre 2020, il y a eu 72 inscrits dans les cours dont 100% de public ISP (Insertion socioprofessionnelle).

La majorité des personnes vient via « *le bouche à oreille* » (la famille, les amis), le FOREM et la Maison de l'Emploi.

Photo du public ISP

Depuis le 1^{er} janvier, 72 personnes ont donc suivi les cours sous contrat de formation FOREM et sont donc le public prioritaire reconnu dans notre agrément CISP.

Sur ces 72 personnes :

- 66% sont des femmes (62% en 2019) ;
- 87% sont domiciliées à ANDENNE et 13% viennent d'autres communes comme OHEY, EVELETTE, HAILLOT, GESVES, HUY, HERON, FERNEMONT et MODAVE ;
- 80% ont la nationalité belge – 9% sont européens et 11% d'autres pays (Algérie, Maroc, Congo, Togo, Erythrée, Bénin).

Âge à l'entrée en formation

- 18% de 18 à 25 ans ;
- 25% de 26 à 34 ans ;
- 34% de 35 à 49 ans ;
- 23% plus de 50 ans (contre 13% en 2016 et 20% en 2018).

Scolarité

- +/- 41% n'ont pas de diplôme ;
- +/- 36% ont au maximum le CEB (diplôme primaire).

Motifs des arrêts de formation

Chaque année, certains quittent la formation en cours d'année et ce pour diverses raisons : orientation vers un partenaire ISP (EFT - Mission Régionale – FOREM), formation en promotion sociale, travail (article 60, Intérim...), raison de santé (maternité, opération, ...), mais il y a également des abandons faute de place en crèche lorsque les 2 parents sont en formation et/ou au travail.

Les partenariats

Notre axe principal de travail est bien entendu l'insertion professionnelle. Dans ce cadre également, plusieurs partenariats et activités sont menés.

Depuis le printemps 2011, une matinée par mois, la coordinatrice est présente à la **Maison de l'Emploi** afin de recevoir les personnes demandeuses d'une formation en alphabétisation.

Il est important pour l'Envol d'être présent dans ce lieu symbolique qu'est la Maison de l'Emploi. Cela correspond aux missions définies dans le cadre de son agrément CISP, d'autant plus que l'asbl est le seul centre de formation ISP, reconnu par le Ministère wallon de l'Emploi et de la Formation, dont le siège social est situé sur le territoire andennais. De plus, il faut savoir que pour une partie du public, la démarche de venir dans un centre d'alphabétisation est encore difficile à réaliser. Par conséquent, ce premier contact dans un lieu « neutre » facilite le parcours d'insertion de certains demandeurs d'emploi.

Le choix des spectacles, des expositions n'est pas anodin, il est toujours en lien soit avec les constats, les propos entendus au sein de groupes d'apprenants et/ou en lien avec le projet que nous menons.

Avec la crise du COVID, ce type d'activités a été supprimé entre la mi-mars et fin septembre 2020.

5. Régie des Quartiers d'ANDENNE A.S.B.L.

SIEGE SOCIAL

Site du Bois des Dames, 35/1 - 5300 ANDENNE

Tél. : 085/312.310 - 0479/510.934

E-Mail : info@rqa.be

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Président** : M. Vincent SAMPAOLI ;
- **Vice-Président** : M. Ronald GOSSIAUX ;

- **Secrétaire** : M. Nicolas DANELUZZI ;
- **Trésorier** : M. Lionel RION.

Représentant la société de logement de service public Les Logis Andennais SCRL :

- M. Nicolas DANELUZZI ;
- M. Nicolas VAN YDEGEM ;
- M. André HENROTTEAUX ;
- Mme TRUFFIN Caroline.

Représentant la Ville d'ANDENNE :

- M. Lionel RION.

Représentant le Centre public d'Action sociale d'ANDENNE :

- M. Ronald GOSSIAUX.

Représentant le Conseil consultatif des locataires et propriétaires :

- MM. Stephen ROMANS (démission le 7 juillet 2020) ;
- Georges VIATOUR.

Représentant l'association sans but lucratif L'Envol à ANDENNE :

- M. Vincent SAMPAOLI.

Représentant la Mission régionale pour l'Emploi de NAMUR :

- M. Fabian MEDART.

Représentant la FGTB NAMUR :

- M. Guy FAYS.

EQUIPE

Médiatrice Sociale/Coordinatrice (Coordination pédagogique et institutionnelle) :

- Elisabeth POSKIN (entrée le 02/02/17).

Ouvriers compagnons (Formation technique des stagiaires) :

- Marc MORIAU pour la formation bâtiment (entré le 20 décembre 2016);
- Olivier COQUETTE pour la formation cuisine (entré le 13 novembre 2018).

Chargée de projet « JOBALAKART » (Soutenu par le Fonds Social européen) :

- Elena WALRAEDT (entrée le 18 juillet 2018).

CONTEXTE GENERAL DES ACTIVITES

La Régie des Quartiers d'ANDENNE a démarré ses activités le 1er janvier 2011. L'agrément régional lui a été accordé pour une durée de 10 ans en tant qu'organisme à finalité sociale. Celui-ci a été renouvelé en 2020 pour une nouvelle période de 10 ans. Ses missions sont la redynamisation des quartiers d'habitations sociales et l'insertion socio-professionnelle de demandeurs d'emploi (locataires de ces logements sociaux) souvent éloignés du marché de l'emploi. La préformation est accessible aux hommes et aux femmes dès 18 ans. La priorité est donnée aux locataires des habitations sociales gérées par les Logis Andennais (ANDENNE, COUTISSE, NAMECHE, SEILLES, MAIZERET, LANDENNE, VEZIN, THON, BONNEVILLE). Les stagiaires inscrits bénéficient d'un contrat Forem F70 bis de 3 mois qui peut être prolongé jusqu'à un an maximum. Ils reçoivent 1 euro brut/heure et bénéficient d'une intervention financière dans les frais de garderie scolaire, de crèche et de déplacement. Le cadre légal de la Régie des Quartiers d'ANDENNE est l'Arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004.

Le programme de formation est basé sur des prestations de 35h/semaine réparties en 23h de travaux techniques (préformation de base) et 12h de remise à niveau en français et mathématiques, suivi social, informatique, citoyenneté, ...

La Régie des Quartiers propose une préformation de base dans le secteur du bâtiment (rénovation générale : petite maçonnerie, électricité, menuiserie, peinture, plafonnage, détapissage, carrelage, plomberie/sanitaire,...). L'encadrement technique est assuré par un ouvrier compagnon/formateur, Marc MORIAU.

Une formation de base dans le domaine de la cuisine est également proposée via la mise en place d'un restaurant pédagogique « *Aux Saveurs de la Régie* » qui a ouvert ses portes en février 2019. Nous y proposons un menu différent du lundi au mercredi midi à un prix démocratique. Mise en bouche, entrée, plat et dessert pour 8 euros. Depuis juin 2020, nous avons remplacé la partie sandwicherie par une mini épicerie de quartier dans laquelle nous proposons aux habitants du pain, tartes et biscuits faits maison. Toutes nos préparations sont également à emporter et livrées gratuitement dans la cité de Peu d'Eau. Sur réservation, nous pouvons proposer le jeudi ou vendredi midi un menu spécial avec vins pour un forfait de 40 euros par personne. Nous proposons également un service traiteur pour les associations et partenaires andennais. L'encadrement technique est assuré par un ouvrier compagnon/formateur, Olivier COQUETTE.

Afin de veiller au respect du cadre légal et à assurer une offre de services en relation avec les objectifs précités, des collaborations avec le tissu local actif ont été organisées. La reconduction des différentes conventions de partenariats (Forem, CPAS, PCS, Logis Andennais) a été opérée en 2020.

Par ailleurs, le projet JOBALAKART est en cours depuis 2015 et permet de sensibiliser un public cible âgé de 18 à 25 ans en visant la remobilisation, la formation qualifiante et la mise à l'emploi via la mise en place d'actions de découverte de courte durée. Ce projet est subventionné par le Fonds Social Européen.

De manière générale, l'année 2020 a évidemment été marquée par la crise du Coronavirus qui nous a poussé à suspendre nos activités de mi-mars à fin mai. Cependant, d'autres évènements majeurs ont également marqué cette année :

- la visite de la Ministre de l'Emploi, Christie MORREALE ;
- la visite du Ministre du Logement, Pierre-Yves DERMAGNE ;
- l'utilisation du portakabine située dans la cour de l'ancienne école de Peu d'eau, par la section bâtiment de la Régie ;
- l'obtention des subsides pour la création d'un nouveau service d'Activités citoyennes à SEILLES à partir de 2021 ;
- achat d'un nouveau véhicule pour la section cuisine, grâce au soutien financier du Rotary Club d'ANDENNE ;
- l'obtention d'un subside de 8.000 euros dans le cadre de l'appel à projets Proximity pour la mise en place d'un système de location d'outils à tarif social.

Au niveau du personnel, l'année a aussi été marquée par le congé de maternité d'Elena WALRAEDT (qui n'a pas été remplacée) du 1er avril au 14 juillet 2020, ainsi que par la rupture de la convention nous liant à notre article 60 au 11 août 2020.

CHANTIERS TECHNIQUES (BÂTIMENT ET CUISINE)

<i>Chantiers bâtiment - Logis andennais</i>	
CHANTIERS	DESCRIPTION
Cité d'Atrive, 20 - 5300 SEILLES	Rafrâichissement complet habitation (enduit + peinture) destinée à la vente
Cité Clotz, 45 - 5300 ANDENNE	Isolation d'un grenier
Cité d'Atrive, 7 - 5300 SEILLES	Rafrâichissement complet habitation (enduit + peinture) destinée à la vente
Rue du Corteil, 30 - 5300 NAMECHE	Rafrâichissement complet habitation (enduit + peinture)
Dieudonné 7 et 8 - 5300 ANDENNE	Rénovation complète des abords (pavage et plantations)
Site du Bois des Dames, 37 - 5300 ANDENNE	Rafrâichissement des communs (peinture) + fabrication d'une cloison
Site du Bois des Dames, 36 - 5300 ANDENNE	Rafrâichissement des communs (peinture) + fabrication d'une cloison
Site du Bois des Dames, 17 - 5300 ANDENNE	Enlèvement et remplacement de nouveaux seuils en pierre bleue
Site du Bois des Dames, 16 - 5300 ANDENNE	Rénovation d'une allée (remplacement de pavés et rejointoiement)
Rue Gouverneur Falize, 27/1 - 5300 SEILLES	Placement de couvres-murs
Cité d'Atrive - 5300 SEILLES	Rénovation toiture plate de 6 garages (en cours)
Site du Bois des Dames 42 - 5300 ANDENNE	Remplacement de pavés sur terrasse (en cours)
Rue des Martyrs - 5300 SEILLES	Placement de gabions pour 4 nouveaux logements
Rue Gustave Mathieu, 8 - 5300 SEILLES	*Intervention d'urgence* Remplacement d'un tuyau d'évacuation et placement d'une chambre de visite
Rue Abbé champs, 56 - 5300 ANDENNE	*Intervention d'urgence* Remplacement d'une pierre bleue
<i>Chantiers espaces verts - Logis andennais</i>	
Cité de Peu d'Eau	Taille des arbustes autour de l'aire multisports

Site du Bois des Dames, 35 – 5300 ANDENNE	Aménagement des abords de l'immeuble, plantations
Chaussée de Ciney, 222 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Chaussée de Ciney, 224 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Rue Roger Dieudonné, 5 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Rue de l'Hospice, 152 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Rue Camille Fossion, 26 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Rue du Corteil, 30 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Rue du Ruisseau, 3 – 5300 ANDENNE	Entretien extérieur d'une habitation inoccupée
Chantier bâtiment - AIS	
Rue Sous Meuse 16B – 5300 NAMECHE	Rafrâichissement complet d'un appartement 3 chambres (enduit + peinture)
Rue Léon Simon 3 – 5300 ANDENNE	Rafrâichissement complet d'un appartement 1 chambre (enduit + peinture)
Chantiers bâtiment - Autres	
ASBL SAIHA – Rue Léon Simon, 37 – 5300 ANDENNE	Rafrâichissement des locaux (enduit et peinture)
Chantiers bâtiment - Activités annexes	
Collecte de jouets au parc à container d'ANDENNE le 17 octobre 2020	Récupération de jouets à destination de la donnerie de la Régie pour les habitants
Jardin partagé « Le Jardin d'En Ô » - maraîchage	Aménagement du jardin : création de parcelles et entretien, semis, plantation de légumes et récoltes
Jardin partagé « Le Jardin d'En Ô » - Infrastructures	Placement d'un cabanon sur le jardin, bardage et rénovation de la toiture
Jardin partagé « Le Jardin d'En Ô » - Aménagement	Création d'un compost sur le jardin
Chantiers cuisine	
Catering Inauguration école NAMECHE	12 novembre 2019
Catering Rotary Club ANDENNE	20 novembre 2019
Catering PCS « Lutte contre les violences faites aux femmes »	28 novembre 2019
Marché de Noël – Décembre 2019	13,14 et 15 décembre 2019
Catering CA Envol	24 janvier 2020
Réception CA Logis Andennais	29 janvier 2020
Catering Visite ministre Christie MORREALE	12 février 2020
Catering Enterrement HENROTEAUX	10 juillet 2020
Catering accueil Ministre Pierre-Yves DERMAGNE	17 septembre 2020

ACTIVITES DE REDYNAMISATION DE QUARTIER

Toute l'année, et de manière régulière, la Régie des Quartiers propose aux habitants différents services/activités :

***Nouveauté 2020* - Point de rechargement pour les compteurs à budget** : Depuis le début de cette année, la Régie s'est vue installer dans ses locaux un point de rechargement pour compteurs à budget, ce qui représente une aide conséquente pour les habitants de la cité qui devaient se déplacer jusqu'au centre d'ANDENNE pour recharger leurs compteurs. Ce nouveau service mis à disposition de notre public nous permet également de faire mieux connaître les services de la Régie

Donnerie : Notre donnerie connaît un succès grandissant depuis janvier 2019. Chaque citoyen peut y déposer des vêtements, jouets, livres et tout autre objet en bon état. Ces articles sont alors mis à disposition gratuitement à ceux qui en auraient besoin.

Aide administrative et de recherche d'emploi : De plus en plus d'habitants sollicitent la Régie des Quartiers pour toute aide administrative dont ils auraient besoin. Que ce soit pour passer un appel, envoyer des mails, répondre à une offre d'emploi, être renseigné sur les transports en commun ou sur les services d'aides et associations andennaises qui pourraient répondre à leurs besoins.

Coin lecture

La Régie des Quartiers met à disposition des habitants plusieurs livres sur des sujets variés qu'ils peuvent consulter sur place dans un coin lecture accueillant aménagé par nos stagiaires en formation bâtiment (meubles fabriqués en récupération de palettes).

Le Jardin d'en Ô

Grâce à deux subsides reçus de la Fondation Roi Baudoin, la Régie a pu aménager un terrain de 2000m² mis à disposition gratuitement par les Logis Andennais. Sur celui-ci, nous avons créé plusieurs parcelles sur lesquelles nous avons planté des légumes qui sont utilisés dans le restaurant de la Régie. Des bancs en bois et hôtels à insectes ont également été installés. L'idée est de créer un espace de rencontre agréable dans la cité et de proposer petit à petit aux habitants de se l'approprier. Deux familles ont déjà aménagé deux parcelles individuelles pour la culture de légumes et quatre autres y ont installé des poules.

Journal de Quartier

Un journal de quartier trimestriel a été mis en place par la Régie, en collaboration avec le Comité de Quartier. Celui-ci a été distribué à tous les habitants de Peu d'Eau dans le but de les informer des différents partenaires présents dans la cité, de leurs activités et des différents services gratuits dont ils peuvent bénéficier.

Sallou'ette

Depuis le départ de la référente sociale des Logis Andennais, c'est la Régie des Quartiers qui reprend la coordination des différents partenaires actifs sur Peu d'Eau (AMO, MJ, LST, ONE, Comité de Quartier, Groupe de dames) ainsi que la gestion du local communautaire, rebaptisé « *la Sallou'ette* ».

Malheureusement, en raison de la pandémie de 2020, les activités de redynamisation de quartier que nous prenons habituellement en charge ont dû être annulées. Il n'y a donc cette année pas eu de fête des voisins ni de fête de quartier. D'autres événements auraient dû être programmés tels qu'un Grand Feu à Peu d'Eau, activité que nous espérons pouvoir dès 2021 organiser chaque année.

Cependant, dès le 29 mai 2020, du sport gratuit à Peu d'Eau chaque vendredi après-midi a été proposé par des animateurs de l'Andenne ARENA. Malheureusement, cette proposition n'a pas rencontré le succès espéré auprès des habitants et le projet a donc pris fin après 3 sessions proposées.

Par ailleurs, fin 2020, nous avons pu organiser en collaboration avec l'Agence jardinière locale, une formation sur le compostage à destination des habitants des quartiers sociaux, sur le Jardin d'En Ô (17 octobre 2020). Un chantier participatif pour la plantation d'arbustes le 21 novembre 2020 devrait aussi être programmé.

De plus, si les conditions sanitaires le permettent, il est prévu en cette fin d'année d'organiser une Saint-Nicolas sur le site de Peu d'Eau afin d'y distribuer gratuitement les jouets collectés, ainsi qu'un marché de Noël d'une journée le samedi 12 décembre 2020.

ATELIERS DE REMOBILISATION - REMISES A NIVEAU ET ACTIVITES CULTURELLES

A la Régie des Quartiers, les stagiaires ont de manière régulière différents ateliers :

- Remise à niveau en français : 2h30 par semaine en collaboration avec le PCS, via Marie-Rose AUQUIER ;
- Atelier de citoyenneté : 3h par semaine en collaboration avec le PCS, via Adrien LARUELLE ;
- Atelier de remise à niveau en mathématiques : 1h par semaine, dispensé par les formateurs respectifs de chaque section ;
- Mise en ordre administrative, suivi social et recherche d'emploi : 1h par semaine avec la médiatrice sociale ou la chargée de projet.

Plusieurs fois par an, nous organisons également avec nos stagiaires des activités et visites culturelles.

Malheureusement, les conditions particulières de cette année ne nous ont pas permis d'organiser autant d'activités que ce que nous avons l'habitude de faire. Cependant, nous avons tout de même eu l'occasion de visiter l'exposition « *Plus jamais ça* » de la Cité Miroir de LIEGE dans le cadre des cours de citoyenneté pris en charge par Adrien LARUELLE. Nous avons également pu nous rendre au Musée de la Pataphonie de DINANT, visiter le Fab Lab et assister à un concert de Slam au Centre culturel d'ANDENNE.

PERSPECTIVES POUR 2021 :

En 2021, la Régie des Quartiers maintiendra les activités déjà mises en place et se concentrera particulièrement sur le développement de sa nouvelle section de formation « *bâtiment / espaces verts* » qui sera mise en place sur le quartier de SEILLES grâce à l'obtention d'un subside pour la création d'un 2^{ème} service d'Activités citoyennes. Dans ce cadre, deux permanences par semaine seront réalisées à la Maison de la Convivialité afin d'y informer les habitants sur nos services, rencontrer les éventuels candidats stagiaires et proposer à notre public des modules et animations visant à favoriser leur insertion par le logement (comment réduire ses factures énergétiques, petits entretiens ménagers, gaspillage alimentaire, etc...).

Par ailleurs, la Régie des Quartiers restera attentive à la possibilité d'utiliser les locaux de l'ancienne école de Peu d'Eau (réponse en attente de la Communauté française). Si ces locaux peuvent nous être mis à disposition via la Ville d'ANDENNE et un bail emphytéotique, de nombreuses possibilités de développement s'ouvriraient alors pour la Régie et particulièrement pour le quartier de Peu d'Eau (développement de son restaurant de quartier, mise en place d'une mini épicerie de quartier et distribution de colis alimentaires, salle communautaire et développement de nouvelles activités de redynamisation de quartier).

De plus, après plusieurs discussions et interpellations, une école de devoirs devrait revoir le jour à Peu d'Eau via la mise à disposition d'un agent de l'ASBL ACSA et le soutien de bénévoles du quartier.

En ce qui concerne le Jardin d'En Ô, les derniers aménagements devraient y être faits avant juillet 2021 (Fabrication d'un kiosque central, mise en place des allées pour accès PMR, dernières plantations, etc...)

Notre projet de système de location d'outils à tarif social (Appel à projet Proximity) devra également être mise en place en début d'année 2021.

L'exposition des photos prises par Geoffrey MEULI dans le cadre du voyage à AUSCHWITZ réalisé en avril 2019 seront finalement exposées en 2021 à la Cité Miroir ainsi qu'au Centre culturel d'ANDENNE, suite à la pandémie de Coronavirus.

BENEFICIAIRES DE L'ACTION EN 2020 (au 14/10/2020) ET RESULTATS D'INSERTION

Nombre de stagiaires accueillis Au 14 octobre 2020 17 demandeurs d'emploi	Genre 11 hommes et 6 femmes	Age 18 à 25 ans : 6 26 à 44 ans : 8 + de 44 ans : 3
Niveau d'études CESI/C2D : 4 CESS : 4 CEB : 5 Scolarisés sans diplôme : 4	Logement Logis andennais : 2 Privé : 12 AIS : 1 Adresse du CPAS : 2	
Statut Chômeurs complets indemnisés : 9 RIS : 5 Sans revenus : 3	Contrats en cours/terminés En cours : 7 Sortis : 10	Résultats insertion Emploi : 3 Entrée en formation : 4 Formation menée à son terme : 2 Abandon pour maladie : 1

6. Zone T A.S.B.L.

CADRE INSTITUTIONNEL

Zone T A.S.B.L.

Rue de la Papeterie, 3

5300 ANDENNE

Tél. : 085/84-95-67 – Mail : zonet@andenne.be

COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'A.S.B.L. emploie deux équivalents temps plein : un éducateur et un assistant en psychologie.

LES MISSIONS DE L'A.S.B.L. ZONE T SONT :

- la prévention des assuétudes ;
- la réduction des risques en milieu de vie et en milieu festif ;
- la prévention des maladies et infections sexuellement transmissibles.

L'A.S.B.L. est également point relais sida.

Ces différentes missions sont rencontrées au travers des actions détaillées ci-après.

LES HORAIRES

L'équipe de l'ASBL Zone T est disponible :

- le lundi de 9h00 à 19h00 ;
- du mardi au jeudi de 9h00 à 17h00 ;
- le vendredi de 9h00 à 15h30.

LES PERMANENCES D'ACCUEIL OUVERTES AU PUBLIC

- le lundi de 15h00 à 19h00 ;
- le mardi de 10h00 à 12h00 ;
- le jeudi de 10h00 à 12h00 ;
- le vendredi de 10h00 à 12h00.

Les horaires des animations sont adaptables en fonction des demandes.

Le travail de proximité se décline en différentes plages horaires pour essayer de rencontrer différents publics et différentes réalités selon les quartiers visités.

MODE DE FINANCEMENT

L'A.S.B.L. Zone T bénéficie du soutien du Service Public Wallonie sous forme de points APE permettant la prise en charge du salaire des deux travailleurs sociaux employés. Outre cette subvention, l'A.S.B.L. Zone T perçoit également une subvention « *Article 20* » dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale qui lui permet de mener à bien ses différentes missions.

La Ville d'ANDENNE subsidie également l'A.S.B.L. et met également à disposition de l'A.S.B.L. les locaux nécessaires à ses activités.

LA PREVENTION DES ASSUETUDES

Cet axe de travail est principalement rencontré lors des actions de sensibilisation au sein des écoles. Ces animations, à destination d'un public constitué de jeunes entre 10 et 25 ans, peuvent revêtir différentes formes. L'objectif principal de ces animations est d'informer et de responsabiliser les individus. Inscrit dans une dynamique de promotion de la santé axée autour du non jugement (pilier de la réduction des risques), l'axe préventif s'articule autour de différents comportements addictifs (jeux vidéo, produits psychotropes, etc.), permettant de toucher différents publics. L'équipe de l'ASBL Zone T s'emploie à élaborer différentes animations abordant cette thématique en faisant appel à de nouveaux outils destinés à améliorer l'interactivité avec le public, la compréhension des sujets abordés mais aussi la réflexion et le développement de l'esprit critique.

Outre le public scolarisé, les animations de sensibilisation s'adressent également à tout groupe constitué, qu'il s'agisse de jeunes ou d'adultes.

La prévention des assuétudes peut aussi se décliner sous forme de projets participatifs. Il s'agit ici d'impliquer un public dans une réflexion destinée à élaborer un outil, un support au message de prévention (vidéo, jeux, etc.). Dans ce domaine, l'imagination est reine !

Lors de l'année 2020, l'ASBL Zone T n'a pas pu mener les animations prévues en raison des risques sanitaires liés au COVID-19. Celles-ci seront menées dès que le contexte le permettra.

PROJET « SECOND'AIR »

Le passage du primaire vers le secondaire est une période de transition où les questionnements peuvent susciter de la fébrilité et parfois de l'insécurité. Afin de rassurer les élèves dans cette période de transition, l'équipe de l'ASBL Zone T a décidé de construire un projet en collaboration avec le CPMS/PSE de la Province de NAMUR, la Maison des Jeunes Le Hangar, Infor Jeunes, le Planning Familial de Namur, la Maison de la Convivialité, le CPAS et Andenn'AMo. Depuis 2020, Andenn'AMO a repris la coordination de ce projet.

LE TRAVAIL EN RÉSEAU

L'équipe Zone T porte une attention particulière au travail en réseau. Les partenaires locaux sont rencontrés régulièrement lors de réunions de concertation, de d'élaboration de projet et de préparation d'animations.

En 2020, l'équipe a participé à 19 concertations.

Les partenaires pour ces actions sont : Le SASER[1], RASANAM[2], Andenn'AMO, La MJ « *Le Hangar* », la Maison des Convivialités de Seilles, Le Planning Familial de NAMUR, le PMS d'ANDENNE, le service Voirie de la Ville (découverte de tente), le service de Santé Mentale d'ANDENNE, le SAGEISS [3], la référente TABAC de Ste Begge, la Sour's, l'épicerie sociale, St-Vincent de Paul, ...

Afin de créer du lien, de concrétiser des actions ou démarches sociales, de faciliter la première rencontre, l'équipe peut également faire des accompagnements individuels ou des visites à domicile.

Au total, plus de 25 actions concrètes (démarches administratives, banque, VAD, médecin, hospi, colis, police, poste, CPAS, course, etc.) ont été menées.

ANIMATIONS

Animations auprès des élèves du CEFA à ANDENNE

Depuis septembre 2019, des référents Assuétudes ont été désignés dans certaines écoles de la communauté française. Cette personne ressource est garante de l'approche globale et positive de la prévention en matière de santé.

Cette année, le CEFA d'ANDENNE a sollicité des animations pour quatre classes (soudeurs/carreleurs, monteurs de pneus, vente et maçons), ainsi qu'au sein de Cobegge.

Ces animations se font en collaboration avec la référente assuétudes de Cobegge. L'objectif était de les sensibiliser aux assuétudes et de leur présenter les missions de l'ASBL Zone T.

Zone T est interpellé régulièrement pour son expertise de terrain et sa connaissance des produits.

La Référente participe à la présentation des animations et des outils de prévention tels que brochures, préservatifs mis à disposition des élèves dans son local dans le cadre du Point Relais Sida (PRS).

Au total, 39 élèves âgés entre 15 et 20 ans ont participé à ces 6 animations.

Animation « Grand Set » à l'école Sainte Begge

Nous avons rencontré 123 élèves de deuxième secondaire répartis en dix animations portant sur le thème des assuétudes. Seules les deux dernières animations ont dû être annulées pour cause de COVID. Suite à l'arrivée d'une nouvelle direction, une réunion de concertation s'est tenue afin d'établir un programme pour 2020. Le « Grand Set » ne sera pas reconduit cette année en raison des mesures COVID. Nous travaillons, en collaboration avec nos partenaires, à la création de clips de présentation des différents services de prévention de l'entité qui seront diffusés aux élèves dans le courant de l'année.

Animation Espa de SEILLES

En collaboration avec Andenn'AMO, une animation sur le thème du harcèlement auprès de 10 élèves de cinquième secondaire a eu lieu.

L'ASBL Zone T collabore très régulièrement avec Andenn'AMO. Les thèmes d'animations ont été répartis comme suit : Zone T reprend les assuétudes et les IST; l'AMO, le harcèlement et les « écrans ».

Journée LOVE ADO

Le projet LOVE ADO consiste en une journée de présentation des différents services Jeunesse actifs dans la prévention et la réduction des risques sur le territoire andennais. Celle-ci a dû être annulée en raison du COVID.

La coordination du projet LOVE ADO a été reprise par Andenn'AMO.

Animation Co-Begge

Suite à l'interpellation d'un professeur de français, une animation portant sur la problématique des écrans et des réseaux sociaux (dépendance, harcèlement, vie privée) a permis de sensibiliser 47 élèves.

Animations extérieures

L'A.S.B.L. peut également être interpellée pour son expertise dans le champ des assuétudes et des IST.

En 2020, un groupe d'Aides Familiales à Chatelet et à un groupe de chefs scouts (unité de SCLAYN) ont bénéficié d'une animation sur les assuétudes.

D'autres demandes n'ont pas pu être honorées en raison du confinement.

Récapitulatif des animations 2020

Date	Lieu/Institution concernée	Thème Animation Sensibilisation	Public cible Nbre de pers présentes	Durée	Perspectives	Matériel distribué
10/01/20	Ste-Begge	Assuétudes	2ème secondaire 15 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
10/01/20	Ste-Begge	Assuétudes	2ème secondaire 15 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
13/01/20	Co-Begge	Ecrans, Réseaux Sociaux	2ème secondaire 10 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
13/01/20	Co-Begge	Ecrans, Réseaux Sociaux	3ème secondaire 10 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
14/01/20	Co-Begge	Ecrans, Réseaux Sociaux	5ème secondaire 15 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
14/01/20	Co-Begge	Ecrans, Réseaux Sociaux	5ème secondaire 12 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
17/01/20	Ste-Begge	Assuétudes	2ème secondaire 12 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
24/01/20	Ste-Begge	Assuétudes	2ème secondaire 12 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
31/01/20 03/02/20	Ste-Begge ESPA	Assuétudes Animation écrans	2ème secondaire 12 élèves 5ème secondaire	2h 2h	Prévention Prévention	Préservatifs, flyers IST
03/02/20	ESPA	Animation écrans	5èmes secondaire 10 élèves	2h	Prévention	
03/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	2ème Maçon : 13 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
03/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	2ème Soudeur : 4 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
04/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	Commis : 4 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
04/02/20	Promotion sociale Auvélais	Assuétudes	Aides-soignantes, aides fam. :	3h30	Prévention	Préservatifs, flyers IST,

			17 élèves			flyers Modus
07/02/20	Ste-Begge	Assuétudes	2 ^{ème} secondaire : 12 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
10/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	Vente 1 : 7 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
11/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	Vente 2 : 8 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
12/02/20	CEFA Ste-Begge	Assuétudes	Vente ¾ : 5 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
16/02/20	Ste-Begge	Assuétudes	2 ^{ème} secondaire : 12 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
6/3/20	Ste-Begge	Assuétudes	2 ^{ème} secondaire 11 élèves	2h	Prévention	Préservatifs, flyers IST
13/03/20	Ste-Begge	Assuétudes	2 ^{ème} secondaire 12 élèves	2h	Prévention	Annulé coronavirus
20/03/20	Ste-Begge	Assuétudes	2 ^{ème} secondaire 10 élèves	2h	Prévention	Annulé coronavirus
TOTAL	22 animations		238 élèves	44h		

Perspectives pour l'année 2021 :

- développer le contenu des animations à destination des élèves de 6^{ème} primaire, ainsi que les collaborations nécessaires à la rencontre des objectifs ;
- proposer ces animations aux élèves de 3^{ème} et 5^{ème} année des différents établissements scolaires andennais (Cobbegge, Athénée Royal, ESPA, CEFA, Sainte-Begge) ;
- développer les outils utilisés pour renforcer le lien entre les jeunes et l'A.S.B.L. Zone T ;
- développer la création de projets de prévention impliquant le public jeune.

LA REDUCTION DES RISQUES

Plus qu'un axe de travail, la réduction des risques est avant tout une philosophie, une façon de percevoir la problématique des assuétudes qui se veut transversale aux différentes actions développées.

Basée sur le non jugement, valeur incontournable en travail social, et sur l'acceptation que toute activité humaine comporte des risques, la réduction des risques en matière d'assuétudes vise avant tout à informer le plus justement possible les individus pour les responsabiliser. Il ne s'agit en aucun cas d'incitation ou de facilitation à la consommation. La réduction des risques a pour objet de réduire les risques et de prévenir les dommages que l'usage de drogues peut occasionner chez les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas s'abstenir de consommer des drogues.

L'ASBL Zone T développe différentes actions dans ce domaine :

La réduction des risques en milieu festif

L'objectif de ce genre d'actions est de réduire les risques (sociaux, sanitaires et judiciaires) liés à l'usage de drogues (licites et illicites) et de prévenir la propagation des infections sexuellement transmissibles lors des événements festifs. C'est aussi l'occasion de faire connaître le service à un public qui pourrait avoir besoin d'un accompagnement et de délivrer des conseils au moment même des consommations.

A cette fin, l'ASBL Zone T travaille en collaboration avec Modus Vivendi, le Service de Santé Affective et Sexuelle et de Réduction des Risques (SASER), les services de prévention du Sida et de réduction des risques liés à l'usage de drogues, ainsi que le RAN (Réseau Assuétude Namurois).

Les membres de l'équipe participent régulièrement à des formations, séances d'informations et des colloques afin d'actualiser leurs connaissances : l'outil KOTTABOS, (in)formations par le SASER, le colloque harcèlement, le « *cannabis project* », ...)

Pour atteindre un large public, le moyen le plus efficace est la prévention par les pairs dans le milieu de vie des usagers. Les pairs peuvent être des jeunes (majeurs), quelle que soit leur consommation, qui fréquentent le milieu festif. L'A.S.B.L. participe activement dans l'opération « *Safe Jam* ».

Avant toute action sur le terrain, des formations sont organisées en collaboration avec le RAN. Ces formations ont pour but de former les « *jobistes* » en vue de leur donner les bases élémentaires de réduction des risques. Formation à laquelle l'A.S.B.L. Zone T participe activement.

Les actions de réduction des risques se déroulent principalement en soirées, de nuits et durant les week-ends. Vu ces horaires difficiles, le SAGEISS collabore avec l'ASBL. Ce travail est donc partagé entre ces deux équipes et permet de préserver une bonne cohésion de travail.

Le plus souvent, il s'agit d'installer un stand d'information mettant à disposition du public des brochures informatives en lien avec le matériel de réduction des risques tels que des préservatifs, des bouchons d'oreilles, etc,...

Les professionnels présents sont à l'écoute du public et dispensent des informations les plus justes et neutres possibles. Les « *jobistes* » (jeunes formés à la réduction des risques) parcourent le public pour l'avertir de la présence du stand et l'inviter à participer à une enquête destinée à recenser les pratiques de consommations en milieux festifs en Communauté française.

Une attention particulière est portée quant à notre implication lors des Fêtes de Wallonie d'ANDENNE. En collaboration avec le Service des Festivités, l'A.S.B.L. Zone T et le SAGEISS coordonnent « *la Zone Love etc,...* » consacrée à la prévention et à la promotion de la santé. Différents partenaires sont invités à participer à cet événement pour sensibiliser, informer et rencontrer le public andennais. En 2019, la Maison des Jeunes le Hangar, Infor Jeunes, le Planning Familial de NAMUR, Andenn'Amo et La Maison de la Convivialité de SEILLES ont pris part à cet événement.

En 2020, tous ces événements festifs ont été annulés pour cause de COVID. Nous espérons remettre en place nos actions et partenariats en 2021.

Le groupe SAFE JAM s'est néanmoins réuni afin de proposer une autre manière de diffuser les messages de réduction des risques. Même si rien n'est organisé « officiellement », des milieux de fêtes et de consommations existent. Dès lors, il est pertinent d'ajouter les moyens de communication pour délivrer des messages de de réduction des risques sur les réseaux sociaux (par exemple : diffusion de messages, conseils, clips, confection de Kit RdR). Les folders sur les IST et les produits ont été actualisés.

Perspectives pour l'année 2021

- travailler à la mise en place d'un label de qualité pour les lieux festifs sur Andenne en partenariat avec les services et associations andennaises ;
- prospecter auprès d'organisateur d'événements festifs pour élargir notre présence ;
- développer des outils destinés à mieux communiquer les messages au public lors de ces actions.

La réduction des risques en milieu de vie

Cet axe de travail se décline sous la forme de travail de rue, dit « de proximité ».

En effet, les travailleurs de l'ASBL Zone T sont régulièrement présents au sein de différents quartiers et du centre-ville.

Cette année, l'objectif est avant tout de créer (et/ou maintenir) le lien avec ce public visé par la plupart des actions menées par l'A.S.B.L. Zone T. C'est également l'occasion de diffuser des informations de réduction des risques aux jeunes et aux adultes dès que des comportements « à risque » sont observés.

Depuis fin mai 2020, une diminution de fréquentation des lieux de consommation est observée. La présence de consommateurs de produits licites et illicites dans les espaces publiques a également baissé. Ce constat s'explique, en partie, par le fait que plusieurs usagers ont retrouvé un logement (parfois hors territoire), sont hospitalisés à long terme, en centre de cure ou incarcérés. La présence de cartouches de protoxyde d'azote dans plusieurs endroits du territoire a fortement baissé en 2020.

Le travail de rue permet d'aller à la rencontre de plusieurs SDF installés aux alentours de la ville. Leur sont proposés une information sur le réseau social andennais, des démarches sociales ponctuelles, du soutien ainsi que du matériel adapté à la saison (eau, crème solaire, casquettes, vêtements chauds, sacs de couchage, aides et des colis alimentaires ...)

Tableau récapitulatif du travail de rue 2020

Mois	Nombres de maraudes	Nombre de contacts	Nombre de contacts masculins	Nombre de contacts féminins
Janvier	7	14	11	4
Février	5	9	7	2
Mars	4	15	14	1
Avril	6	28	25	3

Mai	7	29	27	2
Juin	7	24	22	2
Juillet	15	43	42	1
Août	19	34	27	7
Septembre	10	29	25	4
Octobre	4	7	5	2
TOTAL	84	232	205	28

La disparité importante dans le nombre de maraudes mensuelles est expliquée par la participation de l'équipe aux réunions RASANAM, Point Relais Sida, SASER, ainsi qu'avec les partenaires du réseau andennais. Ce qui ne permet pas toujours de libérer suffisamment du temps pour cette mission. Lorsque l'équipe a été libérée de ses missions « *Andenne Solidarités* » (services de cousues alimentaires), elle a pu réinvestir le travail de rue.

Lors de certaines maraudes, nous ne rencontrons personne. La présence d'usagers en rue est fortement tributaire de la météo.

Certaines maraudes servent à « *explorer* » le territoire, c'est ainsi que nous trouvons des points de consommations, du matériel usagé, parfois des squats ou encore des occupants de la rue dormant en tente.

Nous aimerions accentuer notre présence, notre visibilité dans les villages et quartiers hors du centre d'Andenne. Avec l'arrivée de nouveaux collègues, cet axe de travail sera investi.

En 2020, à l'occasion du « *Plan Grandes chaleurs* », l'A.S.B.L. Zone T en duo mixte avec le RESA, est allée à la rencontre des pharmacies du territoire pour leur transmettre le dépliant informatif. Ce fût l'occasion de sonder leurs besoins en matière d'informations sur les assuétudes, présenter les différents dispositifs existants ainsi que sonder leurs constats et besoins éventuels concernant leur patientèle. L'accueil fût cordial et la démarche proactive appréciée.

Au total, l'équipe a réalisé 84 maraudes et eu 232 contacts avec des citoyens.

Vignette « de rue »

La présence régulière des deux éducateurs de rue a permis d'identifier une personne en errance, sans domicile, depuis plusieurs semaines sur le territoire. Cette personne, souffrant de troubles neurologiques, est sortie de l'hôpital sans aucun suivi, ni logement, ni revenus. Dans son état, il lui était impossible de se mobiliser pour trouver l'aide minimale nécessaire. Totalement démunie et désorientée, elle était incapable d'exprimer sa détresse, sa situation et ses objectifs futurs. La présence en rue des éducateurs a permis de pallier à la fermeture de différents services durant le confinement et de trouver des solutions d'urgence adéquates pour Monsieur. Ces aides ont été octroyées par le Relais Social Urbain Namurois, la Croix-Rouge, Saint-Vincent de Paul et le CPAS.

Le service bénéficie également de dons des (para)-pharmacies andennaises.

Perspectives pour l'année 2021

- rencontrer les pharmacies et les sensibiliser, si intérêt, au projet STERIFIX permettant un accès plus aisé à du matériel stérile d'injection. Ce projet s'inscrit dans la volonté de redynamiser les contacts avec les pharmacies Andennaises ainsi que la dynamique de travail du SASER [4]. Ces rencontres permettraient d'obtenir des informations anonymes sur la présence d'un public injecteur et son nombre ainsi que le nombre de traitements de substitution à la méthadone délivrés ;
- continuer de perfectionner l'outil créé en 2020 pour l'encodage du travail de rue effectué, afin d'obtenir une image du travail de rue et de refléter la réalité rencontrée.

En effet, en 2020, un des objectifs de l'équipe était de pouvoir se réapproprier le travail de rue, de proximité et de retrouver une régularité en rue, explorer tout le territoire d'action en sortant du centre-ville.

- s'inscrire dans un travail de sensibilisation à l'éducation à la santé, suite aux constats suivants :
 - changements dans les modes de consommations ;
 - évolution des produits consommés (Nouveaux Produits de Synthèse (NPS), Kétamine, ...)
 - perte des bonnes pratiques élémentaires de réduction des risques. Un travail de sensibilisation permanent est à réaliser pour ancrer car les bonnes pratiques.

LA SALLE D'ACCUEIL

La réduction des risques se décline également sous la forme de mise à disposition d'un lieu d'accueil. Cette action est entreprise et assurée conjointement par l'A.S.B.L. Zone T, le SAGEISS et le Relais Santé, permettant d'offrir au public une équipe pluridisciplinaire d'intervenants disponibles, allant à leur contact et d'allier à la fois l'approche individuelle à une vision plus communautaire.

L'accueil consiste avant tout à offrir un lieu chaleureux où le public peut venir se poser et échanger en toute confiance. Durant les heures de permanence, il est possible de rencontrer un intervenant de Zone T, du SAGEISS ou du Relais Santé, sans rendez-vous. Il s'agit de créer du lien, d'écouter, de reconforter, d'informer et d'ouvrir la porte à un éventuel accompagnement psycho-médicosocial. Le matériel de réduction des risques est à disposition (préservatifs, brochures, etc.) et des conseils adaptés sont dispensés.

Si une demande émerge, un premier entretien est organisé afin d'analyser celle-ci et d'orienter au mieux la personne dans un processus d'accompagnement. L'accueil est également un lieu d'informations à destination des usagers concernant les diverses activités proposées par le service, par le réseau social andennais et le réseau « *assuétudes* ».

C'est aussi au départ de la salle d'accueil que s'organisent différentes activités destinées à favoriser la resocialisation du public fréquentant ce lieu. Qu'elles soient culturelles, sportives ou simplement récréatives, ces activités permettent de (re)découvrir des plaisirs souvent oubliés, délaissés ou simplement inaccessibles lorsqu'on se retrouve emprisonné d'une assuétude.

Chaque année, différentes activités sont organisées avec une implication du public demandeur : le repas de Noël et la Saint-Nicolas.

Les idées ne manquent pas pour développer d'autres activités. Cependant, le manque de régularité du public concerné ne facilite pas cette organisation car nous insistons fortement sur leur implication active pour éviter de les rendre consommateurs de ces activités. Le but est de leur faire prendre conscience du potentiel d'activation qui est en chacun d'entre eux.

Enfin, la salle d'accueil dispose d'un téléphone et d'un ordinateur, permettant aux usagers d'être davantage autonomes dans leurs recherches et leurs démarches sociales. Néanmoins, ce matériel mérite d'être modernisé car peu performant.

Il nous semblait aussi important de pouvoir offrir un lieu à l'utilisateur pour lui permettre d'exprimer ses attentes par rapport au service afin d'adapter au mieux les actions. C'est également un moyen d'éduquer à la citoyenneté.

Concernant l'approche quantitative de fréquentation de la salle d'accueil ainsi que lors du Plan Hiver : cfr. Infra « SAGEISS ».

IMPLICATION SPECIFIQUE DE L'A.S.B.L. ZONE T EN CHIFFRES

Pour la période du 1er janvier 2020 au 17 mars 2020, à savoir la fermeture de la salle d'accueil en raison du COVID-19 :

- l'équipe Zone T a assuré **45** des 49 fois la gestion de la salle d'accueil ;
- **523** contacts ont fréquenté et **11** nouveaux usagers sont arrivés la SDA pendant cette période ;
- **357 repas** (soupes, tartines) ont été distribués.

Le service n'étant pas accessible hors des heures de permanences sociales, l'accessibilité de celui-ci a été assurée par téléphone. Cette tâche, chronophage, ne permet pas de s'investir dans d'autres tâches tel que le travail de rue.

Pour compenser la fermeture de la salle d'accueil, en raison des normes sanitaires, une permanence sociale est proposée tous les matins de 10h00 à 12h00. Seules des démarches ponctuelles et d'aide sociale générale sont possibles. Si un suivi social plus important doit se mettre en place, le bénéficiaire est orienté vers l'assistant(e) social (e) SAGEISS.

Pour la période du 1er mai 2020 au 31 octobre 2020, l'équipe Zone T a :

- assuré **92** des 103 permanences sociales ;
- accueilli **46** personnes différentes, dont **36** hommes et **10** femmes. La moyenne mensuelle est de 5 à 8 femmes différentes et 22 à 29 hommes différents par mois fréquentant le service. 73 contacts féminins et 335 contacts masculins ; pour un total de **407** passages lors des ouvertures de la permanence. **23** nouveaux usagers sont arrivés à la salle d'accueil pendant cette période.

Sur une période de 6 mois, l'équipe Zone T a pu réaliser :

- **164** démarches sociales ;
- **145** prêts de téléphone (lorsque la personne est capable de faire la démarche seule avec du soutien) ;
- **35** entretiens de soutien, d'écoute active. On remarque un souhait de la part de certains usagers de trouver un lieu de repos, un lieu où se poser.

Auparavant, les usagers avaient la possibilité de prendre une douche à la Régie de Quartier de Peu d'Eau. Ne disposant plus de véhicule de service, il n'est pas possible de les y accompagner.

L'éloignement géographique de la Régie fait que les usagers ne savent pas ou n'arrivent pas à se mobiliser pour s'y rendre.

LE PLAN HIVER 2020 - 2021

La réouverture de la salle d'accueil était espérée le 3 novembre dans le cadre du Plan Hiver. Au gré des mesures sanitaires évoluant quotidiennement, nous aménagerons le dispositif pour assurer un service aux citoyens tout en respectant la sécurité de chacun, et des travailleurs.

La Maison des Solidarités veut permettre aux usagers de se poser un moment, de se réchauffer et de recréer du lien social après cette période d'isolement pour certains. C'est une des raisons principales de la venue des usagers, notamment les personnes SDF.

Perspectives pour l'année 2021

- continuer de favoriser l'autonomie des usagers dans leurs démarches sociales en les incitant à prendre connaissance des informations sociales mises à leur disposition dans la salle d'accueil;
- encourager l'utilisateur à s'inscrire davantage dans une démarche globale en améliorant le lien de confiance lors de moments informels tels que les échanges autour d'un jeu de société, activités, etc,... ;
- dans un souci de responsabilisation et d'autonomisation, les bénéficiaires sont encouragés à entreprendre l'organisation d'activités socio-culturelles avec le soutien des équipes ;
- développer des ateliers spécifiques pour travailler le mieux-être, l'estime de soi et l'épanouissement.

LA PREVENTION DES MALADIES ET INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Point Relais Sida (« PRS ») depuis 2012, l'A.S.B.L. Zone T s'emploie à informer le public sur les risques liés aux maladies et infections sexuellement transmissibles, sur les moyens de protection mais aussi sur les possibilités de dépistage et de traitement.

Cette mission demeure plus que pertinente au vu des statistiques actuelles. En Belgique, 3 personnes sont dépistées positives au HIV chaque jour ; certaines IST sont en recrudescence (chlamydia, hépatites, etc.). Ces risques concernent différentes catégories de population et principalement celles qui ne se sentent plus concernées (comme celles des quadragénaires qui, après un divorce, une séparation, ont l'impression que cette thématique ne les concerne plus dans leurs nouvelles rencontres !).

Le PRS est accessible à tous et à tout moment durant les heures d'ouverture de la Maison des Solidarités, afin de venir chercher de l'information ou du matériel de réductions des risques, gratuitement et en toute confidentialité.

Nous collaborons étroitement avec le Planning Familial de Namur afin d'orienter les situations qui dépassent nos missions. Une première rencontre dans nos bureaux peut être organisée afin de faciliter la première rencontre.

Pour informer le public, nous mettons en place différentes actions :

Journée Mondiale du Sida

Chaque 1er décembre, de nombreuses actions de sensibilisation sont organisées à travers le monde.

A l'échelle andennaise, un stand avec des informations et un petit jeu de sensibilisation sur les IST a été déployé sur le marché hebdomadaire. Nous collaborons avec la Maisons de la Convivialité de SEILLES et le Planning Familial de NAMUR pour la mise en place de cette journée. Des préservatifs et des rubans rouges sont distribués accompagnés d'un message de réductions des risques.

Chaque année, les pochettes contenant un préservatif, un ruban rouge et une documentation utile sur ce sujet sont confectionnées lors de nos permanences d'accueil grâce à la précieuse collaboration des personnes fréquentant notre service. L'implication du public pour réaliser ce type d'action est primordiale et permet, de plus, de communiquer les nouvelles informations aux personnes participant à ce conditionnement. Malheureusement, cette contribution n'est pas possible en raison du contexte COVID-19

Projet dépistage gratuit

Un premier dépistage des différentes IST (VIH, Hépatites A et B, syphilis, gonorrhée, chlamydia, HPV) sera proposé au public andennais, en partenariat avec le Relais Santé de la ville d'Andenne, la Ville d'ANDENNE, la Province de NAMUR, le service de Santé Affective, Sexuelle et de Réduction des Risques (SASER) ainsi que le Planning Familial de NAMUR. Ce dépistage est gratuit, anonyme et accessible à toutes personnes en ordre de mutuelle. Sous réserve de l'évolution sanitaire, il sera organisé à la maison des Associations le mercredi 2 décembre 2020, de 16h à 19h. Cette plage horaire permet l'accessibilité au plus grand nombre. L'objectif est de toucher les jeunes mais également un public moins sensibilisé. Dans la salle d'attente, de la documentation sur les infections sexuellement transmissibles et sur la contraception (brochures, projection d'un power point, vidéos explicatives, affiches) sera disponible. Les équipes de Zone T et du Relais Santé seront présentes pour encadrer, accompagner et sensibiliser les personnes présentes.

Un stand dans le cadre de la journée mondiale du SIDA (JMS) sera tenu sur le marché hebdomadaire le vendredi précédent le dépistage pour promouvoir cette journée. Une action de prévention y sera proposée.

Animations dans les écoles

Dans le cadre des missions « *Point Relais Sida* », des animations portant sur la vie sexuelle et affective sont proposées aux différents établissements d'enseignement secondaire présents sur le territoire de la Ville d'ANDENNE. Notre partenaire pour l'organisation des animations au sein des écoles est principalement Andenn'AMO. Les thèmes d'animation ont été réparties selon les missions et compétences respectives des services.

L'ASBL Zone T fournit des préservatifs et des brochures aux services partenaires qui les mettent à disposition de leur public. Les partenaires de ce projet sont :

- le Planning Familial de NAMUR ;
- la Maison des Jeunes Le Hangar ;
- la Maison de la Convivialité de SEILLES ;
- Infor Jeunes ;
- les centres PMS attachés aux écoles concernées ;
- le Service Provincial de Vie Affective et Sexuelle et de Réduction des Risques (SASER).

Les objectifs de ce projet sont la présentation des services actifs dans ce domaine aux jeunes, la prise de conscience des risques liés à la vie affective et sexuelle, la présentation des moyens de protection et la participation du public rencontré à une évaluation des messages de prévention qui leur sont destinés.

Les établissements répondant favorablement à cette invitation sont l'ESPA de Seilles ainsi que les sections décentralisées qui en dépendent (IPRL et EPEE respectivement section artistique et équitation) et, depuis 2019, Ste-Begge, Cobegge et le CEFA attachés aux établissements Sainte-Begge.

Stands en milieu festif

Cette action est fusionnée avec la réduction des risques en milieu festif décrite ci-dessus. Le stand a été agrémenté de nouvelles documentations portant sur la vie sexuelle et affective, les maladies et infections sexuellement transmissibles, les possibilités de dépistage, etc.

Salle d'accueil

En plus des objectifs décrits dans la présentation de la salle d'accueil comme lieu de réduction des risques, des préservatifs et des brochures d'informations en lien avec la vie sexuelle et affective ainsi que les différents aspects sanitaires et psycho-sociaux sont à la disposition des bénéficiaires. Malgré la diffusion de cette information lors de nos actions en milieu festif, scolaire ou en rue, peu de personnes passent la porte pour ce type de demande, sans doute par crainte d'être stigmatisé « *toxicomane* » vu l'étiquette attachée au nom « *Zone T* ».

Formation continue

Pour mener à bien cette mission, il est indispensable de tenir ses connaissances à jour, tant au niveau de l'évolution des traitements que de l'avancée des problématiques. Ce travail se fait en partenariat avec les autres Points Relais Sida actifs en Province de NAMUR, sous la coordination du SASER.

Le personnel de l'ASBL participe régulièrement à ces formations.

Perspectives pour l'année 2021

- continuer de développer l'axe de travail « *Point Relais Sida* » ;
- améliorer l'image de l'ASBL par des actions régulières au contact du public jeune ;
- aménager un espace réservé à cet axe de travail pour mettre le public concerné à l'aise ;
- améliorer la communication sur les actions de l'ASBL Zone T.

Durant 2020, l'équipe a continué à travailler sur la mise en place d'une permanence hebdomadaire décentralisée du Planning Familial de Namur. La concrétisation du projet est proche mais la situation actuelle sanitaire a reporté cette ouverture. Il consistera en un lieu d'accueil, d'écoute et d'information. Certains actes infirmiers ou médicaux seraient possibles également.

CONCLUSIONS

Cette année 2020 s'inscrit dans la dynamique de changement instaurée depuis quelques années. Elle se révèle positive de par les nouvelles actions proposées mais aussi par la confiance témoignée par les différents partenaires impliqués dans ces projets. Les missions de l'A.S.B.L. sont affinées, les objectifs de travail précisés et de nouveaux outils en cours d'élaboration.

Les jeunes seront de plus en plus amenés à être en contact avec les travailleurs de l'A.S.B.L. Zone T dans les différents milieux de vie, que ce soit en milieu scolaire, en milieu festif ou à travers nos partenaires andennais.

Le recours aux nouvelles technologies pour diffuser des messages et communiquer de manière plus efficace directement avec le public cible semble opportun. Les animations proposées se veulent de plus en plus interactives et le nombre de partenaires témoignant leur confiance encourage les travailleurs à persévérer dans cette voie.

Une importance particulière continue d'être apportée au travail de réseau et à l'activation de réelles collaborations autour du travail de terrain.

4. Bien-être animal

Depuis quelques années déjà, tout est mis en œuvre pour répondre dans la mesure du possible aux citoyens, tant pour les chats errants, les chiens, ou autre animal et pour tout autre fait urgent qui nous est communiqué.

Notre service technique dispose d'un lecteur de puces, de cages de transport pour les chats errants, qui sont prêtées lorsque les citoyens en font la demande. Nous avons également une remorque de transport pour les chiens ainsi que de deux cages d'attente pour les chiens et les chats situées dans les halls de SCLAIGNEAUX. Les animaux, quand ils sont en attente chez nous, bénéficient d'une attention particulière de la part de nos ouvriers, ils ont croquettes et eau à disposition.

Nous travaillons en parfaite collaboration avec nos quatre vétérinaires participants qui ont accepté d'adhérer à la convention.

Au cours de cette année 2020, beaucoup de chats errants ont été pris en charge tant pour la stérilisation que pour certains autres soins nécessaires à leur survie.

Depuis le confinement, nous avons dû faire face à une recrudescence de prise en charge de chats errants.

En plus de nos quatre vétérinaires conventionnés qui travaillent pour nous, nous travaillons également en collaboration avec des refuges, ceci pour répondre plus encore aux nombreuses demandes des citoyens.

Malheureusement, nous avons également eu des cas d'euthanasie et d'incinération pour des dépouilles animales trouvées sur la voie publique; la Ville prend également ces interventions à sa charge.

Nous avons demandé et obtenu un subside de 1.500,00 euros du SPW Bien-être animal pour la stérilisations des chats; nous utilisons celui-ci depuis le 15 octobre 2020.

Pour terminer cette fin d'année, tellement la demande a été forte, nous avons dû demander une augmentation de 4.000 euros en modification budgétaire afin de pouvoir terminer l'année 2020.

Pour information, nous travaillons également en collaboration avec la Zone de Police des Arches quand il s'agit de chien errant trouvé sur la voie publique.

Une convention entre la Zone de Police et la Société Autonome de Protection des Animaux (SAPAD) est également en vigueur.

5. Carrières

INTRODUCTION

Pour les carrières exploitées par les groupes CARMEUSE et LHOIST, il existe au sein de la Ville d'ANDENNE des commissions d'accompagnement qui réunissent tous les trimestres des représentants communaux, des délégués des exploitants concernés ainsi que des représentants syndicaux, des Administrations régionales et des comités de quartier reconnus et constitués de riverains.

Ces réunions sont présidées par Madame LEONARD (Echevinat des Carrières), le secrétariat et les comptes-rendus de réunion, disponibles sur simple demande, sont assurés par le service de l'Environnement.

Ces réunions sont destinées à vérifier le respect des conventions d'exploitation conclues entre la Ville d'ANDENNE et les exploitants carriers de l'entité. Y sont donc abordés les sujets liés aux données environnementales, aux permis, aux nuisances éventuelles, aux relations de bon voisinage, etc...

Cette année, la Commission d'accompagnement CARMEUSE s'est réunie le 11 décembre 2019.

La réunion prévue le 10 juin a dû être reportée pour cause de confinement et la prochaine réunion est prévue le 9 décembre 2020.

La Commission d'accompagnement des Dolomies de MARCHE-LES-DAMES - Groupe LHOIST s'est réunie le 10 décembre 2019 et le 8 septembre 2020 avec une dernière réunion annuelle prévue le 15 décembre 2020.

Voici un aperçu des points principaux qui ont été débattus lors de ces différentes réunions.

COMMISSION CARMEUSE

La Commission d'accompagnement composée de 20 personnes permet :

- à l'entreprise de présenter les améliorations et les projets en cours ou à venir : présentation des statistiques de diminution du plan d'eau liée aux problèmes d'infiltrations d'eau dans les caves des certains riverains,... ;
- aux riverains de s'exprimer sur d'éventuelles nuisances occasionnées par les activités industrielles (arrêt des pompages, bruit, poussières, charrois, reprise de la société par le groupe SAGREX,...) ;
- aux experts et fonctionnaires du SPW de donner leurs avis et transmettre des informations pertinentes dans l'avancement de certains dossiers ;
- De vérifier les autorisations d'exploiter pour la carrière du site Transcar suite à un problème de criblage sans permis et des nuisances qui en ont découlé (à l'ordre du jour de la prochaine réunion).

COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT – LHOIST - DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES

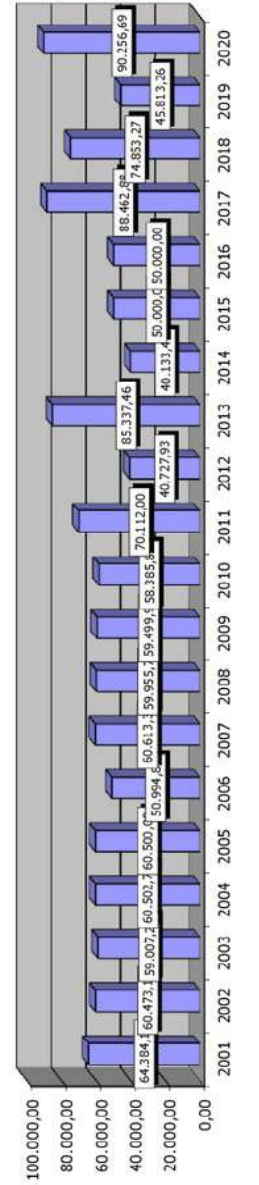
La Commission d'accompagnement composée de 30 personnes permet :

- à l'entreprise de présenter les projets environnementaux en cours et à venir (truck-wash, projet de tri de déchets sur site, plantation de zones tampons, installation de stations d'épuration), les travaux d'assainissement des sols, les moyens mis en œuvre pour réduire la diffusion des poussières (arrosage des pistes, remplacement plus fréquents des filtres à manche), la mise en place et le suivi des réunions du groupe de travail « vibrations », la gestion des plaintes de riverains suite aux nouvelles exploitations et tirs de mines (permis unique pour la carrière de Marchempré), le projet et suivi du dossier de révision des conditions d'exploitations et du recours exercé et accordé à l'exploitant, des modifications des moyens de mesure mis en œuvre, le suivi du projet européen « *Life in quarries* », de la demande de renouvellement de permis d'environnement pour le dépôt d'explosifs, les nouveaux permis pour chargement par voie navigable à SCLAYN et VEZIN ;
- à la Commune d'aborder les questions et problèmes liés à l'exploitation dans les carrières ou au respect des conditions d'exploitation ;
- aux riverains de faire part de leurs craintes quant aux suivis et contrôles des conditions d'exploitations telles que définies dans les permis de l'entreprise, au respect des procédures liées notamment aux enquêtes publiques, le transport de très nombreux camions pour chargement par barges à une certaine période de l'année, du passage de camions dans le centre du village de NAMECHE, du démantèlement du four rotatif à NAMECHE, des nuisances sonores induites par l'activité de carrière (vibrations très fortes et bruit) ;
- aux experts et fonctionnaires du SPW de faire part de leurs avis et de transmettre des informations permettant d'apaiser les craintes des riverains.

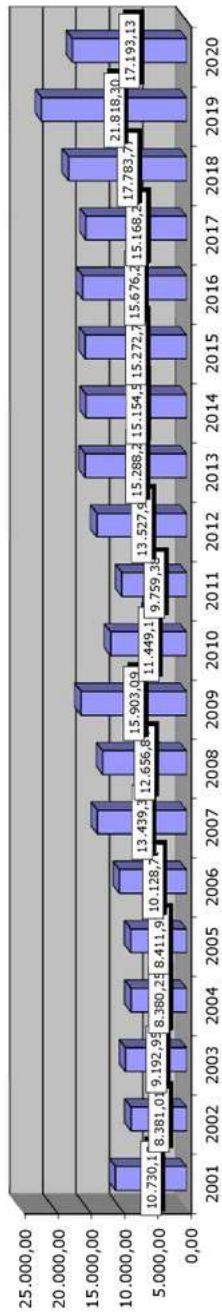
6. Culte

FABRIQUES D'EGLISES															
Andenne	Andenne	Bonneville	Coutisse	Landenne	Matzeret	Namêche	Petit-Waret	Sclayn	Selles	Thon	Veizin	Ville-en-Waret	Waret	Protestant	
2001	64.384,12	10.730,15	14.960,87	0,00	5.626,46	1.578,16	12.232,16	10.712,74	11.093,51	13.124,35	4.507,82	4.780,50	6.134,67	903,45	9.130,64
2002	60.473,17	8.381,01	14.901,02	0,00	4.577,89	789,08	12.462,96	10.906,57	11.541,42	14.117,42	5.409,04	4.832,30	7.940,77	839,49	10.668,98
2003	59.007,22	5.192,95	14.293,82	0,00	8.697,20	3.792,10	15.299,79	7.846,04	9.735,69	9.799,47	10.470,88	4.084,55	7.425,70	1.071,44	11.335,50
2004	60.502,71	8.380,25	14.455,07	0,00	9.516,63	3.296,11	13.242,57	9.882,35	10.572,71	17.276,59	9.131,04	5.805,66	9.616,68	1.500,00	7.634,64
2005	60.500,00	8.411,93	14.404,00	0,00	9.754,75	5.323,63	11.244,65	13.192,41	13.176,68	9.486,28	7.908,40	6.477,40	11.574,83	996,46	8.958,04
2006	50.964,81	10.128,79	15.309,47	1.957,32	6.660,12	7.181,99	12.169,44	11.999,43	11.995,75	12.060,96	4.000,00	7.396,20	13.691,25	869,72	10.684,42
2007	60.613,32	13.439,36	15.265,59	4.298,94	5.402,91	4.655,51	4.000,00	11.962,00	9.429,20	17.686,85	0,00	7.389,67	12.394,00	921,19	10.702,97
2008	59.955,73	12.656,84	17.327,41	937,08	7.838,25	3.422,51	4.000,00	14.799,51	12.319,11	15.843,15	0,00	5.746,47	12.723,58	674,08	7.403,88
2009	59.499,98	15.903,09	18.374,48	3.674,66	6.125,92	4.843,23	2.500,00	13.280,89	11.280,75	22.002,32	5.000,00	6.875,74	11.953,20	450,27	10.000,00
2010	58.385,88	11.449,15	17.275,03	2.846,23	7.907,52	4.383,52	10.000,00	14.003,23	9.017,85	21.195,84	8.000,00	6.450,20	13.049,18	742,66	7.500,00
2011	70.112,00	9.759,38	17.805,64	2.721,16	17.424,19	0,00	30.000,00	11.997,44	9.215,22	20.892,99	20.000,00	6.937,53	17.808,37	0,00	8.765,49
2012	40.727,93	13.527,90	17.989,47	4.155,13	15.031,76	2.160,83	10.555,20	15.101,17	11.756,54	25.522,13	0,00	8.855,52	11.998,31	984,83	8.000,00
2013	85.337,46	15.288,23	10.560,55	473,28	12.511,45	0,00	16.553,86	16.282,20	13.169,95	17.873,43	8.052,32	15.628,07	1.579,11	5.000,00	5.000,00
2014	40.133,43	15.154,59	12.212,24	1.547,44	6.160,64	0,00	20.803,03	15.127,99	11.434,16	24.082,26	11.842,92	9.704,79	14.053,09	827,18	7.500,00
2015	50.000,00	15.272,76	17.121,53	1.040,62	6.247,64	0,00	8.805,27	15.402,76	9.982,38	24.188,15	14.425,02	4.534,91	16.955,12	1.995,01	8.500,00
2016	50.000,00	15.676,24	14.568,23	2.457,69	8.605,37	0,00	5.499,62	15.121,03	4.729,63	19.939,05	9.592,80	7.769,91	20.027,42	641,06	8.500,00
2017	88.462,88	15.168,26	14.140,20	5.125,01	16.199,09	0,00	20.964,65	11.691,36	7.985,53	19.566,09	15.516,52	9.668,09	6.894,39	0,00	12.672,90
2018	74.853,27	17.783,77	17.004,98	2.950,92	21.931,91	0,00	15.925,38	15.737,37	7.165,55	18.623,15	10.746,92	6.877,90	7.865,36	510,24	13.012,75
2019	45.813,26	21.818,30	17.552,37	4.590,97	16.187,19	0,00	7.601,96	14.675,04	7.992,32	17.153,11	14.589,50	7.986,84	2.547,04	764,96	1.539,62
2020	90.256,69	17.193,13	14.861,03	2.264,25	13.480,92	0,00	13.232,95	14.549,61	7.295,59	18.197,05	14.456,60	4.235,90	6.291,30	994,11	17.511,25

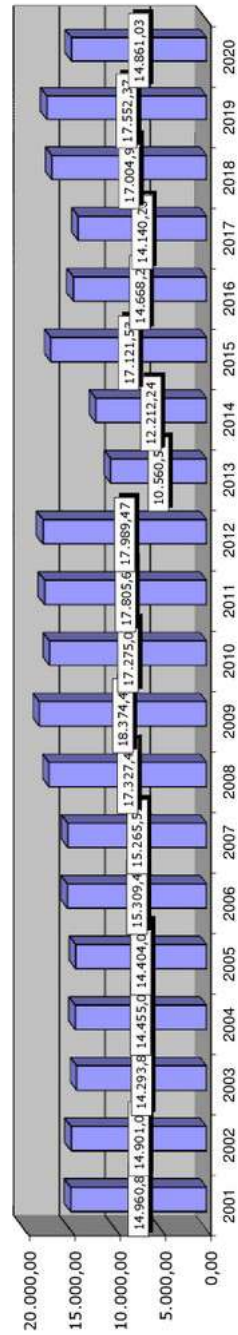
FE ANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



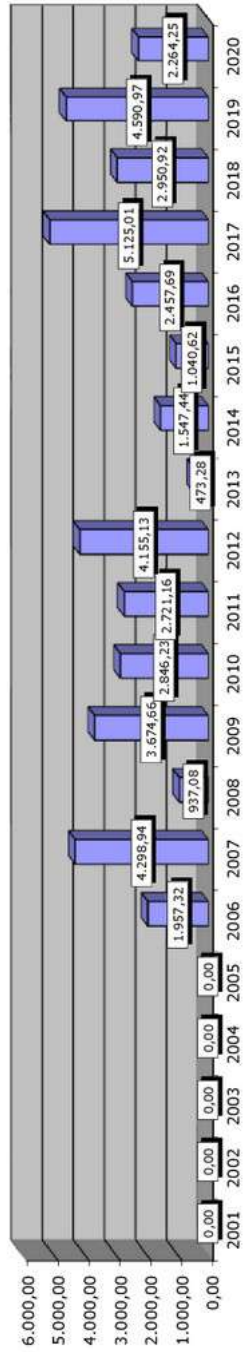
FE ANDENELLE - INTERVENTION COMMUNALE



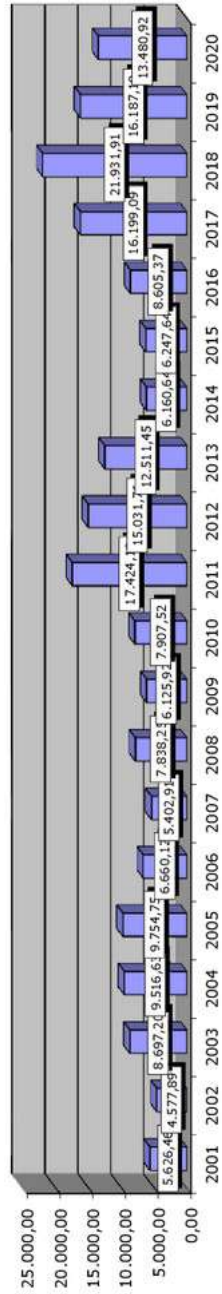
FE BONNEVILLE - INTERVENTION COMMUNALE



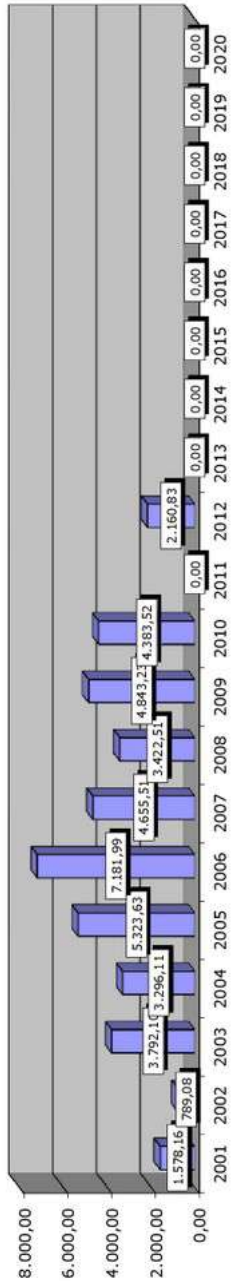
FE COUTISSE - INTERVENTION COMMUNALE



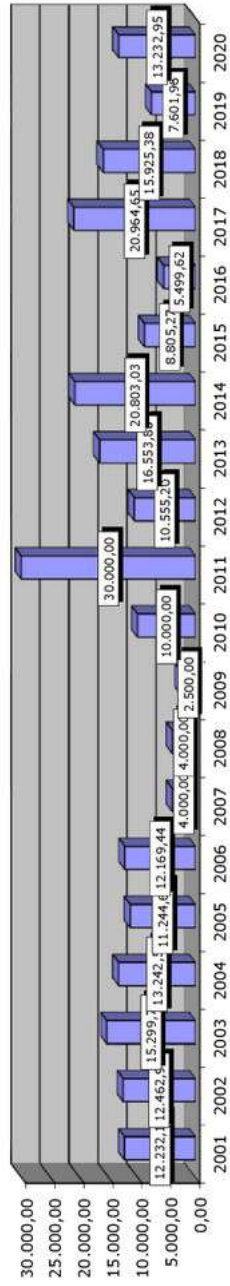
FE LANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



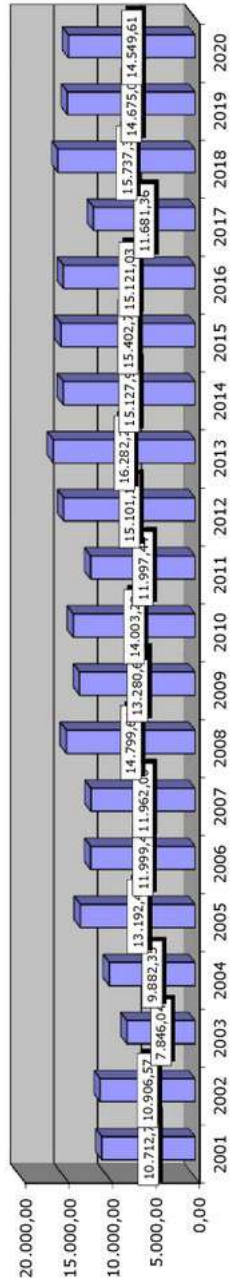
FE MAIZERET - INTERVENTION COMMUNALE



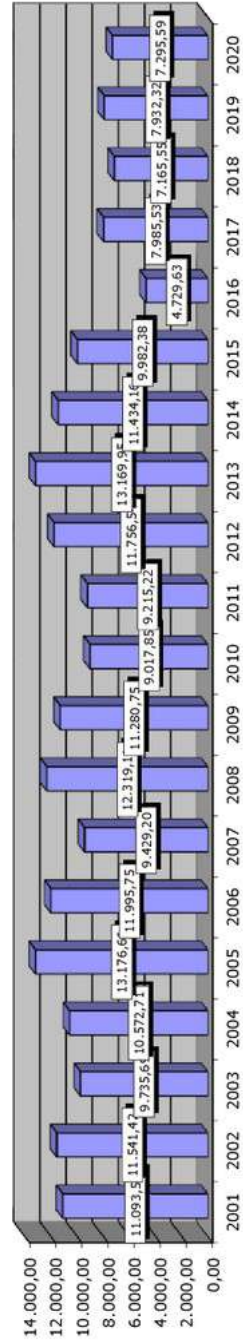
FE NAMECHE - INTERVENTION COMMUNALE



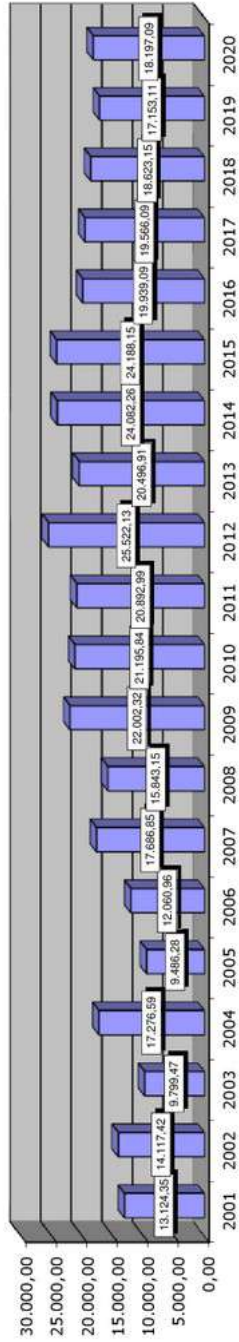
FE PETIT-WARET - INTERVENTION COMMUNALE



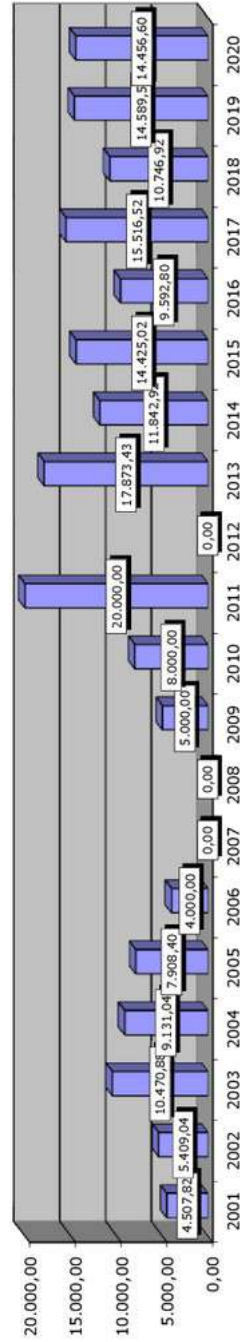
FE SCLAYN - INTERVENTION COMMUNALE



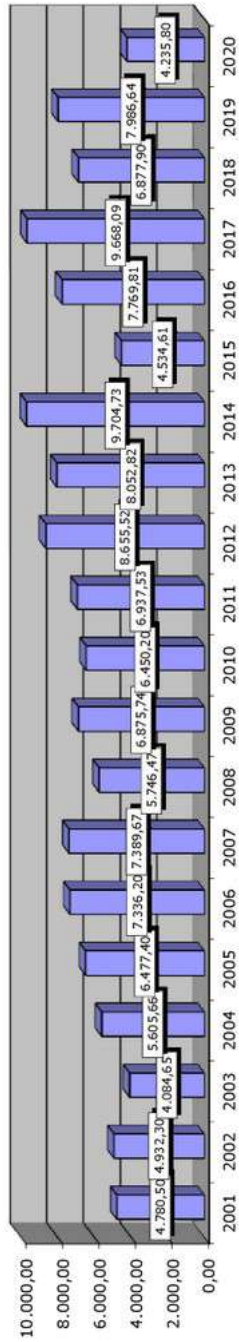
FE SEILLES - INTERVENTION COMMUNALE



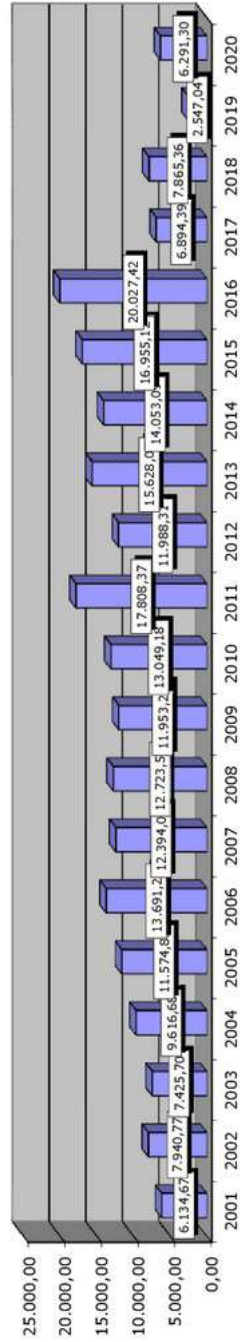
FE THON - INTERVENTION COMMUNALE



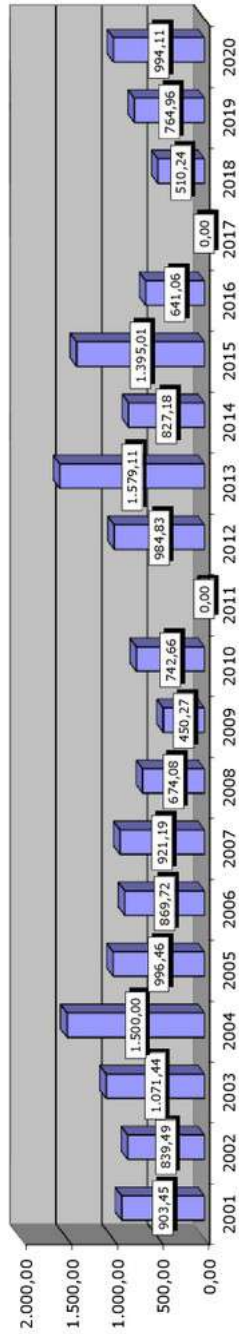
FE VEZIN - INTERVENTION COMMUNALE



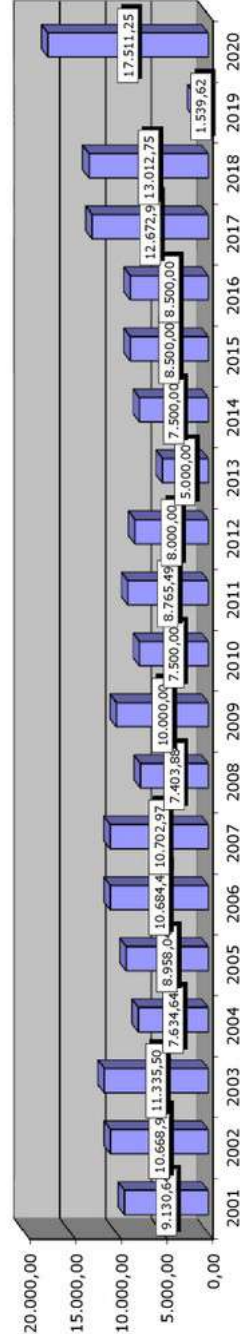
FE VILLE-EN-WARET - INTERVENTION COMMUNALE



FE WARTET - INTERVENTION COMMUNALE



EGLISE PROTESTANTE D'ANDENNE - INTERVENTION COMMUNALE



7. Culture et musées

1. Bibliothèque

APPROCHES STATISTIQUES

Du 1er janvier au 30 octobre 2020, la Bibliothèque communale a prêté 23.504 ouvrages et périodiques à 1.193 lecteurs. En 2019, à la même époque, nous avons réalisé 36.796 prêts à 1.558 lecteurs.

L'année 2020 est une année inédite pour la bibliothèque d'abord (déménagement et confinement), mais pour tous les autres services et notre société en général !

Pour la bibliothèque en particulier, l'activité a été interrompue le vendredi 21 février 2020 en fin de journée après notre chaîne humaine qui marqua la fermeture de la bibliothèque rue Frère-Orban. Une centaine de nos usagers avaient répondu présent pour venir nous "*aider*" à déplacer quelques livres de l'ancienne vers la nouvelle bibliothèque. Bel évènement citoyen !

Le déménagement des collections s'est organisé du 2 au 6 mars 2020.

L'activité de prêt a été relancée partiellement du 2 au 16 juin 2020 avec un service TAKE AWAY (service de livres à emporter) et une réouverture au public à partir du 17 juin, mais selon un horaire réduit : le mercredi de 13h à 18h, le vendredi et samedi de 10h à 18h.

L'activité plus ou moins normale a repris le 1er octobre avec accès aux différents espaces de lecture et programmation de quelques animations pour être à nouveau interrompue le 28 octobre (date de fermeture temporaire du Phare en raison des nouvelles mesures de lutte contre le coronavirus). Depuis cette date, nous proposons à nouveau le TAKE AWAY.

Le temps du confinement a été mis à profit pour peaufiner le rangement des collections et de tout le matériel de la Bibliothèque, travailler sur la signalétique (toujours en cours) et finaliser des projets et travaux de fonds. Le travail de sélection d'ouvrages et de traitement des nouveaux ouvrages a continué. 1.147 nouveaux ouvrages sont entrés dans nos collections.

Le travail de communication s'est poursuivi en fonction de l'actualité, des différentes circulaires et des informations en lien avec les livres et la lecture pour maintenir le lien avec nos lecteurs via les réseaux sociaux et le site internet de la Bibliothèque.

Les bénévoles ne sont pas revenues depuis le premier confinement; ce manque déforce l'organisation de l'équipe.

Par contre, nous avons pu bénéficier de l'aide d'étudiants durant l'été (juillet et août) et le samedi durant les semaines d'ouverture de juin, septembre et octobre. Ce renfort pour le service de prêt au public a permis de dégager du temps pour le personnel communal.

RECONNAISSANCE DE LA BIBLIOTHEQUE

Il n'y a pas eu d'avancement dans ce dossier même si Madame LINARD, Ministre de la Culture, promet une reconnaissance de toutes les bibliothèques en attente sur la période 2020-2021. Au vu des circonstances, l'échéance risque encore d'être reportée.

En attendant , la Ville continue à bénéficier de 3 subventions-traitements.

PARTENAIRES ET COLLABORATIONS

Tous les partenariats et collaborations ont été mis à mal cette année mais reprendrons dès que la situation le permettra.

PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS A LA BIBLIOTHEQUE

Tous les services proposés dans l'ancienne Bibliothèque seront à nouveau proposés dans la bibliothèque du Phare mais sont momentanément suspendus.

Livr'Emoi

Ce service, interrompu depuis février, avait timidement repris depuis octobre à l'exception des Maisons de repos.

BD Bus et Bibliobus

Les tournées ont été interrompues car les bus étaient réquisitionnés pour des dépôts à la demande de lecteurs particuliers dans la Province.

Samarcande

Ce service de prêt inter-bibliothèques a également été suspendu car les bibliothèques ne disposaient pas de suffisamment de personnel pour assurer ce service en plus du TAKE AWAY, télétravail et autres formules.

Les camionnettes entre les Provinces ne circulaient plus. Le service a partiellement repris depuis octobre.

Lirtuel

La plateforme de téléchargement de livres numériques de la FWB est restée accessible à tous pendant cette période. Il n'y avait plus d'obligation d'être inscrit dans une bibliothèque publique, ce qui permettait un accès facile aux livres malgré la fermeture des bibliothèques. Cette information a été relayée plusieurs fois sur nos réseaux sociaux.

Tire-Lire

Le catalogue des bibliothèques de la Province de NAMUR a largement été présenté ces derniers temps et en raison des circonstances, ce catalogue permet aux usagers de consulter les collections de la Bibliothèque d'ANDENNE entre autres, de connaître la disponibilité d'un ouvrage et la possibilité de le réserver en ligne. Cet outil est précieux pour le service TAKE AWAY.

ECRIVAIN PUBLIC

Les permanences ont été suspendues à partir du 22 février et avaient repris début octobre.

DEVELOPPEMENT DE PROJETS ET D'ANIMATIONS

Nos projets, animations, et autres collaborations ont été pour la grande majorité annulés durant cette année 2020. Nous avons donc vécu au rythme des programmations et annulations ce qui a demandé un gros travail de communication.

Les écoles primaires et maternelles ont été accueillies en janvier et février jusqu'à la fermeture de la Bibliothèque avec possibilité d'emprunter de nombreux ouvrages pour une longue durée mais les écoles n'ont pas pu revenir à la Bibliothèque depuis la rentrée de 2020. Le service TAKE AWAY est également possible pour les écoles.

La *"Harry Potter Book night"* pour un public adultes cette année est une des seules activités qui a pu se tenir - le 6 février dernier - avant la fermeture; elle a bien sûr recueilli un franc succès.

Le cycle de formation sur les techniques d'animation en collaboration avec le Centre culturel n'a pu être achevé. Une première journée s'est tenue le 18 janvier sur le thème des *"Comptines avec marionnettes en textile"*; la seconde journée *"Marionnettes à doigt"* prévue le 21 mars a dû être annulée.

Un nouveau cycle devait débiter le 31 octobre mais a dû être également annulé.

BB LIT

2 séances ont pu se tenir (en janvier et en septembre dernier).

LIRE AU PARC

Activité annulée.

COMITE DE LECTURE POUR ADULTES

Une seule séance (le 21 janvier).

BOÎTE à LIVRES

Les boîtes à livres rencontrent toujours un beau succès et sont toujours très achalandés.

J'ai reçu quelques demandes pour équiper de nouveaux quartiers mais je n'ai pas encore pu rencontrer le service technique pour discuter de la fabrication de nouvelles boîtes.

PRIX HORIZON 2020

Initialement programmé en mai à MARCHE, l'évènement avait été postposé le 31 octobre pour finalement être annulé.

EXPOSITIONS

Initialement prévue pour l'inauguration et l'ouverture du Phare, l'exposition de photographies de Natacha GUERRA a été inaugurée le 2 octobre dernier et est visible à la Bibliothèque jusqu'au 30 décembre prochain.

Cette exposition propose des photos de la piscine avant la rénovation et dans son état actuel.

VISIBILITE ET DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Voici le défi lancé depuis l'installation de la Bibliothèque dans le Phare, nous avons cependant été empêché dans notre bel élan !

Les usagers ont pu découvrir ce magnifique écrin mais n'ont pas encore pu prendre possession de ce fabuleux outil et de ces espaces de lecture, de travail,...

Notre perspective outre le service au public et de faire de ce lieu un troisième lieu de vie (après la maison et le travail) où les gens pourront s'approprier l'espace pour y proposer des rencontres, des groupes de travail, des présentations de projets, exercer leur droit de citoyen.

Notre volonté est également de proposer des évènements ou activités en collaboration avec nos nouveaux partenaires culturels que sont les musées. Notre réflexion commune aboutira sur des activités en lien avec l'actualité de chacun et de proposer des programmes d'animations en commun.

Actuellement, entre les arrêts et redémarrages partiels, nous n'avons pas encore retrouvé un rythme de travail et donc nous peinons à rester à flot entre les permanences de prêt, la quarantaine des livres, le rangement, les achats, encodage et équipement des livres.

Nous mettons, cependant, tout en oeuvre pour que chaque usager retrouve les services et activités proposés avant et nous sommes plus que jamais à l'écoute de nos partenaires et usagers pour faire de cette Bibliothèque un lieu de participation citoyenne et un outil pour tout un chacun. Le temps de travail a été légèrement augmenté. Marine FINFE est passé à temps plein depuis le 1er octobre et Marie ANTHONE revient à 2/3 temps dès le 24 novembre, ce qui portera l'équipe à 3,26 ETP.

Nous serons très heureuses de retrouver tous nos publics dans un avenir plus ou moins proche et de partir à la recherche de nouveaux publics par le biais de nos nouveaux projets et activités.

2. Bibliotheca ANDANA

HISTORIQUE

Tout est symbole...

Le nom générique du site Bibliotheca « *ANDANA* » est le nom le plus ancien connu qui dénomme le lieu et qui apparaît pour la première fois dans le traité par lequel Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique se partagèrent la Lotharingie le 9 août 870. *ANDANA* figure au nom des possessions qui tombèrent au pouvoir de Charles-le-Chauves (introduction au Cartulaire XI).

Le logo représente, en son centre, une presse d'imprimerie de l'époque de GUTENBERG pour symboliser le premier caractère d'imprimerie à l'ère numérique.

C'est en sa séance du 9 novembre 2009 que le Collège communal a marqué son accord pour la création du site et a chargé officiellement Monsieur Marc MAGNIER, Web Designer à la Ville d'ANDENNE, de la confection du site. Le 15 décembre 2009, le site recevait son premier document et la grande aventure pouvait commencer.

Après deux ans de travail assez intense, le site était officiellement ouvert et présenté au public le 28 mars 2012 au Centre culturel d'ANDENNE.

Ce site est devenu pour tous un outil incontournable de découverte de l'histoire locale et un moyen accessible pour tous de connaître ce que fut et devenu la Ville d'ANDENNE et notre Région au fil du temps.

Certes, le travail de numérisation est de longue haleine mais chaque pièce numérisée et introduite dans le site est autant de briques qui constituent une véritable pyramide virtuelle.

Actuellement, la Ville d'ANDENNE reste la seule à avoir développé un site de cette envergure et qui rencontre un succès incontestable comme en attestent les chiffres de fréquentation. Après 8 ans de fonctionnement, plus de 160.000 visiteurs différents pour 313.000 consultations et une durée moyenne de session de l'ordre de 8 minutes pour 3.250.000 pages vues.

Afin de permettre de réaliser en termes de volume le travail accompli, une description sommaire des rubriques présentes sur le site est présentée ci-dessous. Elle est mise à jour en fonction des nouvelles entrées réalisées en 2020.

RUBRIQUE "MEMORIAL"

Cette rubrique a été créée en septembre 2014 pour apporter une réponse adéquate suite à l'exposition « *ANDENNE 1914 - 2014* » et l'accessibilité des documents relatifs aux martyrs. Depuis, elle s'est considérablement étoffée pour couvrir toutes les catégories de personnes ayant subi les événements de la première et seconde guerre mondiale. Actuellement elle se compose comme suit :

- Les Martyrs de 1914 : rubrique reprenant les recherches biographiques avec documents iconographiques et généalogiques pour chaque Martyr andennais et seillois. (254 articles) ; (↔)
- Morts pour la patrie 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Combattants andennais (Grand ANDENNE) morts lors du premier conflit mondial (75 articles) ; (†)
- Combattants 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Combattants andennais (Grand ANDENNE) lors du premier conflit mondial (604 articles) ; (†)
- Déportés 1914 - 1918 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des déportés andennais (Grand ANDENNE) lors du premier conflit mondial (986 articles) ; (†)

Le Mémorial est augmenté depuis 2016 des éléments similaires traitant du second conflit mondial 1940 - 1945. Les recherches biographiques sont en cours et les résultats sont intégrés au fur et à mesure.

- Résistants 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des Résistants andennais (Grand ANDENNE) lors du second conflit mondial (76 articles) ; (†)
- Victimes militaires 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des soldats andennais (Grand ANDENNE) morts au combat lors du second conflit mondial (11 articles) ; (↔)
- Victimes civiles 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des victimes civiles (Grand ANDENNE) mortes lors du second conflit mondial (5 articles) ; (↔)
- Prisonniers 1940 - 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des prisonniers de Guerre (Grand ANDENNE) (447 articles) ; (†)

- Combattants 1940 – 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des soldats démobilisés après le 28 juin 1940 (332 articles) ; (†)
- Déportés 1940 – 1945 : rubrique reprenant les recherches biographiques et iconographiques des victimes du travail obligatoire (Grand ANDENNE) (1 article) ; (↔)

Enfin, un « *Panthéon* » est venu s'ajouter reprenant des informations relatives à des personnalités décédées qui ont marqué par leur action, leur pensée, leur influence ou leur renommée l'histoire de la Ville d'ANDENNE et de sa Région, du Moyen Âge au XXème siècle dans tous les domaines de l'activité humaine, politique, économique, sociale, littéraire, scientifique, religieuse, etc,... (18 articles) ; (↔)

Total : **2809 articles** (†)

RUBRIQUE "DOSSIERS"

Cette rubrique est constituée essentiellement des archives de la Ville d'ANDENNE complétées des archives du Musée et des archives privées devenant accessibles aux historiens et chercheurs.

Les dossiers sont présentés sous un terme générique classés alphabétiquement avec une arborescence selon la commune. Elle se décompose principalement comme suit :

- 1^{ère} Guerre Mondiale : rubrique reprenant la quasi totalité des archives de la Ville d'ANDENNE relatives à ce sujet. Elles sont complétées par les archives de l'Evêché de NAMUR (Fonds chanoine Jean SCHMITZ) (+/- 3700 articles) (↔) ;
- 2^e Guerre Mondiale : rubrique contenant une partie des archives de la Ville d'ANDENNE relatives à ce sujet. Elles sont complétées par de nombreux documents provenant de collections privées (+/- 7740 articles) notamment une superbe collection de plus de 1.000 journaux relatant les événements pendant cette période (†) ;
- Administration communale : rubrique reprenant les budgets et rapports administratifs de l'Administration communale, les courriers entrants et sortants, les différentes taxes et contributions, les règlements et les patentes reprenant nominativement et par année l'impôt direct dû par une personne morale ou physique du fait de l'exercice d'une activité économique, commerciale, industrielle ou toute profession à but lucratif, etc,... (+/- 1971 articles) (†) ;
- Affiches : rubrique reprenant pour fonds principal les affiches éditées par la Ville d'ANDENNE complétées par des affiches transmises par des privés (+/- 300 articles) (↔) ;
- Archéologie : rubrique éditée en 2014 reprenant essentiellement des archives provenant des Collections Louis NOEL (†) et FRENET (†) complétées par les archives du Musée relatives aux diverses campagnes de fouilles et à l'histoire des différentes associations archéologiques (+/- 350 articles) (↔) ;
- Associations patriotiques : rubrique reprenant des renseignements sur les différentes associations patriotiques (+/- 48 articles) (↔) ;
- Atlas des chemins communaux : rubrique éditée en 2016 reprenant l'ensemble des planches de détails des Atlas des Voiries Vicinales établis selon la loi du 10 avril 1841 localisant l'ensemble des chemins et sentiers vicinaux (+/- 86 articles) (↔) ;
- Cartes et Plans : rubrique contenant des documents provenant de collections privées. A noter la présence exceptionnelle des plans « *Popp* » de SEILLES et LANDENNE datant de 1860 et de la splendide carte de BOUGE de 1790 relative aux différentes batailles de la Révolution Brabançonne dont celle de COUTISSE et le Plan Cadastral primitif de 1826 (+/- 62 articles) (†) ;

- Chemin de Fer et Vicinal : rubrique reprenant des informations sur l'histoire du chemin de fer Nord Belge, de la construction des lignes à différents périodes et des infrastructures (+/- 28 articles) (†) ;
- Cinéma : rubrique contenant des documents provenant de collections privées relatifs aux cinémas présents à ANDENNE et SEILLES (-+/ 340 articles) (↔) ;
- Culture : rubrique reprenant par thèmes les biographies des artistes andennais. Dans le cadre du 125^e anniversaire de la naissance de Jean Tousseul, l'ensemble de son œuvre a été numérisé et présenté sur le site ainsi que la collection complète des « *Cahiers de Jean Tousseul* » (+/- 1.117 articles) (†) ;
- Distinctions honorifiques : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant les distinctions honorifiques reçues par les citoyens andennais dans diverses catégories (+/- 770 articles) (↔) ;
- Economie et Commerces : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE complétées par les archives communales se trouvant au Musée relatives aux permis d'exploiter pour l'ensemble des activités économiques et commerciales sur le territoire de la commune d'ANDENNE (+/- 5.092 articles) (†) ;
- Elections et Partis politiques et Mouvements Citoyens : rubrique contenant des documents provenant des collections du Musée et privées sur les élections, programmes des partis, etc,... (+/- 175 articles) (†) ;
- Enseignement : rubrique contenant des documents provenant des collections du Musée et privées sur les différentes écoles andennaises (+/- 195 articles) (†) ;
- Epoque Mérovingienne et Carolingienne : rubrique contenant des documents provenant de la Collection Louis NOEL (†) sur Charles Martel et Berthe au Grand Pied (+/- 25 articles) (↔) ;
- Etymologie, Onomastique et Toponymie : rubrique contenant des documents provenant des collections privées (+/- 15 articles) (↔) ;
- Festivités et Folklore : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant le sujet (+/- 3360 articles) (†) ;
- Garde Civique : nouvelle rubrique créée en 2019 reprenant l'ensemble des archives du XIX^e siècle relatif à la Garde Civique active et non-active (962 articles) (†) ;
- Gendarmerie et Police : nouvelle rubrique créée en 2020 reprenant l'ensemble des archives du XIX^e siècle relatif à ce sujet (1678 articles) ;
- Généalogie : rubrique créée en 2016 contenant les recherches généalogiques de différentes familles (12 articles) (†) ;
- Géologie : rubrique créée en 2016 contenant des articles traitant spécifiquement sur le thème (4 articles) (†) ;
- Héraldique : rubrique créée en 2016 contenant des articles traitant spécifiquement sur le thème (10 articles) (↔) ;
- Inondations : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE concernant les inondations de 1910, 1919-20 et 1925-26 (+/- 450 articles) (↔) ;
- Livre d'Or : rubrique contenant la numérisation du Livre d'Or de la Ville d'ANDENNE. (50 articles) (↔) ;
- Milice : rubrique créée en 2019 reprenant l'ensemble des archives du XIX^e siècle relatives à la Milice et au tirage au sort (+/- 3787 articles) (†) ;

- Mutuelles, Syndicats et Œuvres sociales : rubrique contenant des informations sur l'histoire des mutuelles, syndicats andennais et des différentes associations (238 articles) (†) ;
- Nécrologie : rubrique contenant des faires-parts de décès sur ANDENNE et SEILLES provenant de collections privées (+/- 143 articles) (†) ;
- Notaphilie : rubrique contenant les différents types de factures utilisées par les industries et commerces de la région andennaise (+/- 1529 articles) (†) ;
- Patrimoine civil : rubrique créée en 2015 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant les bâtiments publics ou remarquables, monuments, moulins et fontaines (+/- 2605 articles) (†) ;
- Patrimoine des hameaux : rubrique créée en 2016 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant l'histoire des hameaux (4 articles) (↔) ;
- Patrimoine militaire : rubrique créée en 2016 contenant des documents relatifs à l'histoire du fort de MAIZERET (234 articles) (†) ;
- Patrimoine religieux : rubrique créée en 2014 contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et privées concernant les bâtiments religieux, l'hagiographie et les activités des paroisses (+/- 1575 articles) (†) ;
- Philatélie : Nouvelle rubrique créée en 2020 présentant une superbe collection thématique propre à l'histoire postale andennaise. Elle est adaptée, mise en ligne et référencée par les soins du propriétaire de cette collection, Monsieur Jean-François GILLARD (+/- 558 articles) (†) ;
- Placards et documents officiels : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE et du Musée concernant la période 1790 à 1830 (+/- 268 articles) (†) ;
- Radios locales : Nouvelle rubrique créée en 2020 reprenant des informations sur l'histoire des différentes radios locales andennaises (+/- 31 articles) (†) ;
- Révolution Brabançonne : Nouvelle rubrique créée en 2020 contenant des documents sur l'histoire les combats de Coutisse durant l'année 1790 (+/- 5 articles) (†) ;
- Révolution de 1830 : Nouvelle rubrique créée en 2020 contenant des documents sur les andennais qui ont participé à la révolution de 1830 (+/- 68 articles) (†) ;
- Scripophilie (Viellies actions) : rubrique reprenant les actions de diverses industries andennaises (42 articles) (†) ;
- Service Incendie : rubrique créée en 2014 et contenant les archives de la Ville d'ANDENNE relatives au Corps des Pompiers de la Ville d'ANDENNE (travail réalisé avec la collaboration de Monsieur Marcel JACOBS, Commandant honoraire du Corps des Pompiers d'ANDENNE) (+/- 930 articles) (↔) ;
- Tourisme : rubrique contenant les archives de la Ville d'ANDENNE sur ce sujet (+/- 120 articles) (↔) ;
- Urbanisme : rubrique contenant les archives de la Ville d'Andenne sur ce sujet (+/- 3.600 articles) (↔).

Elle est composée des documents et plans relatifs aux demandes de constructions des habitants andennais et permet de comprendre l'évolution urbanistique de notre Ville au siècle dernier. A terme, et dans l'état actuel de la numérisation des documents, nous serons en mesure de présenter les documents jusque l'année 1957.

Total : **42.001 articles**

RUBRIQUE "PHOTOS"

Cette rubrique créée à l'origine du site permet de regrouper essentiellement les photos appartenant à des personnes privées. Constituée de 10 onglets correspondants aux différentes sections composant la commune d'ANDENNE ajoutée d'un onglet spécifique pour ANDENELLE et pour les familles andennaises, elle regroupe actuellement +/- 10.000 photos. D'autres photos sur des thèmes spécifiques sont intégrées dans les dossiers (+/- 400 photos). Cette rubrique est également enrichie des archives photographiques du journaliste Albert DISCRET (†) (+/- 3.000 photos) - 416 reportages).

Total : **12.550 articles**

RUBRIQUE "CARTES POSTALES"

Pour la première fois, sont regroupées dans cette rubrique, les plus grandes collections de cartes postales connues à ce jour. Les collections de Georges TATON (†), André CHAPELLE (†), Freddy STASSE (†), Gabriel VAN de WIEL, Telly DE VIELDER (†) et Jacqy PIERRE permettent d'avoir une vue d'ensemble sur la richesse iconographique que peuvent revêtir ces cartes postales.

Les versos sont également numérisés permettant de déterminer l'éditeur ou une datation. Constituée de 10 onglets correspondants aux différentes sections composant la commune d'ANDENNE, elle regroupe actuellement 2.674 cartes postales.

Total : **2674 articles** (†)

RUBRIQUE "JOURNAUX"

Cette rubrique regroupe l'ensemble des journaux locaux édité sur le territoire de la commune. Elle constitue un ensemble unique et accessible directement en ligne de collections de journaux retraçant la vie quotidienne des andennais. Elle se décompose principalement comme suit :

- Bellrevue – journal trimestriel édité par le personnel de Belref (34 articles - collection complète) ;
- Bulletin communal – journal mensuel puis bimestriel édité par la Ville d'ANDENNE (210 articles avec les suppléments, numéros spéciaux et zoom couvrant les années 1979 à 2000) ;
- Courrier d'ANDENNE – journal hebdomadaire édité par G. PHILIPPART-FRERE depuis 1924 pendant 17 ans (18 articles - années diverses) ;
- Dimanche SEILLES – journal hebdomadaire édité par la paroisse de SEILLES (6 articles - année 1958) ;
- L'appel des Cloches – journal hebdomadaire édité par la paroisse d'ANDENNE (60 articles - années 1946, 1951, 1952 et 1955) ;
- L'Impartial (ancienne série) – journal hebdomadaire édité par P. WARNOTTE depuis 1885 jusque 1960 (127 articles - années diverses) ;
- L'Impartial (nouvelles séries) – journal hebdomadaire édité par le Parti Socialiste depuis 1966 jusque 1976 (142 articles - collection complète) ;
- Plein Vent – journal hebdomadaire édité par Remy MAGERMANS de 1944 à 1946 (82 articles - collection complète) ;

- Vie Mosane – journal hebdomadaire édité par la famille LALLEMEND depuis 1946 (2.752 articles - années 1946 à 2004). Depuis janvier 2018, un dépouillement systématique des journaux de cette collection est en cours. Les années de 1946 à 1985 sont actuellement dépouillées et chaque article pertinent est répertorié dans les différents dossiers ;
- Journaux divers – (7 articles).

Total : **3135 articles** (†)

RUBRIQUE "LIVRES"

Cette rubrique constitue une bibliographie, c'est-à-dire une liste de référence de livres, mémoires, plaquettes édités et concernant l'histoire d'ANDENNE et ses environs. Actuellement sont référencés 216 livres pour partie téléchargeables selon le droit en vigueur.

Total : **216 articles** (†)

RUBRIQUE "ETAT CIVIL"

Cette rubrique créée à l'origine du site regroupera à terme les actes de naissances, mariages et décès des 10 communes andennaises en tenant compte de la prescription centenaire. Un onglet « *Tables* » permet dans un premier temps de retrouver un acte déterminé mais dans l'avenir, chaque acte numérisé sera nominatif (processus en cours) permettant une recherche plus aisée via le moteur de recherche. Les actes sont tous téléchargeables; la Ville d'ANDENNE, dans son envergure, est la seule commune belge à fournir ce service.

Un onglet « *Passeport* » donne accès à des documents du 19^e siècle (ces documents présentent un descriptif physique de la personne) (81 articles).

Elle comprend également deux études historiques sur l'état civil remontant à l'année 1563 (Concile de Trente) et sur les passeports réalisés par Monsieur Yvan GEMINE, Directeur général.

Un nouvel onglet « *Photos des cimetières* » a été créé en 2017 donnant accès à une rubrique reprenant les photos de toutes les sépultures présentes dans les 17 cimetières de la commune d'ANDENNE (16.866 articles).

Cette rubrique regroupe actuellement les actes de naissances, mariages et décès pour les communes d'ANDENNE, SEILLES, NAMECHE, MAIZERET, THON, SCLAYN, LANDENNE et VEZIN (51.507 articles).

Total : **68.655 articles** (†)

Les actes relatifs à BONNEVILLE et COUTISSE sont en cours de préparation et mis en ligne au fur et à mesure.

RUBRIQUE "REGISTRE"

Egalement pour la première fois, ANDENNE est la seule commune à mettre en ligne les délibérations des Conseil communaux des 10 sections fusionnées. Cette initiative a fait l'objet en octobre 2009 d'une interpellation de Monsieur Claude EERDEKENS, en sa qualité de Parlementaire wallon, auprès de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, à l'effet de savoir s'il y a, sur le plan juridique, un obstacle à communiquer à des tiers des procès-verbaux des réunions du Conseil communal. Sur base de la réponse de Monsieur Paul FURLAN et d'une note au Collège communal de Monsieur Yvan GEMINE, Secrétaire communal, le Conseil communal en sa séance du 23 mars 2012 a levé le secret des délibérations anciennes prises à huis clos par le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE d'avant fusion ainsi que des délibérations prises à huis clos par les Conseils communaux des neuf autres communes fusionnées en vue de leurs numérisation et publications sur le site de Bibliotheca ANDANA.

Cette rubrique qui comprend une étude historique sur l'histoire des Conseils communaux sous les différents régimes réalisée par Monsieur Yvan GEMINE, Directeur général regroupe actuellement :

Total : **23.310 articles** (↔)

RUBRIQUE "THÈMES"

Cette rubrique créée en 2013 permet de découvrir les collections de photos, cartes postales et documents par collections (identités des donateurs), par lieux et par thèmes spécifiques (mots clés). Un moteur de recherche performant complété par une rubrique dite « *recherche avancée* » permet à l'utilisateur de cibler sa recherche.

CONCLUSIONS

Actuellement, le site Bibliotheca ANDANA est riche de +/- 157.000 articles en tenant compte que +/- 70% de ces articles contiennent plusieurs pages (journaux, dossiers spécifiques, actes de mariages, etc,...).

3. Archéologie andennaise A.S.B.L.

Rue Fond des Vaux, 339D - 5300 SCLAYN

Tél. : 081/58.29.58

E-Mail : direction@scladina.be

Site : www.scladina.be

Contacts : Benjamin COSTANTINI, Président ; Dominique BONJEAN, Directeur.

Pendant la période concernée, l'Archéologie andennaise a respecté d'une part ses obligations relatives à la reconnaissance et au maintien de sa personne juridique en tant qu'ASBL et d'autre part, la nature et l'étendue des missions qui lui ont été confiées.

Comme le précise le contrat de gestion passé avec la Ville d'Andenne, les missions de l'ASBL Archéologie andennaise comprennent :

- la planification et la réalisation de fouilles scientifiques à la grotte Scladina et dans les grottes voisines ;
- l'étude et la publication des vestiges archéologiques, paléontologiques et anthropologiques ;
- la conservation des vestiges exhumés ;
- la gestion du musée du Centre archéologique de la grotte Scladina (catégorie B de la FWB) par la création ou l'accueil d'expositions ;
- la formation d'étudiants en archéologie par l'organisation de stages pratiques ;
- l'accueil du public et la réalisation d'animations pédagogiques à destination des écoles ;
- l'entretien des infrastructures sises au siège social (bureaux, laboratoire, conservatoire, musée) et celles liées à la grotte Scladina et aux grottes voisines.

Le présent rapport est structuré selon les axes majeurs qui définissent la politique des centres de recherches scientifiques et des musées :

- la recherche scientifique (la grotte Scladina, le laboratoire, les analyses) ;
- la formation professionnelle (encadrement pédagogique des stagiaires) ;
- la diffusion (les publications scientifiques, l'Espace muséal d'Andenne) ;
- l'accueil des publics (visiteurs, exposition, manifestations événementielles) ;
- les perspectives (archéologie, anthropologie, formation professionnelle, conservation, mise en valeur du patrimoine).

EN PREAMBULE

Cela n'étonnera personne de savoir que la pandémie du Covid 19 a mis à mal le programme d'activités de l'ASBL. Les recherches archéologiques ont été suspendues car la distanciation sociale ne pouvait pas être respectée dans la grotte peu ventilée. Le stage de formation professionnelle de juillet, visant l'accueil d'étudiants belges et internationaux a été annulé, les universités partenaires ayant interdit tous les stages de formation. Les archéologues privés de leurs missions de base (fouille et encadrement) se sont consacrés à la rédaction d'articles scientifiques. La cellule de conservation a procédé à l'informatisation en masse de données surtout paléontologiques. L'interruption des activités touristiques de mars à juillet 2020 (et leur reprise partielle de juillet à novembre 2020) ont libéré du temps et permis à l'équipe d'animation de créer de nouveaux ateliers créatifs, de revoir fondamentalement l'offre pédagogique et de mettre à jour les supports médiatiques (site web, Instagram, Facebook).

En outre, l'Archéologie andennaise a déploré un décès parmi l'équipe des techniciens de fouille et le départ en maladie de longue durée de trois membres du personnel. La situation instable de la pandémie n'a pas été favorable à des remplacements immédiats. La formation des remplaçants aurait été entravée par l'interdiction de l'accès à la grotte et la désertion du centre archéologique car la majeure partie du personnel était en télétravail.

SCIENCE, RECHERCHE ET DIFFUSION

La grotte Scladina

En 2020, la fouille devait reprendre en mars, à la sortie de l'hiver. Malheureusement, la pandémie a modifié la donne. A partir de septembre, quelques travaux de mise en valeur des bermes témoins et de relevés stratigraphiques ont été exécutés avec l'aide d'un géologue. D'importantes modifications logistiques ont été entreprises visant à déplacer les passerelles menant au chantier de fouille et à créer une estrade sécurisée pour les animateurs lors des visites du site.

Le Centre de conservation et d'étude

Les travaux menés par la cellule collection ont dû eux aussi subir quelques adaptations compte tenu de la crise sanitaire. Ainsi, nous nous sommes vus amputés d'une partie de notre aide par l'annulation du stage de fouille 2020. Néanmoins, les travaux menés, notamment en télétravail durant la période de confinement ont permis d'une part de restaurer plusieurs pièces – dont les crânes d'ours des cavernes – qui sont désormais présentés au Phare ; d'autre part de mener un travail de fond sur le reconditionnement des collections paléontologiques de l'Ensemble sédimentaire 1A et sur l'enrichissement des banques de données « pièce-à-pièce » qui constituent progressivement l'inventaire exhaustif des collections conservées au Centre archéologique depuis le début des investigations scientifiques entamées en 1978. Les pièces les plus fragiles isolées dans le cadre de ces travaux se voient dotées d'un conditionnement 3D spécifique et d'un traitement curatif le cas échéant. Parallèlement aux travaux menés sur les collections osseuses et dentaires, un travail de remise en ordre et d'individualisation de la collection lithique est en cours. Dès que la phase informatisée aura été opérée, un travail physique de reconditionnement de la collection sera entrepris. Par ailleurs, le conservatoire a été réorganisé afin de libérer un maximum d'espace pour l'entreposage des collections, volume qui a terme s'avère à court terme insuffisant. Enfin, l'enregistrement 3D des découvertes et leur duplication ont permis d'enrichir le niveau Préhistoire du Phare et la plateforme de diffusion numérique Sketchfab (<https://sketchfab.com/scladina>) qui s'avère être une manière innovante de communiquer nos découvertes auprès de la communauté numérique.

Le Centre archéologique de la grotte Scladina a vu son agrément de dépôt de biens archéologiques renouvelé par la Direction Scientifique et Technique de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) jusqu'au 31 décembre 2025, sous réserve de la réparation et de la modernisation de la climatisation.

Les analyses : poursuite des recherches et nouveaux projets

Datations du C14. Outre les dates liées proprement à Scladina, de nombreuses autres datations ont été produites sur des restes humains néandertaliens ou porteurs de modifications anthropiques. Cette étude coordonnée par le Centre archéologique de la grotte Scladina en collaboration avec l'Université d'Oxford, l'AWaP, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), l'Université de Gand et l'ULiège permet de préciser le cadre chronologique de la transition entre les populations néandertaliennes et anatomiquement modernes qui se serait opérée entre 38 et 45000 BP.

Les roches riches en fer. Poursuite des travaux, en collaboration avec Eric Goemaere de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Cette étude systématique est menée sur les roches riches en fer exhumées de la grotte Scladina. L'objectif est la détermination de l'existence possible de pyrite fibroradiée dans les alentours de la grotte. Si la réponse est négative (qu'il n'y a pas de pyrite dans les dépôts géologiques proches de la grotte), elle renforce l'idée que les deux fragments de pyrite, récoltés dans l'ensemble sédimentaire 1A de Scladina, sont bien d'origine anthropique, faisant d'eux une très rare preuve de l'exploitation de la pyrite par les Néandertaliens.

L'avifaune de Scladina. Dans le cadre d'un projet d'étude conjoint des restes d'oiseaux, Quentin Goffette (AWaP, IRSNB) et Linda Amos (*Liverpool John Moores University*) ont continué de parcourir avec l'appui technique du Centre archéologique, les collections fauniques de Scladina. Ce sont désormais une grande variété d'espèces qui ont été identifiées à travers tout le remplissage dont certains spécimens portent des traces de modification anthropique (découpe, poli). D'autres études sont envisagées dans un futur proche, notamment des datations, pour affiner les résultats obtenus.

Travaux d'édition et de publication

Les colles d'emmanchement. Cette étude, en collaboration avec Thibaut Devière (Oxford) visant à l'identification de résidus de colle végétale recueillis sur un lot de silex taillés provenant de Sart-Saint-Laurent est terminée et envoyée pour publication au *Journal of Archaeological Science : Reports*.

La datation des restes néandertaliens. Dans le cadre du projet de recontextualisation des occupations de la fin du Paléolithique moyen dans le Nord-Ouest de l'Europe, plusieurs dates ont été effectuées sur des restes humains néandertaliens (Spy, Engis et Fonds-de-Forêt). Ces résultats permettent de reculer la date de la disparition des Néandertaliens sur notre territoire. La publication a été soumise à la revue "*Proceedings of the National Academy of Sciences*".

FORMATION PROFESSIONNELLE

Stage de fouille pédagogique

Reporté à l'année 2021.

MUSEE DU CENTRE ARCHEOLOGIQUE DE LA GROTTA SCLADINA

« L'Espace muséal d'Andenne »

Les travaux d'installation de l'Espace muséal d'Andenne ont touché à leur fin en juillet 2020. La pose du mobilier, des luminaires et des dispositifs multimédias a été terminée par la société ConceptExpo pendant que les conservateurs installaient les artefacts et les vestiges osseux. Suivirent l'impression et la pose des cartels et des visuels. La reconstitution hyperréaliste de l'Enfant de Scladina par Elisabeth Daynès a été placée sur son podium et entourée d'éléments naturels (sédiments, mousses, roches calcaires). L'installation et la mise en fonction d'humidificateurs et d'hygromètres professionnels a mobilisé les techniciens et les conservateurs afin d'offrir aux vestiges fragiles les meilleures conditions de conservation. De nombreux tests et relevés, toujours en cours, doivent encore convaincre de la performance des installations. Ce n'est que quand les dispositifs des climatisations auront fait leurs preuves que les ossements originaux de l'Enfant néandertalien de Scladina pourront être transférés au Phare. Les travaux de traduction de l'intégralité des textes de l'Espace muséal en Néerlandais et en Allemands se sont poursuivis.

ACCUEIL DES PUBLICS

Bilan des visites de Scladina

Cellule de médiation vs Covid 19. A peine venait-elle d'être rôdée, avec de nouveaux projets et un enthousiasme remarquable, que la cellule de médiation a dû suspendre ses projets et ses réalisations. Le télétravail a été de mise pour les animatrices du 15 mars au 15 mai, leur permettant de créer ou affiner plusieurs ateliers pédagogiques. Ils ont été testés face à un public d'adolescents dans le cadre d'un stage sur le thème de la Préhistoire, organisé à Scladina en juillet.

De janvier au 15 mars, puis du 15 juillet au 9 novembre 2020, 833 visiteurs se sont rendus à Scladina, représentant le quart de la fréquentation de 2019. Les mois de belle affluence (mars à juin) ont été perdus. Par chance, la reprise progressive des activités le 15 juillet a permis aux visiteurs individuels de découvrir ou redécouvrir Scladina. Un protocole d'accueil conforme aux injonctions officielle a évidemment été mis en place : réservation, désinfection, distanciation.

Les équipes d'animateurs de Scladina et du musée de la Céramique d'Andenne sont à présent mutualisées. L'objectif est que chacun des cinq animateurs actuels puissent guider des visites à la grotte et dans l'Espace muséal d'Andenne. Tous sont en écolage pour la pratique de la langue néerlandaise.

Les temps de télétravail pendant le confinement ont permis aux animateurs d'affiner leur programme pédagogique, revoir les horaires et les tarifs des diverses animations, d'en faire la promotion sur les réseaux sociaux, de créer un carnet de visite à destination des familles se rendant à l'EMA.

Stage pédagogique

A Scladina, du 27 au 31 juillet, 11 enfants de 8 à 12 ans ont participé à un stage d'initiation à la Préhistoire. Le copieux programme leur offrait la peinture sur pierre, la fabrication d'un épieu, la manipulation de silex taillé, la cuisson du pain, la chasse... le tout se clôturant par un grand barbecue préhistorique.

Evénements touristiques

Journées du Patrimoine. Les deux journées de visite des 12 et 13 septembre étaient centrées sur le thème *Patrimoine et Nature*. Toutes les réservations ont été gérées par le secrétariat des journées du patrimoine, nous autorisant à offrir 4 visites guidées par jour pour des groupes de 20 personnes maximum. Malgré ces restrictions liées à la pandémie, environ 130 visiteurs ont été accueillis.

Neandertal l'Européen. Plusieurs pièces ont été prêtées à l'Archéosite d'Aubechies dans le cadre de l'accueil de l'exposition de l'AWaP « *Neandertal l'Européen* » (du 15 juin au 15 septembre 2020). Il s'agissait essentiellement de restes osseux, lithiques et d'une série de facsimilés, notamment la mâchoire de l'Enfant de Scladina et d'une vue éclatée d'un remontage lithique qui ont été produits (sauf peinture) en interne.

Scladina 2.0, visite en réalité augmentée

Inauguré le 5 avril 2019, ce nouveau parcours a été intégralement traduit et enregistré en Néerlandais en 2020. Quelques visiteurs ont d'ores et déjà pu le tester. Ce support permettra surtout de gérer des visites bilingues. Par cette techniques, les visiteurs néerlandophones ne sont pas en reste et peuvent participer aux visites dominicales qui sont surtout guidées en français.

LOGISTIQUE ET GESTION ADMINISTRATIVE

Au Phare

Durant le premier semestre 2020, le personnel de l'ASBL a souvent été appelé pour s'occuper de finitions, de mises en vitrine de fossiles fragiles, d'adaptation des supports, de protection de vestiges fragiles, d'installation d'hygromètres de contrôle, de collage de cartels, de pose des numéros, de phases de test des vidéos et l'aménagement de l'espace pédagogique. L'équipe de Scladina a également procédé à la réalisation de 14 socles en mdf noir destinés à la première exposition temporaire de l'EMA.

A la grotte

Pour donner suite aux conseils des experts de l'AWaP venus en 2019, les premières modifications des estrades et passerelles d'accès au chantier de fouille ont été entreprises. Une grande partie des luminaires utilisés à la fouille et dans le réseau touristique ont été renouvelés (problème de corrosion liée à l'humidité).

Au centre archéologique

La fouille étant suspendue, le personnel s'est focalisé sur une remise en ordre logistique complète des locaux scientifiques, pédagogiques et des ateliers.

Les travaux de sécurisation de la falaise se sont terminés juste avant la pandémie. Une fois que les 330 big bags ont été retirés, notre équipe a pu procéder au nettoyage de la parcelle et surtout au désherbage de la jungle qui s'était développée en 2 ans. L'objectif est à présent de recréer un espace récréatif et de détente pour les écoliers lors de leurs visites et pour les stagiaires en camp de fouille.

La gestion administrative de l'A.S.B.L. comprend la gestion du personnel, des états de prestations et paiements des salaires, le secrétariat, la comptabilité en partie double, les rapports d'activités, la gestion des subventions, des permis de fouille.

PERSPECTIVES

Archéologie

L'étude des derniers Néandertaliens qui occupèrent la Belgique s'intègre dans un projet international touchant tout le nord-ouest de l'Europe. Il est planifié pour une année encore. Le Covid19 ayant mis à mal le programme des activités de 2020, le retard accusé sera résorbé l'an prochain, pour nous permettre de rester dans le programme établi avec l'AWaP. Pour mener à bien l'entreprise, la fouille en stratigraphie de tous les niveaux supérieurs de Scladina doit continuer pour préciser la distribution chronologique des vestiges archéologiques et anthropologiques dans la grotte.

Formation professionnelle

Scladina est la seule école belge proposant un programme de formation professionnelle pour les archéologues de terrain spécialisés en Préhistoire. Le programme pédagogique suspendu en 2020 sera à nouveau disponible l'été prochain, maintenu, pour 15 stagiaires, en collaboration avec différentes universités de Belgique et de l'étranger (Vancouver, Rutgers, Davis, Liverpool).

Conservation

Les travaux de reconditionnement de la collection « 1A » se poursuivront et atteindront vraisemblablement leur terme avant d'entamer un travail similaire sur la collection des ensembles sédimentaires « 1B ». En parallèle, le travail opéré dans les collections lithiques devrait aussi aboutir et déboucher sur le travail de reconditionnement de la collection lithique.

4. Centre culturel A.S.B.L.

Rue de la Papeterie 2A – 5300 ANDENNE

Tél. : 085/84.36.40

Site : www.centreculturelandenne.be

Personne de contact : Omar Bouchahrouf (Directeur)

E-Mail : direction@centreculturelandenne.be

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/10/2019)

Costantini Benjamin	Président	Pouvoir public – Andenne
Pirard Kévin	Vice-Président	Associatif
Froidbise Thibaut	Vice-Président	Pouvoir public – Andenne
Magnée Patrick	Trésorier	Associatif
Seressia Marie-Luce	Administratrice	Pouvoir public – Andenne
Castellan Rose	Administratrice	Pouvoir public – Andenne
Sepulchre Christine	Administrateur	Pouvoir public – Andenne
Mauguit Marie-Christine	Administratrice	Pouvoir public – Andenne
Sartory Eddy	Administratrice	Pouvoir public – Andenne
Lambotte Marielle	Administratrice	Pouvoir public – Ohey
Lebrun Miguelle	Administratrice	Pouvoir public – Ohey
Gillet Emmanuel	Administratrice	Pouvoir public – Province
Bodart Christine	Administrateur	Pouvoir public – Province
Dubois Caroline	Administratrice	Associatif
Fievet Jacky	Administrateur	Associatif
Henin Simone	Administratrice	Associatif
Leroy Etienne	Administrateur	Associatif
Lejeune Anne-Marie	Administratrice	Associatif
Degée Pascal	Administratrice	Associatif
Malisoux Elisabeth	Administratrice	Associatif
Meunier Marie Anne	Administratrice	Associatif
Peeters Vivian	Président du Conseil d'orientation	
Vanesse Francis	Administrateur	Associatif
Bouchahrouf Omar	Directeur	

ÉVALUATION QUANTITATIVE ET CHIFFRES DE FRÉQUENTATIONS

NOTE IMPORTANTE

Ces chiffres comprennent les spectateurs effectifs pour les spectacles qui se sont tenus, ainsi que les chiffres des réservations enregistrées pour les spectacles annulés. Ces derniers chiffres ne reflètent que très peu la réalité de la fréquentation puisque la promotion des spectacles n'a pas pu être réalisée pleinement.

Programmation des spectacles tout public

Date	Titre	Organisateur	Lieu	Médiation	Nbre de représ.	Public prévu	Public effectif
11/01	Nourrir l'humanité c'est un métier	Centre culturel et GAL Ohey	Centre culturel	Bord de scène+Expo	1	141	141
12/01	Les saisons aux Villages : l'hiver	Centre culturel et Les Arts Entrelacés	Eglise Andenelle	Inclus	1	196	196
24/01	Un pied dans le paradis	Centre culturel	Centre culturel		1	120	120
14/02	Wallonia Brass Band	Centre culturel	Centre culturel		1	123	123
15/02	La convivialité	Centre culturel	Centre culturel	Bord de scène	1	247	247
28/02	Combat de pauvre	Centre culturel	Centre culturel	Echange-débat	1	100	100
15/03	#Nez Rouge Quatuor	Centre culturel et Kiwanis	Centre culturel		Reporté	135	0
27/03	Antonia de Rendinger : Moi Jeu	Centre culturel	Centre culturel		Reporté	236	0
10/04	L'herbe de l'oubli	Centre culturel	Centre culturel		Reporté	95	0
17/04	Concert de Los Pepes	Centre culturel et Los Pepes	Centre culturel		Reporté	400	0
02/05	Concert de Printemps	Centre culturel et Fanfare R. S-B	Centre culturel		Annulé	180	0
08/05	Jérémy Ferrari : Anesthésie générale	Centre culturel	Centre culturel		Annulé	550	0
24/05	Les saisons aux Villages : le Printemps	Centre culturel et Les Arts entrelacés	Eglise d'Ohey	Inclus	Reporté	150	0
27/09	La caravane du Jazz : Didier Laloy et Quentin Dujardin	Centre culturel	Centre culturel		Annulé	7	0

01/10 02/10	et H@rcèlements	Centre culturel et AMO Andenne	Centre culturel	Forum - échanges	2	168	168
09/10	Curé le jour, athée la nuit	Centre culturel et Maison de la Laïcité	Centre culturel	Conférence	1	145	145
24/10 25/10	Li Rivnant	Centre culturel et Li Royal Cercle wallon	Centre culturel		Annulé	86	0
06/11 07/11	et Concert de Los Pepes	Centre culturel et Los Pepes	Centre culturel		Reporté	400	0
20/11	Desperado	Centre culturel	Centre culturel		Reporté	59	0
22/11	Les saisons aux villages	Centre culturel et Les Arts entrelacés	Eglise d'Haillot	Inclus	Reporté	180	0
26/11	Dom juan	Centre culturel	Centre culturel		Reporté	68	0
18/12	Les Taloches : Mise à Jour	Centre culturel	Centre culturel		Reporté	116	0
Nombre de représentations et public					23 9	3.482	1.240

Programmation cinéma tout public

Date	Titre	Public cible	Organisateur	Lieu	Séances	Public prévu	Public effectif
08/01	Miraï, ma petite soeur	Ciné- môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	81	81
07/02	Les invisibles	Ciné- môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	30	30
07/02	Léopold, roi des Belges	Ciné	Centre culturel	Centre culturel	1	93	93
11/03	Dumbo	Ciné- môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	30	30
11/03	Duelles	Magritte	Centre culturel et la Quadrature du cercle	Centre culturel	1	92	92
15/04	La cabane à	Ciné-	Centre culturel	Centre	Annulé	2	0

	histoire	môme	et Coala asbl	culturel			
23/09	Loups tendres et loufoques	Ciné-môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	22	22
18/10	Le chant de la mer	Ciné-môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	23	23
09/11	Film à déterminer	Ciné-sénior	Centre culturel et Enéo	Centre culturel	Annulé	0	0
16/12	Le roi lion	Ciné-môme	Centre culturel et Coala asbl	Centre culturel	1	20	0
Nombre de séances et public					11 8	393	371

Diffusion de spectacles jeune public et familles

Date	Titre	Lieu organisateur	et Séances	Public prévu	Public effectif	
03/01	Ma tache	Centre culturel	1	114	114	
26/02	Système 2	Centre culturel	1	115	115	
18/03	Bon débarras	Centre culturel	Reporté	15	0	
08/04	Déconcerto	Centre culturel	Reporté	75	0	
11/10	Concertino Al Alba	Centre culturel	1	19	19	
04/11	Déconcerto	Centre culturel	Reporté	75	0	
Nombre de représentations et public				5 3	338	173

Programmation Exploration du Monde

Date	Titre	Public cible	Organisateur	Lieu	Nbre de séances	Public
07/02	Costa Rica	Tout public, seniors	Centre culturel et UTLA	Salle paroissiale	1	65
20/03	Ouzbékistan	Tout public,	Centre culturel et	Salle paroissiale	Annulé	0

		séniors	UTLA			
23/10	Eurovélo 6	Tout public, séniors	Centre culturel UTLA	et Salle paroissiale	1	48
04/12	Cuba	Tout public, séniors	Centre culturel UTLA	et Salle paroissiale	Annulé	0
Nombre de séances et public					4	113

Programmation du Théâtre à l'école

Dates	Représentations	Organisateur	Nbre de séances	Nombre d'élèves prévu	Nombre d'élèves effectif
27/01 au 30/01	Stoel	Centre culturel	3	394	394
11/02	Odyssée	Centre culturel	2	274	274
13/02	2043	Centre culturel	2	485	485
19/02 au 21/02	Grou	Centre culturel	5	913	913
16/03 au 18/03	Bon débarras	Centre culturel	Reporté	777	0
23/03 au 25/03	Qui vive	Centre culturel	Annulé	506	0
02/04 au 03/04	La femme moustique	Centre culturel	Annulé	247	0
25/05 au 29/05	Il fera beau demain	Centre culturel	Annulé	704	0
28/10 au 30/10	Pic-Nic	Centre culturel	Annulé	395	0
26/11 au 27/11	L'étrange intérieur	Centre culturel	Annulé	445	0
Nombre de représentations et public			30 12	5.140	2.066

Programmation du Cinéma scolaire

Dates	Titre	Lieu et organisateur	Nbre de séances	Nombre d'élèves prévu	Nombre d'élèves effectif
07/01 au 09/01	Ernest et Célestine en hiver	Centre culturel	3	386	386
04/02	Iqbal, l'enfant qui n'avait pas peur	Centre culturel	2	489	489
05/02	Blackkkansman	Centre culturel	1	59	59
06/02	Léopold, roi des belges	Centre culturel	3	605	605
19 au 22/10	Bonjour le monde	Centre culturel	2	200	200

21 au 22/10	Binti	Centre culturel	3	160	160
07 au 08/12	Zébulon, le dragon	Centre culturel	3 (Annulé)	198	0
Nombre de séances et public			17 14	2.101	1.903

Programmation des stages et formations

Date	Titre	Public ciblé	Lieu et organisateur	Nbre de jours	Public prévu	Public effectif	
24 au 28/02	Formation : Apprendre à faire des moules en plâtre	Adultes	Centre culturel	4	8	8	
15 au 17/04	Stage : La transparence avec la Bone China	Adultes	Centre culturel	Annulé	8	0	
18/04	Démo : La transparence avec la Bone China	Adultes	Centre culturel	Annulé	50	0	
1 au 7/07	Stage : Une vision japonaise du tournage	Adultes	Centre culturel	Annulé	16	0	
25/04, 1 et 16/05	Stage cirque Yoga	Adultes	Centre culturel	Annulé	8	0	
	2 dates en 2020	Formation Lire aux tout-petits	Adultes	Centre culturel et Bibliothèque communale	2	7	7
17/08 au 28/08	Stage pluridisciplinaire	Enfants	Centre culturel	10	18	18	
Nombre total d'ateliers et participants				32	115	33	

Programmation des ateliers

Date	Titre	Public ciblé	Organisateur	Jours	Public
Janv. à	Atelier théâtre	Adultes	Centre	25	10

déc.			culturel		
Janv. à déc.	Atelier Arts à l'école	4 ^e primaire	Centre culturel et Ekla	5	20
Janv. à déc.	Atelier Eveil musical «Cocci note»	0 à 3 ans	Jeunesses musicales	20	15
Janv. à déc.	Atelier couture	Ados et adultes	Centre culturel	25	24
Sept. à déc.	Atelier - Chorale	Enfants	Centre culturel	14	6
Janv. à Déc.	Atelier du cinéma	Enfants	Centre culturel et Koala asbl	4	100
Janv. à Déc.	Ateliers en lien avec les expositions	Adultes, scolaires	Centre culturel	14	29
3/3, 16/4 et 30/10	Ateliers du Petit coin des canaillous, après les spectacles des vacances	Intergénérationnel	Centre culturel	3	96
Nombre total d'ateliers et participants				110	300

Programmation des expositions

Date	Titre	Organisateur	Nbre de jours	Public
14/10 au 28/10	Triangle rouge	Centre culturel	14	29
01 au 31/07	Exposition « Gijé »	Centre culturel et Province de Namur	Annulé	0
Nombre total de jours d'expositions et visiteurs			14	29

Programmation des événements, manifestations

Date	Titre	Organisateur	Nbre de jours	Public
28/11	Le marché des créateurs	Centre culturel	Annulé	0

	Nombre total de jours de manifestations et participants	1	0
--	--	----------	----------

Activités en décentralisation programmées pour toucher de nouvelles franges de la population

Activités décentralisées	Nbre participants	Nombre de jours
Séances d'Exploration du monde à la Salle paroissiale d'Andenne	113	4
Créations nomades (dives lieux)	Annulé	4
Animations dans les classes (divers spectacles, expositions)	Annulé	3
Animation « <i>Création d'une œuvre d'art</i> » - Quartier Dieudonné à Andenne	Annulé	3
Spectacle pour les écoles à Ohey, avril 2020	Annulé	2
Spectacle animation - « <i>Bulbeuses en fête</i> » à Ohey	Annulé	1
Animations Week-end PassPort, communication de nos activités, rencontre avec les gens	Annulé	1
Animations « <i>Fête de Wallonie</i> », septembre 2020	Annulé	1
Spectacle « <i>Les saisons aux Villages</i> », janvier 2020	200	1
Spectacle « <i>Les saisons aux Villages</i> », mai et nov. 2020	Annulé	2
TOTAL des jours en décentralisation et participants	950 pers.	22 jours

Centre culturel : occupations et locations

Salle/Dates	Activités	Jours	Occupant
Atelier 3	Yoga	30 mercredis de sept. à mai	Yoga de la joie
Atelier 3	Yoga	33 vendredis de sept. à mai	Yoga de la joie
Atelier 3	Théâtre Adultes	24 lundis, de oct. à mai	Centre culturel
Atelier 3	Atelier Coccinote	12 samedis de oct à mai.	Centre culturel
Atelier 2	Couture	24 lundis, de oct. à mai	Centre culturel
Atelier 2	Couture	24 mardis de oct. à mai	Centre culturel
Atelier4	Atelier dessin	30 mercredis, de sept. mai	Chorale Royale St Maurice
16/01	Réception Forces Vives Andenne		Ville d'Andenne
22/01	Réception personnel zone de police des Arches		Zone de police

01/02	Démonstration Paolo Ori (Céramique)	Centre culturel
06/02 et 13/02	Les petits ambassadeurs (Atelier)	Centre culturel
25/02	Atelier relieur	Centre culturel
08/03	La journée de la femme	Centre culturel
21/03	Lire aux petits (Annulé)	Centre culturel
23/03	Atelier bijoux (Annulé)	Centre culturel
24/03 et 26/03	Atelier sérigraphie (Annulé)	Centre culturel
01/04	Répétition EKLA (Annulée)	Centre culturel
18/04	Démonstration Sasha Wardel céramique (Annulée)	Centre culturel
26/04	Echange de savoir (Annulé)	Centre culturel
Du 11/05 au 29/05	Confection de masques de protection	Service cohésion sociale
15/05	Présentation saison 2020/2021 (Annulée)	Centre culturel
16/05	Diner Rotary (Annulé)	Centre culturel
06/06	Remise du Soulier d'or province de Namur (Annulée)	Groupe l'Avenir
17/08 au 21/08	Stage pour enfants	Centre culturel
24/08 au 28/08	Stage pour enfants	Centre culturel
30/08	Marche pour la culture	Centre culturel et Latitude 50
30/09	Présentation cinéma et théâtre scolaire saison 2020/2021	Centre culturel
11/10 et 18/10	Stage céramique	Centre culturel
Du 14/10 au 27/10	Exposition Triangle rouge	Centre culturel et service cohésion sociale
Du 31/10 au 06/11	Exposition livre pop-up	Centre culturel
Du 02/11 au 06/11	Stage pour enfants	Centre culturel
21/11	Atelier laine feutrée	Centre culturel
28/11	Lire aux tout-petits	Centre culturel
29/11	Marché des créateurs	Centre culturel

Activités – Bâtiment du Centre culturel	Nombre de jours
Journées d'occupations effectives (avec public) pour le Centre culturel	217

Journées d'occupations effectives (avec public) pour les autres occupants	22
Journées d'aménagement des salles et répétitions	23
Total des jours d'occupations	267 jours
Journées supprimées cause Covid (Hors expo de juillet et août)	11

Salle polyvalente : Occupations et locations

Dates	Activités	Occupant
03/01	Spectacle de vacances : Ma tache	Centre culturel
Du 06/01 au 08 /01	Cinéma scolaire et ciné môme	Centre culturel
10/01	Location : Vœux du personnel	VDA
11/01	Spectacle tout public : Nourrir l'humanité c'est un métier	Centre culturel
12/01	Collaboration : Concert église Andennelle	Centre culturel et Arts entrelcés
16/01	Location : Vœux des forces vives	VDA
18/01	Location : Diner spectacle	La Table Ronde
22/01	Location : Spectacle et vœux	Zone de police des Arches
24/01	Spectacle tout public : Un pied dans le paradis	Centre culturel
Du 27/01 au 30/01	Théâtre scolaire : Stoel	Centre culturel
31/01	Répétition EKLA	Centre culturel
01/02	Location : Souper de la saint Valentin	Kiwanis Andenne
Du 04/02 au 07/02	Ciné scolaire, ciné môme et ciné tout public	Centre culturel
11/02	Théâtre scolaire : Odysée	Centre culturel
13/02	Théâtre scolaire : 2043	Centre culturel
14/02	Théâtre tout public : Wallonia Brass Band	Centre culturel
15/02	Théâtre tout public : la convivialité	Centre culturel
Du 19/02 au 21/02	Théâtre scolaire : Grou	Centre culturel
26/02	Spectacle de vacances : système 2	Centre culturel
28/02	Théâtre tout public : Combat de pauvre	Centre culturel
07/03	Location : Bal du carnaval	ASBL « les amis du carnaval des ours »

11/03	Ciné social, ciné môme et Magrilles de Cinéma	Centre culturel
15/03	Théâtre tout public : Un clown au pays de la musique (Reporté 2021)	Centre culturel
Du 16/03 au 18/03	Théâtre scolaire : Bon débarras (Reporté 2021)	Centre culturel
Du 23/03 au 25/03	Théâtre scolaire : Qui vive (Annulé)	Centre culturel
27/03	Théâtre tout public : Antonia De Rendinger (Reporté 2021)	Centre culturel
Du 02/04 au 03/04	Théâtre scolaire : La femme moustique (Annulé)	Centre culturel
08/04	Spectacle de vacances : Deconcerto (Reporté en novembre 2020)	Centre culturel
10/04	Théâtre tout public : L'herbe de l'oubli (Annulé)	Centre culturel
14/04 et 15/04	Ciné senior et ciné môme (Annulé)	Centre culturel
18/04	Collaboration : Concert Los Pepes (Reporté novembre 2020)	Centre culturel et Los Pepes
20/04 et 21/04	Répétitions théâtre adultes (Annulées)	Centre culturel
22/04	Répétition EKLA (Annulée)	Centre culturel
Du 24/04 au 26/04	Location : Spectacle des classes primaires (Annulé)	Institut sainte Begge
27/04 et 28/04	Répétitions théâtre adultes (Annulées)	Centre culturel
02/05	Collaboration : Concert de printemps (Annulé)	Centre culturel et fanfare Samson-Brumagne
08/05	Théâtre tout public : Jeremy Ferrari (Annulé)	Centre culturel
11/05	Représentation EKLA (Annulée)	Centre culturel
15/05	Présentation de la saison 2020/2021(Annulée)	Centre culturel
18/05	Location : Colloque (Annulé)	Service cohésion sociale Andenne
19 /05 et 20/05	Répétitions théâtre adultes (Annulées)	Centre culturel
Du 25/05 au 29/05	Théâtre scolaire : Il fera beau demain (Annulé)	Centre culturel
06/06	Location : Remise du soulier d'or province de Namur (Annulé)	Vers l'Avenir
Du 09/06 au 12/06	Location : Concerts pour les aînés (Annulés)	CPAS
27/06	Location : Répétition spectacle (Annulée)	M.J.E.
29/06	Location : Remise CEB (Annulée)	A.R.A.

30/06	Location : Remise CEB (Annulée)	Enseignement communal
21/07	Location : Marche (Annulée)	La caracole andennaise
Du 03/08 au 07/08	Résidence compagnie Chouak théâtre.	Centre culturel
DU 17/08 au 28/08	Stages pour enfants	Centre culturel
30/08	Collaboration : Marche pour la culture	Centre culturel et Latitude 50
01/09 au 03/09	Location : concerts pour les aînés (Annulés)	CPAS
Du 07/09 au 18/09	Résidence de la compagnie Chouak théâtre	Centre culturel
23/09	Ciné même	Centre culturel
26/09	Théâtre tout public : Alex Vizerek (Annulé)	Centre culturel
27/09	Concert : La caravane du jazz (Reporté)	Centre culturel
30/09	Présentation de la saison scolaire : Théâtre et cinéma	Centre culturel
01/10	Location : Colloque sur le harcèlement et spectacle	AMO Andenne
02/10	Théâtre tout public : Harcèlement	Centre culturel
09/10	Théâtre tout public : Curé le jour athée la nuit	Centre culturel
11/10	Spectacle pour bébés : Concertino al alba	Centre culturel
14/10	Ciné même	Centre culturel
15/10	Location : Présentation des projets de transition écologique	Service transition VDA
18/10	Cinéma tout public	Centre culturel
Du 19/10 au 22/10	Cinéma scolaire	Centre culturel
Du 28/10 au 30/10	Théâtre scolaire : Pic-Nic	Centre culturel
04/11	Spectacle de vacances : Deconcerto	Centre culturel
06/11 et 07/11	Collaboration : Concerts de Los Pepes	Centre culturel et Los Pepes
09/11	Ciné senior	Centre culturel
10/11	Ciné scolaire : Green book (Annulé)	Centre culturel
14/11 et 15/11	Location : Fête de la BD (Annulée)	ASBL « La grande ourse »
20/11	Théâtre tout public : Desperado	Centre culturel
22/11	Collaboration : Concert église Ohey	Centre culturel et Arts entrelacés
26/11 et 27/11	Théâtre scolaire : L'étrange intérieur	Centre culturel

02/12	Location : Théâtre wallon (Annulé)	CPAS
04/12	Théâtre tout public : Dom Juan	Centre culturel
07/12 et 08/12	Cinéma scolaire	Centre culturel
Du 11/12 au 13/12	Location : Gala de danses de salon (Annulé)	TBDC Andenne
16/12	Ciné même	Centre culturel
18/12	Théâtre tout public : Les Taloches	Centre culturel

Activités à la Salle polyvalente	Nombre de jours
Journées d'occupations effectives (avec public) pour le Centre culturel	79
Journées d'occupations effectives (avec public) pour les autres occupants	8
Journées d'aménagement de la salle et répétitions	58
Total des jours d'occupation	145 jours
Journées d'occupation effectives supprimées cause Covid	56

5. Le Phare A.S.B.L.

DONNEES RELATIVES A L'ASSOCIATION

Le Phare A.S.B.L.

Promenade des Ours, 37 – 5300 ANDENNE

N°entreprise : BE0739780594

Président : Benjamin COSTANTINI

Personne de contact : Thomas KEMPENEERS (Direction)

Tél. : 085/849.694 – Mail : thomas.kempeneers@ac.andenne.be

DONNEES ADMINISTRATIVES – JURIDIQUES

Statuts et Conseil d'Administration

Une A.S.B.L. nommée « *Le Phare* » a été créée (dépôt des statuts le 18 décembre 2019) afin de gérer le nouveau projet culturel et touristique. L'objet défini dans les statuts est le suivant :

L'association a pour but de gérer, de développer et de coordonner les activités sociales, culturelles, muséales, patrimoniales, économiques, touristiques et éducatives qui sont appelées à se développer au sein du bâtiment communal rénové, promenade des Ours n°37 à Andenne.

L'association est chargée, en particulier, de la gestion quotidienne des lieux, de la gestion de la billetterie, de la gestion de la boutique, de la communication, de l'entretien de tous les espaces et de la coordination des équipes.

L'association met, en particulier, en œuvre des actions communes favorisant le développement coordonné, le fonctionnement et les activités de ses membres.

L'association peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précisés ci-avant, en ce compris dans les limites autorisées par la loi, des activités commerciales et lucratives accessoires, dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

Membres du Conseil d'Administration

Ville d'ANDENNE	Monsieur	Claude	EERDEKENS
Ville d'ANDENNE	Monsieur	Emmanuel	GILLET
Ville d'ANDENNE	Monsieur	Ronald	GOSSIAUX
Ville d'ANDENNE	Madame	Isabelle	MAGNEE
Ville d'ANDENNE	Madame	Marie-Luce	SERESSIA
Office du Tourisme de la Ville d'ANDENNE	Madame	Elisabeth	MALISOUX
Centre culturel d'ANDENNE	Monsieur	Benjamin	COSTANTINI
Ville d'ANDENNE	Monsieur	Vincent	SAMPAOLI

En 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 mars et le 15 juin.

Bureau Exécutif

Un Bureau Exécutif se réunit tous les mois afin de suivre et d'avaliser les décisions concernant l'aménagement et l'organisation du Phare, et d'en faire rapport au Conseil d'Administration.

Membres du Bureau Exécutif

- Monsieur Claude EERDEKENS ;
- Monsieur Ronald GOSSIAUX ;
- Monsieur Benjamin COSTANTINI ;
- Monsieur Vincent SAMPAOLI.

Ce Bureau s'est réuni en 2020 les : 17 janvier, 3 février, 17 février, 23 mars, 7 mai, 2 juin, 15 juin, 10 août, 14 septembre et 19 octobre 2020. Les prochaines réunions prévues en 2020 sont : 9 novembre et 7 décembre 2020.

Contrat de Gestion, Règlement d'Administration Intérieure, Convention d'Occupation

L'A.S.B.L. "Le Phare" et la Ville d'ANDENNE sont liées par ces trois documents qui octroient à l'A.S.B.L. la gestion du lieu et en délimitent les droits et devoirs. Ces documents ont fait l'objet d'une relecture de Pascal TERWAGNE, Directeur juridique et territorial de la Ville, et ont été approuvés au Conseil communal du 22 juin 2020.

HISTORIQUE

Le projet du Phare est pionnier à bien des égards, tant pour la qualité et l'originalité de son programme architectural, que pour son ambition consistant à rassembler en un lieu unique des fonctions aussi diverses qu'une bibliothèque communale, les collections permanentes et ateliers de deux musées, et un accueil touristique. En conséquence, la définition de son organisation et de son fonctionnement interne s'apparente à un processus continu et adaptatif, pour lequel l'année 2020 aura marqué le tournant crucial.

Pour rappel, les opérateurs hébergés dans le Phare, et destinés à mener dans ce cadre des collaborations-mutualisations soutenues sont :

- la Bibliothèque communale d'ANDENNE (collections, bureaux, réserves, espace de médiation) ;
- l'Office de Tourisme d'ANDENNE (desk d'accueil du public, une part des collections, une part des bureaux du service des Festivités et du Tourisme) ;
- le Musée de la Céramique d'ANDENNE (collections permanentes, espace de médiation) ;
- le Centre archéologique Scladina (collections permanentes, espace de médiation).

Notons que :

- un espace d'exposition temporaire dans le Phare est co-utilisé (en alternance) par le musée de la céramique et le centre archéologique Scladina ;
- les bureaux et réserves des deux musées, mais aussi leurs activités de recherche, sont conservés dans leurs bâtiments initiaux ;
- l'équipe du Service des Festivités et du Tourisme de la Ville d'ANDENNE dispose de bureaux pour partie dans le Phare et pour partie au numéro 33 dans l'ancien espace de l'Office du Tourisme.

Retenu dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, le Phare (dit « *bâtiment H* ») a fait l'objet d'un marché de conception-réalisation, attribué le 3 juin 2016 à l'association momentanée HONORE-RICIOTTI et GILLION Construct pour la partie entrepreneuriale. Les travaux se sont poursuivis jusque début 2020. Pour l'aménagement des sections muséales, un marché de muséographie a été conclu avec Charlotte BENEDETTI (Charlotte B), et un marché de scénographie avec la société Concept Expo.

L'inauguration officielle du Phare, programmée en grand pompe pour les 26, 28 et 29 mars a dû être annulée en raison des mesures imposées par l'épidémie de Covid-19. L'ouverture des lieux au public a de facto été remise et la fin des chantiers d'aménagements fortement perturbée.

C'est en fin de compte le 15 juin que la Bibliothèque et l'Office du Tourisme ont été ouverts au public, et l'Espace Muséal d'ANDENNE le 17 juillet 2020. En raison de la situation sanitaire, les tranches horaires ont été adaptées jusqu'au 28 septembre 2020 :

- mercredi de 13h30 à 18h, vendredi et samedi de 10h à 18h pour la bibliothèque
- mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 10h à 18h pour l'EMA et l'Office du Tourisme

Le 29 septembre, les horaires ont été revus à la hausse, et tant l'EMA que l'Office du Tourisme sont désormais ouverts du mardi au dimanche de 10h à 18h.

Le 28 octobre, la dégradation de la situation sanitaire a amené le Collège communal à décréter la fermeture du bâtiment du Phare au public.

La crise sanitaire a entraîné un certain nombre de difficultés dans la gestion des lieux et n'a en outre pas permis de les utiliser à leur plein potentiel. L'année 2020 restera l'année charnière pour le Phare, mais elle ne pourra servir de période de référence.

PERSONNEL ET FONCTION DE L'A.S.B.L.

L'A.S.B.L. "Le Phare" ne compte pas actuellement de personnel engagé en propre. Ses moyens humains viennent de délégations de la Ville et de collaborations soutenues entre les entités qui sont parties intégrantes du projet. Les travailleurs actuellement détachés pour Le Phare sont :

Direction : Thomas KEMPENEERS - Agent Ville d'ANDENNE

Accueil :

- Anne FRANCK : Agent Scladina mi-temps (autre mi-temps médiation Scladina) ;
- Mireille GRAINDORGE : Agent Musée Céramique mi-temps (autre mi-temps Musée Céramique) ;
- Fabienne HENRION : Agent Musée Céramique mi-temps depuis le 2 septembre 2020 ;
- Aurélie MARCHAL : Agent du service des Festivités et du Tourisme depuis le 25 mai 2020 dont le temps de travail est réparti pour mi-temps à l'accueil et mi-temps au bureau ;
- Valentine DE GRAVE (jusqu'au 29 juin 2020) puis Margot CORNET (à partir du 10 novembre 2020) : Agent du service des Festivités et du Tourisme dont le temps de travail est réparti pour mi-temps à l'accueil et mi-temps au bureau
- L'organigramme ajouté en annexe au présent document permet de matérialiser cette construction en son état actuel.

Les fonctions désignées pour l'A.S.B.L. dans le projet Le Phare (EMA-Bibliothèque-Tourisme) sont les suivantes :

- maintenance générale du bâtiment et gestion des contrats de maintenance ;
- amélioration infrastructure et mobilier ; fournitures administration et accueil public ;
- gestion du nettoyage (contrat externe) ;
- gestion de l'accueil tourisme et EMA (personnel, matériel, informatique, comptabilité, conventions) ;
- gestion de la boutique (stock, disposition, matériel, comptabilité, conventions) ;
- gestion du 5^e étage (mises à disposition, locations) ;
- gestion de la sécurité (sanitaire et autre) ;
- communication générale le Phare et EMA ;
- partenariats et relations publiques ;
- comptabilité et administration A.S.B.L. ;

- coordination projet Le Phare avec entités constituantes.

Si ce nombre de ces fonctions sont assurées par le personnel d'accueil détaché et par la direction, certaines sont effectuées grâce à l'appui d'autres services :

- service Communication de la Ville d'ANDENNE ;
- services Techniques Ville d'ANDENNE ;
- Musée de la Céramique, Centre archéologique Scladina, service des Festivités et du Tourisme, Bibliothèque dans un esprit de mutualisation.

Afin de répondre sans délai au besoin en termes de temps de travail et de compétences pour la fonction de maintenance du bâtiment et gestion des contrats de maintenance, le Bureau Exécutif a décidé en séance du 19 octobre 2020 l'engagement par l'A.S.B.L. d'un Responsable technique à temps partiel (en cours).

ACTIVITES EN 2020

L'activité du Phare en 2020 est de nature très diverse, et se mêle à l'activité de ses partenaires. Ces actions sont décrites dans leurs rapports d'activités respectifs, et ne seront pas détaillées ici. Retenons juste que le Phare s'est impliqué de près ou de loin dans :

Bibliothèque

- accueil du public bibliothèque : détermination des conditions de réouverture, des protocoles sanitaires, de l'aménagement des lieux ;
- animations de la bibliothèque : organisation des locaux, exposition de Natacha GUERRA.

Espace Muséal d'Andenne

- expositions : pré-réceptions des expositions permanentes, organisation de l'exposition temporaire « *Dans ces eaux-là* » ;
- médiation : définition de projet, conditions d'accès, organisation des locaux ;
- relations publiques : accueil de groupes particuliers, réceptions des professeurs et de l'ICOM ;
- recrutement : participation à un jury ;
- conditions d'accueil du public et de conservation : aménagement des lieux, du matériel, réflexions communes, protocoles sanitaires ;
- dossier de reconnaissance : participation aux réflexions, production de documents.

Office de Tourisme

- réflexions sur le projet touristique : participation à des réunions ;
- conditions d'accueil du public : aménagement des lieux, protocoles sanitaires ;
- recrutement : participation à des jurys.

Mais le Phare a aussi mené ses propres activités, en rapport avec les fonctions décrites plus haut. Ces activités sont toujours de près ou de loin menées en partenariat avec les trois partenaires cités ainsi qu'avec les services de la Ville.

Bâtiment

- organisation des lieux (répartition des locaux) ;
- passation de contrats de maintenance ;
- contacts et réception d'entreprises : maintenance ou travaux de finition ;
- collection des problèmes bâtiment ;
- interventions techniques diverses ;
- paramétrages de cartes d'accès ;
- passation de marché pour l'acquisition de stores (5^e étage) ;
- étude pour l'aménagement du 5^e étage (rendue au Bureau Exécutif le 14 septembre 2020) ;
- organisation du nettoyage, collection des problèmes, passation d'un nouveau marché public (octobre 2020).

Accueil et boutique

- organisation pratique de l'accueil ;
- rédaction de conventions de détachement ;
- définition des horaires ;
- gestion quotidienne ;
- identification et commande du matériel nécessaire ;
- organisation de l'information sur le logiciel de billetterie ORC ;
- organisation de formations au logiciel de billetterie ORC (12/05/20 ; 06/07/20) et au MuseumPass (06/10/20) ;
- définition de l'organisation de la boutique ;
- étude de réaménagement signalétique – boutique.

Sécurité

- définition de protocoles sanitaires ; organisation des lieux ;
- définition de procédures d'urgence (en cours).

Relations publiques

- gestion des dossiers et signatures de conventions avec des partenaires : Article27, MuseumPass, CGT, Attractions et Tourisme, etc,... ;
- réception de partenaires potentiels et relais en relations publiques.

Communication

- co-coordination de la communication Le Phare et EMA ;
- encodages divers ; contribution à amélioration du site Internet ;
- relations avec tiers pour achats d'espaces publicitaires ;
- contacts avec divers journalistes, interview.

Administration

- organisation des réunions du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration ; rédaction des procès-verbaux ;
- passation de notes au Collège et au Conseil communal ;
- rédaction de cahiers de charges et de notes de synthèse explicatives ;
- suivi des divers dossiers de l'asbl et de partenaires ;
- suivi des comptes, paiement des factures, relations avec un comptable externe ;
- rédaction d'un budget prévisionnel.

Mises à disposition et locations

- définition d'un programme d'occupation des locaux ;
- rédaction de conventions de mise à disposition et location ;
- accueil des locataires (5^e étage) et organisation du matériel (+ manutention).
-

Projets

- gestion du projet subsidié Access-I (accès pour tous types de handicaps) : finances, recherche de prestataires, relations avec les autorités, cahiers de charges ;
- projets divers avec partenaires.

Coordination projet Le Phare

- organisation de réunions de coordination ;
- rédaction de notes internes aux partenaires du Phare.

STATISTIQUES

Depuis son ouverture, le Phare a attiré un nombre non négligeable de visiteurs. Afin de ne pas occasionner de redondances, nous ne détaillerons pas ici les chiffres et nous vous conseillons de consulter à ce sujet les rapports d'activités du Musée de la Céramique, du Centre archéologique Scladina, de la Bibliothèque, et du service des Festivités et du Tourisme.

FINANCEMENT ET PERSPECTIVES DE RECONNAISSANCE

Le financement actuel de l'asbl provient de :

- dotation de la Ville d'ANDENNE : 89.200 euros en 2020 ;
- recettes des entrées à l'Espace Muséal d'ANDENNE (hors activités de médiation) ;
- recettes des ventes à la boutique Tourisme-EMA (après redistribution).

Aucune subvention permanente provenant d'autres sources ne peut être envisagée sur le court terme, le Phare échappant par sa nature et sa fonction aux classifications définies par la Wallonie (Tourisme), la Fédération Wallonie-Bruxelles (Culture), ou la Province de NAMUR.

Cependant, l'Espace Muséal d'ANDENNE a été intégré comme attraction par le Commissariat Général au Tourisme et l'A.S.B.L. Le Phare qui gère ce dossier pourra donc prétendre à court terme à des subsides sur appel à projet pour amélioration de l'infrastructure.

Par ailleurs, des contacts avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ont conduit à envisager très nettement l'introduction d'une demande de reconnaissance conjointe du Musée de la Céramique, du Centre archéologique Scladina, et du Phare, pour la catégorie A (supérieure) des musées. Cette candidature serait chapeauté par la Ville d'ANDENNE. Elle permettrait d'accéder à un financement majoré très favorable pour les trois institutions, et de financer un certain nombre de développements et de fonctions indispensables à des musées professionnels. Les recherches sont en cours pour un dépôt de demande de reconnaissance en juin 2021, avec possibilité de reconnaissance en 2022.

PERSPECTIVES

Après l'année 2020, les perspectives de développement sont nombreuses pour le Phare et devront débuter en 2021 en tenant compte des conditions particulières qu'apportera la crise sanitaire.

Bâtiment

- engagement d'un responsable technique qualifié ;
- engagement d'un ouvrier (à étudier) ;
- aménagement du 5^e étage ;
- achat de mobilier supplémentaire pour la boutique, et installation d'une signalétique performante ;
- amélioration des conditions d'accueil du public au rez-de-chaussée (chaleur excessive et réverbération des sons) ;
- aménagements dans le cadre du projet Access-I.

Accueil

- rationalisation des contrats et statuts des agents d'accueil ;
- améliorations (signalétique, boutique, accès handicap) ;
- réorganisation de la boutique.

Communication et relations publiques

- fixation d'un cadre de communication ;
- engagement d'un responsable de communication mutualisé (à étudier) ;
- conventions avec organes de presse; présence lors d'évènements ;
- intégration du Phare dans les relations publiques locales et supra-locales.

Activités, mises à disposition, locations

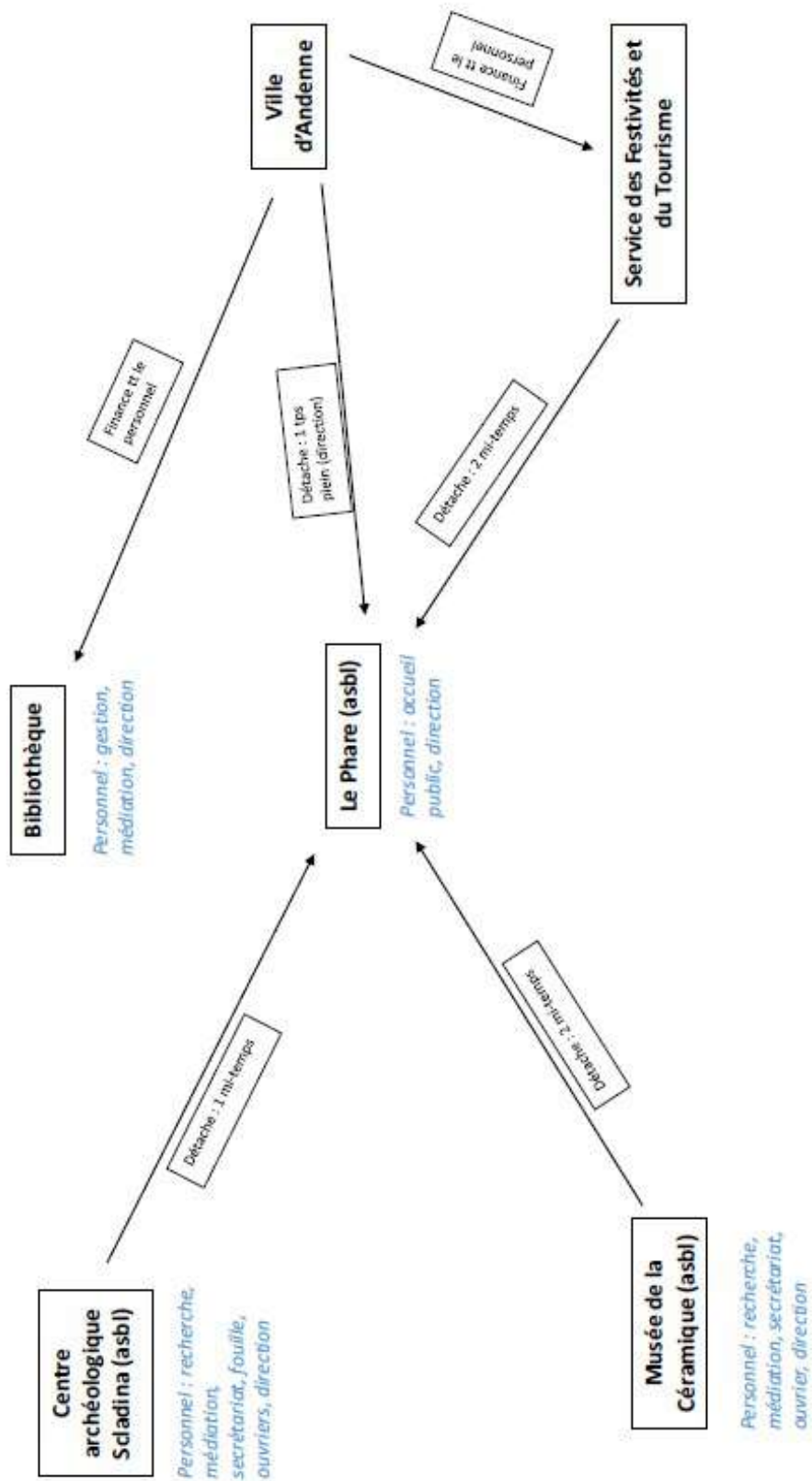
- détermination d'un calendrier d'activités « *Le Phare* » avec les partenaires (conférences, projections, animations...);
- organisation de visites guidées pour certains publics (agents communaux, aînés, commerçants, entreprises...);
- rationalisation des conventions de mise à disposition et location; promotion du 5^e étage en tant que salle pour évènements.

Sécurité

- rationalisation des plans d'intervention d'urgence ;
- formation des agents d'accueil aux premiers secours.

Coordination Le Phare

- multiplication et rationalisation des moments de coordination ; détermination des objectifs partagés à long terme ;
- intégration dans la demande de reconnaissance en catégorie A pour le Musée de la Céramique et le Centre archéologique Scladina ;
- intégration dans la réflexion touristique locale; intégration dans les réflexions sur le développement de la lecture publique et l'amélioration pratique de la bibliothèque d'ANDENNE ;
- développement de moments de croisements entre les équipes.



6. Musée de la Céramique A.S.B.L.

DONNÉES RELATIVES À L'ASSOCIATION

Association

Musée de la céramique d'Andenne Asbl

rue Charles Lapierre, 29

B-5300 Andenne

N° d'entreprise : 462.885.582

Personnes de contact

Benjamin COSTANTINI

Président

Mail : benjamin.costantini@ac.andenne.be

Tél. : +32(0)85/844.181 +32(0)472/717.862

Mélanie CORNELIS

Directrice-Conservatrice

Mail : cornelis.melanie@ceramandenne.be

Tél. : +32(0)85/84.41.81 | GSM : +32(0)485.66.35.89

Secrétariat

musee@ceramandenne.be

+32(0)85/844.181

Composition du Conseil d'administration

Président : Benjamin COSTANTINI

Vice-président : Pascal LÉONARD

Secrétaire : Léon HAUREGARD

Trésorier : Yves SORÉE

Administrateurs : Guillaume MARTIN, Kévin PIRARD, Michel WAUTRICHE, Rose CASTELLAN pour le Centre culturel d'Andenne (personne morale) et la Directrice, Mélanie CORNELIS avec voix consultative

Membres de l'assemblée générale

Les membres effectifs : Benjamin COSTANTINI, Centre culturel (Rose CASTELLAN), Claire DUMORTIER, Eric GOEMAERE, Patrick HABETS, Léon HAUREGARD, Claude HELLAS, Quentin LAMMENS, Pascal LÉONARD, Guillaume MARTIN, Guy MORDANT, Mélanie CORNELIS, Kévin PIRARD, Yves SORÉE, Pierre TONNEAU et Michel WAUTRICHE.

PRÉAMBULE

En 2020, le Musée de la céramique d'Andenne s'est concentré sur la mise en œuvre physique et concrète du projet « *Le Phare* », nouveau pôle culturel, muséal et touristique andennais dont l'ouverture, initialement prévue au printemps 2020, a eu lieu le 15 juillet 2020. L'activité, bien que bousculée par la situation sanitaire, peut être scindée en deux temps. Le Musée de la céramique d'Andenne a continué à assurer ses missions, en télétravail complet, du 16 mars au 24 mai. Le travail en présentiel a repris à 50% du 25 mai au 07 juin puis à temps complet dès le 8 juin 2020.

Le premier semestre de l'année a été rythmé par des étapes opérationnelles principalement relatives à l'installation de l'exposition permanente dans le nouveau bâtiment du Phare : déménagement des collections du musée et de la FWB, suivi des restaurations des collections exposées (notamment le plan relief et le « *lavabo liturgique* »), installation des pièces dans les vitrines, ultimes relectures des contenus scientifiques, etc.

Dès juillet, l'énergie a été concentrée sur l'ouverture de l'Espace muséal d'Andenne au public : visites inaugurales, présentation de l'offre de médiation culturelle aux enseignants, réalisation et impression de trois dépliants à destination des différents publics cibles, élaboration de la programmation et de la stratégie de communication inhérente, montage de l'exposition temporaire « *Dans ces eaux-là* ». Toute l'énergie de l'équipe a donc été mise au service du rayonnement de l'EMA auprès des publics.

Parallèlement à ceci, le Service des collections a entamé le chantier des collections. Après une phase réflexive au printemps suivie de la rencontre avec des gestionnaires des collections d'institutions comparables (PréhistoMuséum et AWaP), la première phase du chantier a pu démarrer. De plus, le travail sur les expositions temporaires et publications prévues pour 2021 a été largement initié en 2020. Le Service de Médiation culturelle a, quant à lui, débuté le travail sur terrain auprès des publics.

Le Musée de la céramique d'Andenne poursuit les efforts entamés en 2019 pour mener à bien les 4 missions muséales (acquisition, conservation, étude, communication) soulignées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le dossier de reconnaissance de l'institution comme musée de catégorie B. Un travail est néanmoins mis sur pied en 2020, en collaboration avec Le Phare et le Centre archéologique andennais, pour la remise d'une demande anticipative de mise en conformité des deux structures muséales en catégorie A.

L'EMA (ESPACE MUSÉAL D'ANDENNE)

Depuis la fin d'année 2019, l'équipe du Musée s'est concentrée sur le chantier scénographique puis sur l'ouverture effective de l'EMA. Le retour progressif au travail présentiel de l'équipe, fin mai 2020, a permis de clôturer la mise en vitrine des pièces exposées et d'assurer un suivi régulier auprès de CXPO.

La scénographie de l'exposition permanente

2019 - 2020

- Validation des plans de mobiliers de CXPO
- Suivi des traductions et relectures des traductions des textes et révision des graphismes
- Suivi des applications et interactifs et de la production des vidéos
- Suivi des demandes de créations de pièces pour le Phare (bols musicaux, Vase à scène de chasse)
- Nettoyage et remontage du plan relief d'Andenne + restaurations partielles (Laure MALHERBE)

2020

- Suivi hebdomadaire du chantier de CXPO au Phare
- Déménagement des collections du Musée et de la FWB et de l'espace pédagogique
- Suivi du déménagement par Hizkia VAN KRALINGEN et du travail de soilage des objets à mettre en vitrine
- Ouverture du Phare au public accompagnée de la mise en place de mesures spéciales pour cause de Covid (but : éviter la suppression des dispositifs au public)

Le déménagement des pièces exposées dans l'EMA

Les œuvres sélectionnées pour l'espace d'exposition permanente qu'accueillera le Phare ont été préparées à leur déménagement. Ces objets font partie des collections du Musée de la céramique ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour les objets de la FWB ou de grande taille, un déménagement spécialisé par la société Hizkia VAN KRALINGEN a été organisé et a demandé un travail de suivi conséquent. Tout ce travail en coulisse fait l'objet d'une communication particulière auprès de notre public via les réseaux sociaux, notre site web et les médias (L'Avenir, CANAL C).

Installation de l'espace pédagogique dans l'EMA

Toutes les activités de médiation culturelle du musée sont désormais concentrées au sein de l'EMA, notamment dans le nouvel atelier, au 2^e étage. Le four et le matériel pédagogique ont donc été installés dans ce nouvel espace. Du matériel de travail a été acheté en vue de développer de nouvelles animations de qualité et une programmation pédagogique plus développée (anniversaires, stages et ateliers notamment).

Les expositions temporaires

1. La première exposition temporaire, DANS CES EAUX-LÀ est inaugurée le 15 juillet 2020, avec l'ouverture du Phare.

Elle présente des œuvres en céramique liées à l'univers de la natation et réunit 3 artistes céramistes contemporains : Caroline ANDRIN, Etienne FLEURY et Clémentine VAULTIER. Cette exposition est en adéquation avec le lieu : réhabilitation du bâtiment de la piscine Art Déco de l'ancienne Ecole Normale en Pôle muséal et culturel. Ouverture le 15 juillet 2020, vernissage le 12 novembre 2020 afin de relancer la communication autour de l'événement (annulé pour Covid-19). Clôture de l'exposition prévue le 03.01.2021 – Eventuelle prolongation envisagée (mi-mars).

2. L'exposition « *Ceramic Valley Andenne* », voyage au centre de la céramique industrielle andennaise, est programmée du 15 juin au 15 octobre 2021.

Le travail de commissariat de l'exposition a débuté en 2018 en filigrane. L'année 2020, date prévue d'inauguration de l'exposition, est marquée par les collaborations du musée avec ses partenaires (Province de Namur, l'asbl sites H, l'ULiège ainsi que Les Editions de la Province de Liège) dans le projet pour le commissariat d'exposition et la rédaction des articles en vue de la publication.

3. Ceramic Art Andenne 2021

La planification des activités organisées à l'EMA dans le cadre du CAA est initiée : programmation (artiste invité : JC LEGRAND), activités de médiation prévues, conventions de partenariats, calendrier des activités, etc. Le Musée de la Céramique / l'EMA s'inscrit cette année comme partenaire privilégié du Centre culturel dans l'organisation de l'évènement.

LES MISSIONS DU MUSÉE

En marge des missions relatives au Phare et malgré le temps consacré au chantier scénographique et à l'ouverture de l'EMA, l'équipe du Musée de la céramique d'Andenne a assuré l'équilibre de ses 4 fonctions muséales : acquérir, conserver, étudier, communiquer.

LE SERVICE DES COLLECTIONS

Le Service des collections s'est concentré cette année sur 1) la mise en pratique du Chantier des collections 2) La transmission des connaissances de la Conservatrice-adjointe auprès de la gestionnaire des collections et de la nouvelle Conservatrice, en prévision de son départ à la retraite en 2021 3) le déménagement puis la mise sous vitrine des objets exposés à l'EMA.

ACQUÉRIR

Si la politique d'acquisition n'a pas évolué au Musée de la céramique d'Andenne, un protocole de sélection préalable a été mis en ligne sur le site web du musée et est systématiquement soumis aux donateurs intéressés.

Achats

Documentation

- Chanoine V. BARBIER, *Histoire du Chapitre de Sclayn*, Namur, 1889
- Collection
- Caroline ANDRIN, « *Au fond de la piscine* », 2 bonnets de bain, porcelaine

- Etienne FLEURY, « *À propos du théorème d'Archimède* », 1 bouée, faïence émaillée
- Clémentine VAULTIER, « *Piscine Plaisir* », grès, émail cuit en réduction
- LANCZ GALERY (Bruxelles), Arthur Craco, « *Le Tribunal* », eau-forte, s.d.
- Daniel DECHANGY (Bruxelles, coll. privé), Arthur Craco, « *Statues de Chimères* », grès : pas d'entrée dans l'inventaire (réhabilitation dans l'espace public envisagé)

Dons

- Don de **Micheline BOREUX** de neuf poteries médiévales. Entrées dans l'inventaire sous les numéros : MCA.6965 à 6970 et 6973 à 6975.
- Don d'une peinture signée L. Philippot intitulée « *Etude de Meuse* » au Musée de la céramique de la part de la **Ville d'Andenne** via Yves Sorée. Peinture inventoriée sous le n° inv. MCA.6985.
- Don de **Esmeralda MILQUET** d'une statuette du Christ portant sa croix en porcelaine polychrome, sans marque, attribuée à un porcelainier andennais. Inventorié sous le numéro : MCA.6994

Mise en dépôt (entrant)

Les conventions de mise en dépôt entrant ont fait l'objet d'une mise à jour en 2020.

Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, soupière avec couvercle en faïence fine glaçurée, décorée de paysages d'influence chinoise en camaïeu bleu, provenant de la Fabrique impériale et royale à Andenne de Joseph Wouters (1787-ca 1794),

Mise en dépôt (sortant)

- **Maison des Métiers d'Art de la Province de Liège**
- Assiette plate, faïence fine, décor à l'impression noire, Bernard LAMMENS & Cie (1807-1823), D. 24,5 cm, inv. MCA.4428
- Groupe sculpté putti et agneau, terre cuite, sous globe en verre, attribution J. RICHARDOT (1786-1806), H. 24 x D. 15 cm
- Chandelier à décor Léda et le cygne, faïence fine, attribution J. RICHARDOT (1786-1806), H. 28 x L. 21,5 cm, inv. MCA.5147
- Vase brocail, porcelaine, attribution Andenne, 19^e siècle, H. 19 x L. 17 cm, inv. MCA.2163
- Vase ajouré, grès cérame, Arthur CRACO (1869-1955), H. 28 x D. 24 cm, inv. MCA.2526
- Vase ajouré tripode, porcelaine, attribution Jules DOTHEE-JAMAR (1863-1864), H. 13,5 x D. 8 cm, inv. MCA. 2116
- Cruche, terre cuite, provenance Andenne, 13^e siècle, H. 17 x 13,5 cm, inv. MCA.727
- Pot à col tréflé, terre cuite, provenance Andenne, 13^e siècle, H. 8 x D. 8 cm, inv. MCA.873
- **Asbl archeolo-J**

- MCA.3563 : 6 cadres en bois avec les différentes étapes de la fabrication des pavés + une étape sans cadre
- MCA.3568 : 2 moulages d'une estampe à pavés médiévale
- MCA.3569 : 3 estampes à pavés
- MCA.3572 : 1 pavé divisé en 4 carrés glaçuré jaune et brun
- MCA.3573 : 1 pavé divisé en 4 carrés en partie découpé glaçuré jaune et brun

CONSERVER

L'accent a été mis, au premier semestre 2020, sur le **déménagement effectif des collections exposées** dans le Phare (voir ci-dessus) et des campagnes de **restauration** de grande envergure. La deuxième partie de l'année a été rythmée par le **lancement du Chantier des collections** après un **réaménagement des réserves**.

RESTAURATIONS

Dans l'objectif de sa future exposition dans le Phare, le **lavabo liturgique médiéval**, pièce maîtresse des collections, a fait l'objet d'un marché public attribué à Mme Géraldine BUSSIENNE pour sa **restauration**. Celle-ci est suivie de près par les céramologues de l'AWaP, Sophie Challe et Sylvie de Longueville, et l'équipe du Service des Collections du Musée. Une visite dans l'atelier est organisée le 12 février afin de décider le type de soclage et les bouchages à réaliser. Le 4 mars 2020, le candélabre restauré est déposé au Phare où il intègre sa vitrine en vue de l'inauguration. Le lavabo-liturgique est une des pièces de collection emblématique du musée. Sa restauration était nécessaire en vue de son exposition au public. Il doit encore faire l'objet d'une étude approfondie par les céramologues en vue d'une demande de reconnaissance en tant que Trésor de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La restauration de la **Fontaine aux Chimères d'Arthur Craco** située dans le parc du Château Noël, avenue Roi Albert, a fait l'objet d'un marché public fin de l'année 2018. Afin de permettre sa réinstallation dans l'espace public, **l'acquisition** de deux des statues initiales a été faite auprès du collectionneur privé, Monsieur Daniel DECHANGY. L'acquisition des deux chimères restantes, qui complètent la Fontaine, a fait l'objet d'une négociation avec la famille DELECOUR, propriétaire des pièces. La question de la réhabilitation de cette œuvre monumentale au sein de l'Espace public andennais est toujours à l'étude.

Un **aryballe en verre gallo-romain** a été restauré par l'atelier verre de l'IRPA en vue de son exposition dans le parcours permanent du Phare.

Un **moule en fonte** servant à réaliser des sujets pour le tir forain en forme d'éléphant a été restauré par Françoise URBAN, restauratrice de métal, en vue de son exposition dans le parcours permanent du Phare.

Restauration d'un **mortier gallo-romain en sigillé** exposé dans l'EMA.

Les compétences d'une **restauratrice**, bénévole défrayée, ont permis un travail de qualité quant au nettoyage, la consolidation et la restauration des œuvres exposée dans le Phare. Il en est ainsi du vaste plan-relief d'Andenne entièrement démonté et dépoussiéré en 2019 puis remonté au Phare en février 2020. Cette **collaboration** se poursuit au dernier trimestre 2020 par une mise à disposition de Laure MALHERBE au Musée de la céramique d'Andenne par le Centre archéologique andennais. L. MALHERBE travaille, à raison d'un jour par semaine, avec l'équipe du Service des Collections du Musée au lancement du **chantier des collections**. Son expertise en restauration et en gestion des altérations de la céramique permet une formation technique auprès de tout le Service des Collections. Camille LEDOUX, muséologue, a rejoint le projet de chantier des collections en octobre 2020 en tant que bénévole défrayée.

RÉAMÉNAGEMENT DES RÉSERVES

Le chantier des collections a été amorcé par un travail de **réaménagement** des pièces du bâtiment Rue Charles Lapierre, durant le confinement, par le technicien du Musée. Cette entreprise a été une solution envisagée pour éviter le chômage temporaire au travailleur pour qui le télétravail n'était pas applicable. Les anciennes salles d'exposition sont devenues des bureaux ou des espaces de **réserve**. De nombreuses nouvelles étagères ont été installées, des thermo-hygromètres assurent un contrôle quotidien de l'humidité relative et de la température afin de respecter, autant que possible, les normes de conservation en vigueur pour la céramique. Un travail de rationalisation des espaces a été mené afin de limiter les trajets inutiles au sein des réserves par les travailleurs. Désormais, seuls les membres du Service des collections sont autorisés à traverser les espaces de réserves pour se rendre dans les bureaux.

CONTRÔLE DES CONDITIONS DE CONSERVATION

Faisant suite aux enregistrements de température et d'humidité relative au 4^e étage de l'EMA (t° trop élevée et HR trop basse), le Service des collections a installé des thermo-hygromètres au sein des espaces d'exposition (en et hors vitrines) des 2^e et 3^e étages. Un relevé **hebdomadaire** est désormais assuré depuis mi-octobre.

Ce même procédé a été mis en place dans les différents espaces de réserves des bâtiments Rue Charles Lapierre. Ce contrôle des conditions de conservation n'avait, jusqu'alors, jamais fait l'objet d'une attention particulière. L'objectif de ce protocole est d'installer chaque type de collection/matériaux dans l'espace qui lui sera le plus adapté, selon les enregistrements effectués **quotidiennement**.

ETUDIER - INVENTAIRES ET CHANTIER DES COLLECTIONS

Objectifs principaux

- assurer le **récolement** des collections : contrôle de la présence des objets de collection en réserve et dans l'inventaire informatisé
- assurer la **conservation** efficace des collections du musée selon les **matériaux** et/ou les **typologies** d'objets : conditionnement, conditions atmosphériques, sécurité, ...
- prévoir les **restaurations** nécessaires : isoler les objets infestés et programmer leur traitement
- organiser des **espaces de stockage** aux normes
- définir une **politique d'acquisition** stricte

- permettre un **accès facilité** aux collections aux chercheurs extérieurs (in situ et, à terme, en ligne) et ainsi offrir une **visibilité** sur les collections

De mars à juin, le Service des Collections a démarré la préparation du chantier des collections à distance, en télétravail (objectif du Service durant le confinement). Il s'agissait de se documenter sur le sujet et de rassembler les réflexions/décisions s'appliquant à sa réalisation au MCA (définition des objectifs, proposition d'un rétroplanning, listing du matériel nécessaire, proposition de chaîne opératoire et méthodologie...).

Faisant suite à cette phase préparatoire, des rencontres ont été organisées afin de profiter de l'expérience d'autres structures :

- Rencontre avec Cécile JUNGELS, Conservatrice du *Préhistomuseum* ayant mené un chantier de déménagement
- Rencontre avec Claire GOFFIOUL et Anne-Sophie BARNICH au CCE de Saint-Servais, gestionnaires du chantier des collections de l'AWAP
- Rencontre avec Jean-Louis POSTULA (Province de Liège) en vue d'intégrer le projet pilote d'ouverture du logiciel *The Museum System* à de nouveaux partenaires (hors Province de Liège) en collaboration avec Musées et Société en Wallonie
- Rencontre avec l'équipe du plan PEP's (FWB) en vue de la numérisation des collections du Musée (prévue en février 2021).

Fort de ces différents échanges, le Service des Collections a pu faire l'achat d'un matériel de gestion et de conditionnement des collections adapté afin d'entamer le travail effectif.

Ce chantier des collections est planifié sur 6 années au moins et débute, fin septembre 2020, par une phase test préalable sur un échantillon de la collection (porcelaines), selon un planning type bien défini. Au moins 2 personnes y travaillent les mardis et jeudis de chaque semaine. Dès octobre, l'équipe est renforcée par la présence de Camille LEDOUX, muséologue (2x/semaine) et de Laure MALHERBE (1x/semaine), conservatrice-restauratrice de céramiques. En date du 31 octobre, plus de 200 pièces ont été traitées, dépoussiérées et reconditionnées pendant le chantier. Le Service espère atteindre environ 450 pièces traitées pendant ce chantier à la fin de l'année 2020.

Le Service des collections espère, dès 2021, entamer une campagne de numérisation des collections, avec l'aide du **plan PEP's** et intégrer la base de données TMS pour l'inventaire des collections du Musée.

En date du 15 octobre 2020, l'inventaire informatisé comprend 7045 entrées. Les acquisitions de la seconde moitié de 2018 et celles de 2019 doivent encore y être encodées. Celles de l'année 2020, quant à elles, sont à jour grâce à un suivi régulier et méthodique des nouvelles acquisitions. Les fiches inventaires de plusieurs ensembles de collections (porcelaines « *po.* », collection Warginaire...) ont bénéficié d'une révision à l'occasion du confinement du printemps 2020, notamment par la précision de la description, d'une bibliographie de référence ou d'une valeur d'assurance non définie jusqu'alors.

L'inventaire photographique n'est plus tenu à jour depuis le départ à la retraite de l'assistant artistique en juin 2019. Le récent démarrage du chantier des collections et la prise de contact afin de profiter du Plan PEP'S de la Fédération Wallonie Bruxelles devraient permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine dans les mois et années à venir. Une première campagne de numérisation est prévue pour début d'année 2021.

PUBLICATIONS

- *Chronologie de l'histoire et l'évolution des différents adhésifs rencontrés en Europe de l'Ouest en restauration de céramique et de verre*, Bulletin trimestriel (2019, n°4) de l'APROA-BRK.

- *Publication dans le cadre de l'exposition « Ceramic valley » (juin-octobre 2021) (en cours de rédaction) : collaboration entre la Province de Namur, le Musée de la céramique d'Andenne, l'asbl sites H, l'ULiège ainsi que Les Editions de la Province de Liège.*
- *Catalogue de l'exposition « Trésors céramiques », Province de Liège (janvier-avril 2020).*
- *Bulletin trimestriel de l'APROA (en cours de rédaction), janvier 2021.*
- *Cahiers de Mariemont n°43, « Réplique », (en cours de rédaction), « Archéologie expérimentale et reconstitution : une collaboration entre le Musée de la céramique d'Andenne, le Musée et la Société archéologique de Namur ».*
- *Arthur CRACO, Lancz Galery (septembre-octobre 2020), reproduction de 3 photographies de pièces de la collection du musée.*

ETUDES

- Groupe de recherche autour du Lavabo liturgique en vue d'un classement comme Trésor de la FWB : collaboration avec l'AWaP, Géraldine Bussienne, UCL.
- Suivi de la destruction des maisons rue Janson (maison Montfort) et du potentiel archéologique : collaboration avec AWaP
- Suivi des fouilles aux abords du Château Noël à Andenelle par l'AWAP (juin-août 2020) : collaboration avec AWaP

CENTRE DE DOCUMENTATION

Des publications sont acquises ou des contacts pris pour compléter la documentation disponible dans le cadre de recherches. Celui-ci a été ouvert à des volontaires soutenant la constitution de dossiers des collections au Musée.

COLLABORATEURS (AUTRES)

- Task force autour de la valorisation du Trésor de la Collégiale Andenne
- Bibliotheca Andana
- Le Musée de la Céramique d'Andenne Asbl collabore activement avec le projet « *Bibliotheca Andana* » en transmettant des documents d'archives mis en ligne par son responsable.

SERVICE COMMUNICATION

Un groupe de travail sur la communication de l'EMA (réunissant les acteurs du Phare, son directeur et le Service Relations publiques de la Ville d'Andenne) se réunit mensuellement pour définir la stratégie de communication, le rétro-planning des événements, les responsabilités de chacun, les échéances de travail, etc. Cette manière de travailler permet une meilleure fluidité de l'information entre les partis, au profit du succès du Phare et de l'EMA.

La communication autour des activités organisées à l'EMA a concentré beaucoup d'énergie et de temps, d'abord dans le cadre de l'ouverture et ensuite, dans le cadre des modifications de programmation liées au Covid-19 :

- Site web (musée + Phare)
- Groupe travail communication du Phare
- Rédaction, réalisation graphique et impressions des dépliants/affiches de l'offre de médiation culturelle ou d'exposition temporaire (voir détails point 2.3)
- Réseaux sociaux (musée + Phare)
- Sites gratuits
- Support de visite autonome « *En vadrouille à l'EMA* » (6-12 ans)
- Reportages télé.

Bien que certains de ces événements aient été annulés ou modifiés selon les mesures sanitaires en place, ils ont tous fait l'objet d'une planification et d'une logistique chronophages pour l'équipe de médiation culturelle et les directions. L'équipe n'a cessé de se réinventer et de proposer des activités alternatives durant cette année empreinte d'instabilité. L'objectif premier de tout ceci étant de faire connaître l'EMA au plus grand nombre malgré l'impossibilité d'organiser un rassemblement ou une inauguration.

Durant le confinement et en prévision de l'ouverture de l'EMA, l'équipe a également tenu à partager le travail de coulisses sur les réseaux sociaux. Ceci nous a permis de maintenir le contact avec notre public et de susciter l'envie de découvrir les collections exposées.

Le site web

Depuis l'ouverture de l'EMA, le site web du musée a repris une activité de croisière. Des articles sont régulièrement postés pour annoncer les activités organisées ou pour partager les coulisses du Chantier des collections, par exemple. La politique d'acquisition et de dons a elle aussi été publiée. La majorité des visites enregistrées sont dirigées vers les pages dédiées aux collections du musée.

La présence du site web du Phare est un réel soutien dans notre communication, notamment l'agenda des activités que nous prenons soin de relayer systématiquement dans nos communications vers le public (on line ou papier). Réciproquement, les retours de visiteurs depuis la page web du Phare sont de plus en plus nombreux. Fin 2020, l'offre de médiation à destination des publics sera quant à elle mise en ligne sur le site du Phare, un relais sera prévu depuis le site du musée.

Année	Pages vues	Articles publiés depuis le 15.09.2020
2020	11 651	9

Les réseaux sociaux

En 2020, le Musée de la céramique a créé sa page Instagram, durant le confinement. Une manière pour l'institution de garder le contact avec son public plus jeune et avec de potentiels partenaires céramistes.

La page Facebook a été franchement réactivée pendant et après le confinement. La communication a d'abord porté sur les aléas du télétravail d'une équipe muséale confinée, sur des publications autour des collections (« *Le saviez-vous* ») et sur des activités créatives pour les enfants (chaque mercredi) en lien avec la céramique andennaise. Depuis l'ouverture du Phare, nos activités y sont systématiquement relayées.

La chaîne Youtube s'est vue enrichie des vidéos présentes dans l'EMA. Cette solution a permis, grâce à des QR-CODES de permettre l'accès aux vidéos présentées en temps de Covid-19.

Année	Facebook	Instagram	Youtube
2020 (28.10.2020)	6653	497	34

Fréquentations

La fermeture du musée puis le report de l'ouverture de l'EMA créent un réel déséquilibre dans les fréquentations de cette première année d'exploitation de la nouvelle exposition permanente.

Néanmoins, dès juillet, le public fut au rendez-vous des différentes activités organisées.

L'EMA a accueilli un peu moins de 1700 visiteurs à l'EMA en 3 mois d'ouverture (54 jours effectifs) et durant lesquels les scolaires n'ont pu assister à des visites guidées. Environ 450 de ces visiteurs ont assisté spécifiquement aux activités de médiation programmées au sein de l'EMA.

ATTENTION : L'interdiction d'organisation d'activités de médiation à destination du public scolaire (entre mai et fin septembre), le report de l'ouverture de l'EMA puis la seconde vague de propagation du Covid-19 (automne : nombreuses annulations des réservations) nous empêchent de fournir des chiffres représentatifs relatifs à l'accueil des publics scolaires au sein de l'EMA. Le détail des participants à nos activités est détaillé plus bas.

SERVICE DE MÉDIATION CULTURELLE(SMC) DE L'EMA

[Annexe 1 : Convention de mutualisation]

[Annexes 2-3-4-5 : supports communicationnels]

La mise en pratique de l'offre de médiation culturelle a été définie en 2020 : modalités pratiques de réservation, tarifs, contenus scientifiques de l'offre, programmation annuelle (événements ponctuels et récurrents), définition des publics cibles. Sa stratégie de diffusion a ensuite naturellement fait l'objet d'une large production de supports communicationnels adaptés à chaque public visé.

Si auparavant, les activités de médiation du musée étaient principalement assurées par des prestataires extérieurs, la situation a grandement évolué, notamment par la mutualisation des équipes muséales du musée et de la grotte Scladina et par la professionnalisation du SMC qui en découle. Le SMC avait été renforcé par un mi-temps (médiatrice culturelle) en octobre 2019. Les premiers mois de l'année 2020 ont concentré les énergies sur la mise en œuvre puis en pratique d'une mutualisation des services de médiation du Musée de la céramique et du Centre archéologique andennais. Ce projet a donné lieu à une convention de mutualisation. L'équipe s'appelle désormais « Service de Médiation culturelle de l'Espace muséal d'Andenne » et compte 3 ETP répartis sur 5 travailleurs.

Les profils actuels ne permettent pas une offre développée à destination du public néerlandophone. La priorité de ce dernier trimestre 2020 et du premier semestre 2021 est mise sur la formation en néerlandais.

Ce fonctionnement mutuel permet :

- De multiplier les **effectifs humains** capables de prendre en charge des animations
- plus sereinement un éventuel **turn-over** des équipes

- De renforcer les **compétences** des personnes en place par le partage des bonnes pratiques et par la diversité de leurs profils/diplômes respectifs
- Une meilleure répartition de la **charge de travail** et d'agenda
- Une **cohérence** de **communication** vers les publics : une seule équipe, une seule programmation commune, un mode de communication
- Un gain de temps dans la **gestion** organisationnelle et logistique du service
- Une mutualisation des **frais et des recettes liés** au service.

La communication du Service de Médiation culturelle

Supports papier

- réalisation de **3 supports communicationnels** de présentation de **l'offre de médiation culturelle** de l'EMA :
- 1 triptyque JEUNES (imprimé) : diffusion amorcée. Retours positifs de la part du scolaire et de l'extra-scolaire
- 1 triptyque ADULTES – SENIORS
- 1 dépliant KIDS

Ces supports respectent scrupuleusement la charte graphique du Phare et de l'EMA dictée par l'agence CIBLE. Ils ont été réalisés en étroite collaboration avec le service Relations publiques de la Ville d'Andenne.

- Réalisation **d'affiches (A2) pour les stages** d'été (FUN'CERAM) et d'automne (PREHISTO'FUN)

Supports numériques

- Mise en ligne de l'offre pédagogique sur le site web du musée
- Mise en ligne de l'offre pédagogique sur le site web du Phare (en cours)

Communication directe vers le public scolaire

Une **journée des Enseignants** a été organisée le 23 septembre 2020 en vue d'une présentation complète de l'offre de médiation culturelle de l'EMA, ainsi que les combinés possibles avec la grotte Scladina. Cette journée a rencontré un franc succès (25 enseignants présents) qui a donné lieu à de nombreuses réservations pour le dernier trimestre 2020. L'invitation (accompagnée du dépliant de l'offre pédagogique à destination des scolaires et de présentation de l'EMA/PHARE) a été envoyée auprès de 376 écoles (les primaires de la province de Namur, les écoles de l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) en Wallonie et à Bruxelles, les écoles secondaires de la commune d'Andenne et une partie des écoles primaires sur Liège).

Objectifs de ces supports communicationnels

- Assurer la visibilité de l'offre de médiation culturelle dans les salons, auprès des contacts scolaires et extra-scolaires, les différents partenaires de tous nos projets de médiation.
- Fournir les renseignements pratiques (tarifs, accessibilités, modalités de réservations) relatifs aux activités de médiation culturelle à l'EMA
- Renvoyer une image professionnelle de l'EMA aux publics et aux partenaires
- Disposer d'un support communicationnel adapté aux 3 types de publics ciblés (scolaires, adultes & seniors, extra-scolaires).

Programmation des activités de Médiation (juillet à décembre 2020)

Projets de médiation assurés par le SMC

Jusqu'à l'ouverture de l'EMA, le musée de la céramique est resté inaccessible du public. Désormais la totalité de nos activités de médiation se déroulent à l'EMA et ponctuellement à la Grotte Scladina. Elles sont destinées aux publics scolaires, extrascolaires, seniors, adultes (en groupe ou non) et familles.

SCOLAIRES

13 modules d'animation à destination du public scolaire, de 2,5 ans à 18 ans, ont été créés. Ces différents modules reposent sur une organisation simple : 1h dans le musée + 1h d'atelier créatif ou scientifique autour de la céramique et/ou la Préhistoire. Cette offre conjointe permet aux enseignants de venir passer une journée complète à l'EMA, en choisissant plusieurs modules, ou de combiner avec une visite à la Grotte Scladina.

Il était prévu qu'une partie de l'offre ne soit rendue accessible en 2020 mais la situation sanitaire nous a poussés à permettre une disponibilité totale à l'offre pédagogique.

- La journée des enseignants : 23 septembre 2020 : Présentation de l'offre pédagogique, de l'EMA et de ses espaces de médiation.
- Presque la totalité des visites réservés du 1^{er} au 31 octobre 2020 ont été annulées, en raison de la crise sanitaire

EXTRA-SCOLAIRES

Un gros travail de programmation à destination du public extra-scolaire a été mené cette année suite à l'interdiction de visite des musées par le public scolaire pendant plusieurs mois. Les ateliers du mercredi et les stages semblent, pour une première édition, remporter l'intérêt du public. Ces activités devront être renforcées par une communication efficace pour les mois et années à venir afin de devenir de véritables rendez-vous pertinents.

- Stages de juillet (FUN'CERAM & ARCHEO'FUN) et de novembre (PREHISTO'FUN) à destination des enfants entre 4 et 12 ans.
- Place aux enfants – annulé en raison du Covid19
- Halloween – annulé en raison du Covid19

- Les ateliers du 1^e et du 3^e mercredi de chaque mois (CERAMIX & ARCHEOX) à destination des enfants entre 4 et 12 ans.

ADULTES-SENIORS-FAMILLES

Le SMC a profité de l'ouverture de l'EMA pour organiser différents types de médiation à destination des adultes et des familles. L'objectif était de communiquer, chaque mois, sur des visites exceptionnelles ou thématiques diverses. Bien que certains aient dû être annulés, les événements organisés ont répondu aux attentes des visiteurs. Parallèlement à ceci, un support de visite en autonomie a été réalisé (*En vadrouille à l'EMA*) et est déjà disponible à la vente. Les ateliers guidés par un céramiste sont quant à eux prévus pour janvier 2021 et seront assurés par une médiatrice-céramiste du SMC.

- Inauguration du phare (concerts, démonstrations de restauration de céramiques, etc.) – annulée en raison du Covid19
- Visites inaugurales de l'EMA « *Les Trésors d'Andenne* » : 15 départs de visites réparties sur 5 jours en juillet-août 2020

Faute d'une inauguration, 5 journées de visites inaugurales étaient proposées aux visiteurs durant l'été (15 visites en tout). Cette visite des « Trésors d'Andenne » dure 2h et était comprise, exceptionnellement, dans le tarif d'entrée à l'EMA.

- Les Journées du patrimoine : 12/13 septembre 2020
- Visites automnales « *Voyage au cœur de la Préhistoire* » (EMA + grotte) - 18 octobre et 15 novembre 2020

Le Service de Médiation culturelle de l'EMA propose une visite de 4h répartie sur deux sites et centrée sur les vestiges archéologiques mis au jour à la aujourd'hui exposés au .

- Les événements « *Marmaille&co* » (label pour les familles, vacances scolaires)
- Le Family Day – annulé en raison du Covid 19
- La Nuit européenne des musées – annulée en raison du Covid19
- Halloween – annulé en raison du Covid 19

En bref, du 6/07/2020 au 20/10/20, le SMC a assuré **72 activités auprès du public** (ema + grotte), dont :

37 dates de visites de la Grotte Scladina (tout public) : environ 370 personnes

15 visites inaugurales (5 dates) de l'EMA (tout public) : environ 220 personnes

4 visites JOURNEES DU PATRIMOINE : environ 160 personnes à l'EMA

3 ateliers CERAMIX + 3 ateliers ARCHEOX : 37 places ou abonnements vendus

2 stages ARCHEO'FUN et FUN'CERAM : 17 participants

1 visite ICOM : 35 participants

1 journée pour les enseignants à l'EMA : environ 25 participants

1 visite pour les étudiants antiquaires: 8 personnes

1 visite 100% préhistoire sur les 2 sites (tout public) : 12 personnes

Du 6/07/2020 au 21/10/20, le SMC comptabilise donc + de 1000 participants à ces activités organisées, dont une majorité de familles, adultes, seniors mais aussi un public d'enfants dans le cadre extra-scolaire.

A l'EMA, le SMC comptabilise plus de 450 participants, soit près de 30 % de sa fréquentation totale de ces 3 premiers mois d'ouverture teintés de la crise sanitaire et d'une absence de publics scolaires inhérente. Ces chiffres sont donc tout à fait encourageants pour les prochaines années d'activité du Service, dans un contexte « *normal* ». Par ailleurs, la 2^e vague automnale et la fermeture du Phare le 28 octobre ont contraint le SMC à essuyer de nombreuses annulations ou reports de réservations. Au total 16 activités n'ont pu avoir lieu, soit environ 300 personnes inscrites et une perte financière de 2755 euros.

Les tarifs et le système de réservation

Depuis l'été 2020, le Service de Médiation culturelle se voit contrainte de fonctionner avec des agendas Google pour les infos non RGPD sensibles et un agenda Excel pour les disponibilités de l'équipe. Cette situation temporaire est à l'étude par Thomas Kempeneers, directeur du Phare.

L'accueil des visiteurs (individuels ou groupes) pour des animations a débuté le 15 juillet 2020 avec l'ouverture de l'EMA.

La politique tarifaire des activités du SMC à l'EMA ont fait l'objet, les années précédentes, d'une vaste étude comparative auprès d'institutions similaires. Pour les publics scolaires, le choix d'une offre tarifaire attractive a été posé suite aux mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la gratuité de l'enseignement obligatoire (décret du 03.05.2019). Il en résume ceci :

JEUNES	SCOLAIRE : JEUNES ½ journée	4€/enfant
	SCOLAIRE : JEUNES journée	Sur devis
	SCOLAIRE : MATERNELLES (15 élèves max.)	4€/enfant Forfait de 60 EUR / groupe de moins de 15
	EXTRA-SCOLAIRE : ANNIVERSAIRES	120 €
	EXTRA-SCOLAIRE : ATELIER DECOUVERTE DU 1 ^{er} ou 3 ^e merc. DU MOIS : prix à la séance	6€ / séance
	EXTRA-SCOLAIRE : ATELIER DECOUVERTE DU 1 ^{er} ou 3 ^e merc. DU MOIS : carte 5 séances	25€ / 5 séances
ADULTES, SENIORS, FAMILLES	Visite guidée d'1 seul musée (1h30)	90€
	Visite guidée des 2 musées (2h00)	120 €
	Visite-jeu + Atelier (2h00)	120€
	Visite guidée de l'exposition temporaire (1h00)	Sur devis
	Visite guidée en combiné Grotte + EMA	12 € / adultes 4 € / 6-18 ans

	CERAMAX (jan.2021)	Entre 110 et 130 €
EXTRAS	Carnet d'activité en autonomie pour les familles	3€

Médiation en autonomie

Afin de compléter l'offre pédagogique à destination des différents publics, un support de médiation « *En vadrouille à l'EMA* » en autonomie, à destination du public intergénérationnel est réalisé (6-12 ans). La conception scientifique et pédagogique est assurée par le SMC. La réalisation graphique a été assurée par la société HOYO. Ce projet est conçu en réponse à l'exigence de base du label « *Marmaille&co* » (MSW).

Les collaborations et partenariats

Les partenaires andennais

Quelques activités ont été organisées ou annulées (Covid-19) pour répondre aux demandes de nos partenaires habituels. Ainsi, les partenariats traditionnels se sont poursuivis et renforcés, particulièrement dans l'élaboration de projets pour le Phare.

- Centre archéologique andennais : mutualisation du service de médiation, de certaines missions de conservation, de la communication, etc.
- Halloween, Place aux enfants
- Office du Tourisme, Latitude sports, Régie de quartier (Peu d'eau)
- Bibliothèque communale : collaboration dans le cadre des stages
- Maison de la Laïcité : Rencontre Apéro avec la Directrice-Conservatrice (déc.2020) et visite de l'EMA (jan.2021)
- Centre Culturel d'Andenne : collaboration dans le cadre du Marché des céramistes (annulé) et de la programmation du Ceramic Art Andenne 2021
- Accueil de stagiaires issus des écoles locales
- Céramistes de la région (ateliers guidés)
- Participation aux jurys de fin d'année et seconde cession de qualification pour la section Infographie de **l'Athénée Royal Jean Tousseul d'Andenne**.

Les autres partenaires

- **MSW** : Renforcement des liens établis dans le réseau MSW, tant au niveau d'Archéopass que du label Marmaille&Co.
- **HEAJ** : les étudiants en 2^e BAC AESI Arts plastiques s'approprient les collections du Musée pour en proposer une présentation didactique et/ou une actualisation.
- mise à disposition d'un animateur pour une animation gratuite au CHRN pendant un après-midi (animation hors les murs à destination d'un public dit fragilisé)
- Centre d'Anthropologie Culturelle de l'ULB

- Département de Sociologie de l'Institut Européen
- UCL, Master en médiation culturelle

SERVICE ETUDES ET RECHERCHE

Le Musée de la Céramique d'Andenne a fait preuve de dynamisme en matière de recherches et d'études diverses. Outre le travail mené par le Service des Collections sur le lavabo liturgique ou la publication sur la céramique industrielle, l'équipe actuelle a pu démontrer son esprit critique et ce, au profit de l'institution : recherches sur les publics scolaires, création de nouveaux outils de communication à destination du public local, réflexion sur la visibilité de l'EMA et du musée au sein du milieu universitaire, etc.

- Cours-conférence pour les étudiants de Master en archéologie de l'UCL sur la céramique médiévale et moderne Collaboration scientifique à l'Université de Liège
- Cours pratique de Muséologie au sein de l'EMA aux étudiants de l'Université de Liège (3^e Bachelier et Master en Histoire de l'Art et Archéologie)
- Collaboration (maître de stage) avec l'Université de Louvain-la-Neuve, master Médiation culturelle (Marie-Julie Malache)
- Certificat interuniversitaire en Management du Tourisme et des Loisirs : Sujet de TFE de C. HERMANS : « *Attirer et fidéliser le public andennais au Musée de la céramique d'Andenne* ».
- Création de questionnaires reprenant dans les socles de compétences les objectifs pédagogiques pouvant correspondre aux objets de l'EMA. (Sections Céramique et Préhistoire) – en cours
- 258 questionnaires récoltés, remplis par 202 professeurs.

ICOM Wallonie-Bruxelles, Journée professionnelle

RESSOURCES HUMAINES

[Annexe 6 : Organigramme]

L'arrivée d'une Directrice-Conservatrice en janvier 2020 a permis à l'équipe d'à nouveau se reposer sur une hiérarchie en place. L'organigramme se pense désormais comme un système décisionnel clair et une organisation du travail par service (collection, exposition, médiation, communication, administratif, technique). Cette première année de fonctionnement semble prometteuse.

Cette année a été mise au profit d'une clarification des missions et responsabilités de chacun, selon les services. Les priorités de l'équipe reposent sur 2 lignes directrices principales : 1) le bon fonctionnement de l'Espace muséal d'Andenne et 2) le respect des critères de reconnaissance du musée en catégorie B tout en initiant la mise en œuvre de critères relatifs à la catégorie A (numérisation des collections, multilinguisme, expositions temporaires, etc.).

La situation « floue » liée à l'absence de direction semble résorbée. La perspective de départs à la retraite de deux travailleurs fait l'objet d'une réflexion en amont afin de définir les profils souhaités pour faire évoluer la structure. La campagne de démarchage et de recrutement débutera en fin d'année. Les missions scientifiques et d'études ainsi qu'administratives seront considérablement renforcées.

Les stagiaires et bénévoles

Le Musée a pour tradition d'accueillir des stagiaires d'horizons et de niveaux d'études différents, chaque année.

En 2020, nous avons évidemment accueilli moins de stagiaires qu'auparavant (raison sanitaire). Une offre de stage a néanmoins été lancée afin d'intéresser des étudiants en archéologie, histoire de l'art, muséologie ou restauration de céramiques à nous rejoindre au Chantier des collections, d'ici la fin d'année.

8 stagiaires ont été accueillis au sein du musée en 2020.

- 3 stagiaires de l'ARA Jean Tousseul, bureautique
- 1 stagiaire 5e de l'ARA Jean Tousseul, infographie
- 2 stagiaires 6^e de l'ARA Jean Tousseul, infographie
- 1 stagiaire de la HEAJ (TFE sur l'aménagement de l'atelier de médiation)
- 1 stagiaire de l'UCL, master en médiation muséale

Le Musée a également la chance de pouvoir compter sur de fidèles bénévoles qui assument principalement des missions techniques, d'archivage ou de recherches documentaires.

Comme détaillé plus haut, le recours à des bénévoles défrayés pour du travail dans les collections a été organisé cette année avec Camille LEDOUX, muséologue.

Formations et colloques

- Les formations sont toujours favorisées mais à la demande du travailleur. Leur financement est parfois remboursé grâce à l'intervention du Fonds4S. Cette année 2020 n'a pas été représentative des possibilités de participation à ce type d'activités. Nous pouvons citer :
- Certificat interuniversitaire en Management du tourisme et des loisirs par l'UNamur et l'ULiège.
- Formation « *Réforme du Code des Sociétés* » par MSW
- Formation « *Le stress et moi : les clés pour en sortir gagnant* » par FORMAPEF - *annulée pour raison sanitaire*
- Formation « *Gérer une équipe en période de crise* » par FORMAPEF

GESTION FINANCIÈRE

[Annexe 7 : comptes et bilan]

Le subside de fonctionnement octroyé par la Ville d'Andenne est de 50.000 euros pour 2020. Cette diminution de subside par rapport à 2019 (90.000 EUR) se justifie par l'engagement, par la Ville d'Andenne, d'une nouvelle direction à temps plein.

Les ventes de la boutique sont désormais concentrées au Phare. Les ventes en ligne sont actuellement en stand-by, dans l'attente d'un système informatique efficient mis en place par le Phare (via son site web).

La charge administrative en relation avec la gestion des demandes de subvention extraordinaire s'est accrue en raison du nombre plus important de demandes émises par le Musée, parfois plusieurs par institution (Ville d'Andenne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Province de Namur).

Ces demandes génèrent des marchés publics et des justifications, en plus du temps utile à la constitution des dossiers de candidature chiffrés. Elle montre la limite du potentiel administratif du Musée, adapté pour la gestion courante (surtout des subventions de fonctionnement ou liées au personnel APE, Aviq et Maribel) mais surchargé par les autres demandes prises en charge par les services concernés.

Depuis octobre 2019, ½ ETP est assuré par un financement MARIBEL (Service de Médiation culturelle). Deux demandes conjointes, avec le Centre archéologique andennais, ont été remises en octobre 2020 pour l'obtention de deux autres ½ ETP à mutualiser (Responsable administratif et gestion des ressources humaines + Scénographe).

Suite au licenciement de l'ouvrier polyvalent du musée, 9 points APE ont pu être répartis sur l'ensemble de l'équipe de manière à valoriser l'entièreté des points disponibles.

Le subside octroyé par l'AVIQ sera réévalué en novembre 2020 pour les cinq prochaines années (poste de Mireille GRAINDORGE – Gestionnaire de l'Accueil du Phare).

AMÉNAGEMENTS & SÉCURITÉ

- Démontage des vitrines et rafraîchissement des anciennes salles d'exposition (réparations des murs, peintures, etc.)
- Aménagement des réserves : peinture, éclairage, mobilier, etc.
- Aménagement des anciennes salles d'exposition en bureaux ou en réserves.
- Contrôle des systèmes d'alarme et des extincteurs
- Entretien des locaux, du jardin et du matériel (alarmes, caméras de surveillance, désherbage, placement et remplacement des éclairages, entretien de l'informatique, etc.)
- Aménagement des bureaux pour garantir les mesures sanitaires en vigueur (1 bureau par travailleur)

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

- Renforcement des collaborations associatives, scolaires et académiques
- Renforcement conséquent des collaborations avec le Centre archéologique andennais
- Renforcement conséquent des collaborations avec les acteurs du Phare (Office du Tourisme, Bibliothèque) et le service Festivités et Tourisme de la Ville d'Andenne (Relations publiques)
- Renforcement des collaborations avec le monde scientifique (historiens locaux, archéologues de la région wallonne, chercheurs, guides, universités, etc.)
- Nouvelles relations entretenues avec des collections et amateurs de céramiques andennaises
- Le Musée est membre de Musées et Société en Wallonie (MSW) : Marmaille&Co, ArchéoPass
- Partenariat avec la Province de Namur, l'Université de Liège, l'asbl sites^H

- Collaboration avec Bibliotheca Andana
- **Séminaire de Muséologie de l'Université de Liège**
- ICOM Wallonie-Bruxelles
- Province de Liège, projet « *The Museum System* »
- Les Editions de la Province de Liège
- PEP's (FWB)
- ARA Jean Tousseul

PERSPECTIVES & OBJECTIFS 2021

L'année 2021 du Musée de la Céramique d'Andenne sera mise au profit du recrutement de profils actuellement affaiblis dans la structure et pourtant nécessaires à la poursuite de nos objectifs muséaux (musée de catégorie B de la FWB) :

- ½ ETP Responsable administratif et gestionnaire RH – en remplacement de Michèle GRISARD et en mutualisation avec le Centre archéologique andennais
- 1 ETP Responsable du Service Etude & Recherche – en remplacement de Renée SLOOTMAEKERS
- ½ ETP Scénographe – En mutualisation avec le Centre archéologique andennais

La rédaction de profils de fonction suivra une évaluation individuelle avec chaque membre du personnel, après une année de collaboration avec la nouvelle direction en place (janvier 2021).

Par ailleurs, une grande partie de l'énergie sera mise au profit de la rédaction d'un dossier de demande de mise en conformité de l'EMA en tant que musée de catégorie A auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en collaboration avec Le Phare et le Centre archéologique andennais). L'objectif de cette demande vise une augmentation du financement FWB à hauteur de 350.000 euros pour les structures muséales composantes de l'EMA.

Service des collections

- Poursuivre la dynamique entamée pour le chantier des collections
- Numérisation : environ 300 pièces traitées avec la campagne PEP's
- Parution des publications entamées en 2020 (3)
- Engagement d'un.e spécialiste de la céramique (céramologue ou archéologue de terrain) afin de renforcer le Service Etudes & Recherche
- Renforcer la participation à des publications et participer à des appels à communications scientifiques
- Poursuivre les efforts entamés en gestion des conditions de conservation
- Intégrer le projet pilote « *The Museum System* » (Collab. Province de Liège)
- Poursuivre le travail entamé sur la valorisation du Trésor de la Collégiale d'Andenne

- Maintenir la dynamique de valorisation des collections via les réseaux sociaux et le site web
- Renforcer la présence des activités sur les réseaux sociaux et nos sites web.

Service de Médiation

- Assurer la mise en pratique de l'offre de médiation à l'EMA et à la grotte Scladina
- Développer les capacités de l'équipe en place à guider en néerlandais (formation, recrutement ciblé)
- Communiquer l'offre de médiation auprès des publics ciblés et augmenter la visibilité de l'EMA
- Assurer un suivi rigoureux des réservations et des plannings
- Participer à la conception des activités de médiation relatives aux prochaines expositions temporaires
- Renforcer la présence des activités sur les réseaux sociaux et nos sites web.

NB : De nombreux groupes scolaires attendus d'ici la fin 2020, tant à la Grotte Scladina qu'à l'EMA, se verront obligés d'annuler ou de reporter leur visite (fermeture du Phare dès le 28.10.2020) + 1 stage à la Toussaint – reporté pour Covid-19 + 2 jours d'ateliers pour enfants les 9 et 10/11 (allongement des vacances de Toussaint) – reportés pour Covid-19

Programmation des activités de décembre 2020 à octobre 2021

- Le « *Marché de Noël des céramistes* », 6e édition, les 19 & 20 décembre au sein de la Collégiale Sainte Begge d'Andenne.
- Parallèlement au Marché de Noël, des activités pour les 3-6 ans seront proposées à l'EMA autour de la thématique de « **Noël à l'envers** » et abordera les différences culturelles liées à cette fête traditionnelle pour les enfants belges.
- Matinées « *Les mains dans la terre* » : 9-10 novembre 2020 pour les 4-6 ans – reporté pour Covid-19
- Préhisto'fun : stage à l'EMA du 2 au 6 novembre 2020 pour les 5-8 ans – reporté pour covid-19
- 03.01.2021 : Dimanche plus que gratuit à l'EMA
- Lancement des ateliers guidés pour adolescents/adultes CERAMAX (janvier à avril puis de septembre à décembre)
- Lancement des anniversaires à l'EMA et à la grotte Scladina (dès janvier 2021)
- 36 Visites guidées à destination du public senior andennais (janvier 2021)
- 12 visites guidées à destination du personnel de la Ville d'Andenne (février 2021)
- Exposition de Jean-Claude LEGRAND dans le cadre de *Ceramic Art Andenne* (24.04-24.05.2021)

- Marché des céramistes (visites guidées de l'expo du *Ceramic Art Andenne*) : 23/24 mai 2021
- Stage de Printemps à l'EMA (FUN'CERAM) : 2^e semaine du congé de Printemps
- Stage d'été à la grotte (ARCHEO'FUN) et à l'EMA (FUN(CERAM) juillet/août
- Exposition *Ceramic Valley* du 15.06 au 15.10.2021

TMS a été conçu, à partir de 1981, par l'entreprise américaine Gallery Systems, basée à New York, dont le logiciel de gestion de collections est le core businessLeader mondial du marché des logiciels gestionnaires de collections patrimoniales, TMS compte aujourd'hui plus de 800 clients (musées, centres d'archives, collections privées, administrations qui gèrent des biens patrimoniaux...) localisés dans 31 pays et supporte 24 langues différentes.

Le Plan PEP's a pour double objectif : 1. La **préservation** des patrimoines culturels en veillant à la sauvegarde et à la pérennité des collections afin de continuer à avoir accès à moyen et court terme aux patrimoines numérisés ; 2. La **valorisation** des patrimoines culturels en assurant un accès interopérable pour les services et institutions de la FWB, le grand public, les réseaux d'enseignement et les chercheurs. Le Plan Pep's s'appuie pour ce faire sur les outils des technologies de l'information et de la communication. La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient les projets de numérisation des institutions culturelles, via les budgets réservés à la mise en œuvre du Plan Pep's.

Fréquentation de l'EMA du 15 juillet au 18 octobre : un peu moins de 1700 visiteurs.

8. Développement territorial

1. Aménagement du territoire - Conseiller en Aménagement du territoire - Rénovation urbaine

LE PLAN DE SECTEUR

La révision du plan de secteur de HUY-WAREMME et l'extension de la ZAE MECALYS de PETIT-WARET

Durant l'année 2020, des contacts ont été poursuivis avec le Bureau Economique de la Province pour réaliser un dossier d'ensemble visant une seule demande de révision du plan de secteur pour ANDENNE, FERNELMONT et HERON. Plusieurs réunions de travail ont été organisées en vue de préparer le dossier administratif réglementaire qui sera adressé au Gouvernement wallon.

Une réunion d'information préalable a été organisée. Le compte-rendu a été établi et le BEPN est chargé de préparer le dossier réglementaire destiné à être soumis au Gouvernement wallon.

LES SCHÉMAS D'ORIENTATION LOCAUX

Durant l'année 2020, plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants du Bureau Economique de la Province pour préparer les différents dossiers qui seront présentés au Ministre de l'Aménagement du territoire.

La crise sanitaire a par ailleurs ralenti les travaux entrepris.

Une attention toute particulière est donnée au dossier relatif à l'urbanisation du « *Quartier de la gare* », à SEILLES, et au dossier du développement du « *Quartier d'Anton* », à ANDENNE.

Ces dossiers sont toujours en cours auprès du Bureau Économique de la Province.

LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

La composition de la commission

Par arrêté du 24 juin 2019, le Ministre de l'Aménagement du territoire a approuvé le renouvellement de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité dont la composition est contenue dans la délibération du Conseil communal du 27 mai 2019. Le même arrêté approuve le Règlement d'Ordre Intérieur de ladite commission tel que contenu dans la délibération du 27 mai 2019 du Conseil communal.

La composition de la commission est la suivante :

Est désigné en qualité de président de la commission : Monsieur Etienne ROBERT.

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

- Monsieur René LEPAGE, avec comme suppléants Madame Marie-Christine MAUGUIT et Monsieur Christian BADOT

- Monsieur Manuel DELHALLE, avec comme suppléants Monsieur Jawad TAFRATA et Mesdames Marie-Luce SERESSIA et Rosa CASTELLAN
- Madame Françoise LEONARD
- Monsieur Philippe MATTART, avec comme suppléants Monsieur Vincent FURNELLE, Pierre-Jean LEBLANC et Christian MATTART

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

- Monsieur Michel BOULVIN, avec comme suppléants Monsieur Claudy GIOT et Madame Christine BOXHO
- Monsieur Guillaume BURTON, avec comme suppléant Monsieur Simon DUMONT
- Monsieur Etienne MATAGNE, avec comme suppléant Monsieur Emmanuel GILLET
- Monsieur René DAVIN, avec comme suppléante Madame Marie-Claire LALLEMEND
- Monsieur Raymond DORY, avec comme suppléant Monsieur Raymond COLLIGNON
- Monsieur Eric NELLIS
- Monsieur Jean-François COSSE, avec comme suppléants Madame Danielle DELMOTTE et Monsieur Jacques BIOUL
- Monsieur Geoffrey CARION, avec comme suppléant Monsieur Bruno COLLARD
- Madame Jacqueline PAULUS, avec comme suppléants Monsieur Boris NASDROVOISKY et Madame Maryline MARCHAL
- Monsieur Marc DEFOSSE, avec comme suppléant Monsieur Patrick MAGNEE
- Monsieur Grégoire COPPIN, avec comme suppléant Monsieur Vivian PEETERS
- Monsieur François CHIARAPPA, avec comme suppléante Madame Françoise PHILIPPART

Les travaux de la commission

Durant les dix premiers mois de l'année 2020, la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité s'est réunie 5 fois.

Les modifications de la composition en 2020

La composition de la commission a été modifiée suite à la démission de Madame Marie-Rose AUQUIER.

LES PERMIS UNIQUES

Durant la période de référence, le service à instruit les dossiers suivants :

Projet de la société ENGIE ELECTRABEL d'installer et exploiter un parc de 3 éoliennes à NAMUR (WIERDE)

Dans un courrier daté du 28 janvier 2019, le Service Public de Wallonie a informé le Collège communal que la société ENGIE ELECTRABEL envisage de déposer une demande de permis unique pour construire et exploiter un parc de 3 éoliennes à NAMUR/WIERDE, le long de la E411.

A ce jour, aucune demande n'a été déposée.

Demande de permis unique de la VILLE D'ANDENNE pour régulariser des installations dans les halls techniques situés rue André Renard, à SEILLES

Une demande de permis unique pour régulariser diverses installations dans les halls techniques de « Sclaigneau » a été déposée par la Ville d'ANDENNE auprès des Fonctionnaire technique et Fonctionnaire délégué.

Par arrêté du 4 mars 2020, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique ont délivré au Collège communal un permis unique pour le maintien en activité et la régularisation des installations et dépôts exploités par le service Technique de la Ville d'ANDENNE, rue André Renard, 3 à 5300 SEILLES. Ce permis, en son article 4, 4ème tiret impose à la Ville d'ANDENNE de réaliser une étude d'orientation.

Le Collège communal a décidé d'introduire un recours administratif préalable auprès du Service Public de Wallonie, Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Par arrêté du 9 juillet 2020, le Ministre de l'Aménagement du territoire a confirmé la décision susvisée.

Le Collège communal a décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat contre cette décision sur recours. Le dossier est toujours à l'instruction au moment de la rédaction du présent rapport.

Demande de permis unique de la S.A. ASPIRAVI pour implanter et exploiter un parc de 6 éoliennes sur les communes de HERON et FERNELMONT

Par arrêté du 12 septembre 2019, le Ministre de l'Aménagement du territoire a :

- déclaré recevable le recours exercé par la S.A. ASPIRAVI contre l'arrêté du 3 avril 2013 des fonctionnaire technique et fonctionnaire délégué compétents en première instance refusant à ladite société un permis unique visant à implanter et exploiter un parc de 6 éoliennes sur les communes de Héron et de Fernelmont ;
- infirmé l'arrêté du 3 avril 2014 susvisé et a accordé le permis sollicité pour une durée de 20 ans.

Le Collège communal a décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat contre cette décision. Le dossier est toujours à l'instruction au moment de la rédaction du présent rapport.

Demande de permis unique de la SPRL SIGNAROUTE et la S.A. WT MASAM, pour construire et exploiter une entreprise de signalisation et de marquage routier, à Landenne, rue de l'Avenir (ZAE Mecalys)

Le 5 avril 2019, la SPRL SIGNAROUTE et la S.A. WT MASAM ont sollicité un permis unique pour construire et exploiter une entreprise de signalisation et de marquage routier, à Landenne, rue de l'Avenir (ZAE Mecalys), sur la parcelle cadastrée sous section C, numéro 6/S pie. Le bâtiment projeté sera utilisé pour le stockage de panneaux et des matériaux de signalisation routière. L'établissement comportera également une zone de distribution de carburant et une zone de lavage pour les véhicules de l'entreprise ainsi qu'un petit atelier pour le collage d'autocollants. Ce projet s'implante dans le SOL "ZAE de PETIT-WARET".

La demande de permis a été soumise à enquête publique du 21 août au 5 septembre 2019 inclus; aucune réclamation n'a été enregistrée.

Par arrêté du 21 octobre 2019, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique ont octroyé aux sociétés précitées le permis sollicité. Ce permis est octroyé sous conditions pour un terme venant à échéance le 21 juin 2039.

Demande de permis unique de la SPRL TECHNO METAL INDUSTRIE pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment démontable et d'une structure déplaçable sur rails, sur un bien sis à SEILLES, rue des Marais, n° 2

Par arrêté du 6 décembre 2019, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique ont octroyé à la **SPRL TECHNO METAL INDUSTRIE** un permis unique pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment démontable et d'une structure déplaçable sur rails, sur un bien sis à SEILLES, rue des Marais, n° 2, cadastré sous 11^{ème} division, section B, numéros 267/3 D, 270 W, 271 E, 271 F, 271 K, 273 F, 273 N, 273 P et 276 N2.

Le Collège communal a décidé d'introduire un recours contre cette décision.

Demande de permis unique de la S.A. INFRABEL pour construire et exploiter un poste de sectionnement à SEILLES (gare)

Le 17 décembre 2019, la S.A. INFRABEL a introduit une demande de permis unique pour construire et exploiter un poste de sectionnement à SEILLES.

Cette demande a été soumise à enquête publique du 9 mars au 25 mai 2020 inclus (avec suspension des délais du 18 mars au 4 mai 2020); aucune réclamation n'a été introduite.

Par arrêté du 6 juillet 2020, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique ont octroyé le permis sollicité.

Demande de permis unique de la S.A. DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES pour aménager et exploiter une zone de chargement / déchargement et de stockage temporaire de matières minérales au sein de la zone portuaire de SCLAYN, rue de Marche-en-Pré

Le 24 octobre 2019, la S.A. DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES a sollicité un permis unique pour aménager et exploiter une zone de chargement/déchargement et de stockage temporaire de matières minérales au sein de la zone portuaire de SCLAYN, rue de Marche-en-Pré, sur la parcelle cadastrée sous section E, numéro 501/S/11. Cette demande a été soumise à enquête publique du 31 janvier au 17 février 2020 inclus; aucune réclamation n'a été enregistrée.

Sur avis favorable émis le 6 avril 2020 par le Fonctionnaire délégué et par le Fonctionnaire technique, le Collège communal, en séance du 17 avril 2020, a délivré le permis sollicité.

Demande de permis unique de la S.A. VENTIS pour construire et exploiter un parc de deux éoliennes sur les aires autoroutières de et à COUTHUIN

Par arrêté du 1er octobre 2020, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique ont délivré à la **S.A. VENTIS** un refus de permis unique pour construire et exploiter un parc de deux éoliennes sur les aires autoroutières de et à COUTHUIN (classe 1).

Demande de permis unique de Monsieur Marcel GAUTHIER pour modifier le relief du sol visant à procéder au remblayage d'une ancienne sablière sise à ANDENNE, route de Bonneville

L'association d'avocats **PAQUES-NOPERE et THIEBAUT**, mandatée par Monsieur **Marcel GAUTHIER** a introduit une demande de permis unique pour modifier le relief du sol visant à procéder au remblayage d'une ancienne sablière sise à ANDENNE, route de Bonneville, sur les parcelles cadastrées sous section F, numéros 419, 420/B, 414/W, 415/A, 416 et 415/C.

Par courrier du 5 octobre 2020 du Cabinet d'avocats précité a décidé de retirer sa demande.

Demande de permis unique de la Direction des Etudes Environnementales et paysagères du SPW pour l'exploitation de la carrière dite « de Gore » sise rue de Marche-en-Pré, n° 1, à SCLAYN et THON

LA Direction des Etudes Environnementales et paysagères du SPW a déposé une demande de permis unique pour l'exploitation de la carrière dite « de Gore » sise rue de Marche-en-Pré, n° 1, à SCLAYN et THON.

Par courrier du 1er juillet 2020, les Fonctionnaire délégué et Fonctionnaire technique ont déclaré la demande de permis incomplète.

Le demandeur a été invité à compléter sa demande.

Demande de permis unique de l'ASSOCIATION ALBERT ET ANTOINE pour la construction d'un poulailler regroupant deux unités d'élevage sur parcours de poulets de chair de 6500 animaux (soit 13.000 au total), la construction d'un hangar, la création d'une prise d'eau en marge d'une exploitation agricole autorisée et l'exploitation des deux unités d'élevage de poulets en ce compris les installations connexes, l'exploitation d'une nouvelle prise d'eau et le maintien en activité de l'exploitation agricole bovine existante, à NAMECHE, rue des Fermes

Le 15 mai 2020, l'ASSOCIATION ALBERT ET ANTOINE TONGLET (père et fils) a sollicité un permis unique pour la construction d'un poulailler regroupant deux unités d'élevage sur parcours de poulets de chair de 6.500 animaux (soit 13.000 au total), la construction d'un hangar, la création d'une prise d'eau en marge d'une exploitation agricole autorisée et l'exploitation des deux unités d'élevage de poulets en ce compris les installations connexes, l'exploitation d'une nouvelle prise d'eau et le maintien en activité de l'exploitation agricole bovine existante, à NAMECHE, rue des Fermes, sur les parcelles cadastrées sous section A, numéros 90/A et 87/A.

Cette demande a été soumise à enquête publique du 29 juin au 14 juillet 2020 inclus; deux réclamations ont été déposées dans le cadre de celle-ci.

Sur avis favorable conditionnel émis le 21 septembre 2020 par le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué, le Collège communal, en séance du 2 octobre 2020, a décidé d'octroyer le permis sollicité sous conditions.

Demande de permis unique de la SPRL AIR ÉOLIENNE DE FERNELMONT pour construire et exploiter un parc de trois éoliennes sur l'aire autoroutière FERNELMONT

Le 28 mai 2020, la SPRL AIR ÉOLIENNE DE FERNELMONT a sollicité une demande de permis unique pour construire et exploiter un parc de trois éoliennes sur l'aire autoroutière FERNELMONT, rue de Narmont, n° 84, à PONTILLAS (classe 1).

Cette demande de permis a été soumise à enquête publique du 16 août au 7 septembre 2020 inclus; une réclamation a été introduite durant cette enquête.

Le dossier est toujours à l'instruction.

Demande de permis unique de la SPRL B.P.M pour aménager et exploiter une zone de dépôt de produits minéraux solides sur le site du port de Vezin, d'une capacité de 120.000 tonnes par an, à VEZIN, rue de la Limite

La **SPRL B.P.M** a sollicité un permis unique pour aménager et exploiter une zone de dépôt de produits minéraux solides sur le site du port de VEZIN, d'une capacité de 120.000 tonnes par an, à VEZIN, rue de la Limite, sur la parcelle cadastrée sous section A, numéro 502/D.

Par courrier du 15 juillet 2020, les Fonctionnaire délégué et Fonctionnaire technique ont estimé que le dossier déposé doit être complété. Information en a été donnée directement au demandeur.

Demande de permis unique de la SRL IRYS INVEST pour la démolition la reconstruction et l'exploitation d'une salle des fêtes « Le Bivouac », à LANDENNE, place Félix Moinnil, 236

Le 15 juillet 2020, la société SRL IRYS INVEST a sollicité un permis unique pour la démolition la reconstruction et l'exploitation d'une salle des fêtes « *Le Bivouac* », à LANDENNE, place Félix Moinnil, 236, sur la parcelle cadastrée sous section A, numéro 321/P.

Cette demande a été soumise à enquête publique du 22 août au 7 septembre 2020 inclus; trois réclamations (dont une collective) a été déposée.

Demande de permis unique de la S.A. DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES pour aménager et exploiter une zone de chargement / déchargement et de stockage de matières minérales rue de la Limite, à Vezin, dans la zone portuaire de VEZIN

La S.A. DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES a déposé une demande de permis unique pour aménager et exploiter une zone de chargement / déchargement et de stockage de matières minérales rue de la Limite, à VEZIN, dans la zone portuaire de VEZIN, sur la parcelle cadastrée sous section A, numéro 502/D (classe 2). Cette demande a été déclarée complète et recevable le 15 juillet 2020.

La demande de permis a été soumise à enquête publique du 22 août au 7 septembre 2020 inclus; aucune réclamation n'a été introduite durant cette enquête.

Le dossier est toujours à l'instruction au moment de la rédaction du présent rapport.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DU CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseiller en Aménagement du territoire vient en appui depuis 2009 à l'équipe administrative du service de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme d'ANDENNE.

Outre son appui pour les tâches administratives habituelles telles que l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et autres services y afférents, il a pour principale fonction de faciliter la compréhension et l'interprétation des règles et des codes régissant l'Aménagement du territoire au sein de sa commune. Il oriente et conseille les différents acteurs concernés par le domaine de l'Aménagement du territoire afin de les aider à mener à bien leur projet.

Tâches générales

De manière générale, le Conseiller en Aménagement du territoire s'occupe des tâches suivantes :

- accueil et conseil au public ;
- instruction et délivrance des permis d'urbanisme et d'urbanisation, divisions, déclarations urbanistiques, informations notariales, certificats d'urbanisme,... ;
- gestion des litiges ;
- participation aux enquêtes publiques ;
- maintenance du Système d'Informations Géographiques de la ville ;
- remise d'avis sur des dossiers spécifiques.

En outre, le Conseiller en Aménagement du territoire seconde le chef de service; il s'implique par ailleurs dans des matières plus spécifiques en fonction de ses connaissances académiques et de l'expérience professionnelle acquise. Il participe également à de nombreuses réunions et accentue son rôle de responsable adjoint.

Il a également traité et assuré le suivi de la majorité des requêtes de citoyens adressées au service de l'Urbanisme par email sur la boîte email du service, sur la page Facebook de la Ville ou encore via le site de la Ville d'ANDENNE.

Traitement de dossiers relevant de problèmes divers

Le Conseiller en Aménagement du territoire est souvent sollicité pour apporter son soutien à la résolution de problèmes les plus divers.

A cet effet, il est souvent amené à se rendre sur les lieux afin de pouvoir pleinement apprécier la situation et réaliser un rapport circonstancié.

Programme Stratégique Transversal (PST)

Le PST est un outil de gouvernance pour une gestion communale efficace.

Il opérationnalise en quelque sorte la déclaration politique communale par l'atteintes d'objectifs stratégiques et des actions.

Dans le cadre de la confection du projet du PST, le Conseiller en Aménagement du territoire s'est vu confier le suivi des actions suivantes :

- poursuivre l'opération de rénovation urbaine du quartier du Vieil ANDENNE ;
- requalifier et valoriser le quartier de la Gare à SEILLES ;
- opérationnaliser la ZACC et urbaniser le site d'Anton ;
- étendre la zone d'activités économiques de PETIT-WARET MECALYS ;
- élargir la zone d'activités économiques de la HOUSSAIE réservée aux TPME.

Recensement de terrains

Comme chaque année, le Conseiller en Aménagement du territoire est chargé de confectionner des documents d'aide à la décision.

Ces documents qui se présentent le plus souvent sous la forme d'une carte ou d'un tableau ont cette année porté sur la prospection de terrains propices à l'installation d'activités porteuses pour l'entité.

Partenariat Province-Commune : maintenance du Système de Groupement d'Informations Géographiques (GIG) au service de l'Urbanisme

Le Groupement d'Informations Géographiques (GIG) est un outil pour la gestion du territoire élaboré par la Province de NAMUR. Il permet, via une interface disponible par intranet (et donc disponible de n'importe quel ordinateur connecté à internet), de consulter et combiner des données provenant de sources différentes pour un territoire communal donné. Tout est géré par la même interface. Les données consultables sont très variées (aléa d'inondation, présence de puits de mines, plan de secteur, PASH, lotissement, PCA, égouts, voiries, etc,...).

Outre les traitements nécessaires à la mise à jour des données disponibles, le Conseiller en Aménagement du territoire s'est cette année occupé de compléter le GIG par la création de couches consultables reprenant des données supplémentaires telles que les conduites de VIVAQUA et le tracé de nouvelles voiries.

OPERATION DE REVITALISATION URBAINE DU CENTRE-VILLE

Les autorités communales ont initié en 2012 une opération de revitalisation urbaine du centre-ville d'ANDENNE. Cette opération s'est concrétisée au travers de l'achèvement des travaux de construction de la phase 1 de l'opération relative aux bâtiments A, B, C et du parking souterrain, ainsi que par l'achèvement de la réalisation de la voirie de liaison.

La phase 2 de ce projet a été enclenchée au travers du dépôt des demandes de permis d'urbanisme permettant la jonction vers les rues Janson et de l'Hôpital, ainsi que le permis d'urbanisme pour le bâtiment D. Les travaux de démolition sont exécutés.

Par ailleurs, la Ville a mené projet de rénovation du bâtiment H « *Le Phare* ».

Le bureau d'architecture ART & BILD, mandaté par la société KOEKELBERG S.A., de (6060) GILLY, rue Noël Sart-Culpart, n° 44, visant à poursuivre l'opération de revitalisation urbaine du centre-ville d'Andenne, spécialement par la construction des immeubles D,I, F1 et F2.

Il est noté :

- que ce projet prévoit la création de 106 nouveaux logements répartis comme suit : le bloc D : 31 logements ; le bloc I : 34 logements ; le bloc F1 : 22 logements ; le bloc F2 : 19 logements ;

- qu'une liaison en sous-sol est également envisagée avec les parkings déjà existants ;
- que les rez-de-chaussée seront affectés à des activités commerciales sans autre précision;
- qu'un espace vert est également envisagé dans le projet;
- que le terrain de football sera maintenu à son emplacement actuel.

Le 4 septembre 2020, le Collège communal a octroyé à la société KOECKELERBG un permis d'urbanisme pour construire un immeuble de 31 logements Impasse Janson - rue de l'Hôpital.

OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU CENTRE ANCIEN

Suite à la volonté de dynamiser le centre-ville d'ANDENNE, le Conseil communal, en séance du 29 janvier 2010 a décidé de réaliser une opération de rénovation urbaine sur le Centre ancien d'ANDENNE, en complément de l'opération de revitalisation urbaine.

Le Collège communal envisage dès lors de rencontrer le nouveau Ministre des Pouvoirs locaux, pour lui exposer le dossier de rénovation urbaine et les démarches jusqu'ici entreprises par la Ville pour permettre la réalisation d'un parking sur plusieurs niveaux. Cette démarche vise à tenter de résoudre le problème de la mobilité à ANDENNE en créant un parking sur plusieurs niveaux.

2. Revitalisation urbaine

Le dossier de revitalisation urbaine du centre-ville d'Andenne s'est poursuivi en 2020.

1) **Sur le plan du marché public de promotion de travaux**, le dossier de revitalisation, initié en 2012 par les Collège et Conseil communaux, s'est concrétisé au travers de l'achèvement des travaux de construction de la phase n°1 du projet, relative aux bâtiments A, B, C et du parking public souterrain ainsi que par l'achèvement des travaux de réalisation de la voirie de liaison dénommée « *Promenade des Ours* » qui a été réceptionnée.

La phase n°2 du projet de revitalisation a en outre été enclenchée au travers du dépôt, par l'adjudicataire, des demandes de permis de démolir, couvrant les périmètres des phases 2 et 5 et permettant la jonction vers les rues Janson et de l'Hôpital, ainsi que du permis d'urbanisme du bâtiment D. Ce permis de démolir qui enclenche le début de la phase 2 a été octroyé en date du 6 octobre 2017. Les travaux de démolition ont été complétement exécutés au cours du second semestre 2020.

Le Conseil communal a approuvé en date du 18 mai 2020 un avenant n° 4 au contrat de promotion visant à redéfinir les phases 2 et 3 du projet et à prévoir leur échelonnement dans le temps.

La phase 2 concernant le **bâtiment D** doit ainsi être achevée par l'entrepreneur dans les 21 mois de l'avenant, soit pour le 25 février 2022.

En application de cet avenant, le promoteur a déposé et obtenu, en date de ce 4 septembre 2020, un permis d'urbanisme pour la construction d'un nouvel immeuble de **31 logements** supplémentaires (= bâtiment D, R+3).

En application du marché de promotion conclu, la Ville consentira un droit de superficie sur l'assiette du bâtiment. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour du Conseil communal de novembre 2020.

Un subventionnement régional a été activé en ce qui concerne les investissements publics.

Pour rappel, une première tranche de subsides a été libérée à concurrence d'un montant de **958.628,45 euros**, correspondant aux déclarations de créances afférentes aux états d'avancement n°1 à 5 et relatifs à ladite voirie de liaison.

Le solde de la subvention a été admis aux subsides, ce 10/09/2018 à concurrence d'un montant complémentaire de **86.991,04 euros**, portant le total du subside alloué par la région à **1.045.619,49 euros**.

La subvention de revitalisation s'élevant à 1.250.000€, la région a été interrogée quant aux modalités d'utilisation du solde pour la phase n°2 du projet.

Par courrier du 23 octobre 2018, la DGO4 a confirmé la disponibilité d'un complément de subsides de **204.383,51€** qui seront affectés à l'aménagement arrière du Bloc C et des abords du Phare.

Un accord de principe sur ces travaux a été donné le 17 juillet 2020 sur base d'un dossier technique d'exécution introduit le 30 août 2019. Les travaux ont été mis en adjudication et l'ordre de débiter le chantier a été délivré en fonction de l'accord de principe délivré. Un permis d'urbanisme a été délivré par Monsieur le Fonctionnaire délégué concernant ces travaux en date du 14 février 2020.

Ces travaux d'aménagements sont actuellement en cours. Ces travaux sont évalués à 461.054,56€ TVAC et absorberont par conséquent l'intégralité du solde du subside.

Spécifiquement, le Conseil communal de la Ville d'Andenne est intervenu, en 2020, dans le cadre de l'opération de revitalisation urbaine, pour :

- Approuver les compromis de vente (= volet patrimonial) intervenus avec la société momentanée et les acquéreurs choisis par cette dernière, dans le cadre de la réalisation des quotes parts terrains de la Ville, ainsi valorisées au travers du droit de superficie consenti. Depuis le début de l'opération, **261 lots** ont été vendus aux travers de 61 délibérations du Conseil communal, pour un total de quote part terrains revenant à la Ville d'Andenne de **879.533,83 €** (nb: montant cumulé, pour rappel pour la première phase, la rémunération du droit d'accession aux termes des vente doit aboutir à un montant de 1.018.000,00 euros indexés, le superficière disposant d'un délai de 8 ans pour réaliser les options d'achat consenties mais à déduire de ce montant les quotes parts terrains afférentes aux surfaces de bureaux acquises par la Ville).
- En ce qui concerne la phase 2 du marché, la RDA portera sur une surface de 599 m², au prix de 276,58€, soit un montant total attendu de **165.671,42 euros**.

2) Sur le plan du marché public de services ayant pour objet la réalisation des aménagements publics prévus dans le cadre de la revitalisation urbaine.

La mission de l'auteur de projet est actuellement en suspend dès lors que celle-ci est tributaire de l'exécution préalable des phases ultérieures du projet de revitalisation.

Néanmoins, dans le contexte des travaux d'aménagement aux abords du Bloc C, et sur base du marché de services intervenus, la sprl Plate forme d'architecture et d'urbanisme a été chargée d'établir le dossier de permis d'urbanisme desdits travaux par la promotion qui a aboutit au permis délivré par le Fonctionnaire délégué.

3) **Dossier FEDER- Bâtiment H**

En parallèle au dossier de revitalisation urbaine, la Ville d'Andenne mène, avec le soutien de la région wallonne et de l'Europe, le projet de rénovation du bâtiment H, dit le « *Phare* » dans le cadre de la programmation des Fonds structurels 2014-2020.

Pour rappel, la demande de reconnaissance de l'opération de revitalisation urbaine présentée au Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 a été partiellement accueillie puisque, en séance du 21 mai 2015, le Gouvernement wallon a décidé de retenir le projet du bâtiment H dans le cadre de :

« L'Axe prioritaire 3 : INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020 Section 3.1 : Développement territorial équilibré et durable Mesure 3.1.1 : Renforcement de l'attractivité urbaine pour les citoyens, les visiteurs et les entreprises » - « Priorité OT4c : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, et dans le secteur du logement ».

Selon la fiche FEDER finalisée et soumise à l'approbation du Gouvernement wallon, le co-financement pour le projet s'établit comme suit :

- FEDER (europe) : 1.965.767,91 €
- Wallonie/FWB : 2.457.209,89 €

Le solde du financement du bâtiment H est pris en charge par la commune au travers d'un emprunt en 15 ans.

Le Conseil communal a décidé, en séance du 2 octobre 2015, de lancer un marché de conception-réalisation spécialement dédié à ce bâtiment, par appel d'offres ouvert et publicité européenne. Le budget dédié à ce projet est de 10.000.000,00 € TVAC, y compris la part FEDER et régionale.

Ce marché a été attribué en séance du 3 juin 2016 du Collège communal à la société Gillion, pour la composante entrepreneuriale et à l'association momentanée Honoré-Ricciotti, pour la composante architecturale. Le recours en suspension d'extrême urgence déposé par un soumissionnaire évincé ayant été rejeté par le Conseil d'État au travers de son arrêt n°235.473 du 14 juillet 2016, ledit marché a pu être notifié à ses adjudicataires qui ont entamé leurs missions. Un délai de 227 jours est prévu pour la phase de conception (avec dépôt de la demande de permis début novembre) et de 458 jours pour la partie travaux. Le marché a été attribué au montant de 8.927.960,30 € TVAC. Le permis d'urbanisme de rénovation a été délivré par le Fonctionnaire délégué de l'urbanisme en date du 13 mars 2017. Les travaux de rénovation du bâtiment « H » dit le Phare ont ainsi pu se poursuivre, en vue de leur achèvement : la réception provisoire des travaux est intervenue en date du 20 novembre 2018.

Par décision du Gouvernement wallon du 9 mai 2019, dont la Ville a été informée par courrier du 17 juin 2019, un complément de budget a été octroyé au projet « *Le Phare* », à concurrence d'un **montant complémentaire de 4.185.580€.**

Ce montant se décompose en un budget complémentaire de 1.673.395€ en part FEDER.

Ce montant complémentaire se ventile de la manière suivante :

- 899.043 € en FEDER, soit 2.248.731,87€ en total venant de l'axe 4 ;
- 774.353€ en FEDER, soit 1.936.848,42€ en total venant d'autres axes, ce transfert devant être approuvé par la Commission européenne.

Ce montant complémentaire a nécessité une adaptation de la fiche projet et une procédure de modification des postes subventionnables.

L'accord du COMAC a été obtenu selon procédure écrite et transmise au Gouvernement wallon pour approbation.

Au cours de l'année écoulée, le COMAC s'est réuni selon la procédure écrite pour clôturer le rapport annuel en date du 3 avril 2020. Il a été décidé de post-poser la clôture administrative du projet compte tenu du complément de subsides entre-temps alloué.

Un contrôle physique du dossier de subvention a été réalisé par la DGO1, courant 2019, dont les résultats se sont avérés positifs.

Sur le plan de l'exécution du marché de travaux, la réception définitive du bâtiment "*Le Phare*" a été accordée par le Collège communal ce 2 octobre 2020.

En parallèle au marché de travaux et à son subventionnement, les statuts d'un asbl faîtière destinée à gérer le bâtiment ont été adoptés ainsi qu'un contrat de concession, un contrat de gestion et un règlement d'administration intérieure qui ont été approuvés en séance du Conseil communal du 22 juin 2020.

Un marché de scénographie a également été attribué. Ce marché fait actuellement l'objet d'un examen par l'autorité fonctionnelle à l'effet de solliciter le subventionnement complémentaire. En conséquence la fiche projet a été amendée.

4) **Sur un plan patrimonial**, l'ensemble des opérations patrimoniales nécessaires à la réalisation de l'opération de revitalisation ont été clôturées. La Ville dispose de la maîtrise foncière de l'ensemble de son projet.

5) **La gestion du stationnement payant** s'est poursuivie au travers des réunions du Comité d'accompagnement institué à cet effet.

Le Comité d'accompagnement Ville-BESIX (entre-temps rebaptisé INDIGO) s'est réuni à 2 reprises en 2020 (PV n°32 à 33).

Outre la gestion de la crise COVID (suspension temporaire du contrôle de stationnement lié au lockdown) ledit Comité a poursuivi la promotion du parking en maintenant la mesure prévoyant 2 heures de gratuité au sein du parking public souterrain qui a vu son occupation progresser.

Le règlement redevance a fait l'objet d'une adoption en séance du 17 décembre 2018, cette délibération n'a appelé aucune mesure de tutelle de la part du Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des infrastructures sportives dans le délai imparti et est donc devenue pleinement exécutoire en date du 7 février 2019.



BÂTIMENT D

Légende du Plan Communal d'Aménagement

INDICATION GÉOMÉTRIQUE

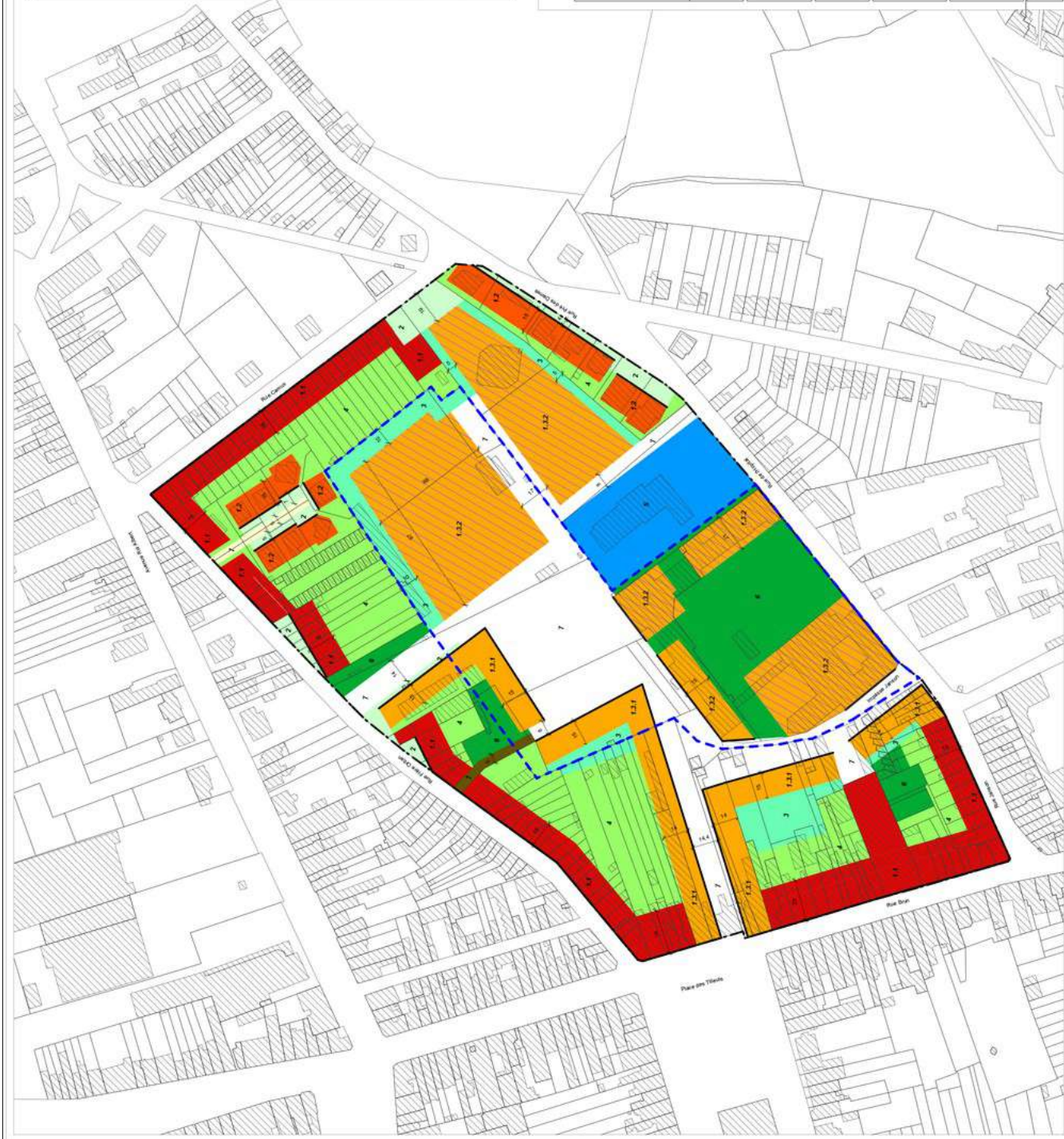
- Périmètre du PCA
- Périmètre de la révision
- Front de bâtisse obligatoire

ZONE

- 1.1 Immeuble en ordre fermé
- 1.2 Immeuble en ordre semi-ouvert
- 1.3.1 Immeuble à majorité de logements
- 1.3.2 Immeuble sans minimum de logement
- 2 Espace de recul
- 3 Espace de délagement
- 4 Jardin et cour
- 5 Equipement communautaire
- 6 Espace verdurisé
- 7 Espace public
- 8 Chemin

Légende de fond de plan

- ▨ Limite des parcelles
- ▨ Bât existant
- ▨ Voies (emprise cadastrale)
- ▨ Talus
- ▨ Courbe de niveau



PROVINCE DE NAMUR

Commune de Andenne

Drapeau par Céline Heremans 8, Avenue de la République 1300 ANDENNE Téléphone: 081 71 71 34 Fax: 081 71 71 35 e-mail: c.heremans@andenne.be		Signature Céline HEREMANS Echevin - 11/000	
Développement Territorial Bât Avenue Sirey 108-102 - B 5000 - NAMUR Tél. 081 71 71 34 Fax 081 71 71 35 e-mail: info@dev-ter.be		Commune de Andenne Place du Château 7 1300 ANDENNE Tél. 081 71 71 33 Fax 081 71 71 31	
APPROUVE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL EN DATE DU / / 2020		LE MINISTRE	
LE COLLEGE COMMUNAL CENTRE DU PRESBITERAN A ETÉ SÉPARÉ DE LA ZONE DE DÉLA- GEMENT DU / / 2020		LE BOURGMESTRE	
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL		LE BOURGMESTRE	

3. Projets spécifiques

LE PHARE

Préambule

C'est dans le cadre d'une vaste opération de rénovation soutenue par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) que l'ancienne Ecole normale d'Andenne, dont la construction datait des années 30, a été transformée en un bâtiment public à caractère passif et que la piscine Art déco, une des dernières de Wallonie, a pu être sauvegardée et mise en valeur. Situé en plein centre-ville, dans l'écoquartier de la Promenade des Ours, ce bâtiment désormais baptisé « *Le Phare* » se veut un lieu unique rassemblant, dans une architecture remarquable, la Bibliothèque communale, l'Office du Tourisme et l'Espace Muséal d'ANDENNE (EMA).

Aménagement des espaces muséaux

Situé aux deuxième, troisième et quatrième étages, l'Espace Muséal d'Andenne (EMA) se consacre à la mise en valeur des collections du Musée de la Céramique ainsi qu'aux découvertes du Centre archéologique de la grotte Scladina. Pour aménager cet espace, la Ville d'ANDENNE a fait appel, par procédure de marché public, à des métiers spécialisés :

- un marché de muséographie a été attribué le 15 mai 2017 à la société Charlotte B de CHARLEROI pour un montant de 37.050,20 euros avec pour mission l'élaboration du projet muséographique, l'élaboration du cahier des charges et l'appui dans le cadre de la mission de scénographie ;
- un marché de scénographie a été attribué le 28 septembre 2018 à la société Concept Expo associée à l'agence Interiors de WAVRE pour un montant de 749.846,12 euros avec pour mission la réalisation de la scénographie.

Ces deux missions ont été menées avec l'implication des institutions muséales et des services communaux concernés, principalement la Direction des Services techniques et le Développement territorial. Elles se sont clôturées avec la réception provisoire effectuée en date du 3 juillet 2020.

Communication et inauguration

Étant donné les enjeux d'attractivité territoriale et la multiplicité des acteurs impliqués, un marché de communication a été attribué le 21 décembre 2018 à l'agence Cible de BARCHON pour un montant de 40.051 euros avec pour mission l'élaboration de la stratégie et des supports de communication, et la coordination de l'organisation de l'inauguration. Celle-ci était prévue le 26 mars 2020 mais a dû être reportée suite aux mesures prises dans le cadre de la propagation du Covid-19. Cette mission a été coordonnée par le service des Relations publiques avec le soutien du Développement territorial.

Modalités de fonctionnement

Afin de permettre la gestion de cette nouvelle infrastructure, une nouvelle A.S.B.L. a été créée en date du 17 décembre 2019.

MOBILITÉ

Plan Communal de Mobilité (PCM)

Préambule

Le PCM est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle du territoire communal. Son objectif est d'améliorer l'accessibilité, la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie. En 2019, le Collège communal a décidé de réaliser un PCM éligible à un subside régional de 75% sur un montant maximum de 200.000 euros, afin de se doter d'une vision globale et d'une ligne de conduite pour les aménagements futurs.

Dans ce cadre, un groupe de travail a été constitué afin d'établir un pré-diagnostic, avec l'appui technique de la Région wallonne. Ce groupe de travail réunit le Développement territorial, la Direction des services techniques, le service de la Transition et le service des Marchés publics. Divers partenaires ont aussi été mobilisés, notamment le GRACQ Andenne, l'ASBL Tous à Pied et la Zone de Police, en vue d'enrichir le pré-diagnostic et d'anticiper la constitution du comité technique à l'échelon communal.

Demande de subside

Le pré-diagnostic élaboré en 2019 a été présenté pour avis à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) le 16 janvier 2020 ainsi qu'à la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) le 29 janvier 2020. Il a ensuite été approuvé par le Collège communal puis adressé, avec la demande de subside, à Monsieur Philippe HENRY, Ministre wallon de la Mobilité, par un courrier daté du 17 février 2020. Un courrier de rappel a été transmis le 7 mai 2020.

Le 10 juin 2020, l'Administration régionale a informé la Ville d'ANDENNE, par un courriel informel, que le Ministre avait donné son accord pour subsidier le PCM à 75%. Suite à ce contact, une convention de partenariat entre la Région wallonne et la Ville d'ANDENNE a été établie et approuvée par le Conseil communal en date du 13 juillet 2020, puis signée par les deux parties. Cette convention porte sur une assistance technique de la Direction de la Planification de la Mobilité.

Marché public de service

En parallèle, afin de respecter les échéances fixées, à savoir l'attribution d'un marché public avant la fin de l'année 2020, le groupe de travail a établi le cahier des charges sur base du modèle-type de la Région. Celui-ci a été présenté au Conseil communal en date 14 septembre 2020, lequel a décidé à l'unanimité de la passation du marché.

Précisément, ce marché public a pour objet la désignation d'un auteur de projet chargé d'élaborer le PCM qui se compose de 3 phases :

- diagnostic de la situation existante ;
- définition des objectifs ;
- établissement de propositions concrètes.

La fin de l'année 2020 sera consacrée à la procédure d'attribution en vue de démarrer la mission avec le bureau d'études en 2021.

Formation de Conseiller en Mobilité

A l'effet de garantir la coordination et la mise en œuvre de cet important dossier, le Collège communal a désigné Monsieur Laurent DELBROUCK, Agent technique en chef, pour suivre auprès du Service public de Wallonie la formation de Conseiller en Mobilité qui a débuté en septembre. Madame Yasémin TUZKAN, Attachée au Développement territorial, qui avait initialement été désignée, suivra aussi cette formation en 2021.

Semaine de la Mobilité

Suite aux mesures de confinement prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du Covid-19, la Wallonie a connu une explosion des ventes de vélos et une augmentation des modes actifs essentiellement pour les loisirs. Un des nombreux enjeux du post-confinement sera de convaincre les nouveaux cyclistes de continuer à utiliser le vélo mais aussi de l'utiliser en dehors des loisirs. Cela implique une politique cyclable, des infrastructures mais aussi de la sensibilisation.

Partant de constat, la Ville d'ANDENNE s'est associée au GRACQ ANDENNE et à Pro Velo NAMUR pour proposer plusieurs activités permettant aux citoyens d'explorer l'utilisation du vélo comme solution alternative de déplacement. Ces actions s'inscrivaient dans le cadre de la Semaine de la Mobilité qui se tient chaque année du 16 au 22 septembre.

Action n°1 : Formation « A vélo dans le trafic »

En collaboration avec le GRACQ ANDENNE, une formation gratuite était organisée le mercredi 16 septembre, de 16h à 18h, pour aider les parents et leurs enfants à acquérir les bons réflexes pour circuler en toute sécurité et en toute confiance dans le trafic. 5 personnes (sur 10 places disponibles) ont participé à cette action. Après quelques exercices sur l'Esplanade de la promenade des Ours, les participants encadrés par les bénévoles du GRACQ ont réalisé un parcours dans le centre-ville.

Action n°2 : Test de vélo à assistance électrique (VAE)

En collaboration avec Pro Velo NAMUR, le but de cette opération est de permettre aux citoyens andennais de tester un VAE reçu en prêt pendant 3 mois, de découvrir ses bienfaits et ses possibilités au quotidien, et si l'expérience est convaincante, de racheter le vélo à prix avantageux en déduisant le montant de leur participation (85 euros par mois, soit 255 euros au total).

11 personnes (sur 12 places disponibles) se sont inscrites à cette opération et ont pris possession de leur vélo lors d'une rencontre qui était organisée le jeudi 17 septembre de 18h à 20h. Cette rencontre était également l'occasion de signer les contrats, de présenter les fonctionnalités du vélo, de répondre aux questions et de réaliser un parcours dans le centre-ville afin de se familiariser avec le vélo. La restitution des vélos est prévue entre le 4 et le 8 janvier 2021.

Action n°3 : Balade exploratoire à vélo

Le samedi 19 septembre de 10h à 12h, une balade exploratoire à vélo de 9 km autour du centre-ville était organisée en collaboration avec le GRACQ ANDENNE afin de faire découvrir aux élus communaux quelques points forts et points d'amélioration de l'entité. 10 personnes se sont inscrites et 7 personnes ont finalement participé à cette balade qui se clôturait par un rafraîchissement offert au complexe sportif Andenne ARENA.

Action n°4 : Opération « couques »

Toutes les personnes qui se sont rendues à vélo dans une des boulangeries participantes le dimanche 20 septembre 2020 ont reçu une couque gratuite. Cette opération, qui était organisée en collaboration avec le GRACQ ANDENNE, avait pour objectif de promouvoir le vélo comme moyen de transport actif. 11 boulangeries sur les 13 que compte l'entité avaient accepté de participer à cette action. Les participants ne devaient pas s'inscrire mais remplir un bon à remettre à la boulangerie en échange de leur viennoiserie. 96 personnes ont participé à cette action. En comparaison, 26 cyclistes avaient participé à la précédente opération « couque » organisée par le GRACQ Andenne.

Bilan global

Au total, 119 personnes ont participé aux actions de la Semaine de la Mobilité. Ce bilan est jugé positif surtout dans la mesure c'est la première fois que la Ville d'Andenne organisait des actions destinées au grand public. Les participants aux différentes actions ont fait part de leur satisfaction. En ce qui concerne le test de VAE, le bilan complet devra être tiré à la fin de la période de 3 mois. Les deux partenaires, le GRACQ ANDENNE et Pro Velo NAMUR, étaient aussi satisfaits de la collaboration avec la Ville d'ANDENNE.

Veille et information

En 2020, un travail de veille préparatoire à l'élaboration du PCM a également été réalisé auprès de plusieurs prestataires de mobilité partagée comme CozyCar, Cambio et Ezee. Vu les investissements importants que représentent les dispositifs de mobilité partagée, cette question sera explorée dans le cadre du PCM en fonction d'une stratégie globale et des besoins qui auront été identifiés et objectivés.

Un travail exploratoire a également été mis en place relativement aux VAE. Des contacts ont notamment été pris à travers le Réseau des Conseillers en Mobilité et le Service public de Wallonie concernant le prêt de VAE pour les déplacements domicile-travail, la mise en place de VAE de service pour les déplacements durant la journée, la création d'une prime pour l'achat de VAE, etc,... Ces pistes seront approfondies en 2021 en vue éventuellement de lancer une expérience pilote.

DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ VITICOLE

Créée le 24 février 2017, sous l'impulsion des autorités communales, VignAndenne est une association sans but lucratif qui a pour mission la promotion du vin andennais et l'émergence d'une activité viticole sur le territoire de la commune par la création d'une coopérative. Actuellement, elle fédère 30 membres dont des producteurs, des amateurs, des passionnés, et des industriels, partageant un intérêt commun pour la viticulture.

En réflexion depuis plus de 3 ans, cette association poursuit le développement de deux projets distincts mais complémentaires : la mutualisation des investissements liés à la production du vin ainsi que l'exploitation d'un nouveau vignoble sur un terrain mis à disposition par la société Carmeuse. Pour ce faire, deux sociétés coopératives doivent être créées, l'une prenant part à l'autre.

En effet, selon le modèle projeté, les deux projets sont liés puisque la coopérative liée à la création d'un nouveau vignoble permettrait à la coopérative liée à la mutualisation des investissements d'atteindre une masse critique de production pour assurer sa viabilité. Réciproquement, la coopérative liée à la mutualisation est essentielle au développement de la coopérative liée à la création d'un nouveau vignoble pour lui permettre de disposer des infrastructures et des équipements nécessaires.

En 2020, diverses réunions de travail se sont tenues en vue de faire aboutir ces deux projets. Des principes de fonctionnement, des projets de statuts et des ébauches de plans financiers ont été établis et soumis dans le cadre de l'appel à projets « *Proximity* » du service de la Transition. Cependant, plus de 3 ans et demi après la création de l'A.S.B.L., le constat est qu'aucune coopérative n'a encore été créée. Sont mis en cause la pandémie de Covid-19 qui a retardé la levée de fonds prévue en 2020 mais aussi la difficulté à identifier un terrain pour y développer un nouveau vignoble.

En effet, le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. a décidé que tous les paramètres n'étaient pas réunis pour créer un vignoble sur le terrain proposé par la société Carmeuse en fonction d'analyses de sol réalisées par l'ULg-GEMBLOUX. Des démarches sont désormais entreprises pour trouver un autre terrain plus apte à accueillir la viticulture.

En parallèle, la Ville d'ANDENNE a chargé un groupe de travail en interne de faire des propositions alternatives concernant le modèle d'exploitation d'un terrain communal de 3 hectares identifié à VEZIN et qui serait apte à accueillir de la viticulture.

PLATEFORME DES VILLES WALLONNES

Préambule

Le 28 juin 2019, le Collège communal a décidé sur proposition du Gouvernement wallon d'adhérer à la Plateforme des Villes wallonnes. L'objectif est de fédérer dans un même réseau l'ensemble des acteurs wallons du développement urbain et d'assurer l'échange d'informations sur la politique de la Ville.

Actuellement, la plateforme rassemble 14 villes wallonnes : CHARLEROI, VERVIERS, MARCHE-EN-FAMENNE, WAVRE, LIEGE, SERAING, MONS, LA LOUVIERE, HERSTAL, ANDENNE, MOUSCRON, HANNUT, SAMBREVILLE et TOURNAI.

Perspective de Développement Urbain

Dans le cadre de cette plateforme, la Ville d'ANDENNE s'est engagée à réaliser avant la fin de la législature, soit le 13 juin 2022, une Perspective de Développement Urbain (PDU). Liée au Programme Stratégique Transversal (PST), la PDU est définie comme un outil de gouvernance stratégique territorialisé pour les communes dites « *urbaines* ». Selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2018, la PDU comprend 4 parties :

- l'analyse contextuelle ;
- les ambitions ;
- l'identification des quartiers prioritaires ;
- les actions de développement urbain.

Se doter d'un tel outil présente un double intérêt : disposer d'un outil de communication à remettre aux investisseurs, et être préparé dans l'hypothèse où de nouveaux appels à projets seraient lancés ou des subsides complémentaires seraient octroyés.

En effet, si actuellement seules les 7 Villes reconnues dans le cadre de la Politique des Grandes Villes bénéficient de subsides pour la mise en œuvre des actions de leur PDU, des discussions sont en cours concernant les autres Villes de la plateforme.

Ateliers

Depuis le lancement de la plateforme en 2019, divers ateliers ont été organisés, lesquels sont animés par le Lepur, le Centre de recherche sur la Ville, le Territoire et le Milieu rural émanant de l'Université de LIEGE. Deux ateliers se sont tenus en 2020 en lien avec l'élaboration de la PDU :

- lors de l'atelier du 3 mars 2020, ont été établis une carte d'identité de la Ville d'ANDENNE à présenter sur le site web de la Plateforme ainsi qu'une liste des outils de mise en œuvre de la politique de la Ville, ceux-ci étant de précieuses ressources pour la réalisation de l'analyse contextuelle ;
- lors de l'atelier du 8 septembre 2020, l'exercice consistait, sur base des outils disponibles, à faire ressortir les grands constats complétant l'analyse contextuelle, ainsi que les ambitions. La PDU est donc en cours d'élaboration.

TRÉSOR DE LA COLLÉGIALE SAINTE-BEGGE

En parallèle à la procédure de marché public pour la restauration intérieure de la Collégiale Sainte-Begge d'ANDENNE, et à l'ouverture du Phare, le Collège communal a décidé en séance du 24 janvier 2020 de mettre en place un groupe de travail afin d'explorer les possibilités de conservation et de mise en valeur du Trésor de la Collégiale, lequel se trouve actuellement dans un état de conservation inadapté.

Ce groupe de travail a été constitué le 9 juin 2020. Il est composé par des représentants de la Ville d'ANDENNE, du Musée de la Céramique d'ANDENNE, du Phare, de la Fabrique d'Eglise, du Musée du Trésor de la Collégiale et de l'Evêché de NAMUR. Ce groupe de travail s'est réuni de juin à septembre afin de soumettre une première proposition au Collège communal à l'automne 2020.

4. Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.)

Le Programme Communal de Développement Rural est un document écrit qui synthétise les résultats de toutes les réunions d'information, de consultation, de groupes de travail et de la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.). Il présente les axes de développement de la commune définis pour les 10 prochaines années ainsi que les projets ou actions à mettre en œuvre.

Ce document, une fois réalisé, devra être adopté par la Commission Locale de Développement Rural, le Conseil communal et le Gouvernement wallon.

La commune, toujours en étroite collaboration avec les habitants, pourra alors mettre en œuvre les projets et actions du PCDR et obtenir des subventions pour leur réalisation.

Un P.C.D.R. se compose de 5 parties :

1. l'analyse socio-économique de la commune permettant d'élaborer une première analyse du territoire communal ;
2. le déroulement et les résultats de la participation de la population ;
3. la stratégie à mettre en place; ici sont repris les orientations et objectifs ciblés que la commune va se fixer. Ils sont justifiés par les éléments du diagnostic et des résultats de la consultation de la population ;
4. les projets et les actions à réaliser pour atteindre les objectifs ;

5. un tableau de bord reprenant l'ensemble des projets et actions, la programmation dans le temps et les moyens financiers prévus.

L'aboutissement à un P.C.D.R. de qualité nécessite un minimum de 24 mois de travail. Une fois que la C.L.D.R. aura approuvé le projet de P.C.D.R. et que le Conseil communal l'aura avalisé, celui-ci, après avis de l'Administration compétente, doit être « *défendu* » devant le Pôle de l'Aménagement du Territoire (P.A.T.) pour être ensuite approuvé par le Gouvernement wallon (habituellement pour une durée de validité de maximum 10 ans).

Une fois le Programme Communal de Développement Rural approuvé par le Gouvernement wallon, un deuxième temps de l'Opération de Développement Rural (O.D.R.) peut commencer. Il s'agit de la mise en oeuvre des objectifs et des projets repris dans le Programme Communal de Développement Rural.

L'Opération de développement rural se voulant globale et cohérente, le P.C.D.R. doit se comprendre comme un outil de gestion et de prospective communale et non comme un catalogue de projets à subventionner.

En 2020, voici les étapes importantes du P.C.D.R. :

- organisation de plusieurs C.L.D.R. ;
- finalisation du travail de priorisation des fiches en 3 lots ;
- travail de fond sur les différentes fiches projets (relecture, vérification,...).

Compte tenu de la situation sanitaire, les C.L.D.R. ont été suspendues depuis le mois de mars.

Une C.L.D.R. devrait avoir lieu en décembre par visioconférence.

5. GAL A.S.B.L.

SIEGE SOCIAL

GAL Meuse@Campagnes

Rue des Marais, 11

5300 SEILLES

L'A.S.B.L. GAL Meuse@Campagnes a pour mission d'appuyer des projets de développement rural.

Elle est née dans le cadre du projet européen LEADER, outil de développement territorial partagé par plusieurs communes qui concourt à affirmer le caractère multifonctionnel des zones rurales en y encourageant le développement durable.

Ce sont les Conseils communaux d'ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES qui ont décidé de s'associer pour créer le GAL Meuse@Campagnes.

Durant la période 2017-2021, conformément à sa stratégie de développement local, le GAL accompagne des projets relatifs au tourisme durable, à la transition énergétique, au circuit-court en alimentation, au développement du maraîchage pour tous et à la valorisation de la citoyenneté par le numérique.

COMPOSITION DES ORGANES

Suivant les principes Leader, le Conseil d'Administration et l'assemblée générale du GAL sont composés d'au moins 51 % de membres privés. Les trois Communes ont le même nombre de membres pour les représenter au Conseil d'Administration.

Conseil d'administration

Membres publics (9)

- Monsieur Vincent SAMPAOLI (ANDENNE) ;
- Madame Françoise LEONARD (ANDENNE) ;
- Monsieur Hugues DOUMONT (ANDENNE) ;
- Madame Pascale JAVAUX (FERNELMONT) ;
- Madame Christelle PLOMTEUX (FERNELMONT) ;
- Monsieur Philippe RENNOTTE (FERNELMONT) ;
- Madame Nadine MARIQUE LHEUREUX (WASSEIGES) ;
- Monsieur Thomas COURTOIS (WASSEIGES) ;
- Monsieur Olivier LEFEVRE (WASSEIGES).

Membre privés (11)

- Madame Geneviève DANTHINNE (PROM'ANDENNE) ;
- Madame Valentine EVRARD (OT ANDENNE) ;
- Monsieur Jean-Philippe RENSON ;
- Monsieur Florent DELARBRE (WALI GALI) ;
- Madame Françoise PHILIPPART (Ferme du Chant d'oiseaux) ;
- Madame Emilie VERKAEREN (A la Mode de chez nous) ;
- Monsieur Xavier ANCIAUX (Jardin d'OO) ;
- Monsieur Antoine VAN EETVELDE (Co-working FERNELMONT) ;
- Madame Sylvie SAINTENOY ;
- Madame Christine SEPULCHRE ;
- Madame Marie-Bénédicte LARIDANT.

Assemblée générale

Membres publics

- Monsieur Vincent SAMPAOLI (ANDENNE) ;
- Madame Elisabeth MALISOUX (ANDENNE) ;
- Madame Françoise LEONARD (ANDENNE) ;
- Monsieur Hugues DOUMONT (ANDENNE) ;
- Monsieur Kevin PIRARD (ANDENNE) ;
- Madame Pascale JAVAUX (FERNELMONT) ;
- Madame Christelle PLOMTEUX (FERNELMONT) ;
- Monsieur Philippe RENNOTTE (FERNELMONT) ;
- Madame Nadine MARIQUE LHEUREUX (WASSEIGES) ;
- Monsieur Thomas COURTOIS (WASSEIGES) ;
- Monsieur Olivier LEFEVRE (WASSEIGES).

Membres publics (20)

- Madame Geneviève DANTHINNE (PROM'ANDENNE) ;
- Madame Carine VUYLSTEKE (ANDENNE) ;
- Madame Valentine EVRARD (OT ANDENNE) ;
- Monsieur Jean-Luc DARDENNE (Pommeraiie du moulin) ;
- Madame Françoise PHILIPPART (Ferme du Chant d'oiseaux) ;
- Madame Rose-Marie LIBIOULLE (Collectif Alternative) ;
- Monsieur Xavier ANCIAUX (Jardin d'OO) ;
- Monsieur Jean-Philippe RENSON ;
- Madame Sylvie SAINTENOY ;
- Monsieur Quentin MORTIER (Champs d'énergie) ;
- Madame Christine SEPULCHRE ;
- Madame Marie-Bénédicte LARIDANT ;
- Monsieur Antoine VAN EETVELDE (Co-working FERNELMONT) ;
- Monsieur Guy DELEUZE (Ze-MO) ;
- Madame Céline STALPORT (COF) ;
- Monsieur Olivier GATHY ;

- Madame Emilie VERKAEREN (A la Mode de chez nous) ;
- Monsieur Florent DELARBRE (Wali Gali) ;
- Madame Virginie MAECK ;
- Monsieur Thomas KEMPENEERS (Le Phare).

En 2020, le GAL a accueilli deux nouveaux collègues pour reprendre les deux projets existants en transition énergétique suite au départ du Chargé de projet et pour prendre en charge un nouveau projet de coopération lui aussi relatif à la transition énergétique. Malgré les difficultés qu'a amené la pandémie COVID, l'équipe a pu mener ses missions à bien. Bien sûr, cela a nécessité de la souplesse et de l'adaptation. Au final, ce sont les projets "*Agence jardinière locale*", "*valorisation des déchets verts*" et "*Pain et bière*" qui ont été les plus freinés dans leurs avancées.

Tous les projets ont une échéance en 2021 pour laquelle ils doivent avoir atteint leurs objectifs; parfois juin 2021, parfois décembre 2021 selon le taux de consommation du budget. Le SPW annonce une extension du budget en intégrant la première ou les deux premières années de la prochaine programmation dans cette programmation-ci vu le retard accumulé au niveau de l'Europe pour répartir le budget de la nouvelle PAC. Des demandes ont été formulées pour approfondir certains projets.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX PROJETS DU GAL CONCERNANT ANDENNE

Tourisme durable : miroir des ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire

Les objectifs de ce projet sont de promouvoir et valoriser les ressources gastronomiques et patrimoniales du territoire, de fédérer les initiatives et renforcer les compétences locales, les valoriser au service de projets communs, de développer la mobilité douce à des fins touristiques.

En 2020 :

- Projet « *Un deux roues s'il vous plaît* » : suite de la construction du produit circuit cyclo-touristique composé de 9 boucles (d'un total de 86 km sur les trois Communes). Vérification et recherche d'informations pour les derniers points d'intérêt géolocalisés, prises de vue de tous ces points d'intérêt, travail sur la version néerlandophone, relance de promotion et de diffusion du produit au printemps ;
- Projet équestre : mise en place d'un groupe de travail composé de cavaliers du territoire en vue de créer des balades équestres thématiques. Travail sur les circuits et les tracés avec eux. Travail avec un historien pour le contenu ;
- Projet Histoires agricoles : création de 3 circuits pédestres portant sur l'évolution de l'agriculture en Wallonie à travers de petites histoires locales. Travail d'analyse du territoire, du paysage. Choix des villages, des boucles et points d'intérêt. Recherche historique et témoignages de personnes ressources ;
- Projet Géochallenge : appel à projet émanant du Géoportail de Wallonie et portant sur le développement d'une application innovante utilisant les données disponibles sur le Géoportail. Le GAL a rentré le projet « *Le Petit Patrimoine en mode crowdsourcing* » dans la catégorie « *Environnement et patrimoine naturel* ». Le but est de nourrir les bases de données touristiques sur base du savoir des passionnés, des professionnels du secteur et des habitants des communes concernées.

Actions à venir

- Projet « Un deux roues s'il vous plaît » : suite de la construction de la version néerlandophone et travail sur sa diffusion. Relance de la promotion du produit francophone ;
- Projet « Sur les traces du petit train Zaman » : relance de la promotion du produit à la saison prochaine. Diffusion et promotion de la version néerlandophone ;
- Projet équestre : choix et vérification des tracés ; travail sur le contenu des balades. Choix quant au support de diffusion et travail sur celui-ci ;
- Projet Histoires agricoles : suite de la récolte des témoignages et des faits historiques ; travail sur le support de diffusion et communication du produit.

Vers un meilleur accueil et accompagnement des touristes

Le projet consiste à renforcer les hébergements et opérateurs touristiques existants et en création (promotion, renforcement, mise en réseau) ainsi que à stimuler ou renforcer l'implication des hébergements dans le développement durable.

En 2020

- Accompagnement des hébergements existants ou en projet ;
- Veille et relais d'informations de structures et organismes touristiques spécialisés dans ce secteur ;
- Lancement de création de petites capsules vidéo pour la promotion de chaque hébergement ;
- Organisation d'une demi-journée de formation axée communication ;
- Organisation d'une conférence sur la place à donner aux OTAs ;
- Mise en place d'une collaboration avec le chargé de projet produits locaux en vue de la valorisation des producteurs auprès des hébergements et de leurs visiteurs.

Actions à venir :

- Lancement de la série de 4 modules de formation axée communication ;
- Lancement du partenariat avec le chargé de projet produits locaux ;
- Suivi et accompagnement personnalisé des hébergements, selon les demandes ;
- Poursuite de la création des vidéos de promotion des hébergements.

Transition énergétique : Valorisation des déchets verts

Objectifs :

- Réduire la production de CO2 pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- Utiliser les déchets de bois produits localement ;

- Soutenir et développer l'économie locale ;
- S'affranchir des fluctuations de prix des énergies fossiles.

Accompagnement des communes dans l'installation de chaudières à plaquettes

ANDENNE

Installation d'une chaudière cet automne au home MONJOIE.

Sensibilisation à l'utilisation de la biomasse comme énergie renouvelable de chauffage, et à la transition énergétique

- Propositions d'activités (emails et appels téléphoniques personnalisés) auprès de toutes les écoles primaires du territoire afin de sensibiliser à la transition énergétique ;
- Présentation du projet "*défi génération Zérowatt*" de la Région wallonne qui offre d'accompagner une classe par école à travers des actions de réduction des consommations d'énergie, en rendant les élèves acteurs de ces démarches ;
- Possibilité de financement de ce projet par le GAL pour les écoles qui seraient hors délai ;
- Possibilité de visiter des sites de production d'énergie renouvelable (éolienne, chaudière biomasse). Partenariat avec les coopératives « *Champs d'énergie* » et « *HesbEnergie* » ;
- Répertoire d'animations disponibles via des associations, d'outils pédagogiques,... .

Prospection pour l'installation de nouvelles chaudières à plaquettes sur le territoire du GAL

- Contacts avec les divers relais entreprises : Prom'ANDENNE, BEP, Novallia, Cefer, UCM, ... ;
- Petits déjeuners d'entreprises.

Accompagnement communes

- ANDENNE : éventuellement aide à l'inauguration de la chaudière du home Monjoie à COUTISSE. Proposition de faire faire un panneau didactique visible par tout visiteur.

Sensibilisation

- Soirée thématique éventuellement en lien avec la fiche projet « *PariEnergie* » et « *Réduction des consommations* » (animation VALBIOM et/ou une coopérative d'énergie) ;
- Poursuite de la communication sur la biomasse comme facteur de résilience : via les médias et le réseau (FB, newsletters, bulletins communaux,...).

Prospection

- Relance auprès des écoles et gros consommateurs hors entreprises (contexte sanitaire peu favorable fin 2020) ;
- Présentation du projet lors de l'AG de Prom'ANDENNE ;
- Petits déjeuners thématiques en entreprise ;
- Nouveau Road show à COUTISSE (ou à la ferme du Château).

Projet de coopération : Pain et bière de Hesbaye

L'objectif de ce projet est de favoriser le développement de filières locales de céréales à destination de l'alimentation humaine via :

- L'analyse de la demande ;
- La mise en réseau d'acteurs ;
- Le renforcement de filières émergentes ;
- La diffusion et la communication (sensibilisation).

Projet porté par 4 GAL : Jesuishesbignon.be, Culturalité en Hesbaye brabançonne, Burdinale-Mehaigne et Meuse@Campagnes.

En 2020

- Compilation des données bibliographiques et des résultats d'enquêtes ;
- Réalisation de magnets de sensibilisation à apposer sur les bennes en période de moisson ;
- Appel à un photographe professionnel pour la réalisation d'une série photo « *l'art du grain* » ;
- Mise en contact de clients potentiels avec Epis de Hesbaye ;
- Organisation logistique pour le décorticage et la mouture des essais de petit épeautre.

A venir

- Mise en place d'une cartographie conviviale des acteurs des filières céréales pour inciter les consommateurs à se tourner vers ces filières locales ;
- Création d'outils de communication à destination des boulangers qui utilisent des farines locales ;
- Démarchage des boulangers pour les sensibiliser à l'utilisation de farines locales ;
- Réalisation de panneaux de promotion des filières à disposer en ferme, chez les brasseurs et chez les boulangers ;
- Si possible, actions de sensibilisation des consommateurs (à déterminer).

Transition énergétique : Gestion des consommations énergétiques

Objectifs

- Définir et instrumenter certains plusieurs bâtiments communaux "gros consommateurs" au sein du territoire ;
- Mettre en place des systèmes permettant la télémesure des consommations primaires (eau, électricité, mazout/gaz) de ces bâtiments ;
- Mettre en corrélation la consommation de ces bâtiments avec leur utilisation réelle par la mise en place de capteurs « d'ambiance » ;
- Utiliser les mesures effectuées pour permettre une meilleure gestion des consommations et ainsi les réduire (l'objectif étant une réduction de 20% de celles-ci).

Le but est que l'entièreté des sites soient instrumentés au plus vite (idéalement avant l'intensification de la période de chauffe) pour permettre une mesure sur une durée suffisamment longue que pour être représentative de la consommation annuelle des bâtiments et ainsi permettre d'optimiser leur consommation par itérations successives.

En 2020 :

Instrumentation de 10 bâtiments tertiaires sur 6 sites du territoire:

- ANDENNE

Site place Wauters : 3 bâtiments (école, réfectoire & crèche) mise en place de compteurs sur chaque installation de chauffage (Gaz de Ville) et comptabilisation séparée de la consommation électrique et d'eau. Mise en place de capteurs d'ambiance dans les divers sites. Matériel en commande.

En 2021 :

Sauf retards (confinement ou retards de livraison/installation), tout le matériel sera installé, calibré et fonctionnel avant la fin de l'année. Le projet entrera donc dans une seconde phase:

Observation :

- Dans un premier temps, observation de l'utilisation du bâtiment (école, Administration, salle de fêtes) ;
- détermination de l'occupation des bâtiments et de leurs besoins.

Mise en place d'un système d'amélioration sous forme de roue de Fleming :

- Identifications de pistes d'améliorations ;
- proposition d'application de mesures (par exemple: mise en services de gestion du chauffage Jour/nuit ; mise en veille/arrêt de matériel non indispensable lors des périodes d'inoccupation des locaux...) ;
- Vérification des résultats obtenus ;
- Nouvelles analyses et pistes, etc,...

Sensibilisation :

- Assistance technique au projet "Zéro Watts" dans les écoles participantes ;
- Promotion des résultats dans les administrations communales mais aussi au sein d'autres autorités (extra territoire, collectivités de logements ou entreprises).

Transition énergétique : Pari Energie

Objectifs :

- La sensibilisation du grand public aux questions d'économie d'énergie dans le logement par l'organisation de conférences, d'ateliers, de visites de chantier, de capsules vidéo, etc ;
- L'accompagnement de candidats auto-rénovateurs grâce à des formations et l'organisation de chantiers participatifs ;
- La valorisation des productions locales de matériaux de construction biosourcés (argile, bois, chanvre...).

Ce projet est le fruit de la coopération entre 4 GAL : le GAL ENTRE SAMBRE et MEUSE (chef de file), le GAL ROMANA, le GAL des PLAINES de l'ESCAUT et le GAL MEUSE@CAMPAGNES

En 2020 :

Mise en place du projet

- Mise en place d'une stratégie commune des 4 GALS, mutualisation des connaissances, définition et répartition des divers axes et tâches ;
- Recherche de partenariats pour les volets « *formation* » (FOREM, centres de formations par le travail...), les « *Chantiers participatifs* » (ASBL BAT-ACC), l'information du public (services transition des communes, guichets Energie et CPAS) et pour la mise en place d'une plateforme « *d'achats groupé* » (Isohemp, Isoproc...) ;
- Coopération avec le projet WALLORENO à la Ville d'ANDENNE ;
- Mise en place des outils d'évaluation des performances énergétiques des chantiers (Quickscan...) ;
- Préparation de la réalisation des formations (hivers 2020-2021) et chantiers participatifs (printemps/été 2021).

Sensibilisation du public :

- Lancement d'une page Facebook et d'un site internet ;
- Création de folders/affiches ;
- Organisation de séances d'informations et d'une campagne de presse ;
- Appels à candidats auto-rénovateurs et accueillants de chantiers participatifs (presse et publipostage) et sélection des candidats.

Pour 2021 :

Médias

- Site internet : mise en ligne et amélioration ;
- Page Facebook : promotion + création et animation d'un groupe d'auto-constructeurs ;
- Presse : Campagne de presse écrite + si possible campagne de presse télévisuelle (lors de chantiers participatifs).

Organisation de formations

- Webinaires (Zoom) en janvier/février sur des sujets tels que l'isolation, les isolants, les risques inhérents aux travaux d'isolation... ;
- Organisation d'ateliers « *pratiques* » en présentiel (pose d'étanchéité à l'air, régulations, parois isolantes en matériaux biosourcés...)

Chantiers participatifs :

- Recherche de candidats, sélection de projets porteurs ;
- Recherche de « *référents techniques* » : démarchage des artisans locaux ;
- Préparation et exécution des chantiers : tournage de « *Tutos* ».

Pérennisation du concept

- Promotion du concept ;
- Création d'un « *noyau dur* » ;
- Organisation du « *Passage de flambeau* ».

Valorisation de la citoyenneté par le numérique

Par le numérique, ce projet vise à donner aux habitants les moyens d'être des citoyens du territoire en leur permettant de s'informer, de participer à la vie politique et de tisser des liens en favorisant les échanges.

En 2020 :

- BiomMap : dans le cadre de l'appel à projet « *Territoire Intelligent* » lancé en 2019 par Digital Wallonia, le GAL accompagne la Commune de WASSEIGES, lauréate, pour la réalisation d'une application numérique de quantification et visualisation du maillage écologique. Les besoins des utilisateurs sont identifiés, la description fonctionnelle de l'outil est faite, le consultant extérieur (iMio) est désigné. Le GAL a aussi intégré le groupe de travail « *carto et indicateurs* » du projet wallon « *4.000 km de haies et 1 million d'arbres* » et propose BiomMap comme outil de comptage des plantations (haies, arbres) qui seront réalisées ;

- participation à l'appel à projet lancé par le Géoportail de Wallonie et portant sur le développement d'une application innovante utilisant les données cartographiques disponibles sur le Géoportail. En collaboration avec la chargée de projet « *Tourisme* », proposition d'une application web/mobile pour recenser le petit patrimoine populaire en mode crowdsourcing.

Le but est de nourrir les bases de données touristiques sur base du savoir des passionnés, des professionnels du secteur et des habitants des communes concernées ;

À venir :

- BiomMap : finalisation du développement, tests sur le terrain avec panel d'utilisateurs et animation centrée sur la valorisation du maillage écologique ;
- Accompagnement de tous les projets du GAL dans leur stratégie digitale ;
- Communication sur la part novatrice des différents projets vers l'extérieur (participation à des séminaires, des interviews...).

Les produits locaux de A à Z

Les objectifs du projet :

1. Mise en réseau des parties prenantes ;
2. Création d'une image et renforcement de l'identité du territoire ;
3. Intégration de filières : amont/transformation/commercialisation ;
4. Soutien aux producteurs : innovation, appui, mise en réseau.

Actions 2020 :

- Souper de producteur : repas de début d'année, bilan 2019 et point sur les projets 2020 ;
- Mise en réseau pendant le confinement : assurer le lien à distance entre les producteurs ;
- Tout près de chez vous : campagne « *Tout près de chez vous* » mettant scène les producteurs locaux dans des positions décalées (expositions physiques des panneaux + série Facebook tous les vendredis) ;
- Recettes « les petits plats locaux » : publication de recettes proposée par les producteurs locaux avec leurs produits ;
- Dynamisation numérique : Création page Facebook *produits locaux de A à Z*, Revalorisation de la page *produits locaux*, Actualisation des données producteurs ;
- Article newsletter confinement : « *Oser relocaliser notre alimentation* », bilan sur les stratégies adoptées par les producteurs lors de la crise sanitaire ;
- Formation « communiquer en 2.0.2.0 » : module de trois heures à destination des producteurs et des hébergements touristiques ;
- Lien vers de nouveaux producteurs : échanges et mise en réseau ;

- Fabrique Circuits Courts : implication au sein du conseil d'administration du complexe de Suarlée composé notamment d'une légumerie, d'une bocalerie et d'une conserverie à destination des producteurs investis en circuits courts. Une soirée d'information à été organisé le 19/10/20 en partenariat avec les GAL Condroz Famene et Tiges et Chavées ;
- Intelligence Artificielle Potagère : suite à l'appel à projet Digital Wallonia visant à mettre l'Intelligence Artificielle au service de l'amélioration de nos modes de vie.

Le projet : en confrontant un certain nombre de données permettant de calculer son rendement réel pour imaginer son potentiel. Le GAL est partenaire du projet pour faire le lien avec le territoire et enclencher une dynamique vertueuse pour les acteurs (participer à la structuration d'une dynamique collective en démontrant son potentiel en récoltant les données qui pourront faire fonctionner le modèle).

- Service logistique en circuits courts : mise en place d'une tournée de collecte/livraison hebdomadaire pour soulager les producteurs et se confronter aux problématiques en termes de logistique sur le territoire (durée : 3 mois) ;
- Le Réseau des Biopositifs : mise en place d'une structure collective de d'approvisionnement et transformation de produits locaux en B to B ;
- Phase préalable 2019/mi 2020 : réunions d'échanges entre acteurs pour déterminer les attentes, réflexion en petit groupe autour de scénarios de mise en place, test logistique ;
- Octobre 2020 : candidature à l'appel à projets *soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie* : Le GAL est porteur accompagné d'un noyau de 4 structures de producteurs, partenariat avec la ville d'Andenne, soutien des communes de Fernelmont et Wasseiges. Les objectifs :
 1. Proposer une offre conjointe de commercialisation de produits locaux en B to B ;
 2. Structurer la filière en circuit court via des solutions collectives ;
 3. Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et transformateurs ;
 4. Augmenter et diversifier les débouchés ;
 5. Accompagner les producteurs et les transformateurs vers des pratiques plus durables, augmentant la biodiversité, dites biopositives ;
 6. Développer le dialogue entre mangeurs et producteurs/transformateurs.

Action à venir :

- Coordination de la filière melon pour la saison 2021 ;
- Demies journées techniques pour les maraîchers en lien avec le CIM et Culturalité ;
- Actions de communications (supports, formations...) ;
- Actions transversales avec le secteur touristique ;
- Lancement de la phase I du Réseau des Biopositifs :
 - Concertation des producteurs (plans de cultures, politique de prix, travail sur les débouchés, organisation comptable, état des lieux des ressources à disposition : chambres froides, camions, petit matériel, matériel agricole... et organisation de réponses collectives grâce au partage de ressources) ;

- Création d'une plateforme numérique.

Agence jardinière locale

L'agence jardinière locale vise à mettre en lien propriétaires de terrain et les jardiniers sans terrain, à promouvoir un jardinage respectueux de l'environnement et à créer du lien social autour du jardinage.

En 2020 :

- Organisation de formations et de visites à l'intention des citoyens sur la thématique du jardinage au naturel ;
- Accompagnement de jardins et potagers collectifs ;
- Collecte et diffusion de l'information sur les offres et les demandes de jardins ;
- Mise en place et gestion d'un groupe Facebook à l'intention des jardiniers du territoire (255 membres) ;
- Campagnes de communication pour faire connaître les services de l'AJL.

En 2021 :

La mission de la chargée de projet s'arrête normalement en mars 2021. Une prolongation a été demandée jusque octobre 2021 ce qui permettrait la poursuite des activités suivantes :

- Accompagnement de jardins et potagers collectifs : animation d'un groupe de jardiniers à Peu d'Eau, suivi des aménagements et animation des jardins de Peu d'Eau, de VEZIN et de WASSEIGES, soutien aux potagers collectifs de la promenade des Ours et de l'AMO à ANDENNE ;
- Promotion du jardinage au naturel à travers l'organisation de formations et de visites de potagers ;
- Organisation d'une bourse d'échanges de plantes pour consolider les liens entre les jardiniers du territoire et pérenniser la dynamique d'échanges initiée par le groupe Facebook ;
- Collecte et diffusion de l'information sur les offres et les demandes de jardin ;
- Répondre aux demandes des citoyens.

Contact

Cécile MESTREZ, Coordinatrice

Mail : coordination@meusecampagnes.be – Tél. : 0476/610.770

9. Economie et Emploi

1. Emploi et insertion socioprofessionnelle

PRESENTATION

Le service Emploi et ISP est installé dans les locaux de la Maison de l'Emploi (MDE), rue de Belle Mine 6, depuis juin 2010.

Cette situation géographique exceptionnelle permet de développer des contacts, des collaborations, des projets avec l'A.S.B.L. PROMANDENNE, la MIRENA, l'ALE et le FOREM logés eux aussi dans les mêmes bâtiments. Les contacts respectifs de chacun avec les employeurs andennais sont une source d'informations indispensable pour insérer des travailleurs sans emploi.

MISSIONS

Le service Emploi-ISP est composé de 2 agents (4/5 temps et 1/2 temps). Il œuvre à la diffusion d'informations entre les partenaires impliqués en matière d'insertion socioprofessionnelle, à la synergie de leurs initiatives, à la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi, à la création et à la gestion de structures soutenant la formation et la mise à l'emploi de publics plus fragilisés.

Au-delà de ces actions menées en étroite collaboration avec le FOREM, le service Emploi et Insertion socioprofessionnelle est un service d'accueil, d'information et d'orientation qui s'adresse à tout citoyen en questionnement par rapport à l'emploi et la formation : adolescent, adulte, pensionné, travailleur, etc,...

Nous travaillons prioritairement sur rendez-vous pour :

- faire le point sur leur situation actuelle ;
- envisager les possibilités d'emploi et de formation ;
- réfléchir à la conciliation de leur vie familiale et professionnelle ;
- orienter leurs démarches vers les opérateurs les mieux indiqués ;
- soutenir leurs projets de réorientation professionnelle ;
- les aider dans leurs démarches auprès de l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ) ;
- les aider dans la rédaction de leur CV et lettre de motivation.
- ...

Axe « stratégique-politique »

Le choix de la Ville d'ANDENNE de dégager du personnel chargé de l'accompagnement des personnes ayant besoin d'un suivi en matière d'emploi, de formation, d'orientation etc,... traduit bien l'importance accordée par l'institution à la problématique complexe de l'insertion socio-professionnelle.

En effet, la pertinence du service se justifie aussi par la grande diversité des objectifs poursuivis ainsi que la fluctuation des logiques institutionnelles des acteurs en matière de politique d'éducation/formation, d'emploi et d'insertion sociale. Le service Emploi permet de faire du lien entre les divers intervenants mais aussi de vulgariser les informations aux citoyens.

Le service Emploi et ISP apporte logiquement un appui dans leur recherche d'emploi, de formation mais aussi régulièrement dans leurs démarches d'accès à la santé, au logement, aux droits et à une citoyenneté responsable.

De janvier à fin octobre 2020, le service Emploi a contacté par courrier près de 103 candidats et on en a accompagné près de 53 orientés par d'autres services ou s'étant présentés spontanément pour un accompagnement individuel.

Ces accompagnements ont dû être adaptés avec la crise COVID. Durant la crise printanière, le suivi se faisait exclusivement par courriel et téléphone. Ensuite, nous avons reçu les personnes exclusivement sur rendez-vous en respectant les consignes de sécurité : désinfection des mains, port du masque, aération et désinfection des locaux entre deux rendez-vous...

Cette année, un nouveau type de suivi a émergé dès septembre 2020. Il s'agissait d'aider les étudiants à trouver des lieux de stage. En effet, la crise COVID a fait fermer les portes de nombreux services et institutions. Cependant, les exigences de l'enseignement supérieur n'ont pas vraiment été adaptées à la situation. Des étudiants assistants sociaux, kinésithérapeutes, psychologues, instituteurs, etc... se sont retrouvés en difficulté. Heureusement, une bonne connaissance du réseau et les contacts établis ont permis à ces étudiants de trouver leurs stages.

Développer le partenariat local

On entend par partenariat local toutes les institutions, les organismes de formations et les entreprises pouvant intervenir dans le parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Une démarche complémentaire avec les autres réseaux

Le service agit au quotidien avec les services et les institutions qui, sur le territoire andennais, ont en charge les questions d'emploi, de formation, de santé, de logement, de transports voire aussi de loisirs.

Notre action et nos partenariats s'inscrivent dans les priorités de la Ville d'ANDENNE concernant le soutien aux personnes en difficulté. L'objectif est de permettre à chaque andennais de bénéficier d'un parcours cohérent de formation et d'insertion et de garantir à tous un égal accès aux droits sociaux et à l'emploi.

Ainsi, nous visons le développement de partenariat avec de nombreuses institutions : établissements scolaires, centres d'information et d'orientation, agences locales de l'emploi, services sociaux, etc...

Axe Commerce

Le commerce

La gestion du commerce ambulant (vendeurs de muguets et autres fleurs, ...) est toujours administrée par le Service EMPLOI-ISP. La tâche essentielle de cet axe étant la délivrance d'autorisations permettant aux ambulants d'occuper le domaine public en vue d'y exercer une activité de commerce ambulant.

Le dernier point pour cet axe a été d'établir les dérogations aux heures d'ouverture des commerces andennais lorsque ceux-ci participent aux animations de la Ville (brocantes, braderies, fêtes de Wallonie...), soit 15 jours maximum à demander anticipativement.

Les chiffres

Etablir le relevé des statistiques pertinentes en matière de demande et d'offre d'emplois, de travail sous statut d'indépendant et de revenus moyens par habitant (FOREM – INASTI –ONSS).

Axe Emploi et d'insertion socioprofessionnelle

Pointage des travailleurs à temps partiels

Le pointage des chômeurs complets indemnisés a été supprimé le 15 décembre 2005. Le de l'Emploi continue néanmoins à assurer l'estampillage des formulaires de contrôle C3 des travailleurs exerçant leur activité professionnelle à temps partiel. Au 31 octobre 2020, le service a accueilli 91 travailleurs à temps partiels pour la validation de leurs documents.

Accueil, conseil, aide et orientation

Accueil et orientation des citoyens (diffusion d'informations, suivi individuel lorsque la personne désire faire le point sur ses démarches, mise en relation de la personne avec l'interlocuteur qualifié pour répondre à ses besoins spécifiques).

Suivi individualisé visant la lutte contre les freins à l'emploi, la mise en place de solutions pour concilier les vies familiale et professionnelle, le soutien aux démarches auprès de l'AVIQ (Agence pour une Vie de Qualité) ou l'accompagnement dans la réorientation professionnelle de l'intéressé(e).

Rédaction de rapports de suivi lorsque la personne nous est envoyée par un mandataire communal.

Collaboration avec le service des Relations publiques en vue d'améliorer la structuration de l'information disponible sur le site de la Ville.

Les formations, les visites, les échanges

L'accompagnement des demandeurs d'emploi se complexifie de plus en plus tant au niveau de la législation que des problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Il est donc indispensable de pouvoir permettre aux travailleurs de poursuivre un cursus de formation, d'effectuer des visites de structure (centre de formation, rencontrer des employeurs, ...) de participer à des groupes de travail.

Malheureusement cette année avec la crise sanitaire COVID, l'ensemble de ces actions ont été postposées.

Chiffres issus des statistiques du FOREM au 31/10/2020.

Pour ANDENNE

Demandeurs d'emploi andennais – 1.529 personnes

- 1032 demandeurs d'allocations (66%)

Parmi eux, 493 femmes (32%)

- 262 personnes sont en stage d'insertion (17%)

Pour les 1529 inscrits :

- 367 ont moins de 25 ans (24%) et 390 plus de 50 ans (25,5%) ;
- 311 disposent au maximum d'un enseignement primaire (20%) ;
- 371 disposent au maximum d'un niveau de 4^{ème} secondaire (24%) ;
- 554 disposent au maximum d'un niveau CESS (36%) ;
- 216 disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur (14%).

Contrairement à certaines représentations 92% des demandeurs d'emploi andennais sont belges et 8% ont une nationalité européenne ou non-européenne.

Conclusion

45% des andennais ont au maximum le diplôme du secondaire 2^{ème} degré. Il a soit 50 ans ou plus, soit entre 18 et 24 ans. Sa durée d'inoccupation est soit plutôt courte (moins de 6 mois) : 30,5%, soit relativement longue (entre 2 à 5 ans) : 23%.

La problématique du niveau de scolarisation reste récurrente à ANDENNE. Les demandeurs d'emploi infra scolarisés restent fort nombreux (45%). Ce faible niveau de qualification les empêche d'accéder à des formations qualifiantes et/ou à des emplois disponibles. Il est donc indispensable de développer des actions de remobilisation, de pré-formation et formation à destination des personnes les moins scolarisées.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Depuis la création de la MDE, le service Emploi est impliqué dans la préparation et la tenue du Comité d'Accompagnement Local Restreint (CALR) et le Comité d'Accompagnement Local Elargi (CALE) qui constituent les instances de décision pour la MDE. Ces réunions se font chaque trimestre. Cette année 2020, en raison du Coronavirus, la réunion CALR de mai a été annulée et celle de décembre se fera par visioconférence.

LA GESTION QUOTIDIENNE DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Le service Emploi assure la coordination de l'ensemble des aspects pratiques liés au fonctionnement de la MDE : suivi du travail de la femme de ménage, suivi des commandes de matériel en tout genre (nettoyage, fournitures, et autres consommables...), surveillance de l'utilisation du chauffage, relevé des compteurs, suivi des aspects juridiques et financiers avec les services concernés, suivi des travaux, entretien du matériel, ...

Depuis l'ouverture de la Maison de l'Emploi, des problèmes récurrents sont présents et nécessitent temps et énergie pour être résolus : pompe à chaleur, mauvaises odeurs, fuites d'eau, ...

LE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI

Axe FOREM

L'inauguration de la Maison de l'Emploi en juin 2010 fut le point de départ d'un partenariat renforcé avec le Forem et d'une nouvelle répartition des tâches de chacun. Effectivement, la rédaction de CV et de lettres de motivation peut se faire dans la Maison de l'Emploi gratuitement avec une aide individuelle et/ou collective

Lorsqu'un demandeur d'emploi se présente dans notre service, nous l'invitons à visiter l'espace Forem et lui montrons tout ce qu'il est possible d'y faire. Dans l'autre sens, lorsqu'un demandeur d'emploi reçu dans l'espace Forem manifeste une série de difficultés d'ordre personnel (financières, familiales ou difficulté à cibler un projet professionnel), la personne est invitée à consulter notre service.

Depuis le 31 janvier 2006, le service des Relations partenariales du Forem de NAMUR a mis sur pied une plateforme partenariale qui réunit tous les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle sur le territoire andennais. Le service Emploi co-anime cette plateforme riche en initiatives diverses. Les participants à cette plate-forme partenariale sont : l'Envol à ANDENNE CISP (Centre d'Insertion Socioprofessionnelle), la Régie des quartiers d'ANDENNE (RQA), la cellule Insertion du CPAS, l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), la MIRENA, un représentant des conseillers en accompagnement professionnel du FOREM, l'Ecole Industrielle Communale (EIC) ainsi que tout autre partenaire amené, ponctuellement, à organiser des formations ou des actions d'insertion sur le territoire (Afico, Manpower, Mode d'Emploi, service Emploi Logement,...). Des thématiques comme les freins à l'emploi (mobilité, les assuétudes, ...), la mise en œuvre de dispositifs de remobilisation, d'orientation ou de formation y sont abordés.

Axe JOB'IN

JOB'IN est une initiative privée wallonne, lancée fin 1996 en vue de proposer une alternative novatrice en matière de lutte contre le chômage : l'autocréation d'emploi.

Leur but est de favoriser et soutenir la création d'activités économiques pérennes par des personnes sans emploi.

Le service Emploi coordonne les permanences de JOB'IN présent un après-midi tous les 15 jours à la Maison de l'Emploi.

Axe MIRENA

Suite à une séance d'informations, un seul travailleur est chargé de recevoir et de préparer les candidats potentiels sur ANDENNE. Ensuite, si ces candidats rentrent dans le public cible pour un jobcoaching MIRENA (critères définis par la Région wallonne), ils sont pris en charge via une nouvelle méthode pédagogique qui permet de faire un bilan de la personne (atouts-freins) de manière plus objective via un questionnaire informatique anonyme.

Dès que le bilan est terminé et que le candidat est jugé « prêt » à l'emploi, il rejoint alors sa jobcoach attitrée selon le secteur d'activités dans lequel il recherche du travail : vente, aide aux personnes/administratif, nettoyage et industrie qui sont présents sur ANDENNE.

Si le demandeur d'emploi a encore des compétences à travailler, le conseiller MIRENA le réoriente vers un centre de formation, la structure qui lui permettra d'accéder à un niveau de compétences supérieur et/ou qui lui permettra de travailler sur les derniers freins qu'il a encore avant d'accéder à l'emploi : l'Envol à ANDENNE, Afico, l'EIC, le service Emploi et ISP...

Axe AVIQ

L'agent d'intégration professionnelle occupe deux fois par mois un bureau inoccupé du service Emploi.

Ses missions vis-à-vis des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont de les informer, les conseiller et les soutenir dans leurs démarches d'insertion professionnelle

Vu la difficulté de la tâche et le nombre conséquent de personnes pouvant bénéficier de cet accompagnement, le détachement du bureau central de l'AVIQ à la MDE d'ANDENNE est insuffisant.

Axe CPAS - Cellule Insertion « Projet Chrysalide »

En 2012, le service Emploi a largement contribué à la conception du projet nommé « *Chrysalide* » qui vise à soutenir le travailleur "Article 60" au moment de la fin du contrat pour que ces personnes élaborent leur projet professionnel et avancent dans la concrétisation de celui-ci. Sur base des constats positifs de la première expérience, le projet est depuis reconduit chaque année et ce, en développant la demande d'accompagnement.

Ce projet « *Chrysalide* » financé par la convention FOREM-CPAS et puis par le FSE est porté par la cellule Insertion du CPAS d'ANDENNE en partenariat avec le CPAS d'ASSESE. Dans ce projet, plusieurs opérateurs ISP interviennent : Daoust-section formation, La MIRENA, vis-à-vis CISP, L'Envol à Andenne CISP, l'ALE.

Le service Emploi et ISP intervient aussi dans le projet Chrysalide et ce, dans la première étape du projet, celle chargée de l'expression du parcours scolaire et professionnel puis du bilan des compétences de base en français-mathématiques. A ce jour en 2020, les travailleurs du service Emploi ont réalisé 14 bilans français-mathématiques (d'autres sont prévus en novembre 2020).

Cette année malheureusement l'ensemble des différentes actions a été fortement perturbées en raison de la crise sanitaire. Chaque partenaire a dû adapter ou même supprimer ses actions.

AP9 FOREM « Mosaïques » - Action d'insertion sociale

Fin 2016, le FOREM lançait son neuvième appel à projet. Plusieurs partenaires de la plateforme ont établi le besoin de travailler avec le public le plus éloigné de l'emploi. Un projet pilote a donc été rentré par le service EMPLOI et ISP dans la mesure « *Accroche et Mobilisation* ». Ce projet pilote nommé « *Mosaïques* » a été validé en juin 2017 par les instances du FOREM NAMUR-BRABANT WALLON.

Son objectif est de permettre à des demandeurs d'emploi en décrochage socio-professionnel de retrouver une dynamique leur permettant de devenir acteur de leur propre projet en passant par une remobilisation via le sport, la culture, un travail sur la communication, leurs besoins, leurs valeurs, la confrontation aux exigences du marché du travail, etc... Sans compter tout un travail sur les freins éventuels qui auront été identifiés. Ce projet est mené en partenariat avec les CISP Afico, Vis à Vis et l'Envol à ANDENNE, Manpower, la Régie communale des sports, le Centre culturel, l'EIC, l'ALE, le FOREM, la Cellule énergie du CPAS et le service Emploi de la Ville d'ANDENNE.

La première édition du projet « *Mosaïques* » a donc été mise en place en février 2018 avec 10 demandeurs d'emploi. Une seconde édition a été mise en place de février 2019 à juin 2019 (8 demandeurs d'emploi) et la troisième session a commencé pour 8 demandeurs d'emploi début mars 2020. Malheureusement, cette session a dû être arrêtée puis annulée puisque les conditions de reprise imposées par la RW étaient soit irréalisables (taille local de formation...) soit allaient à l'encontre des objectifs du projet (limitation des contacts, des travaux de groupe...). Néanmoins, étant donné que de très nombreux opérateurs wallons ont aussi dû renoncer à cette session 2020, le projet a été reconduit pour une phase 4 en 2021, elle se déroulera dans le second semestre 2021 si les conditions sanitaires nous le permettent.

Avec ce projet, nous constatons la nécessité de créer des activités d'insertion sociale sur ANDENNE. Ce genre d'action n'existe pas et pourtant c'est la première étape indispensable avant un travail d'insertion socio-professionnelle.

L'insertion sociale a pour objectif de faire évoluer une personne isolée, marginale très fragile vers un état où les échanges avec son environnement social sont considérés comme « *satisfaisants* ». L'insertion sociale permet l'appropriation des valeurs, des règles et des normes du système au sein duquel a lieu l'insertion. Elle revêt plusieurs dimensions : familiale, scolaire, professionnelle, économique, culturelle, habitat,... et n'est pas soumise à des « *pressions* » type contrat de formation FOREM etc,... ce qui permet à la personne d'évoluer à son rythme parfois avec des « *marches arrières* » mais en confiance et sans risque de sanction négative.

Le développement d'un service d'insertion sociale à ANDENNE (SIS) serait donc une question à étudier avec attention car ce service répondrait aux besoins de nombreuses personnes inscrites comme demandeurs d'emploi.

Les actions menées par ce service poursuivraient cinq objectifs :

- rompre l'isolement social ;
- permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- promouvoir la reconnaissance sociale ;
- améliorer le bien-être et la qualité de vie ;
- favoriser l'autonomie.

2020 – ANNEE COVID - EXPLOSION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

Avec les mesures de confinement, la fracture numérique s'est intensifiée pour les demandeurs d'emploi. Lors de cette période, de très nombreuses démarches devaient se faire quasi exclusivement via la nouvelle plateforme « *Mon profil* » du FOREM ou par courriel pour d'autres services.

La numérisation des services est de plus en plus utilisée dans le monde de l'insertion socio-professionnelle (recherche d'emploi, profil personnel sur le site du FOREM); dès lors, c'est également un facteur amplifiant les inégalités sociales.

Pour une grande partie des publics en ISP, il y a un manque de maîtrise de l'outil numérique. Or, un foisonnement de services se numérise. Ces derniers deviennent la seule voie d'accès auxdits services. Le risque est réel que les plus précaires abandonnent les démarches, quitte même à renoncer à leurs droits.

N'oublions pas non plus que la fracture de l'accès aux services internet est encore présente chez de nombreux citoyens, que ce soit pour des raisons financières ou encore en raison de problèmes de connectivité sur le territoire wallon.

Pour accéder à des moyens de communication et d'information et les utiliser pleinement, il faut donc pouvoir disposer de ressources financières, culturelles et sociales qui ne sont pas encore accessibles à toutes et tous.

C'est le cas des publics fragilisés qui cumulent les exclusions. Comment dès lors faciliter l'accès du plus grand nombre aux nouveaux moyens de communication ? Comment réduire la fracture numérique première ou secondaire ?

2. Maison de l'Emploi

PRESENTATION

Située au cœur de la commune, la Maison de l'Emploi d'ANDENNE (MDE) couvre les territoires d'ANDENNE, OHEY et GESVES. Elle est au service de 2.026 demandeurs d'emploi : 75% d'andennais, 14% de gesvois et 11% d'oheytois (chiffres FOREM au 31 octobre 2020) .

Elle représente, pour le demandeur d'emploi, et toute personne ayant besoin d'une information relative à l'emploi et/ou la formation un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes ces questions.

10 Maisons de l'Emploi sont installées sur la Province de NAMUR. Cependant, le fonctionnement de celle d'ANDENNE qui a ouvert le 17 juin 2010 est plutôt unique en son genre.

En effet, elle est issue, comme les autres, d'un partenariat avec la commune, le CPAS et le FOREM. Cependant, la particularité d'ANDENNE est qu'au sein de la structure « *Maison de l'Emploi* » sont installés **en permanence** d'autres services : l'ALE, la MIRENA, le service Emploi et ISP de la Ville et l'A.S.B.L. PROMANDENNE.

Cette dynamique permet de créer des contacts et des collaborations plus étroites avec les acteurs socio-économiques du territoire.

De plus, comme toutes les autres MDE, le partenariat est élargi aux opérateurs locaux de l'insertion socioprofessionnelle :

- les asbl de formation et d'insertion comme l'Envol CISP, la Régie des quartiers d'ANDENNE... ;
- les écoles de promotion sociale comme l'EIC ;
- les agences d'intérim faisant de la formation : Manpower, Daoust, etc...
- les structures de développement de sa propre entreprise comme Job'in.

D'autres partenaires interviennent aussi régulièrement à la MDE : Carrefour Emploi Formation Orientation (CEFO JAMBES), L'AViQ, service ISP (Chrysalide) du CPAS d'ANDENNE, Manpower,...

La Maison de l'Emploi est un moteur d'un réseau local d'opérateurs de l'insertion, favorisant le partage de compétences, l'échange d'information, la mise en place des collaborations et l'échange de bonnes pratiques.

COMMENT FONCTIONNE UNE MAISON DE L'EMPLOI ?

La Maison de l'Emploi est gérée par un Comité d'accompagnement local restreint (CALR) composé des représentants de la commune, du Forem et du CPAS qui se réunit 2 fois par an au minimum (mai - décembre) sous la Présidence du Bourgmestre de la commune ou de son représentant (Echevin de l'Emploi).

Ce Comité prend les décisions relatives aux missions, objectifs et orientations de la MDE :

- établir annuellement un diagnostic des besoins en matière d'emploi sur le territoire couvert ;
- conformément aux orientations du contrat de gestion du FOREM et sur base du diagnostic, élaborer un plan annuel en tenant compte des orientations définies par le Gouvernement wallon en matière d'emploi ;
- faciliter l'émergence de projets communs, d'une culture commune ;
- superviser le suivi de la gestion journalière et la mise en œuvre du plan d'actions ;
- analyser les candidatures des partenaires externes au CAL élargi et arrêter la décision d'admission, négocier les actes d'adhésion avec ces partenaires et intégrer un représentant de ceux-ci au CAL élargi ;
- réaliser un rapport d'activités respectant les formes prescrites.

Le Comité d'accompagnement élargi est composé d'un représentant de tous les partenaires internes et externes de la Maison de l'Emploi. Il veille au bon déroulement du projet partenarial et le dynamise.

Il se réunit 2 fois par an en alternance (mai-décembre) avec la plateforme partenariale préexistante à la création de la Maison de l'Emploi qui se réunit elle aussi 2 fois par an (septembre-février).

La gestion quotidienne de la Maison de l'Emploi est assurée par un coordinateur nommé par le FOREM qui travaille en collaboration avec la Responsable du service Emploi et ISP.

OFFRES DE SERVICE

Dans l'espace ouvert en libre accès

L'espace ouvert en libre accès est accessible à tous (demandeurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires,...) et met à disposition les outils indispensables à une recherche d'emploi efficace.

Toutes les activités de la MDE, actions du Forem et des partenaires, sont intégrées chaque mois dans une lettre d'informations, diffusée sur le site du FOREM. Les permanences et activités des partenaires ainsi que les événements ou activités occasionnelles sont aussi mis en visibilité sur la page internet du site du Forem dédiée à la Maison de l'Emploi.

La MDE est équipée d'une borne Jobpass permettant de quantifier le flux des demandeurs d'emploi et d'avoir une visibilité sur les types de prestations et leur importance en terme de fréquentation.

L'espace accueil et 1er conseils en libre accès

L'accueil et le conseil de 1ère ligne gardent une place importante. En plus de la présentation des différents espaces et des activités de la Maison de l'Emploi, les conseillers sont souvent sollicités pour des renseignements administratifs ou des informations diverses concernant une offre d'emploi, une formation mais aussi pour obtenir une aide dans l'utilisation des outils informatiques.

Ces premiers conseils peuvent aboutir à une mise en relation avec un des partenaires de la Maison de l'Emploi (le service Emploi et ISP, les agences d'intérim, l'Agence Local pour l'Emploi,...) et aussi à l'accompagnement vers les autres espaces de la Maison de l'Emploi.

L'espace documentaire/bibliothèque

L'espace documentaire/bibliothèque met à disposition des documents utiles pour la recherche d'emploi et la recherche d'informations sur les formations : presse, flyers du Forem et des partenaires annonçant leurs offres de formation et leurs services.

Cet espace propose également une importante documentation sur la rédaction du CV, la lettre de motivation, l'entretien d'embauche ainsi que toutes les informations utiles sur les métiers, les filières de formation, le marché de l'emploi, la législation, l'installation comme indépendant ou encore les aides à l'emploi.

Différentes fardes ont été constituées par les conseillers et sont régulièrement mises à jour sur la garde des enfants, les entreprises locales, l'AviQ, la recherche d'emploi, la création d'activités, les adresses des sites internet utiles, les possibilités de travailler ou de se former à l'étranger...

L'espace démarches administratives

L'ensemble des conseillers de la Maison de l'Emploi d'ANDENNE est formé à l'offre de service conseils en démarches administratives et reçoit une formation continue dans ces matières.

LES AUTRES SERVICES RÉSIDANT SUR LA MEME PLATEFORME

Durant la crise Covid, les services du FOREM de la Maison de l'Emploi d'ANDENNE ont fermé leurs portes de la mi-mars à fin juillet 2020. L'ensemble des conseillers étaient joignables via leur mail. Les demandeurs d'emploi pouvaient téléphoner au numéro gratuit pour obtenir informations ou documents. Depuis la réouverture les conseillers de la Maison de l'Emploi ainsi que l'espace numérique sont uniquement accessibles sur RDV.

Depuis le 30 octobre 2020 avec la seconde vague de la crise COVID, les portes de la Maison de l'Emploi restent ouvertes le lundi, mardi et jeudi EXCLUSIVEMENT sur rendez-vous. Le lundi et vendredi sont réservés aux rdv pour les publics prioritaires, à savoir les jeunes diplômés, les travailleurs qui viennent de perdre leur job à cause du COVID mais aussi aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un accompagnement en présentiel.

LA MAISON DE L'EMPLOI D'ANDENNE EN CHIFFRES

D'août 2019 au 31 juillet 2020 la Maison de l'Emploi a accueilli 1.007 bénéficiaires nominatifs, 52% de ces DE sont des femmes (481). Ces valeurs sont habituellement bien en dessous des valeurs habituelles suite à la fermeture de plusieurs mois et l'accessibilité uniquement sur rendez-vous.

Nombre de bénéficiaires nominatifs	1007	%
<i>Classe d'âge</i>		
< 25 ans	222	22%
25 à 30 ans	149	14.8%
30 à 40 ans	245	24.3%
40 à 50 ans	201	20 %
50 ans et +	190	18.9%

Niveau d'études		
Enseignement primaire	133	13.2%
Enseignement secondaire inférieur	354	35.2%
Enseignement secondaire supérieur	404	40.1%
Enseignement supérieur NON universitaire	90	8,9%
Enseignement supérieur universitaire	26	2.6%
Inconnu	0	0%

Source FOREM – Jobpass (1/08/2019 – 31/07/2020)

Près de 50% de la population ayant fréquenté la MDE d'ANDENNE ces derniers mois est peu diplômée/qualifiée CEB voir CESI. Ce public demande donc un développement d'actions d'insertion spécifiques.

Près de 20% du public reçu à la MDE a plus de 50 ans. Ces personnes, depuis 2015, (14%) sont de plus en plus nombreuses à avoir fréquenté les infrastructures de première ligne de la Maison de l'Emploi, ceci est notamment lié aux dernières directives de l'Etat Fédéral concernant la remise à l'emploi des travailleurs les plus âgés.

3. Agence Locale pour l'Emploi A.S.B.L.

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI A.S.B.L.

Section sui generis pour les titres-services ATISA (agrément n° W03073)

Avenue Belle Mine, 6 à 5300 Andenne

Tél : 085/84 95 68 ou 69

Gsm : 0494/499 145

E-mail : ale@andenne.be

COMPOSITION DES ORGANES

Forem

Direction territoriale Namur depuis le 1^{er} juillet 2017

Service des Relations partenariales

Coordination ALE : Madame Eva DENNIN

Responsable d'équipe ALE : Monsieur Vincent FONTINOY

Organe d'Administration

Président : Monsieur Guy HAVELANGE, Représentant PSD@ ;

Vice-Président : Monsieur Michel DAOUST, Représentant UCM ;

Trésorier : Monsieur Claudy GIOT, Représentant PSD@ ;

Secrétaire : Monsieur Jean-Marie MATHIEU, Représentant AD&N.

Membres

Représentants désignés par le Conseil communal

- Madame Franciane DZUKOU-WATCHAP, Représentante AD&N ;
- Madame Natacha FRANCOIS, Représentante PSD@ ;
- Madame Mélissa PIERARD, Représentante PSD@ ;
- Monsieur Henri GILSOUL, Représentant PSD@ ;
- Monsieur Frédéric LEMPEREUR, Représentant MR.

Représentants désignés par les organes du Conseil National du Travail

- Madame Laurence RAVET, Représentante FWA ;
- Monsieur Pol BAUDUIN, Représentant FGTB ;
- Monsieur Raymond COLLIGNON, Représentant FGTB ;
- Monsieur Alain FAVEAUX, Représentant CSC ;
- Monsieur Benoît GILLOT, Représentant UWE ;
- Monsieur Denis GREGOIRE, Représentant CSC ;
- Monsieur Fernand ZACHARY, Représentant CGSLB.

Personnel désigné pour la gestion administrative

- Madame Hélène DE MAERE D'AERTRYCKE (agent Forem – 4/5^{ème} temps) ;
- Madame Marie-France DORVAL (agent Forem – 4/5^{ème} temps) ;
- Madame Nicole NIVARLET (agent sur fonds propres ATISA – temps plein).

L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE SON ORIGINE À 2020

En 1987, l'Agence locale pour l'Emploi est constituée par décision du Conseil communal et agit au niveau local comme auxiliaire de l'ONEM. En 1994, début du nouveau système ALE : chaque commune ou groupe de communes doit créer une Agence Locale pour l'Emploi sous forme d'ASBL.

Son but est de permettre à des demandeurs d'Emploi, chômeurs de longue durée ou bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale, de se mobiliser pour favoriser leur réinsertion dans le monde du travail en remplissant des tâches non rencontrées par les circuits classiques, chez des « *utilisateurs* » personnes physiques ou morales.

Même s'il ne s'agit pas d'emploi régulier, cette mesure a l'avantage de sortir le demandeur d'emploi de son isolement, de lui permettre de se rendre utile et de garder un rythme de travail. Elle permet aussi d'avoir de façon légale un supplément de revenus en fin de mois (184,50 euros pour 45h, ou 287 euros pour 70h, non taxés) qui s'ajoutent à l'allocation de chômage ou à l'aide financière du CPAS.

Les prestataires ALE doivent répondre à certains critères pour être dans les conditions d'inscription : ils doivent être chômeurs complets indemnisés depuis au moins deux ans s'ils ont moins de 45 ans, et depuis 6 mois s'ils ont plus de 45 ans, les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une aide financière du CPAS remplissent les conditions d'accès directement. Les migrants accompagnés par le Forem sont également dans les conditions pour prester en ALE.

Les activités autorisées sont : le nettoyage de locaux pour des ASBL ou associations non commerciales, la surveillance d'enfants au domicile des parents ou dans les écoles (en présence d'enseignants), l'accompagnement de personnes pour des petites courses, des rendez-vous médicaux ou des démarches administratives. L'aide administrative ponctuelle pour les services communaux, les associations. L'aide à l'entretien de jardin et aux petits travaux de bricolage au domicile de l'utilisateur (peinture, tapissage, les petits travaux d'électricité, de plomberie ou de maçonnerie,...) pour autant que ces travaux aient été refusés par un professionnel parce qu'ils sont de trop faible importance.

Le nombre d'heures de travail ALE est limité à 45h par mois pour les activités au profit des personnes morales ainsi que pour le bricolage chez les personnes privées. Il est possible de compléter ces prestations par du jardinage et les garderies dans les écoles ainsi que pour l'accompagnement de personnes et arriver ainsi à 70h par mois puisqu'une autorisation de 70 heures est accordée pour ces activités. Pour les activités chez les horticulteurs ou les agriculteurs, en raison des pics d'activité, c'est 150h par mois qu'il est autorisé de prester. Cependant, pour tous les prestataires, la limite annuelle d'heures ALE ne peut pas dépasser les 630h pour permettre au demandeur d'emploi de continuer à chercher du travail. En effet, pour le contrôle effectué par le Forem, la personne est toujours considérée comme « *chômeur* » et les prestations ALE ne dispensent pas de faire des démarches actives en vue de trouver un emploi stable : L'ALE doit être considérée comme un tremplin vers un emploi.

LES PRINCIPALES TÂCHES DES AGENTS ALE

Convocation des demandeurs d'emploi sur base du listing mensuel du Forem

Les agents ALE sont chargés par le Forem d'informer les demandeurs d'emploi sur l'existence de l'ALE. Ils reçoivent à cet effet un listing mensuel et convoquent les personnes sur cette base.

Convocation des demandeurs d'emploi « Objectif 30 DE par ETP »

En 2017, le Forem a souhaité fixer un objectif aux ALE : informer les demandeurs d'emploi des outils mis à leur disposition pour leur réinsertion via les ALE (Dispositif ALE, titres-services, formations proposées par l'ALE, aides à l'emploi, initiatives locales, les partenariats avec les services de la maison de l'emploi,...). L'objectif est encore poursuivi actuellement

Comment ? En invitant mensuellement, sur base d'un listing provenant de l'ONEM que notre employeur, le FOREM, nous transmet, 30 demandeurs d'emploi (DE) par agent Forem équivalent temps plein (ETP). Pour ANDENNE, en 2020 nous sommes deux agents FOREM à 4/5eme temps nous passons donc de 39 à 48 personnes à recevoir chaque mois, soit 576 personnes pour atteindre l'objectif demandé.

Inscription des autres demandeurs d'emploi

Il s'agit de personnes qui ne sont pas encore apparues sur le listing ou qui sont extérieures à la commune. Ces personnes ont entendu parler de notre service et souhaitent prester des heures ALE pour augmenter leurs revenus et rendre service à des concitoyens. Les bénéficiaires d'une aide du CPAS viennent également s'inscrire, souvent suite aux conseils de leurs assistants sociaux avec qui notre collaboration est devenue habituelle.

Mise en relation des utilisateurs et des demandeurs d'emploi et suivi

Les agents ALE réceptionnent les demandes des utilisateurs et les mettent en contact avec les prestataires ALE volontaires. Ils veillent à proposer la personne compétente pour le travail demandé, à informer l'utilisateur de son obligation de veiller à la sécurité du travailleur, de mettre le matériel à sa disposition, ainsi qu'à l'obligation d'intervenir dans les frais de déplacement du prestataire et, bien sûr de délivrer 1 chèque par heure de prestation soit à la fin de cette dernière ou, au plus tard, à la fin du mois.

Ils gèrent également les éventuelles plaintes et les déclarations d'accident (responsabilité civile ou accident de travail).

Aide pour le remplissage des documents mensuels liés aux prestations ALE

Les agents vérifient si les documents sont correctement remplis et si les chèques ont été bien complétés pour éviter, aux prestataires, tout souci lors du paiement des heures ALE par l'organisme de paiement (syndicat, CAPAC ou CPAS). Par précaution, une copie de la feuille de prestation est rangée dans le dossier du prestataire pour en disposer en cas de perte de l'original.

Information sur les aides à l'embauche et remplissage des documents avec les demandeurs d'emploi

Maintenant que les programmes de transition professionnelle (PTP) sont terminés, seules les demandes SINE (réinsertion des chômeurs très difficiles à placer dans l'économie d'insertion sociale) sont encore à faire à l'ALE. Nous complétons ensemble les documents et les transmettons à l'ONEM qui détermine le coût de l'engagement pour l'employeur.

Organisation de formations pour les personnes inscrites à l’ALE

Pour rappel, le budget à utiliser chaque année correspond au quart de la quote-part sur chèques versée chaque mois par la firme éditrice de chèques ALE, Edenred, pour l’année concernée. Le FOREM contrôle le rapport annuel de formation de chaque ALE au sujet de la reconnaissance des formations et de la concordance avec l’objet social de l’ALE ainsi que le budget utilisé. S’il n’est pas entièrement utilisé, le solde doit être versé à l’ONSS. Pour 2020, année Covid, le solde éventuel sera versé au FOREM et sera utilisé pour des formations FOREM. Cette année, 2 prestataires ALE, l’une occupée dans une école communale et l’autre dans une école libre, suivent une formation accueillante extrascolaire reconnue par l’ONE et obligatoire pour les personnes qui souhaitent être engagées dans une école si elles ne sont pas détentrices du diplôme requis, ce qui est le cas des 2 prestataires. Dans ce cas, un nombre d’heures et de modules précis doit être suivi chaque année jusqu’à l’obtention d’un quota d’heures et de sujets jugés suffisants. La formation BEPS qui devait être assurée par la Croix-Rouge au printemps n’a pas encore été donnée. Notre Président, Echevin de l’Environnement, en collaboration avec le BEP, a proposé que le personnel ALE occupé dans les cantines scolaires participe à une formation « Zéro déchets » destinée à conscientiser les travailleurs, les enfants et, par leur intermédiaire et celle des instituteurs, les parents, à la possibilité de limiter le gaspillage alimentaire, à la nécessité de le faire aussi. C’est ainsi que 17 personnes réparties en 2 groupes ont profité d’une animation de 2 heures données par une formatrice de l’A.S.B.L. FOODWIN. Les deux heures de formation (en ALE une heure entamée est une heure due) ainsi que les frais de déplacement ont été pris en charge par la Ville d’ANDENNE. La formation bénéficie d’un suivi et d’autres projets continueront l’an prochain et les années suivantes pour limiter durablement nos déchets.

Il faut aussi souligner que notre organe d’administration est très réactif quand l’organisation d’une formation pourrait permettre à une personne inscrite à l’ALE de décrocher un emploi. C’est ainsi qu’une formation permis de conduire pratique pourrait être proposée à une prestataire que nous avons reçue. De nos entretiens, il ressort qu’elle serait employable rapidement si elle dispose du permis de conduire.

Mise en contact avec les partenaires de la maison de l’emploi

Nous orientons régulièrement les demandeurs d’emploi vers d’autres services qui peuvent les aider dans leurs démarches ou dans leurs formations s’ils sont éloignés de l’emploi (l’Envol, la Mirena, les conseillers du Forem pour des formations, la Régie des Quartiers,...).

Depuis 2019, l’utilisation de notre PC virtuel nous permet d’articuler notre connaissance du demandeur d’emploi inscrit chez nous avec celle de son conseiller référent de façon à proposer des activités ALE ou des formations en phase avec le projet professionnel défini.

Gestion de l’A.S.B.L.

L’encaissement des droits d’inscriptions, l’achat de chèques ALE, le paiement des factures, sont gérés au quotidien et la comptabilité Excel est effectuée régulièrement. A partir de cette fin d’année, nous reprendrons l’année 2020 et l’encoderons dans un programme BOB pour faciliter son traitement, surtout pour la section Titres-Services, par notre comptable. Le traitement des plaintes, celui des formulaires de déclaration d’accidents corporels ou en responsabilité civile, sont effectués quand ils se présentent. Nous gérons également les chèques ALE d’Utilisateurs pour qui c’est difficile (siège social dans une autre commune, utilisateur régulièrement absent, utilisateur pour qui il est plus facile que l’ALE distribue les chèques au prestataire qui s’y rend mensuellement,...).

La mise à jour des statuts a été clôturée après beaucoup d’échange de mails, les convocations et la rédaction des procès-verbaux des réunions de l’Organe d’administration et d’Assemblée générale font également partie du travail réalisé par les préposées.

LES STATISTIQUES

Chaque mois, le Responsable d'équipe centralise des statistiques qui permettent de suivre l'évolution des ALE : nombre de personnes convoquées, nombre de demandeurs d'emploi qui se présentent effectivement, nombre de travailleurs ALE actifs, nombre d'utilisateurs,...

PARTICIPATION A DIVERS PROJETS AVEC LES PARTENAIRES DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Groupe de travail sur l'insertion sociale : étant donné la crise sanitaire, le projet de cette année a été stoppé en mars.

Projet Chrysalide : suivi des personnes sous contrat article 60 pour éviter un retour au chômage après leur période de travail. Plusieurs sujets sont abordés par le CPAS (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, chercher de l'emploi via les réseaux sociaux,...) et les participants font un bilan personnel fort complet (points forts, points à améliorer, compétences acquises dans tel domaine). Ils ont aussi la possibilité de faire un stage pour découvrir un métier ou confirmer leur orientation. Dans ce parcours, l'ALE anime un module sur la législation sociale, et le pourquoi on paie des impôts. Cette animation est associée à une information sur le budget présenté par le CPAS.

Participation aux plateformes partenariales, lieux d'échange avec les partenaires sur les différentes activités proposées à ANDENNE pour aider les demandeurs d'emploi et proposition de pistes pour améliorer ou adapter au mieux l'offre à la demande.

PARTICIPATION A DIVERS GROUPES DE TRAVAIL

Une fois tous les deux mois nous nous réunissons avec des ALE relativement voisines pour échanger nos bonnes pratiques et poser les questions qui nous préoccupent, les réalités des uns n'étant pas forcément celles des autres. C'est ainsi que nous échangeons avec nos collègues de FERNELMONT, OHEY, GESVES, ASSESSE, CINEY, HAVELANGE, SOMME-LEUZE et HAMOIS.

D'autres groupes de travail se penchent sur certaines thématiques proposées par le Forem : rapprochement entre les conseillers Forem et les collaborateurs ALE, pistes pour améliorer le fonctionnement des ALE et les développer davantage, RGPD, Vademecum ALE, formapass (possibilité de collaborer davantage avec les conseillers du FOREM en leur donnant la possibilité d'inscrire leurs demandeurs d'emploi à une présentation ALE mise en visibilité sur le PC virtuel),...

L'ALE EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre de demandeurs d'emploi convoqués mensuellement

Chaque mois, nous recevons un listing du FOREM qui mentionne les personnes à convoquer sur base des critères cités précédemment.

Inscriptions effectives suite à la convocation

Fin octobre 2020, nous avons pu inscrire 95 personnes, c'est beaucoup moins qu'en 2019 mais de février à juillet les conditions nous ont amené à inviter les personnes en fonction des besoins des utilisateurs. Depuis juillet, les invitations ont été ciblées sur les besoins des 23 écoles andennaises; depuis le mois dernier, les besoins de jardinage et bricolage motivent nos invitations lesquelles ont été stoppées avec le nouveau confinement

Les listings trimestriels

Ces listings reprennent le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée de notre commune qui sont dans les conditions ALE. Pour le 3^{ème} trimestre 2020: 617 personnes soit 4 demandeurs d'emploi en moins qu'au même moment en 2019 et 12 en moins qu'en fin octobre 2018.

On ne tient pas compte ici des personnes qui s'inscrivent via le CPAS, des personnes provenant d'autres communes, ou des personnes qui s'inscrivent librement.

Les codes M

Sous ce code, sont repris les bénéficiaires d'une allocation du C.P.A.S. qui ont souhaité s'inscrire à l'ALE.

En 2020 nous avons inscrit 10 personnes.

Les codes L

Ce sont des demandeurs d'emploi qui viennent s'inscrire, les données les concernant ne figurent pas sur nos listings, nous demandons à l'ONEM de contrôler qu'ils sont bien dans les conditions, ceux pour qui la réponse est positive peuvent s'inscrire. Comme il y a souvent un décalage de quelques mois avec la situation réelle des personnes, ils figureront sur un listing mensuel à un moment donné.

Il s'agit aussi des personnes qui bénéficient d'une dispense (pour suivre une formation, par exemple). Nous pensons que les personnes en recherche active d'emploi sont fortement occupées par le job coaching et le suivi par les conseillers référents qui motivent les chômeurs à mettre les bouchées doubles pour trouver un emploi, c'est ainsi que s'inscrivent à l'ALE uniquement les personnes qui trouvent du temps pour rendre des services à d'autres citoyens pendant un temps réduit.

Les codes E

Après leur inscription dans la commune de leur domicile, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'inscrire dans d'autres ALE pour élargir leurs chances de trouver des petits travaux à effectuer. Dans la pratique, cependant, on constate que la plupart des utilisateurs préfèrent faire appel à quelqu'un qui habite près de chez eux pour éviter de devoir payer en plus les frais de déplacement.

Personne ne s'est inscrit en code E cette année.

Nombre de personnes occupées en ALE (les actifs) – Moyenne mensuelle

Evolution du nombre de personnes qui prestent en ALE :

- 2015 : moyenne de 89 personnes ;
- 2016 : moyenne de 85 personnes ;
- 2017 : moyenne de 76 personnes ;
- 2018 : moyenne de 60 personnes ;
- 2019 : moyenne de 66 personnes ;
- 2020 : moyenne de 43 personnes.

Le nombre de travailleurs ALE (hommes) varie un peu selon la période, les saisons et le travail demandé.

Chaque année, en juillet et août, une partie des prestataires (femmes) perdent les heures ALE de garderies dans les écoles et les retrouvent à la rentrée. Mais en 2020, en avril et mai, nous accusons une baisse de plus de 30 personnes, seules les activités de jardinage ont continué avec les conseils de sécurité que nous avons donné à chacun qu'il soit travailleur ou utilisateur.

Statistiques relatives aux utilisateurs ALE personnes privées(PP) et personnes morales (PM)

- Nouveaux utilisateurs inscrits (PP) : 19 personnes ;
- Nouveaux utilisateurs inscrits (PM) : 1 utilisateur ;
- Total utilisateurs PP valablement inscrits : 99 contre 111 en 2019 ;
- Total utilisateurs PM valablement inscrits : 36 soit 1 de moins qu'en 2019.

EN RÉSUMÉ

Les travailleurs ALE au 31 octobre 2019

690 personnes sont valablement inscrites en ALE au 10 novembre 2020, soit 37 personnes en moins que l'an dernier. Dans ce nombre, 281 personnes souhaitent prester des heures en ALE et 226 personnes ne le souhaitent pas, le solde représente les codes M et L .

En réalité une moyenne de 38,8 « codes L et J » prestent sur les 10 derniers mois ainsi qu'une moyenne de 4,6 « codes M », seul le nombre de prestataires bénéficiant d'une aide financière du CPAS se maintient, pour les autres, en cette année particulière, on compte 23 prestataires en moins par rapport à 2019.

Les utilisateurs et les activités effectuées

Il y a actuellement 135 utilisateurs (99 PP + 36 PM) valablement inscrits, certains ont plusieurs codes d'inscription puisqu'ils font appel pour des activités différentes (jardinage + bricolage ou surveillance). Sans surprise, le jardinage et le bricolage restent les activités les plus demandées par les particuliers.

Chez les personnes morales, ce sont principalement les écoles qui font appel à l'ALE pour la surveillance des enfants pendant le temps de midi et plusieurs co-propriétés pour l'entretien des communs d'immeuble, les A.S.B.L. pour des demandes qui ne sont pas leur objet social (il s'agit souvent de nettoyage mais cela peut être de la distribution de flyers, aide au montage d'installation pour un spectacle, distribution de livres chez les aînés à leur domicile ou en maison de repos).

En conclusion

Cette année est à ce point particulière qu'il n'est guère possible de la comparer aux autres : les écoles ont été fermées et depuis leur reprise bien des prestataires n'ont pas souhaité ou pu reprendre leurs activités ce qui accroît considérablement le temps mis pour trouver des prestataires. Nous n'avons pas su constituer une équipe cohérente dans 2 écoles et pour les autres établissements scolaires, le calme est de courte durée et la recherche de solutions engendre un stress important pour nous. Le jardinage est la seule activité qui a pu continuer mais là aussi, les transports en commun ne sont pas adaptés. Les problèmes évoqués l'an dernier n'ont pas changé : horaires coupés, transports en commun non adaptés, les prestations ALE ne comptent que pour une démarche de recherche emploi aux yeux du service contrôle ce qui motive les éventuels prestataires à s'orienter vers des formations sans prester en ALE pour le temps qui reste disponible. Le manque de reconnaissance : travailler pour un complément de 4,10 euros par heure est limite, les prestataires ne se sentent pas toujours soutenus et même, dans certains cas, se sentent mal considérés, le non-respect de la réglementation ALE : une heure entamée ne correspond pas toujours à un chèque alors qu'il s'agit d'une obligation légale....

Pour ce qui concerne les activités jardinage ou bricolage, nous arrivons à honorer les demandes avec parfois un délai de près d'un mois, nous avons peu de prestataires mais ils sont relativement motivés surtout quand les Utilisateurs leur témoignent de la gratitude. Bien sûr, le système ALE ne convient pas toujours ni d'un côté, ni de l'autre. Certains ne jouent pas le jeu : « *je ne travaille pas pour 4,10 euros de l'heure* » ils oublient que la somme s'ajoute aux allocations de chômage ou au revenu d'intégration sociale.

Notre page Facebook sur laquelle nous diffusons les offres d'emploi, de formation, d'informations utiles aux demandeurs d'emploi, a connu un démarrage timide en 2018, mais est maintenant beaucoup mieux suivie et apporte parfois des réponses à nos demandes de prestations ALE.

Nous recopions le paragraphe suivant parce que c'est véritablement une bouffée d'air pur : « *Nous aimons souligner les rapports très positifs que nous avons avec nos collègues et tenons à remercier pour leur aide précieuse Madame Emmanuelle PECH de la Maison de la Laïcité qui nous a hébergé quand nous ne disposions pas de locaux de réunion ainsi que, bien sûr, la réponse toujours positive et immédiate de Madame Virginie HENRIET de l'EIC qui nous prête un local pour nos stagiaires* ».

TITRES-SERVICES

Notre section titres-services occupe 17 travailleuses et 1 travailleur qui se partagent une petite centaine d'utilisateurs. Ce chiffre reste relativement régulier depuis plusieurs années, avec des départs et de nouveaux engagements (3 nouveaux engagements). Quatre travailleuses sont en maladie de longue durée et une cinquième est écartée pour grossesse nous avons donc 13 aide-ménagère (ères) actifs.

Notre aide administrative, engagée sur fonds propres, travaille à temps plein pour gérer la partie administrative de l'activité, elle travaille également dans la section ALE.

Nous comptons, au 10 novembre 2020, 95 clients contre 113 en 2019.

Nos travailleurs font souvent partie d'un public fragile (situation familiale difficile, peu de qualification, surendettement ...). Ils font un métier plutôt ingrat et très physique. Dans ce secteur, le pourcentage d'absences pour maladie est plus élevé qu'ailleurs.

Pour les utilisateurs qui font appel à nos services, la situation n'est pas toujours aisée non plus (petite pension, maladie, risque de perte d'emploi, ...) et le contexte économique actuel incite à la prudence. Nous avons stoppé l'activité "*Titres-Services*" lors du premier confinement et, avant la reprise, tous nos clients ont été contactés pour expliquer les mesures à mettre en place avant le retour de leur aide-ménagère de façon à préserver la santé des deux parties. Nos aide-ménagères ont reçu masques et gel hydroalcoolique ainsi que les recommandations nécessaires pour veiller sur leur santé et celle de leurs clients. Nous continuons l'activité pendant ce second confinement avec l'assurance que s'il y a contact avec une personne positive ou si des symptômes apparaissent, les prestations sont interrompues. Certains clients préfèrent suspendre la collaboration pendant un laps de temps, d'autres pas.

Si l'évolution est assez stable, notre marge de manœuvre reste cependant très étroite.

La présente contribution a été réalisée par Marie-France DORVAL.

Elle reprend les informations disponibles au 10 novembre 2020.

Pour tous renseignements complémentaires :

Tél : 085/84 95 68 ou 69, e-mail : ale@andenne.be

Tél : 085/84 95 68 ou e-mail : ale@andenne.be.

4. PROMANDENNE A.S.B.L.

SIÈGE SOCIAL

Avenue de Belle Mine, 6 – 5300 Andenne

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel BOULVIN - Président ;

Stéphan DAVID - Fondatel Lecomte, Vice-Président ;

Yves LECOCQ - ING, Trésorier ;

Claude EERDEKENS - Bourgmestre, Administrateur ;

Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse, Administrateur ;

Laurent LAMBEETS - Fournipac, Administrateur ;

Françoise LEONARD - Échevine, Administrateur ;

Etienne LIBOIS - Confort du Home, Administrateur ;

Christophe MATHOT - Techsign, Administrateur ;

Etienne ROBERT - Immexperts, Administrateur.

LES ACTIVITÉS EN 2020

Lors de son Conseil d'Administration de décembre 2019, les administrateurs de l'A.S.B.L. PROMANDENNE ont approuvé les objectifs définis pour l'année 2020. Ces objectifs sont traduits en 4 catégories d'actions pour les deux cibles de l'A.S.B.L., les entreprises et les commerces, à savoir : facilitation, promotion, convivialité et information. Au niveau de la structure en elle-même, les missions de gestion financière, administrative, de gestion d'équipe ainsi que les partenariats établis avec d'autres acteurs liés au secteur économique ont aussi été précisés. Les actions menées en 2020 ont cependant été fortement marquées par la crise sanitaire. L'axe convivialité a été suspendu dès le mois de mars au profit des axes facilitation, promotion et information. L'année 2020 a aussi été marquée par un renforcement des collaborations avec le service Transition dans l'optique de travailler aux conséquences de l'évolution du modèle économique actuel, accélérée par la crise sanitaire.

Facilitation des projets « entreprises » et « commerces »

Les entreprises accompagnées (accueil, information, mise en contact) sont à fin octobre 2020 au nombre de 40 : WDA, Immexperts, Goumanisto, CGOC, Barbiaux, Carmeuse, Brogniez, DVS Construct, Marchal, Loric, Brasserie Cosse, Puratos, Lallemand, Grenson, Fournipac, Lays, Lorent, Petitjean, Drivit, Diabeticom, Ndm Development, Maeck, Gaman, Legros, Albas, PTS, Barbé, Oscars, Lecomte, TGC, Colonel Gustave, Sotra, MP Diffusion, Mercator, Choups, Zen Truck, Monseur, Wys, Air Project, TMI.

L'A.S.B.L. a également effectué un important travail de suivi des différentes mesures et aides prises dans le cadre de la crise sanitaire de manière à informer et à accompagner les entreprises et les indépendants dans cette période exceptionnelle : infos sur les mesures et les aides, les partenaires et les pratiques à suivre, actions visières en collaboration avec la Ville d'ANDENNE (mail, promo web, formulaire et suivi des inscriptions, suivi des retraits), contacts avec des acteurs additionnels pour les masques (Mégaprint et plateforme UWE), suivi des demandes émanant des entreprises/des indépendants, suivi de l'évolution de la situation financière des indépendants (en collaboration avec un bureau comptable), suivi des lives de la plateforme 1890, contacts avec la cellule de crise et le service Juridique, sensibilisation des autorités régionales à la situation des indépendants, suivi et relais des informations sur les mesures communales et les allègements fiscaux, débriefing avec la cellule de crise,....).

Par ailleurs, l'A.S.B.L. PROMANDENNE a poursuivi son rôle de facilitateur de la vie des entreprises locales dans le domaine des ressources humaines. La plateforme emploi de PROMANDENNE a relayé un nombre élevé d'offres d'emploi et reste dans la tendance de 2019 et ce malgré la crise sanitaire et la fermeture partielle/totale de certaines activités. En 2020 (situation à fin octobre 2020), 194 offres d'emploi ont été publiées avec un net essor des offres dans le secteur agroalimentaire.

L'A.S.B.L. PROMANDENNE a également fait la promotion sur son site et sur les réseaux sociaux des actions de job days/fairs organisées en Communauté française et axées sur les profils recherchés par les entreprises d'ANDENNE. Elle a également assuré la promotion de l'événement JDE. Des visites de stagiaires du centre de DINANT chez Diabeticom et Betramos et du Centre logistique de BIERSET pour TMN ont été organisées puis annulées en raison de la crise sanitaire dans le courant du premier semestre 2020. Une nouvelle visite du Centre de DINANT a été organisée pour des entreprises locales en septembre. L'A.S.B.L. a également organisé une rencontre avec les directions de FOREM Formation pour envisager d'éventuelles délocalisations de formations sur le territoire andennais sur base notamment d'un état de la situation locale en termes de besoins. Différentes pistes ont ainsi été lancées et sont en cours d'étude : délocalisation de parties théoriques de modules organisés à DINANT, organisation de formations en logistique (clarck), visites de demandeurs d'emploi à DINANT,... Une recherche active de locaux pour les parties théoriques et d'un hall pour la formation en logistique a été lancée.

L'A.S.B.L. PROMANDENNE a aussi créé un groupe Facebook dédié exclusivement aux échanges entre entreprises locales : création du groupe, invitations FB et mail, alimentation du groupe.

Enfin un travail de suivi et de recherche d'espaces disponibles pour des projets d'investissement a été mené à bien : contacts réguliers avec le BEP pour une situation à jour d'occupation des parcs d'activités, contacts avec des immobilières et détenteurs privés d'espaces disponibles, mises à jour régulières de la DB des terrains et halls disponibles à la vente et à la location. Suivi des sites commerciaux et contacts avec les promoteurs.

Au niveau du commerce, les acteurs accompagnés (accueil, information, mise en contact) sont à fin octobre 2020 au nombre de 19 : Monkey, First Equitation, Dégustation & brocante, Les petits chatons, Celys Institute, Delaite, So Great Event, Melydou, Plakart, Burtaux, Fleur de lait, 2 ambulants, Verveine, Les petites Virgules, L'Angélique, Piwi & Pocadi, snack Vezin, Poker, Hopen Bar.

En période de crise sanitaire, de multiples actions ont aussi été entreprises pour soutenir les commerçants : suivi et information sur les mesures et sur les aides prises au niveau fédéral, régional et local; suivi des demandes des commerçants notamment via le groupe des commerçants (62 posts), mailings ciblés par secteurs impactés, réunions avec la cellule de crise, réalisation de différents supports d'information des commerçants, communication et gestion de la distribution des visières en collaboration avec la Ville d'ANDENNE, avis sur les documents et les mesures prises en lien avec la crise, actions « *Le plus grand Bistrot du Quartier* » et « *Horeca Come Back* », newsletters commerçants (9).

Des contacts ont aussi été établis dans le courant du premier trimestre pour l'élaboration d'un calendrier des événements et la mise en place d'un système de responsables par rues, initiatives suspendues suite à la crise sanitaire.

En parallèle, l'A.S.B.L. PROMANDENNE a également déposé un dossier de candidature dans le cadre de Créashop plus et, la Ville d'ANDENNE ayant été sélectionnée, a assuré la promotion de cette aide et informé/accompagné des porteurs de projets potentiels. Enfin, un accompagnement été réalisé dans le cadre des soldes et un projet de vide dressing multi boutiques a été étudié puis annulé au vu du budget à mobiliser et des conditions sanitaires imposées.

Différentes rencontres ont également été organisées pour faciliter la connexion entre des actions menées par les différents services de la Ville et les commerçants : synergies commerces et opérateurs touristiques, inauguration du Phare, projets du CPAS, du service Environnement, comité parking, contacts avec le service des Festivités sur la question de l'emplacement du marché (enquête), échanges dans le cadre d'action relative à la mobilité. Au niveau du numérique, des contacts ont été établis avec la société Oscars et le Responsable numérique de la Ville d'ANDENNE. Un comparatif de différentes offres de digitalisation a été réalisé.

Promotion des entreprises et des commerces

La crise sanitaire a débouché sur une campagne de promotion renforcée axée à la fois sur une communication suivie et claire des mesures et des aides ainsi que sur la valorisation des produits, services et actions menées par les entreprises, les indépendants et les commerçants.

Volet entreprises : web (80 articles/56 en 2019 et 194 offres d'emplois/200 en 2019 + mises à jour régulières et création de nouvelles pages relatives à la crise sanitaire et à la transition), réseaux sociaux (381posts Facebook/ 354 en 2019, 288 posts sur Twitter/255 en 2019, 286 posts sur LinkedIn/252 en 2019 + modification des header), photos drones de Mecaly's et de La Houssaie, 4 vidéos de promotion d'entreprises et des parcs d'activités, 14 newsletters et 2 Flash info, 1 nouvelle plaquette de promotion sur ANDENNE sous l'angle économique, 6 articles BC et articles presse (Meuse, Vers l'Avenir, et DH), réalisation d'un nouvel autocollant de promotion (bureau MDE), campagne de promotion des indépendants « *Be Smart, Be Local* » sur les réseaux et sur des bâches promotionnelles aux entrées de Ville, mise à l'honneur des travailleurs sur les réseaux + encart presse et dans le Bulletin communal.

Volet commerces : web (100 articles/42 en 2019 + mises à jour régulières et création de nouvelles pages (créashop plus, plats à emporter et shopping en ligne), réseaux sociaux (486 posts Facebook/353 en 2019 et 73 posts Instagram) + modification des banner et promotion payante sur les réseaux (2), 6 newsletters clients, des actions presse (Vers l'Avenir, Canal C & RTL, Must) + 15 articles BC, réalisation d'une vidéo de soutien aux commerçants & d'un spot publicitaire sur le commerce andennais; autres supports de soutien (flyers,...), élaboration d'un supplément promotionnel pour les Fêtes.

L'A.S.B.L. PROMANDENNE a également assuré l'organisation du Week-end du Client à ANDENNE : modalités techniques et budget, notes au Collège, outils de promotion et de protection sanitaire, mobilisation des commerçants et promotion de l'événement.

CONVIVALITÉ

- Vœux forces vives : rétrospective et participation ;
- Assemblée générale : invitations, rapports d'activités, communiqué de presse, catering, présentation et participation ;
- Teambuilding : dossier de sponsoring, contacts pour l'organisation de la journée et le catering ;
- Autres événements : inauguration nouvelle machine Pégard, ouvertures Monkey, Le Passé Déco & L'originale sandwich bar; organisation en collaboration avec la Ville, des actions de fin d'année dans le respect des contraintes sanitaires (action Boncado, illuminations, animation musicale,...).

INFORMATION

Réalisation d'un tableau de bord économique actualisé (emplois, demande d'emploi, indice d'attractivité).

Avis économiques (17) (projets d'implantation, parcs d'activités et extensions, situation des entreprises, indépendants et commerces, plans d'actions suite à la crise sanitaire et enjeux de la transition, projets économiques divers, fiches PCDR, appels à projets, actions mobilité, plan d'actions en matière économique dans l'après crise sanitaire à ANDENNE); avis permis socio-économiques (1).

Revue de presse et veille relative aux évolutions de la crise sanitaire, au développement commercial, à la transition, aux producteurs locaux, à la situation après covid (impacts et stratégies), aux outils et plateformes numériques notamment pour le commerce, à l'évolution des compétences recherchées, sur la stratégie wallonne en économie circulaire, les enjeux en matière de commerce, le rôle de l'industrie dans la transition, les actions en faveur du commerce dans les autres villes, commune et commerce équitable, situation bilantaire des entreprises locales.

GESTION

Finances

Subsides, partenariats et cotisations, états trimestriels, bilan et budget, salaires et fiches APE, suivi décomptes APE (système d'avances en situation de crise sanitaire) et suivi des facturations.

Administratif

Renouvellement et mises à jour complète des bases de données, ordres du jours et PV de CA, congés, congés parentaux et assurances, dispositions particulières congé parental covid, rapports d'activités Ville et APE, statistiques des outils de communication entreprises et commerces, statistiques comparatives plateforme emploi 2020/2019, élaboration budget « *attractivité commerciale* ».

Équipe

Objectifs opérationnels économie, objectifs et réalisés équipe, organisation du télétravail et mise en place d'équipements de protection, lancement d'une procédure de sélection pour le remplacement de Mélanie NOTTE en 2021 (congé de maternité) : définition de fonction, réception des candidatures et entretiens, appel à stagiaire en communication pour la période de congé 2021.

Partenariats

GAL (AG, CA (7), recrutement (examen des candidatures et entretiens de sélection), contacts et avis avec le gestionnaire de projet « *producteurs locaux* » et le gestionnaire de projet « *énergie* », CLDR (réunion et analyse des fiches projets), Yourlab (CA & AG), GT FOREM (métiers du numérique) + FOREM (actions 2020), rencontres entreprises et partenaires (CBC, Sowaccess, BEP, CAMEC, IFAPME, Sowalfin, Athénée ANDENNE (mini entreprises), Alimento & Fevia, Sotra), Transition (rencontres Service Transition, Be planet, producteurs locaux, Open Flow (rencontre & swot de la plateforme), lancement et suivi appel à projets Proximity, avis et proposition appel à projets pour une relocalisation de l'alimentation en Wallonie, infos et besoins des entreprises en matière de mobilité).

PERSONNE DE CONTACT

Geneviève DANTHINNE, Chargée de projets

Tél. : 085/849 644 – Mail : genevieve.danthinne@promandenne.be

10. Energie

La Ville d'ANDENNE a inscrit dans sa politique énergétique la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux. Depuis le 1^{er} octobre 2015, un agent a été engagé afin de remplir la fonction de Responsable Energie. Cette fonction se traduit par le suivi des consommations des bâtiments, mais également par la gestion des dossiers et projets portant sur le domaine énergétique. Parmi ces missions, citons notamment :

- La collecte et l'analyse des consommations (eau, gaz, mazout et électricité) de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- Le contrôle de la concordance entre les relevés d'index et les factures ;
- La vérification du bon fonctionnement des installations de chauffage ;
- La proposition de pistes d'amélioration en vue d'économiser de l'énergie ;
- ...

Comme pour les années précédentes, cette année a été consacrée à la mise à jour des outils qui permettent d'avoir une meilleure gestion énergétique des bâtiments, mais également à l'élaboration et la réalisation d'actions qui permettront de générer dans le futur de belles économies. Ci-dessous figurent les principales actions réalisées au cours de cette année.

MISE A JOUR DES OUTILS DE GESTION ENERGETIQUE

Dans le courant de l'année 2016, plusieurs outils ont été mis en place afin d'avoir une meilleure gestion des consommations de nos bâtiments communaux. En plus de faciliter le suivi des consommations, ces outils permettent de déterminer les priorités d'intervention. Ces outils sont repris ci-dessous :

- Le cadastre énergétique : il s'agit de l'inventaire des bâtiments classés en fonction de leurs qualités énergétiques, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, ce qui permet de déterminer les premières priorités d'interventions ;
- La comptabilité énergétique : il s'agit d'un outil de gestion qui permet de traiter et d'analyser les données de consommation des bâtiments afin de suivre leur évolution. Ce suivi permet de détecter des dérives de consommations, d'identifier des anomalies de fonctionnement au niveau des installations ou encore de mesurer l'effet des améliorations énergétiques apportées aux bâtiments ;
- Le système de relevé des consommations : chaque mois, une personne réalise et transmet le relevé des compteurs du bâtiment qu'il occupe. Ce système permet d'analyser les consommations d'un bâtiment tout au long de l'année mais également de repérer au plus vite des anomalies de consommations.

Ces différents outils ont donc continué à être mis à jour lors de cette année 2020.

POURSUITE DE LA CAMPAGNE POLLEC 2

Pour rappel, le Conseil communal, en séance du 26 mai 2015, a décidé à l'unanimité de prendre l'engagement de signer « *la Convention des Maires* » au plus tard en 2016 à travers le soutien fourni par le Bureau Economique de la Province.

La Ville d'ANDENNE s'est donc engagée aux côtés de plusieurs autres communes (LA BRUYERE, EGHEZEE, FERNELMONT, GESVES, ASSESSE, PROFONDEVILLE, FLOREFFE, JEMEPPE-SUR-SAMBRE) à diminuer collectivement les émissions de CO₂ de minimum 40 % d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire.

Après la signature officielle de la convention des Maires par les Bourgmestres des différentes communes qui s'est tenue le 13 décembre 2016, des groupes de travail se sont déroulés dans les locaux du BEP afin d'aborder plus spécifiquement des actions qui pourraient figurer dans le plan d'action. Ce plan d'action, qui ne doit pas être considéré comme un document figé, reprend une série de mesures qui pourraient être mises en place pour répondre aux objectifs fixés. Ce plan d'action a été présenté et validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 juin 2017.

Des réunions et groupes de travail ont encore eu lieu cette année afin d'aborder des actions et mesures qui seront prochainement menées et étudiées dans le cadre de notre plan d'action. Ces réunions ont notamment porté sur la mise en place de contrats de performance énergétique, sur une réflexion par rapport aux parkings de covoiturage, sur l'acquisition de capteurs afin d'effectuer une télé relevée des consommations énergétiques, etc...

La campagne POLLEC se poursuivra dans les prochains mois.

PLATEFORME FUTURPROOFEDCITIES

Comme signalé l'année dernière, le BEP a noué un partenariat avec Futurproofed et met désormais l'outil FuturproofedCities à disposition de toutes les communes namuroises afin de les soutenir dans la mise en place de leur plan climat. Cet outil permettra de suivre et gérer la mise en œuvre du plan d'action, de voir les actions menées dans les autres communes, mais également d'informer et impliquer les citoyens et entreprises dans le processus.

Lors de cette année, nous nous sommes réunis avec les services qui pourraient être concernés par cette plateforme afin de voir comment cet outil pourrait être utilisé et nous avons commencé à procéder aux premiers encodages d'actions.

PROJET PILOTE LIFE BE REEL

Pour rappel, le projet Life Be-REEL, lancé par le SPW, a pour objectif de renforcer la rénovation énergétique du parc résidentiel belge. L'objectif de cette action est de donner l'opportunité aux communes wallonnes de s'intégrer dans cette dynamique en soutenant leurs concitoyens dans leurs projets de rénovation. Chaque commune aura pour mission l'accompagnement des citoyens à l'utilisation de 3 nouveaux outils développés par le SPW : le quickscan, la feuille de route et le passeport du bâtiment. L'objectif de l'action était d'avoir des retours directs des utilisateurs finaux afin d'améliorer ces outils et de faciliter leurs déploiements en Wallonie. Au niveau des types de logements visés par l'action, l'action pilote vise aussi bien la rénovation des logements publics que des logements appartenant à des propriétaires privés.

La Ville d'ANDENNE fait partie des 10 communes ou coordinateurs supralocaux sélectionnés sur l'ensemble de la Wallonie pour ce projet qui se déroulera jusqu'en juin 2024.

Un agent a récemment été engagé afin de suivre et gérer ce projet au niveau de notre commune. La première phase du projet, à savoir la réalisation des Quickscans, est actuellement en cours.

CERTIFICATION PEB DES BÂTIMENTS PUBLICS

La Directive européenne 2010/31/UE du 19 mai 2010 relative à la Performance énergétique des bâtiments impose aux Etats membres, outre la fixation d'exigences PEB liée à la construction et aux travaux de rénovation, la mise en place d'un système de certification de la performance énergétique des bâtiment (PEB).

Les bâtiments ou parties de bâtiments dont une superficie utile totale de plus de 250 m² est occupée par une autorité publique et fréquemment visitée par le public doivent non seulement être certifiés (tout comme les bâtiment résidentiels), mais aussi afficher leurs performances de manière visible afin que le public soit informé au mieux à ce sujet.

Les institutions européennes et internationales, les autorités fédérales, régionales, communautaires, provinciales et communales devront afficher le certificat au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

Pour les bâtiments destinés à l'enseignement ou à l'accueil de la petite enfance, ce délai est porté au 1^{er} janvier 2022.

Le certificat PEB de bâtiment a une période de validité de 5 ans. Les indicateurs de consommation et de production doivent être actualisés annuellement par le certificateur PEB agréé de bâtiment public.

Au cours du mois de septembre, le Responsable Energie a suivi et réussi la formation. Il est donc en mesure de procéder à la certification PEB des bâtiments communaux.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Suite aux études réalisées au niveau de plusieurs bâtiments communaux, plusieurs travaux d'amélioration énergétique ont été effectués cette année. Ci-dessous figurent les principaux dossiers relatifs aux économies d'énergies traités cette année.

- L'installation de chauffage de la salle des fêtes de SEILLES a été complètement renouvelée. Les trois anciennes chaudières ont été remplacées par une nouvelle chaudières gaz à condensation. Le montant des travaux s'élève à 35.987,82 euros TVAC, tandis que l'économie financière s'évalue à 1.275 euros chaque année ;
- Une installation photovoltaïque a été placée à la Maison de la Convivialité de SEILLES. L'installation, d'une puissance de 5.400 WC permettra de produire un peu plus de 4.000 kWh chaque année, ce qui représente une économie financière d'un peu plus de 980 euros/an. Le montant des travaux est, quant à lui, de 7.244,27 euros TVAC ;
- Deux installations photovoltaïques seront placées à l'école de LANDENNE. Une installation produira l'électricité pour le bâtiment abritant les classes maternelles et primaires, tandis que l'autre installation alimentera le bâtiment composé du réfectoire et de la salle de gym. Le placement de ces deux installations photovoltaïques permettra d'économiser chaque année un peu plus de 18.700 kWh/an, ce qui équivaut à une économie financière d'un peu plus de 4.400 euros/an. Le montant des travaux s'élève à 22.167,02 euros TVAC.

11. Enfance

1. Accueil extrascolaire

PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE POUR L'ENFANCE - DESCRIPTION DES PROJETS MENÉS EN 2020

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire prévoit que, tous les cinq ans, un état des lieux et une analyse des besoins soient réalisés et qu'à partir des données recueillies, un Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (Programme CLE) fixant des objectifs à poursuivre pour développer le secteur de l'Enfance sur la commune, soit défini.

Un nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfance à ANDENNE a été rédigé en 2020.

Il reprend les objectifs suivants :

Maintenir la qualité de l'accueil

- en maintenant la stabilité du personnel, en le soutenant notamment via l'organisation de réunions avec les directions et les enseignants et via une sensibilisation des différents acteurs quant au fait de pouvoir disposer d'un local adapté qui permette la mise en place d'un accueil de qualité et l'organisation d'activité ;
- en veillant à la professionnalisation du métier d'accueillante notamment via la mise en place de formations.

Optimiser l'offre d'activités

- en accentuant les efforts au niveau de l'information du public via la centralisation des informations et l'amélioration de la qualité et la visibilité du site internet de la Ville ;
- en coordonnant au mieux cette offre d'activités notamment via l'organisation de réunions avec tous les opérateurs.

Le déroulement de l'année 2020 a été perturbé par la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a touché l'ensemble de la population et impacté l'organisation de bon nombre d'activités.

Certaines pistes définies dans ce nouveau programme CLE ont toutefois pu être travaillées, à savoir:

La poursuite et l'optimisation de la diffusion de l'information

Une des missions du service de l'Accueil extrascolaire est d'informer les parents quant aux possibilités d'accueil et d'activités organisées pour les enfants en dehors des heures scolaires et/ou durant les vacances scolaires.

Avant chaque période de vacances scolaires, un recensement des activités organisées pour les enfants est effectué.

Les informations recensées sont compilées en un programme qui est ensuite diffusé via le site Internet de la Ville et/ou communiqué aux parents qui en font la demande.

Cette année, malgré les contraintes et les nombreux changements, ce programme a bien été établi et diffusé.

La poursuite du programme de formation des accueillantes

Dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire, les opérateurs d'accueil agréés s'engagent notamment à respecter l'obligation de formation des accueillant(e)s (100 heures de formation de base pour les personnes qui ne disposent d'aucune formation relative au domaine de l'enfance ou 50 heures de formation continuée pour les personnes qui disposent d'une formation initiale relative au domaine de l'enfance et ce, sur une période de trois ans).

De manière à aider les opérateurs d'accueil à répondre à cette obligation, la Ville d'ANDENNE a décidé de consacrer une partie de la subvention complémentaire obtenue de l'ONE pour financer la mise en place de ces formations à ANDENNE.

Depuis 2006, de nombreuses sessions de formation ont été organisées à ANDENNE.

En 2020, les accueillantes ont participé à un colloque intitulé "*Plus jamais S.A.H. - Stop Au Harcèlement*" organisé par Andenn'AMO.

Les accueillantes ont par ailleurs été sondées quant à des thématiques de formations qu'elles aimeraient suivre.

D'autres projets précédemment initiés ont également été maintenus tels que « *poursuivre le projet de collaborations entre opérateurs le mercredi après-midi pour l'organisation d'ateliers à destination des enfants où différentes activités adaptées à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants sont proposées* ».

Dans le but de créer un milieu d'accueil accessible le mercredi après-midi où différentes activités adaptées à l'âge, aux besoins et aux envies des enfants seraient proposées, une réflexion a été menée depuis plusieurs années, des contacts avec des partenaires potentiels ont été pris et différents projets successifs ont pu voir le jour depuis 2011.

Depuis octobre 2012, ces ateliers sont organisés en collaboration avec l'A.S.B.L. ACSA dans les locaux de la Maison de Quartier d'ANDENNE.

Depuis, ils ont été évalués à plusieurs reprises, remaniés et réorganisés en fonction des éléments émanant de ces évaluations.

Le principe de possibilité de choix des activités est maintenu : des activités créatives, culinaires, sportives ou ludiques sont proposées aux enfants qui, en fonction de leur âge, de leur humeur ou de leurs envies choisissent de s'y inscrire pour une session d'environ 4 à 7 semaines.

Le but de ces ateliers est d'élargir le panel des activités qui sont proposées à l'enfant de manière à favoriser son épanouissement global, à lui permettre de choisir les activités auxquelles il a envie de participer, à lui permettre de découvrir le monde tout en s'amusant et de le sensibiliser à la vie en groupe et à son rôle de citoyen.

Comme ils regroupent des enfants issus de lieux et de milieux différents, les ateliers ont eu lieu jusqu'en mars 2020 après quoi, ils ont été suspendus.

Ils ont repris en octobre pour être ensuite à nouveau suspendus.

Ils reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.

ORGANISATION D'UN SERVICE D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DURANT CERTAINES PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

Face à la demande toujours croissante de places d'accueil ou d'activités pour enfants durant les vacances, en 2011, la Ville d'ANDENNE a décidé de mettre un Accueil extrascolaire en place durant les vacances scolaires.

Devant le succès rencontré par cet accueil, l'expérience est depuis, réitérée chaque année.

En 2020, au vu de la situation sanitaire, l'accueil a dû être adapté.

Durant les vacances de printemps, il a été annulé au profit de la mise en place d'un accueil organisé au sein de toutes les implantations scolaires communales pour les personnes qui n'avaient pas d'autres solutions de garde pour leur enfant.

Durant les vacances d'été, de manière à pallier l'absence de plaines au sens strict du terme, un accueil a été organisé durant trois semaines dans les locaux de l'école communale d'ANDENNE 2 de PETIT-WARET et durant sept semaines dans les locaux de l'école communale ANDENNE 1 de NAMECHE.

Ces accueils étaient destinés aux enfants de 3 à 12 ans pour autant qu'ils soient propres.

Vingt enfants ont pu être accueillis par jour.

Les inscriptions avaient lieu à la semaine.

L'accueil était accessible du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

Durant la journée, les enfants étaient encadrés par quatre accueillantes extrascolaires (deux le matin et deux l'après-midi).

Différentes activités ont été proposées aux enfants.

Le coût pour les parents était fixé à 4 euros la journée.

Enfants, parents et accueillantes se sont montrés satisfaits de cette initiative.

ORGANISATION D'UN SERVICE DE PRÊT DE MATÉRIEL

Face au manque de moyens dont se plaignaient de nombreuses structures d'accueil, en 2004, la Ville d'ANDENNE a sollicité et obtenu une subvention de 11.958 euros qu'elle a, en accord avec la Commission Communale de l'Accueil, décidé de consacrer à l'achat de malles de jeux et d'activités pouvant être mises gratuitement à disposition de toutes les personnes ou associations qui organisent un accueil ou des activités pour enfants sous forme de prêt.

Une charte régissant les conditions de prêt a été rédigée en accord avec la Commission Communale de l'Accueil et le service de prêt et fonctionne depuis juillet 2006.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL ALE SOUS STATUT APE

Toujours dans l'optique d'augmenter la qualité de l'accueil prodigué aux enfants en dehors des heures scolaires, en septembre 2007 puis en octobre 2008, la Ville d'ANDENNE a répondu à des appels à projets lancés par la Région wallonne pour engager du personnel ALE sous statut APE et ainsi assurer une plus grande constance et une plus grande implication du personnel en place.

Cinq personnes ont donc été engagées en 2008 et cinq personnes en 2009 pour assurer l'accueil et l'animation des enfants et ainsi, toujours augmenter la qualité de l'accueil prodigué aux enfants dans les différentes structures communales.

Ces engagements ont été reconduits en 2020.

ENGAGEMENT D'UNE ACCUEILLANTE-PUÉRICULTRICE SOUS STATUT MARIBEL SOCIAL (EMPLOI « JEUNES »)

En 2013, la Ville a répondu à un appel à projets de l'ONSS-APL et obtenu le financement d'un emploi « *jeunes* » mi-temps sous statut Maribel Social.

Une accueillante extrascolaire possédant un diplôme de puéricultrice a été engagée dans ce cadre.

Sa mission principale est de seconder les équipes du service de l'Accueil extrascolaire et des structures de la Petite enfance (crèches de BONNEVILLE et de PETIT-WARET) et de pallier les absences du personnel en place.

L'engagement de cette personne permet de répondre aux difficultés rencontrées lors de l'absence du personnel en place.

PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS DIVERSES

Cette année, au vu de la situation sanitaire particulière, les différentes manifestations auxquelles le service participe habituellement (chasse aux oeufs, marché de Noël, village des enfants lors des fêtes de Wallonie, organisation d'un stage commun et grand jeu à l'occasion d'Halloween) n'ont pas eu lieu.

FINANCEMENT

Son Programme de Coordination Locale pour l'Enfance ayant été agréé en date du 1er mai 2015 (le nouveau Programme CLE doit être agréé prochainement), la Ville d'ANDENNE a reçu une subvention de coordination de 26.923 euros destinée à couvrir une partie du salaire et des frais de fonctionnement de la Coordinatrice.

En plus de cette subvention appelée subvention de coordination et grâce à cet agrément, les opérateurs d'accueil agréés (ASBL ISBA et Ville d'ANDENNE) bénéficient également d'une subvention de 0,20 euros par jour et par enfant présent dans leurs différentes structures d'accueil.

L'octroi de cette subvention a notamment permis aux opérateurs d'acheter le matériel nécessaire à la mise en place d'activités diverses et contribue donc à l'augmentation de la qualité de l'accueil prodigué aux enfants en dehors des heures scolaires.

CONCLUSIONS

Cette année 2020 a été particulière, elle a généré de nombreuses questions, incertitudes, a demandé d'énormes capacités d'adaptation à chaque agent (horaires, conditions de travail, modification des activités proposées, remplacement des agents absents pour garantir un service continu, stress engendré par la situation, etc,...).

Face à l'urgence, aux impératifs à respecter et à la modification des règles à suivre en matière d'accueil des enfants, un maximum a été fait pour pallier aux besoins des enfants et de leurs parents.

Le but ultime reste d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires.

Pour la suite, il faut persévérer, évaluer les réalisations, exploiter les pistes de travail dégagées lors de la rédaction du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance et voir quelle suite leur donner pour atteindre cet objectif.

2. Petite Enfance

Au cours des trois dernières décennies, la société a connu un certain nombre d'évolutions faisant émerger de nouveaux besoins en matière d'accueil et d'éducation.

De nos jours, il est difficile pour les personnes qui ont la charge d'enfants (et en particulier pour de nombreuses mamans) de parvenir à concilier le bien-être et l'épanouissement de leurs enfants avec une vie professionnelle souvent chargée.

Cette difficulté émane notamment de l'insuffisance de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance.

Dans l'optique d'augmenter l'offre et la qualité des services en matière d'accueil de la petite enfance, la Ville d'ANDENNE mène différents projets et collaborations.

UNE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS (IMAJE) POUR L'ORGANISATION DE TROIS CRECHES

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville d'ANDENNE a une convention avec IMAJE qui gérait trois Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance (MCAE) sur son territoire.

En 2020, suite à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, ces MCAE sont devenues des crèches et ont pu, pour certaines, voir leur capacité d'accueil augmentée.

Désormais, IMAJE gère :

- La Crèche "*La Ruche*" de SEILLES, située place Wauters, 9A à 5300 SEILLES, qui accueille 21 enfants équivalents temps plein (contre 18 auparavant);
- La Crèche « *Les Nutons* », située rue Sous Meuse, 16 à 5300 NAMECHE, qui accueille 15 enfants équivalents temps plein (capacité inchangée);
- La Crèche « *Ma Campagne* », située avenue Roi Albert, 228 à 5300 ANDENELLE, qui accueille 24 enfants équivalent temps plein (capacité inchangée).

UNE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DES MODES D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS (IMAJE) ET AVEC LE SERVICE « LES ARSOUILLES » POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'ACCUEILLANTES À DOMICILE

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville d'ANDENNE a une convention avec IMAJE et avec « *Les Arsouilles* », deux services qui organisent et gèrent chacun un service d'accueillantes à domicile à ANDENNE.

Une vingtaine d'accueillantes travaillent actuellement sur le territoire de la commune.

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE DEUX MILIEUX D'ACCUEIL : LES CRECHES « LES P'TITS BOUCHONS » DE PETIT-WARÊT ET « COULEUR PASTEL » DE BONNEVILLE

La Crèche « Les P'tits Bouchons » de PETIT-WARET

La MCAE « *Les P'tits Bouchons* » a été inaugurée en avril 2006.

Suite à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, une nouvelle autorisation a été octroyée à la structure fin août 2020 : elle est maintenant autorisée et subsidiée en tant que crèche de 12 places et non plus comme MCAE de 12 places.

A ce jour, 15 enfants y sont inscrits.

Les horaires restent actuellement inchangés, à savoir une ouverture du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h15.

L'encadrement des enfants est assuré par quatre puéricultrices expérimentées (3 équivalents temps plein) tandis que la gestion administrative et pédagogique de la structure est pour l'instant assurée par une infirmière en santé communautaire (quart-temps) (qui assure pour l'instant la Direction des deux crèches).

Un recrutement est actuellement en cours pour recruter une directrice à mi-temps pour cette structure.

La Crèche « Couleur Pastel » de BONNEVILLE

En juillet 2006, la Ville d'ANDENNE a décidé de répondre à un appel à projets intitulé « *Plan Cigogne II - Programmation 2006-2007 des milieux d'accueil en collectivité subventionnés - Crèches, prégardienats et MCAE* » et a proposé la construction d'une crèche de 30 places aux abords de l'école communale d'ANDENNE II située rue des Cailloux, 174 à 5300 BONNEVILLE.

Ce projet a été retenu.

Les travaux de construction de la crèche ont débuté en novembre 2007 et la structure a ouvert ses portes le 1er octobre 2008.

Cette structure a été agréée pour accueillir 30 enfants équivalents temps plein répartis en deux sections.

Avec la mise en place de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance, fin août 2020, une nouvelle autorisation a été octroyée à la structure qui est désormais autorisée et subsidiée en tant que crèche de 35 places.

A ce jour, elle compte 38 enfants inscrits.

Elle ouvre actuellement ses portes du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h15.

L'encadrement des enfants est assuré par huit puéricultrices (6 équivalents temps plein) tandis que la gestion administrative et pédagogique de la structure est assurée par une infirmière en santé communautaire (trois-quart temps).

La crèche de BONNEVILLE axe son travail sur la pédagogie de LOCZY. En pratique, cela signifie que les puéricultrices favorisent le développement de l'enfant en le rendant acteur. L'enfant apprend par lui-même à « *avancer* ». Les puéricultrices le stimule, l'encourage, par les jeux, par le toucher (différentes matières). La crèche de BONNEVILLE pratique en plus, dès que l'enfant se tient debout de manière stable, la change debout. A nouveau, l'enfant est acteur de son soin.

Toutes ces pratiques ont un objectif commun : valoriser l'enfant et renforcer sa confiance en lui.

FINANCEMENT DE CES DIFFÉRENTS PROJETS

En ce qui concerne la gestion des trois crèches par IMAJE, la Ville met des locaux à disposition de l'Intercommunale et lui verse une somme forfaitaire journalière par présence effective d'enfants.

En contrepartie, IMAJE gère l'organisation, le personnel et l'équipement des structures.

En ce qui concerne les services d'accueillantes à domicile, la Ville verse une somme forfaitaire à IMAJE et aux "*Arsouilles*" par jour de présence effective d'enfants.

En contrepartie, IMAJE et "*Les Arsouilles*" gèrent l'organisation de ces services d'accueillantes à domicile (recrutement des accueillantes, formation, conformité des locaux, inscriptions des enfants, fonctionnement quotidien, etc,...).

En ce qui concerne la désormais crèche "*Les P'tits Bouchons*" de PETIT-WARET, l'ONE subsidie les emplois de 2,5 équivalents temps plein puéricultrices et d'un mi-temps de Direction.

De manière à pouvoir respecter les normes d'encadrement prescrites et les exigences en terme d'ouverture, la Ville prend un emploi mi-temps de puériculture en charge ainsi qu'un emploi mi-temps pour l'entretien de la structure.

En ce qui concerne le fonctionnement de la crèche « *Couleur Pastel* » de BONNEVILLE, l'ONE subsidie les emplois de cinq puéricultrices équivalent temps plein et d'une infirmière en santé communautaire à trois-quarts temps.

De manière à pouvoir respecter les normes d'encadrement prescrites et les exigences en termes d'ouverture, la Ville prend deux emplois équivalents temps plein de puériculture en charge ainsi qu'un équivalent temps plein pour l'entretien de la structure.

Pour chaque jour de présence de leur enfant dans une des deux crèches, les parents versent une participation financière calculée en fonction de leurs revenus.

Cette participation financière est déterminée par le barème ONE et varie entre 2,58 euros et 36,49 euros par jour.

3. Jeunesse et plaines d'été

JEUNESSE

Le rôle du service Festivités et Tourisme dans le secteur jeunesse est axé sur l'aide apportée aux mouvements de jeunesse dans l'organisation de leurs camps d'été et de leurs déplacements.

Il est le lien entre les services techniques qui assurent les transports de matériel de ces groupes scouts ou guides.

Dans le cadre de la crise sanitaire qui a touché notre pays en cette année 2020, et dans le cadre du déconfinement, il a été demandé à l'Autorité communale de donner une autorisation spécifique sur la tenue de chaque camp.

Le Bourgmestre, qui est le garant de la sécurité sur le territoire de sa commune, devait octroyer une autorisation de pouvoir ou non installer son camp sur la commune.

Suite à cette nouvelle réglementation, le service des Festivités et du Tourisme a analysé toutes les demandes de camps faites sur le territoire andennais.

Toutes les demandes ont fait l'objet d'un suivi. Des avis ont été demandés auprès de plusieurs services (Zone de secours NAGE, Direction juridique et territoriale). Les dossiers complets ont alors été soumis à l'approbation du Collège communal.

Pour la deuxième année consécutive, un pack « *scout* » de bienvenue a été mis en place.

Il vise à donner toutes les informations pratiques et intéressantes pour le bon déroulement de leur camp sur le territoire.

Que contient le pack "*scout*" bienvenue ?

Un petit sac à l'attention des chefs de camp qui comprend :

- un triptyque d'informations pratiques ;
- une farde orange sur ANDENNE ;
- brochures Phare et EMA ;
- brochure Scladina ;
- brochure RN Sclaigneaux ;
- brochure 365 ;
- le guide des infrastructures communales ;
- le calendrier de ramassage des déchets ;
- la brochure AFSCA pour les camps ;
- le plan de stationnement à ANDENNE ;
- 1 Enigm'Andenne qui leur est offert.

Cette année, les sept chefs de camps prévus sur ANDENNE ont été avertis que ce pack leur était réservé au sein de l'Office du Tourisme. Un courrier leur a été adressé en ce sens par le service des Festivités et du Tourisme.

Malheureusement, seuls deux chefs de camps se sont présentés pour retirer leur pack.

Le service des Festivités et du Tourisme a, dans ses attributions, un volet jeunesse bien que les jeunes de l'entité se tournent plus facilement vers la Maison des Jeunes « *Le Hangar* » pour obtenir de l'aide ou des informations qu'ils venaient autrefois chercher auprès des services de la Ville.

MAISON DES JEUNES "LE HANGAR"

La Ville d'ANDENNE dispose d'une Maison des Jeunes depuis 1986. D'abord créée sous la forme d'une association de fait, elle est, depuis 1992, constituée sous forme d'A.S.B.L. En 1995, « *Le Hangar* » a officiellement été reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme Maison des Jeunes.

Depuis 2011, le Hangar est installé au centre-ville, et plus précisément dans l'ancien « *Free Time* ». Cette arrivée de la MJ en centre-ville lui a conféré une plus grande accessibilité de par sa proximité avec les établissements scolaires et permet au Hangar de prendre contact avec un nouveau public de jeunes.

Ce changement d'implantation, comme expliqué ci-dessus, a également redéfini les missions du service Jeunesse.

C'est pourquoi il est d'autant plus important qu'un lien étroit soit entretenu entre la MJ «*Le Hangar*» et le service des Festivités et du Tourisme de la Ville d'ANDENNE. À ce titre, la Responsable du service fait partie du CA de la MJ et des contacts réguliers sont pris entre les deux institutions.

La MJ participe également volontiers aux activités mises en place par la Ville comme par exemple, cette année, le Marché de Noël mais également les Fêtes de Wallonie.

Cependant, cette année 2020 a été une année tout à fait exceptionnelle.

Toutes les organisations ont dû être adaptées voire annulées et ce, afin de garantir la sécurité des participants et des organisateurs !

Une chose est certaine : toute l'équipe a veillé au mieux au bien-être de toutes et tous !

PLAINES D'ETE

Cette année a été particulièrement éprouvante suite à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Vu les incertitudes qui entouraient l'organisation des activités pour les enfants et les restrictions annoncées par le Conseil National de Sécurité, le Collège communal a, dans un premier temps, pensé à annuler les plaines communales.

En effet, l'organisation habituelle avec un accueil sur deux sites (BONNEVILLE et COUTISSE) et l'organisation d'un "*ramassage*" en car des enfants matin et soir semblaient difficiles à mettre en oeuvre (normes sanitaires, organisation du "*ramassage*" des enfants contraignant (difficultés de recrutement des animateurs, etc...).

Toutefois, soucieux de tout de même proposer des activités aux enfants et d'offrir des solutions d'accueil aux enfants dont les parents allaient peu à peu reprendre le chemin du travail (ou continuer à le prendre), le Collège communal, en concertation avec le service des Plaines a décidé de réfléchir à une autre organisation adaptée aux conditions exceptionnelles engendrées par la situation sanitaire.

Il a donc été décidé d'organiser un accueil sur le site de l'école communale de SEILLES qui est un endroit plus proche du centre d'ANDENNE et plus facilement accessible.

L'accueil s'est déroulé du 1^{er} juillet 2020 au 24 juillet 2020.

Le coût est resté le même, à savoir 20 euros par semaine. Les inscriptions à la semaine étaient obligatoires et ce, afin de respecter la notion de « bulle ».

Vu la limitation du nombre de participants, le Collège communal a demandé que les inscriptions des enfants domiciliés sur le territoire andennais soient privilégiées.

Nous avons donc décidé de créer un accueil avec une bulle de 50 personnes.

Trois groupes ont été créés :

- les 4 à 6 ans (maximum 12 enfants) ;
- les 7 à 9 ans (maximum 12 enfants) ;
- les 10 à 12 ans (maximum 16 enfants).

Pour encadrer ces 40 enfants, nous avons engagé :

- une Coordinatrice avec laquelle nous travaillons déjà depuis un certain temps ;
- six Moniteurs brevetés (deux par groupe) avec lesquels nous avons déjà travaillé par le passé;
- une Accueillante extrascolaire émanant de l'ALE pour assurer les garderies du matin et du soir.

La Coordinatrice et les Moniteurs ont été engagés deux jours avant l'ouverture de l'accueil afin de parfaire leur programmation.

Les activités en plein air ont été bien évidemment favorisées !

L'accueil s'est déroulé sans aucun souci et a été, malgré les circonstances, bien convoités par les parents pour y inscrire leurs enfants.

Les activités ont bien entendu été restreintes.

Cependant, les Moniteurs ont fait découvrir tous les endroits possibles de la belle entité andennaise en y organisant leurs activités.

Les enfants étaient motivés pour toutes les activités.

Le fait de réunir toutes les tranches d'âges sur le même site a permis à la Coordinatrice ainsi qu'aux Moniteurs de créer une meilleure interaction entre les différents groupes.

Cette belle expérience va d'ailleurs être analysée par l'équipe pour l'organisation 2021.

4. Activités culturelles et sociales A.S.B.L. (A.C.S.A.)

SIEGE SOCIAL

Maison de Quartier du Vieil ANDENNE

rue Delcourt, 4

5300 ANDENNE

<u>Composition du Conseil d'Administration :</u>	<u>Composition de l'Assemblée Générale :</u>
Elisabeth MALISOUX, Présidente Laurence HOICHE, Administratrice Corinne WYARD, Secrétaire Sandrine CRUSPIN, Administratrice Benjamin COSTANTINI, Administrateur	Elisabeth MALISOUX Corinne WYARD Laurence HOICHE Benjamin COSTANTINI Sandrine CRUSPIN Muriel HERRERA-HERNANDEZ

PRESENTATION

Créée le 1er janvier 1984, l'A.S.B.L. Actions Culturelles et Sociales d'ANDENNE, fonctionne suivant deux axes complémentaires :

- L'axe culturel ;
- L'axe social.

Les missions suivantes sont poursuivies au sein des activités mises en place :

- Le soutien à la scolarité ;

- Le soutien à la parentalité ;
- La dynamisation du quartier ;
- La lutte contre la pauvreté infantile.

Ces missions sont principalement exercées sur le territoire d'ANDENNE-centre, de SEILLES et de PEU d'EAU.

MISSION DE SOUTIEN A LA SCOLARITE

Ecoles de Devoirs (EDD)

L'Ecole de Devoirs participe à l'épanouissement culturel et social de l'enfant en l'accueillant après l'école mais aussi durant les vacances scolaires.

L'objectif général est de former des CRACS (Citoyen, Responsable, Actif, Critique et Solidaire). Les valeurs générales qui s'inscrivent dans le projet pédagogique, à savoir : le respect, l'autonomie, l'entraide, la bienveillance, le vivre-ensemble et la créativité, sont présentes dans les actions mises en place. La finalité des EDD va au-delà de l'accompagnement scolaire puisqu'elle vise à contribuer au développement global de l'enfant par des activités diversifiées (créatives, culturelles, sportives, culinaires, ludiques,...).

Conformément au décret de reconnaissance des EDD, les activités sont élaborées autour de 4 objectifs transversaux :

- l'épanouissement intellectuel de l'enfant, notamment à travers le soutien à la scolarité et l'aide aux devoirs ;
- le développement et l'émancipation sociale, à travers la découverte de soi, la reconnaissance de sa famille et du monde environnant dans le respect des différences et dans un esprit de solidarité ;
- le développement de la créativité et l'accès aux différentes cultures par des activités ludiques, d'expression et de communication ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation sociale.

L'A.S.B.L. coordonne deux EDD qui bénéficient d'une reconnaissance de l'ONE. L'EDD de SEILLES « *Les Multicolores* » est organisée en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'ANDENNE. De plus, une animatrice de l'Accueil extrascolaire de la Ville est mise à disposition de l'A.S.B.L. à raison de 10 heures par semaine pour assurer l'animation de l'EDD.

« *L'Echelle* » située au sein de la Maison de Quartier d'ANDENNE accueille 18 enfants. « *Les Multicolores* » située à la Maison de la Convivialités de SEILLES accueille 12 enfants. Les EDD sont ouvertes les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 en période scolaire.

En septembre 2020, 17 enfants se trouvaient sur la liste d'attente pour l'EDD d'ANDENNE. Ils étaient 18 sur celle de SEILLES. Le coût pour l'inscription est de 15 euros par enfant pour toute l'année scolaire. Chaque année, un Plan d'Actions Annuel doit être rédigé et transmis à l'ONE.

Pour l'année 2019-2020, les animatrices de l'EDD « *Les Multicolores* » ont décidé de poursuivre le projet : « *Apprendre en jouant !* ». Une partie du projet pédagogique est consacrée à la place du jeu au sein de l'EDD. Le jeu est un réel constituant social qui est nécessaire au développement physique, intellectuel et social de l'enfant. L'équipe a décidé de travailler sur le développement de la capacité d'attention, la mémoire, l'esprit logique et la motricité fine.

Les animatrices de l'EDD « *L'Echelle* » ont décidé de travailler sur le projet : « *Ensemble, osons le bien-être !* ». Le projet consiste en la réalisation une fois par mois d'une action relative au bien-être des enfants (création d'un thermomètre à émotions, d'un espace « *cocoon* » près de la bibliothèque, d'outils anti-stress comme des balles, des mandala, etc...).

Les EDD peuvent compter sur le soutien essentiel d'une équipe de 10 volontaires.

Les ateliers du mercredi après-midi

Dans le cadre du décret EDD, l'A.S.B.L. propose également des actions éducatives en lien avec le cadre extrascolaire. Toutes les activités proposées sont à caractère pédagogique, didactique et ludique. En effet, l'EDD propose une autre forme d'apprentissage, c'est-à-dire, un apprentissage non soumis à un programme (contraintes temporelles) et non soumis à des évaluations normatives (facteur de stress).

Pour ces raisons, il est important que tous les enfants, y compris ceux dont la famille a peu de moyens aient accès à des activités extrascolaires de qualité. Le coût des activités mises en place ne dépasse pas 5 euros pour une journée d'animation et 25 euros pour une semaine de stage.

Ces ateliers sont organisés en collaboration avec le service de l'Accueil extrascolaire de la Ville d'ANDENNE. Ils ont lieu dans les locaux de la Maison de Quartier d'ANDENNE de janvier à mai et d'octobre à novembre en période scolaire. Le coût est fixé à 1 euro par enfant et par mercredi.

Trois modules ont été proposés en 2020. Malheureusement, en raison de la crise du Covid-19, 2 modules ont dû être annulés. Nous avons réouvert l'accueil des enfants fin du mois de mai sur base des recommandations de l'ONE en respectant les normes sanitaires exigées.

Dans le cadre des ateliers, les enfants sont allés au Ciné-môme. Ce dernier est à l'initiative du Centre culturel d'ANDENNE et de l'ASBL COALA. Le traditionnel goûter en famille n'a pas pu être réalisé cette année en raison de la pandémie.

Un transport en car est organisé par le service de l'Accueil extrascolaire de la Ville d'ANDENNE. Ce transport permet aux enfants d'horizons différents de se rencontrer. Des arrêts sont proposés à SEILLES, à PEU d'EAU et à la cité Clotz. Afin de pérenniser le projet et de maintenir le nombre d'enfants inscrits, la publicité des ateliers est effectuée continuellement via différents canaux de communication.

Stages à thèmes et sorties ponctuelles

Durant l'année 2020, quatre semaines de stages et une sortie culturelle ont été organisés pour les enfants de 3 à 12 ans.

Une trentaine d'enfants ont participé à une sortie au Musée de la Vie Wallonne durant les congés de détente.

Pendant les grandes vacances, les animatrices ont décidé de proposer un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans à la Maison de Quartier. 74 places d'accueil ont été ouvertes. En tout, 54 enfants différents se sont inscrits à l'accueil. Des activités diversifiées adaptées aux tranches d'âge ont été organisées. Durant cet accueil, l'A.S.B.L. a pu bénéficier de l'occupation du jardin de l'Ecole Industrielle et Commerciale de la Ville d'ANDENNE. Cette occupation a permis de favoriser les activités en extérieur.

Place aux enfants

Cette activité gratuite permet de faire découvrir aux plus jeunes (5ème et 6ème primaires) des métiers et des secteurs professionnels qui les font rêver et qu'ils ont envie de découvrir : policier, opticien, vétérinaire, restaurateur,...

Cet événement devait avoir lieu le samedi 17 octobre 2020, au Centre culturel d'Andenne. Malheureusement, vu l'évolution de la pandémie du Covid-19, cet événement a été annulé.

MISSION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE ET A LA FAMILLE

Espace Bébé-rencontre (BBR)

Le « Bébé-rencontre » est un espace de rencontres et d'échanges pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte proche.

C'est un lieu de sociabilisation pour les enfants. Ils se rencontrent, se découvrent, apprennent le partage et l'entraide. C'est une bonne préparation pour l'entrée en maternelle. De plus, ce lieu d'échange donne l'opportunité aux parents de se rencontrer, de partager des conseils et d'échanger de bonnes pratiques. Ils peuvent poser des questions aux professionnels à l'écoute de leurs attentes et leurs besoins.

Un planning d'activités est établi par trimestre. Des animations y sont proposées telles que des massages pour les bébés, de la psychomotricité relationnelle, de l'éveil musical, du portage en écharpe, des contes, des infos sur l'allaitement, des activités créatives et manuelles pour les tout-petits, un atelier « *mini-cuisine* » et « *bien-être* ».

Ces ateliers sont pris en charge par des professionnels formés à ces pratiques. Ils sont organisés en partenariat avec l'ONE, qui en finance une partie, met à disposition une volontaire et fait de la publicité.

Les objectifs généraux sont :

- socialiser l'enfant dans un contexte adapté (travailler la mise en collectivité et l'entrée en maternelle) ;
- stimuler les enfants, leur faire découvrir de nouvelles activités en changeant de contexte ;
- valoriser les compétences de l'enfant aux yeux des parents ;
- permettre aux familles de sortir de l'isolement en créant du lien, en trouvant du réconfort et du soutien ;
- permettre aux parents de prendre conscience de leurs compétences ;
- orienter les parents vers des professionnels compétents par rapport à une situation particulière. Permettre aux familles d'être accompagnées dans des démarches difficiles.

Le BBR d'ANDENNE est ouvert tous les vendredis en période scolaire de 9h à 12h.

Le BBR de SEILLES est ouvert tous les lundis en période scolaire de 9h à 11h30.

Ces espaces BBR sont présents sur certains événements afin de proposer une activité aux tout-petits. Cette initiative rencontre un beau succès. Les animatrices ont rendu, en novembre 2019, une demande d'agrément auprès de l'ONE afin de bénéficier d'une reconnaissance officielle en tant que lieux de rencontre enfants et parents. Cette demande a été approuvée en 2020.

Activités familiales

Durant l'année 2020, l'A.S.B.L. a réduit considérablement les activités familiales vu la pandémie.

Ces activités visent :

- favoriser l'amusement et l'accès à la culture pour tous ;
- permettre aux familles de partager un moment ensemble, en dehors du contexte familial ;
- initier des rencontres, renforcer les liens sociaux et la mixité sociale ;
- établir des contacts réguliers avec les parents, tisser des liens de confiance ;
- détecter et comprendre les besoins des familles afin de proposer des actions en lien avec ceux-ci.

Durant les vacances de détente, nous avons organisé une matinée famille : « *Le cirque en famille* ». Afin de soutenir les parents, durant le confinement, les animatrices sont restées disponibles par téléphone et en ligne. De plus, une plateforme a été créée sur notre site internet proposant des activités diversifiées aux familles tant pour le soutien scolaire que pour des activités ludiques.

Sorties familiales

Habituellement, l'équipe organise plusieurs sorties familiales qui rencontrent un beau succès. Vu la situation sanitaire, le Conseil d'Administration a décidé de ne prendre aucun risque et d'annuler ces activités en 2020.

A l'initiative de la plateforme de lutte contre les violences intra familiales, nous avons organisé une soirée « *bien-être* » au Centre culturel le 11 mars 2020.

MISSION DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE INFANTILE

La plateforme : « Les enfants d'abord »

Le projet de plateforme : « *Les enfants d'abord* » se décline en 3 objectifs :

- sensibiliser à propos de la pauvreté et informer sur les services d'aides existants ;
- favoriser la concertation entre partenaires autour de situations particulières et de tendances générales ;
- encourager la collaboration entre les partenaires et la mise en place de projets pour pallier la pauvreté infantile au niveau local.

Une réunion a été organisée durant l'année 2020 autour du thème suivant : « *Pour une éducation non sexiste dès la petite enfance* ». Cette plateforme regroupe actuellement une vingtaine de services. La deuxième réunion a été reportée.

L'A.S.B.L. est membre de la Commission Communale de l'Accueil ainsi que la Plateforme contre les Violences-intra-familiale.

CONTACT

A.S.B.L. Actions Culturelles et Sociales d'Andenne (ACSA A.S.B.L.)

Rue Delcourt, 4 - 5300 ANDENNE

Tél : 085/84.37.94 – 0470/97.94.17

Coordinatrice : Amélie CARPENTIER

asblacsa@andenne.be

<https://acsa-asbl.jimdofree.com>.

12. Enseignement

1. Enseignement fondamental communal

Le Comité de Direction des écoles communales est composé de l'Échevin de l'Enseignement, de la direction du Service Enseignement et des directions d'écoles fondamentales d'Andenne I, II et III. Il continue de prendre des décisions collégalement sur tout ce qui se rapporte à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement communal et soumet ces décisions à l'approbation du Collège communal et le cas échéant à l'approbation du Conseil communal. Le Comité de Direction se réunit à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

L'A.S.B.L. Agence de Promotion des Écoles Communales d'Andenne a pour but de promouvoir l'enseignement communal en organisant des événements et des projets à destination des écoles communales sur l'entité d'Andenne. Elle poursuit ainsi, la réalisation de son objet par tout moyen adéquat, notamment en collaborant avec toutes institutions et associations dont l'activité contribuerait ou pourrait contribuer à la réalisation de ces buts. Elle peut faire toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son but.

Le Conseil d'Administration de cette ASBL est représenté par l'échevin de l'Enseignement, la Direction du service Enseignement, les Directions d'écoles communales fondamentales et la Direction de l'Ecole Industrielle et Commerciale. Les membres composant l'Assemblée Générale sont constitués de personnes physiques faisant partie de l'équipe éducative de l'enseignement communal d'ANDENNE.

En date du 2 mars 2020, le Conseil communal a approuvé le Règlement d'Ordre Intérieur des Conseils de Participation des écoles communales d'Andenne I, II et III.

En date du 22 juin 2020, le Conseil communal a décidé d'approuver les conclusions du contrat d'objectifs des plans de pilotage établis par les écoles communales d'Andenne I, II et III.

Sur proposition du Collège communal du 8 mai 2020, le Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2020 a procédé avec prise d'effets à partir du 1^{er} avril 2020, à la décision de nommer à titre définitif une institutrice primaire (temps plein) et un maître d'éducation physique (temps partiel - 8 périodes/semaine).

Sur proposition du Collège communal du 7 août 2020, le Conseil Communal lors de sa séance du 14 septembre 2020 a procédé avec prise d'effets à partir du 16 août 2020, à la décision de nommer à titre définitif le directeur de l'école communale d'Andenne II.

En annexe 1, figurent les chiffres de la population scolaire arrêtés au 30 septembre dans les écoles communales.

A la lecture de ces chiffres vous constaterez que d'une manière générale, la population globale des écoles communales est en augmentation par rapport à l'année scolaire précédente soit 18 élèves régulièrement inscrits au 30 septembre de plus par rapport à 2019. Et c'est tout de même 96 élèves soit 13,4 % de plus par rapport à 2010 où nous étions arrivés au plus bas historiquement au niveau du nombre global d'élèves régulièrement inscrits dans nos écoles, toutes implantations scolaires communales confondues durant ces 20 dernières années.

Cette légère augmentation est constatée globalement au niveau primaire (+ 33 élèves), alors qu'au niveau maternel (- 15 élèves).

Au cours des trois dernières années, on constate une légère progression pour l'implantation de SEILLES (rue des Ecoles) et surtout une belle progression pour LANDENNE. C'est relativement stable pour toutes les autres implantations.

L'encadrement dans l'enseignement primaire résulte d'un calcul de périodes hors cours philosophiques, effectué sur base des populations scolaires des différents lieux d'implantation. En règle générale, le calcul se fait sur base du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 15 janvier de l'année scolaire précédente, à condition de ne pas avoir une variation d'au moins 5 %. Cette année, il y a eu une variation de + de 5 % et dès lors un recomptage au 30 septembre 2020.

Cela dit, les emplois conférés l'année scolaire précédente et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont tous été maintenus en primaire. Et grâce aux périodes subventionnées supplémentaires dans le cadre des FLA (Français, langue d'apprentissage), des emplois supplémentaires ont été permis aussi bien en maternel qu'en primaire.

Au niveau maternel, malgré une diminution globale des élèves, tous les emplois ont été maintenus, en comparaison à l'année dernière au même moment.

Actuellement, sont donc occupés en maternel, l'équivalent de 18 temps plein ; et vu l'accroissement permanent de la population scolaire au niveau maternel dans le courant de l'année scolaire et en application des articles 43 et 44 du décret du 13 juillet 1998, il nous sera permis de créer de nouveaux emplois supplémentaires subventionnés (*augmentation du cadre*) tout au long de l'année scolaire 2020-2021.

Pour rappel, le Collège, en séance du 4 juin 2013, a pris les décisions suivantes en ce qui concerne des heures de langues et de sport subventionnées par le Pouvoir Organisateur :

- une heure de seconde langue (*anglais ou néerlandais*) dès la 1^{ère} année primaire et ce, jusqu'à la 4^{ème} primaire ;
- une heure de seconde langue (*anglais ou néerlandais*) supplémentaire (*3 heures au total*) en 5^{ème} et 6^{ème} primaire ;
- une heure de sport supplémentaire (*3 heures au total*) de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire.

Et ce, pour toutes les implantations scolaires. Cette décision a par ailleurs, été confirmée pour l'année scolaire 2019-2020 ainsi que 2020-2021.

ÉCOLE COMMUNALE ANDENNE I

Direction : Monsieur Yannick DEGEE

- Implantation I : Implantation du niveau primaire
Rue des Écoles, 1 – 5300 SEILLES
- Implantation II : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Place Wauters, 9A – 5300 SEILLES
- Implantation III : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Rue Vieux Tauves, 89b – 5300 COUTISSE
- Implantation IV : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Rue Sous-Meuse, 16 - 5300 NAMËCHE

Personnel enseignant

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
12	- primaires	14
5	- maternelles	5
	Temps partiel	
1 (20P/sem) et 1 (6P/sem)	- primaires	3 (20P/sem) et 1 (14P/sem)
1 (21P/sem), 1 (18P/sem) et 1 (13P/sem)	- maternelles	1 (21P/sem), 1 (8P/sem), 1 (5P/sem) et 1 (13P)
1 (16P/sem), 1 (2P/sem) et 1 (8P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (18P/sem), 1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (12P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (12P/sem)
2 (4/5 temps)	Puéricultrices	2 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
2 (9 P/Sem) et 2 (8P/sem)	Maîtres de seconde langue	2 (9 P/Sem) et 2 (8P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (7P/sem)	- morale	1 (8P/sem)
1 (7P/sem)	- religion catholique	1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (2P/sem)	- religion islamique	1 (5P/sem)
1 (1P/sem)	- religion protestante	0
1 (9P/sem), 1 (4P/sem) et 1 (4P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (10P/sem), 1 (7P/sem) et 1 (1P/sem)

Statut du personnel enseignant

Agents définitifs

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
1	Directeur sans classe	1
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
11	- primaires	10
4	- maternelles	4
	Temps partiel	
1 (20P/sem)	- primaires	2 (20P/sem)
1 (21P/sem) et 1 (13P/sem)	- maternelles	1 (21P/sem) et 1 (13P/sem)
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (16P/sem) et 1 (2P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (18P/sem) et 1 (6P/sem)
0	Maîtres de seconde langue	0
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (7P/sem)	- morale	0
1 (7P/sem)	- religion catholique	1 (6P/sem)
1 (2P/sem)	- religion islamique	1 (5P/sem)
1 (1P/sem)	- religion protestante	0
0	- éducation à la philosophie et citoyenneté	0

Agents temporaires

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
0	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Instituteurs	
	Temps plein	

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
1	- primaires	4
1	- maternelles	1
	Temps partiel	
1 (6P/sem)	- primaires	1 (14P/sem) et 1 (20P/sem)
1 (18P/Sem)	- maternelles	1(5P/sem), 1 (8P/sem) et 1 (13P/sem)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelle	1 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Puéricultrices	1 (4/5 temps)
1 (8P/sem)	Maîtres spéciaux d'éducation physique	1 (2P/sem)
0	Maîtresse de psychomotricité	0
1 (9P/sem) 1 APE (9P/sem) 2 APE (8P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (9P/sem), 1 APE (9 P/Sem) et 2 APE (8P/sem)
	Maîtres spéciaux de cours philosophiques	
0	- morale	1 (8P/sem)
0	- religion catholique	1(2P/sem)
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (9P/sem), 1 (4P/sem) et 1 (4P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (10P/sem), 1 (7P/sem) et 1 (1P/sem)

Population scolaire

Niveau maternel

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
44	Namêche	38
39	Place Wauters	36
35	Coutisse	30

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
118	TOTAL	104

Niveau primaire

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
84	Namêche	77
62	rue des Écoles	68
30	place Wauters	27
66	Coutisse	71
242	TOTAL	243

Voir graphique 1 en annexe 2

Promotion de l'éducation physique

Les élèves participent chaque année à diverses activités sportives :

- passage des brevets de natation ;
- psychomotricité dès la 1^{ère} maternelle ;
- apprentissage de la natation dès la 3^{ème} maternelle (SEILLES/COUTISSE) ;
- un renforcement sportif d'une heure de sport supplémentaire par semaine.

Projets mis en place

- une heure de langue au choix dès la première primaire;
- classes de dépaysement (de la 1^{ère} année à la 6^{ème} année). Chaque année ou une année sur deux en fonction des implantations;
- pas de classe de dépaysement à Coutisse. Classes de neige en P5P6 un an sur deux;
- découverte de notre patrimoine (différentes visites);
- théâtre;
- initiation à l'informatique;

- participation à l'opération « *Andenne Ville propre* »;
- visite de Saint-Nicolas dans toutes les classes;
- carnaval à l'école (fabrication de déguisements, fête à l'école, bal, concours de déguisements);
- excursions diverses;
- marche Halloween.

Chaque implantation a un projet spécifique.

A SEILLES, les enfants travaillent sur la création d'une bibliothèque dans les classes et lecture plaisir. Le quart d'heure lecture est devenu un rituel.

Projet "Ose le Vert"

- projet numérique : Création d'une plateforme avec exercices en ligne disponibles pour les enfants;
- à COUTISSE, les enfants travaillent sur un projet visant le mieux-être, le mieux-manger et le mieux-bouger. Projet à venir : Création de bibliothèque dans les classes et lecture plaisir. Utilisation de tablettes dans une classe. Projet « *boîte à livres* »;
- aménagement de la cour pour et par les élèves;
- le projet école numérique de Coutisse se met en place. Création d'une bibliothèque 2.0;
- le projet école numérique de Seilles rue des Ecoles est à mettre en place. JT mensuel;
- à Namêche, les enfants travaillent sur l'alimentation. Animations dans les classes. Venue d'un boulanger à l'école;
- à Namêche, les enfants travaillent sur « *l'ensemble des thèmes* » qui gravitent autour de la ferme de la M1 à la P4. En P5P6, les enfants vont relancer à la découverte d'Andenne et de ses richesses;
- projet de l'année scolaire : le mieux-vivre ensemble;
- projet potager remis en route.

ÉCOLE COMMUNALE ANDENNE II

Direction : Monsieur Christophe PIRSON

- Implantation I : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Rue du Bâty, 240 – 5300 SCLAYN
- Implantation II : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Place Félix Moinnil, 326 – 5300 LANDENNE
- Implantation III : Implantation fondamentale (*niveau maternel et niveau primaire*)
Rue des Cailloux, 174 – 5300 BONNEVILLE

Personnel enseignant

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/19
1	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
8	- primaires	9
5	- maternelles	5
	Temps partiel	
1 (18P/sem), 1 (16P/sem) et 1 (12P/sem)	- primaires	1 (12P/sem) et 1 (10P/sem)
3 (13P/sem)	- maternelles	3 (13P/sem)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE institutrices maternelles aux	1 (4/5 temps)
2 (4/5 temps)	Puéricultrices	2 (4/5 temps)
1 (14P/sem) et 1 (2P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (16P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (12P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (12P/sem)
1 (6P/sem), 2 APE (9P/sem), et 1 APE (5P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (6P/sem), 2 APE (9P/sem) et 1 APE (5P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (4P/sem)	- morale	1 (5P/sem)
1 (3P/sem) et 1 (1P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem) et 1 (2P/sem)
1 (1P/sem)	- religion islamique	1 (1P/sem)
1 (1P/sem)	- religion protestante	1 (2P/sem)
1 (9P/sem), 1 (2P/sem) et 1 (1P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (9P/sem), 1 (5P/sem) et 1 (1P/sem)

Statut du personnel enseignant

Agents définitifs

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
0	Direction sans classe	1
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
6	- primaires	6
4	- maternelles	4
	Temps partiel	
0	- primaires	0
2 (13P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem)
1 (14P/sem) et 1 (2P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (16P/sem) et 1 (2P/sem)
0	Maître de seconde langue	0
1 (12P/sem)	Maître de psychomotricité	1 (12P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (4P/sem)	- morale	0
1 (3P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem)
1 (1P/sem)	- religion islamique	1 (1P/sem)
1 (1P/sem)	- religion protestante	1 (2P/sem)
0	- éducation à la philosophie et citoyenneté	0

Agents temporaires

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
1	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
2	- primaires	3
1	- maternelles	0
	Temps partiel	
1 (18P/sem), 1 (16P/sem) et 1 (12P/sem)	- primaires	1 (12P/sem) et 1 (10P/sem)
3 (13P/sem)	- maternelles	2 (13P/sem)
0	Maîtres d'éducation physique	0
0	Maîtresse de psychomotricité	0
2 (4/5 temps)	Puéricultrices	2 (4/5 temps)
1 (4/5 temps)	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	1 (4/5 temps)
1 (6P/sem), 2 APE (9P/sem) et 1 APE (5P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (6P/sem), 2 APE (9P/sem) et 1 APE (5P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
0	- morale	1 (5P/sem)
0	- religion catholique	1 (2P/sem)
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (9P/sem), 1 (2P/sem) et 1 (1P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (9P/sem), 1 (2P/sem) et 1 (1P/sem)

Population scolaire

Niveau maternel

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
30	Sclayn	28
56	Landenne	57
22	Bonneville	22

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
108	TOTAL	107

Niveau primaire

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
57	Sclayn	64
85	Landenne	101
34	Bonneville	30
178	TOTAL	195

Voir graphique 2 en annexe 2

Promotion de l'éducation physique

- de la 1^{ère} à la 3^{ème} maternelle, 2 périodes hebdomadaires encadrées par une psychomotricienne sont réservées à la pratique sportive de nos plus jeunes enfants;
- les élèves des classes primaires bénéficient de 3 périodes obligatoires d'éducation physique par semaine organisées comme suit : 2 périodes de sport chaque semaine et cours de natation une semaine sur deux. Ces 3 heures de sport sont exclusivement prestées par des professeurs d'éducation physique;
- en collaboration avec la FSEOS et d'autres fédérations, nos élèves s'essayent chaque année à la pratique de nouvelles disciplines sportives (golf, base-ball ...);
- ils participent également à différentes compétitions parmi lesquelles le championnat inter scolaire de crosse canadienne et le championnat francophone de cross scolaire organisé par l'ADEPS.

Promotion de l'éducation à la santé

- des partenariats avec le centre PMS-PSE améliorent cette éducation à la santé;
- projet "*Vers une alimentation équilibrée*" : Sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée à travers la mise en place de projets générateurs d'un changement durable. La démarche vise à aboutir sur des réalisations concrètes telles que la création d'un potager à l'école, le développement d'une distribution gratuite de soupe, la sensibilisation des parents à l'alimentation saine,...;
- collaboration ponctuelle avec le Service Environnement dans le cadre d'initiatives locales (plantation dans le parc de SCLAYN);
- création d'un potager au cœur de nos écoles;

- au cours de ces dernières années, des initiatives riches et variées en matière de sensibilisation à l'importance d'une alimentation saine et équilibrée se sont multipliées au sein de nos écoles;
- désireux de nous inscrire davantage encore dans cette logique d'initiation de nos jeunes générations, nous avons souhaité adapter notre offre de repas scolaires en privilégiant une cuisine faisant la part belle aux produits locaux et durables.

Promotion de l'apprentissage d'une seconde langue

Dans le cadre de l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français, un cours de seconde langue (anglais ou néerlandais) est destiné à nos élèves des classes primaires.

- 1 heure hebdomadaire de la 1^{ère} à la 4^{ème} année;
- 3 heures hebdomadaires en 5^{ème} et 6^{ème} années.

Dans nos classes, l'apprentissage d'une seconde langue (dès la première année) se vit essentiellement à travers un grand nombre d'activités ludiques privilégiant la communication orale :

- maximiser le temps de parole de chaque élève par le travail en ateliers;
- donner le goût de l'apprentissage d'une seconde langue;
- favoriser l'apprentissage d'un vocabulaire usuel et des fonctions langagières classiques;
- jeux de rôles pour privilégier la mise en situations "concrètes" et préparer ainsi les voyages organisés dans le cadre du cours de seconde langue;
- jeux permettant de bouger dans et hors de la classe en vue de favoriser l'apprentissage par la kinesthésie.

Mais aussi

- travail en verticalité ;
- promotion de la lecture à travers des visites de la Bibliothèque d'Andenne dès les classes maternelles ;
- expérience pilote visant à renforcer la différenciation dans l'apprentissage de la lecture en M3, P1 et P2 en partenariat avec l'UNamur ;
- lecture suivie d'œuvres de littérature jeunesse dans les classes primaires ;
- aménagement de bibliothèques dans les écoles ;
- renforcement du soutien en langue maternelle vis-à-vis des élèves en difficultés (périodes FLA) ;
- des destinations de classes de dépaysement variées (classes nature, sportives ou historiques) choisies selon les projets menés ;
- sorties pédagogiques variées au service des activités de classe et des apprentissages ;
- découverte de notre patrimoine culturel local, du monde économique et de notre environnement en partenariat avec des acteurs locaux ;

- découverte d'institutions diverses ;
- théâtre, cinéma scolaire ;
- initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- intégration de l'outil numérique dans les apprentissages ;
- conséquence de la crise sanitaire, réflexion collégiale des équipes éducatives sur les pratiques d'hybridation des apprentissages ;
- initiation à la sécurité routière (journée sur piste d'entraînement) en partenariat avec la zone de police des Arches et l'IBSR ;
- promotion de la créativité artistique comme mode d'expression à travers des partenariats avec les Jeunesses Musicales ou d'autres opérateurs culturels ;
- conception de certains spectacles de fancy-fair en partenariat avec les Jeunesses Musicales de NAMUR ;
- ateliers danse, théâtre, marionnettes ou écriture avec l'aide du CDWEJ ;
- accueil d'artistes dans les classes dans le cadre d'évènements reconnus comme la Fête de la BD, la Biennale de la Céramique d'Andenne, mais aussi dans le cadre d'initiatives plus personnelles des enseignants (ateliers poterie, réalisation d'une fresque sur une cour de récréation) ;
- projet comédie musicale avec les Jeunesses Musicales et l'Opéra Royal de Wallonie ;
- sensibilisation au patrimoine local à travers la visite d'expositions ou de sites remarquables (Scladina) ;
- accueil du Muséobus de la Province de Namur et sensibilisation des élèves à la problématique de l'agriculture ;
- plusieurs fois par an, nos élèves (de la 1ère maternelle à la 6ème primaire) se rendent au centre culturel d'ANDENNE pour y assister à des spectacles de théâtre ou à la diffusion de films ;
- accueil annuel (durant les derniers jours de juin) de brèves animations gratuites organisées par le Conservatoire de Musique de HUY ;
- souscriptions de plusieurs abonnements à des ouvrages de littérature jeunesse, de la 1ère maternelle à la 6ème primaire ;
- conseil participatif des élèves, agora ;
- marché de Noël (réalisation de bricolages et découvertes de traditions locales : *"les trairies"*);
- accueil de personnes ressources dans le cadre d'évènements ponctuels (commémorations des 11 novembre et 8 mai) ou d'activités particulières;
- participation active à l'opération "Ouvrir mon quotidien.

ÉCOLE COMMUNALE ANDENNE III

Direction : Madame Jeanne DELAITE

- Implantation I : - niveau maternel - rue du Portail, 489 – 5300 VEZIN
- niveau primaire - rue de Sclaigieux, 654 – 5300 VEZIN
- Implantation II : Implantation du niveau maternel
Rue Fond des Malades, 1 – 5300 SEILLES

Personnel enseignant

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
0	Direction sans classe	0
1	Direction avec charge de classe (6P/sem)	1
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
4	- primaires	3
4	- maternelles	4
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	2 (12P/sem)
4 (13P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem)
1 (8P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (8P/sem)
1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)	Maîtresse de psychomotricité	1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)
2 (4/5 temps)	Puéricultrices	2 (4/5 temps)
0	Assistante PTP/APE aux institutrices maternelles	0
2 (6P/sem)	Maîtres de seconde langue	1 (4P/sem) et 1 (6P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (1P/sem)	- morale	1 (2P/sem)
1 (2P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem)
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
1 (4P/sem) et 1 (2P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (4P/sem) et 1 (3P/sem)

Statut du personnel enseignant

Agents définitifs

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
0	Direction sans classe	0
1	Direction avec charge de classe (6P/sem)	1
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
2	- primaires	2
3	- maternelles	3
	Temps partiel	
1 (12P/sem)	- primaires	2 (12P/sem)
0	- maternelles	0
1 (8P/sem)	Maîtres d'éducation physique	1 (8P/sem)
0	Maître de seconde langue	0
1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)	Maîtres de psychomotricité	1 (6P/sem) et 1 (2P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
1 (1P/sem)	- morale	0
1 (2P/sem)	- religion catholique	1 (3P/sem)
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
0	- éducation à la philosophie et citoyenneté	0

Agents temporaires

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
0	Direction sans classe	0
0	Direction avec charge de classe	0

Situation au 01/10/19		Situation au 01/10/20
	Instituteurs - Institutrices	
	Temps plein	
2	- primaires	1
1	- maternelles	1
	Temps partiel	
0	- primaires	0
1 (13P/sem)	- maternelles	1 (13P/sem)
0	Maîtres d'éducation physique	0
0	Maîtresse de psychomotricité	0
2 (4/5 temps)	Puéricultrices	2 (4/5 temps)
0	Assistante PTP aux institutrices maternelles	0
1 (6P/sem)	Maîtres de seconde langue	2 (4P/sem) et 1 APE (6P/sem)
	Maîtres de cours philosophiques et EPC	
0	- morale	1 (2P/sem)
0	- religion catholique	0
0	- religion islamique	0
0	- religion protestante	0
1 (4P/sem) et 1 (2P/sem)	- éducation à la philosophie et citoyenneté	1 (4P/sem) et 1 (3P/sem)

Population scolaire

Niveau maternel

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
55	Vezein-Centre	55
24	Reppe	24

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
79	TOTAL	79

Niveau primaire

Année scolaire 2019-2020	Implantation	Année scolaire 2020-2021
69	Vezin-Fonteyne	82
69	TOTAL	82

voir graphique 3 en annexe 2

INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

Les primaires de VEZIN FONTEYNE (Projet langue/sport)

- 1 période de langue de la P1 à la P6, au choix : néerlandais ou anglais ;
- 1 période de sport/semaine.

Projet Langue

La formule est idéale. Le fait de débiter l'apprentissage des langues à raison d' 1 période dès la 1^{ère} année primaire tout en gardant le même professeur permet aux élèves :

- d'étudier du vocabulaire ;
- d'acquérir des automatismes ;
- de maîtriser la prononciation et l'accentuation ;
- d'approfondir les structures de base.

Les professeurs constatent un réel progrès au niveau de la compréhension à l'audition ainsi qu'au niveau de la restitution orale.

Grâce à ces heures supplémentaires, les professeurs ont la possibilité d'aborder l'écrit (et de ce fait de mieux préparer les élèves au secondaire).

Projet Sport

Les élèves du primaire bénéficient d'une heure supplémentaire de sport et peuvent ainsi s'essayer à la pratique d'activités sportives nouvelles.

Ce renforcement des heures de sport permet également d'offrir aux enfants une pratique sportive régulière à l'heure où celle-ci fait cruellement défaut chez de nombreux élèves + une journée sportive à destination de tous les élèves des classes primaires.

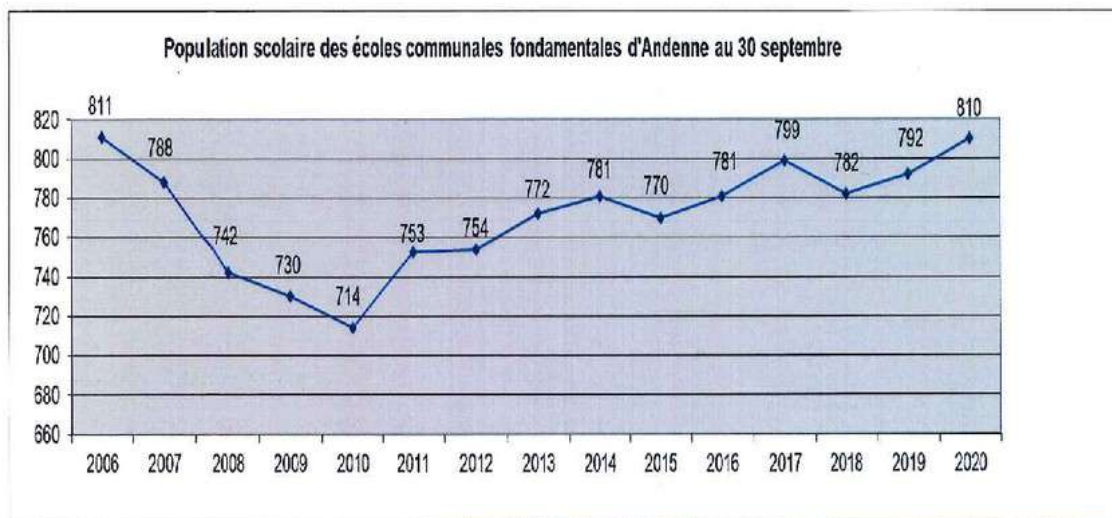
Projet de l'année

La Chouette école à la découverte des métiers.

Projets ponctuels

- participation aux séances de théâtre et de cinéma pour enfants organisées par le Centre culturel d'Andenne ;
- périodes de remédiation à destination des enfants difficultés ;
- fête de St Nicolas ;
- participation aux cross de l'Adeps dès la 3^{ème} primaire ;
- participation à Andenne Ville Propre ;
- participation au projet "*Manger Bouger*" ;
- création d'un potager ;
- aménagement de la cour de récréation ;
- classes de cirque pour les P1.2.3.4 ;
- classes de voile pour les P5.6 ;
- préparation d'une fancy fair sur le thème des métiers ;
- marché de Noël ;
- élaboration d'un blog.

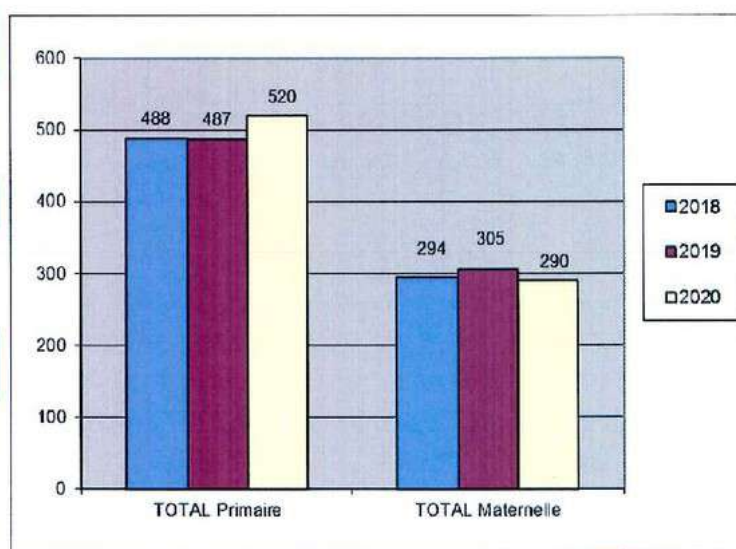
Rapport 2020 - Enseignement fondamental



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TOTAL Andenne	811	788	742	730	714	753	754	772	781	770	781	799	782	792	810
		- 23	- 46	- 12	- 16	+ 39	+ 1	+ 17	+ 9	- 11	+ 2	+ 18	- 17	+ 10	+ 18

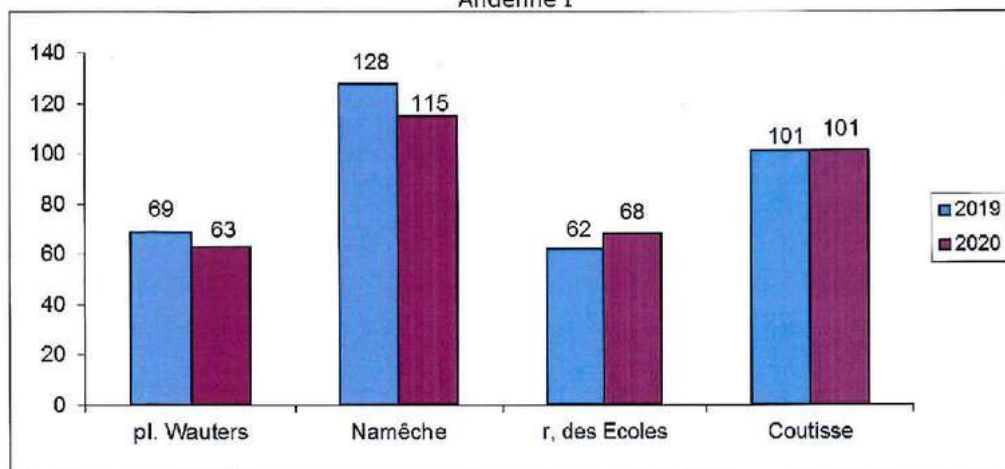
Commentaire : +2,3 % par rapport à 2019 ;
 +3,5 % par rapport à 2018 ;
 +1,4 % par rapport à 2017 ;
 +13,4 % par rapport à 2010 (il y a 10 ans).

Andenne I	2018	2019	2020
Primaire	230	242	243
Maternelle	111	118	104
Andenne II	2018	2019	2020
Primaire	176	176	195
Maternelle	97	108	107
Andenne III	2018	2019	2020
Primaire	82	69	82
Maternelle	86	79	79
TOTAL Primaire	488	487	520
TOTAL Maternelle	294	305	290

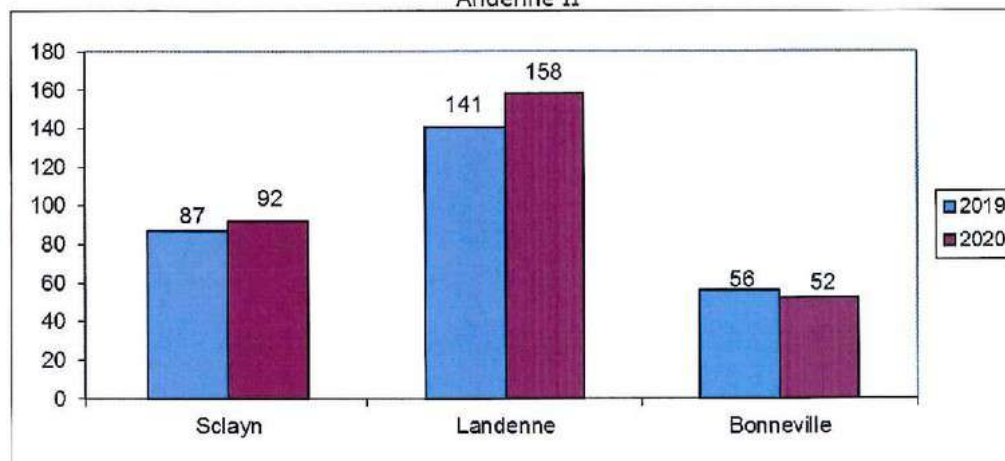


Rapport 2020 - Enseignement fondamental
Population scolaire - comparaison 2019-2020

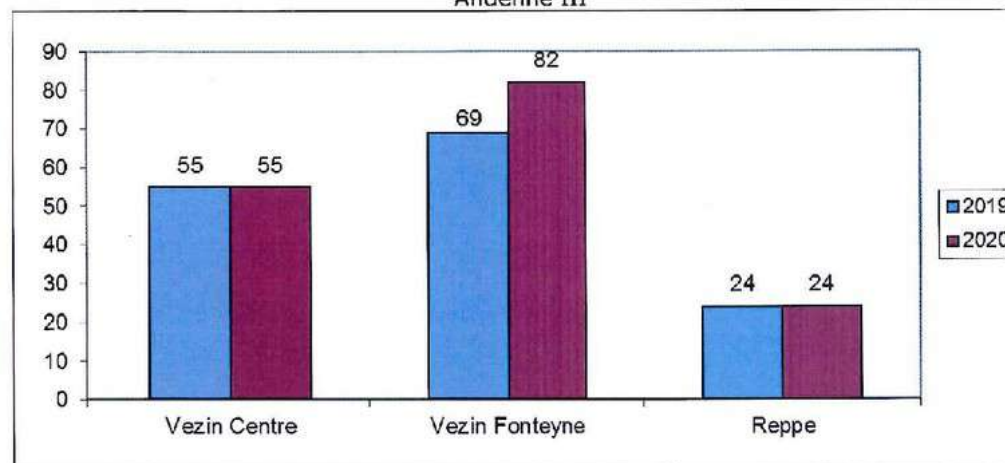
Graphique 1
Andenne I



Graphique 2
Andenne II



Graphique 3
Andenne III



2. Enseignement de promotion sociale

PRÉSENTATION

L'École Industrielle et Commerciale d'ANDENNE (EIC) est une école de promotion sociale subventionnée par la Fédération Wallonie – Bruxelles dont le Pouvoir Organisateur est la Ville d'ANDENNE.

L'EIC organise chaque année des formations en journée et en soirée à destination d'un public essentiellement adulte (ou adolescent d'au moins 15 ans) dans des domaines très variés.

Son siège social ainsi qu'une partie des locaux de cours ont été transférés dans l'ancien bâtiment des sœurs de la charité, au n°1 de la rue Adeline Henin depuis le 1er septembre 2011. En vertu d'une convention d'occupation signée avec l'Athénée Royal "*Jean Tousseul*" pour une durée de 5 ans (elle a été renouvelée le 1er septembre 2016), l'EIC occupe toujours 5 classes dans les bâtiments de celle-ci en journée et davantage en soirée.

La gestion de l'EIC revient à Madame Virginie HENRIET, Directrice à temps plein, et à une équipe de 3 collaborateurs administratifs (une éducatrice-économiste et deux employés administratifs).

Par ailleurs, l'EIC a occupé, en 2019, 29 professeurs (dont 9 nommés à titre définitif à temps partiel) et deux experts, issus de l'enseignement ou de la sphère privée qui dispensent les cours d'informatique, de langues, de comptabilité, de soins aux personnes, etc,...

La dotation organique de l'École s'élève à 5.648 périodes B, contre 5462 périodes en 2001. Cette augmentation s'explique par le nombre croissant de formations organisées et donc, de périodes-élèves comptabilisées.

Après une période de forte croissance en termes de fréquentation scolaire, nous sommes progressivement dans une phase de stabilisation. L'évolution des réglementations en matière de chômage notamment semble même contribuer à faire fragiliser une partie de notre population qui n'est pas toujours dans de bonnes dispositions pour suivre une formation longue et qualifiante.

PHILOSOPHIE ET PARTENAIRES DE TRAVAIL

Le secteur de la promotion sociale est, au même titre que le FOREM ou d'autres, un opérateur de formation. A cet égard, il s'insère dans le monde de l'insertion socioprofessionnelle et propose un nombre varié de formations qualifiantes destinées à faciliter la recherche et l'obtention d'un emploi de candidats demandeurs d'emploi.

L'École Industrielle et Commerciale s'inscrit depuis de nombreuses années dans un large réseau de partenaires avec lesquels elle organise ces formations qualifiantes, qu'elle essaie de faire coller au mieux à la réalité du marché du travail et aux attentes tant des travailleurs que des employeurs.

Nos principaux partenaires sont : le FOREM, le CPAS, la MIRENA, le FSE (Fonds Social Européen), la Maison de l'Emploi d'Andenne, l'ALE, les CISP Mode d'emploi, l'Envol et Espaces Ciney, et l'UTla. Depuis 2018, l'EIC est devenu partenaire de l'APEF (fonds de formation du secteur non-marchand) et propose de plus en plus de formations courtes aux travailleurs de ce secteur.

Dans le cadre des stages professionnels, l'EIC collabore également avec de nombreux employeurs des secteurs de soins et services aux personnes (MRS, CHR Namur, CH HUY, ASD, ADMR, CSD, etc,...), de la comptabilité (fiduciaires, bureaux comptables, etc,...), de l'électricité (intercommunale, indépendants, etc,...). Nous répondons aussi favorablement aux demandes de certaines entreprises pour former les membres de leur personnel, en bureautique notamment.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, l'EIC a inscrit 421 personnes différentes. Le profil des étudiants de l'EIC est le suivant :

- 50% proviennent d'ANDENNE et des régions directement limitrophes (OHEY et GESVES), 15% des régions namuroises et 7% des régions hutoises. Les quelques pourcentages restant représentent des personnes issues d'autres provinces plus éloignées (Luxembourg et Brabant Wallon) ;
- les femmes représentent toujours un peu plus de 70% de la population étudiante ;
- 14% sont demandeurs d'emploi soit 60 personnes. C'est une diminution de plus de moitié de la population habituelle et cela s'explique par le changement des modalités d'exonération en promotion sociale. Depuis le 1^{er} septembre 2019, seuls les chômeurs complets indemnisés bénéficient d'une exonération et comptent comme demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi libres (non indemnisés) paient le prix plein et ne sont plus repris comme demandeur d'emploi dans nos statistiques.

Cette année scolaire a été marquée par la suspension des cours en mars 2020 en raison du Covid. Heureusement, grâce aux contacts réguliers entre professeurs et étudiants, cela n'a pas généré un abandon massif des étudiants. Par contre, cela a reporté la diplomation des étudiants. C'est en novembre 2020 que nous avons diplômé nos derniers étudiants.

L'EIC a organisé six formations de jour à destination de demandeurs d'emploi :

- Technicien en comptabilité : d'une durée de 10 mois, cette formation vise à initier aux règles comptables mais aussi à la bureautique, aux notions élémentaires de droit et aux techniques d'accueil des personnes se destinant au métier d'aide-comptable.

11 personnes, toutes demandeuses d'emploi, se sont inscrites à cette formation. 3 seulement ont terminé leur cursus et réussi leur épreuve intégrée. Une partie d'entre eux ont décidé d'étaler leur formation suite aux difficultés de trouver un stage en entreprise.

- Aide-familiale : L'aide-familiale a pour rôle d'accompagner les personnes fragilisées (personnes âgées, handicapées, etc.) dans leur milieu de vie afin de les aider à vivre de manière digne et autonome. C'est ainsi qu'une aide-familiale peut être amenée à faire un peu de ménage, de repassage, les repas, les courses, les devoirs avec les enfants, emmener le bénéficiaire chez le médecin, etc,...

22 personnes demandeuses d'emploi se sont inscrites et 17 ont terminé le tronc commun. 5 ont décidé de poursuivre l'option « *aide-soignant* » et 10 ont décidé de poursuivre l'option « *aide-familiale* ». 7 ont tous été diplômés aide-familiale en octobre/novembre 2020 et ont été engagées de suite. Avec la crise du Covid, le secteur des services aux personnes connaît une demande encore plus forte en personnel.

- Aide-soignant : Depuis plusieurs années, l'EIC organise la section aide-soignant qui vient ainsi compléter la formation d'aide-familiale. Organisée à raison de deux journées par semaine pendant un an, cette formation permet tant à des travailleurs qu'à des demandeurs d'emploi de la suivre.

9 personnes se sont inscrites et 7 ont obtenu leur diplôme en septembre. Une grande majorité de ces personnes sont à l'emploi car ils ont pu réaliser leur stage, même en période de Coronavirus.

- Complément CESS : Cette formation permet à des adultes disposant d'un certificat de qualification de suivre des cours généraux et d'obtenir un CESS équivalent au plein exercice.

16 personnes se sont inscrites à cette formation et 9 ont obtenu leur CESS en septembre. Cela leur a permis, pour certains, de reprendre des études supérieures, pour d'autres, de bénéficier d'une revalorisation barémique.

- Secrétariat médical : Cette formation s'organise ponctuellement et est financée par le FOREM. Elle vise à former des demandeurs d'emploi au métier de secrétaire médicale et de pouvoir travailler dans les maisons médicales que les hôpitaux.

13 personnes se sont inscrites à cette formation et 8 ont obtenu leur diplôme en octobre. Leur fin de formation n'a pas été simple non plus puisque toutes les structures avaient suspendu les consultations médicales.

Outre ces formations longues de journée, l'EIC a diplômé 12 personnes d'un certificat de connaissances de gestion de base. Nous avons également accueilli une trentaine d'aide-soignant qui viennent actualiser la liste des actes infirmiers délégués qu'ils peuvent prêter mais que nous ne diplômons qu'en décembre, en raison de la suspension des cours pendant le premier confinement.

Par ailleurs, pour les cours organisés en dehors d'une section, voici un aperçu du nombre de participants aux cours :

Unités de formations	Nombre d'inscrits	Nombre de réussites
Anglais	93	38
Néerlandais	9	3
Espagnol	57	19
Electricité : conn. de base	11	11
Relooking	6	6
Cuisine	15	12
Unités de formations	Nombre d'inscrits	Nombre de réussites
Vente MIRENA	8	8
Formations continues APEF / SAFA	77	Ces formations étant courtes, les participants n'obtiennent pas d'attestations de réussite
Total	276	97

Il est fréquent que les étudiants des cours du soir abandonnent pour des raisons personnelles souvent liées à l'incompatibilité entre l'horaire de la formation et leur vie privée et/ou professionnelle. Cette année, la crise sanitaire n'a pas aidé et bon nombre d'étudiants se sont réinscrits gratuitement en 2020-2021 pour recommencer sur de bonnes bases.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Malgré la crise et les mesures de précaution prises (population scolaire limitée à 75% de sa capacité), la rentrée fut bonne. En septembre, 383 personnes sont inscrites (c'est 40 de plus que l'année dernière à la même époque).

La rentrée scolaire s'est opérée en code jaune : cours en présentiel, 75% des étudiants présents en même temps et port du masque obligatoire tout le temps et partout dans l'enceinte de l'école. Nous sommes passés en code rouge le 26 octobre dernier : tous les cours sont suspendus à l'exception des cours pratiques et des stages.

Cette année, tous les cours d'œnologie ont pu s'organiser, y compris le cours d'œnologie.

Six formations ont débuté ou se poursuivent en septembre/octobre :

- Technicien en comptabilité : 14 personnes ;
- Aide-familiale : 23 personnes ;
- Aide-soignant : 16 personnes ;
- Complément CESS : 14 personnes ;
- Projet jeunes avec la MIRENA : 8 personnes.

Suite à la décision de la Ministre DE BLOCK d'élargir les actes que peuvent accomplir les aides-soignants, nous organisons trois nouvelles formations d'actualisation des activités infirmières déléguées. Deux se déroulent sur site, dans une MRS du CPAS de GEMBLOUX et une autre a lieu à ANDENNE : 35 personnes y sont inscrites et 24 terminent enfin celles qu'ils ont commencé l'année dernière.

Nous avons également dû reporter dans les meilleurs cas, parfois annuler des formations continues pour les travailleurs du secteur non-marchand. En 2021, il est prévu d'en organiser 11 dans des domaines comme le burn-out, la bureautique, la gestion de conflit et l'initiation aux premiers secours.

Par ailleurs, l'EIC accueille une population importante en soirée : 250 personnes se sont inscrites aux différents cours organisés en soirée.

Nous tentons de maintenir cette population scolaire à flot car le passage aux cours à distance n'est pas simple pour une population parfois âgée. Le taux d'abandon risque tout de même d'être plus élevé cette année que les autres années.

Heureusement, pour éviter d'impacter trop la dotation des établissements scolaires, l'Administration de la Communauté française a décidé de geler les dotations pour 2020 et 2021.

PISTES D'AVENIR

La question de donner à l'Ecole Industrielle et Commerciale de nouveaux locaux est toujours d'actualité. Depuis décembre 2019, la reprise de l'Ecole Industrielle et Commerciale par la Province de NAMUR est à l'étude. Un déménagement serait envisagé dans l'ancien bâtiment des finances de la place du Chapitre.

Pour les années futures, l'EIC poursuivra l'organisation de formations qualifiantes en partenariat avec les institutions citées plus haut et ce, dans l'objectif de permettre à un maximum de demandeurs d'emploi de se remettre sur le chemin du travail.

Nous espérons que 2021 sera également l'occasion de poursuivre notre collaboration avec les entreprises de la région et l'APEF (Fonds de formation du secteur non-marchand privé) et FEBI. Le nombre de formations dispensées pour les travailleurs de ce secteur est croissant.. Nous sommes aussi depuis juin 2018 opérateur agréé « *bilans de compétences* » (10 personnes ont été accompagnées au cours de 2018-2020) et sommes agréés depuis 2020 pour la valorisation des acquis des accueillantes d'enfants (cfr nouvelle réforme ONE – 3 suivis en cours).

13. Environnement

INTRODUCTION

Le thème « *environnement* » à ANDENNE s'étend depuis la préservation du patrimoine naturel de la commune, la défense des espèces protégées, la gestion des déchets clandestins, la mise en évidence des risques de pollution, le suivi administratif des permis d'environnement et des déclarations environnementales jusqu'à l'inspection d'entreprises, la gestion de conflits de voisinage, la remise d'avis pour les autorités communales et les autres services,...

Malgré le champ d'action large, l'objectif reste unique : mettre tout en œuvre pour offrir aux habitants de la Ville d'ANDENNE un environnement sain, durable et une cité agréable à vivre.

L'ENVIRONNEMENT À ANDENNE - UTILISATION DU TERRITOIRE ET PRESSIONS EXISTANTES

Le territoire de la Commune s'étend sur 8.617 hectares dont 56% sont destinés à l'agriculture, 20 % sont des bois et 23% des terrains bâtis (habitat et industries).

La Commune d'ANDENNE est à cheval sur deux bassins hydrographiques : 80 % du territoire se situent sur le bassin de la Meuse Aval et 20% sur le bassin Meuse Amont et Oise. Elle est ainsi traversée par la Meuse sur 18 km qui est alimentée par 9 affluents qui s'étendent sur près de 30 km. Les eaux souterraines qui sont exploitées pour alimenter les réseaux de distribution d'eau potable et qui disposent d'une zone de prévention sont les captages de Gemine (VIVAQUA), de Wanhériffe (SWDE) et le puits Dumont (Ville mais plus utilisé).

Deux groupes carriers CARMEUSE et LHOIST exploitent encore le sous-sol calcaire de la Commune. Ce type d'exploitation a évidemment des effets sur le paysage, la faune, la flore et les nappes phréatiques préexistantes. A l'heure actuelle, l'impact sur l'environnement de ce type d'activité est de plus en plus pris en compte (modification des conditions d'exploitation) et la restauration d'habitats est mise en œuvre, alors que l'exploitation est toujours en cours. Ces aménagements permettront une réhabilitation plus efficace et rapide au terme des exploitations.

De nombreuses entreprises, dont plus de 120 disposant d'un permis d'environnement ou d'un permis unique, se situent pour la plupart dans les anciennes (100 ha) et nouvelles (50 ha) zones d'activités économiques qui leur sont dédiées.

Le territoire est soumis à des pressions constantes liées aux activités agricoles et industrielles, aux citoyens, aux sols pollués par les activités du passé, à la progression des plantes invasives et de la faune nuisible, aux dépôts clandestins de déchets, à l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais... Il est donc primordial de mettre en place un suivi et une gestion efficaces de l'environnement sur le territoire andennais, voire au-delà.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Organisation interne

Voici la composition de l'équipe actuelle :

	Poste	ETP
Emilie COLLARD	Chef de service (entrée en fonction en novembre 2020)	1
IURETIG Ingrid	Agent administratif et secrétariat de l'Echevin Guy HAVELANGE	1
PAULUS Pratima	Agent administratif (entrée en fonction mai 2019)	1

Formations suivies

Pour se tenir informés et aller à la rencontre des acteurs de terrain, les agents du service de l'Environnement ont participé à une série de formations, colloques, séances d'information. Voici, sous forme d'un tableau, les principaux événements en question :

Date	Intitulé	Organisateur
21/01/2020	Clés pour comprendre le permis d'environnement	UVCW
10/02/2020	Adalia taille raisonnée (pour les équipes techniques)	Adalia
13/02/2020	Salon Municipalia à Marche-en-Famenne	Ministère des pouvoirs locaux
27/05/20	Les Chenilles processionnaires	Adalia
22/10/2019 au 11/02/2020	Formation Responsable Energie	ICEDD
21/09/2020 au 28/06/2020	Formation Conseiller en environnement	IFAPME

Contacts extérieurs et partenariats

GAL Meuse@Campagnes

Le GAL Meuse@Campagnes, qui a été mis en place en 2017, travaille sur le territoire transcommunal: ANDENNE, FERNELMONT et WASSEIGES. Il est organisé sur la base d'une A.S.B.L. qui met en œuvre la stratégie de développement local conçue pour le territoire des 3 communes et dans le cadre du programme européen LEADER. Il est possible que le service de l'Environnement soit amené à collaborer sur 3 projets gérés par le GAL, à savoir :

- Des jardins au service de la citoyenneté : agence jardinière locale (collaboration existante).

Contrat Rivière Haute-Meuse (CRHM)

Un Contrat de rivière regroupe tous les acteurs de l'eau (administrations et pouvoirs publics, associations, citoyens) autour d'un même programme pluriannuel d'actions, le Protocole d'Accord. Les signataires de ce programme s'engagent moralement et volontairement à atteindre des objectifs déterminés dans des délais raisonnables et en assurer l'exécution dans le sous-bassin hydrographique concerné. La Ville d'ANDENNE est un des acteurs engagés dans le Contrat Rivière Haute-Meuse et le service de l'Environnement participe régulièrement aux réunions organisées.

Le 4 décembre 2019, à la Citadelle de NAMUR, la Ville d'ANDENNE, représentée par Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin de l'Environnement, a signé le protocole d'accord 2020-2022 avec le CRHM en présence des communes partenaires.

Malheureusement, avec le confinement en mars 2020, l'activité prévue dans le cadre des Journées wallonne de l'eau a dû être annulée.

Par contre, le service a apporté son soutien pour la mise en place de panneaux de signalisation des cours d'eau aux croisements de sentiers de promenade et de pistes cyclables, la commande de macarons « *ici commence la mer* » pour la prévention de la pollution au niveau des avaloirs (lutte contre les mégots de cigarette et petits déchets), la remise d'avis sur la *proposition de modification des Comités locaux ainsi que du logo du CRHM*.

Il a également servi d'intermédiaire avec la Direction des services techniques communaux pour que, dans le cadre de la réfection d'un pont sur le Samson, puisse être effectuée la pose de nichoirs à cincles plongeurs car le dessous de la structure est l'unique emplacement où niche cet oiseau.

Zone de Police des Arches

Dans certaines situations litigieuses, le Collège sollicite l'intervention conjointe de la Police et du service de l'Environnement. Il s'agit de visites sur le terrain pour analyser des dépôts de véhicules hors d'usage, de déblais, de déchets inertes, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers... Ces derniers nécessitent également la collaboration de la Direction des Services techniques pour procéder à l'évacuation des déchets présents sur des terrains communaux. De plus, de nombreuses informations sont échangées entre les services concernant diverses infractions (dépôts illicites, cadavres d'animaux, incinération de déchets, conflits de voisinages, gestion des trottoirs, évaluation des poids de déchets dans les poubelles à puce lors d'enquêtes, déblocage des voiries par la police de la route lors des collectes par le BEP, conditions des permis d'exploiter en cas de nuisances aux riverains pour vérification sur les lieux,...).

BEP-Environnement

Le partenariat avec cette intercommunale namuroise est incontournable. Les principaux échanges se font autour des collectes des déchets ménagers (résolution des problèmes de collectes, analyse des difficultés de collectes en certains lieux ou durant des travaux, élaboration du calendrier annuel de collectes, la gestion des vidanges des bulles à verre et de leur propreté, etc...) mais aussi lors d'actions relatives à la thématique « *déchets* » tels que de l'accompagnement (technique, administratif, etc.) dans les projets « *Commune zéro déchet* », la réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles, la présence de stands d'information lors d'événements dans la Ville, etc...

La collaboration avec la commune se manifeste également via le relais d'informations à destination des agriculteurs pour les campagnes de collecte des pneus de couverture de silos ou des bâches plastiques, la diffusion des informations aux publics cibles pour les campagnes de collecte de jouets, vélos et livres. Des réunions de coordination ou d'échanges de point de vue sont ponctuellement organisées pour, notamment, aborder des problématiques plus spécifiques.

SPW

C'est par exemple avec la Direction des Cours d'Eau non navigables que la gestion des plantes invasives (Berce du Caucase) est organisée. Ces plantes font l'objet d'un encodage rigoureux par le SPW et par les services Environnement et des Espaces verts de la commune sur une plate-forme qui permet de suivre les actions d'éradication sur le terrain et voir ainsi l'évolution des populations.

D'autres invasives comme la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon font l'objet de formations spécifiques quant à leur gestion. Une aide est également apportée par le CRHM qui, par exemple, chaque année, procède à des campagnes d'arrachage de balsamine le long des cours d'eau.

Le SPW nous assiste également via le DNF pour les problèmes de gestion d'animaux (fouines, sangliers, blaireaux, castors...), ainsi que via l'Administration pour la gestion des déclarations et permis d'environnement (DPA) ou pour des contrôles sur les sites d'exploitation d'entreprises afin de constater des manquements aux permis octroyés (DPC). Le service établit des rapports et autres documents officiels pour tous les dossiers subsidiés par le SPW dans le cadre des projets favorables à la biodiversité (Plan Maya, Fête de l'Arbre, cimetières verts,..) ou à la propreté publique (Mise en Place d'un Plan Local de Propreté).

Autres partenaires

Dans les actions en lien avec les entreprises, quelques contacts ont été pris avec PROMANDENNE ainsi que le Port autonome de NAMUR. Ces deux acteurs incontournables accompagnent les entreprises dans leur développement et le service de l'Environnement reste très attentif à leurs actions. Ces deux organismes nous sollicitent également pour obtenir des informations concernant les conditions d'exploitation, l'échéance des permis, des dépôts de déchets, des nuisances subies par des riverains de la part d'entreprises... D'autres contacts plus spécifiques sont également pris avec l'AFSCA, l'A.S.B.L. TERRE, l'INASEP, la Zone NAGE, le Centre Apicole du Château de SEILLES, le conservateur de la réserve naturelle de Sclaigneaux, les différents agents du SPW (DPA, DNF, Division de l'eau, Direction des déchets et du sol...), l'ASBL ADALIA, Rendac, Infrabel, les écoles communales...

Suivi administratif

Helpdesk : téléphonique, mailing, visite

Le service est très fréquemment sollicité par la population, principalement pour des questions environnementales mais également pour d'autres sujets. Les sollicitations parviennent par différents canaux (appels téléphoniques, mails, courriers, le Facebook de la Ville ou encore le formulaire disponible sur internet) et abordent un grand nombre de thématiques directement ou indirectement liées à l'environnement. Voici quelques sujets récurrents :

- demandes d'informations pour les déclarations ou les permis (procédures, délais, coûts...) ;
- problèmes de dépôts illicites de déchets sur le domaine communal ;
- problèmes de voisinage (taille de haies ou d'arbres, bac compost proche, animaux qui vagabondent, cheminée avec fumées gênantes, défaut d'entretien de terrains, bruit...) ;
- problèmes dus aux collectes (sacs ou poubelles oubliés par le BEP) ;
- gestion et tri des déchets (porte à porte, encombrants, parc à conteneurs...) ;
- existence de primes (énergie, vélo électrique...) ;
- demande d'enlèvement d'animaux morts le long des voiries ;
- signalement de pollutions (eau, air...)
- demande de dérogation pour raccordement à l'égouttage public, forage de puits...
- ...

Pour répondre à ces questions, le service de l'Environnement se base essentiellement sur les règlements et législations en vigueur (propose l'intervention de l'agent de quartier ou un rendez-vous en bureau ou sur place avec l'équipe du service Environnement.

De nombreuses entreprises, indépendants ou particuliers sollicitent ledit service pour savoir si l'activité envisagée est classée ou pas et quel type de permis est nécessaire, quelles sont les démarches administratives à remplir... Le service de l'Environnement doit souvent fournir les formulaires ad hoc et renseigne les demandeurs quant à la manière de les compléter et de la procédure à suivre, si un permis d'urbanisme est aussi nécessaire et dans ce cas dirige ceux-ci vers le service adéquat.

Cette année, ce ne sont pas moins de 1.527 courriers sortants (ayant une importance certaine et susceptible de faire l'objet d'une recherche postérieurement, d'autres documents/mails n'étant pas forcément numérotés) qui ont été émis par le service de l'Environnement. Plus de 831 courriers (papiers) entrants qui ont été traités. Quelques 315 notes qui ont été présentées au Collège communal. Le nombre de demandes par mail est aussi en constante croissance et nombreux ont été les questions/problèmes qui ont été traités par le service de l'Environnement.

Gestion des permis d'Environnement

En 2020, 15 dossiers de demande de permis de classe 2 ont été nouvellement reçus, avec des dossiers traités ou achevés par le service suite à des introductions en 2019. A titre d'information, les catégories reprises dans ces permis étaient la modification des conditions particulières d'exploitation, les renouvellements de permis pour des autorisations arrivées à échéance (garage, placement de grandes citernes de gaz, station-service, atelier de machines agricoles, atelier de constructions métalliques, forage pour captage d'eau, dérogation au raccordement à l'égouttage, désamiantage de grande importance).

Le traitement administratif de ces dossiers consiste : à présenter la demande au Collège, envoyer le dossier au SPW, préparer l'enquête publique avec courriers aux habitants, créer les affiches d'enquête publique, rassembler les avis, remarques et oppositions et les transmettre au SPW, représenter le point au Collège, afficher la décision, envoyer la décision aux instances sollicitées...

Toutes ces démarches devant être effectuées suivant des échéances bien précises et courtes. Ce type de permis s'étend sur une durée de 110 à 140 jours depuis la date du dépôt de demande jusqu'à l'envoi de la décision et le certificat d'affichage de celle-ci.

Gestion d'enquêtes publiques

En plus de ces demandes d'autorisations de permis d'environnement, le service a aussi organisé 6 enquêtes publiques au niveau fédéral, provincial ou/et régional concernant :

- Province de Namur – Dépôt d'explosifs Carmeuse SA ;
- SPW – Plan Air Climat Energie ;
- SPW- Plan de lutte contre le bruit ferroviaire en Wallonie ;
- SPW – Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon adoptant les liaisons écologiques visée à l'article D.II.2,§2, alinéa 4 du Code du Développement territorial ;
- l'adoption du calendrier, du programme de travail et des enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration du 3e cycle des plans de gestion par district hydrographique (2022-2027) ;
- cartographie des cours d'eau prioritaire pour la libre circulation des poissons.

Gestion des formulaires de cession

Fourniture des documents de cession lors de ventes de biens (citernes gaz et mazout), lors de cession entre sociétés ou particuliers pour des activités définies. Le service gère donc le suivi administratif de ces demandes et en informe la DPA.

Gestion des déclarations de classe 3

Cette année, ce ne sont pas moins de 130 dossiers de déclaration de classe 3 qui ont été traités par le service soit un équilibre des demandes par rapport à l'année dernière (120). Celles-ci concernent des citernes de mazout ou de gaz, des stations d'épuration, des stockages temporaires de déchets, des chantiers de désamiantage de minime importance, des ruches, des antennes stationnaires d'émission, commerces de détails, réservoirs d'air comprimé, climatisation, car-wash manuels, petites exploitations agricoles...

Ces déclarations peuvent être encodées électroniquement sur le site du SPW mais nous parviennent encore régulièrement sous format papier. Le cas échéant, le service encode le formulaire online pour le demandeur et effectue également pour lui les recherches de parcelles cadastrales si le demandeur n'a pas connaissance de ces informations. Dans tous les cas, le point est présenté au Collège communal et la délibération officielle est ensuite envoyée au requérant. En 2019, le service a reçu de très nombreuses personnes au sein de ses bureaux pour les aider au remplissage de leur dossier, une demande sur deux nécessite donc un contact téléphonique voire une rencontre. Durant la crise sanitaire, un soin particulier a été apporté à aider les gens au téléphone ou via des explications précises par mail pour le remplissage de leur formulaire.

Gestion des animaux morts

Lorsque le service est contacté pour des animaux morts (blaireau, renard, biche, chien, chat, mouton, cheval, vache, chevreuil, sanglier...) ou des restes d'animaux (viscères) sur la voie publique, nous assurons l'enlèvement de ces derniers via RENDAC (clos d'équarrissage). Il s'agit parfois de dépouilles d'animaux privés abandonnés sur la voie publique et dans ce cas, une enquête est menée avec l'aide de la Police à l'effet d'identifier le propriétaire.

Gestion de la problématique due aux scolytes

Les épicéas wallons subissent actuellement des attaques d'insectes ravageurs, les scolytes (*Ips typographe*), provoquant la mort de l'arbre à court terme et la dégradation de son bois à moyen terme. L'importance des attaques d'insectes crée une crise sanitaire majeure avec des risques de contamination très élevés aux épicéas voisins. Par ailleurs, l'importance des volumes de bois concernés et l'obligation légale de les mobiliser dans un délai bref a amené le service de l'Environnement à renseigner un nombre important de particuliers et de propriétaires de sapinière. Ceux-ci ont par ailleurs été invités à couper et évacuer les arbres malades selon la procédure préconisée par le DNF.

Remise d'avis

La Conseillère en Environnement est régulièrement sollicitée pour remettre des avis tant dans les dossiers de demande de permis d'environnement que dans les demandes de permis unique. Le service de l'Urbanisme demande également certains avis dans le cadre d'octroi de permis d'urbanisme, soit + - 26 avis rendus en 2020.

Le service Qualité/Habitat est également amené à solliciter l'avis de la Conseillère dans des dossiers où l'aspect environnemental intervient. Les Directions des services financiers, des services techniques et des services juridiques requièrent régulièrement des avis sur les paramètres environnementaux de leurs dossiers.

Mise à jour de l'Agenda 21 local

En respect des dispositions définies dans l'Art. R.41-12, Livre 1er du Code de l'Environnement (conditions d'octroi de subvention pour le conseiller en environnement, la Ville d'ANDENNE doit mettre un Agenda 21 local sur pied. Il revient au service de l'Environnement, avec le soutien des Autorités communales et l'aide de l'Administration communale, de mener à bien ce projet d'Agenda 21 local. L'état d'avancement de ce dernier est transmis à la Région Wallonne avec le rapport annuel de la Conseillère en Environnement.

Concertation : commissions d'accompagnement

Commissions d'accompagnement CARMEUSE et LHOIST : voir partie 4 (Carrières).

La mise en place d'un comité d'accompagnement spécifique à LHOIST a également été mise en place cette année afin d'obvier à une demande spécifique du DPA.

Les autres comité d'accompagnement concernent le Château de Chérumont, la société Fondatel, la Réserve naturelle et en 2020 l'installation d'un comité pour la société TMI rue des Marais.

Organisation des réunions de la Commission agricole et suivi administratif suite aux calamités/sécheresse

Suite aux sécheresses de cette année, le service Environnement a ainsi rassemblé deux fois en 2020 les experts agricoles, la Région, la Ville et les agriculteurs travaillant sur des terrains andennais. Après avoir invité ces derniers à compléter un procès-verbal relatif aux dégâts constatés sur les cultures suite à un ou plusieurs phénomène(s) naturel(s) particuliers (calamité(s) agricoles(s)) durant la période de croissance des végétaux ou lors des récoltes, le service a tenu à jour les divers documents et bases de données. Ensuite, le service rassemble et compile l'ensemble des procès pour pouvoir rentrer ces derniers auprès du SPW dans les délais impartis. Un rapport statistique est également rédigé pour la Région afin d'estimer les types de cultures les plus ou moins impactés, les pertes observées, etc,...

GESTION DE PROJETS

Répondre aux appels à projet

Notre Administration est régulièrement sollicitée pour des appels à projets auxquels le service de l'Environnement essaye de répondre favorablement dans la mesure du possible. En effet, ces projets sont accaparants en terme de temps et de personnel et très souvent la candidature associée est à remettre dans un délai très bref (voire trop court) pour être en outre assez souvent refusée par la suite.

En 2020, le service de l'Environnement a suivi les projets suivants :

ANDENNE, Commune Zéro Déchet

La Ville d'ANDENNE s'est engagée depuis maintenant un an en tant que commune zéro déchet. Elle est soutenue par son intercommunale, le BEP-Environnement, pour réaliser des actions auprès de différents publics.

En interne, les actions réalisées sont les suivantes :

- mise en place de réunions de travail régulières avec le BEP, d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Suivi ;
- sensibilisation au gaspillage alimentaire du personnel communal en charge des cantines scolaires ;
- réalisation d'une charte durable pour les achats ;
- création d'une écoteam. Il s'agit d'un groupe de travail composé de travailleurs des différents services communaux. Ses membres fixent des objectifs et proposent des actions concrètes destinées à favoriser des comportements plus respectueux du développement durable. Ces actions sont directement portées et implémentées par les membres eux-mêmes).

En externe, les actions menées sont :

- La réduction des emballages jetables

Cette action s'adresse aux commerçants et aux citoyens. L'objectif est de créer un label « *Commune zéro Déchet* » et d'inciter ces derniers à diminuer leur production de déchet via diverses alternatives allant dans ce sens (exemple : promotion des contenants réutilisables, mise à disposition de doggy bag dans les restaurants...). Malheureusement, suite à la crise du Covid, cette action a été reportée pour 2022.

- La promotion du réemploi et du seconde-main

Le projet est aussi l'occasion de promouvoir les services de la Ressourcerie namuroise avec laquelle la commune a déjà une collaboration. Pour ce faire, deux dépliants prévus à cet effet ont été créés.

- Des animations scolaires

Du côté des écoles, des animations autour de la prévention et du zéro déchet leur sont proposées.

- Des animations sur le réemploi

En collaboration avec l'asbl « *L'Envol* », des ateliers de sensibilisation sont animés pour les membres intéressés.

« Label Ecole Plus Propre »

L'A.S.B.L. Be WaPP et Fost Plus se sont associés pour financer ce projet. Afin de le mener à bien sur le terrain, le BEP-Environnement, la Copidecet l'asbl GoodPlanet ont été sollicités. Les deux écoles communales maternelles et primaires de VEZIN (ANDENNE III) font parties des 50 établissements lauréat de ce projet. Celui-ci a pour objectif d'aider les écoles participantes à mettre en place un plan d'actions alliant à la clé, une labellisation « *Ecole Plus Propre* » ainsi que l'obtention d'un soutien financier de 750 euros pour l'achat de matériel de tri, de prévention ou de propreté.

Durant 1 an, les deux écoles de VEZIN ont bénéficié d'un accompagnement de terrain, d'un suivi personnalisé par trois agents dont l'un du BEP Environnement ainsi que deux du service de l'Environnement afin de rédiger ledit Plan d'actions en vue de l'obtention du label « *Ecole Plus Propre* ».

« Ma Commune en transition »

Le précédent Ministre de l'Environnement avait décidé de soutenir les communes qui font le choix de s'investir en matière de transition écologique, compte tenu des spécificités de leur territoire tels que les initiatives Zéro déchet, Zéro pesticides ou les productions locales, l'exemplarité de l'Administration... Pour y parvenir, la Wallonie se proposait d'être notre partenaire financier en lançant l'appel à projets "*Ma commune en transition*" : le montant octroyé par la Wallonie sera équivalent à celui octroyé par la commune (50 % Région wallonne - 50 % commune). La part totale de la Région wallonne n'excédera pas 5.000 euros.

Les projets proposés devaient se faire sur deux axes :

- l'exemplarité via le développement d'un projet dont l'administration communale aura la charge ;
- le soutien aux acteurs associatifs de son territoire.

Le service de l'Environnement a proposé 2 projets qui ont été retenus pour un budget de 5.000 euros afin d'encourager notre commune à soutenir ou initier des initiatives en faveur de la transition écologique sur notre territoire. Pour rappel, un subside de 1.000 euros pour le projet de Forêt-jardin et un subside de 4.000 euros pour le projet de propreté publique lié notamment aux problèmes des mégots de cigarettes. Bien que le projet Forêt-jardin ait été initié, il a malheureusement dû être abandonné sur le site prévu initialement de par la qualité de la terre de la parcelle choisie. L'idée était ensuite venue de créer le projet sur la parcelle jouxtant la nouvelle salle communale de Thon mais cette dernière étant trop petite, les auteurs du projet ont décliné cette offre. Nous sommes actuellement à la recherche d'un autre terrain où déployer le projet mais la surface nécessaire étant assez grande, il est difficile d'identifier un endroit idéal sur un terrain communal.

Plan Local de Propreté

Le précédent Gouvernement wallon avait lancé un appel à candidatures en vue d'accompagner les communes dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de leur plan local de propreté (PLP). Grâce à cette aide, le Ministre de l'Environnement souhaitait encourager les projets visant à prévenir, réduire et gérer les déchets sauvages et les dépôts clandestins mais aussi les actions permettant de mesurer la propreté publique (via l'utilisation de l'outil Clic 4 WaPP). Les premières mesures ont lieu fin novembre et se poursuivront tous les trimestres.

La Ville d'ANDENNE, comme 60 autres communes, va pouvoir bénéficier d'un budget de 1.000 euros et a été accompagnée durant 6 mois par deux structures expertes (RDC Environnement et Espace-Environnement) qui nous soutiennent dans la rédaction de notre plan local de propreté 2019 ainsi que dans le développement des outils de communication associés qui nous permettront ensuite de mettre ce PLP en œuvre.

« C'est ma ruralité »

Cet appel à projet du Gouvernement wallon mené par Madame IURETIG et Monsieur EVRARD du service Espace verts de la DST, avec l'aide des équipes techniques, a pour objectif de favoriser les liens intergénérationnels et les espaces de rencontre et de bien-être en milieu rural. Les communes lauréates, comme ANDENNE, ont reçu un subside maximal de 15.000 euros (taux de subventionnement de 80%) pour des investissements matériels. La Commune d'ANDENNE, qui avait proposé le réaménagement du Parc de SCLAYN situé en bord de Meuse, dans le centre du village, a pu réaliser le projet.

Les travaux de transformations ont ainsi pris fin en 2020 transformant le parc en véritable lieu de rencontres et de récréation pour les jeunes et les aînés. En effet, un potager urbain partagé, une zone de pique-nique pour tous avec tables, kiosque et barbecue ont déjà permis aux visiteurs de profiter des lieux. Beaucoup de gens de passage (cyclistes) ont ainsi pu s'arrêter le temps d'une pause pique-nique.

Divers jeux permettent aux enfants et aux plus grands de s'amuser au grand air (toboggan et balancelle pour les petits, table de ping-pong, jeu de dames, terrain de pétanque et un module de streetworkout fort apprécié des sportifs pour parfaire leur entraînement.

Malheureusement, suite à la crise sanitaire survenue en mars et au confinement que nous avons vécu, l'inauguration de ce parc avec les riverains n'a pu avoir lieu sur place, celui-ci ayant été fermé au public à la même période.

Plan Maya

Dans le rapport Maya 2019-2020 les actions présentées en faveur des pollinisateurs sous le titre « *le gîte et le couvert* » ont été en partie approuvées : la réfection de la toiture plate du Centre culturel a été subsidiée mais l'aménagement du rucher urbain didactique dans le parc Dieudonné sera réalisé sur fonds propres car non retenu. Ce dernier projet avait été mis en suspens suite au premier confinement et sera remis en œuvre au printemps 2021 avec l'aide des services Bâtiments et Espaces verts. La ruche pourra ainsi être installée à la bonne période, avec l'aide du Centre apicole du Château de SEILLES avec lequel les devis pour l'achat de ce matériel apicole ont déjà été réalisés. Enfin, le service Environnement réalisera les panneaux informatifs sur le fonctionnement de la ruche pour les visiteurs du parc, lesquels seront apposés le long des parois en plexi glass placées autour de la ruche pour la protéger et permettre aux visiteurs du parc de profiter du spectacle des abeilles et de leur travail.

- l'organisation de la Quinzaine des abeilles et des pollinisateurs, en présence du centre apicole et d'autres stands, lors de l'inauguration du nouveau parc de SCLAYN réaménagé avec des fleurs mellifères, n'a pu être organisée pour les raisons dues au premier confinement ;
- le confinement n'a cependant pas empêché le service des Espaces verts de continuer ses aménagements en faveur des pollinisateurs (nouvel hôtel à insectes dans le parc de Sclayn) réalisé par nos équipes - coût faible pour la mise en œuvre - entouré d'un grand pré fleuri et d'un panneau informatif pour le public, nouveaux aménagements mellifères sur le territoire (ronds-points rue Hendschel et, rue de l'Hôpital, îlots chaussée d'Anton, parc de SCLAYN, nouveau parterre monochrome aux Quatre coins), vivaces mellifères également dans les nouveaux bacs placés sur le pont d'ANDENNE ;
- la partie du projet 2019-2020 du Plan Maya consistant en la réfection de la toiture plate du Centre culturel a été réalisée : le Service des Espaces verts a réaménagé totalement celle-ci au moyen de fleurs et plantes mellifères, source de pollen pour les pollinisateurs (couvert) lesquelles montrent déjà un beau volume. Un système d'arrosage automatique est en cours d'installation afin d'assurer la vie de ces végétaux durement éprouvés lors des chaleurs du précédent été.

La distance à parcourir est très courte entre la ruche et la toiture, ce qui permettrait à la ruche de profiter d'un apport supplémentaire en matière première

Enfin, l'idée est également de pouvoir faire venir les écoles dans le parc et d'organiser avec elles des démonstrations avec l'aide du Centre apicole. Le plexi-glass permettrait à l'apiculteur/trice de montrer les plaques de la ruche et l'activité qui s'y opère tout en préservant la sécurité des visiteurs.

Le Centre culturel, associé au projet Maya 2019-2020, organiserait, quant à lui, une activité sur les abeilles et pourrait montrer le toit du Centre comme "*nourriture*" et faire visiter, à deux pas de là, la ruche et les abeilles qui ramènent le pollen à leur reine.

L'idée est d'inter-connecter le centre culturel, les services de la Ville et le Centre apicole dans un but de sensibilisation majeure du public envers les pollinisateurs et les insectes en déclin.

Cimetières verts (Cimetière de la Triche)

Le cimetière de la Triche a obtenu, en 2020, le label « *cimetière trois feuilles* » pour sa complète refonte et verdurisation.

Ce label illustrera le travail colossal effectué par le service technique communal dans ce cimetière avec, notamment, l'enherbement complet du site, l'aménagement d'une double aire de dispersion et d'un pré fleuri par le service des Espaces verts à l'entière satisfaction de la population qui a parfaitement intégré le concept de « *cimetière vert* » sans vraiment d'opposition, ce qui conforte la Ville dans son choix de progresser dans cette voie.

Un label « *trois feuilles* » a été sollicité auprès de la Ministre de l'Environnement pour le cimetière de l'Eglise de NAMECHE à présent terminé qui a, lui aussi, positivement touché les visiteurs du cimetière.

Les équipes techniques sont à présent sur un nouveau chantier de verdurisation au cimetière de VILLE-EN-WARET.

LES PROJETS COMMUNAUX

Afin d'améliorer la visibilité des projets menés par le service de l'Environnement, il a été décidé de travailler selon deux grands axes : le premier touchant aux aspects liés à la biodiversité au sens large et le second à la propreté du territoire. Afin de renforcer la cohérence des projets qui en découlent, le service a réalisé une nouvelle identité visuelle sous forme de logos, un par axe. C'est en se basant sur cette nouvelle répartition que le contenu du site Internet de la Ville d'ANDENNE dédié à l'Environnement a complètement été repensé. Ce remaniement complet peut-être apprécié via le lien suivant : www.andenne.be/vie-communale/environnement/. Bonne visite !

Le présent point va donc présenter : les outils de gestion utilisés et mis en œuvre par l'Administration communale pour réduire notre impact sur l'environnement et les projets mis sur pied par le Service de l'Environnement pour inciter les citoyens à s'impliquer dans ces démarches.

Axe 1 : ANDENNE BiodiverCité

Outils de gestion communaux

La Ville d'ANDENNE disposant de paysages, d'une flore, d'une faune, d'un sous-sol et de ressources naturelles qui méritent d'être préservés, l'Administration communale gère ceux-ci en mettant en œuvre ou en utilisant des outils de gestion spécifiques, tels que :

Gestion des zones protégées

Ce sont ainsi plus de 630 hectares qui ont un statut de zones protégées sous les appellations suivantes :

- Réserve Naturelle Agréée tel que le site de Sclaigneaux (18 ha) ;
- Réserve Naturelle Domaniale tel que le site Sclaigneaux-Foresse (50 ha) ;

- Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) tel que des carrières et anciennes carrières, des bois, des grottes, des rochers, des sablières, des tunnels, des mares... soit 24 sites répartis sur une superficie totale de 558 ha ;
- Deux zones Natura 2000 s'étendent en partie sur le territoire andennais et englobent les réserves naturelles. Il s'agit des sites dénommés :
 - "*Vallée de la Meuse*" (code BE35006) retenue grâce à des biotopes (habitats) très spécifiques tels que des landes sèches, des pelouses calaminaires, des pentes rocheuses calcaires, des hêtraies calcicoles, qui ont permis l'installation d'une faune exceptionnelle (écaille chinée, triton crêté, bécassine sourde, pic noir, alouette lulu...) ;
 - "*Bassin du Samson*" (code BE35005) retenue pour ses biotopes très particuliers tels que des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles, des pelouses calcaires, des mégaphorbiaies, prairies de fauche de basse et moyenne altitude, éboulis sur roches calcaires, pentes rocheuses calcaires, hêtraies à luzule, chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies, forêts de ravins et de pentes, des forêts alluviales abritant une faune exceptionnelle (lamproie de planer, chabot, triton crêté, cigogne noire, bondée apivore, martin pêcheur d'Europe, pic noir,...).
- Sont également répertoriés et cartographiés sur le territoire 262 arbres (isolés ou en alignement) et des haies remarquables. Ceux-ci, en plus de leur importance environnementale, présentent des intérêts (paysager, taille exceptionnelle, dendrologique, curiosité biologique, historique, folklorique/religieux, repère géographique) qui font d'eux des parties prenantes de notre patrimoine. C'est pourquoi ces haies, alignements ou arbres isolés remarquables sont protégés : toute modification de leur silhouette ou toute velléité d'abattage sont subordonnées à une autorisation délivrée par le Collège communal, après consultation des services de la Division de la Nature et des Forêts.

Le service de l'Environnement organise les réunions du comité de gestion. En 2018, les différents acteurs se sont réunis en mai pour discuter des mesures de gestion en cours, des inventaires floristiques et faunistiques réalisés, ...

Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) et gestion différenciée

Le PWRP est la transposition, au niveau de la Région Wallonne, de la Directive européenne 2009/128/CE définissant un cadre communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Depuis juin 2019, ANDENNE est une commune "*zéro pesticide*" dans les espaces publics. Concrètement, cela se traduit par une série de mesures prises pour interdire l'utilisation de pesticides sur des revêtements ou des lieux publics avec la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts qui consiste à appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation,... A l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques. Le service des Espaces verts a depuis longtemps déjà adopté toute une série d'actions dans le cadre de ses tâches quotidiennes, en vue de réaliser une gestion différenciée des espaces verts communaux (paillage par récupération de tailles de végétaux, achat de paillage biologique (miscanthus) ou minéral, parties de prairies non fauchées et laissées en prés fleuris, choix de fleurs mellifères pour le fleurissement, désherbage manuel, etc...

Avec l'entretien des cimetières à présent verdurisés, c'est la dernière étape du processus de gestion sans pesticide qui est franchie.

Convention bords de routes et fauchage tardif

Depuis 2013, le Collège communal a rejoint les nombreuses communes en signant la convention « *fauchage tardif* » des bords de route avec le SPW. Le fauchage tardif a été mis en place sur base des propositions de bords de route du SPW, mais aussi sur des parcelles proposées par la ville. Ce qui porte la superficie dédiée à 2,33 ha. Pour permettre la reconnaissance des zones concernées, des panneaux de signalisation spécifiques fournis par le SPW ont été placés aux abords. En 2017, 66 inventaires botaniques avaient été réalisés par le DNF. Ils ont permis d'identifier 255 plantes différentes dont certaines sont caractéristiques des végétations de la prairie de fauche riche en fleurs. La campagne s'est poursuivie en 2018.

Participation au Concours Wallonie en fleurs

Pour la troisième année consécutive, le service de l'Environnement avait participé en 2019 au concours afin de mettre en avant le fleurissement de l'entité andennaise réalisé par les équipes des Espaces verts.

La Ville d'ANDENNE s'était ainsi vu remettre le prix d'excellence (3 fleurs) en date du 7 novembre 2019 en présence de Dominique NOEL (maître de Cérémonie), du SPW et d'Adalia 2.0. Un chèque de 1000 euros avait été offert pour une utilisation auprès de pépiniéristes locaux. Les cinq panneaux avec ce label sont visibles aux entrées de la Ville et dans la bande Belle-Mine.

En 2020, la Ville ne pouvant participer, elle a ardemment préparé le concours 2021 avec des nouveautés florales et d'aménagements / réaménagements d'espaces verts.

PROJETS PARTICIPATIFS

Le service de l'Environnement a proposé 4 projets aux citoyens en 2019.

Journées wallonnes de l'eau

Le 25 mars 2020, la Ville d'Andenne en collaboration avec l'Agence Jardinière Locale (GAL Meuse@Campagne) et le CRHM avaient organisé un atelier de création de produits pour le jardin bon pour l'environnement. Malheureusement, en plein début de premier confinement, cette activité a dû être annulée.

Potagers urbains partagés à VEZIN, SCLAYN et un futur promenade des Ours

Ce projet a été mené de concert par le service de l'Environnement et la Direction des services techniques. Outre le potager urbain géré par des bénévoles (les légumes seront en libre accès sur le modèle des « *incroyables comestibles* » déjà fort connus en Europe), des petits fruitiers ont été plantés comme dans le parc de SCLAYN.

Des parcelles supplémentaires ont été créées à la demande des jardiniers de VEZIN sur le terrain communal à l'arrière de l'église, laquelle soutient ce projet au sein du village par son accord pour pouvoir installer prochainement un réservoir afin de récolter l'eau de pluie de la toiture de l'église pour aider les jardiniers lors de l'arrosage. Le projet est également soutenu par le GAL qui organise des formations avec ces jardiniers.

De nouveaux aménagements sollicités par les jardiniers ont été acceptés par le Collège communal (construction d'un abri sur pilotis, plantation d'un grand arbre, fruitiers, compost, trois nouveaux bacs libre d'accès près de l'église).

Les premières plantations de ces potagers sont soutenues financièrement par le Service de l'Environnement qui assure un suivi saisonnier.

Enfin, depuis septembre 2020, les travaux d'aménagement de la zone de secours avec les zones potagers à l'arrière des appartements de la Promenade des Ours ont débuté. Le service Environnement a décroché un subside provincial dans le cadre de l'appel à projets « *Aménagements favorisant la biodiversité dans le but d'une production alimentaire en 0 phyto* ».

Fête de l'Arbre

La "Fête de l'Arbre" ne pourra malheureusement pas se dérouler le 29 novembre 2020 sur la place des Tilleuls, avec distribution gratuite de plants en raison du deuxième confinement imposé dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Une alternative est à l'étude au sein du service pour le printemps prochain.

Vergers urbains partagés

Après un premier verger qui a vu le jour rue de la Houssaie à LANDENNE, un projet de deuxième verger urbain partagé a été présenté dans le cadre des subides octroyés par la Région pour la plantation sur terrains publics. Ce deuxième verger composé d'arbres fruitiers et de haies de petits fruitiers sera situé près d'une zone en fauchage tardif rue des Genêts à SEILLES.

Le service Environnement essaie de multiplier ce type de projet pour qu'à terme, il y ait un verger communal dans chaque section d'ANDENNE

Axe 2 Andenne PropreCité

Outils de gestion communaux

Les statistiques

La gestion des déchets est une matière importante pour la Commune. La pression la plus importante vient également des dépôts de déchets sauvages et clandestins.

Afin de comprendre les enjeux, voici quelques chiffres clés et quelques explications sur la gestion des déchets ménagers à ANDENNE. La Commune, en partenariat avec le BEP, a mis en place un système de collecte via des poubelles à puces pour les fractions de déchets résiduaire, en plus des collectes en sac de déchets organiques, de PMC et de papier/carton.

Sur les 39 communes gérées par le Bep-environnement, voici le classement de la Ville d'ANDENNE :

Données 2020	Classement*	Andenne	Minimum	Maximum
Déchets résiduaire	16 ^e place	63 kg/hab	49 kg/hab	111 kg/hab
Déchets organiques	37 ^e place	44kg/hab	7 kg/hab	48 kg/hab
PMC	25 ^e place	21 kg/hab	17 kg/hab	24 kag/hab
Papier/carton	27 ^e place	34 kg/hab	17 kg/hab	42 kg/hab

Données 2020	Classement*	Andenne	Minimum	Maximum
Production totale	26 ^e place	162 kg/hab	90 kg/hab	225 kg/hab

(*) Les classements pour les déchets résiduels et du total se font en fonction du tonnage le plus faible, alors que pour les déchets recyclables (organiques, PMC et papier/carton) le classement est établi en fonction du tonnage le plus élevé.

La Ville d'ANDENNE est classée en 3^e position en matière de tri des déchets organiques et se place également en milieu de classement par rapport à la production de déchets résiduels. Par contre, en analysant le cumul des 4 fractions de déchets, les habitants de la Ville d'ANDENNE se placent en 26^e position avec un total de 162 kg/hab de déchets produits par année. En terme de tonnage global, le BEP-Environnement a collecté en porte à porte en 2020 : 1.741T de déchets résiduels, 1.214 T de déchets organiques, 566 T de PMC et 754 T de papier/carton.

Ces résultats sont, somme toute, entachés par la problématique des déchets sauvages et de dépôts clandestins. De nombreuses actions sont développées par le service de l'Environnement pour tenter de réduire ces derniers. De la répression est également mise en place avec l'appui de la Police des Arches et les Directions des Services techniques, juridiques et financiers.

La carte de fidélité pour le parc à conteneurs

Comme chaque année, le service de l'Environnement a distribué en 2020 deux rouleaux de sacs organiques à tout citoyen qui ramenait sa carte du parc à conteneur remplie. Afin de rationaliser cette distribution et de proposer un guichet unique d'échange (bon PMC et carte de fidélité parc à conteneur), le service de l'Environnement avec l'aide de la Directrice financière ont décidé d'un guichet d'échange unique géré par la Direction des Services financiers.

La gestion des cartes de fidélité est quant à elle toujours assurée par le service de l'Environnement qui continue à encoder les noms des personnes et à gérer la confection et l'envoi, en début de chaque nouvelle année, des cartes aux administrés inscrits.

En 2020, 715 cartes de fidélité ont été renouvelées et distribuées, 325 nouvelles cartes ont été délivrées aux habitants qui n'en possédaient pas.

Projets participatifs

En 2020, le service de l'Environnement a donc mis sur pied ou soutenu 3 projets.

ANDENNE ma Ville Propre, Opérations "Be WaPP" : Grand nettoyage de printemps et World Cleanup Day

Pour cette 28^e édition, la Ville d'ANDENNE a eu le plaisir de s'associer avec « Le Grand Nettoyage de Printemps » organisé par l'asbl Be WaPP ainsi que le World Cleanup Day.

Ces projets ont pour objectif d'inciter des bénévoles à nettoyer les rues, places, plaines de jeux, berges de ruisseaux, forêts, Réserve naturelle afin de les sensibiliser à l'importance d'une gestion respectueuse des déchets pour tendre vers un environnement de meilleure qualité.

Le service de l'Environnement a été chargé d'accuser réception à chaque Responsable de projet, d'envoyer les courriers aux participants des éditions précédentes, d'indiquer les lieux de dépôts des déchets collectés ainsi que de préparer les kits de nettoyage pour les associations et écoles.

Dans ces projets, la collaboration avec la Direction des services techniques est primordiale. Cette dernière a été chargée de déterminer les endroits où les déchets collectés pouvaient être déposés par les participants, de procéder à leur évacuation et d'évaluer le volume ou le nombre de sacs collectés.

Ces projets nécessitent également la collaboration du service des Relations publiques car il est essentiel de sensibiliser la population en utilisant toutes les ressources. Il a donc été convenu de réaliser la publicité du projet commun, de poster sur le site Web des photos réalisées par le Service de l'Environnement, d'inviter la presse à couvrir l'événement.

Le budget 2020 dédié à cette action de sensibilisation englobe :

- le financement de 250 paires de gants ;
- l'achat de gilets fluo pour enfant et adulte ;
- la distribution des sacs poubelles « *Ville d'ANDENNE* » et PMC pour récolter et trier les déchets ;
- la souscription d'une assurance « *responsabilité civile et accidents corporels* » pour couvrir les participants.

Notons que suite à notre collaboration avec l'asbl Be WaPP, le financement des kits de nettoyage pour les particuliers a été prise en charge dans la très grande majorité par celle-ci. Ceci explique la réduction des coûts lié à ces événements de nettoyage collectif et tout particulièrement de l'organisation d'ANDENNE ma Ville Propre.

Cette année, 32 projets ont été retenus. Ils émanaient d'écoles maternelles, primaires, secondaires, d'associations diverses, clubs de jeunes, familles ou particuliers, soit au total 577 participants qui ont nettoyés près de 50 kilomètres de voiries, chemins et sentiers. Ces chiffres plus faibles qu'à l'accoutumé s'expliquent par l'absence de nombreuses écoles suite aux recommandations préconisées Covid-19.

Voici sous forme de tableau l'évolution du nombre de participants au cours des années :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participants	1.118	1.384	1.162	1.264	1.266	1.170	845	858	970	1030	577

Cette année encore, les groupes ont été soutenus par le passage de Pratima PAULUS et de la Conseillère en Environnement lors des nettoyages.

Opération « Be WaPP » : Ambassadeurs de la propreté

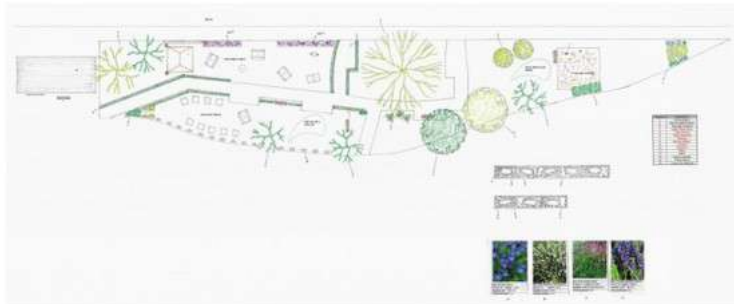
La cellule BE WAPP du SPW souhaite qu'un maximum de commune relaye cette initiative. Le Collège a marqué son accord sur cette action et a décidé d'adhérer au projet.

Pour devenir « *Ambassadeur Propreté* », il suffit de s'inscrire sur le site internet « *walloniepluspropre.be* », de choisir sur une carte la zone qu'on souhaite maintenir propre et de commander son kit propreté. Le matériel commandé est livré à domicile. Ce kit personnalisé de manière à être aisément identifiable (gants, gilet, brassard, pince et sacs reconnaissables et transparents) est fourni par BE WAPP aux citoyens, écoles, associations ou encore entreprises inscrits. Les Ambassadeurs doivent signer une charte en ligne dans laquelle sont repris leurs engagements.

Parallèlement, il est demandé à la Commune de gérer les inscriptions. La Direction des Services techniques doit quant à elle assurer le ramassage et la mise en décharge des déchets collectés par les bénévoles.

A la date du 25 novembre 2020, 39 groupes d'Ambassadeurs, contre 32 en 2019, sont inscrits au programme soit 131 participants. Une belle progression car en 2017, au lancement de l'action, la Ville comptait 8 équipes d'Ambassadeurs.

PROJET « C'EST MA RURALITE » - LIENS INTERGENERATIONNELS



WALLONIE EN FLEURS 2019



PROJET POTAGERS URBAINS PARTAGES



Sclayn



Vezin et Centre ville _ Promenade des Ours



rue de la Houssaie - Landenne

VERGERS URBAINS PARTAGES

ANDENNE MA VILLE PROPRE





ECO-TEAM ET ZERO DECHET



**Rejoignez-nous dans
l'Eco Team de l'administration**

Montrons l'exemple !

Une Eco Team, c'est quoi? Quel est le But?



CEREMONIES PATRIOTIQUES



14. Festivités et loisirs

ORGANISATION ET MATIÈRES DU SERVICE

Installée dans la Maison du Citoyen depuis 2016, l'équipe du service des Festivités et du Tourisme est composée de 5 ETP et de 2 mi-temps. Dans le cadre de l'ouverture du Phare, le Collège communal a décidé d'engager 1 ETP supplémentaire au sein du service. En contrepartie, les 2 agents affectés aux matières du Tourisme répartissent leur temps de travail à mi-temps pour le compte du service et à mi-temps au Desk d'accueil du Phare dans le cadre des missions d'information de l'Office du Tourisme.

Ainsi, dans les faits, Madame Aurélie MARCHAL a été engagée début juin pour renforcer l'équipe. Cependant, Madame Valentine DE GRAVE a démissionné fin juin. Le recrutement pour la remplacer a abouti début septembre par le remplacement de Madame Margot CORNET qui débutera mi-novembre.

Nous pouvons donc dire que notre équipe a été déforcée d'un mi-temps pendant 5 mois en ce qui concerne les matières touristiques.

Le présent rapport vous exposera le plus précisément possible ce qu'a été notre année 2020, qui ne ressemble en aucun point à une année normale.

La suspension de certaines activités festives nous a permis de rebondir sur les autres matières du service, notamment par rapport au Tourisme, un point développé plus largement dans le chapitre 25 du rapport du Collège communal au Conseil sur les Affaires communales.

DOSSIERS COURANTS

Demandes diverses

Le service des Festivités et du Tourisme traite les demandes d'organisation d'événement sur le territoire. Il peut s'agir de manifestations en tous genres, hormis les courses et les événements sportifs qui sont quant à eux gérés par la Régie Sportive Communale Andennaise : fancy-fairs, fêtes de quartier, marché de Noël, fête de musique,... Ces organisations nécessitent la délivrance d'autorisations particulières (débits de boissons, mesures de circulation routières, prêt de matériel, ...) ainsi que l'avis des services de secours quant à leur déroulement.

En 2020, organiser un événement s'est apparenté à un véritable casse-tête. Au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire, la difficulté a, en effet, surtout résidé dans l'incertitude de l'évolution de la situation et dans la rapidité de changement des règles en vigueur, qui a souvent donné lieu à des interprétations diverses. Ce contexte ne facilite pas le travail des organisateurs, qui ont souvent fini par jeter l'éponge et remettre leurs projets à une date ultérieure.

Ainsi, sur les 52 demandes nous sont parvenues (la plupart en début d'année) et qui ont été traitées partiellement ou totalement par le service, seuls 22 projets ont finalement bien pu avoir lieu.

Brocantes

Le service s'occupe de la gestion de l'organisation des brocantes sur le territoire communal et de la délivrance des autorisations aux personnes et associations demanderesse.

Comme tous les autres types de manifestation, l'organisation des brocantes a été impactée par la crise sanitaire. Lors de la période pendant laquelle elles étaient autorisées (temporairement entre les mois de mai et de septembre), elles devaient elles aussi répondre à une série de directives semblables à celles en application sur les marchés hebdomadaires, à savoir :

- sens de circulation unique ;
- filtrage des entrées et sorties ;
- nombre limité de visiteurs (1 visiteur par 1,5 mètre courant d'étal) sur le périmètre de la brocante ;
- port du masque obligatoire pour les brocanteurs ;
- règles en vigueur pour les établissements HORECA applicables aux tenanciers de débits de boissons ou de points de restauration.

Ces mesures sont contraignantes pour les organisateurs et impliquent de déployer des moyens logistiques importants, aussi bien en termes de matériel que de personnel disponible; un challenge de plus pour des associations souvent aidées de quelques bénévoles seulement.

Cette année, seule une des demandes que nous avons reçue a finalement pu aboutir :

- l'Union Namêchoise de Football. La brocante des 8 et 9 août, prévue sur le halage à SCLAYN a été annulée et l'autre s'est tenue le 22 août sur le parking du terrain de foot de NAMECHE ;
- les membres de l'ANDENNE Basket organisent chaque année la brocante du 15 août dans le centre-ville. Un accord de principe avait été obtenu pour organiser la manifestation sur deux jours plutôt que sur un, mais au vu des contraintes imposées par les normes gouvernementales, les organisateurs ont finalement renoncé à l'organisation de l'édition 2020 ;
- les brocantes sur le site Godin ont toutes été annulées, celle-ci se déroulant les troisièmes dimanches d'avril à octobre.
- une demande d'organisation de brocante émanant d'un organisme commercial nous est parvenue, mais la demande pour l'organisation des brocantes à SCLAYN (Ile Dossai) organisées par l'enseigne le "*Chineur*", n'a finalement pas abouti.

Salles communales

Au quotidien, le service des Festivités et du Tourisme assure la maintenance et la location de cinq salles communales et de deux réfectoires scolaires : la salle communale de SCLAYN (350 personnes), la salle communale de MAIZERET (50 personnes), la salle communale de SEILLES (salle (190 personnes) + cafétéria (50 personnes)), la salle de l'Hôtel de Ville (salle (220 personnes) + cafétéria (24 personnes)), le Foyer Jules Bodart et les réfectoires scolaires de NAMECHE (90 personnes - remplacé en 2021 par la salle multifonctionnelle) et de SEILLES (125 personnes - fin des locations en 2021).

Habituellement, la gestion des salles communales et des réfectoires scolaires s'articule autour de 3 axes :

- Gestion administrative des demandes de location : réception des demandes d'occupation (en ligne ou via le formulaire papier) – présentation au Collège communal – envoi des courriers et préparation des documents ;
- États des lieux des différentes occupations en présence des locataires ;

- Maintenance technique des salles communales (travaux, réparations,...).

Avec la crise sanitaire, la location des salles a quelque peu été perturbée, les conditions d'occupation variant au fil des semaines :

- mi-mars : fermeture des salles communales jusqu'à la mi-avril dans un premier temps, et finalement jusqu'à la fin du mois de juin ;
- 8 juin : reprise des occupations récurrentes pour l'organisation des cours de sport ;
- 1er juillet : reprise de la location des salles à certaines conditions édictées par le Conseil National de Sécurité. Dans les semaines qui suivent, ces mesures seront régulièrement revues en fonction des décisions prises :

Règles générales

- uniquement des places assises ;
- pas de service au bar ;
- chaque personne doit rester assise à sa propre table.

Mois de juillet

- réunions privatives seulement autorisées ou organisées dans un contexte supervisé ;
- nombre de personnes : maximum de 50 (si réception organisée par traiteur/catering professionnel ou organisée dans un contexte supervisé) ou 15 personnes (si réception non organisée par traiteur/catering professionnel) ;
- 15 personnes par table ;
- horaires de fin : 1h du matin.

Août et septembre

- réunions privatives seulement autorisées, ou organisées dans un contexte supervisé ;
- nombre de personnes : 10 ou 50 (si activité organisée dans un contexte supervisé) ;
- 10 personnes par table ;
- horaires de fin : à 23h (du lundi au vendredi et du dimanche au lundi) ou minuit (vendredi à dimanche) ;
- récolte des coordonnées des locataires.

Octobre

- réunions privatives seulement autorisées, ou organisées dans un contexte supervisé ;

- nombre de personnes : maximum de 50 (si réunion organisée dans un contexte supervisé ou après des funérailles) ou 4 personnes (si réception non organisée par traiteur/catering professionnel) ;
- nombre indéterminé de personnes si réceptions ou banquets assis organisés par une entreprise professionnelle de catering /traiteur ;
- 10 personnes par table ;
- horaires de fin : à 23h (du lundi au vendredi et du dimanche au lundi) ou minuit (vendredi à dimanche) ;
- récolte des coordonnées des locataires.

Fin du mois d'octobre : nouvelle fermeture des salles communales

Dans la mesure où les salles communales n'ont temporairement pas pu être louées, ou seulement à certaines conditions, les missions du service des Festivités et du Tourisme relatives à la gestion des salles communales ont elles aussi été impactées par la crise sanitaire. Cette suspension de locations et ces changements de législation ont entraîné leur lot de démarches administratives à mener en interne. À chaque changement de mesures, les opérations suivantes ont, en effet, été menées à bien :

- information des locataires concernés via un appel téléphonique et l'envoi d'un courrier/courriel les prévenant :
 - de l'annulation de leur réservation ;
 - des modalités d'occupation de la salle réservée en fonction des normes en vigueur.
- suivi administratif pour les paiements déjà effectués et nécessitant un remboursement ;
- rédaction d'un rapport au Collège communal établissant les conditions d'occupation ;
- mise à jour :
 - des calendriers de réservation (en ligne et sur les serveurs) ;
 - des conventions d'occupation, en concertation avec le Service juridique ;
 - des informations relatives à la réservation des salles en ligne.

Occupation des salles communales

Logiquement, ces mesures assez contraignantes ont donné lieu à peu d'occupations. Entre le mois de mars et le mois de novembre, le nombre de réservations effectives est très faible et de nombreuses annulations ont été recensées :

Salle concernée	Occupations prévues	Nombre d'annulations	Occupations effectives
Hôtel de Ville	27	18	9
MAIZERET	31	22	9
SCLAYN	43	22	21

SEILLES	34	17	17
Foyer Jules Bodart	2	1	1
Réfectoire SEILLES	9	9	0
Réfectoire NAMECHE	2	2	0

Il est à noter qu'en ce qui concerne l'Hôtel de Ville, nous avons rapidement dû changer la destination de cette salle. En effet, pour permettre l'application des mesures de distanciation en vigueur, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville fait office de salle de réunion (Conseils communaux qui se tiennent de nouveau à l'Hôtel de Ville cette année, Conseil de Police, réunion des services communaux,...) et de salle des mariages depuis le mois de mars. Ces occupations ne sont pas comptabilisées dans les chiffres avancés ci-dessus.

Ce changement de fonction implique le changement de configuration des lieux par les chargés de maintenance des salles communales dès qu'il y a un mariage prévu avec plus de 20 invités (de 1 à 2 fois par semaine).

Travaux effectués dans les salles communales

Les états des lieux étant moins nombreux, Messieurs CREFCOEUR et LESWAL, chargés de maintenance des salles communales, ont mené à bien, en parallèle de leurs missions effectuées sur le marché hebdomadaire, divers travaux dans les salles communales pendant cette période.

Salle communale de MAIZERET

Le frigo du bar a été remplacé ainsi que les cuves et les planches des sanitaires.

Salle communale de SEILLES

La salle, ainsi que la cafétéria sont désormais équipées de nouveaux frigos, tandis que la scène et l'espace du bar sont recouverts d'un nouveau parquet.

Une nouvelle porte menant aux sanitaires a été installée. Monsieur CREFCOEUR et Monsieur LESWAL ont également rafraîchi les peintures des murs, des plafonds, des radiateurs, du lattage en bois et des portes de la cafétéria, de la grande salle et des sanitaires. Les bars ont été remis à neuf (rehaussement, arrivée d'eau, dévidoir...).

Salle des Volontaires de THON

Cette année, la Ville a fait l'acquisition d'une nouvelle salle "Les Volontaires de THON". Cependant, avant de pouvoir mettre celle-ci en location et dans le but de rafraîchir les lieux, certains travaux doivent être effectués à court terme.

Depuis le mois de septembre, Messieurs CREFCOEUR et LESWAL s'attellent donc à ces différents travaux de rafraîchissement : mise en peinture des murs (scène, sanitaires et bar) et des radiateurs, remplacement des tentures actuelles (sauf scène) et des sanitaires, évacuation des anciens frigos (bar et cuisine) pour les remplacer par de nouveaux appareils.

Dans les prochaines semaines, les travaux suivants devraient encore être effectués :

- remplacement du boiler (Services techniques) ;
- placement d'une porte RF (Services techniques) ;
- acquisition de tables pour remplacer le mobilier actuellement en place.

Salle les Falijes à NAMECHE

En parallèle, le chantier des travaux de la salle multifonctionnelle "*les Falijes*" de NAMECHE a avancé comme prévu et les clés de la salle sont maintenant dans les mains de notre service. Le nouveau mobilier a été livré (40 tables et 325 chaises) par la société LEPAGE et le marché public pour l'aménagement de la scène (rideaux et pendillons) est actuellement en cours. Dès que la situation sanitaire le permettra et que le système d'ouverture automatique des portes sera installé, la salle pourra être mise en location et occupée par l'école.

Révision des règlements relatifs aux salles communales

Au vu des nouvelles salles qui s'ajouteront prochainement aux bâtiments gérés par le Service des Festivités et du Tourisme, le Service s'est penché en 2020 sur la mise à jour des règlements tarifaire et d'occupation. Ces derniers devraient être effectifs au début de l'année 2021.

Maison des Associations

Comme les salles communales, la Maison des Associations a été soumise aux mêmes contraintes en termes de fermeture (du mois de mars au moins de juin) et de modalités d'occupation.

Les occupations ont véritablement repris à la rentrée, au début du mois de septembre. Et ces dernières semaines, force est de constater que de par l'espace qu'ils offrent, les lieux connaissent un regain d'intérêt de la part de différentes asbl et services de la Ville pour y donner des cours et/ou faire des réunions. La plupart des occupants ont reconduit leur carte d'adhésion et trois nouvelles adhésions ont été comptabilisées cette année. Un bon chiffre au vu des circonstances : la Fédération libre de Reiki, la MJ Le Hangar et le Centre Saint-Lambert.

Actuellement, nous comptons ainsi 272 occupations à la Maison des Associations en 2020. Malgré la fermeture temporaire des lieux, ils s'expliquent par le fait que plusieurs salles peuvent être occupées par des locataires différents et témoignent de l'intérêt croissant abordé précédemment dans le présent rapport.

Marché hebdomadaire

Notre service assure la gestion quotidienne du marché hebdomadaire du vendredi matin (centre-ville).

En étroite collaboration avec le placier, le service des Festivités et du Tourisme coordonne l'attribution des emplacements, la maintenance et la mise à jour du plan du marché, le relevé des présences, les autorisations, la gestion des aspects légaux (modifications réglementaires, rappel des obligations aux marchands) ainsi que la diffusion d'informations utiles aux commerçants ambulants.

En 2020, la crise du Coronavirus a, comme dans beaucoup d'autres secteurs, affecté le déroulement du marché hebdomadaire.

Petit récapitulatif des grandes étapes de l'impact de la crise du Coronavirus sur l'organisation de ce rendez-vous du vendredi matin et de ses implications à ANDENNE :

1. du 18 mars au 18 mai : suspension du marché hebdomadaire
2. 13 mai : annonce suite au Conseil de Sécurité de la possible reprise des marchés hebdomadaire à partir du 18 mai, aux conditions suivantes :
 - nombre de marchands limité à 50 ambulants ;
 - sens de circulation unique ;
 - entrée(s) et sortie(s) distinctes ;
 - filtrage des entrées et des sorties ;
 - nombre maximum de visiteurs = 1 visiteurs par 1,5 mètre courant d'étal ;
 - port du masque obligatoire pour les marchands ;
 - gel hydroalcoolique à disposition des clients par tous les marchands.

À ANDENNE : en raison de travaux de réfection sur la place des Tilleuls, le marché hebdomadaire reprend sur la place du Chapitre et non sur la place des Tilleuls (en travaux), selon les principes suivants :

- ceinturage de la place du Chapitre ;
 - entrée et sortie située à proximité du Centre administratif ;
 - nombre de personnes autorisées dans le périmètre du marché : 180 ;
 - priorité donné aux marchands proposant des produits de première nécessité (= alimentation, fleurs et plantes et mercerie) et comptabilisant le plus grand nombre de présences lors des marchés hebdomadaires d'Andenne en 2019. Sur la place du Chapitre, cela correspond à environ 25 marchands ;
 - exonération accordée par la Ville d'Andenne pour les deux premiers marchés hebdomadaires de la reprise ;
 - apposition par tous les marchands d'une signalétique spécifique fournie par l'Administration communale.
3. 1er juillet : au niveau des normes gouvernementales, le début de l'été annonce :
 - la fin de la limitation du nombre d'ambulants sur le marché hebdomadaire ;
 - la présence d'un visiteur par 1,5m courant d'étal ;
 - pour le reste, l'application des mêmes mesures que celles qui guident la reprise des marchés hebdomadaires depuis leur reprise.

À ANDENNE : le vendredi 3 juillet, le marché hebdomadaire fait son retour sur la place des Tilleuls, avec l'application des dispositions suivantes :

- ceinturage complet de la place des Tilleuls ;
- entrée et sortie situées devant la place des Tilleuls, côté Inédit ;

- présence d'une trentaine d'ambulants sur les abords de la place des Tilleuls (pas de marchands sur la place dans un premier temps), élargissement des marchands présents à tous les types de métier. Sur les abords, la place disponible n'est pas suffisante pour tous les marchands, une sélection s'effectue donc dans la même lignée que depuis la reprise du marché hebdomadaire, c'est-à-dire en fonction du nombre de présence en 2019 ;
- nombre de personnes autorisées dans le périmètre du marché : 300 ;
- apposition obligatoire de bâches sous les étals et les véhicules de tous les ambulants présents.

4. 7 août : adaptation du plan du marché hebdomadaire selon les principes suivants :

- ajout de deux couloirs latéraux ;
- ajout d'une entrée et d'une sortie supplémentaires (entrée place des Tilleuls en face de la rue Rogier) ;
- retour des marchands sur la place des Tilleuls ;
- augmentation du nombre de personnes autorisées dans le périmètre du marché en fonction de l'augmentation de l'espace disponible : 400.

5. 11 septembre : suppression des couloirs latéraux situés de part et d'autre de la place des Tilleuls

6. 9 octobre 2020 : retour sur la place des Tilleuls des ambulants qui avaient d'abord refusé de le réintégrer à cause de l'apposition obligatoire des bâches en dessous des étals et des véhicules.

À ce stade, le marché hebdomadaire retrouve peu à peu sa configuration habituelle en « *Plan hiver* », avec les marchands situés sur la place des Tilleuls et sur ses abords, et les mêmes ambulants qui fréquentent généralement le marché hebdomadaire à cette période, à l'exception des volants, que l'espace disponible et les dispositions en vigueur en nous permettent toujours pas d'accueillir à nouveau.

7. 18 octobre : les dispositions prises lors du Conseil National de Sécurité interdisent la consommation sur place de boissons ou de nourriture; tout doit donc être emballé et emporté par les clients

8. 1er novembre : l'Arrêté Ministériel prévoit seulement la présence des marchands proposant à la vente des produits considérés comme essentiels, selon la liste établie (alimentation, plantes, mercerie, droguerie,...).

Toutes ces modifications représentent une masse de travail considérable pour le service des Festivités et du Tourisme, beaucoup plus importante que le temps que requiert la gestion du marché hebdomadaire de dehors de la crise sanitaire. Sur base des tâches effectuées, on estime ainsi que depuis la crise du Coronavirus, la quantité de travail relative à la gestion du marché hebdomadaire équivaut à un trois-quarts temps, quand en temps normal, il faut compter en moyenne 3h de travail par semaine.

Toutes ces mesures et leurs modifications s'accompagnent, en effet, des actions suivantes :

- élaboration des plans d'implantation en fonction des mesures et des modifications à apporter ;
- soumission au Collège communal des rapports relatifs aux différents changements, et au déroulement des marchés hebdomadaires ;
- réunions de coordination avec les acteurs concernés (Cellule de crise, Direction juridique et territoriale, Services techniques,...)

- rédactions de courriers/emails destinés aux ambulants pour les informer de l'application des mesures en vigueur à ANDENNE ;
- rédaction, en collaboration avec le service des Relations publiques, des supports de communication destinés à informer les acteurs concernés par ces modifications (communiqués de presse, courriers aux riverains,...) ;
- tous les vendredis : présence d'un membre du service des Festivités et du Tourisme sur place pour filtrer les entrées et rédaction d'un rapport sur le déroulement du marché hebdomadaire du jour.

Fréquentation du marché hebdomadaire

a) Les ambulants présents

On évalue la fréquentation du marché hebdomadaire sur base de la liste des ambulants présents, ainsi que des recettes récoltées par le placier le vendredi matin. En général, le marché a une fréquentation de +/- 60 ambulants en période hivernale et une centaine d'ambulants en été (+ de volants à cette période). Comme expliqué ci-dessus, cette année, tout a été chamboulé par la crise sanitaire. Les chiffres qui ressortent des analyses ne sont donc comparables en aucun point avec les autres années.

Cependant, il reste intéressant d'y jeter un œil :

- *Présences mensuelles : du 1er janvier au 16 octobre 2020 (cfr Graphique [1] en annexe)*

Mois	Nombre d'ambulants	Commentaire
Janvier	142	
Février	152	
Mars	23	1 semaine de marché seulement (annulation Coronavirus)
Avril	0	annulation Coronavirus
Mai	22	1 semaine seulement (reprise du marché)
Juin	94	
Juillet	141	Retour sur la Place des Tilleuls et augmentation nombre marchands
Août	112	
Septembre	130	
Octobre	95	Données d'une semaine manquantes

• *Recettes mensuelles (cfr Graphique [2] en annexe)*

Mois	Recettes	Commentaire
Janvier	1.917,00 euros	
Février	2.020,50 euros	
Mars	349,50 euros	1 semaine de marché seulement (annulation Coronavirus)
Avril	0	annulation Coronavirus
Mai	0	Exonération Coronavirus
Juin	2.214,00 euros	
Juillet	3.888,00 euros	Retour sur la Place des Tilleuls et augmentation nombre marchands
Août	2.919,00 euros	
Septembre	3.750,00 euros	
Octobre	3.099,00 euros	Données d'une semaine manquantes

L'année dernière au mois d'octobre, les recettes s'élevaient à 44.781,00 euros. Cette année, la somme totale n'atteint même pas la moitié : 20.157,00 euros. Cette énorme différence s'explique bien entendu par tous les facteurs développés ci-dessous : arrêt temporaire du marché hebdomadaire, nombre de marchands pouvant être présents limité, exonérations accordées,...

b) Présence des visiteurs

La mise en place des mesures édictées par le fédéral et notamment le comptage des entrées et des sorties nous a permis de recenser la fréquentation du marché par les citoyens.

Vous trouverez les chiffres ci-dessous :

Date	Nombre visiteurs
29-05-20	1.340 visiteurs
05-06-20	500 visiteurs
12-06-20	1.200 visiteurs
03-07-20	1.167 visiteurs
10-07-20	1.087 visiteurs
17-07-20	1.042 visiteurs
24-07-20	/
31-07-20	400 visiteurs

07-08-20	1.260 visiteurs
21-08-20	1.047 visiteurs
28-08-20	1.307 visiteurs
04-09-20	1.430 visiteurs
11-09-20	1.650 visiteurs
18-09-20	1.551 visiteurs
25-09-20	/
2-10-20	1.213 visiteurs
9-10-20	1.120 visiteurs
16-10-20	1.252 visiteurs
23-10-20	854 visiteurs
30-10-20	1.321 visiteurs

Le comptage n'étant en général pas effectué, nous ne disposons pas de bases concrètes pour comparer ces chiffres aux années précédentes, mais nous constatons cependant sans surprise, que la météo influence beaucoup la fréquentation du marché, de même que la période de l'année ou les événements en approche (vacances scolaires, fête de la Toussaint,..).

Manifestations festives coordonnées par le service des Festivités et du Tourisme

Habituellement, le service des Festivités et du Tourisme gère l'organisation de trois manifestations festives d'ampleur :

- la Fête nationale à SEILLES ;
- les Fêtes de Wallonie ;
- le Marché de Noël.

Suite à l'évolution de la crise sanitaire, ces manifestations ont toutes trois été annulées par le Collège communal.

Cependant, une manifestation d'ampleur comme les Fêtes de Wallonie se préparent des mois à l'avance et, au début de l'année 2020, l'équipe avait terminé d'élaborer ses demandes de soutiens financiers aux potentiels sponsors privés et institutionnels. Un premier contact avec les artistes susceptibles de se produire en 2020 avait déjà lui aussi été établi, et des demandes de prix remises. Les acteurs concernés ont été prévenus de cette annulation et une option a déjà été posée pour l'année prochaine.

À la fin de l'été, les nouvelles encourageantes par rapport au virus avaient poussé le service à croire que l'organisation du Marché de Noël serait possible pour finir l'année en beauté. Les exposants susceptibles de participer à la manifestation ont donc été invités et les spectacles de rue préprogrammés. Malheureusement, la deuxième vague en a décidé autrement et les démarches entreprises n'ont pas pu aboutir.

IMPLICATION DU SERVICE DES FESTIVITÉS ET DU TOURISME AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE (DISCIPLINE 5)

Depuis le début de la crise du Coronavirus, la Cellule de crise communale est activée. De son côté, le service des Festivités et du Tourisme fait partie de la Discipline 5, dite D5, en charge de l'information et de la communication. À cet égard, notre rôle porte sur ces deux axes principaux :

Soutien en communication

Ce rôle occupe deux membres du service, à savoir Mesdames Valentine EVRARD et Floriane LOUIS, et s'organise autour des tâches suivantes : rédaction multi-supports (courriers, communiqués de presse, articles Bulletin communal,...), contacts secteurs associatifs, touristiques, festifs et marché hebdomadaire, gestion réseaux sociaux et veille médias.

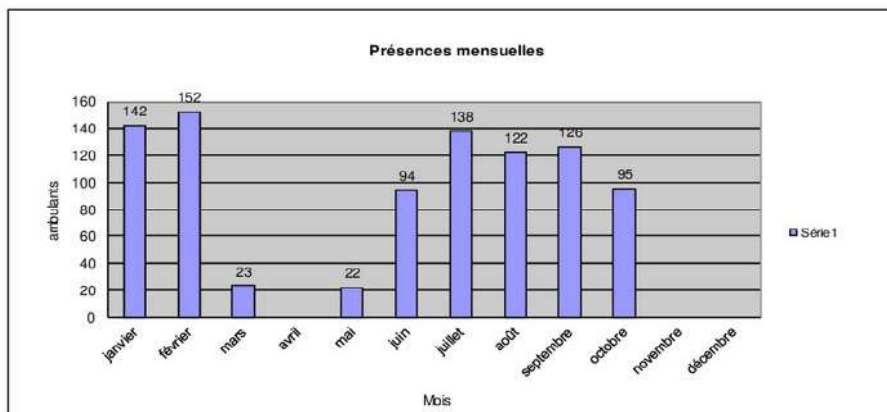
Au sein de la D5, nous avons pour fonction d'informer et de coordonner les informations sanitaires qui touchent directement les matières gérées par le service, afin que les acteurs concernés en soient correctement et rapidement informés (hébergements, marchands habitués au marché hebdomadaire, locataires des salles communales, organisateurs d'événements,...).

Permanence téléphonique

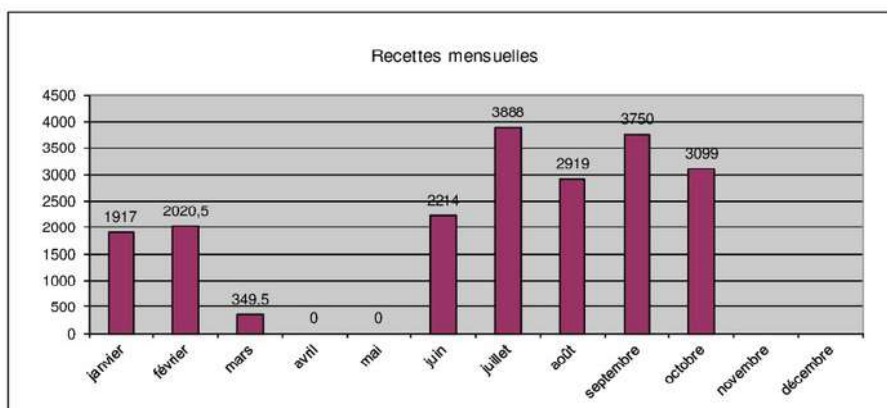
Dans le cadre de la centrale téléphonique gérée par le service des Relations Publiques et différents agents de l'Administration, le service des Festivités et du Tourisme a proposé de désigner un agent en renfort lors de cette période particulière, en la personne de Carine VUYLSTEKE. Depuis le mois de mars, elle répond donc également aux nombreux appels de la centrale. Ceux-ci portent soit sur des questions relatives à la crise (distribution masques, ouverture centre testing,...), ou sont destinés à d'autres services communaux avec lesquels les appelant(e)s sont alors mis(es) en communication. Ils représentent un nombre considérable d'appels, en augmentation notable depuis le début de cette période mouvementée (cfr rapport du service des Relations publiques à ce sujet).

Service des Fêtes et du Tourisme
Rapport annuel 2020 : Fêtes et loisirs – Graphiques

- Graphique (1) – Présences mensuelles sur le marché hebdomadaire en 2020



- Graphique (2) – Recettes mensuelles du marché hebdomadaire en 2020



15. Informatique

1. Informatique

INTRODUCTION

C'est en début 1999 que s'est réorganisé et modernisé le réseau informatique. Afin de gérer cette nouvelle technologie de manière optimale, le Collège communal a décidé de créer un service Informatique.

Ce service a tout mis en œuvre pour que le réseau soit opérationnel et performant.

En novembre 2003, le Service Informatique s'est doté d'un gestionnaire de réseau supplémentaire, puis d'un troisième gestionnaire en Juillet 2011. Courant novembre 2013, l'un des agents du Service a vu son temps de travail réparti au sein de l'administration, ce qui a porté à 2,5 équivalents temps-plein l'effectif. En mai 2020, un nouveau poste s'est ouvert, ce poste étant réparti en un mi-temps à la Police des Arches et un mi-temps au sein du Service Informatique, dans le but de prendre en charge l'infrastructure réseau du CPAS en plus de celle de la Ville.

En septembre de cette année, un agent a décidé de changer son d'orientation de carrière et a quitté la Ville. Son remplaçant, qui présente également un profil de développer, entrera en fonction avant la fin 2020.

LE RÉSEAU INFORMATIQUE

Le réseau informatique de la Ville d'Andenne est un réseau de type Ethernet 1000baseTX.

Il est réparti sur 7 sites (sous-réseaux) qui sont: l'Hôtel de Ville, le Centre administratif, le bâtiment C (Services Population, Tourisme et Festivités), la Maison des Solidarités (Service sociaux), la Maison de l'Emploi, une extension du bâtiment C (Services Travaux et Urbanisme) et le bâtiment H (« *Le Phare* »).

Le centre nerveux du réseau ou est physiquement située la majorité des serveurs (contrôleurs de domaine, serveurs de fichiers, d'imprimantes et d'applications) se trouve au Centre administratif. L'Hôtel de Ville, le bâtiment C, la Maison des Solidarités, la Maison de l'Emploi, l'extension du bâtiment C et le bâtiment H sont donc reliés à ce site par fibres optiques que nous louons à la firme VOO ou que nous avons acquises pour un passage en aérien ou en souterrain selon le cas.

Dans le local serveur du Centre administratif se trouvent toutes les machines nécessaires au fonctionnement de l'informatique. Nous y trouvons principalement :

- 27 serveurs Linux pour :
 - La gestion du Collège (ANDANA) et diverses applications web -> 6 serveurs « *Plone* » ;
 - L'élaboration du PST ;
 - Le Firewall avec l'antivirus et l'anti-spam (Protection de l'ensemble des PCs du réseau contre les virus, les attaques de pirates et les spams) + filtrage des accès Internet -> 2 serveurs inux Debian ;
 - L'accès aux anciens programmes fournis par la société ICL (Logins) pour le Service des Finances (Historique de la comptabilité communale) et le Service du Personnel ;
 - L'accès aux données cadastrales et aux données cartographiques utilisées principalement par les Services de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Environnement -> 2 serveurs Ubuntu ;

- L'hébergement de différentes applications web (gestion des congés, formulaires en ligne et gestion des garderies communales) ;
- La surveillance de l'ensemble des composants et des machines du réseau et avertir le Service Informatique en cas de dysfonctionnement (Nagios) ;
- L'administration de l'infrastructure virtuelle (vCenter) ;
- L'hébergement des images employées lors de la réinstallation des ordinateurs ;
- L'hébergement d'un système de ticketing employé pour la gestion des interventions ;
- La récupération des informations en provenance des UPS pour gérer au mieux les pannes de courant ;
- L'hébergement des applications de gestion du personnel (paiement des salaires, etc...) ;
- L'hébergement des applications du Service Population / État-Civil installées depuis 2008 ;
- L'hébergement des applications de la suite « *Acropole* » employées pour la gestion des finances communales et installées en 2009 ;
- L'hébergement de l'application employée pour la gestion des salles communales ;
- L'hébergement de l'application employée pour la gestion de l'inventaire informatique.
- 1 serveur Windows 2008 Server pour héberger les applicatifs de gestion du parc de photocopieurs parc informatique ;
- 2 serveurs Windows 2012 Server faisant office de serveurs mail dédiés (Microsoft Exchange 2013) pour gérer l'ensemble des applicatifs de messagerie de l'administration (mails, calendriers, contacts, applications mails partagées, applications mails mobiles sur smartphone, etc...). Ces 2 serveurs sont identiques et travaillent en cluster de façon à assurer la disponibilité du service en cas de panne matérielle sur l'un de ces serveurs ;
- 2 serveurs Windows 2016 pour :
 - Le contrôleur de domaine principal, également utilisé pour gérer la réplication des machines virtuelles ;
 - Le contrôleur de domaine secondaire, également serveur de fichiers et serveur de FAX ;
- 3 serveurs Windows XP pour :
 - La gestion du programme des finances par l'intermédiaire de la société Stesud (accès à distance) ;
 - La numérisation et l'indexation des courriers entrant de l'administration.
- 3 serveurs Windows 7 pour :
 - La gestion des backups (E-Mails et fichiers) et la gestion des badges d'accès employés dans le bâtiment C et le bâtiment H ;
 - La gestion centralisée des agents anti-virus déployés sur chaque ordinateur au sein de l'administration ainsi que la plateforme E-compte de la Région Wallonne ;
 - La gestion et la centralisation des caisses du Service Population et du guichet des recettes communales ;
- 1 serveur Windows 10 pour gérer le système de chaufferie du bâtiment H.

Depuis 2011, de plus en plus de serveurs sont virtualisés. Pour déployer cette technologie de manière efficace et sûre, le Service Informatique emploie 4 machines physiques : un hôte de production et un hôte backup composé de 2 serveurs acquis en 2018, ainsi qu'un hôte de test et un hôte de test backup qui ne sont autres que 2 anciens serveurs démobilisés, anciennement utilisés comme hôte de production et comme hôte backup. Cette infrastructure a permis la virtualisation d'une dizaine de serveurs dont le contrôleur de domaine secondaire, le serveur de fichiers et d'impressions et le serveur Plone hébergeant l'application ANDANA.

Le réseau comporte également plus ou moins 200 ordinateurs de bureau fonctionnels, 10 portables, quelques imprimantes de bureau et 31 copieurs multifonctions en comptant tout le matériel également utilisé dans les implantations non connectées à notre réseau (Écoles, ASBL, etc...).

TÂCHES ACCOMPLIES AU QUOTIDIEN

- Help Desk et aide directe aux utilisateurs pour tous problèmes informatiques et / ou techniques. En moyenne, nous dénombrons 8 à 9 demandes particulières par jour pouvant parfois prendre plus d'une heure pour les traiter. Ces demandes sont de tous types et émanent de tous les services : aide à l'accomplissement de tâches (scan, impression, etc...), aide à l'utilisation de certains logiciels (Word, Excel, Access, logiciels cartographiques, gestion de la population, des finances, du personnel, etc...) aide à l'utilisation de matériel (accès VPN, appareil photo, imprimante, rétroprojecteur, matériel électronique divers, etc...) et dépannages divers suite à des problèmes logiciels ou matériels (imprimante, PC, portable, etc...) ;
- Installation, remise à niveau complète et nettoyage des PCs du réseau informatique (système d'exploitation, outils, etc...) ;
- Gestion de l'inventaire informatique (PCs, imprimantes, redistributions des PCs obsolètes, etc...) et des logiciels de gestion de l'inventaire (Ocs Inventory) ;
- Gestion de la sécurité du réseau (protection antivirus sur mails et sur les machines client, anti-spam, firewall, profils, groupes, etc...) ;
- Gestion du système de contrôle de contenu des sites visités et mise à jour des logiciels y afférent ;
- Gestion des services d'accès distant (VPN) ;
- Gestion des serveurs (entretien, mise à jour, migration, extensions matérielles, etc...) ;
- Gestion du système de messagerie et du cluster de basculement Mail (DAG Exchange) ;
- Gestion des machines virtuelles et mise à jour des logiciels y afférent (VMware) ;
- Gestion des problèmes de connexion Internet et du système de messagerie de l'administration ;
- Gestion des sauvegardes des données de l'administration (Logiciel Synology) et mise à jour des logiciels y afférent (Veeam + scripts de backup) ;
- Gestion des accès vers le Registre National et Publilink ;
- Gestion des accès VPN ;
- Suivi des logiciels spécifiques aux Services des Finances et de la Population ;
- Cartographie : gestion des couches de cartographie (parcellaire, égouttage, PICC, etc...) et de sa visualisation par différents services ;

- Gestion informatisée des cimetières (gestion de la base de donnée de gestion des cimetières et de sa cartographie) ;
- Gestion administrative des accès aux plateformes Mercurius, Belpas, etc... pour la délivrance des permis de conduire et passeports au Service Population ;
- Gestion informatisée de la musique diffusée dans la Promenade des Ours (gestion de la plateforme et développements internes) ;
- Gestion informatisée des congés (gestion de la plateforme et développements internes) ;
- Gestion des garderies communales (gestion de la plateforme et support aux utilisateurs) ;
- Support aux pompes funèbres lors de la réservation des cimetières pour les inhumations ;
- ANDANA - Plone : configuration, programmation et installation des outils Plone en vue du développement « *Intranet* » de l'administration (Gestion des courriers, gestion du Collège, etc...) + Gestion de contacts divers avec d'autres administrations (Sambreville, Rhisnes, etc...) ;
- Gestion et paramétrisation des systèmes d'alarme de certains bâtiments communaux ;
- Gestion du matériel de projection multimédia pour le bâtiment du Centre Administratif (montage du projecteur lors de réunions, etc...) ;
- Gestion du parc GSM (SmartPhones + tablettes et téléphones classiques) ;
- Gestion du portail d'accès au Wi-Fi gratuit ;
- Écoles Communales : Gestion du réseau et du parc PC, update des programmes utilisés, gestion des connexions Internet et de la messagerie, suivi des projets (Cyberclasses, Konecto, NextCloud, etc...) et conseils divers ;
- École Industrielle et Commerciale de la Ville : Interventions d'appoint pour les problèmes liés au réseau (classes de cours et secrétariat) ;
- Le Phare : Gestion du réseau et du parc PC, gestion de réseaux Wi-Fi dédiés (relai d'informations hygrométriques des espaces muséaux, emploi de matériel dans le cadre du projet MuseamPassMusées), etc... ;
- CPAS :
 - Gestion du parc informatique dédié aux formations (composé de 6 PCs portables et un serveur) ;
 - Participation aux marchés de renouvellement de matériel ;
 - Aide au déploiement de nouvelles applications.
- ASBLs et autres (Zone T, « *l'Envol* », PromAndenne, Centre Culturel, etc...) : Gestion du réseau et du parc informatique avec interventions d'appoint pour problèmes divers liés à l'informatique ;
- Musée de la Céramique : Gestion du réseau et du parc informatique avec interventions d'appoint ;
- Téléphonie : Gestion administrative et contacts avec les fournisseurs + supervision technique des centraux téléphoniques + gestion du parc de téléphones portables + vérification des factures de téléphonie de l'Administration ;

- Photocopieurs : Gestion administrative et contacts avec les firmes + supervision technique et gestion du parc de photocopieurs ;
- Élaboration de Marchés Publics : Courriers sortants, élaboration de cahiers des charges (clauses techniques), rapports d'attribution, etc... ;
- Gestion et hébergements d'adresses @andenne.be pour les particuliers ;
- Recherches et études comparatives à utilité directe dans des domaines techniques pouvant aider les services communaux ;
- Élaboration de logiciels particuliers destinés à répondre à des besoins précis selon les services demandeurs ;
- Élaboration d'interfaces et de sites web spécifiques selon les services demandeurs ;
- Contacts et conseils permanents avec les citoyens en matière d'informatique.

DÉTAIL DE CERTAINS PROJETS

Connexion à Internet

Le service Informatique a mis en place en 2020 un système VPN afin de permettre aux agents de travailler depuis leur domicile pendant le confinement lié au Covid-19. Cette mise en place a représenté une charge de travail considérable lors du déploiement. Cette surcharge ne s'est toutefois pas limitée à cela, le support aux utilisateurs étant également toujours très présent. En effet, en cas de dysfonctionnement, les utilisateurs prennent directement contact avec le service. La majorité des problèmes viennent non pas du système mis en place mais des connexions privées des utilisateurs.

Le service a également réalise un marché public afin de doter l'Administration d'un Firewall Next-Gen de manière à se prémunir des nouveaux types de cyber-attaques. Le matériel est commandé mais n'a pas encore été reçu à ce jour. Accessoirement, la mise en place de cette nouvelle technologie ne pourra se faire que suite à une formation de qualité liée à ces évolutions majeures. Cette formation a été budgétisée pour 2021.

Par ailleurs, le Service Informatique veille constamment au bon fonctionnement de ces connexions Internet et du système de routage ainsi qu'à conserver un niveau de sécurité en adéquation avec les types d'attaques observées actuellement.

Protection du réseau et des données

Historique

En 2018, le système de backup des machines virtuelles et le système de backup des boites mails a évolué et a été mis à jour. Le Service Informatique a acquis un logiciel de backup performant (Syncovey) et l'utilise pour l'ensemble des backups de l'administration. De plus, un backup supplémentaire des boites mails des utilisateurs est maintenant réalisé tous les mois vers un espace de stockage de proximité, de manière à réduire les risques de perte de données.

En 2019, le Service Informatique a modernisé le système d'archivage afin de mettre en place des synergies entre les différents services et le Service des Archives. De nouveaux disques durs ont été placés dans nos baies de stockage (NAS) afin d'augmenter leur capacité. De nouveaux UPS acquis fin 2018 ont été installés au Centre administratif cette année. Les anciens étant toujours fonctionnels ont été transférés à l'Hôtel de Ville afin de remplacer ceux qui y étaient présents et étaient, eux, obsolètes.

Le service des Travaux a commencé en 2020 un travail conséquent de recâblage complet de l'Hôtel de Ville. D'une part, ce travail était nécessaire pour pouvoir accueillir le nouveau Centre de Crise, mais également, ce travail va permettre de créer une deuxième salle serveur dans les caves de ce bâtiment. Nous aurons alors la possibilité de déplacer physiquement les Serveurs de backup car actuellement, les serveurs de productions et leurs clones se trouvent tous dans la seule et unique salle serveur de l'administration, à savoir, celle du Centre administratif.

Le Service Informatique est bien évidemment très fortement impliqué dans ce projet et suit plus qu'activement le déroulement des opérations. Il effectue également toutes les vérifications et reconfigurations de switches nécessaires à chaque étape.

Systeme de monitoring

En 2014, le Service Informatique a mis au point, sur un serveur Linux, un système gratuit de monitoring réseau (Nagios), permettant l'envoi de notifications par SMS et par E-Mail lorsqu'un souci technique se manifeste sur le réseau.

En 2020, ce système a été maintenu et a été utilisé afin de résoudre rapidement les pannes survenant sur le réseau.

Systeme de gestion de l'inventaire

Un système de gestion d'inventaire de parc informatique gratuit du nom de OCSINVENTORY existe depuis de nombreuses années et permet de rapatrier automatiquement les données des machines présentes sur le réseau dans une base de donnée centralisée. Ce système a été installé et configuré sur un serveur situé au sein du réseau de la Ville par le Service Informatique.

En 2018, le service Informatique s'est occupé de la migration de ce système hébergé jusque-là sur un serveur de type Windows XP vers un serveur de type Linux, en plus d'en réaliser sa mise à jour vers sa dernière version.

En 2020, le service Informatique a veillé à maintenir l'outil en état de marche et à procéder aux mises à jour nécessaires.

Systeme de ticketing

Fin 2019, le service a mis en place un système de ticketing en cette fin d'année. Ce système permet à tous les utilisateurs de rentrer des demandes d'intervention à notre Service. Ceci permet d'avoir un suivi aussi bien pour les agents demandeurs que pour les agents du Service Informatique. Il permet également de conscientiser les autres agents que selon les jours, les membres du Service Informatique ne sont pas « décrochables » à la demande et qu'un tri doit être fait dans les requêtes reçues afin de résoudre en priorité les problèmes critiques.

En 2020

Force est de constater que depuis sa mise en production, seule une petite poignée d'agents emploie ce système actuellement, les autres passant toujours par téléphone et par mail. Le Service n'a toutefois pas insisté pour intensifier l'usage de cet outil car il n'est pas disponible depuis l'extérieur du réseau communal, rendant celui-ci inutilisable par les agents en télétravail ne disposant pas d'une connexion VPN. Les agents en confinement n'étaient donc pas tous en mesure d'employer cette plateforme.

Malgré le peu d'utilisateurs, 430 tickets ont été ouverts entre le premier janvier et le 31 octobre de cette année, soit plus d'une demande par jour. Ce chiffre ne représente toutefois qu'un infime pourcentage des demandes adressées au service (moins de 5%).

Achat de nouveau matériel

En terme de gros matériel, la Ville a procédé cette année, à l'acquisition :

- de 4 PCs de bureau avec écrans tactiles, d'imprimantes à tickets, de tiroirs-caisses et de détecteurs de faux billets dans le cadre de l'équipement des desks d'accueil du Phare ;
- de 26 PCs de bureau et 6 PCs portables dans le cadre du renouvellement du matériel devenu obsolète dans les services administratifs communaux ;
- d'un Firewall Next-Gen pour sécuriser le réseau contre les types d'attaque au maximum ;
- de 16 PCs portables dans le cadre de la mise en place du télétravail structurel ;
- de 2 PCs portables dans le cadre de la mise en place de la Cellule de Crise ;
- de 4 PCs portables achetés en urgence lors du premier confinement lié au Covid-19 ;
- d'une toile de projection, d'un projecteur à focale ultra-courte et d'un écran 43" pour la Cellule de Crise ;
- d'un central téléphonique et de combinés portables pour la Crèche de Bonneville ;
- d'écrans, micro-casques et webcams pour un projet d'intégration de personnes d'origine étrangère en Wallonie ;
- de deux unités de climatisation pour le Centre Administratif, une pour remplacer l'unité tombée en panne et une deuxième unité de secours.

Plusieurs marchés publics ont été rédigés par le Service Informatique pour réaliser ces achats.

Les anciens PCs qui ont été remplacés par ce nouveau matériel seront reconditionnés et redistribués dans des services extérieurs.

Virtualisation des systèmes informatiques

Le service Informatique a veillé en 2020 à mettre à jour les systèmes d'exploitation d'hôte de virtualisation ainsi que le système de backups associé. De nouveaux serveurs et/ou applications ont été virtualisés, majoritairement liés à la société Civadis. Les bases de données liées à la comptabilité, aux taxes et à la facturation ont été virtualisées et un système de relais de tickets vers la société a été déployé.

Le logiciel de ticketing a, lui-aussi, été virtualisé début de cette année.

Système d'Information Géographique (SIG)

Historique

En 2019, le Service Informatique a mis le système SIG complètement à jour en repartant de la dernière version du logiciel provenant de la communauté PLONE. Le serveur SIG a été virtualisé par la même occasion. Le service Informatique s'est occupé de mettre à jour la nouvelle version du cadastre (situation au 1er janvier 2018) sur base du nouveau format de données, celui-ci ayant encore changé par rapport à l'année précédente.

En 2020, le service Informatique s'est occupé de la mise à jour des logiciels Autocad et son serveur de licences réseau associé pour le Service des Travaux. Ce logiciel est employé pour concevoir et visualiser des plans techniques de bâtiments, de voiries, etc...

L'ancienne application de Star Informatic, abandonnée en 2013, est toutefois toujours employée pour la gestion des concessions dans les cimetières, en attente d'un logiciel promis par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2014... Les bases de données ont été fortement modifiées afin de permettre au Service des Travaux de continuer à servir les citoyens de manière optimale tout en respectant le nouveau décret wallon de 2019.

Par manque de temps et d'effectif, la nouvelle version du cadastre (situation au 1/1/2019) n'a pu être injectée dans le système SIG. A noter qu'un marché a été lancé par le Service de la Transition à ce sujet afin de réunir toutes les données d'informations géographiques employées au sein de l'administration sur un seul et même portail. Le Service Informatique a participé en analysant la faisabilité technique avec le matériel actuel, ce portail devant, selon les clauses du cahier des charges, être hébergé sur un serveur virtuel interne à l'Administration.

Système de backup décentralisé

En 2008, le Service Informatique a mis en place un système de backup pour les services décentralisés se trouvant en-dehors du réseau principal. Ce système consiste à envoyer l'ensemble des fichiers informatiques des sites externes comme la Bibliothèque, le Service des Travaux du Hall Dumont, le Musée de la Céramique, Zone T, etc... vers un disque dur de grande capacité hébergé sur le réseau interne de la Ville. Cet envoi de fichiers se réalise toutes les nuits grâce aux connexions Internet actives sur chacun de ces sites décentralisés.

En 2018, le Service Informatique a fait l'acquisition d'un logiciel (Synology) permettant de gérer les backups de manière plus efficace. L'ancien système de backup hébergé sur un serveur en Windows XP a été entièrement migré vers ce nouveau système utilisant maintenant un serveur en Windows 7. De plus, un backup supplémentaire des boîtes mails des utilisateurs est maintenant réalisé tous les mois vers un espace de stockage de proximité, de manière à réduire les risques de perte de données.

En 2019, le Service Informatique a procédé à l'achat d'une nouvelle baie de stockage NAS afin d'accroître la capacité de stockage des backups. Ce matériel n'est toujours pas installé ni fonctionnel suite au retard pris sur la création d'une nouvelle salle serveur à l'Hôtel de Ville. Ces retards s'expliquent facilement par l'impossibilité d'avancer sur ces dossiers lors du confinement lié au Covid-19.

Ce système a été maintenu en 2020 et le Service Informatique s'occupe d'en réaliser sa maintenance et son optimisation.

Système Anti-Spam

De plus en plus de messages indésirables (appelés SPAM) polluent les boîtes mails des employés communaux (@ac.andenne.be), mais aussi des habitants d'ANDENNE (@andenne.be).

Un système de filtre a été mis en place en 2006, système qui est amélioré chaque année pour que les courriers indésirables soient détruits avant leur réception dans les boîtes mails des utilisateurs.

En 2011, un système encore plus performant a été mis en place, au niveau de la qualité du filtre mais aussi au niveau de l'interface avec les utilisateurs : Il permet maintenant aux utilisateurs, via une interface web, de consulter, gérer, supprimer ou libérer eux-mêmes les SPAMS qui leurs étaient adressés.

Ce système est toujours opérationnel et bien utilisé en 2020, le Service Informatique assurant sa continuité. Ce système sera toutefois peut-être remplacé par le système intégré au nouveau Firewall Next-Gen acquis cette année. L'analyse sera faite courant 2021.

Système de Contrôle de Contenu

En 2007, le Service Informatique a mis au point un système permettant de contrôler les accès Internet réalisés par l'ensemble des PCs du réseau informatique.

Ce système utilise un logiciel spécialisé et entièrement gratuit (DansGuardian) installé sur un serveur Linux (Firewall) et capable de surveiller toutes les requêtes sortantes sur Internet. Le système peut donc bloquer les accès en fonction d'un contenu bien spécifique, par exemple les pages relatives à la pornographie, au piratage, etc...

Le but principal étant d'éviter un maximum l'introduction d'Adwares (publicités) ou Trojans, capables de ralentir très fortement une machine et principalement présents sur des sites Internet dont le contenu n'est pas à usage professionnel.

Outre cet aspect répressif sur les pages, le système scanne aussi l'ensemble des requêtes qui sont réalisées sur Internet à la recherche de virus. Si un virus est détecté, la page est directement bloquée.

En 2011, les entités décentralisées du réseau comme la Bibliothèque, certaines ASBL et le Musée de la Céramique se sont également vues installer un système de filtre par le Service Informatique, dans le but d'éviter un maximum l'introduction d'Adwares (publicités) ou de Trojans, mais aussi pour se préserver du surf « *malsain* » par des personnes externes, vu que de plus en plus de ces entités proposent des espaces de surf destinés au public.

Ce système a été maintenu en 2020 et le Service Informatique s'occupe d'en réaliser sa maintenance et son optimisation.

Système Anti-Virus

En 2011, un nouveau système de gestion antivirale (Vipre) a été installé en vue de remplacer le précédent système (Norton). Ce système, basé sur un mode de fonctionnement client-serveur a été mis en place par le Service Informatique car il se révèle plus efficace que l'ancien et est compatible avec des clients Windows 7 et 10, ce qui n'était pas le cas de Norton.

En 2020

Le Service Informatique s'est occupé de la maintenance, du renouvellement des licences d'utilisation et a réalisé d'importantes mises à jour sur le serveur et tous les postes clients. De plus, la mise à disposition d'ordinateurs portables dans le cadre du télétravail a demandé une augmentation du nombre de licences et une reconfiguration de certaines politiques de sécurité employées par le logiciel Anti-Virus.

Système de gestion de salles

A la demande du service des Festivités, le Service Informatique a mis en place en 2018 un système de gestion de salles gratuit du nom de « *GRR* ». Ce système, hébergé sur un serveur de type Linux a été testé pendant quelques mois avant d'être validé.

En 2019, le service Informatique a procédé à une réinstallation complète du logiciel sur un serveur virtualisé et sécurisé après adoption par le Service des Festivités.

En 2020

Le service Informatique a veillé à maintenir l'outil en état de marche et à procéder aux mises à jour nécessaires.

Gestion des copieurs numériques

Historique

En avril 2016, le Service Informatique a initié un marché public en vue du remplacement de l'ensemble des copieurs de l'Administration et des écoles communales par du nouveau matériel.

Ce marché avait pour objet la location et maintenance de 31 copieurs numériques pour une durée de 5 ans.

Le service Informatique s'est occupé de la mise en réseau de l'ensemble de ces copieurs, de la formation du personnel et de la gestion au quotidien des machines et de l'ensemble des logiciels qui permettent leur fonctionnement et leur interaction avec le personnel communal.

Un système de badge a été mis en place de façon à permettre une identification du personnel à chaque copie/impression. Celui-ci permet également d'élaborer des rapports sur l'utilisation des copieurs.

Ce nouveau marché comporte également la mise en place d'un serveur FAX, permettant de centraliser l'envoi et la réception de ceux-ci depuis un point central et de les rediriger vers des boîtes mails de services. Le tout a été mis en place par le Service Informatique avec la société RICOH.

En 2019, le Service Informatique a été amené à effectuer une importante mise à jour sur le serveur FAX. La nouvelle version étant incompatible avec le système d'exploitation sur lequel était installée l'ancienne version, un nouveau serveur virtuel a été déployé afin d'accueillir cette nouvelle mouture du logiciel.

En 2020

Le Service Informatique a mis tout en œuvre pour veiller au bon fonctionnement de ces copieurs dans le parc informatique.

Le service a également du procéder au déménagement du photocopieur de la Bibliothèque afin de l'intégrer au réseau local depuis le bâtiment du Phare. Cette opération lourde en configuration et en temps a été réalisée avec RICOH pour respecter certaines clauses contractuelles et ne pas annuler la garantie portant sur l'appareil.

Gestion de la téléphonie

Historique

En 2018, le service Informatique a réalisé un marché public de remplacement du central téléphonique. Celui-ci a été attribué à la société BEIP qui est venue installer le nouveau central. Le service informatique s'est occupé de l'entière configuration du système (groupes, redirections, cascades de numéros, menus d'accueil, musique d'attente, fax, etc...) et s'est occupé de la dispense d'explications sur son fonctionnement et le fonctionnement des appareils téléphoniques au personnel communal.

En 2019, le Service Informatique a effectué bon nombre de modifications sur le système de redirection et sur le système de cascades de numéros. En parallèle, le Service Informatique a également mis en production une mini-centrale téléphonique au Garage communal. Ce système permet, alors qu'un seul poste central et un seul numéro est attribué au Garage, d'effectuer des transferts entre agents munis de combinés portables. Le système sert aussi pour des communications internes au service.

En 2020, le service Informatique a été amené à contracter trente numéros complémentaires pour les besoins de l'Administration, mais surtout pour la connexion du Centre de Crise et du Phare. Un marché public complémentaire permettant de rajouter de nouvelles licences d'exploitation sur le central téléphonique a également été mené, le quota initialement prévu dans le marché en 2018 n'ayant évidemment pas pris en compte les deux projets indiqués ci-dessus.

Le confinement lié au Covid-19 a également demandé de nombreuses manipulations, presque quotidiennes, sur le central téléphonique afin de modifier les messages d'accueil, redéfinir les plages de temps et rediriger les postes des agents absents pour une gestion optimale du flux de demandes entrantes.

Le service Informatique a également mis en production une mini-centrale téléphonique à la Crèche de BONNEVILLE, à l'instar de ce qui s'est fait au Garage communal en 2019. Ce système permet, alors qu'un seul poste central et un seul numéro est attribué à la crèche, d'effectuer des transferts entre sections en respectant les besoins en termes de silence lié aux périodes de sieste des enfants. Le système sert aussi pour les communications internes à la crèche, ce qui permet une discussion sans pour autant laisser les enfants sans surveillance.

Gestion des Smartphones

En 2020, la Ville a fait l'acquisition de plusieurs smartphones en vue du remplacement d'autres appareils hors d'usage.

Le service Informatique s'est occupé de passer un contrat avec « *Blue Light Mobile* » et de faire transférer les abonnements GSM concernés vers ce nouvel opérateur. Ces abonnements haute priorité passant par le réseau Astrid ont été contractés dans le cadre de la création de la Cellule de Crise.

Un problème technique avec Orange a particulièrement occupé le service cette année. En effet, la société Orange a par deux reprises facturé la Ville d'ANDENNE une somme astronomique pour un soi-disant dépassement de quota de Data. A force de discussions et suite à l'intervention du Service Juridique, la Ville a finalement été reconnue comme non responsable de ces dépassements. Des notes de crédit ont été reçues et une importante discussion technique avec les ingénieurs d'Orange a été menée afin d'éviter que ce genre de problèmes ne se reproduise à l'avenir.

Gestion des switches

En 2020, le service Informatique a rajouté un nouveau switch à l'Hôtel de Ville afin de permettre la connexion du Centre de Crise avec le restant de l'Administration.

De très nombreuses interventions ont eu lieu au niveau du Phare afin d'obtenir le fonctionnement désiré sans compromettre la sécurité entière de l'administration. En effet, ce bâtiment, qui a été relié au restant du réseau communal, offre (ou offrira) des possibilités de connexion aux visiteurs dans la salle de lecture de la Bibliothèque et par Wi-Fi. Toutefois, ces accès doivent être bien distincts afin qu'un visiteur ne puisse pas, même de manière non intentionnelle, obtenir des informations de l'administration.

Dans ce même bâtiment du Phare, plusieurs sous-réseaux virtuels distincts ont du être implémentés sur les switches afin de permettre la mise en place du multimédia dans les espaces muséaux, de permettre à Scladina d'effectuer un suivi hygrométrique de leurs différentes vitrines et leur permettre également d'être alertés lorsque les humidificateurs doivent être remplis.

Enfin, le DOT1X dont l'implémentation a commencé en 2019 a été étendu au Phare afin de permettre d'atteindre le niveau de sécurité nécessaire.

Gestion des garderies communales

Historique

Dans la même optique que la gestion du Collège, le Service Informatique a mis au point un système « *portail* » permettant de gérer l'ensemble des garderies communales : pointage des enfants par les accueillantes via des QR-CODE scannés à l'aide de smartphones, centralisation des informations et gestion des informations par les agents des finances en vue de la réalisation de rapports et de factures mensuelles à envoyer aux parents.

Ce système, hébergé sur un serveur de la Ville d'Andenne, est issu de logiciels libres (OPEN ERP) et a été mis à disposition gratuitement par la commune de Rhisnes à l'origine de sa création.

En 2019, des adaptations ont été réalisées afin de générer facilement des décomptes de montants encore dus par parent dans le but d'envoyer prochainement les dossiers chez un huissier pour procéder au recouvrement de dettes accumulées parfois depuis la mise en production du système en 2014.

En 2020

Le système est maintenu et mis à jour par le Service Informatique. De nouvelles adaptations ont été réalisées dans le cadre de la procédure de recouvrement débutée en 2019.

Parallèlement, une analyse a été menée avec le service de la Transition avec, pour potentielle finalité, l'intention de passer les bases de données dans la version de ce logiciel développée par IMIO. Cette version étant continuellement mise à jour par l'intercommunale, nous pourrions, moyennant rétribution, bénéficier de toutes leurs évolutions et se décharger de la maintenance quotidienne, au détriment de la possibilité d'intégrer nous-mêmes nos fonctionnalités propres. Cette analyse n'est pas encore terminée à ce jour.

Gestion des congés des agents

Historique

Dans la même optique que la gestion du Collège, le service Informatique a mis au point un système « *portail* » permettant de gérer l'ensemble des congés du personnel de la Ville d'ANDENNE : demande de congés via un formulaire en ligne, validation de ceux-ci par un chef de service, consultation des soldes, impression de statistiques et administration centralisée par le Service du Personnel.

Ce système a été entièrement développé en interne par le Service Informatique en se basant sur un produit de gestion de congés simpliste développé par une communauté libre.

En 2014, le Service Informatique s'est occupé de sa mise en production ainsi que de la formation du personnel devant l'utiliser.

En 2018, une série d'adaptations a été nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du logiciel tout en respectant les contraintes imposées par la méthodologie de gestion des congés mise en place à la Ville d'ANDENNE.

En 2019, le Service Informatique a dû réaliser certaines adaptations afin d'assurer le bon fonctionnement du logiciel.

En 2020

Le Service Informatique a dû réaliser certaines adaptations liées à la pandémie du Covid-19.

De plus, en début de chaque année, le Service Informatique s'assure du transfert et de l'adaptation des soldes de congé des utilisateurs.

Service des Finances

Cette année, plusieurs dossiers ont été menés au niveau du service des Finances :

- Mise à jour de l'application E-Comptes ;
- Migration des serveurs de bases de données liées aux applications de comptabilité, taxes et facturations ;
- Modification de templates employés dans le logiciel de facturation des prestations de garderies afin de procéder au recouvrement par prestations d'huissier.

Service Population

Cette année, plusieurs dossiers ont été menés au niveau du Service Population :

- Renouvellement du parc informatique complet. Seuls les ordinateurs employés aux guichets sont restés en l'état car nous devons attendre la mise en production d'une certaine version du logiciel Belplic avant de pouvoir changer ce matériel assez particulier ;
- Mise à jour des firmwares des appareils biométriques employés lors de la génération de cartes d'identité et de passeports.

Service du Tourisme

Le Service du Tourisme a déménagé en Mai de cette année dans le bâtiment du Phare. Le Service Informatique a participé en reconfigurant le matériel concerné pour qu'il fonctionne correctement dans le nouvel environnement (ordinateurs et téléphones principalement).

Service des Relations Publiques

Depuis 2019, le Service Informatique est amené à gérer la musique diffusée dans la Promenade des Ours. Ce système a été mis au point par le Service des Relations publiques avec l'aide technique du Service Informatique. L'intervention du Service Informatique est nécessaire lorsqu'il y a des changements au niveau horaire ou des modifications de playlists.

Écoles communales et enseignement

Cette année, le Service Informatique a participé à plusieurs projets spécifiques de câblage et de déménagement de matériel informatique afin de permettre le placement de nouveaux tableaux interactifs dans certaines classes dépourvues de connexions réseau au préalable, en plus de la maintenance régulière du parc informatique.

Accueil extrascolaire et crèches communales

Cette année, le Service Informatique, en plus d'apporter un support et d'effectuer la maintenance régulière du parc informatique, a installé un nouveau système de téléphonie. Ce point est explicité dans la rubrique « *Gestion de la téléphonie* ».

Bibliothèque communale

La Bibliothèque communale a déménagé en mars de cette année dans le bâtiment du Phare. Le Service Informatique a participé en prévoyant le déménagement du photocopieur afin de l'intégrer dans le réseau local de la Ville et en effectuant le suivi administratif lié aux abonnements Internet et téléphone dans l'ancien bâtiment.

Lors de l'emménagement, le service a procédé à l'installation des machines employées au guichet, a installé et configuré le Bancontact, a réincorporé les anciens ordinateurs de la Bibliothèque dans le réseau local (jonction à l'AD, sécurisation par certificats, etc...) et a procédé au remplacement des ordinateurs mis à disposition des lecteurs fréquentant la Bibliothèque. D'autres projets ont indirectement bénéficié à la Bibliothèque, ceux-ci sont plus amplement décrits dans la rubrique « *Le Phare* ».

Musée de la Céramique

Le Service Informatique, en plus de la maintenance régulière du parc informatique du Musée de la Céramique (PCs, imprimantes, fax, etc...) a participé à la mise en place d'un système de téléphonie en VOIP au sein de l'ancien bâtiment du Musée, les espaces d'exposition ayant été déménagés au « *Phare* ».

Complexes sportifs

Ces dernières années, le Service Informatique s'est de moins en moins impliqué dans l'organisation des complexes sportifs, ceux-ci étant gérés entièrement par la « Régie Sportive Communale Andennaise ». Le service étant à l'origine de l'infrastructure, il donnait tout naturellement son aide et/ou avis à la demande lorsque le temps disponible le permettait.

Au mois de juin, la RSCA a décidé de passer par un consultant externe pour modifier l'entièreté de son infrastructure et reprendre en main la gestion journalière de celle-ci. Le Service Informatique sera donc de moins en moins actif dans ce domaine à l'avenir.

Permanences contributions

Le Service Informatique s'occupe chaque année de la mise en place technique d'une permanence assurée par les Contributions dans le but d'aider les citoyens à remplir leur déclaration fiscale via Internet. Le projet était cette année encore bien planifié, mais les Contributions ont décidé d'annuler toutes leurs permanences suite au confinement lié au Covid-19.

Le « Phare »

En 2018, la Ville d'ANDENNE a construit un nouveau bâtiment communal situé dans la Promenade des Ours (bâtiment H).

Afin de permettre aux futurs occupants de ce bâtiment de communiquer avec le matériel présent sur le réseau de la Ville, le Service informatique s'est occupé de l'interconnexion de celui-ci avec le réseau communal existant. Ceci a suscité l'achat de matériel de connectique réseau spécifique (6 switches) et la mise en place d'une fibre optique entre ce bâtiment et le bâtiment C, le tout via marchés publics. La configuration du matériel et la finalisation du projet d'interconnexion était prévue pour fin mars 2020. Toutefois, le confinement lié au Covid-19 a induit un retard dans la finalisation de cette configuration.

En 2020

Un marché public visant à remplacer les armoires rack placées aux différents étages du bâtiment a été mené par le Service Informatique. Celles placées en premier lieu lors de la construction du bâtiment n'étant pas suffisamment profondes pour accueillir l'entièreté du matériel à déployer.

Le service Informatique est intervenu à de nombreuses reprises lors de l'emménagement des différents intervenants :

- Installation du matériel employé aux desks d'accueil du Phare ;
- Installation du matériel employé aux guichets de la Bibliothèque ;
- Installation des appareils Bancontact ;
- Installation d'un Wi-Fi sécurisé et limité employé pour envoyer les données hygrométriques de l'espace muséal Scladina ;
- Installation d'un Wi-Fi sécurisé et limité employé pour vérifier les tickets vendus dans le cadre de l'action MuseumPASSMusées ;
- Déploiement de VLANs spécifiques employés par l'appareillage multimédia dans les espaces d'exposition ;

- Déploiement de l'appareillage téléphonique et reconfiguration du central ;
- Déménagement du matériel de la Bibliothèque et reconfiguration complète de l'entièreté du matériel ;
- Déménagement du matériel de l'Office du Tourisme et reconfiguration complète de l'entièreté du matériel.

Après l'ouverture officielle du Phare, de très nombreux problèmes électriques se sont manifestés, nécessitant l'intervention du Service Informatique plusieurs fois par jour, certains étages se trouvant « coupés » du reste du bâtiment selon l'endroit où la panne se manifestait. Cette situation a perduré plusieurs semaines avant que les causes ne soient correctement identifiées.

Gestion du Collège - ANDANA

Historique

Dans le cadre du projet collaboratif inter-communes « *CommunesPlone* » (www.communesplone.org) duquel la ville d'Andenne fait partie et qui regroupe des communes belges et françaises désireuses de faire évoluer l'utilisation de l'informatique dans le cadre d'une plus grande indépendance, il a été développé une application permettant la gestion interactive d'organes délibératoires (délibérations, procès-verbaux des réunions, gestion du flux de courrier, etc...).

Le service Informatique s'est investi dans cette communauté afin de mettre cette application en conformité avec les spécifications du fonctionnement du Collège et du Conseil de la Ville d'ANDENNE.

Cette application est maintenant aboutie. Elle est installée sur un serveur du réseau interne qui est maintenu à jour par le Service Informatique.

Cette application est utilisée pour la gestion des séances du Collège depuis janvier 2010. Elle permet, au travers d'un portail qui centralise l'ensemble des notes au Collège provenant des différents services communaux, d'établir les ordres du jour et des PVs de réunion consultables depuis n'importe quel PC.

Des mises à jour et des améliorations sont sans cesse apportées par le Service Informatique.

En 2020, le service Informatique a procédé à quelques adaptations et modifications afin de maintenir le système en fonctionnement. La principale nouveauté est la possibilité d'encoder pour chaque point, la version signée des notes d'exécution et des délibérations. Une tâche planifiée prévient chaque nuit tous les agents mis en copie de ces notes qu'un document à leur intention a été rajouté.

Le service travaille actuellement sur la prochaine version du logiciel basée sur les dernières versions du système de base sur lequel repose ANDANA ainsi que sur l'intégration du Conseil dans la plateforme.

Gestion du courrier entrant - ANDANA

Historique

Dans la même optique que la gestion du Collège, le Service Informatique a mis au point un système « *portail* » permettant de centraliser l'ensemble des courriers entrants dans l'administration. Ces derniers sont donc scannés et indexés dans le portail ANDANA et sont ensuite consultables électroniquement par les service communaux concernés par le courrier.

Des mises à jour et des améliorations sont sans cesse apportées par le Service Informatique.

En 2012, la migration vers Plone 3 a également été nécessaire pour la gestion du courrier entrant.

En 2013, outre la maintenance et l'amélioration, le système permettant l'acheminement d'un courrier des copieur / scan vers le système de courrier a été totalement remplacé et réinstallé.

En 2014, le système de scan a été virtualisé et reconfiguré.

En 2017, le système de scan est maintenu et mis à jour par le Service Informatique. Celui-ci a également fait l'objet d'un travail de migration vers la nouvelle version de notre système ANDANA et bénéficie donc de nouveautés, principalement au niveau des performances.

En 2018, le système de scan a été amélioré de manière à permettre aux services communaux eux-mêmes de scanner et introduire des nouveaux documents, fonction jusque-là exclusivement réservée au Secrétariat général.

En 2019, de nouveaux services ont été amenés à introduire eux-mêmes leurs courriers entrants par l'intermédiaire de ce système. En plus du Secrétariat général, les services employant cette plateforme aujourd'hui sont le service des Finances, le service des Relations publiques, le service des Festivités, le service des Travaux et le service de l'Urbanisme.

En 2020

Le service Informatique a continué à veiller au bon fonctionnement du système et a continué à effectuer la gestion quotidienne des utilisateurs.

Programme Stratégique Transversal

En 2012, le gouvernement wallon a décidé d'instaurer la démarche « *Plan Stratégique Transversal* », un PST étant un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie développée par le Collège (ou le Conseil de l'Action Sociale dans le cadre des CPAS) pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Un PST est un document confectionné en début de législature qui sera ensuite régulièrement mis à jour en cours de celle-ci. Il doit en effet être soumis à évaluation au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci.

Alors que la législature 2012-2018 a vu le PST adopté par quelques communes pilotes, il est devenu obligatoire sur l'ensemble du territoire pour la législature 2018-2024.

Le Service Informatique a participé courant 2018 à de nombreuses réunions concernant le PST, à la manière dont il serait établi et géré au sein de la Commune et au travers de quel logiciel. Le logiciel gratuit développé par IMIO a été retenu dans un premier temps. Cette législature étant notre première expérience en la matière (comme pour une majorité des communes wallonnes d'ailleurs), il a été décidé de faire le moins de frais possible et de réévaluer la situation pour la prochaine législature en fonction des conclusions qui seront tirées après six ans d'utilisation du logiciel.

En 2019, le Service Informatique a déployé un serveur Linux pour héberger le serveur applicatif employé pour la confection du PST et le suivi des fiches projets composant celui-ci. Certaines améliorations ont été apportées par le Service notamment en rapport avec le calcul des impacts budgétaires et en matière de génération de documents.

En 2020

Le service Informatique a continué à veiller au bon fonctionnement du système et a continué à effectuer la gestion quotidienne des utilisateurs.

Site Internet Officiel de la Ville et les adresses mail @andenne.be

Historique

Depuis 2007, le développement et la mise à jour du site Internet est prise en charge par le Service des Relations Publiques. Le site et ses différentes composantes sont développées sur base d'un Framework totalement libre et gratuit (WordPress) en langage PHP. Le Service Informatique est toutefois mis à contribution en cas de problème technique.

Depuis cette même année, la Ville d'ANDENNE donne la possibilité à ses habitants d'obtenir une adresse E-Mail @andenne.be. La gestion de ces adresses est assurée par le Service Informatique.

En 2012, l'ensemble de notre plateforme d'hébergement a été migré vers une plateforme mutualisée unique, ce qui implique une réduction du coût d'hébergement et une optimisation des services.

L'ensemble des services de messagerie « @andenne.be » ont donc aussi été migrés et l'ensemble des utilisateurs se sont vu offrir une nouvelle interface web de consultation des mails qui aura l'avantage d'évoluer automatiquement au cours du temps.

En 2014, un nouveau marché public a été réalisé afin de regrouper l'ensemble des services web sur une plateforme d'hébergement dédiée de type Cloud et gérée par un seul prestataire de services.

Cette plateforme est maintenant opérationnelle, l'ensemble des services web y ont été migrés. Un serveur web local au réseau communal et accessible de l'extérieur, géré par le Service Informatique est maintenu afin de gérer nos propres sites web nécessitant des technologies particulières (gestion des congés, gestion des garderies, etc...).

En 2020

Le système d'adresses mail « @andenne.be » est toujours maintenu et opérationnel ainsi que le serveur web local. L'ensemble a été mis à jour avec les dernières versions des logiciels. La sécurité et le système de backup y sont constamment vérifiés.

Point d'Accès Wi-Fi sur la place des Tilleuls

Historique

Depuis le 26 février 2011, que ce soit en terrasse, sous le kiosque, au pied de l'Hôtel de Ville ou sur un banc public, il est possible, sur la place des Tilleuls, de se connecter gratuitement avec son ordinateur portable à Internet par Wi-Fi. Promeneurs, touristes et clients de l'Horeca de la place peuvent surfer tranquillement pendant leur escale dans le centre d'ANDENNE.

Pour réaliser ce projet, le service Informatique a ainsi placé un access-point au niveau de la façade de l'Hôtel de Ville afin d'émettre un signal Wi-Fi non sécurisé sur la place. Ce signal est toutefois filtré via un serveur d'accès pour ne permettre, pour des raisons de sécurité et de légalité, que l'emploi des fonctions courantes du web. L'accès aux services d'échanges de fichiers (Peer to Peer) ainsi que l'accès à certains sites (à caractère choquant ou contraire à la loi) sont ainsi bloqués.

En 2020, le service Informatique a continué à veiller au bon fonctionnement du système. L'extension de ce réseau gratuit au bâtiment du Phare est en cours. Cette partie nécessite toutefois la plus grande prudence pour des raisons évidentes de sécurité et de confidentialité. Afin de pouvoir effectuer un suivi de l'utilisation de ce Wi-Fi et pouvoir gérer au mieux la bande passante qui sera dédiée à ce trafic, un serveur de gestion a été déployé. La mise en service devrait se faire fin de cette année.

Cellule de crise

Un nouvel arrêté royal portant sur la planification d'urgence à l'échelon communal est paru le 22 mai 2019 au Moniteur belge. Se basant sur les nouvelles dispositions à prendre, la cellule de sécurité a décidé, suite à une réunion qui s'est tenue le 24 juillet 2019, de migrer le centre de crise actuellement situé au Commissariat de Police vers l'Hôtel de Ville. Dans le même ordre d'idée, la Ville a décidé de passer un contrat avec Blue Light Mobile (anciennement Astrid) afin de doter certains membres de la cellule de sécurité d'un abonnement GSM prioritaire.

Le service Informatique a participé à de nombreuses réunions visant à installer le centre de crise au sein de l'Hôtel de Ville. Il a également participé à plusieurs marchés publics dont le but était d'acquérir le matériel nécessaire à l'installation de ce centre de crise.

Le service s'est également occupé de passer le contrat avec BLM et de faire transférer les abonnements GSM concernés vers ce nouvel opérateur.

Le confinement lié au Covid-19 nous a contraint à mettre en fonctionnement la Cellule de Crise alors que les travaux n'étaient pas terminés. Celle-ci a donc été éprouvée de manière dégradée, le câblage n'étant pas terminé à cette époque. L'installation s'est poursuivie de manière très segmentée au gré de l'avancement de ces travaux et des possibilités d'intervention entre périodes de télétravail des uns et périodes d'occupation du Centre de Crise de l'autre.

Certains aménagements ne sont pas encore terminés à ce jour.

Centre Public d'Aide Sociale

Dans le but de renforcer les synergies entre La Ville et le CPAS, le Service Informatique est de plus en plus amené à intervenir en consultance pour le CPAS et à apporter son soutien et son expertise dans le domaine des nouvelles technologies.

Début de cette année, le Service Informatique a participé à l'installation d'une solution antivirale robuste et moderne et a supervisé la migration vers la nouvelle infrastructure, migration effectuée par Civadis.

En mai 2020, un nouveau poste s'est ouvert, ce poste étant réparti en un mi-temps à la Police des Arches et un mi-temps au sein du Service Informatique, dans le but de prendre en charge l'infrastructure réseau du CPAS en plus de celle de la Ville. De nombreux dossiers sont menés en urgence dans ce cadre actuellement. Voici une liste non exhaustive de ces projets :

- Déploiement de nouveaux ordinateurs portables pour le télétravail ;
- Rajout d'une ligne Internet complémentaire nécessaire à la migration des services mails ;
- Installation des nouveaux photocopieurs ;
- Installation complète d'un serveur mail local avec réinjection du passif actuellement présent sur un serveur Exchange hébergé par Proximus ;
- Installation d'une infrastructure virtuelle performante et adaptée aux nouvelles demandes ;
- Mise en place d'un système de backup décentralisé ;
- Mise en place d'un système de monitoring ;
- Mise en place d'un ITSM ;
- Réparation du système de verrouillage des portes d'entrée ;

- Installation de nouveaux UPS ;
- Gestion de problèmes récurrents liés à différents sous-traitants (Civadis, Corilus, etc...) ;
- Analyse de l'infrastructure suite à l'apparition de lenteurs réseau depuis l'installation des nouveaux serveurs ;
- Élaboration de cahiers des charges pour le renouvellement du parc informatique.

2. Protection des données (RGPD)

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Contexte

Le 25 mai 2018 entrainé en vigueur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Comité de Direction suit le dossier de près depuis le mois d'octobre 2017 et tient informé le Collège des avancées et de ses propositions.

Il a mis sur pied un **comité de suivi multidisciplinaire** qui, cette année, réunit MM. Valérie DUCHESNE, Directrice financière, Pascal TERWAGNE, Directeur juridique et territorial, Amaury BRAECKMAN, Responsable f.f. des Ressources humaines, Marc MAGNIER, Responsable NTIC, Sébastien RONVEAUX, Informaticien, Pascal MONJOIE, Responsable du service de la Population et État civil, Cédric DECEULENEER, Attaché, et Ronald GOSSIAUX, Directeur général, qui pilote ledit comité.

Stratégies

A la suite de l'audit de sécurité de la société MIELABELO, il est apparu que certaines mesures devaient être prises afin d'assurer notre conformité au RGPD.

Le travail le plus important étant celui de documenter plus précisément notre infrastructure (cette documentation existe, mais nécessite une structuration plus complète) ainsi que la formalisation de diverses procédures (les "*bonnes pratiques*" ont cours au sein de l'Administration, de façon informelle; il convient maintenant de le mettre sur papier et de les diffuser à l'ensemble des agents communaux.)

Certaines mesures doivent également être prises afin d'assurer une protection plus efficace des données gérées par l'Administration communale.

Cette année 2020 aura été bouleversée par l'épidémie du COVID-19. Les mesures à prendre, suite à l'audit de sécurité effectué l'année dernière, se sont vues reportées.

Ce temps n'a cependant pas été perdu; un important travail d'élagage et de préparation a été effectué, à savoir : l'établissement d'un cahier de proposition reprenant une série de points nécessitant notre attention cette année. Certaines actions peuvent être envisagées sans coût ni délais, d'autres nécessiteront un engagement financier plus conséquent.

Les points retenus dans les propositions sont :

- gestion des accès physiques aux bâtiments (clefs, alarmes, badges...) ;
- gestion des documents papiers émis/reçus au sein de l'Administration (armoire, classeurs, caisses de document,...) ;

- gestion des archives (quels documents doivent être archivés ou détruits, à quel moment, et comment ?) ;
- gestion de la redondance (ligne de secours vers l'extérieur, redondance des serveurs AD et mail...) ;
- gestion des différents locaux techniques (sécurisation, aération, climatisation,...) ;
- gestion des ordinateurs de l'Administration (câble de sécurité) ;
- gestions des politiques de sécurité, niveau utilisateur (mot de passe, verrouillage de l'ordinateur,...) ;
- gestion de la structure des fichiers et dossiers partagés (dossiers personnels, dossiers de services, dossiers communs, dossiers "Templates") ;
- gestion de bureaux tant physique que logique ;
- préparation de la sensibilisation du personnel communal (périodicité, budget, technique,...) ;
- l'établissement de propositions de procédure telles que :
 1. procédure d'entrée/sortie : il apparaît comme nécessaire de formaliser dans une procédure l'ensemble des tâches que requiert l'entrée en fonction ou la sortie d'un agent communal, parmi lesquels la créations des différents comptes indispensables, l'établissement des droits d'accès, la dotation en matériel,...
 2. procédure relative à l'archivage des données ;
 3. procédure de demande d'exercice de ses droits par le citoyen : le RGPD impose à notre Administration de fournir, endéans un mois, l'ensemble des informations que nous possédons sur un citoyen, à la demande de celui-ci. Notre temps de réaction étant court, il convient de disposer d'une procédure claire, facile à suivre, afin de répondre au prescrit du règlement.
 4. procédure de gestions des alarmes et clefs : quel service assure la gestion générale des alarmes et clefs, qui est délégué dans chaque bâtiment, avec quelles responsabilités, utilisation de clefier ?...)
 5. procédure liée à la gestions des dossiers partagés : cette procédure a pour but de préciser les différents dossiers accessibles par le personnel communal et leurs différents usages. Le dossier personnel n'a pas le même but que le dossier de service; le dossier "Templates" n'est pas un dossier fourre-tout,...

Pour tout ce travail, la collaboration des différents services à été appréciable, parmi lesquels le service RH, le service des Archives, le service Informatique et la Direction juridique et territoriale.

Formation

Dans le cadre de ses missions, le DPO doit continuellement se former. C'est pourquoi il a participé aux rencontre suivantes :

- webinar organisé par l'UVCW le 29 octobre 2020 sur le thème « *Comment protéger les données à caractère personnel traitées par votre service Population/Etat civil ?* » ;
- webinar organisé par l'UVCW le 26 octobre 2020 sur le thème « *L'impact du RGPD sur les services en charge de l'urbanisme* ».

Information et formation du personnel communal

Ces informations ont été données à la demande, de manière personnelle.

Il est proposé pour l'année 2021 une campagne d'information, 4 fois par an, reprenant les points principaux du règlement et des réponses aux questions couramment posées

Demandes d'avis

Comme chaque année, le DPO est sollicité pour rendre un avis concernant diverses problématiques liées au respect du RGPD. L'analyse de ces demandes s'effectue en consultant le texte de base, les avis de l'Autorité pour la Protection des Données, ainsi que le service Juridique et territorial de la Ville d'ANDENNE.

Typiquement, les avis demandés portent sur la délivrance de listes issues du RN à diverses entités (comité de fête, travailleurs sociaux ONE, gestionnaire des parkings,...) et la conformité de documents (politique de gestion des données, politique de confidentialité,...).

En cette année Covid, une attention particulière a été apportée aux problématiques liées au télétravail : autorisation d'utiliser un VPN, sécurité des données lorsqu'elles transitent par un VPN, sécurité du matériel lorsqu'il est hors administration, droit d'accès et sensibilisation du personnel amené à utiliser un VPN.

Ces différents points étant des vulnérabilités permettant à un hacker mal intentionné de pénétrer dans le réseau informatique de la Ville et d'en détourner les données.

Demandes d'exercices de ses droits par le citoyen

Aucune demande de ce type n'a été effectuée cette année.

16. Logement

1. Service du Logement

PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL

Service communal du Logement

Rue de la Papeterie, 3

5300 ANDENNE

Tél. : 085/849.536

Les pouvoirs subsidiant

Le service communal du Logement inscrit ses actions au sein du Plan de Cohésion sociale de la Ville d'ANDENNE.

Public cible du projet

Le Plan de Cohésion sociale s'adresse à l'ensemble de la population et cible plus prioritairement les personnes précarisées au regard de l'accès aux droits fondamentaux. Plus particulièrement, le service communal du Logement favorise le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adaptée.

Finalité qui sous-tend la mise en œuvre du projet

Ce service de première ligne propose aux personnes résidant sur le territoire d'ANDENNE, une assistance lors des difficultés de tout ordre en matière de logement. Au cours de ces rencontres, les personnes obtiennent des informations sur les démarches à effectuer, elles bénéficient de conseils et d'un accompagnement.

La volonté est de répondre adéquatement aux besoins exprimés ou latents des personnes qui s'adressent au service. Le service se veut être un lieu d'écoute, et très souvent de « *coaching* » en vue de pouvoir donner aux personnes fragilisées, ou découragées, l'énergie nécessaire dans une recherche de logement. Lors des entretiens individuels, l'assistante sociale est attentive à pouvoir informer/orienter/accompagner les personnes, vers des services plus spécialisés, qui pourraient leur apporter également un soutien dans les problématiques évoquées.

L'aide apportée est assez diversifiée : elle peut aller de la simple écoute, à la réalisation de certaines démarches, voir à la construction d'un réseau d'aide et de soutien au bénéfice de la personne. Il est donc indispensable pour le service communal du Logement d'avoir une bonne connaissance du réseau social local et avoisinant, afin de mettre en place une collaboration avec d'autres services.

Les personnes demandeuses sont reçues sur rendez-vous, mais sont aussi rencontrées lors de visites à domicile.

Composition de l'équipe

Une assistante sociale y est affectée à 4/5 temps

Données qualitatives

Au cours de cette année, voici de manière, non exhaustive, les principaux domaines dans lesquels le service est intervenu :

- demandes d'aides administratives ou de conseils en vue d'obtenir le bénéfice d'allocations sociales diverses (mutuelle, allocation d'aide aux personnes âgées, allocations d'études, etc.) ;
- demandes d'aide en matière de logement (recherche de logements dans le marché privé, informations et introductions des candidatures de logements sociaux, problèmes avec le propriétaire, prise de contact avec l'Agence Immobilière Sociale, primes ADEL, ...) ;
- accompagnements des personnes, suite à une visite de salubrité, lorsque les agents du service Qualité de l'Habitat rencontrent une situation sociale plus fragilisée ;
- démarches auprès de la SWL, suite à l'AGW du 13 juin 2013 lorsque le logement fait l'objet d'un arrêté du Bourgmestre déclarant le logement inhabitable ;
- collaborations avec les agents de quartiers (tout en respectant le secret professionnel), lorsqu'ils rencontrent des personnes qui se trouvent dans une situation de détresse sociale ;
- accompagnements de personnes pour lesquelles une expulsion est programmée, en collaboration avec le CPAS (évaluation de la situation afin d'essayer d'éviter l'expulsion, recherche de solutions d'accueil pour les personnes, entreposage des meubles, présence de l'AS lors du jour de l'expulsion ...).

Voici un tableau reprenant les avis d'expulsions reçus par le service, durant les 3 dernières années :

2018	25 avis d'expulsions
2019	23 avis d'expulsions
2020	14 avis d'expulsions (suspension des expulsions lors du 1 ^{er} confinement)

- demandes de renseignements d'ordre juridique (comment bénéficier de l'aide juridique de première ou de deuxième ligne, renseignements dans le cadre de procédure de divorce, de séparation, etc,...) ;
- premières écoute et soutien "*psychologique*" (problème de solitude, de dépression, mal-être, etc,...) et, si nécessaire, orientation vers d'autres services tels que des services de santé mentale ;
- demandes d'aide face à des problèmes financiers (aide dans la gestion ou la conception d'un budget), négociation de plans de paiement lors d'une facture difficile à payer. Si nécessaire, mise en place d'une orientation vers le CPAS, une médiation de dettes, mais aussi information sur l'administration provisoire de bien et le cas échéant, accompagnement lors de cette procédure à la Justice de Paix en accord avec la personne) ;
- demandes d'aide, de conseils, ou d'accompagnement dans le cadre de problèmes d'ordre familiaux (problème relationnel dans le couple, problème éducatif avec les enfants, etc,...) ;
- réponses à des demandes d'informations diverses ;

- réponses aux interventions du Cabinet du Roi en matière sociale ;
- informations sur les différentes activités sociales de la Ville d'ANDENNE et celles des institutions ou associations andennaises ;
- Suite au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service Logement doit obtenir un accord préalable auprès des propriétaires avant de pouvoir diffuser les offres de logements sur le territoire d'ANDENNE. C'est pourquoi, après avoir été confronté à plusieurs réticences de la part des propriétaires, l'AS reçoit maintenant les personnes, sur demandes, afin de consulter avec eux les offres de logement à louer dans le marché privé ;
- examen des dossiers « *Bon du Sporteur* » anciennement « *chéques sport* » : le principe n'a pas changé; en collaboration avec la Régie Sportive Communale Andennaise, la Ville d'ANDENNE octroie des bons pour les enfants domiciliés sur le territoire d'ANDENNE. L'objectif est de favoriser l'inscription à un club de sport, en aidant les parents à payer une partie de la cotisation ;
- introduction des demandes de reconnaissances d'handicaps auprès du SPF Sécurité Sociale ;
- suivi des démarches et gestion administrative de tous les dossiers.

Le service communal du Logement en contexte de crise sanitaire

Le contexte particulier de la crise sanitaire a modifié la finalité de ce service durant la période allant de la mi-mars jusqu'à environ la fin du mois de juin 2020. Le secteur du logement étant mis en suspens avec les différentes interdictions imposées par le CNS (plus de visites de logements organisées, suspensions des expulsions ce qui explique le nombre d'avis moins nombreux reçus par le service, ...), l'AS a participé à la mise en place du service « *ANDENNE Solidarité* ».

Ce projet a pu venir en aide aux personnes se trouvant dans un groupe jugé à risque et qui ne pouvaient pas se déplacer, principalement pour réaliser leurs courses. Il a aussi permis de prendre des nouvelles régulières des citoyens parmi les plus fragilisés et isolés tout en leur apportant une écoute par rapport à ce qu'ils vivaient (difficultés de ne pas pouvoir voir leurs proches, peur du virus, plus de contact avec le « *monde extérieur* », ...).

Le service a pu reprendre son objectif principal vers le mois de juin, en adaptant sa méthodologie de travail avec les consignes de sécurité pour les entretiens individuels. Le port du masque et la distanciation sociale ont d'abord été jugés un peu compliqués, lors des premiers entretiens. En effet, les gestes barrières nécessaires ont évidemment marqués une distance et une difficulté à pouvoir approfondir les entretiens sur d'autres domaines (comme auparavant). En effet, les personnes souhaitaient ne pas rester trop longtemps en dehors de leur « *bulle* » familiale.

Peu à peu, chacun a pu s'habituer à ce nouveau mode de communication et les échanges sont devenus plus spontanés.

L'organisation en interne à la Maison des Solidarités a dû aussi subir des aménagements. Il est devenu nécessaire de planifier l'utilisation des locaux, en concertation avec l'équipe.

Les priorités en matière de logement ont aussi évolué depuis, les personnes recherchent plus souvent des appartements situés au rez-de-chaussée avec un extérieur ou des maisons avec un jardin. Lors d'échanges avec les seniors, on peut remarquer une peur de devoir un jour entrer en Maison de repos.

2. Service Qualité Habitat

LOGEMENT - ARRÊTÉS D'INSALUBRITÉ ET PERMIS DE LOCATION

ARRÊTÉS COMMUNAUX D'INSALUBRITÉ ET/OU D'INHABITABILITÉ

Aperçu général

La Cellule communale de sécurité et de salubrité publique a effectué durant l'**année 2020, 267 visites de logements** (caravanes y compris).

Dans ces 267 visites, **58 visites** ont été prévues mais **n'ont pu avoir lieu** pour cause d'absence des personnes concernées (porte close), ce qui correspond à **22 % du nombre total des visites**.

En fonction des procès-verbaux et des rapports de visite établis par ladite Cellule communale, Monsieur le Bourgmestre a pris **167 arrêtés** au total, adoptés sur deux bases légales différentes, à savoir :

141 Arrêtés pris sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 août 2007, définissant les critères minimaux de salubrité, dont :

- 43 arrêtés d'abrogation ;
- 25 arrêtés déclarant l'immeuble améliorable habitable ;
- 54 arrêtés accordant au propriétaire d'un logement déclaré améliorable habitable ou inhabitable un délai complémentaire pour terminer les travaux prescrits ;
- 1 arrêté déclarant l'immeuble surpeuplé ;
- 2 arrêtés déclarant l'immeuble améliorable habitable et surpeuplé ;
- 4 arrêtés octroyant aux occupants d'un logement déclaré surpeuplé ou inhabitable un délai complémentaire pour quitter les lieux ;
- 11 arrêtés déclarant l'immeuble améliorable et inhabitable ;
- 1 arrêté déclarant l'immeuble améliorable inhabitable et surpeuplé ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble non améliorable inhabitable et surpeuplé ;
- 0 arrêté déclarant l'immeuble non améliorable et inhabitable.

26 Arrêtés pris sur base de l'Article 135 de la Nouvelle Loi Communale, relatifs à la sécurité et à la salubrité publiques, dont :

- 3 arrêtés ordonnant des mesures d'hygiène ;
- 1 arrêté ordonnant des mesures de sécurisation du bâtiment ;
- 3 arrêtés déclarant l'immeuble inhabitable, accordant un délai aux occupants pour libérer les lieux et ordonnant la réalisation des travaux d'assainissement ;
- 14 arrêtés accordant des délais complémentaires tant pour les mesures d'hygiène que de sécurité ;

- 2 arrêtés accordant aux occupants un délai complémentaire pour quitter les lieux ;
- 3 arrêtés d'abrogation.

En plus des 46 dossiers pour lesquels l'arrêté d'insalubrité a été abrogé, 34 autres, entamés en 2019, ont été classés, soit que la situation s'est arrangée sans notre intervention, soit qu'elle ne nécessitait pas l'intervention de la Cellule, étant un conflit privé, soit encore qu'aucun critère d'insalubrité n'ait pu être relevé.

Pour information complémentaire, si l'on déduit les « *portes closes* », les 209 visites effectivement réalisées comprennent **119 nouvelles visites** et **90 visites de contrôle** effectuées dans le cadre de dossiers déjà ouverts.

Si l'on soustrait encore de ces 119 nouvelles visites les 34 visites classées « *sans suite* », précédemment citées, nous arrivons à un total de **85 nouveaux dossiers ouverts**.

Évolution du nombre des visites, des dossiers classés « sans suite », de nouveaux dossiers et d'arrêtés

Évolution du nombre de visites :

- 2015 : 253 visites ;
- 2016 : 247 visites ;
- 2017 : 272 visites ;
- 2018 : 334 visites ;
- 2019 : 311 visites ;
- **2020 : 267 visites.**

Evolution du nombre de visites infructueuses (« portes closes ») :

- 2015 : 49 portes closes ;
- 2016 : 36 portes closes ;
- 2017 : 43 portes closes ;
- 2018 : 76 portes closes ;
- 2019 : 60 portes closes ;
- **2020 : 58 portes closes.**

Évolution du nombre de dossiers classés « sans suite » :

- 2015 : 28 dossiers classés « sans suite » ;
- 2016 : 16 dossiers classés « sans suite » ;
- 2017 : 38 dossiers classés « sans suite » ;
- 2018 : 43 dossiers classés « sans suite » ;

- 2019 : 39 dossiers classés « *sans suite* » ;
- **2020 : 34 dossiers classés « *sans suite* ».**

Évolution du nombre de dossiers ouverts :

- 2015 : 55 dossiers ouverts ;
- 2016 : 60 dossiers ouverts ;
- 2017 : 83 dossiers ouverts ;
- 2018 : 59 dossiers ouverts ;
- 2019 : 55 dossiers ouverts ;
- **2020 : 85 dossiers ouverts.**

Evolution du nombre des arrêtés d'insalubrité pris sur base de l'AGW du 30/08/2007 :

- 2015 : 160 arrêtés ;
- 2016 : 189 arrêtés ;
- 2017 : 187 arrêtés ;
- 2018 : 216 arrêtés ;
- 2019 : 175 arrêtés ;
- **2020 : 141 arrêtés.**

Evolution du nombre des arrêtés d'insalubrité pris sur base de l'Article 135 de la NLC :

- 2015 : 8 arrêtés ;
- 2016 : 14 arrêtés ;
- 2017 : 17 arrêtés ;
- 2018 : 32 arrêtés ;
- 2019 : 25 arrêtés ;
- **2020 : 26 arrêtés.**

Précisions - Arrêtés pris sur base de l'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 30 août 2007, définissant les critères minimaux de salubrité

AGW : Les immeubles « améliorables habitables »

25 arrêtés d'insalubrité déclarant le logement améliorable habitable ont été pris durant l'année 2020.

Les **délais accordés pour la réalisation des travaux prescrits** se répartissent de la manière suivante :

- 1 fois deux mois ;
- **9 fois trois mois ;**
- 1 fois quatre mois ;
- **20 fois six mois.**

AGW : Les logements « surpeuplés »

3 arrêtés de surpeuplement ont été pris durant l'année 2020.

Les **délais impartis pour libérer les lieux** se répartissent comme suit :

- 1 fois trois mois ;
- 2 fois 6 mois.

AGW : Les logements « inhabitables » (améliorables ou non améliorables)

13 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris durant l'année 2020.

Les **délais impartis pour libérer les lieux** se répartissent comme suit :

- 1 fois six mois.

Pour une complète information, il est à noter qu'une grande partie des arrêtés d'inhabitabilité ont été pris à l'encontre de logements inoccupés soit parce qu'ils sont abandonnés soit qu'ils sont en cours de rénovation, d'où le nombre de délais octroyés pour libérer les lieux nettement inférieur au nombre d'arrêtés pris.

Les **délais impartis pour réaliser les travaux prescrits** se répartissent comme suit :

- 1 fois 15 jours ;
- 1 fois 2 mois ;
- 2 fois trois mois ;
- **8 fois six mois ;**
- 3 fois un an.

A noter que certains arrêtés d'inhabitabilité prévoient **deux voire trois délais différents** en fonction des travaux prioritaires à réaliser, d'où le nombre de délais supérieur au nombre d'arrêtés pris.

AGW : Les délais complémentaires

Ceux-ci sont octroyés soit au propriétaire pour terminer les travaux prescrits, soit aux locataires d'un logement surpeuplé ou inhabitable pour libérer les lieux.

54 arrêtés de délais complémentaires ont été octroyés en 2020 pour finaliser les travaux, et sont répartis comme suit :

- 1 fois quinze jours ;
- 1 fois deux mois ;
- **14 fois trois mois ;**
- **20 fois six mois ;**
- 3 fois neuf mois ;
- 5 fois 1 an ;
- 1 fois dix-huit mois ;
- 3 fois 2 ans.

En plus de ces **54 arrêtés pris pour la réalisation de travaux, 4 arrêtés ont été adoptés octroyant aux locataires un délai complémentaire pour quitter les lieux** (qu'ils s'agissent de logements surpeuplés ou inhabitables), et sont répartis comme suit :

- 4 fois six mois.

Au total, 58 arrêtés octroyant des délais complémentaires ont été pris.

Précisions - Arrêtés pris sur base de l'Article 135 (ART 135) de la Nouvelle Loi Communale, relatif à l'hygiène et la salubrité publique

ART 135 : Arrêtés ordonnant une mesure d'hygiène

3 arrêtés de police générale ordonnant la réalisation de mesures liées à l'état d'hygiène du logement qui reste toutefois « habitable » ont été pris durant l'année 2020.

Les **délais accordés pour la réalisation des travaux prescrits** se répartissent de la manière suivante :

- 2 fois quinze jours ;
- 1 fois deux mois ;
- 2 fois trois mois ;

ART 135 : Arrêtés ordonnant la sécurisation des lieux

1 arrêté de police générale ordonnant la sécurisation du logement qui reste toutefois « habitable » a été pris durant l'année 2020.

Les **délais accordés pour la réalisation des travaux prescrits** se répartissent de la manière suivante :

- 1 fois six mois.

ART 135 : Arrêtés déclarant un immeuble « inhabitable »

3 arrêtés de police générale déclarant un logement **inhabitable et** ordonnant des mesures d'hygiène et la sécurisation du logement ont été pris durant l'année 2020.

Les **délais accordés pour libérer les lieux** se répartissent de la manière suivante :

- 1 fois deux mois.

Les délais impartis pour réaliser les travaux prescrits se répartissent comme suit :

- 2 fois quinze jours ;
- 2 fois deux mois ;
- 1 fois six mois.

ART 135 : Les arrêtés octroyant des délais complémentaires

Ces délais complémentaires sont octroyés soit au propriétaire ou au locataire pour terminer les travaux prescrits et/ou pour libérer les lieux.

14 arrêtés de délais complémentaires ont été octroyés en 2020.

Les délais complémentaires accordés pour réaliser les travaux prescrits se répartissent comme suit :

- 2 fois quinze jours ;
- 1 fois deux mois ;
- 4 fois trois mois ;
- 2 fois quatre mois ;
- 1 fois cinq mois ;
- 2 fois six mois ;
- 1 fois un an.

ART 135 : Évolution du nombre des arrêtés de police générale

26 arrêtés, tous types confondus, ont été pris sur base de l'Article 135 de la Nouvelle Loi Communale, au cours de l'année 2020, pour :

- 25 en 2019,
- 32 en 2018,
- 17 en 2017
- 14 en 2016.

PERMIS DE LOCATION

Le Parc immobilier andennais comprend un certain nombre de petits logements dont la superficie habitable est inférieure à 28 m².

Les logements connus et étant soumis à permis de location ont essentiellement été recensés lors des visites de salubrité.

Cette année encore, le SQH a consacré une part de son temps de travail à mettre en œuvre une procédure de régularisation de ces logements en infraction. Cette opération comporte les nombreuses étapes suivantes :

- Transmission au SPW du constat d'infraction ;
- Transmission au propriétaire d'un courrier rappelant l'infraction et l'obligation de mise en conformité ;
- Transmission au propriétaire d'informations en vue de compléter le dossier à soumettre à la décision du Collège ;
- Soumission au Collège de la demande de permis de location ;
- Soit décision d'octroi : validité du permis de 5 ans ;
- Soit décision de refus : refus définitif ou refus temporaire dans l'attente de compléments d'informations. Dans le cas d'un refus temporaire, nouvelle soumission du dossier complété au Collège ;
- Transmission au propriétaire et au locataire de la décision du Collège.

En 2019, **52 logements** étaient recensés comme étant soumis à permis de location, pour :

- 52 logements en 2019 ;
- 65 logements en 2018 ;
- 69 logements en 2017 ainsi qu'en 2016.

Sur ces **52 logements** soumis à permis de location :

- **1 situations a été soustraite à la procédure** (pour 3 situations régularisées en 2019, 13 en 2018, 8 en 2017 et 7 en 2016) suite à l'agrandissement du logement : transformation du logement ou fusion de deux logements ;
- **18 logements ont été régularisés par l'octroi du permis de location** en 2020 (pour 1 logement en 2019, 4 en 2018 et 2017 et 7 en 2016) ;
- **20 logements sont toujours en ordre** (pour 20 logements en 2019, 28 en 2018, 27 logements en 2017 ainsi qu'en 2016).
- **5 logements sont en cours de régularisation** (pour 4 logements en 2019, 9 en 2018, 10 en 2017 et 14 en 2016) ;
- **et 4 logements restent en infraction** (pour 24 logements en 2019, 11 en 2018, 20 en 2017 et 35 en 2016).

GESTION DES DOSSIERS

L'action menée par les agents du service Qualité Habitat, tant au niveau de l'assainissement des immeubles andennais qu'en matière de régularisation des petits logements soumis à permis de location, permet une action préventive contre les marchands de sommeil et les divisions excessives d'immeubles à appartements multiples.

Certains dossiers nécessitent la collaboration étroite avec d'autres services communaux : le service social pour l'aide au relogement, le service des Finances pour la taxation des immeubles inoccupés et le service Population pour les domiciliations irrégulières.

La Direction juridique et territoriale, quant à elle, intervient dans les dossiers « *Contentieux* » lorsque certaines situations menaçant la salubrité publique nécessitent une action forcée de la Ville.

Une procédure en justice est alors entamée visant à solliciter un titre exécutoire pour réaliser les mesures d'office aux frais, risques et périls des protagonistes (propriétaire et/ou occupant du logement concerné). Le nombre de ces dossiers aboutissant à une procédure en justice est en constante augmentation.

La collaboration avec les services de Police est parfois requise en cas notamment de danger potentiel, de fraudes domiciliaires et de troubles de voisinage.

L'action du service Qualité Habitat est interdépendante et complémentaire de celles des autres services précités.

L'approche à la fois globale et préventive menée par le service Qualité Habitat permet, au fil du temps, de répondre de façon plus pointue aux besoins de la population en leur permettant d'accéder à un habitat de qualité, droit fondamental souvent mis à mal actuellement, mais aussi d'approfondir la connaissance du parc immobilier andennais, de le valoriser et surtout d'en assurer sa pérennité.

2019/2020	Visites réalisées	Nouvelles visites	Visites de contrôle	+ visites "portes closes"
nov-19	15	9	6	5
déc-19	9	4	5	8
janv-20	36	18	18	5
févr-20	19	6	13	5
mars-20	9	4	5	2
avril-20	0	0	0	0
mai-20	6	3	3	4
juin-20	35	20	15	12
juil-20	18	14	4	3
août-20	33	23	10	9
sept-20	29	18	11	5
oct-20	0	0	0	0
Total	209	119	90	58

TABLEAUX RECAPITULATIFS – ARRETES octobre 2019 - octobre 2020

Arrêtés pris sur base de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007 :

SECTION	ARRETE AMELIOR. HAB.	ARRETE DELAI COMPLEMENTAIRE						ARRETE SURPEUPLE	ARR. AMEL. ET SURPEUP.	ARRETES AMEL. ET INHAB. ET SURPEUP. E	ARRETES AMEL. ET NON AMEL. ET INHAB. ET SURPEUPLE	ABROG	TOTAL
		Amél.hab.	Surp.	Amel hab et surp.	Amél (ou non amél.) Inhab, trava ux	Amél (ou non amél.) Inhab quitter	Inhab amél et surp						
Andenne	16	24	2	1	13		1	2	8		29	96	
Bonneville	1				1				1			3	
Coutisse												0	
Landenne					1						1	2	
Namêche					1					1	1	3	
Maizeret												0	
Sclayn	1	3			1							5	
Seilles	5	5	1		1		1		1		11	25	
Thon	2											2	
Vezin		2			1				1		1	5	
TOTAL	25	34	3	1	19	0	1	2	11	0	43	141	

Arrêtés pris sur base de l'Article 135 de la Nouvelle Loi communale :

SECTION	ARRETE DELAI COMPLEMENTAIRE						Habitable mais mesures d'HYGIENE	Habitable mais mesures de SECURIS.	Inhab. Travaux	Inhab quitter	Habitable mais mesures de SECURIS.	Habitable mais mesures de SECURIS.	Inhab. Travaux	Inhab quitter	TOTAL
	Habitable mais mesures d'HYGIENE	Habitable mais mesures de SECURIS.	Inhab. Travaux	Inhab quitter	Habitable mais mesures de SECURIS.	Habitable mais mesures de SECURIS.									
Anderne	2	1	4			3	1	1						2	13
Bonneville							1								1
Coulisse														1	1
Landenne															0
Namêche	1														1
Mauveret															0
Sclayn															0
Seilles	2	2	2	2	2			1	1						10
Thon															0
Vezin															0
TOTAL	0	5	3	0	6	2	0	3	1	2	1	0	0	3	26

	DELAIS OCTROYES / MOIS															TOTAL	
	15 j	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	14	18		24
ARRETES pris sur base de l'AGW du 30 aout 2007 :																	
<i>Améliorable- délai pour réaliser les travaux</i>			1	9	1												31
<i>Surpeuplement - délai pour quitter</i>				1		1											2
<i>Délai compl pour travaux (amél. hab. ou inhab.)</i>	1	1	11			17		3					3	1	2		39
<i>Délai compl pour quitter (surpeuplé)</i>				0		1											1
<i>Inhabitable- délai pour quitter</i>			0			1											1
<i>Inhabitable- délai pour travaux</i>	1	1	2			8							3				15
<i>Délai compl pour travaux (inhab)</i>				3		3							2		1		9
<i>Délai compl pour quitter (inhab)</i>																	0
TOTAL	2	0	3	26	1	0	51	0	0	3	0	0	8	0	1	3	98

ARRETES pris sur base de l'Art. 135 de la NLC :	DELAIS OCTROYES / MOIS												TOTAL				
	15 j	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		12	14	18	24
habitable - problème d'hygiène	2	1	2														5
habitable - problème de sécurisation						1									1		2
Délai compl pour travaux - (Hygiène-habitable)				1	1												2
Délai compl pour travaux - (Sécuris.-habitable)				1		1						1					3
Inhabitable (hyg. et sécur.) - délai pour quitter			1														1
Inhabitable (hyg. et sécur.) - délai pour travaux	2		2	0			1										5
Délai compl pour travaux (Inhab-hyg. et sécu)	2		1	3			1										7
Délai compl pour quitter (Inhab-hyg. et sécu)				1													1
TOTAL	6	0	5	6	2	1	4	0	0	0	0	1	0	1	0	1	26

17. Ressources humaines

PERSONNEL CADRE

Le service des Ressources humaines est dirigé par Monsieur Amaury BRAECKMAN, Responsable f.f. du service des Ressources humaines.

LE STAFF ADMINISTRATIF

Le staff administratif est composé de 3 agents : Mesdames Lauréline CHARLES (1 ETP), Rolande DESPAGNE (0,8 ETP) et un agent à mi-temps qui reste à désigner qui s'occupent principalement de la gestion des dossiers ayant trait au personnel.

Madame Annick IPPERSIEL, Secrétaire, travaille également pour ledit service à raison de 2 jours par semaine.

Enfin, Madame Geneviève LERUTH travaille au service du Personnel dans le cadre des synergies Ville/CPAS; elle est mise à disposition totalement de ce dernier.

LES TÂCHES ADMINISTRATIVES

Outre la gestion des contrats et de DIMONA, toute une série de tâches administratives incombent au service des Ressources humaines; le personnel enseignant est géré par le service communal de l'Enseignement (maternel et primaire) et par l'Ecole Industrielle et Commerciale (promotion sociale).

Le service des Ressources humaines a une mission principalement administrative; toutefois, l'on ne peut sous-estimer les aspects sociaux qui prennent du temps.

Les congés annuels

Le service des Ressources humaines gère les congés des agents communaux sur base des demandes qu'ils introduisent dans un système informatisé. Les agents introduisent, de manière électronique, leurs congés lesquels sont alors validés par la hiérarchie et ensuite communiqués au service des Ressources humaines.

Il faut relever 3.615 demandes entrantes en matière de congés légaux durant les 10 premiers mois de l'année 2020.

Les maladies

Un agent communal malade doit informer, dans les 2 jours ouvrables au plus tard, le service des Ressources humaines de son absence.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'introduction des périodes d'absences pour raisons médicales a été informatisée pour l'ensemble du personnel communal.

551 certificats ont été enregistrés en 2020.

Les visites médicales

Les obligations de l'employeur en rapport avec l'application et l'exécution de la surveillance de santé sont reprises dans le Code du Bien-être (livre I, titre 4 chapitre 3). En fonction de l'analyse des risques liés au poste à occuper, dès qu'un nouvel agent entre en service ou dès que la période de validité d'un examen médical expire, la DRH adresse une demande auprès du CESI (le service de Prévention de Médecine du Travail auprès duquel la Ville d'ANDENNE est affiliée).

Pour rappel, suite à un marché public conjoint (Ville/CPAS/RSCA), la nouvelle médecine du travail, depuis ce 1^{er} janvier 2017 est le CESI et non plus le SPMT.

Les contacts avec le CESI se font via téléphone, courriel ou encore l'INTRANET. Cette manière de procéder permet une gestion plus rapide et proactive des demandes de visites médicales.

De janvier 2020 à octobre 2020, les demandes d'examens médicaux qui ont abouti se ventilent comme suit :

- 121 pour les agents communaux ;
- 17 pour le personnel étudiant et les moniteurs.

Les encodages de prestations spécifiques

Certains agents communaux n'ont pas de prestations régulières. En vue de les rémunérer correctement, le service des Ressources humaines reçoit mensuellement les heures de travail qui seront encodées agent par agent et jour par jour. Sont considérées comme prestations spécifiques les catégories "*Personnel*" telles que celui assurant les surveillances du midi et les gardes d'études du soir.

Les jetons de présence des Conseillers communaux font aussi partie des prestations spécifiques.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2014, les frais propres à l'employeur (déplacements, parking, sélection médicale, repas, frais de séjour) sont aussi gérés par le service des Ressources humaines. Toutes ces demandes impliquent des vérifications de données des documents reçus. Pour les 10 premiers mois de l'année, 379 demandes de frais de remboursement ont été encodées dans le programme des salaires et traitements.

Les étudiants, moniteurs et bénévoles

Durant les vacances d'été, la Ville d'ANDENNE a engagé des étudiants ainsi que des moniteurs pour différents projets. Le service des Ressources humaines se voit confier la constitution des dossiers administratifs des intéressés, ainsi que l'introduction des prestations et la liquidation de paies intermédiaires.

Cet été, la Ville d'ANDENNE a engagé :

- 7 moniteurs pour les plaines de jeux communales ;
- 15 étudiants pour les projets de la Cohésion sociale ;
- 4 étudiants dans le secteur administratif ;
- 6 bénévoles.

Les courriers sortants

Outre les documents sociaux qui ne sont pas répertoriés dans la base de données, 46.183 courriers sortants sont comptabilisés par le service des Ressources humaines. Ils concernent principalement des courriers de suivi de Collège communal, des réponses aux candidatures spontanées ou bien encore des missives vers les interlocuteurs privilégiés (SPW, ONSS, SPF, etc,...)

Pour les procédures de recrutement, l'on répertorie 904 courriers sortants, au nombre desquels ne sont pas comptabilisés les courriels d'accusés de réception de candidatures, ainsi que les invitations, toujours par courrier électronique, aux épreuves orales et écrites des examens organisés par la Ville.

Collège communal

Le service des Ressources humaines a réalisé les ordres du jour (rubrique : Personnel) pour 54 réunions du Collège communal pendant les 10 premiers mois de 2020.

La confection de ceux-ci est notamment soutenue par les notes des agents communaux de services connexes, mais aussi par les agents de la DRH. L'on comptabilisera près de 620 notes soumises à l'assemblée collégiale, dont 261 ont été réalisées par les agents du service des Ressources humaines.

Pour chacun des Collèges communaux, le service des Ressources humaines établit les procès-verbaux des décisions, sur base des indications que donne le Directeur général le jour-même des réunions.

Les notifications de décisions, excepté les courriers sortants, se ventilent comme suit :

- 247 notes d'exécution interne, sans compter celles réalisées sous forme de publipostage ;
- 155 délibérations.

Conseil communal

Les dossiers qui ont été présentés cette année au Conseil communal ont amené 15 délibérations et concernent :

- Musée de la Céramique – Convention de mise à disposition de personnel – Ratification ;
- Synergie Ville/CPAS Mise à disposition de personnel – Service du Personnel (2x) ;
- Enseignement – Désignation d'une institutrice primaire – Année scolaire 2019-2020 – Ratification ;
- Enseignement – Désignation d'un professeur de seconde langue -Ratification (2x) ;
- Personnel – Prime de fin d'année 2020 – Augmentation de 10% de la partie fixe ;
- Personnel – AVIQ – Rapport sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ;
- Enseignement – Désignation d'un professeur de seconde langue – Année scolaire 2020-2021 – 1er emploi (2x) ;
- Enseignement – Désignation d'un professeur de seconde langue – Année scolaire 2020-2021 – 2ème emploi ;
- Enseignement – désignation d'un professeur de seconde langue – Année scolaire 2020-2021 – 3^{ème} emploi ;

- Enseignement – Désignation d'un professeur de seconde langue – Année scolaire 2020-2021 – 4ème emploi ;
- Enseignement – Désignation d'un Maître d'éducation physique –Année scolaire 2020-2021 ;
- Enseignement – Modification du nombre de périodes d'Axel DHEUR, Maître d'éducation physique – Modification du nombre de périodes.

Les dossiers ponctuels

De nombreux dossiers récurrents ou ponctuels sont également gérés par le service des Ressources humaines, tels que :

- l'établissement de dossiers de pensions ;
- la gestion des saisies et cessions de rémunérations ;
- la gestion des documents sociaux (chômage à temps partiel, C4, fiches de renseignement pour les mutualités, etc.) ;
- la confection de déclarations de créance pour le personnel détaché ;
- le 2^{ème} pilier de pension ;
- la mise à jour des décorations et distinctions honorifiques.

Comité de concertation et de négociation syndicale

2 réunions du Comité ont été tenues pour ces 10 premiers mois de 2020 avec, pour chacune d'elles, l'établissement d'un procès-verbal et de protocoles d'accord.

Il est à préciser qu'en raison de la crise sanitaire, plusieurs réunions d'information ont été organisées en présence des délégations syndicales entre mars et novembre 2020.

LES DOSSIERS A THÈME

Le service des Ressources humaines tient à cœur de développer une collaboration dynamique et efficace avec ses interlocuteurs internes à la Ville d'ANDENNE. Bien qu'une charge conséquente de travail lui incombe, de nombreuses réunions ont été tenues dans un souci d'efficacité et d'efficience.

Les recrutements

Le service des Ressources humaines participe activement aux procédures de recrutement d'agents communaux en se chargeant du support et suivi administratif, de l'organisation des épreuves, de la tenue de réunions et des aspects pratiques inhérents. Une marche à suivre a été établie incluant aussi bien les Directeurs/chefs de services concernés, que les mandataires en charge des matières pour lesquelles le recrutement est envisagé.

Budget et modification budgétaire

Les budgets et modifications budgétaires sont préparés par le Service des Ressources humaines et mise au point en collaboration avec la Direction des Services financiers.

L'on y tient compte, outre les dépenses et recettes de personnel, de tous les mouvements d'agents communaux, des évolutions d'échelles barémiques, des pécules de vacances et primes de fin d'année, etc...

Les subsides

Les subventions à l'emploi (AVIQ, APE, Maribel social, PCS, ONE) sont gérées par le service des Ressources humaines afin d'assurer la continuité de leur octroi et de maintenir au maximum les emplois concernés.

Certaines problématiques liées à des questions plus pratiques ou spécifiques adressées, si nécessaire, aux acteurs externes concernés (FOREM, SPW,...).

Pour les 10 premiers mois de 2020, nous avons géré 9 subsides APE tant en critères objectifs, qu'en points supplémentaires ou encore en besoins temporaires et exceptionnels ou besoins spécifiques, soit au total 516 points APE (dans ces derniers sont repris les points cédés à la RSCA, la Zone de Police des Arches, ainsi qu'à la Zone de secours NAGE).

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Agents entrés en fonction

Dans ce listing, sont aussi compris les remplacements qui peuvent être multiples sur la période concernée par le présent rapport.

Les recrutements qui ont eu lieu durant l'année 2020 concernent pour les contrats à durée indéterminée

- Un Responsable de services APE à l'échelle A1 à temps plein à partir du 3 février 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à temps plein à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- Une conservatrice de Musée APE à l'échelle A1 à temps plein à partir du 13 janvier 2020 ;
- Une éducatrice APE à l'échelle B1 à temps plein à partir du 19 octobre 2020 ;
- Un chargé de projet APE à l'échelle B1 à mi-temps à partir du 19 août 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps à partir du 6 janvier 2020 ;
- Un archiviste APE à l'échelle D1 à temps plein à partir du 19 mars 2020 ;
- Un Directeur pour le Pôle Muséal culturel et touristique à l'échelle A3 à partir du 15 avril 2020 ;
- Une Responsable pour le Service des Ressources humaines dans le cadre de la synergie Ville/CPAS à l'échelle A1 à partir du 16 juin 2020 ;
- Un agent d'administration APE pour le Service des Festivités et tourisme à l'échelle B1 à temps plein à partir du 25 mai 2020 ;

- Un Directeur des Services techniques APE à l'échelle A5sp à partir du 17 août 2020 ;
- Une Responsable pour le Service de l'Environnement à l'échelle B1 à partir du 3 novembre 2020 ;
- Une employée APE pour le Service des Festivités et tourisme à l'échelle D4 à partir du 10 novembre 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle D1 à temps plein à partir du 6 janvier 2020 ;
- Une employée APE pour le Service de l'Aménagement du Territoire et du tourisme à l'échelle A1 à partir du 21 janvier 2020 ;
- Un informaticien APE à l'échelle D4 à mi-temps à partir du 28 juillet 2020 ;
- Un FabManager APE à l'échelle B1 à temps plein à partir du 9 mars 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E2 à mi-temps à partir du 6 janvier 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps à partir du 1^{er} janvier 2020 ;
- Un pensionné mis au travail à raison de 15h12/semaine à partir du 1^{er} mai 2020.

Les recrutements qui ont eu lieu durant l'année 2020 concernent pour les contrats à durée déterminée

- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 8 avril au 10 avril, du 27 juillet au 7 août, du 17 au 21 août 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à temps plein du 8 juin au 9 octobre 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle D1 à temps plein du 7 septembre 2020 au 7 mars 2021 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à temps plein du 2 septembre 2020 au 9 octobre 2020 ;
- Quatre ouvriers APE à l'échelle E2 à temps plein du 6 juillet au 6 novembre 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à temps plein du 8 juin au 9 octobre 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 1^{er} juillet au 24 juillet 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 6 juillet 2020 au 24 juillet 2020 ;
- Un ouvrier pensionné mis au travail à l'échelle D4 à raison de 15h12/ semaine du 15 janvier au 31 décembre 2020 ;
- Un pensionné mis au travail à l'échelle D3 à raison d'un 4/5^{ème} temps du 7 janvier au 21 février 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 19 au 30 octobre 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à raison de 20h/semaine du 30 octobre au 13 novembre 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à raison de 20h/semaine du 20 au 23 octobre 2020 ;
- Une éducatrice APE à l'échelle B1 à temps plein du 3 novembre 2020 au 31 mars 2021 ;

- Une employée d'administration APE à l'échelle D4 à temps plein du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 ;
- Une accueillante extrascolaire APE à l'échelle E1 du 1^{er} juillet au 31 août et du 1^{er} octobre au 16 octobre 2020 ;
- Un agent d'accueil APE à l'échelle B1 à mi-temps du 30 septembre au 10 novembre 2020 ;
- Une Conseillère en logement APE à l'échelle B1 du 3 novembre 2020 au 2 février 2021 ;
- Une puéricultrice APE à l'échelle D2 à mi-temps du 21 août 2020 au 1^{er} septembre 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 du 11 mars au 27 mars, du 6 avril au 17 avril, du 23 juin au 26 juin et du 21 septembre au 25 septembre 2020.

Les recrutements qui ont eu lieu durant l'année 2020 concernent pour les contrats de remplacement

- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 11 mars au 18 mars, du 8 avril au 10 avril et du 22 juin au 26 juin 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 6 octobre au 9 octobre 2020 ;
- Un agent d'entretien APE à l'échelle E1 à mi-temps du 22 septembre 2020 au 25 septembre 2020 ;
- Une psychologue APE à l'échelle A1 à raison d'un mi-temps du 13 janvier 2020 au 16 novembre 2020 ;
- Un infirmier APE à l'échelle B1 à temps plein à l'échelle B1 depuis le 3 août 2020 ;
- Un éducateur APE à l'échelle D4 à raison d'un mi-temps depuis le 7 septembre 2020 ;
- Un Conseiller en logement APE à l'échelle B1 à raison d'un mi-temps du 17 mars au 2 novembre 2020 ;
- Une assistante sociale APE à l'échelle B1 à raison d'un temps plein depuis le 3 août 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à raison d'un temps plein depuis le 15 septembre 2020 ;
- Un ouvrier APE à l'échelle E2 à raison d'un temps plein depuis le 10 octobre 2020 ;
- Une Coordinatrice APE à l'échelle B1 à raison d'un mi-temps depuis le 29 juillet 2020 ;
- Une puéricultrice APE à l'échelle D2 à raison d'un mi-temps depuis le 21 septembre 2020 ;
- Une puéricultrice APE à l'échelle D2 à raison de 26h36/semaine à partir du 6 janvier 2020.

En plus de ces engagements, la Ville a engagé des agents sous contrat de remplacement pour de plus courtes périodes dans les services suivants : agents d'entretien, puéricultrices pour la crèche de Bonneville ou encore des accueillantes extrascolaire.

Agents dont le contrat a pris fin

- Une employée d'administration – licenciement avec effets au 20 mars 2020 ;
- Une employée APE a donné sa démission avec effets au 29 juin 2020 ;

- Un agent technique APE – licenciement avec effets au 28 août 2020 ;
- Un ouvrier APE a donné sa démission avec effets au 30 août 2020 ;
- Un ouvrier APE a donné sa démission avec effets au 23 août 2020 ;
- Un éducateur APE a donné sa démission avec effets au 30 août 2020 ;
- Un informaticien APE a donné sa démission avec effets au 13 septembre 2020 ;
- Une puéricultrice APE a donné sa démission avec effets au 30 septembre 2020 ;
- Une infirmière APE a donné sa démission avec effets au 31 août 2020 ;
- Une employée d'administration APE – licenciement avec effets au 2 octobre 2020.

En plus des fins de contrats ci-dessus, d'autres fins de contrats se sont terminées au 30 juin 2020 pour les agents d'entretiens des écoles, les enseignants engagés par la Ville ainsi que 3 puéricultrices. Ces agents sont, chaque année, occupés à la Ville du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

Interruption de carrière

- Une Attachée APE au service des Festivités et du Tourisme bénéficie d'une interruption de carrière du 10 janvier 2020 au 30 avril 2020 à raison d'1/5ème temps puis à partir du 1er octobre 2020 ;
- Une employée d'administration APE au service de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire bénéficie d'une interruption de carrière à raison d'1/5ème temps depuis le 9 janvier 2019 jusqu'au 30 avril 2020 puis à partir du 1er octobre 2020 ;
- Une employée d'administration APE à la bibliothèque bénéficie d'une interruption de carrière à raison d'1/5ème temps depuis le 6 mai 2019 jusqu'au 5 mai 2020 puis d'un congé parental de 1/5ème temps du 21 septembre au 20 novembre 2020 et enfin d'une interruption de carrière à partir du 21 novembre 2020 à 1/3 temps ;
- Une employée d'administration contractuelle à la bibliothèque bénéficie d'un congé parental depuis le 1er janvier 2020 à raison d'1/5ème temps ;
- Une employée d'administration APE au service des Finances bénéficie d'un congé parental à raison d'1/5ème temps depuis le 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2020 puis du 30 juin 2020 jusqu'au 29 septembre 2020 ;
- Une employée d'administration APE au service des Finances bénéficie d'une interruption de carrière à raison de 1/5ème temps du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- Une employée d'administration APE au service Population bénéficie d'un congé parental à raison d'1/5ème temps depuis le 11 mars 2019 jusqu'au 30 avril 2020 puis à partir du 1er octobre 2020 ;
- Une employée d'administration contractuelle au service des Ressources humaines bénéficie d'une interruption de carrière (régime fin de carrière) à raison de 1/5ème temps à partir du 3 avril 2020 ;
- La Directrice des crèches bénéficie d'un congé parental à raison d'1/5ème temps depuis le 4 octobre 2019 jusqu'au 30 avril 2020 et puis à partir du 1er octobre 2020 ;

- La Conseillère en prévention bénéficie d'un congé parental à raison d'un 1/10ème temps à partir du 1er octobre 2020 ;
- Une puéricultrice APE bénéficie d'une interruption de carrière à raison d'1/5ème temps depuis le 7 septembre 2018 jusqu'au 24 mai 2020 puis à partir du 1er septembre 2020 ;
- Une puéricultrice APE bénéficie d'une interruption de carrière du 1er septembre 2019 au 24 mai 2020 à raison de 1/3 temps puis à partir du 1er octobre 2020 ;
- Une Attachée APE à la Direction juridique et territoriale bénéficie d'une interruption de carrière à raison de 1/5ème temps du 20 janvier 2020 au 19 juillet 2020 ;
- Une Attachée APE au service des projets sociaux bénéficie d'une interruption de carrière (régime fin de carrière) à raison d'1/5ème temps depuis le 1er mars 2020 ;
- Une Attachée APE au service Qualité et Habitat bénéficie d'une interruption de carrière du 1er février 2020 au 30 avril 2020 et du 1er septembre 2020 au 2 novembre 2020 à raison d'1/5ème temps puis d'une interruption de carrière à partir du 3 novembre 2020 à raison de 1/5ème temps.

Réduction volontaire

- Une employée APE au service Qualité/Habitat bénéficie d'une réduction volontaire à raison d'1/2 temps depuis le 1^{er} octobre 2020.

Outre ces interruptions de carrière et réduction volontaire du temps de travail, plusieurs agents ont pris un congé parental CORONA entre le 18 mai 2020 et le 30 septembre 2020.

Agents admis à la pension

- Un ouvrier APE a été admis à la pension au 1^{er} juin 2020 ;
- Une ouvrier APE a été admis à la pension au 1^{er} mai 2020.

18. Population et état civil

SERVICE DE LA POPULATION ET DE L'ETAT CIVIL

L'équipe se compose de 8 personnes : un Responsable de service et 7 Employés d'administration polyvalents dont 1 est absent pour maladie depuis le 20 novembre 2019.

Mesures prises en raison de la pandémie du Coronavirus

Dans le contexte actuel, différentes mesures administratives assouplies exceptionnellement et provisoirement concernant la réglementation relative à la tenue des registres de la population et à la délivrance des cartes d'identité électroniques de Belges ont été transmises par circulaire le 24 mars 2020 et levées le 1er juin par circulaire du 20 mai 2020.

L'arrêté ministériel du 18 octobre 2020 prévoit des mesures d'urgence et les mesures transmises en mars ont été réactivées, telles que la postponement de la vérification de la réalité de résidence ou résidence acceptée provisoirement sur base de justificatifs probants, la communication d'extraits et de certificats par voie électronique ou par courrier

Les horaires d'accès au public ont été adaptés et le télétravail a été mis en place.

Le citoyen est invité à privilégier les démarches en ligne via le E-guichet.

Nouvelles fonctionnalités

En date du 20 janvier 2020, le E-guichet dans sa version actuelle (paiement en ligne, réception des documents à domicile ou par mail, suivi et historique des demandes...) est devenu opérationnel. Il est accessible via le site www.andenne.be.

Depuis juillet 2020, les agents du service de la Population et de l'Etat civil peuvent générer tous les documents Population/Etat civil sous format PDF, les signer via leur carte électronique et les envoyer par mail aux citoyens. Cette fonctionnalité ne concerne pas les documents issus de la BAEC puisque déjà délivrés et signés directement par la BAEC. Sauf demande expresse du citoyen pour une impression et un envoi par la poste, le document est envoyé par voie numérique.

Le 14 août 2020, un formulaire en ligne pour permettre la prise de rendez-vous au départ du site internet communal a vu le jour. En effet, le service de la Population et de l'Etat civil reçoit les citoyens uniquement sur rendez-vous les mercredis après-midi et samedi matin. Il s'agit d'un calendrier qui est complété à la fois par les citoyens mais également par les agents du service, de sorte que l'horaire des réservations est instantanément mis à jour. Le demandeur devra uniquement communiquer ses coordonnées et l'objet du rendez-vous.

Depuis le 29 septembre 2020, les rappels de rendez-vous sont envoyés 24 heures avant celui-ci par email ou SMS en fonction des données connues pour le citoyen.

Le service a maintenant la possibilité d'envoyer des convocations aux citoyens par sms. Il s'agit principalement des convocations pour la mise à jour de la carte d'identité suite à un changement de domicile et de la réception du code PIN/PUK mais aussi des permis de conduire.

STRUCTURE DE LA POPULATION AU 31 OCTOBRE 2020

Les chiffres sont donnés à titre purement indicatif; ils évoluent, à la baisse comme à la hausse, à tout moment en fonction d'opérations assurées par le service de la Population et de l'État civil, mais aussi d'éléments extérieurs introduits dans le système informatique du Registre national par d'autres communes, voire par le SPF Intérieur, et sur lesquels ledit service n'a pas d'emprise directe.

L'année 2020 est une année très particulière, la crise sanitaire due à la pandémie du Coronavirus ayant des répercussions dans tous les secteurs d'activité, les chiffres repris sont d'autant plus indicatifs.

Nationalité

Belges : 26.287 habitants

Pays membres de la Communauté Européenne : 928 habitants

Non Européens : 470 habitants

Les 10 nationalités les plus représentées dans les registres de la population au 1^{er} novembre 2020 sont les suivantes :

Belgique	94,95%	26.287 h
Italie	1,14%	315 h
France	1,13%	313 h
Espagne	0,47%	131 h
Maroc	0,35%	97 h
Roumanie	0,20%	54 h
Cameroun	0,15%	42 h
Portugal	0,14%	42 h
Kosovo	0,10%	27 h
Chine	0,08%	23 h

Voir graphique en annexe 1.

Naissances

Naissances dans la commune : 3

Dans une autre commune du Royaume : 240

Voir le graphique de comparaison des naissances et des décès en annexe 2.

Cohabitations légales

18 cohabitations légales ont été enregistrées ainsi que 28 cessations de cohabitations légales dont 15 cessations pour mariage, 11 cessations de commun accord et 2 cessations dues à un décès.

Immigration

Personnes venues d'une autre commune du Royaume : 1.414

Dossiers de non-inscription (modèle 4) : 35

Inscriptions d'office : 2

Émigration

Personnes parties vers une autre commune du Royaume : 1.138

Personnes parties à l'étranger : 57

Radiations d'office : 72

Mouvement interne

Mutations à l'intérieur de la commune : 1.023 personnes

POPULATION

Permis de conduire

Depuis 1er février 2019, un nouveau permis de conduire provisoire avec guide peut être délivré. Ce permis de conduire est valable 12 mois.

Les conditions suivantes doivent être respectées:

- le permis provisoire précédent n'est plus valable et le citoyen est en temps d'attente de 3 ans;
- l'examen théorique doit être encore valable, donc avoir été réussi il y a moins de 3 ans, dans le cas contraire, il convient de passer d'abord un nouvel examen théorique ;
- avoir suivi 6 heures d'école de conduite (après expiration de la validité du permis provisoire précédent) ;
- au moins un guide doit être mentionné sur le permis de conduire 12 mois.

Permis de conduire définitifs : 740

Permis de conduire provisoires et licences d'apprentissage : 281

Permis internationaux : 27

Suite à la crise sanitaire du Covid-19, l'Union européenne a pris des mesures en matière de permis de conduire définitifs et d'aptitude professionnelle (code 95), ils seront automatiquement prolongés de 7 mois à partir de la date de fin mentionnée (entre le 31 janvier 2020 et le 1er septembre 2020).

Des mesures spéciales liées au permis de conduire provisoire ont été publiées au Moniteur belge en date du 7 septembre 2020. En effet, les permis provisoires qui perdent leur validité après le 15 mars 2020 sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2020.

Mise à jour du Registre national

Depuis la mise en place de la BAEC (Banque de données Etat Civil), les dossiers Etat civil tels que les collectes, les naissances, les mariages, les divorces, les décès et les nationalités sont générés automatiquement.

Cartes d'identités électroniques (Eid)

Les chiffres repris ci-dessous couvrent la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020.

La Kids-Eid est valable 3 ans, pour les plus de 18 ans.

L'Eid a une validité limitée à 10 ans, entre 12 et 18 ans, l'Eid a une durée de validité de 6 ans et pour les plus de 75 ans l'Eid est quant à elle valable pour 30 ans.

- cartes Eid belge procédure normale : 1.000
- cartes Eid belge procédure urgente + très urgente : 11
- kid's-Eid procédure normale : 539
- kid's-Eid procédure urgente + très urgente : 13

Les titres de séjour délivrés par la Belgique portent depuis le 3 janvier 2019 une mention relative à l'accès au marché du travail.

Le ressortissant de pays tiers qui souhaite travailler en Belgique plus de 90 jours introduira auprès de la Région compétente, par le biais de son employeur, une demande unique valant demande d'autorisation de travail et de demande d'autorisation de séjour.

Si l'autorisation de travail et l'autorisation de séjour sont accordées, respectivement par la Région et par l'Office des étrangers, le ressortissant de pays tiers recevra un document unique attestant qu'il est autorisé à séjourner plus de 90 jours en Belgique pour y travailler.

- cartes Eid non belge: 211
- cartes Eid non belge biométrique: 44
- carte Eid non belge procédure urgente: 1
- certificats d'identité enfant non belge (non électronique): 52

Une phase pilote concernant la délivrance de la carte d'identité électronique pour belges avec empreintes digitales s'est déroulée dans quelques communes en 2020 et se poursuivra pour les dernières communes d'ici fin 2020. Les cartes d'identité pour Belges actuellement en circulation ne seront remplacées qu'à la fin de leur période de validité ou avant en cas de déclaration de perte, de vol ou de destruction de carte ou pour tout autre motif (photo non ressemblante, changement de nom...).

Courrier payant

- demandes de renseignements : 287 ;
- demandes de documents via l'ancien E-guichet (actif jusqu'au 20 janvier 2020): 124 ;
- demandes de documents via le nouvel E-guichet: 3633 dont principalement les compositions de ménage (1397), les extraits de casier judiciaire (815) et les changements d'adresse (683).

Casier judiciaire communal

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les administrations communales délivrent aux citoyens des extraits de casier judiciaire sur base des données contenues dans le casier judiciaire central et non plus sur base du casier judiciaire communal.

Depuis le 1^{er} mars 2018, disparition des bulletins de renseignements.

Cependant, le service reste souvent sollicité pour délivrer des documents relatifs aux enquêtes de moralité réalisées par la Zone de Police des Arches.

Service des Passeports

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence provinciale pour la délivrance des passeports (pour « *belges de passage* ») et titres de voyage (pour les réfugiés, apatrides et étrangers) est transférée aux administrations communales.

Depuis le 19 mars 2018, une procédure super urgente (4h30) pour la délivrance des passeports a été mise en place :

- passeports ordinaires pour majeur (procédure normale) : 178
- passeports ordinaires pour majeur (procédure urgente) : 2
- passeport ordinaire pour majeur (procédure super urgente) : 0
- passeports ordinaires pour mineur d'âge (procédure normale) : 78
- passeport ordinaire pour mineur d'âge (procédure urgente) : 0
- documents de voyage pour réfugiés et apatrides : 3 adultes et 1 enfant.

La validité d'un passeport pour un mineur d'âge est de 5 ans et de 7 ans pour une personne majeur.

Service des Pensions

De nombreux citoyens s'adressent directement à l'antenne du SPF Pensions à NAMUR qui a au préalable adressé un courrier informatif aux citoyens.

Par ailleurs, depuis courant 2016, ces derniers peuvent également via l'application internet « *My pension* » introduire leur demande. De ces faits, le service Population traite de moins en moins de demandes.

Hors période Covid, un expert pensions du secteur salarié est présent à l'Hôtel de Ville tous les 1^{er} jeudis du mois.

Allocations aux personnes handicapées

Demandes d'allocation de remplacement de revenu et d'intégration ainsi que demandes d'allocation pour personnes âgées : 37

Demandes de carte de stationnement : 14

Les demandes en révision sont reprises dans les catégories ci-dessus.

Le service des pensions assure également le suivi de toutes les pensions jusqu'au paiement (interventions, aide à la compréhension des différents documents, recherches d'archives).

Les chiffres indiqués ci-dessus ne sont pas représentatifs des différentes demandes d'allocations.

Enfin, une permanence du Ministère de la Prévoyance sociale - SPF Sécurité sociale est assurée le 2ème lundi de chaque mois dans les locaux du service Population (hors période Covid).

Euthanasie

Depuis le 1^{er} septembre 2008 et en vertu d'un arrêté royal du 27 avril 2007, l'Administration communale est chargée de l'enregistrement des déclarations anticipées en matière d'euthanasie (à ne pas confondre avec l'acharnement thérapeutique).

Au 31 octobre 2020, 50 demandes ont été enregistrées.

Le registre des étrangers

- déclarations d'arrivée (non UE): 4
- déclarations de présence (UE): 2
- réception des demandes relatives au changement de nationalité: 43
- dossiers Article 9, 9bis, 9ter (autorisation de séjour) : 5
- délivrance des engagements de prise en charge et des certificats d'hébergement : 24
- prolongation des diverses annexes relatives au séjour sur le territoire.
- notification de décisions relatives à la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
- étrangers inscrits du registre des étrangers vers le registre de la population: 29
- étrangers venus d'une autre commune: 121
- étrangers venus d'un autre pays: 35
- étrangers décédés: 12
- étrangers nouveau-né: 17
- diverses statistiques démographiques.

ÉTAT CIVIL

La nouvelle réglementation relative à l'état civil est entrée en vigueur le 31 mars 2019. Ces nouvelles dispositions ont été libellées dans la loi du 18 juin 2018 portant dispositions diverses en matière d'Etat civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2018 portant dispositions diverses en matière de justice et la loi du 19 décembre 2018 modifiant diverses dispositions relatives à la réglementation concernant l'enfant sans vie.

Cette nouveauté génère d'importants changements pour les communes, les actes ne sont plus dressés sur papier ni enregistrés localement, ils sont établis dans un format dématérialisé et enregistrés dans une base de données centrale (BAEC).

Les actes sont signés électroniquement par l'Officier de l'Etat civil ou le fonctionnaire qu'il mandate. Le citoyen n'est plus tenu de signer l'acte.

Les copies conformes et les extraits sont dressés et délivrés de manière identique pour toutes les communes du Royaume et les citoyens de notre Commune peuvent en faire la demande, quelle que soit la commune ou le lieu où ils sont établis.

Registre des naissances

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les personnes transgenres peuvent faire modifier officiellement leur enregistrement de sexe et leur(s) prénom(s) sans condition médicale (loi du 25 juin 2017).

Par ailleurs, depuis le 1^{er} août 2018, l'Officier de l'Etat civil est compétent pour autoriser le changement des prénoms (loi du 18 juin 2018).

138 actes ont été rédigés soit :

- 4 actes d'une naissance survenue à Andenne ;
- 100 reconnaissances antérieures et 10 postérieures à la naissance ;
- 40 intégrations d'acte de naissance étranger pour la BAEC;

Depuis le 1^{er} avril 2018 (loi du 19 septembre 2017), le Code civil a été modifié dans le but de lutter contre les reconnaissances de complaisance et frauduleuses :

- 23 changements de prénom ;
- 1 transcription d'adoption.

Registre des déclarations de mariage

90 déclarations de mariage.

Registre des mariages

Depuis le 1^{er} juin 2003, la loi autorise le mariage de personnes de même sexe, c'est ainsi qu'un mariage entre deux personnes de même sexe a été enregistré cette année.

70 actes de mariage ont été rédigés dont 65 mariages célébrés à ANDENNE comprenant 10 dossiers mixtes (c'est-à-dire entre une personne belge et une personne de nationalité étrangère en séjour légal pour la plupart) avec une surséance et 5 intégrations d'actes étrangers de mariage.

4 cohabitations légales mixtes ont été enregistrées et ont fait l'objet toutes les 4 d'une surséance.

Registre des divorces

38 actes de divorce.

Depuis le 10 octobre 2020, les tribunaux transcrivent directement les jugements de divorce dans la BAEC.

Registre des décès

164 actes de décès rédigés de personnes décédées sur le territoire andennais et 140 décès survenus hors du territoire andennais.

Registre des inhumations

219 inhumations sur le territoire andennais, 97 incinérations et 4 exhumations .

Registre des nationalités

26 déclarations ont été rédigées correspondant à 23 déclarations de la nationalité belge (Art. 12 bis C.N.B.), 3 déclarations d'attribution de nationalité (art.8 C.N.B), 12 par effets collectifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Code de la nationalité a été modifié dans le sens où les critères d'accès à la nationalité ont été imposées, il appartient au demandeur de prouver la connaissance des 3 langues nationales, l'intégration sociale et la participation économique.

Gestion administrative

116 notifications adressées en matière d'état civil, auxquelles s'ajoutent :

- les recherches généalogiques ;
- la gestion du répertoire des enfants inoculés contre la poliomyélite ;
- la gestion du fichier relatif aux prélèvements et à la transplantation d'organes et tissus après le décès. Depuis le 1 juillet 2020, de nouvelles modalités ont été mises en place pour l'enregistrement des déclarations de dons de matériel corporel humain après le décès. Toute personne inscrite au registre de la population ou depuis 6 mois au registre des étrangers, et qui est capable de manifester sa volonté, pourra enregistrer une déclaration d'opposition ou de consentement exprès au prélèvement d'organes après le décès ;
- la gestion du fichier relatif aux déclarations des dernières volontés quant au mode de sépulture ;
- l'établissement, en coopération avec le service des Relations publiques, des dossiers relatifs aux différentes cérémonies de noces ;
- la remise de statistiques mensuelles ;
- le tirage de listes diverses en respect du RGPD.

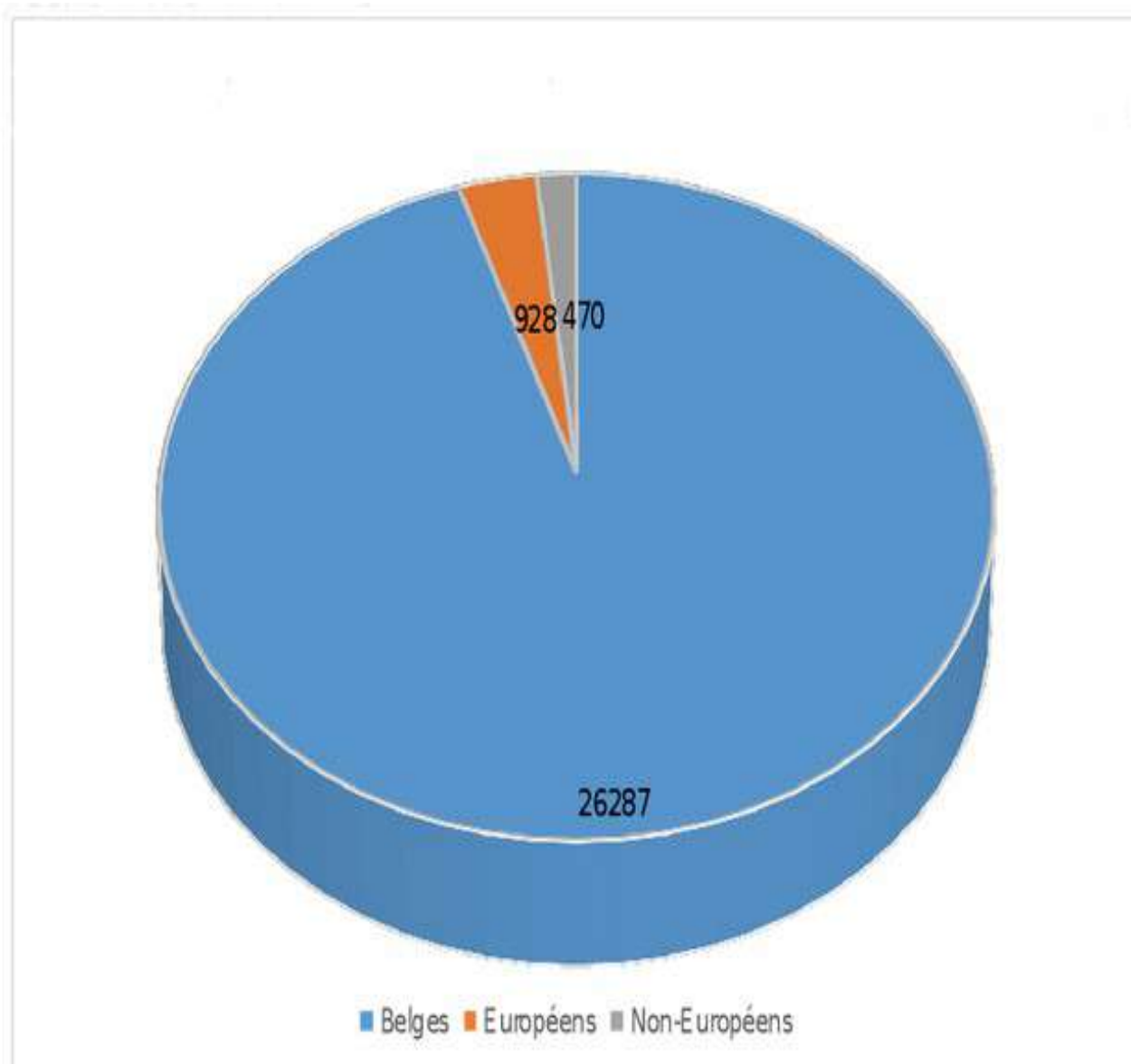
Graphique représentatif de la population : 27.685 habitants au 01/11/2020

Belges : 26.287 habitants

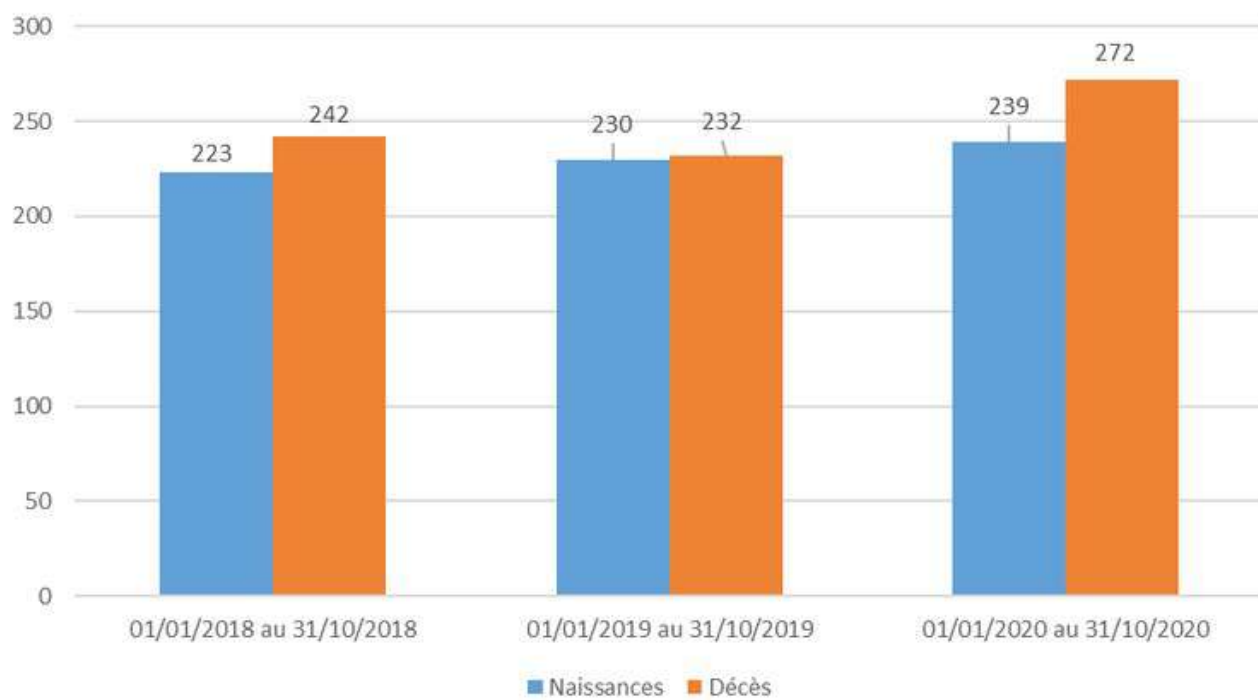
Pays membres de la Communauté Européenne : 928 habitants

Non Européens : 470 habitants

Répartition démographique entre ressortissants belges, européens et non européens



Evolution et comparatif entre les naissances et les décès



19. Relations internationales

1. Jumelages

Le jumelage est une relation établie entre deux villes de pays différents qui se concrétise par des échanges socio-culturels.

L'idée du jumelage est née dans les années 1950 lorsqu'il est apparu que le seul moyen de progresser au plan des relations internationales et d'apaiser les haines et les rancœurs – surtout après le conflit qui venait de déchirer le monde et l'Europe – était de tisser des liens au niveau le plus élémentaire, la commune. L'objectif initial consistait à échanger des connaissances, des expériences, du savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale.

ANDENNE a concrétisé et entretenu des liens jusqu'à présent avec les villes jumelées/amies.

BERGHEIM (ALLEMAGNE)

BERGHEIM est une ville d'Allemagne située à environ 150 kilomètres d'ANDENNE et à plus ou moins 30 kms à l'ouest de Cologne.

Elle est composée de 15 hameaux réunis dans une communauté des communes.

BERGHEIM étant jumelé avec CHAUNY, les contacts entre les andennais et les allemands étaient inévitables. Un jumelage entre ANDENNE et BERGHEIM s'est imposé de lui-même. C'est donc le samedi 12 mai 1990 que l'acte de jumelage fut officiellement signé, en présence de Messieurs les Bourgmestres Willy SCHMIDT et Claude EERDEKENS.

Le Bourgmestre, Monsieur Volker MIESSELER a été élu dans le courant de l'année 2017.

CHAUNY (FRANCE)

Au cœur de la PICARDIE, CHAUNY est situé à environ 250 kilomètres d'ANDENNE.

Le serment de jumelage, signé en 1956 à CHAUNY, fut confirmé un an plus tard, le 23 juin 1957 à ANDENNE. Depuis maintenant 60 ans, les deux villes ne cessent de nouer des contacts tant à l'occasion de cérémonies officielles que pour des rencontres plus informelles.

Le Maire actuellement en fonction est Monsieur Emmanuel LIEVIN.

Suite aux différentes mesures prises entre les différents pays suite à la crise du COVID-19, aucun échange n'a eu lieu cette année. Nous espérons pouvoir très vite rencontrer à nouveau nos amis français.

VEZINS (FRANCE)

VEZINS est situé, en MAINE ET LOIRE, à 675 kilomètres d'ANDENNE et à 12 kilomètres de CHOLET.

C'est un jumelage footballistique qui est à la base de ses rencontres entre les deux villes.

MOTTAFOLLONE (ITALIE)

C'est en Italie et plus précisément en CALABRE que se situe MOTTAFOLLONE, petit village à flanc de montagne qui ne compte pas plus de 1.500 habitants.

En 2005, le Bourgmestre de MOTTAFOLLONE, Michel BRUNO, voyant que les Mottafonnonais étaient bien intégrés dans l'entité andennaise, proposa un projet de jumelage avec ANDENNE. Peu après les élections communales de 2004, le nouveau Conseil communal de MOTTAFOLLONE a repris le projet resté en suspens et a demandé à Antonio MOLLO, un andennais originaire de MOTTAFOLLONE, de reprendre contact avec la Ville.

Engagement d'amitié pris à MOTTAFOLLONE le 16 août 2005 et confirmé à ANDENNE le 25 septembre 2005.

C'est donc un jumelage tout neuf qui s'est lancé et qui a pour ambition de contribuer au renforcement des liens entre les peuples des deux cités par la promotion d'échanges culturels, pédagogiques ou autres.

En 2020, aucune rencontre n'a été effectuée ni à ANDENNE, ni à MOTTAFOLLONE.

2. Relations Nord-Sud

ASSOCIATION SOLIDARITÉ AFRIQUE ANDENNE ASBL (ASAFRAN)

Si depuis quelques années, nous soutenons le projet ASAFRAN, cette année et suite à la pandémie du COVID-19, cette ASBL a préféré ne pas demander de subside; cela, pour aider les différentes actions menées par la Ville pour lutter contre ce virus.

Le montant habituellement alloué à cette ASBL a donc été transféré pour les différentes actions menées contre la crise COVID-19.

20. Relations publiques / Communication

INTRODUCTION

En 2020, le service Relations publiques et Communication était composé de 3,5 équivalents temps plein : une Chargée de Communication, une Adjointe en charge notamment de la communication numérique, une Secrétaire/Collaboratrice et une agente d'accueil à mi-temps.

Traditionnellement, les missions du service Relations publiques et Communication de la Ville d'ANDENNE s'articulent autour de quatre axes :

- l'information et la communication sur plusieurs supports ;
- la communication numérique et le community management ;
- l'accueil, les cérémonies et le protocole de la Ville d'Andenne ;
- la communication de plusieurs projets communaux en cours.

Dans cette dernière fonction, la Chargée de communication remplit depuis une dizaine d'années des missions au sein de la Cellule de crise communale. Directrice D5, elle est en charge de l'information de crise et s'entoure pour ce faire d'une équipe qui doit en situation d'urgence se consacrer à la traduction des décisions prises en appliquant une stratégie adaptée.

On ne cessera de le dire dans ce rapport, 2020 fut dans ce domaine exceptionnel. La crise Covid-19 a nécessité un investissement inhabituel. La communication de crise a occupé, lors de certaines vagues, 120% des activités du service Relations publiques et Communication et, en période de déconfinement, est venue s'ajouter aux missions traditionnelles qui, pour le coup, devaient être réinventées.

Avec une planification d'urgence préparée depuis de nombreuses années, des plans réfléchis et une bonne connaissance des protocoles de ces situations spécifiques, ANDENNE était fort heureusement un peu préparée. Le caractère unique de cette pandémie, sa longueur et les problématiques institutionnelles étaient par contre inattendues et ont obligé la communication locale à s'adapter, se réinventer et se remettre en question. En essayant de ne pas s'épuiser.

La présente partie du rapport annuel va se concentrer sur les activités de communication autres que celles de la crise Covid-19 pour laquelle nous vous renvoyons vers le rapport de la Cellule de crise communale.

Il y aura lieu de garder à l'esprit que les actions de communication n'étaient pas imperméables et qu'elles se combinaient, se répondaient et surtout cohabitaient.

INFORMATION & COMMUNICATION

La Ville d'ANDENNE peut s'appuyer pour la communication de ses activités et missions sur plusieurs supports : papier, électroniques et médias. Nous détaillons ici plusieurs d'entre eux, la communication web et sur les réseaux sociaux faisant l'objet d'un chapitre à part au vu de son ampleur.

Bulletins communaux

En 2020, cinq éditions du Bulletin communal auront été éditées : les numéros **332 à 336**.

Chaque parution est distribuée par Bpost en toutes-boites. Cela représente plus de 13 700 envois. Un petit nombre de Bulletins communaux est également déposé en libre-service dans les bâtiments communaux et paracommunaux. En outre, chaque parution du Bulletin communal est mise en ligne sur le site internet de la Ville d'ANDENNE afin d'assurer une accessibilité la plus globale via l'adresse URL suivante : <https://www.andenne.be/vie-communale/bulletin-communal/>

Pour chaque édition, un thème principal est abordé et développé dans le cadre du « dossier ». En 2020, les cinq thèmes principaux étaient : « *Le Phare, ouverture les 28 et 29 mars* » ; « *Coronavirus, édition spéciale* » ; « *L'été sera andennais* » ; « *Andenne à portée de clics* » et enfin, « *Les fêtes en bulle* ».

Le dossier principal est abordé sous différents angles. Par exemple, pour le thème « *Andenne à portée de clics* », ont été développés les sujets suivants : l'e-guichet et les e-services, les formations au numérique, les séances du Conseil communal retransmises sur la chaîne YouTube, les commerces accessibles en ligne, ou encore les itinéraires de promenades depuis son smartphone.

Certaines éditions prévoient un supplément encarté à l'intérieur du magazine. Dans le numéro 335, les lecteurs ont pu détacher l'agenda saison 2020-2021 du Centre culturel et dans celui de décembre, ils pourront disposer d'un mini-guide sur les commerces pendant les fêtes.

Constitué de 16 pages, le magazine d'ANDENNE comporte plusieurs rubriques récurrentes : l'éditorial du Collège communal, le « *Vu par Kanar* », le « *top du like* », le « *saviez-vous* », le zoom sur le patrimoine et le tourisme, « *les gens de chez nous* » et une page ouverte au secteur associatif. Pour cette dernière, une association est invitée à se présenter et mettre en avant ses activités et son actualité.

Dans les rubriques récurrentes, on relèvera que les thèmes de 2020 étaient :

- « *Le Saviez-vous* » : « *Le cortège du Carnaval des Ours* » ; « *Arbres et haies remarquables d'Andenne* » ; « *Le Phare abritait une ancienne piscine Art Déco* », « *Le pont Allende* ».
- « *Notre patrimoine* » : « *Les moulins du territoire* » ; « *Les chapelles du territoire* », « *Les ponts du territoire* ».
- « *Vie associative* » : « *Le Rotary-Club à 70 ans* » ; « *L'Envol : apprendre à lire et écrire* ». » .

Le contenu est ensuite réparti en fonction des actualités communales. Pour leur rédaction, il est fait appel à plusieurs agents communaux qui en fournissent le contenu. Ils sont une quinzaine à collaborer régulièrement à la réalisation de chaque numéro. Les thématiques concernent la vie administrative, l'environnement, la mobilité, la transition, les événements et les festivités, la culture et les loisirs, l'économie, les entreprises, le commerce, le patrimoine et le tourisme, l'enseignement, le sport et enfin les seniors.

Parmi ces catégories, les sujets suivants ont été abordés en 2020 : « *le Plan Stratégique Transversal* » ; l'historique des actions menées dans le cadre de la crise du coronavirus ; « *Proximity : pour une ville plus durable et solidaire* » ; « *Des potagers collectifs inspirants* » ; « *Un nouveau cimetière nature labélisé à Andenne* » ; « *La politique des achats au sein de l'Administration : un pas vers la transition* » ; « *Les ours sont de sortie ce 22 mars* » ; « *Parcs d'activités de La Houssaie et Mécalys* » ; « *Glutton adapte son aspirateur de rue* » ; « *Soutenons les commerçants andennais* » ; « *Le dernier homme debout, l'ultra-trail absolu* » ; « *Chantiers et améliorations dans les infrastructures de l'Andenne Arena* » ; « *Ville Amie des Aînés : premier bilan* » ; etc.

Les pages d'informations communales dans la presse gratuite

Les lecteurs de l'hebdomadaire gratuit ANDENNE Potins (groupe Vlan) peuvent trouver des informations pratiques sur leur commune dans un encart qui est réservé à l'Administration. Cette initiative remonte à 1992 !

Chaque année, des centaines de « *petites annonces* » transitent par notre service. Elles viennent du secteur associatif ou des services communaux.

Dès le premier confinement de mars, le Groupe Vlan a suspendu ses parutions et ne les a repris qu'à raison de 2 fois par mois dès le mois de juin. Ces éditions ont de nouveau été suspendues en novembre 2020.

En 2020, seules 19 pages d'informations communales sont donc parues dans Andenne Potins, contre 37 en 2019.

Les communiqués de presse et contacts avec les journalistes

Une cinquantaine de communiqués de presse ont été transmis aux médias en 2020. Ici, le nombre s'est accru par rapport à 2019 compte tenu des diffusions à la presse des mesures prises à ANDENNE pendant la pandémie.

La revue de presse

Depuis 2018, la confection de la revue de presse a été modernisée en passant par le **système « Gopress »**, sorte de « *kiosque digital* » proposant 38 journaux et magazines. La sélection de nos articles se fait de manière numérique et avec des mots-clés. Cette nouvelle formule permet un gain de temps et d'archivage.

Une revue de presse est transmise chaque jour en interne et une revue de presse hebdomadaire fait l'objet d'un envoi électronique à une trentaine d'abonnés (Collège, chefs de groupe et agents communaux).

La crise n'a pas impacté cette mission ; la revue de presse s'est avérée une source d'information utile dans le cadre de la gestion de crise.

Les contacts électroniques avec l'Administration

Depuis janvier 2020, environ **912 questions** (contre 630 en 2019) ont été posées à notre Administration via le formulaire de contact en ligne sur le site andenne.be.

Ces demandes d'informations sont transmises aux services compétents.

En outre, **1.100 demandes** ont été posées directement via l'adresse électronique de contact sans passer par le formulaire de contact.

COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Sites web

Outil majeur de la communication communale, le site web andenne.be est géré par le service Relations publiques et Communication. Le service est également référent à des degrés divers pour plusieurs autres sites communaux et paracommunaux :

- andennetourisme.be ;

- bibliotheque.andenne.be ;
- lephare-andenne.be ;
- leswallonies.be ;
- shopinandenne.be ;
- promandenne.be ; bibliotheca-andana.be ;
- andennevillemartyr.be ;
- eicandenne.be ;
- les4coinsdelemploi.be ;
- horschamps.be ; scladina.be ;
- centreculturel.be ;
- ceramicartandenne.be ;
- Yourlab.be.

Parmi ces 17 sites web, andenne.be et lephare-andenne.be sont les deux sites à être gérés uniquement par le service, tant du point de vue technique que rédactionnel. Pour les autres, le service offre une assistance technique.

En 2020, une attention particulière a été portée au site d'andennetourisme.be qui nécessitait une importante remise à niveau. La même démarche est en cours pour le site shopinandenne.be.

En 2021, le service Relations publiques et Communication entamera un gros chantier, à savoir, la réalisation de la nouvelle version des sites internet. Ce travail devrait s'étaler jusqu'en 2024.

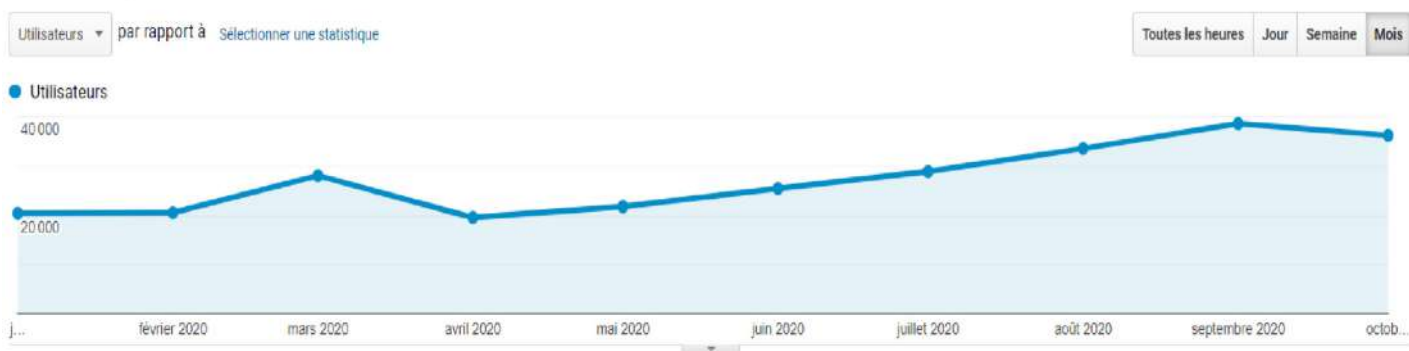
Andenne.be

En 2020, le site de la Ville d'Andenne n'a pas subi de modifications techniques majeures. Le contenu, quant à lui, est en perpétuelle évolution. Le site a par ailleurs joué un rôle primordial dans la communication liée au coronavirus. Il reste une référence pour tout citoyen pour les informations communales.

Au niveau des statistiques, le système de tracking élimine automatiquement les visites de robots et des agents communaux afin d'obtenir des statistiques plus fiables.

De janvier à octobre 2020, nous constatons que le site a accueilli près de 220 000 utilisateurs (189 000 en 2019), pour un total de 705 305 pages vues. 80% des utilisateurs visitent le site pour la première fois. En moyenne, plus de 20 000 visites sont comptabilisées par mois, avec un pic en mars 2020 avec 28 000 utilisateurs. Depuis le mois d'avril, les chiffres sont en constante évolution, comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, avec un nouveau pic en septembre avec 38 600 utilisateurs.

Quelles informations sont elles recherchées par nos utilisateurs ? En 2020, près de 706 000 pages



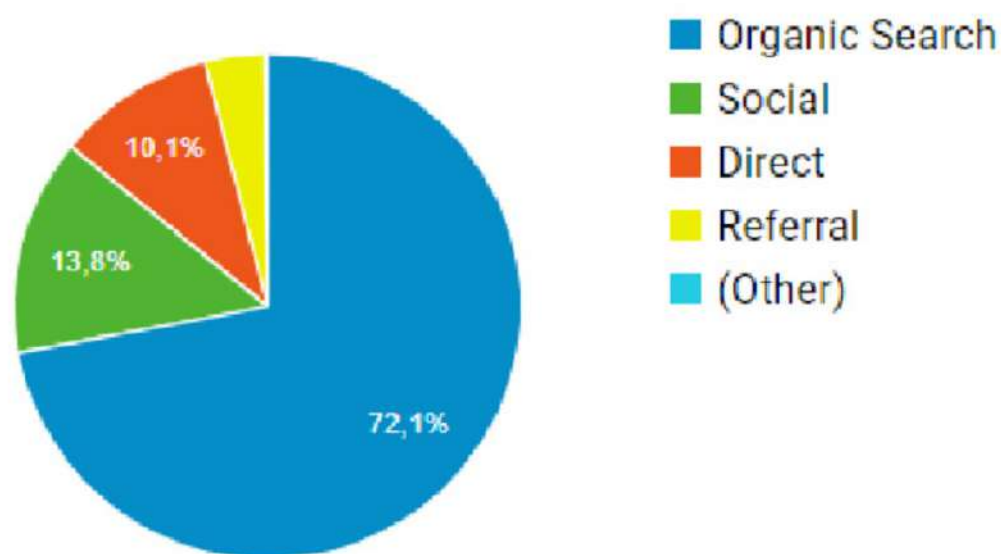
Parmi les 5 pages les plus vues se trouvent :

- La page d'accueil avec 55 000 vues (8%) ;
- La page « *Gestion des déchets* » avec 46 500 vues (6.6%) ;
- La page « *Contacts et horaires* » avec 24 800 vues (3.5%) ;
- La page « *Coronavirus* » avec 24 000 vues (3.4%) ;
- La page « *Covid-19 : centre de testing à JAMBES* » avec 17 000 vues (2.4%).

Comme mentionné ci-dessus, nous constatons que 60% des utilisateurs ne consultent qu'une seule page lors de leur visite. L'internaute visite « *andenne.be* » pour une raison précise et quitte la navigation lorsqu'il a trouvé la réponse à sa question.

Cette donnée peut être mise en parallèle avec les statistiques d'acquisition (de quelle façon l'internaute est-il arrivé sur le site ?). 72% des utilisateurs arrivent sur *andenne.be* après une recherche sur un navigateur (de type Google). Le référencement du site internet est donc satisfaisant. 14% de nos visiteurs proviennent des réseaux sociaux, et 10% (soit 23 000 utilisateurs) se connectent en tapant directement l'URL « *andenne.be* ».

Principaux canaux



Enfin, l'analyse statistique révèle que près de 65% de nos utilisateurs visitent « *andenne.be* » via un mobile, 30% via un ordinateur et 5% via une tablette. Ces chiffres ne sont pas à négliger puisqu'ils confirment une tendance déjà ascendante : la lecture des informations des sites web via un smartphone. En 2019, le mobile était utilisé à 40%. La progression est donc assez fulgurante.



Cette analyse sera à prendre en compte dans la réalisation de la nouvelle version des sites web 2021-2024.

Andennetourisme.be

Le site internet de l'Office du Tourisme est l'un des sites dont le design est le plus ancien. En septembre 2020, suite à une mise à jour des données touristiques sur ANDENNE DB, et consécutivement à la sortie de la brochure des balades du service des Festivités et du Tourisme, le service Relations publiques et Communication a entamé une mise à niveau de plusieurs pages d'andennetourisme.be.

Alors que la crise du coronavirus invitait les Belges à profiter d'un tourisme local, il semblait primordial que cette mise à niveau soit réalisée. Ainsi, les pages « *Patrimoine* », « *Loisirs* », « *Horeca* », et « *Hébergements* » ont été complétées et esthétiquement améliorées. Une page « *contact* » a également été créée.

Lors du déménagement de l'Office du Tourisme au sein du Phare en début d'année, la boutique touristique a également été retravaillée.

Le Phare

L'année 2020 a vu naître un nouveau site paracommunal : www.lephare-andenne.be. Le service Relations publiques et Communication étant à la gestion de la communication de ce pôle touristique et culturel, la Chargée de communication et son adjointe gèrent le site web au quotidien.

Vous trouverez plus d'informations sur ce site web dans la partie dédiée au Phare.

Andenne DB

Une nouvelle version d'ANDENNE DB a été mise en place l'année dernière. Pour rappel, ce site rassemble et centralise toutes les données qui alimentent l'ensemble des sites web liés à

l'Administration. Cette démarche s'apparente à une gestion des données et pour laquelle le service collabore étroitement avec le gestionnaire de la transition numérique.

Le service Relations Publiques et Communication a travaillé en 2020 à la mise à jour des données y étant référencées avec l'implication des services qui ont à leur charge les différentes catégories de coordonnées telles que le commerce, les indépendants et entreprises, le secteur des soins de santé, le patrimoine et opérateurs touristiques.

Le service Transition a par ailleurs collaboré avec le service des Festivités et du Tourisme pour l'implantation de Cirwki, système cartographique de gestion des balades. Cet outil s'alimente notamment des données touristiques référencées via ANDENNE DB.

Newsletter

En 2020, un total de 48 newsletters aura été envoyé à **3 524 destinataires**. Ce chiffre est en constante évolution. En décembre 2019, 3 164 contacts étaient abonnés à cette newsletter.

Comme expliqué dans la partie dédiée au coronavirus, les newsletters spéciales « *Coronavirus* » ont eu un taux d'ouverture de près de 50%. En situation normale, ce taux s'élève à 30%.

Le service Relations Publiques et Communication fonctionne toujours via l'entreprise Sendinblue pour l'envoi de ces newsletters. Cet abonnement a été renouvelé en janvier 2020.

Présence sur les réseaux sociaux

Nous gérons quotidiennement plusieurs pages **Facebook** de la Ville d'ANDENNE, le compte **Twitter**, la page **Instagram** ainsi que la communauté **LinkedIn** de l'Administration communale. Cela implique de la veille numérique, un suivi et des publications régulières.

Facebook

Jusqu'en octobre 2020, environ **470 « posts »** ont été publiés sur la page Facebook de la Ville d'ANDENNE. Nous comptabilisons **10 708 fans** (9.031 fans en 2019) sur notre page Facebook.



Nos statistiques relèvent que nous avons une moyenne de **1 734 visiteurs hebdomadaires** et 4007 utilisateurs mensuels. **60%** de nos fans sont des **femmes**. 1% des personnes qui aiment

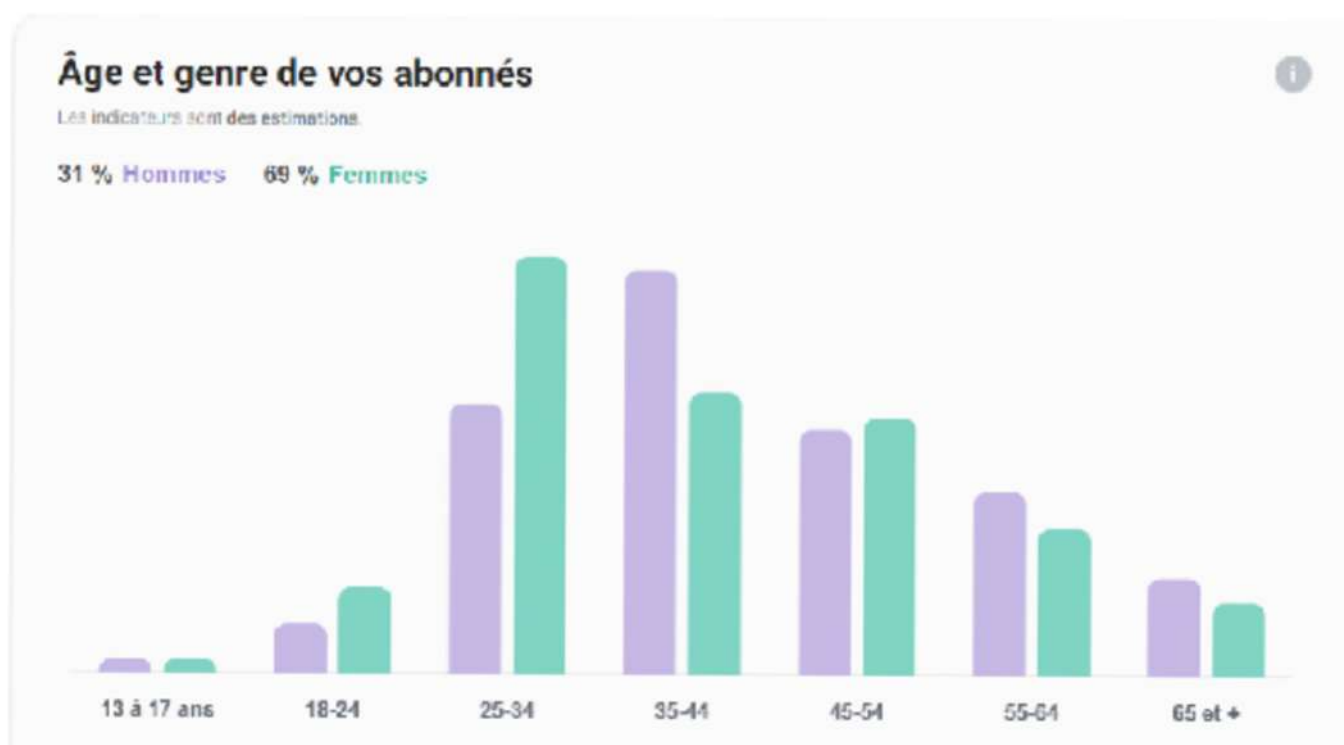
notre page ont entre 13 et 17 ans ; 14% entre 18 et 24 ans ; 26% entre 25 et 34 ans ; **21% entre 35 et 44 ans ; 16% entre 45 et 54 ans** ; 13% entre 55 et 64 ans ; 10% ont 65 ans et plus.

En 2020, 17 posts et événements ont été sponsorisés. Sont soutenus avec une publicité payante les publications qui nécessitent une visibilité accrue et un ciblage plus précis. Ce fut le cas notamment des campagnes Walloreno, Proximity, la vidéo de soutien au commerce, la promotion du Phare, mais aussi pour l'e-Guichet ou encore la Semaine de la Mobilité.

Durant l'année, 12 publications ont atteint plus de 20 000 personnes. Celles-ci concernaient la crise du coronavirus et des sujets comme le port du masque, le soutien aux personnes en première ligne, l'appel aux couturier.e.s ou encore l'annulation du Carnaval des Ours. Seules deux publications sortaient de ce cadre : l'annonce, le 14 février, de la date du Carnaval qui a atteint 52 000 personnes ainsi que la vidéo de soutien au commerce « Osez ANDENNE », publiée le 6 octobre, qui a atteint 20 100 personnes.

Par ailleurs, face aux évolutions des réseaux sociaux et aux comportements des utilisateurs, le service a procédé à la mise à jour de la « charte utilisateurs », qui avait été rédigée en 2011. Ainsi, une nouvelle mouture de cette charte est entrée en application fin novembre. Avec la supervision du service Juridique, cette charte balise notamment les conditions dans lesquelles un commentaire ou un fan pourrait faire l'objet d'une suppression de « posts » ou d'adhésion, ainsi que la manière d'interpeller les autorités communales et les services communaux dans le cas de question spécifique.

Nous continuons notre progression sur **Instagram** avec **900 abonnés** (335 de plus que l'année dernière). Près de 30 posts ont été publiés sur le compte, ainsi qu'une centaine de stories. Environ 150 personnes sont atteintes par chaque story et nos publications atteignent environ 800 personnes par semaine. Grâce aux statistiques, on constate que nos abonnés ont majoritairement entre 25 et 54 ans (73%), et sont, pour 69%, des femmes.



Nous progressons légèrement sur **Twitter** avec **669 abonnés**. Jusqu'en octobre, on additionnait près de 80 tweets pour un total de 44 900 impressions, et 112 clics sur les liens.

Enfin, notre communauté évolue également sur **LinkedIn**, et atteint **280 abonnés**. Ce chiffre a doublé depuis l'année dernière. Sur ce support, nous avons pris l'habitude entre autres de publier systématiquement les annonces de recrutement de l'Administration communale.

Écrans d'informations

Depuis 2017, des informations communales sont mises en ligne sur des grands écrans placés à l'entrée de la Maison du Citoyen, dans la salle d'attente du service Population et à l'Andenne ARENA. Des vidéos et des publicités pour des événements à venir ou des démarches administratives sont diffusées en continu. Ce fut bien entendu aussi le cas pour la prévention Covid-19.

Le système de gestion des files d'attente au service Population permet également de faire un message bref pour une actualité andennaise sur les tickets reçus par les visiteurs.

Une information communale (infos chantiers, événements, mesures communales) est également diffusée sur le panneau électronique situé à l'entrée de la Ville, aux 4 Coins, rue du Pont. Lors de la crise du Covid-19, ce mobilier d'information s'est avéré très utile compte tenu d'un besoin d'information accru, en ce compris pour les personnes peu digitalisées.

ACCUEIL ET PROTOCOLE

Accueil téléphonique

Pour mémoire, l'accueil téléphonique de l'Administration communale est assuré au sein du service Relations publiques et Communication.

Lorsqu'il contacte le numéro général de la Ville d'ANDENNE (085/84.95.30), le citoyen est orienté vers un système de choix multiples qui lui permet d'être connecté au service communal recherché (Population, Travaux, Environnement, etc.). Ce système offre aussi la possibilité d'entrer directement en contact avec un.e téléphoniste de l'Administration communale, dont la permanence est assurée par le service Relations publiques et quelques agents d'autres services communaux.

La situation vécue avec le Covid-19 a eu un impact important sur cette mission du service et des agents amenés à répondre aux appels des citoyens.

Pendant les confinements et déconfinements, le nombre d'appels s'est considérablement accru. On estime cette augmentation en fonction d'une comptabilisation approximative à un accroissement d'environ 25%. Nous avons enregistré des pics de 1000 appels téléphoniques certains mois. Outre des demandes de contacts avec des services et des prises de rendez-vous, la Commune est devenue aussi la plaque tournante pour une information générale sur les mesures liées au coronavirus : interdictions en cours, information sur le masque, demande de précisions sur les ordonnances et arrêtés, renseignements sur le testing, etc.

Les cérémonies et réceptions

Le service est traditionnellement en charge de l'organisation des cérémonies et réceptions protocolaires.

Lors de cette année particulière, cette mission a fortement été impactée à partir de la mi-mars.

Seules les cérémonies des vœux, pour le personnel de la Ville et des autres structures communales ont pu avoir lieu en janvier ; de même que celle des Forces vives, co-organisée avec promAndenne.

L'inauguration et les activités d'ouverture du Phare étaient prises en charge par le service des Relations publiques et Communication. Il s'agissait d'un dossier d'envergure qui a nécessité plusieurs mois de préparation et la réalisation de supports multiples. Nous reviendrons ci-après sur cette partie de la communication. Ces festivités devant avoir lieu les 27 et 28 mars, tous les préparatifs étaient clôturés : plusieurs marchés publics, invitations, mise en place de la soirée, briefing des sous-traitants, etc. L'annulation en dernière minute a – elle aussi – impliqué un travail conséquent, en un temps restreint.

Neuf cérémonies d'anniversaire de mariage étaient programmées en 2020. Une seule a pu se tenir à l'Hôtel de Ville : celle du 15 février. Les cérémonies suivantes ont été annulées, mais remplacées par la livraison d'un panier cadeaux de la Ville accompagné du carnet de mariage des jubilaires. 67 couples ont ainsi reçu ce colis préparé par notre service et livré par le service des huissiers de la Ville.

La Fête des Bébé qui rassemble traditionnellement les familles qui ont connu une naissance dans l'année a, elle aussi, dû être annulée. Pour pallier le fait que nous remettons à cette occasion bon nombre d'informations pratiques aux jeunes parents, le service a édité une brochure qui a été envoyée par la Poste. Nous espérons pouvoir rassembler dans un proche avenir ces nombreuses familles pour ce moment d'échanges et de convivialité.

Les Nouveaux Habitants

La Ville d'ANDENNE met l'accent sur la convivialité et le sens de l'accueil de ses habitants.

C'est ainsi qu'elle organise depuis 13 ans une rencontre apéritive, qui permet aux nouveaux andennais installés les derniers mois sur l'entité de recevoir des informations sur leur ville d'adoption.

Au vu du grand succès et de la satisfaction des participants à la réception, deux dates (et non plus une seule) avaient été fixées en 2020 : le 16 mai et le 14 novembre. En raison du confinement et du risque sanitaire, ces deux cérémonies ont dû être annulées et seront reportées en 2021

Notez par contre que la documentation de bienvenue continue à être fournie systématiquement aux nouveaux habitants lors de leur inscription à la commune. Une farde de documentations est constituée par notre service. Plus de **331** packs de bienvenue ont ainsi été préparés cette année. La majorité d'entre eux a été envoyé par voie postale compte tenu des règles sanitaires.

Par ailleurs, une nouvelle brochure d'accueil est en cours de réalisation par le service et devrait être finalisée fin 2020. Elle permettra de rassembler toutes les informations utiles en un seul document actualisé.

Les courriers de relations publiques

La crise sanitaire n'a pas modifié notre politique d'accueil de la population et il est toujours procédé à une série de courriers et lettres de félicitations, remerciements, excuses, condoléances et vœux de Nouvel An au nom du Collège et du Conseil communal. Cela représente une moyenne d'une centaine de courriers par mois.

PROJETS DE COMMUNICATION

Certains projets communaux nécessitent une implication du service Relations publiques et Communication à différentes étapes de leur mise en place, dans un processus d'accompagnement de la communication sur ces dossiers.

LE PHARE

Début 2020, le Comité d'accompagnement mis en place pour l'inauguration et la communication autour du Phare s'est poursuivi avec l'organisation de l'inauguration officielle. En collaboration avec l'agence Cible, un événement de plusieurs jours avait alors été prévu en dates des 27, 28 et 29 mars 2020.

Toutefois, au vu de la crise sanitaire, le Collège communal a décidé, en date du 12 mars 2020, d'annuler l'événement et de reporter l'ouverture du Phare. Celui-ci s'est déconfiné petit à petit, avec, début juin, l'organisation d'un take-away à la Bibliothèque d'Andenne. Le 17 juin, Le Phare ouvrait ses premières portes, c'est-à-dire, celles de la Bibliothèque et de l'Office du Tourisme. L'Espace Muséal d'Andenne (EMA) a quant à lui accueilli ses premiers visiteurs à partir du 15 juillet.

En termes de communication, Le Phare est présent sur les réseaux sociaux – Facebook et Instagram – et dispose d'un site internet. Ce pôle culturel et touristique a par ailleurs fait l'objet de plusieurs reportages et articles dans la presse.

Site web

L'année 2020 a vu naître un nouveau site paracommunal : www.lephare-andenne.be. Le service Relations publiques et Communication étant à la gestion de la communication de ce pôle touristique et culturel, la Chargée de communication et son adjointe gèrent le site web au quotidien.

Au vu de l'annulation de l'inauguration, le lancement du site, initialement prévu en mars, a également été reporté. Le site du Phare a donc été officiellement lancé le 16 juin 2020.

Celui-ci est né d'une collaboration avec le service Transition et son Smart City Manager. Suite au travail de l'agence *Cible*, nommée dans le cadre du marché public de communication de 2019, nous disposons d'une conception graphique du site internet. Il s'agissait ensuite de mettre le tout en musique.

Le site du Phare rassemble une présentation de ce pôle culturel et touristique et de ses opérateurs. Il détaille les informations pratiques liées à ses activités : tarifs, horaires, accessibilité. Il propose également un agenda des activités qui se déroulent en ses murs, et un blog de ses dernières actualités.

Le Phare étant toujours à ses débuts, le site se développe au quotidien. En novembre a été implanté un contenu dédié au service de Médiation culturelle et à ses offres, ainsi qu'un module permettant l'inscription à la newsletter.

En 2021, il s'agira de développer la boutique en ligne. Une analyse statistique pourra également être réalisée l'année prochaine, après plus d'une année d'existence du site.

Réseaux sociaux

Le Phare dispose d'une page Facebook depuis le 10 janvier 2020. Elle compte actuellement près de 1400 fans. Cette page a pour objectif de faire la promotion de toutes les activités se déroulant au sein du Phare. Cela concerne donc autant l'Office du Tourisme, que la Bibliothèque que l'Espace Muséal d'ANDENNE (EMA).

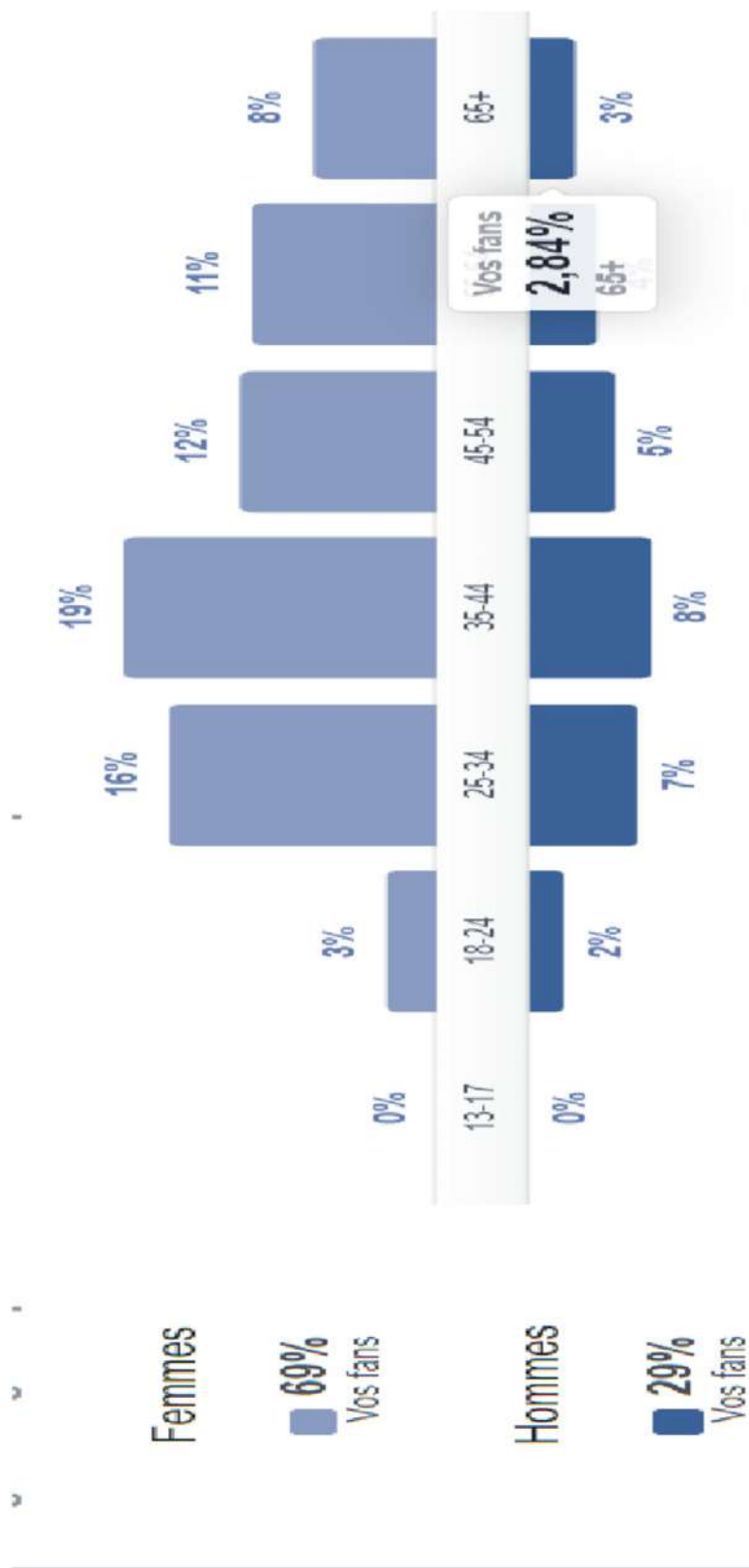
Dans un premier temps, l'objectif de cette page était de faire connaître Le Phare et ses opérateurs et de promouvoir l'événement d'inauguration.

Pendant la crise du Coronavirus, les activités étant à l'arrêt, le service Relations publiques et Communication a orienté la communication dans une optique positive. Il s'agissait de donner un aperçu du travail toujours en cours au sein du Phare, mais aussi de permettre aux fans de se « *changer les idées* ». Ainsi, une série de posts a été réalisée sur base de l'historique de ce bâtiment andennais, ce qui a notamment été apprécié par les citoyens ayant connu l'ancienne piscine.

Depuis le début de l'année, plus de 110 posts ont été publiés sur la page. Malgré un nombre de fans encore peu élevé, 14 publications se sont démarquées depuis le 10 janvier, avec plus de 5 000 personnes atteintes à chaque fois. Les premières d'entre elles sont :

- 6 février - Le Phare et ses opérateurs : 13 300 vues ;
- 27 mai – Lancement des posts « *Un peu d'histoires* » : 11 500 vues ;
- 15 juillet – Première ouverture de l'EMA : 11 200 vues.

Parmi les fans, la majorité (98%) provient de Belgique, et un tiers est andennais. 69% de nos fans sont des femmes. Enfin, 50% des fans ont entre 25 et 44 ans.



Sur Instagram, le compte du Phare atteint les 432 abonnés. Une vingtaine de photos a été postée depuis le 3 mars 2020, date de création du compte. 22 stories ont également été publiées. Notre audience se compose aussi de 69% de femmes et provient de Belgique pour 94%.

Newsletter

Fin octobre 2020, le service Relations publiques et Communication a mis en place une newsletter pour « *Le Phare* », via le même système que la Ville d'ANDENNE, à savoir Sendinblue. Un formulaire d'inscription est présent sur le site internet, et un template correspondant à la charte graphique du Phare a été créé.

L'objectif de cette newsletter, qui sera mensuelle dans un premier temps, est d'envoyer aux personnes qui le souhaitent les dernières actualités et l'agenda du Phare et de ses opérateurs.

Supports de communication

En 2019, le comité de travail a collaboré avec l'agence « *Cible* » pour la mise en place, notamment, de la charte graphique. Grâce à celle-ci, de nombreux visuels et supports ont pu voir le jour en 2020.

Il s'agit des logos du Phare, de l'Espace Muséal d'ANDENNE et de la Bibliothèque, de la papeterie (lettre à en-tête, enveloppes et cartes de visite), des beachflags et rollups, mais aussi de supports tels que la carte de vœux 2020 (« *Année Phare* »), des affiches (A0, A2 et A3) de l'inauguration et des expositions temporaires (« *Turquoise* » et « *Dans ces eaux-là* ») et des horaires, des flyers US (inauguration, expositions temporaires) et des cartes postales à l'effigie des expositions temporaires.

Au-delà de ces productions liées à l'événementiel, des supports pérennes ont également vu le jour, comme une brochure de présentation du Phare et un flyer de présentation de l'Espace Muséal d'ANDENNE (EMA). Le service Relations publiques et Communication a aussi collaboré avec le service de Médiation culturelle de l'EMA pour la création d'un carnet de médiation, de brochures pour les groupes scolaires, pour les jeunes publics et pour les adultes.

Outre les supports imprimés, le service Relations publiques et Communication a également créé une série de supports digitaux pour illustrer le système d'achat de ticket en ligne (Orcq), pour illustrer les événements du site web ou encore pour les stages, etc.

Deux visuels de publicité ont enfin été réalisés d'une part, pour la revue « *Art&Publics* », et d'autre part, pour la revue « *Eventail* ».

Presse

De par sa nouveauté, son attrait et son offre culturelle et touristique, « *Le Phare* » a fait partie du paysage médiatique depuis l'annonce du projet, il y a quelques années.

En 2020, on retrouve une vingtaine de parutions dans la presse écrite. Le Phare a fait l'objet d'une émission spéciale de Canal C en juin, 40 minutes durant lesquelles le téléspectateur pouvait profiter d'une visite en avant-première de la terrasse, de l'Espace Muséal d'Andenne (EMA) ainsi que des espaces dédiés à la Bibliothèque et à l'Office du Tourisme. En outre, LN24 a également réalisé un focus sur Le Phare lors de son émission « *Ici et pas ailleurs* », en juillet.

COMMERCE

La crise sanitaire du coronavirus a eu des conséquences sur l'ensemble des secteurs économiques belges, dont le secteur du commerce. La Ville d'Andenne porte une attention particulière à ses commerçants, raison pour laquelle Shop in ANDENNE a été créé. Cette cellule de promAndenne a particulièrement été sollicitée lors de la crise et a développé un nombre important d'actions de communication spécifiques.

Dans ce contexte Covid-19, le service Relations publiques et Communication a collaboré de manière étroite aux différentes initiatives menées par Shop in Andenne. Outre la communication de crise, ce fut le cas également lors des actions de relance comme le week-end de braderie indoor de septembre, le « *Weekend du Client* » en octobre, la communication autour de Créashop, les fêtes de fin d'année et la réalisation d'une capsule vidéo « *Osez ANDENNE* ».

Réalisée par Canal C et son département production, cette vidéo avait un double objectif : valoriser les atouts de la commune pour accueillir de nouveaux commerçants dans le cadre du projet « *Creashop* » d'une part, et valoriser les atouts de l'offre commerciale pour les clients d'autre part.

Cette vidéo a été diffusée sur les antennes de Canal C pendant 15 jours, sur le site web de Shop in ANDENNE, sur les réseaux sociaux de Shop in ANDENNE et de la Ville d'ANDENNE et sur leurs newsletters respectives.

Sur la page Facebook de la Ville d'ANDENNE, la vidéo a été vue par 9 200 personnes et a atteint 20400 personnes. 500 personnes ont été redirigées vers le site web de Shop in ANDENNE.

Pour les fêtes de fin d'année, un programme d'initiatives a été conçu par Shop in ANDENNE, parmi lesquelles un petit guide pour valoriser le commerce local, qui sera intégré dans l'édition de novembre du Bulletin communal. L'opération « *Boncado* » sera aussi soutenue dans une campagne de communication spécifique.

TRANSITION

Proximity est un des dossiers du service Transition. Ce projet est emblématique de la démarche participative et de transition dans laquelle la Ville s'est inscrite. Le service a prêté sa collaboration sur la communication dans ce dossier qui est encadré également par l'association BE Planet. Le service a également participé à la communication de deux autres projets en cours au sein du service Transition : « *Walloreño* » et « *Wallonie cyclable* ».

COHÉSION SOCIALE

En 2020, le service Relations publiques et Communication a collaboré avec les services de Cohésion sociale pour la création et/ou la mise à jour de supports de communication visuelle.

Ce travail a débuté grâce au travail d'une stagiaire en graphisme présente fin juin 2020. Cette dernière a réalisé une mise à jour de la brochure « *Plan Grande Chaleur* » en vue de l'été.

Les services de Cohésion sociale ont ensuite souhaité poursuivre ce travail avec la création de supports (affiche, brochure et carte de visite) pour le Relais Santé (RESA) et le Plan Hiver.

Dans ce cadre, le service RP/COM a effectué un travail sur les textes de présentation et a réalisé un cahier des charges pour lancer un appel d'offres auprès de graphistes pour la création d'une charte graphique et pour la réalisation de ces deux premiers supports.

En 2021, il s'agira de poursuivre cette démarche avec plusieurs autres supports.

Une collaboration est également en cours pour le projet « *CAP mobile* », la camionnette participative soutenue par la Province de NAMUR et qui permettra à de nombreux services et associations de développer et présenter leurs activités sur tout le territoire d'ANDENNE.

HORS CHAMPS

La Chargée de communication est impliquée dans le Comité organisateur de l'événement Hors Champs. Cette biennale d'art a vu sa deuxième édition conforter son premier succès. Les préparatifs pour l'édition 2021, qui se tiendra fin octobre, sont en cours.

CONSEIL COMMUNAL EN DIRECT

Le service Relations publiques et Communication assure traditionnellement le suivi auprès de la presse des séances du Conseil communal (envoi des invitations, présence lors des séances, contacts avec les journalistes).

La crise sanitaire a également eu des conséquences sur ces séances qui ont été suspendues durant les mois de mars et d'avril. La reprise s'est organisée le 18 mai, avec une séance du Conseil communal qui s'est tenue sans public et en tenant compte des mesures de sécurité et de distanciation sociale.

Pour assurer la publicité des débats, une société externe a été sollicitée pour l'enregistrement et la diffusion de la séance via le compte YouTube de la Ville d'ANDENNE. La séance « *en vidéo* » était également retransmise via le site web communal.

Ainsi, les séances du 18 mai, du 22 juin, 13 juillet, 14 septembre et 12 octobre se sont déroulées de cette manière, au départ de l'Hôtel de Ville. La séance du 12 octobre a comptabilisé près de 1500 vues. Lors de la diffusion en direct, une moyenne de 60 personnes suit les débats en simultané, ce qui est substantiellement plus que le public assistant aux séances en présentiel.

21. Secrétariat général

1. Secrétariat général

LE PERSONNEL CADRE

Le staff administratif travaille depuis le 1er novembre 2019 sous la direction de Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général.

LE STAFF ADMINISTRATIF

Le staff administratif était composé au 31 octobre 2020 de 2,5 équivalents temps plein (ETP), à savoir MM. Anne LEMAITRE (TP), Jérôme PIRSOU (TP) et Fanny NICOLAS (1/2 temps).

LA CORRESPONDANCE ENTRANTE

a) Le Secrétariat général réceptionne tout au long de la journée une partie importante du courrier entrant; visé par le Directeur général, le courrier est scanné et transmis sous format informatique, via un logiciel spécifique dénommé ANDANA, vers son (ses) destinataire(s).

L'application ANDANA est utilisée depuis le début de l'année 2010; elle a été développée en interne, en tenant compte des pratiques au sein de l'administration communale, sur base d'un logiciel libre. Elle a été profondément remaniée en septembre 2017 (migration vers Plone 4 finalisée le 4 septembre).

Le système génère automatiquement, à l'attention des destinataires, un mail d'avertissement de réception d'une pièce de courrier à traiter.

Le destinataire principal reçoit, outre la version informatique, le document papier; les autres destinataires reçoivent uniquement la version électronique.

b) Sont spécialement enregistrées au Secrétariat général les pièces qu'il aura à gérer ou destinées aux services, dont la date d'entrée constitue un élément pouvant s'avérer déterminant.

Le développement du courrier électronique, comme la multiplicité des implantations administratives, ne permettent pas de centraliser toutes les pièces de courrier en un point unique. Aussi, depuis 2018, quelques services recevant de gros volumes de courriers enregistrent eux-mêmes certaines pièces importantes qu'ils reçoivent en direct (déposées à leur adresse d'implantation soit par la Poste ou des sociétés de distribution, soit par des visiteurs).

Quant aux courriels, le système informatique les enregistre avec leurs date et heure d'entrée.

c) ANDANA permet un gain de temps (envois électroniques) et de significatives économies de papier (photocopies).

De plus, un scan des pièces principales est conservé de manière sécurisée sur le serveur de la Ville, ce qui permet de pallier la « perte » d'un document, le Secrétariat général étant un point central où transitent chaque jour des dizaines de pièces.

La traçabilité des pièces enregistrées de courriers entrants est assurée; des recherches dans les « archives » du courrier enregistré sont possibles sur base de divers critères.

d) 92.858 pièces de courriers sont disponibles sur ANDANA au 15 novembre 2020, dont 6.799 reçues cette année.

LE COURRIER SORTANT

Le staff administratif du Secrétariat général a assuré la dactylographie de 5.728 notes internes et lettres en 2019.

En 2020 : 2.988 pièces jusqu'au 31 octobre.

Cette diminution substantielle ne s'explique pas seulement en fonction de la crise sanitaire, mais surtout par un recours plus intense à la numérisation, à la messagerie et à l'optimisation d'ANDANA, le programme de gestion du courrier et des différents points du Collège.

LE REGISTRE DES PUBLICATIONS

a) Les articles L 1133-1 et L 1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et un arrêté royal du 14 octobre 1991 régissent la tenue d'un registre de publication des règlements et ordonnances.

Cette publication est une formalité essentielle; les règlements et ordonnances deviennent obligatoires le cinquième jour suivant celui de leur publication par voie d'affichage (avis aux valves officielles), sauf s'ils en disposent autrement.

La durée de publication n'est généralement pas précisée dans la loi. Sauf le cas de législations spécifiques, un jour suffit; dans la pratique, la plupart des avis de publication restent affichés aux valves durant au moins 15 jours.

Des valves extérieures ont été mises en place en 2011 sur l'une des façades latérales de l'Hôtel de Ville et en 2013 sur la façade latérale (côté rue des Sept-Eglises) du Centre administratif.

b) Les règlements sont de diverses natures; leur adoption, à quelques exceptions près, relève de la compétence du Conseil communal.

L'on distingue schématiquement les règlements portant des mesures durables de circulation routière (communément dénommés règlements complémentaires de circulation routière ou, pour les voiries régionales, règlements de suppléance) des autres types de règlements : règlements-taxes, règlements-redevances ou tarifs, règlements d'administration intérieure, règlements de police administrative, etc...

Les règlements de circulation routière relevant de la compétence du Conseil communal sont mis en forme par la Direction des Services techniques (DST), élaborés en concertation avec la Zone de Police des Arches et le représentant du Service Public de Wallonie (dans la mesure où ces règlements, une fois adoptés, sont soumis à une tutelle régionale spécifique d'approbation, d'où l'intérêt d'une consultation préalable).

Les autres types de règlements relevant de la compétence du Conseil communal sont confectionnés par les services concernés, principalement la Direction des Services financiers (DSF) et la Direction juridique et territoriale (DJT).

c) La compétence du Collège communal en matière réglementaire est essentiellement limitée à des ordonnances portant des mesures temporaires de circulation routière.

Ces ordonnances sont confectionnées par et/ou sous le contrôle de Monsieur Olivier CAMPAGNE, Juriste, qui s'entoure pour ce faire de la collaboration des services concernés, ainsi que de la Police.

Ces règlements ne doivent pas être confirmés par le Conseil communal puisque le Collège communal agit en l'occurrence sous le couvert d'une disposition légale lui donnant spécifiquement compétence (art. 130 bis NLC).

d) Le Bourgmestre dispose quant à lui d'un pouvoir étendu de compétence qu'il exerce au travers d'ordonnances sous le couvert de l'application de l'article 134 de la Nouvelle Loi Communale, dont le paragraphe 1^{er} dispose : « *En cas d'émeutes, d'attroupements hostiles, d'atteintes graves portées à la paix publique ou d'autres événements imprévus, lorsque le moindre retard pourrait occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants, le bourgmestre peut faire des ordonnances de police, à charge d'en donner sur le champ communication au Conseil, etc... Ces ordonnances cesseront immédiatement d'avoir des effets si elles ne sont pas confirmées par le Conseil à sa plus prochaine réunion* ».

Ces ordonnances doivent faire l'objet d'une confirmation par le Conseil communal pour autant qu'elles soient encore d'application lorsque le Conseil communal se réunit ; si tel n'est pas le cas, elles sont simplement communiquées au Conseil communal qui n'a pas alors à les confirmer. Elles sont peu nombreuses compte tenu des pouvoirs légalement dévolus au Collège communal. C'est à titre conservatoire qu'à l'ordre du jour de chacune des réunions du Conseil communal figure systématiquement un point relatif à la confirmation des ordonnances du Bourgmestre.

e) Le Bourgmestre dispose également d'une compétence qu'il exerce sous le couvert non pas d'ordonnances, mais d'arrêtés de police.

Ces arrêtés ne sont en principe pas publiés; ils font l'objet de notifications aux personnes ou entreprises concernées.

Ils ne font pas l'objet d'une confirmation par le Conseil communal dans la mesure où le Bourgmestre agit ici dans sa sphère de compétences.

f) Les publications sont centralisées au Secrétariat général où est tenu le registre officiel les constatant.

Il y eût en 2017 102 annotations dans ce registre; en 2018, 84; en 2019, 105 et en 2020 (jusqu'au 31 octobre) 64.

DIVERSITÉ DES TÂCHES

a) Le Secrétariat général centralise toutes les pièces présentées au Collège communal et au Conseil communal, ainsi que nombre de dossiers qui requièrent des prises de position du Bourgmestre compte tenu de ses compétences spécifiques.

Les pièces à destination du Collège et du Conseil sont transmises par les mandataires et par tous les services administratifs pour être intégrées dans les ordres du jour. Au lendemain des réunions, les décisions sont renvoyées par le Directeur général, avec les instructions nécessaires, vers les services aux fins de finalisation des textes et de mise en œuvre des décisions prises.

b) De nombreuses matières ne relevant pas spécifiquement d'un service déterminé sont gérées au Secrétariat général; l'on citera, sans être exhaustif, les courses cyclistes, la détention de pigeons voyageurs, les déclarations d'abattage d'animaux de boucherie, les jeux de hasard, les collectes et tombolas, la déclaration des chiens de certaines races, la tutelle (non financière) sur nombre de délibérations du Conseil de l'Action sociale et du Bureau permanent du C.P.A.S., les débits de boissons fermentées ou spiritueuses (sauf les débits temporaires, gérés par le service des Festivités et du Tourisme), les déclarations de mandats, etc.

Le Secrétariat général assure également un suivi administratif de la plupart des rapports de prévention incendie établis par NAGE.

c) Le Secrétariat général centralise les règlements communaux non fiscaux; les versions coordonnées y sont réunies, actualisées deux fois l'an au moins.

d) Indépendamment des tâches de rédaction et de dactylographie des lettres, notes internes, rapports, délibérations et procès-verbaux, le Secrétariat général assure en permanence un accueil des citoyens, tant par téléphone ou par mail qu'à l'occasion de visites au Centre administratif.

e) Le Directeur général examine chaque jour le Moniteur Belge. A titre indicatif, il contenait 108.622 pages en 2018, 119.490 en 2019, et en 2020, jusqu'au 31 octobre, 78.544 pages.

LE COLLÈGE COMMUNAL

Les ordres du jour

a) Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'impose pas la confection d'un ordre du jour des réunions du Collège communal. À ANDENNE, c'est l'article 17 du règlement d'ordre intérieur du Collège communal qui le prescrit.

Ce document, bien que non réglementairement obligatoire, garantit une meilleure information des membres du Collège communal et sert de fil conducteur au déroulement des réunions. Il constitue une aide précieuse lors de la confection des procès-verbaux.

b) L'application ANDANA, dont il a été question ci-avant relativement à la gestion du courrier entrant, est utilisée depuis le début 2010 pour la confection des ordres du jour du Collège.

Schématiquement, les points présentés sur ANDANA sont confectionnés par les agents, puis validés par leur chef de service; cette validation acquise, le pilotage en est alors assuré par le Directeur général, qui a la faculté d'intégrer les points dans un ordre du jour, le cas échéant en y apportant des adaptations, des observations ou des précisions ou, au contraire, de les renvoyer au besoin dans le service traitant pour être corrigés ou complétés.

c) Le Collège se réunit en séance ordinaire les vendredis à 8 heures 45; les ordres du jour sont confectionnés tout au long de la semaine, mais clôturés le jeudi vers 10 heures. Ils sont alors mis en forme définitive et transmis (uniquement sous format électronique) à l'ensemble des membres du Collège, ainsi qu'aux services financiers et à divers services appelés à assurer des vérifications.

Les réunions

Le Collège s'est réuni à 56 reprises en 2018, à 55 reprises en 2019 et à 58 reprises en 2020 (jusqu'au 30 novembre).

Les procès-verbaux

a) C'est l'article L 1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui définit le contenu des procès-verbaux des réunions du Collège communal : « *Seules les décisions sont actées au procès-verbal et au registre des délibérations ...; elles sont seules susceptibles d'avoir des effets de droit* ».

Le titre VI du règlement d'ordre intérieur règle les modalités relatives à la confection, à l'adoption et à la transcription des procès-verbaux.

b) Les procès-verbaux sont confectionnés par le secrétaire de séance. Le Directeur général ou le Directeur général f.f. assure le secrétariat des séances auxquelles ils participent; ils s'entourent dans les matières techniques de la collaboration active des services concernés.

c) Les procès-verbaux du Collège s'étendaient en 2018 sur 11.969 pages, en 2019 sur 11.556 pages et en 2020 (jusqu'au 19 octobre) à 8.072 pages.

LE CONSEIL COMMUNAL

Les ordres du jour

Les points à soumettre à l'examen du Conseil communal sont centralisés par le Directeur général; ils servent à l'établissement, sous sa dictée ou son contrôle, des projets d'ordre du jour qu'arrête le Collège communal en y apportant les adaptations qu'il estime nécessaires.

C'est le Collège communal qui est compétent pour fixer les ordres du jour des réunions du Conseil communal; toutefois, des ajouts y sont possibles :

- À l'initiative des Conseillers communaux : en vertu de l'article L 1122-24 alinéa 3 du Code de la démocratie locale : « *Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ... au moins 5 jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil. Il est interdit à un membre du Collège communal de faire usage de cette faculté... Lorsqu'il en est fait usage, le Bourgmestre transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du Conseil communal* ».

Nota bene : un décret du 8 décembre 2005 prescrit que « *le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération* » ; tel n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de questions ou interpellations si aucune décision formelle n'est requise.

- À l'initiative du Collège : le principe consacré par l'article L 1122-24 alinéa 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est qu'aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf cependant « *dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger* ». Dans ce cas, le Conseil communal doit décréter l'urgence à la majorité des 2/3 au moins des membres présents préalablement à l'examen des points.

Le commentaire des points

a) Les commentaires des points sont principalement assurés au travers de « *notes de synthèse explicative* », documents prévus par l'article L 1122-13 § 1^{er}, alinéa 2 CDLD.

Le CDLD n'a défini ni la forme, ni le contenu minimal des notes de synthèse, de sorte que certains documents (par ex. des notes internes) utiles à l'information des membres du Conseil communal sont susceptibles d'en tenir lieu ou de les accompagner.

Un formulaire standardisé, mis au point en interne, est toutefois utilisé dans la plupart des cas. Il contient en substance une présentation du point et une proposition de décision, des informations budgétaires actualisées (en ce compris le cas échéant le montant/le taux des subventions, attendues ou acquises) et les coordonnées des agents traitants et de leur supérieur hiérarchique.

La plupart des notes de synthèse sont accompagnées d'un projet de délibération et de pièces utiles à la bonne compréhension des dossiers. Ce sont les agents traitants et leurs chefs hiérarchiques qui ont la meilleure connaissance des dossiers; leurs coordonnées sont indiquées de manière à permettre aux membres du Conseil communal de les consulter au besoin pour obtenir des explications d'ordre technique/administratif.

b) Le Directeur général et la Directrice financière, ou les agents qu'ils désignent, se tiennent également à la disposition des membres du Conseil communal; une permanence est assurée de 17 à 19 heures un jour (qui est précisé au bas des convocations) entre celui de la convocation et celui de la réunion du Conseil communal.

Les dossiers sont également disponibles tout au long de la semaine, durant les heures de bureau (entre 8 heures 30 et midi et entre 13 heures et 16 heures 30), au Centre administratif. Ils sont centralisés dans le bureau du Directeur général. Leur consultation se fait sur place sans rendez-vous, dès l'envoi de la convocation.

Les convocations

C'est au Collège communal qu'appartient dans tous les cas la décision de convoquer le Conseil communal, lequel doit s'assembler « *toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions* ».

Le Collège dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour fixer les réunions du Conseil communal et en arrêter les ordres du jour; il est toutefois tenu de convoquer le Conseil communal « *aux jour et heure indiqués* » à la demande expresse d'un tiers des membres en fonction; cette proportion est ramenée à un quart si le Conseil communal s'est réuni moins de 10 fois l'année précédente.

Les convocations se font légalement 7 jours francs à l'avance; ceci signifie qu'un délai de 7 jours entiers doit être prévu (sauf cas d'urgence) entre la convocation et la réunion. Le jour de la convocation et celui de la réunion ne sont pas comptabilisés dans ce délai.

Les convocations se font par voie électronique, sauf demande expresse d'un conseiller de les recevoir par écrit et à domicile, auquel cas elles y sont déposées par un huissier messenger de la Ville.

La convocation électronique est devenue la règle à la suite de la modification de l'article L1122-13 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation par un décret du 24 mai 2018 (Moniteur belge du 4 juin 2018), entré en vigueur le 14 juin 2018.

Les ordres du jour complémentaires, qui sont réglementairement établis sous la seule signature du Bourgmestre, sont transmis de la même manière.

Le mail renvoie à un site d'accès sécurisé (mot de passe personnel), sur lequel les pièces sont disponibles.

Les réunions

Le Directeur général ou le Directeur général faisant fonction assiste aux réunions du Conseil communal aux côtés du bourgmestre, des échevins et des conseillers; le Conseil communal ne peut délibérer et prendre de résolutions hors sa présence.

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en son article L1122-11, prescrit un minimum de 10 réunions du Conseil communal par année civile.

Le Conseil communal s'est réuni :

- en 2018 : 11 réunions et 1 réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S.;
- en 2019 : 12 réunions et 1 réunion commune du Conseil communal et du Conseil du C.P.A.S.;
- en 2020, jusqu'au 30 novembre : 8 réunions.

Crise sanitaire et mesures de confinement obligent, il est à noter que le Conseil communal ne s'est exceptionnellement pas réuni entre le 3 mars et le 17 mai 2020.

Durant cette période, le Gouvernement wallon a transféré, par arrêtés successifs, les compétences du Conseil communal au Collège dans le but d'assurer la continuité du service public pendant le confinement et dans la mesure où l'urgence de son action et l'impérieuse nécessité étaient motivées.

Les procès-verbaux

Les procès-verbaux sont établis par le Directeur général ou le Directeur général f.f.; y sont intégrées les délibérations motivées en fait et en droit confectionnées par eux et par les divers services compétents dans les matières déterminées.

Le procès-verbal, en vertu de l'article L 1132-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, reprend les objets mis en discussion, ainsi que la suite réservée à tous les points pour lesquels le Conseil n'a pas pris de décision. Il reproduit essentiellement les décisions.

L'objectif premier du procès-verbal est d'acter les décisions, non les échanges de vues.

L'adoption des procès-verbaux

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne prévoit pas d'approbation formelle des procès-verbaux; il y est au demeurant question de l'adoption et non de l'approbation des procès-verbaux.

Le procès-verbal est mis à la disposition (en consultation) des conseillers communaux 7 jours francs avant celui de la séance suivante. La consultation se fait au Centre administratif.

Tout membre a le droit, pendant cette séance, de faire des observations sur la rédaction du procès-verbal. Si ces observations sont adoptées (par le Conseil communal), le Directeur général est chargé de présenter un nouveau texte conforme à la décision du Conseil.

Si par contre la séance s'écoule sans observation, le procès-verbal est considéré comme adopté et signé.

Il peut arriver dans la pratique qu'un procès-verbal ne soit pas disponible lors de la convocation de la réunion suivante du Conseil communal car il n'a pu être complètement confectionné. Il suffit d'un seul service tardant à rédiger une délibération pour empêcher la finalisation d'un procès-verbal tout entier; un autre cas est la réunion du Conseil communal à des dates rapprochées. Dans ce cas, la convocation de la séance suivante le mentionne; ceci permet d'éviter une adoption tacite d'un procès-verbal incomplet.

Le fait qu'un procès-verbal ne soit pas disponible lors de la convocation de la réunion suivante du Conseil communal n'affecte d'aucune façon la régularité ni de la convocation, ni de la tenue de cette réunion. Il est aussi sans incidence sur la mise en oeuvre des décisions prises.

La transcription des procès-verbaux

La transcription des procès-verbaux dans le registre officiel tenu à cette fin s'étendait sur 1.878 pages en 2018, 2.004 pages en 2019 et 1.093 pages en 2019 (jusqu'au 31 octobre).

LE COMITE DE DIRECTION

Comité de Direction

a) Base légale

L'article L 1211-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation constitue le fondement légal de l'instauration et des prérogatives des Comités de direction. Il dispose comme suit en ses paragraphes 1^{er} et 2 :

« § 1er : Il est instauré un Comité de direction au sein de chaque commune composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Directeur financier et des membres du personnel que le Directeur général choisit parmi ceux qui remplissent des fonctions reliées à la qualité de responsable de service par l'organigramme... »

§ 2 : Outre les attributions confiées par décision du Collège communal, le Comité de direction connaît toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Les avant-projets de budget, modifications budgétaires et notes explicatives y relatives sont concertées en Comité de direction ».

b) Installation

Exit le Comité de direction instauré sur base volontaire par décision du Conseil communal, à la faveur de l'instauration de droit, par application de l'article L 1211-3 § 1^{er} CDLD, d'un Comité de direction officiel, en abrégé CoDir.

Le décret du 18 avril 2013 est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2013; le nouveau Comité de direction a été installé le 2 septembre 2013.

c) Composition du Comité de direction

Le Comité de direction est composé comme suit depuis le 1er novembre 2019 :

- Le Directeur général ;
- La Directrice financière ;
- Le Directeur technique ;
- Le Directeur juridique ;
- La Directrice générale f.f. du CPAS (avec voix consultative).

d) Présidence

La présidence du Comité de direction est assurée de droit par le Directeur général.

e) Règlement d'ordre intérieur

Le Directeur général a confectionné, sur base de la pratique des dernières années, le règlement d'ordre intérieur du Comité de direction; le Comité de direction l'a adopté en réunion du 3 septembre 2014.

Le Comité de direction y est défini comme une instance de consultation interne, un lieu d'échanges et un outil de la transversalité. C'est un instrument d'intelligence collective au service du management local.

f) Missions

Le pouvoir du Comité de direction n'est pas décisionnel au sens légal du terme; le Comité de direction connaît, mais ne règle pas. Son action se traduit par des avis, propositions et suggestions.

Le Comité de direction connaît de questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le Directeur général et les membres du Comité de direction prennent l'initiative de le consulter; le Collège communal le consulte ponctuellement.

La consultation du Comité de direction est obligatoire sur les avant-projets de budget, les modifications budgétaires et les notes explicatives y relatives (L1211-3); de même, le Comité de direction est obligatoirement consulté sur l'organigramme, le cadre organique et les statuts du personnel, ainsi que sur leurs modifications (L1124-4§6).

Le décret-programme « PST » du 19 juillet 2018 (article 19) est venu compléter les missions premières du Comité de direction ; un alinéa 3 a été ajouté dans le §2 de l'article L1211-3 :

« *Le Comité de direction :*

1° participe à l'élaboration du programme stratégique transversal et soutient le Collège communal visé à l'article L1121-1 ;

2° assure le suivi du programme stratégique transversal dans le cadre de sa mise en œuvre. ».

g) Convocation et ordre du jour

Le Comité de direction se réunit sur convocation du Directeur général ou du Directeur général adjoint; les réunions se tiennent habituellement le mardi, au Centre administratif.

Les ordres du jour sont arrêtés par le Directeur général ou le Directeur général adjoint. Il contient les points qu'ils y portent d'initiative, de même que ceux souhaités par un membre du Comité de direction ou par le Collège communal.

Les points, pour y être intégrés, doivent ressortir des missions du Comité de direction; le Comité de direction ne débat pas de points étrangers à ses missions légales.

h) Quorum

Le Comité de direction ne peut se réunir que si au moins 3 de ses membres (avec voix délibérative) sont simultanément et physiquement présents dans la salle de réunion.

i) Huis clos

Les réunions du Comité de direction ne sont pas publiques; le huis clos ne fait cependant pas obstacle à la présence ponctuelle d'invités, membres ou non du personnel communal; ils y sont conviés par le Directeur général, d'initiative ou à la requête d'un membre.

j) Réunions

En 2018 : 16 réunions.

En 2019 : 10 réunions.

En 2020 (jusqu'au 30 novembre) : 14 réunions.

COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil communal, en séance du 29 avril 2019, décidé de créer une « *commission communale des finances* » et une « *commission communale du développement territorial* ».

Les Commissions communales ont été créées « *à titre expérimental* » jusque fin juin 2020. Considérant l'expérience probante au cours des mois derniers, les réunions des commissions précitées ayant facilité la prise de décision en séance du Conseil communal, le Conseil communal du 14 septembre 2020 a décidé de les prolonger jusqu'à la fin de la mandature en cours.

La composition et le fonctionnement de ces commissions sont réglés par le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (articles 175 à 189 dans une version réécrite le 29 avril 2019).

Le jeton de présence a été fixé à 75 € (indexé) par réunion.

Commission communale des finances

Composition

Le groupe PSD@ y est représenté par le Bourgmestre, et MM. Jawad TAFRATA, Gwendoline WILLIQUET, Philippe RASQUIN et Marie-Christine MAUGUIT, Conseillers communaux.

Le groupe AD&N, par MM. Etienne SERMON, Hugues DOUMONT et Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Conseillers communaux.

Le groupe MR, par Madame Françoise LEONARD, Echevine.

Matières

La mission de la Commission est de préparer les discussions lors des réunions du Conseil communal lorsque ce dernier est amené à débattre en matière de finances.

Suivant l'article 1er, al. 2 de la délibération prise par le Conseil communal le 29 avril 2019 : « *La thématique des finances concerne notamment, mais non exclusivement, les comptes communaux, les budgets communaux et les modifications budgétaires communales, ainsi que les taxes et redevances communales.* »

Réunions

Cette commission s'est réunie les 16 juin et 6 octobre 2020.

Commission communale du développement territorial

Composition

Le groupe PSD@ y est représenté par le Bourgmestre, et MM. Marie-Christine MAUGUIT, Christine BODART, Natacha FRANCOIS et Cassandra LUONGO, Conseillères communales.

Le groupe AD&N, par MM. Philippe MATTART, Christian MATTART et Caroline LOMBA, Conseillers communaux.

Le groupe MR, par Monsieur Damien LOUIS, Conseiller communal.

Matières

La mission de la Commission est de préparer les discussions lors des réunions du Conseil communal lorsque ce dernier est amené à débattre en matière de développement territorial.

Suivant l'article 2, al. 2 de la délibération prise par le Conseil communal le 29 avril 2019 : « *La thématique du développement territorial couvre notamment, mais non exclusivement, la politique foncière, les zones de développement économique, l'aménagement du territoire, le « quartier nouveau d'Anton », la rénovation urbaine et la revitalisation urbaine. L'écoquartier dit « du centre-ville » relève de la revitalisation urbaine.* »

Réunions

Cette commission s'est réunie le 21 octobre 2020.

2. Gestion des archives

Depuis la création du projet Bibliotheca ANDANA, un intérêt particulier a été apporté à la gestion et la conservation des archives anciennes de la Ville d'ANDENNE et des communes fusionnées en 1976.

A partir de 2014, un important travail de rangement et de triage des archives se trouvant tant au grenier que dans les caves de l'Hôtel de Ville a été réalisé.

Sur proposition du Comité de direction, le Collège communal, en séance du 30 juin 2017, a marqué son accord pour que les locaux inoccupés de l'annexe de l'Hôtel de Ville, ainsi que son sous-sol, soient affectés à l'entreposage des archives.

Depuis cette date, d'importants travaux d'aménagement et d'investissements (+/- 24.000 euros) ont été réalisés pour accueillir dans de bonnes conditions de conservation les archives anciennes et contemporaines de la Ville d'ANDENNE.

Ce matériel nous permet maintenant de consacrer, au sous-sol, un espace de rayonnage de +/- 900 mètres de surface permettant le transfert et le rassemblement des archives des services de l'Urbanisme, de la Cohésion sociale, du Tourisme, des Festivités, du Personnel et Juridique.

Avec la collaboration du service Technique, les locaux du rez-de-chaussée ont également été aménagés pour recevoir un mobilier adapté aux futures archives de l'Etat civil.

Depuis janvier 2019, le transfert des archives vers l'Hôtel de Ville est de mise pour l'ensemble des services de l'Administration. Sur base des tableaux de tri, ces archives sont triées, répertoriées et éventuellement détruites. Une réorganisation des archives numériques du Secrétariat général et du service de l'Urbanisme a été réalisée en 2020.

Le service Archives s'est étoffé depuis décembre 2017 d'un agent engagé dans le cadre d'un C.D.I. permettant la mise en place progressive d'une gestion des archives en concertation avec les différents services.

Depuis cette date, plus de 13.583 dossiers relatifs au service de l'Urbanisme ont été traités, répertoriés et conditionnés avec du matériel adéquat (boîtes et papier anti-acide). Il en est de même pour l'ensemble des services communaux (1.093 dossiers du service du Personnel, 2.103 dossiers du service des Marchés publics et 1.150 dossiers du service Cohésion sociale).

A partir du mois d'octobre 2018, un inventaire systématique des permis d'exploiter est en cours avec l'aide d'un bénévole qui vient travailler dans les archives 4 jours par semaine. Par ailleurs, l'ensemble des archives du 19^e siècle relatives à la milice ont également été triées par dates, insérées et légendées sur le site Bibliotheca ANDANA.

Les archives anciennes (19^e siècle et partie 20^e siècle) font également l'objet d'un traitement adéquat pour leur préservation, répertoriées et numérisées le cas échéant selon la pertinence du sujet pour être présentées sur le site Bibliotheca ANDANA. Il en est ainsi notamment pour les archives relatives à la Première Guerre Mondiale (19 boîtes), deuxième Guerre Mondiale (61 boîtes), Festivités (16 boîtes), Milice (10 boîtes), Police, Gendarmerie et Garde civique (6 boîtes).

Le Collège, en séance du 3 mars 2017, a décidé de procéder au transfert du Fonds Jean Tousseul de la bibliothèque communale vers les locaux d'archives de l'Hôtel de Ville. La publication des documents les plus intéressants est réalisée sur le site Bibliotheca ANDANA. De nouvelles acquisitions sont également à noter dans le cadre de dons ou achats.

Par ailleurs, depuis 2016, des tableaux de tri et d'archivages sont établis en étroite concertation avec les Chefs de service devenant des tableaux de référence pour le classement des archives, précisant ce qui peut être éliminé et à quelle échéance; ces tableaux permettront, en fonction de l'arborescence à débattre avec les Chefs de service, d'organiser dorénavant le travail d'archivage sur de nouvelles base et avec ordre et méthode.

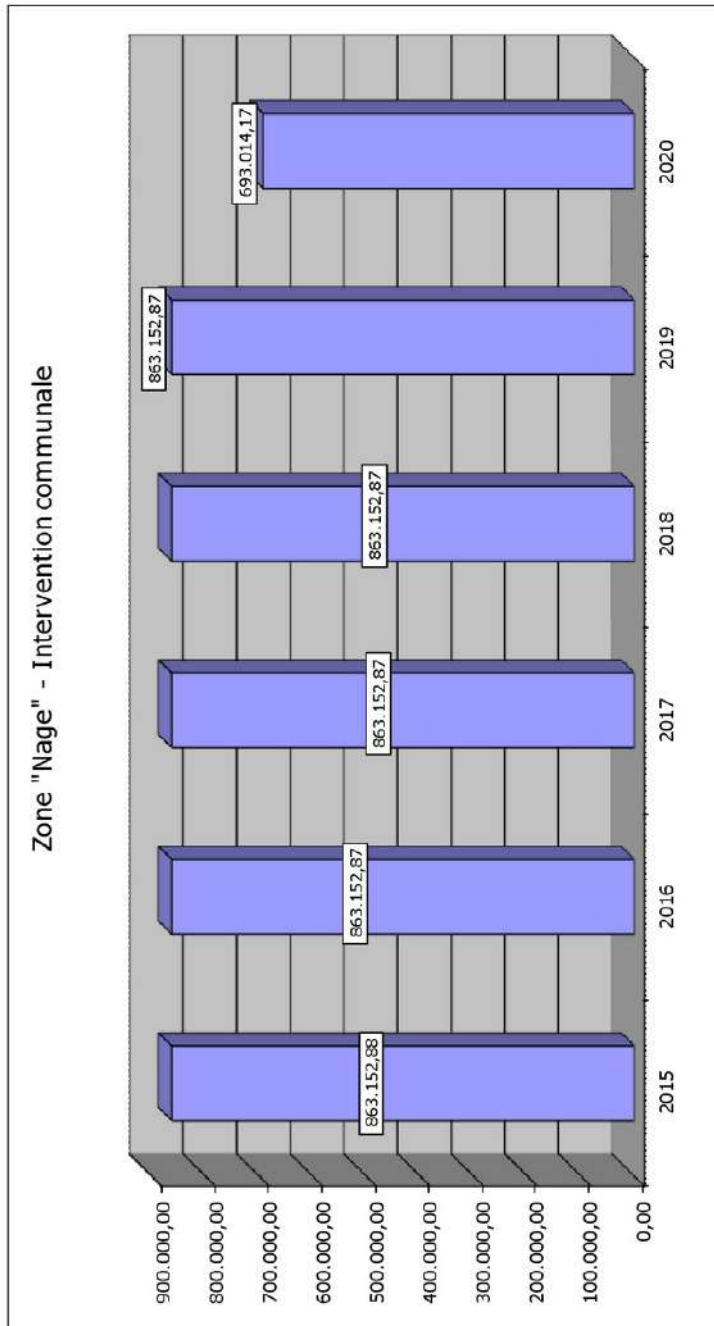
Enfin, une procédure a été mise en place pour la consultation des archives permettant au personnel d'avoir accès rapidement aux dossiers sollicités. C'est ainsi que le service a répondu en 2020 à 327 demandes de dossiers et 29 demandes du service Etat civil et Population dans le cadre de recherches généalogiques.

Dans l'état actuel et depuis 2013 (en vérité, depuis 2010), une numérisation systématique des archives dites « *historiques* » est mise en œuvre dans le but de pérenniser ces documents mais également de les rendre accessibles en les présentant sur le site Bibliotheca ANDANA.

22. Sécurité

1. NAGE - Dotation

Évolution de la dotation à la Zone « Nage »



2. Plan d'urgence et d'intervention - Cellule de crise communale

COMPOSITION DE LA CELLULE PLANU

Messieurs Eric DONNAY, Coordinateur de planification d'urgence, et son adjoint Olivier CAMPAGNE sont chargés de la planification d'urgence.

Vu la crise sanitaire Covid-19 et le déclenchement de phase fédérale de gestion de crise, le contrat de Monsieur Dominique VINDEVOGEL qui a rejoint l'Administration communale d'ANDENNE en sa qualité d'expert en matière de planification d'urgence pour apporter une aide dans la mise à jour des différents plans d'urgence, ainsi que pour la réalisation d'analyses des risques sur le territoire d'Andenne a été prolongé en principe jusque fin décembre.

Suite à l'expérience COVID-19, un effort devrait être entrepris pour renforcer structurellement la cellule en cas de situation d'urgence.

PGUI

Le PGUI règle l'intervention multidisciplinaire et contient les directives générales et les infos nécessaires pour assurer la gestion de toute situation d'urgence. Il constitue la pierre angulaire de la Planification d'urgence.

Le Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (PGUIC) était en plein développement depuis juillet 2019.

Des risques nouveaux et des directives nouvelles sont apparus avec encore plus d'acuité ces dernières années. Dix ans d'âge nous semblent être un délai naturel de renouvellement du PGUI.

En outre, l'Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence à l'échelon communal est entré en vigueur cette année. Cet arrêté contient des nouveautés et éclaircissements qui devront être implémentés dans les plans déjà revisités et dans le PGUI communal en développement.

En l'état, le PGUI communal a subi obligatoirement une profonde mise à jour quant à la forme (fichisation). Il est en cours d'encodage obligatoire sur le portail fédéral ICMS (Integrated Management Crisis System).

Le nouveau PGUI est disponible sous la forme d'un « *working draft* » c'est-à-dire qu'il est déjà utilisable en l'état en cas de situation d'urgence. Il doit néanmoins encore être approuvé formellement par la cellule de sécurité, le Collège, le Conseil communal et in fine le Gouverneur.

SITUATION DES PLANS D'URGENCE COMMUNAUX

Les plans suivants ont été actualisés et légèrement adaptés à la nouvelle doctrine (nouvelle terminologie et divers nouveaux éléments opérationnels et stratégiques à implémenter) :

- PIPS : plan d'intervention psychosocial ;
- Plan monodisciplinaire D4 ;
- Plan monodisciplinaire D5.

Ils sont également hébergés sur le portail ICMS et sont aussi disponibles sous forme de « *working drafts* ». Il doivent encore être validés par la Cellule sécurité, le Collège et le Conseil.

Le PUI communal Nucléaire et Radiologique ne peut, en l'état, être revu sur base du nouveau plan national pour la gestion d'accidents nucléaires et radiologiques y afférant (de 2018). Le processus devant être déclenché par une coordination bi-provinciale qui se fait attendre.

Réunions provinciales

Vu la crise sanitaire COVID, les réunions en présentiel au Palais Provincial ont été annulées.

Des vidéoconférences ont été organisées avec les services du Gouverneur auxquelles ont participé les membres de la cellule de crise.

Migration du centre de crise

Le nouvel arrêté royal prévoit que la Ville doit se doter d'une infrastructure ainsi que des moyens matériels et humains adéquats pour la situation d'urgence.

L'autorité communale a ainsi décidé de migrer le Centre de Crise Communal au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sis Place des Tilleuls n°1 à 5300 Andenne : acquisition de matériel IT, travaux d'aménagements, mobiliers, ...

Le centre de crise nouveau est opérationnel depuis le début de la crise du COVID-19.

COVID-19 - MISE EN OEUVRE DE LA CC COM

CC COM

Conformément à l'Art 28 § 2 de l'AR du 22 mai 2019, une cellule de crise communale (CC-Com) a été mise en place pour exécuter ou appuyer, voire compléter localement les mesures fédérales.

La CC COM s'est réunie en présentiel une à deux fois par semaine pendant la période de confinement

Une présence permanente au Centre de crise de l'Info Manager et du conseiller planu a été garantie durant les heures de services.

Des mesures d'alerte rapide étaient mises en place en dehors des heures de service, durant les WE et jours fériés (groupe WhatsApp).

Info Manager

Mise en place d'un Info manager chargé de maîtriser les informations et d'établir :

- un compte rendu journalier distribué aux membres de la CC-Com et au Directeur général;
- un tableau de bord reprenant l'état des actions à étudier, à décider, à préparer, à exécuter et en cours ;
- une liste d'indicateurs critiques du Bourgmestre (situation des collectivités, nombre de cas d'infection dans la commune, nombre d'actions d'aide aux personnes précarisées, nombre de PV d'infractions, situation sanitaire de la prison et de la zone de police, garderies scolaires, etc.) ;
- un compte rendu de situation hebdomadaire adressé aux services du Gouverneur.

Listing des mesures de police administrative adoptées

- Interdiction de rassemblement lors des manifestations publiques, civiles et religieuses (OP 19 mars) ;
- Fermeture des coiffeurs (OP 24 mars) ;
- Interdiction d'accès à la réserve naturelle (OP 24 mars, 17 avril, 30 avril) ;
- Interdiction de tout événement jusqu'au 30 juin 2020 (OP 30 mars) ;
- Port du matériel de protection individuelle au sein des commerces (OP 7 avril) ;
- Interdiction des visites au sein des structures d'hébergements (OP 17 avril, 30 avril) ;
- Recommandation du masque en tout lieu public (OP 11 mai) ;
- Migration du marché hebdomadaire (OP 25 mai + 17 juin) ;
- Port du masques obligatoire commerces (OP 2 juin + levée) ;
- Port du masques obligatoire cérémonies religieuses et civiles (OP 2 juin + levée) ;
- Port du masques obligatoire bâtiments communaux publics (OP 2 juin) ;
- Interdiction d'accès aux aires de jeux (OP 2 juin + levée) ;
- Port obligatoire du masque généralisé (OP du 24 juillet + OP 27 juillet + OP du 3 août) ;
- Heures de fermeture des établissements HoReCa (OP du 27 juillet) ;
- Port recommandé du masque (Op du 29 septembre).

Gestion du matériel EPI

- Réception et distribution du matériel EPI pour les prestataires de soins de santé ;
- Achat d'urgence de masques FFP1/FFP2 pour les MRS communales : 3800 FFP1 et 2000 FFP2 ;
- Achat d'urgence de masques FFP2 pour les services de l'administration communale : 100 ex.
- Achat de masques en tissu pour la population : 25000 ex. ;
- Action « 10000 masques » : un réseau de plus de 100 couturières bénévoles ont produit un total de 10.840 ex sous le leadership des Services de Cohésion sociale. Distribution : écoles, maisons de repos, public fragilisé (CPAS, Maison des Solidarités, asbl para-communales) ;
- Action « visières » : Your lab a produit un total de 1820 ex. Notamment pour le personnel médical et les commerces.

Divers

- Répartition et distribution des filtres fédéraux au sein des pharmacies de l'entité communale ;
- Mise en place d'un système de gestion des stocks EPI au sein des MRS/CPAS ;

- Fermeture Horeca pour non-respect des règles Covid ;
- Organisation du marché hebdomadaire dans le respect des règles Covid.

Volet communication – D5

Le 10 mars et au vu du contexte sanitaire, la Cellule de Crise Communale a été activée par le Bourgmestre.

La D5 s'est organisée et a mis en place une équipe composée comme suit :

- Marie JAMART, Directrice (service Relations publiques et Communication) ;
- Virginie DEMARCHE, co-Directrice (Secrétariat général) ;
- Margaux LEROY (service Relations publiques et Communication) ;
- Valentine EVRARD (Responsable du service des Festivités et du Tourisme) ;
- Floriane LOUIS (adjointe au service des Festivités et du Tourisme) ;
- Yasémin TUZKAN (Développement territorial) ;
- Caroline FINFE (Shop in Andenne) ;
- Mélanie NOTTE (PromANDENNE) ;
- Cécile CROSSART (service Relations publiques et Communication) pour la logistique.

Grâce à cette composition, la communication a pu être réalisée de façon transversale : envers les citoyens via andenne.be et ses réseaux sociaux, envers les commerçants et l'HORECA via Shop in Andenne, envers les entreprises via promAndenne et avec un angle touristique et de loisirs via andennetourisme.be et ses réseaux sociaux.

Ce groupe échangeait journalièrement sur la situation, remontait les informations, s'organisait et assurait des permanences le weekend.

Ci, dessous, voici un récapitulatif des actions de communication menées dans le cadre de la Discipline 5.

Réunion de cellule de crise

- La Direction de la D5 a participé aux réunions de la CC COM, réunie en présentiel tous les jours au début de la crise, puis au rythme de une à deux fois par semaine jusqu'au premier déconfinement ;
- Suite à ces réunions et aux mesures qui étaient prises par le Bourgmestre et la CCcom, la direction de la D5 déterminait les actions de communication à mener et répartissait les tâches au sein de la D5 ;
- Par ailleurs, des rapports d'activités journaliers ont été envoyés à la Cellule de Crise communale jusqu'en juillet 2020. Les rapports ont ensuite été hebdomadaires.

Site web

- **Une page spéciale andenne.be/coronavirus** a été créée au début de la crise du coronavirus afin de recenser, sur une même plateforme, les informations liées à la crise. Le citoyen y trouve notamment les dernières actualités, les numéros de téléphone et les sites web ressources, les informations liées aux masques, les actions de solidarités, etc. Cette page est évolutive afin de répondre au mieux aux besoins de la population.
- De mars à octobre, **plus d'une centaine d'articles d'actualité** ont été publiés sur andenne.be. Ceux-ci concernaient les mesures fédérales, provinciales et communales, les modalités d'accès aux services communaux et aux autres institutions (CPAS, Police, ...), les ordonnances de police adoptées sur le territoire, les informations pratiques liées à la collecte de déchets, à la coupe de bois de chauffage ou encore aux loisirs tels que la pêche, etc.
- Le site web a également permis à la D5 de mettre en place des formulaires d'inscription, notamment pour la distribution des visières de protection aux commerçants, Horecas et indépendants ou encore l'inscription au groupe des couturières et couturiers andennais.

Newsletter

- A partir de mars et jusqu'au déconfinement, les newsletters de la Ville d'ANDENNE faisaient le point sur les mesures en cours sur le territoire et recensaient les informations utiles. **13 newsletters spéciales** dont le sujet principal étaient le coronavirus ont été envoyées.
- A noter qu'au niveau des statistiques, ces newsletters ont un taux de lecture plus élevé que des newsletters classiques. En effet, pour les premières newsletters « *coronavirus* » envoyées en mars et avril, le pourcentage de personnes ayant ouvert les e-mails a atteint les 50%. Le pourcentage « *classique* » d'ouvriers tourne généralement autour des 30%.

Réseaux sociaux

- Parmi les réseaux sociaux de la Ville d'Andenne, **Facebook** a été une plateforme importante dans le cadre de la communication de crise. Le service Relations publiques et Communication a ainsi rédigé **plus de 200 posts** en lien avec la covid-19. Le service répondait également aux demandes de la population via les messages privés. Les *stories* ont également été utilisées pour effectuer des rappels d'information et de la sensibilisation par rapport aux mesures en vigueur ;
- Le compte **Twitter** de la Ville d'Andenne a permis de diffuser les informations du Centre de Crise Fédéral. De mars à octobre, **60 tweets** ont été postés ou relayés ;
- Instagram étant un réseau social de photos et d'images, l'approche a été un peu différente. L'attention a plus été attirée sur des initiatives positives, comme des souvenirs du carnaval des ours, la réalisation des visières par le FabLab ou encore la réalisation des masques par la population andennaise. **9 publications** ont été réalisées dans le cadre du coronavirus. Les *stories* ont quant à elles été utilisées afin de sensibiliser la population aux mesures de manière plus visuelle. **Une dizaine** a été publiée sur la plateforme ;
- Sur **LinkedIn** aussi, la D5 a communiqué. **Une quinzaine de publications** a été consacrée au coronavirus ;
- **Groupe privé Facebook** des couturiers et couturières.

Mi-avril, l'Administration communale a lancé un appel aux couturières et couturiers bénévoles. Les services de cohésion sociale, en collaboration avec les services techniques, géraient les inscriptions, la livraison des tissus, ainsi que le retrait des masques cousus.

La D5, quant à elle, a accompagné la mise en place de ce projet, notamment par la création d'un formulaire d'inscription et l'appel à bénévoles via les réseaux sociaux, le site web et la newsletter.

Pour faciliter les échanges d'un plus grand nombre de couturiers et couturières, un groupe Facebook privé a été créé. Les membres pouvaient alors s'interroger et s'entraider. La D5 et les services de cohésion sociale étaient en charge de la modération de ce groupe.

En outre, des tutoriels (masques en coton/polyester ; masques enfants/adultes) ont été réalisés afin de faciliter le travail des bénévoles.

Presse

- A côté des moyens de communication numérique, la D5 envoyait également les informations relatives aux mesures prises sur le territoire andennais à la presse. Ainsi, **28 communiqués de presse** ont été transmis à la presse locale et aux correspondants.
- Des campagnes de communication ont été réalisées en partenariat avec L'Avenir et avec Canal C, notamment pour la relance et le soutien au commerce andennais.

Courriers

- Des communications spécifiques ont été réalisées à destination des prestataires de soins de santé tels que les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, etc., mais aussi des commerçants et indépendants concernant la distribution de matériel de protection (visières). Ces communications étaient transmises par e-mail ou par courrier postal ;
- Des courriers de remerciements ont été transmis à la centaine de personnes ayant pris part à l'opération de couture de 10 000 masques pour la population andennaise ;
- Des communications ciblées à destination des HORECA et des commerçants portaient également de la D5. Ces courriers avaient pour objectif d'informer sur les mesures fédérales, provinciales et communales, mais aussi d'informer les gestionnaires de ces établissements d'éventuels contrôles de la Zone de Police des Arches. 7 courriers leur ont été adressés ;
- En mai, deux communications ont été effectuées par courrier, concernant les masques de protection. Le premier courrier, envoyé **en toutes-boîtes** à l'ensemble de la population, expliquait les mesures prises par le Collège communal quant à la distribution des masques. Le second accompagnait lesdits masques et reprenait les recommandations d'utilisation. Ce courrier a été adapté pour être également distribué au personnel de l'Administration, des écoles communales ainsi qu'aux élèves de ces établissements ;
- Enfin, la plateforme BE-Alert a été utilisée le 31 juillet par la Ville d'Andenne pour annoncer, par mail, l'obligation du port du masque sur le territoire. Pour le reste, ce support de communication a été réservé à la communication du Centre de crise fédéral.

Graphisme

Les créations graphiques ont été nombreuses : affiches en tout genre, bâche, signalétiques, illustrations pour les réseaux sociaux, panneaux pour le marché hebdomadaire, consignes d'hygiène, tutoriels, etc.

Une centaine de visuels différents a ainsi été réalisée tout au long de crise du coronavirus pour un usage très diversifié : affichage dans les rues et le long des voiries, affichage sur le marché hebdomadaire, signalétique dans les bâtiments communaux et les salles d'attente, illustration de textes pour les réseaux sociaux, encart pour la presse, distribution par courrier, etc.

Le service Relations publiques et communication se chargeait de la création de ces supports et de l'impression.

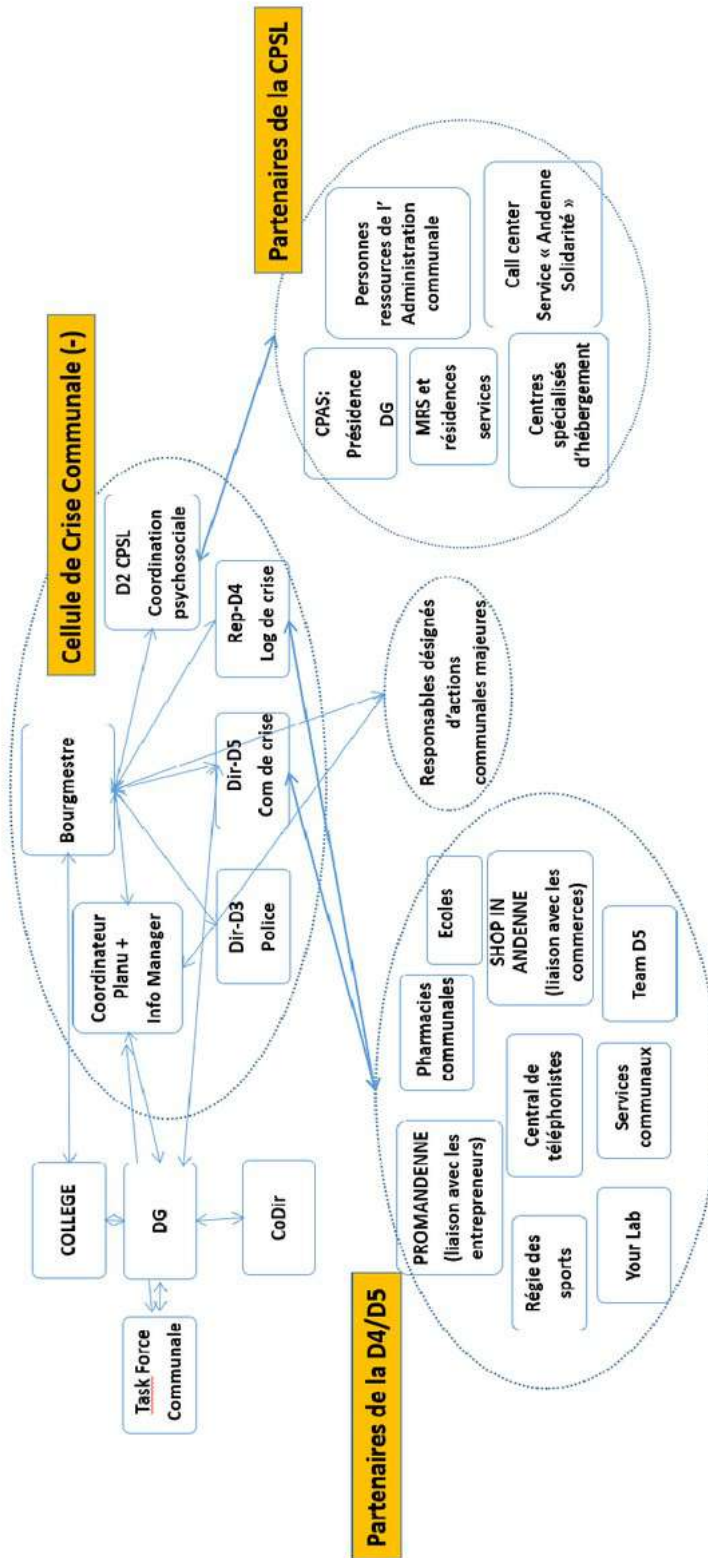
Centrale téléphonique

Tout au long de la crise, les citoyens ont fort sollicité le numéro général de l'Administration (085/84 95 30). En temps normal, le central téléphonique fonctionne avec 5 agents. Compte tenu de l'actualité liée au coronavirus, des absences de certains agents et de la mise en place du télétravail, 4 personnes supplémentaires ont renforcé ce staff. Une information régulière de ces agents est assurée par la D5 afin de répondre au mieux aux demandes des citoyens.

Divers

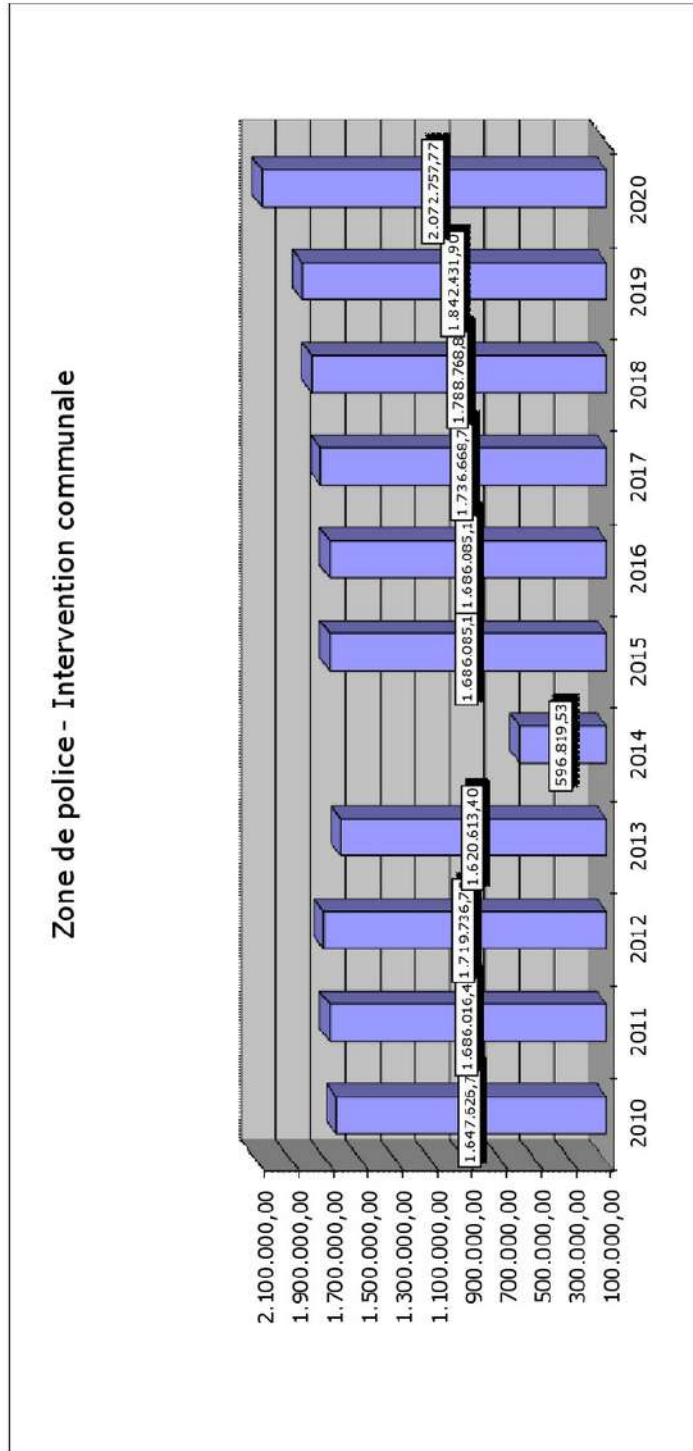
Entre le 27 mars et le 8 mai 2020, période durant laquelle le Conseil communal ne s'est plus réuni, un rapport hebdomadaire des actions menées en termes de communication était préparé à l'attention du Directeur général pour permettre une information aux Conseillers communaux.

Schéma des principales interactions entre la Cellule de Crise Communale (CC-Com) et d'autres partenaires dans le cadre de la crise du COVID-19



3. Police - Dotation communale

Évolution de la dotation à la Zone de police



23. Seniors

1. Aînés

Madame Céline PIRARD poursuit, depuis juillet 2016, son rôle de Coordinatrice Seniors.

Ses missions sont principalement axées sur le fait de rompre l'isolement, de préparer des séances d'informations sur divers thèmes

Elle est à l'écoute de toutes les demandes, interrogations, désirs, aspirations et droits des aînés. Elle veille à appuyer toute initiative visant à la promotion morale, sociale, économique et culturelle des aînés.

Malheureusement, cette année, en raison de la crise sanitaire, la majorité des événements seniors envisagés ont été annulés.

GYMNASA

L'A.S.B.L. GYMNASA a poursuivi ses cours de janvier à mars 2020.

Après 6 mois d'interruption « COVID », ceux-ci ont repris un petit mois, de fin septembre à fin octobre.

Pour rappel, les séances de gymnastique pour seniors ont/avaient lieu chaque lundi, de 9h30 à 10h30 et de 11h à 12h ainsi que les jeudis, de 9h15 à 10h15.

Ces cours remportent un réel succès.

ATELIERS MEMOIRE (DEPUIS 2017)

Madame Anne LAMBERT, Animatrice au sein de l'asbl « *Association Socialiste de la Personne Handicapée* » (ASPH), dans le cadre d'un partenariat, a proposé au service Seniors d'assurer l'animation d'ateliers mémoire destinés aux seniors andennais, à titre gratuit.

L'objectif est de maintenir les capacités cognitives par des exercices ludiques sur les différents types de mémoire...

Ceux-ci ont également été interrompus !

L'organisation avait été quelque peu modifiée :

- Le groupe était scindé en 2 ;
- Tous ne se réunissaient plus qu'un mardi sur 2, de 10h à 11h30 (groupe A) et de 14h à 15h30 (groupe B), au sein de la Maison des Associations d'ANDENNE.

ATELIERS MEMOIRE - GROUPE DE TRAVAIL

Quelques personnes de l'atelier mémoire (du mardi) et d'autres extérieures s'investissent les vendredis, depuis février 2018, dans un projet au bénéfice des seniors : créer une brochure reprenant des exercices de mémoire réalisables à domicile.

Ce livret sera prochainement publié pour les seniors de l'ASPH...

ATELIERS MEMOIRE EN EXTERIEUR

Malheureusement, avec la situation que nous connaissons aujourd'hui, nous constatons que les seniors sont de plus en plus isolés.

Toujours dans le cadre de notre partenariat, un atelier mémoire « *en extérieur* » a été mis en place en collaboration avec Madame Anne LAMBERT.

Cet atelier s'est déroulé le mardi 28 juillet, de 14h à 16h, dans le Parc Dieudonné, en respectant, bien entendu, les mesures de sécurités et de distanciations sociales.

SINON, ONT DÛ ÊTRE ANNULÉS

- Le Carnaval du Cœur, évènement organisé en Collaboration avec le PCS, le Service social et Energie du CPAS, lequel précédait le mythique Carnaval d'ANDENNE, annulé également. Celui-ci visait le public, plus jeune et moins jeune, isolé et/ou défavorisé. Nous espérons réitérer l'évènement en 2021... ;
- un premier thé dansant, en collaboration avec la Régie sportive, prévu le 26 mars, reporté au 18 juin 2020 et finalement supprimé lors de la première vague de l'épidémie. ;
- les deux cinés-débats programmés les 14 avril et 9 novembre 2020, en collaboration avec Seniors Amitié (ENEO) et le Centre culturel ;
- les jeudis papot' Solidaire envisagés les 30 avril, 28 mai et 29 octobre 2020 ;
- « *Les 100 ans de la chanson française* », spectacle prévu les 9, 10, 11 et 12 juin au Centre culturel d'ANDENNE ;
- « *Queen* », souhaité les 3 et 4 septembre 2020, au Centre culturel d'ANDENNE également ;
- les traditionnels « *Théâtre en Wallon* » et « *Trairies spéciales Seniors* », courant du mois de décembre 2020.

LES SENIORS, UN PUBLIC A RISQUE...

Il sera envoyé, fin d'année, un courrier à tous nos Aînés très touchés par la situation dramatique que nous connaissons, afin de les encourager dans cette période difficile, leur souhaiter les bons vœux et leur rappeler les numéros utiles « *Infos Seniors ANDENNE* », à leur écoute, et « *ANDENNE solidarités* », pour les courses à domicile.

Par ailleurs, courant de l'année 2021, nous envisageons, en collaboration avec Monsieur Benjamin COSTANTINI, Echevin de la Culture, leur offrir une entrée gratuite au Phare.

TAXI SOCIAL EN COLLABORATION AVEC LE CPAS

Tous les jours, nous recevons de nombreux appels téléphoniques de nos aînés afin de pouvoir disposer du taxi social pour faire les courses, se rendre à un rendez-vous médical ou autre. C'est toujours l'occasion aussi de pouvoir rompre l'isolement des seniors de notre Commune.

LE NUMERO SENIORS - 085/27 44 42

Ce numéro est actif à tout moment, entre 8h à 16h, et rencontre un beau succès. C'est l'occasion de renseigner nos citoyens et surtout de prendre un peu de temps pour bavarder avec eux de la situation sanitaire ou de tout autre sujet de conversation qui leur tient à cœur.

Plus que jamais le service Seniors est à l'écoute et à la disposition de nos citoyens isolés ou en demande de contact.

COLLABORATION AVEC LA MAISON DES JEUNES "LE HANGAR"

Dans le cadre de la première vague sanitaire contre le Coronavirus et au vu du manque de matériel (plus particulièrement de masques) à disposition des Citoyens, un élan de solidarité a vu le jour et des groupes de bénévoles ont été mis en place pour la création de masques en tissu, avec les tissus mis à disposition par la Ville d'ANDENNE.

Le service Seniors a prêté à la Maison des Jeunes "*Le Hangar*", deux machines à coudre à qui a organisé ce groupe de bénévoles pour la confection des masques.

Il faut souligner la collaboration active de différents services et secteurs autour d'un projet fédérateur.

2. Conseil Consultatif des Aînés Andennais (C.C.A.A.)

En raison de la situation sanitaire, le Conseil Consultatif des Aînés Andennais n'a malheureusement pas eu l'occasion de se réunir souvent en 2020.

Le début de l'année a permis deux réunions très concrètes et enrichissantes puisque les membres ont pu discuter du bilan de l'organisation des trairies 2019 qui avaient rassemblé plus de 200 personnes mais aussi de l'édition 2020 qui a dû être annulée.

L'occasion a été donnée aussi à chaque membre de présenter l'association à laquelle ils sont associés en vue d'échanger sur les différentes activités des uns et des autres.

Le projet "*Boite au frigo*" reprenant les coordonnées et les informations utiles des seniors en cas de visite des forces de l'ordre ou encore des pompiers a été complété et le C.C.A.A. espère pouvoir le développer dès que la situation sanitaire le permettra.

Un projet de bingo a été évoqué et chaque membre était chargé de venir avec une proposition concrète pour la mise en place de cette activité au bénéfice des aînés de la commune.

Il est à noter que le C.C.A.A. a participé à un atelier culinaire organisé par la Maison de la Convivialité à SEILLES afin de créer du lien intergénérationnel.

Le C.C.A.A. est toujours en contact avec l'Office du Tourisme dans l'idée de prévoir une ou plusieurs balades spéciales seniors, lesquelles disposeraient, à certains endroits du parcours, de zones de répit.

Une réunion supplémentaire était prévue courant du mois d'octobre mais la 2^{ème} vague du Covid nous a forcé à l'annuler.

Cependant et au vu de la situation de détresse des seniors, en complément du numéro "*SOS Seniors*" et du "*Service Andenne Solidarités*", le Conseil consultatif a souhaité mettre en place une chaîne d'appels téléphoniques.

Le but de cette activité est que chaque membre du C.C.A.A. appelle deux personnes qui, elles-mêmes, sont chargées d'appeler deux autres personnes et ainsi de suite... afin de prendre de leurs nouvelles, discuter et rompre l'isolement dû à cette crise sanitaire.

Cette opération sera mise sur pied tout début décembre. Celle-ci créera un réseau de contacts entre les seniors de notre commune.

Nous espérons que 2021 nous permettra de nous réunir à nouveau et de pouvoir organiser les projets en suspend à l'attention de notre population.

3. Cérémonies patriotiques

COMMÉMORATIONS PATRIOTIQUES

La secrétaire de Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, également Employée au service de l'Environnement, s'est occupée des Cérémonies patriotiques, celles-ci faisant partie des attributions de l'Echevin précité :

- En raison de la crise liée au Coronavirus, l'organisation des diverses manifestations patriotiques en mai et novembre (Journée du Souvenir, Relais Sacré, Armistice avec organisation d'un TE DEUM le 11 novembre, Fête du Roi, Fête nationale du 21 juillet) a été fortement chamboulée durant cette année 2020. Le Relais Sacré, durant le premier confinement, a été annulé. Le tour en car du dernier dimanche de novembre pour le fleurissement des monuments commémoratifs pour le 11 novembre a été également annulé. Les monuments ont été fleuris par le personnel communal. Les messes et le TE DEUM ont bien été programmés en collaboration avec le Doyen et les curés des paroisses respectives, pour finalement être annulés en dernière minute suite au deuxième confinement général du pays. Une gerbe a été déposée devant les monuments commémoratifs de chaque section (SEILLES, VEZIN et SCLAYN) par Messieurs Guy HAVELANGE et Vincent SAMPAOLI, Echevins ;
- Les diverses réunions avec les associations patriotiques andennaises n'ont pu se tenir, par précaution, étant donné le nombre de participants et leur âge ;
- Les écoles n'ont pas été invitées cette année à nous rejoindre près des monuments de chaque section étant donné l'annulation des tours en car avec les associations ;
- Début 2020, les écoles avaient été invitées à proposer un projet participatif avec les élèves en vue de commémorer le 75ème anniversaire de la Libération concluant la deuxième guerre mondiale. Elles avaient été sollicitées pour mettre en valeur un monument de leur section, dédié aux soldats qui se sont battus en 1945 ;
- Certaines d'entre elles avaient répondu positivement à cet appel et des projets intéressants et variés avaient vu le jour dans les établissements menés avec les élèves. Malheureusement, la pandémie qui a frappé le pays au printemps a complètement "gelé" notre société et a mis à mal tous ces projets et rassemblements prévus dans notre commune. Les projets sur les monuments commémoratifs choisis ont ainsi été stoppés et l'exposition initialement prévue annulée ;
- Il a dès lors été proposé, pour les écoles qui envisageaient de continuer leur projet avec une autre classe à la rentrée, de solliciter une aide externe ;

- L'asbl Territoires de la Mémoire avait contacté la Ville d'ANDENNE mi-avril pour annoncer la prolongation du délai de candidature de l'appel à projets "*Territoires de Mémoire*" jusqu'au 2 juin 2020. Cet appel à projet, axé cette année sur la thématique de la guerre 40-45, vise à soutenir les initiatives locales permettant d'associer, de comprendre et de projeter des faits historiques fondamentaux dans l'actualité sociétale contemporaine. La Province de NAMUR, qui fait partie du réseau Territoire de Mémoire, soutient les initiatives créatives, novatrices et éducatives sur les thèmes de la citoyenneté participative et de la défense des valeurs démocratiques face aux menaces liberticides ;
- C'est ainsi que l'Echevinat des Commémorations patriotiques a invité les écoles qui avaient initié un projet de solliciter un soutien au niveau provincial pour pouvoir le concrétiser et être mis en valeur dans le cadre de cet appel à projets.

4. Ville Amie Des Aînés (VADA)

PREAMBULE

Face à l'augmentation du nombre de personnes âgées, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a développé un guide ainsi qu'un réseau mondial des villes et communautés amies des Aînés dont la Ville d'ANDENNE est membre depuis 2018. Une Ville Amie Des Aînés (VADA) encourage le vieillissement actif de la population en optimisant la santé, la participation et la sécurité de ses citoyens âgés pour améliorer leur qualité de vie. Elle adapte ses structures et ses services aux besoins et aux capacités des aînés.

Le processus VADA se veut participatif et comprend 7 étapes :

1. l'adhésion des élus ;
2. la création d'un comité de pilotage local ;
3. le diagnostic ;
4. l'élaboration du plan d'actions ;
5. la mise en œuvre ;
6. la communication ;
7. l'évaluation.

Le 11 décembre 2017, le Conseil communal a décidé de poursuivre la démarche VADA initiée en 2016 à Andenne. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la Province de NAMUR dont la troisième phase s'est clôturée à la fin de l'année 2019. Entre 2016 et 2019, plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre :

- formation d'agents au concept VADA et aux méthodes de diagnostic ;
- sélection de la problématique de départ, à savoir l'isolement des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile à ANDENNE ;
- réalisation par un groupe de travail d'un diagnostic participatif ;
- mise en place d'un comité de pilotage local composé de représentants communaux ainsi que d'associations locales et d'autres partenaires ;

- établissement de critères de sélection des actions prioritaires ;
- priorisation et définition d'actions à mettre en œuvre sur base de ces critères.

Comité de pilotage

Présidé par Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS, et animé par des agents provinciaux, le comité de pilotage se réunit en moyenne une fois par trimestre. Son rôle est d'accompagner la Ville d'ANDENNE dans la mise en œuvre des étapes du processus VADA. Il est composé de représentants communaux et d'associations locales. Aucune réunion du comité de pilotage n'a pu être programmée en 2020 en raison de la pandémie du Covid-19 et de la fragilité du public des seniors.

Plan d'actions

Le 13 juillet 2020, le Conseil communal a approuvé la plan d'actions « *Ville Amie Des Aînés* » qui est le résultat des réflexions du comité de pilotage menées entre 2018 et 2019. Les actions reprises dans ce document ont été sélectionnées de façon participative sur base de la problématique de départ, à savoir l'isolement des personnes âgées de plus de 65 ans vivant à domicile, du diagnostic et des critères que le comité de pilotage avait préalablement établis. Ces actions disposent précisément comme suit :

- recentraliser les activités dans les villages ;
- traiter les problématiques de mobilité ;
- renforcer l'information ;
- créer des logements intergénérationnels adaptés.

Si certains projets ont déjà vu le jour, notamment le projet « *SOS Infos Seniors* », la suite du processus consistera en la mise en œuvre du plan d'actions.

24. Sports

Régie Sportive Communale Andennaise (RSCA)

L'année 2020 aura été marquante pour le monde entier en raison de la crise liée au coronavirus.

Les effets dévastateurs de cette pandémie, outre ses conséquences sanitaires, ont également eu un impact considérable sur la pratique sportive locale et les activités commerciales de la Régie sportive par des fermetures successives et des ouvertures progressives imposées par les autorités compétentes.

La Régie sportive, soucieuse de réunir de nombreux publics dans un espace concentrant de multiples possibilités, comme l'Andenne ARENA, n'a pas pu réaliser les ambitions affichées initialement pour 2020 : nombreux événements annulés, reportés, activités suspendues, horeca en berne. Le chiffre d'affaires des différents pôles de la Régie a donc été sensiblement moindre que les années précédentes. La Régie sportive a donc sollicité la Ville d'ANDENNE afin de bénéficier d'un subside exceptionnel permettant de limiter les pertes commerciales et d'assurer sa stabilité financière.

La Régie sportive, toutefois, toujours soucieuse d'offrir aux publics sportifs des améliorations de la pratique sportive, a malgré tout pu avancer dans des dossiers de rénovation et de travaux, de services, pour permettre, dès le retour à la normale, une amélioration de ses différentes offres d'infrastructures ou de services. Citons quelques réalisations :

1. Un nouvel accès PMR aux espaces extérieurs depuis le parking, le long de l'espace multisports ;
2. Une rénovation partielle du skate park ;
3. Une partie rénovée du parking avec davantage d'accès piétons pour la sécurité de ceux-ci ;
4. Une rénovation du hall de sport (parquet, vinyles, signalétique, ...) ;
5. De nouvelles peintures diverses (un peu partout) ;
6. Des éclairages LED dans les installations sportives ;
7. Un nouveau système de prévention des noyades, par vidéosurveillance, « *Poséidon* » ;
8. L'isolation du mur extérieur de la piscine ;
9. De nouveaux gradins le long de la piste d'athlétisme ;
10. De nouveaux terrains de tennis extérieurs au bout de la piste d'athlétisme (bientôt accessibles !) ;
11. Un nouvel éclairage du terrain synthétique et de la piste ;
12. Une nouvelle terrasse extérieure pour la cafeteria de l'Andenne ARENA ;
13. La refonte de notre architecture informatique interne.

Des avancées concrètes et importantes ont également été réalisées dans le dossier du centre de haut niveau de Tennis de table où la Régie sportive et la Fédération de tennis de table sont partenaires pour réaliser et animer un espace dédié à ce sport à l'Andenne ARENA et dont pourront profiter les sportifs locaux.

La pratique sportive, menacée pour les associations et les établissements scolaires, a donc été réinventée. La Régie sportive a mis en place tous les protocoles nécessaires pour une reprise des activités dans des conditions sanitaires et de sécurité optimales. La Régie, pour ses propres activités, a pu mettre en place différentes initiatives permettant de réaliser ses cours de psychomotricité, de DLTA, le programme « *Je cours pour ma forme* », les stages d'été, etc.

La situation sanitaire, et donc la pratique sportive, sont aujourd'hui incertaines.

La Régie sportive accompagnera les modifications structurelles engendrées par cette crise afin de continuer à promouvoir le sport pour tous en s'adaptant aux nouvelles réalités de la pratique sportive individuelle (les pratiques spontanées comme le trail, le VTT, le running, etc.) et le soutien nécessaire à la pratique sportive organisée par des fédérations dont nos clubs locaux, associations actives qui développent l'activité physique autant que le vivre-ensemble, doivent pouvoir prolonger durablement leurs activités et les liens sociaux que cela génère.

STAGES SPORTIFS

Carnaval : 1 semaine

Semaine 1, du 24 février au 28 février 2020

- **68 inscriptions**
- 6 moniteurs à temps plein

Pâques : Annulé en raison de la crise sanitaire

Eté : 8 semaines

Semaine 1, du 6 juillet au 10 juillet 2020

- **50 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 2, du 13 juillet au 17 juillet 2020

- **64 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 3, du 20 juillet au 24 août 2020

- **32 inscriptions**
- 4 moniteurs à temps plein

Semaine 4, du 27 juillet au 31 juillet 2020

- **56 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 5, du 3 août au 7 août 2020

- **60 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 6, du 10 août au 14 août 2020

- **58 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 7, du 17 août au 21 août 2020

- **60 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Semaine 8, du 24 août au 28 août 2020

- **47 inscriptions**
- 5 moniteurs à temps plein

Les stages d'Été 2020 ont accueilli 427 enfants durant 8 semaines.

La Régie sportive n'a organisé aucune journée sportive cette année.

A titre informatif mais non-représentatif

EVOLUTION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participants	0	657	362	445	378	421	493	657	724	495

ORGANISATIONS

- organisation de deux sessions de « *Je cours pour ma forme* » en mars (avec 69 inscriptions), qui a dû être interrompue. Elle a pu reprendre dans le courant du mois de juin (28 participants ont repris la session) et septembre 2020 (avec 84 participants inscrits) ;
- organisation de deux sessions d'Aquafitness durant l'année 2020, affichant complet à chaque session (Environ 60 personnes participantes à chaque session) ;

- organisation de la 6^{ème} édition du marathon Schwinn qui a eu lieu le dimanche 19 janvier 2020 à l'Andenne Arena, en collaboration avec le Sahia.
- organisation d'un Championnat de Belgique de Karaté le samedi 18 janvier 2020 ;
- organisation du Championnat Interscholaire Régional d'Echecs, en partenariat avec la Fédération FEFB, qui a eu lieu le 15 février 2020 ;
- organisation d'un contre la montre le samedi 20 septembre 2020, par le club andennais « OCAN ».

Projets et soutiens divers

Nous pouvons ajouter également la participation et le soutien logistique et organisationnel à diverses manifestations de clubs ou d'associations locales (compétitions, matchs, cérémonies, etc.) tout au long de l'année.

AUTRES ACTIVITES

Ecole des Sports

EVOLUTION	Saison sportive 2018-2019	Saison sportive 2019-2020
Activités proposées	16	17
Participants	173	198

Objectifs

L'Ecole des Sports est un projet visant à sensibiliser les jeunes à la pratique du sport, leur proposer un éventail intéressant de disciplines et leur permettre de s'initier à la pratique sportive sous la direction d'un entraîneur spécialisé. 198 affiliés ont été enregistrés à l'Ecole des Sports pour l'année sportive 2019-2020.

Clubs partenaires (au cours de la saison sportive 2019-2020)

SHIN-GHI-TAÏ AÏKIDO ANDENNE, LES VOLANTEUX, ANDENNE BASKET, TOP TENNIS, JUDO CLUB SEN-NO-SEN ANDENNE, KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES, ANDENNE NATATION, SOCIETE ROYALE DE GYMNASTIQUE « LE PROGRES », LES TOURNESOLS, ROYALE ANDENNAISE, ANDENNE BLACK BEARS, ENTENTE DES JEUNES FOOTBALLEURS ANDENNAIS, ANDENNE BEARS, HOCKEY ANDENNE.

Répartition des affiliés par discipline (au cours de la saison sportive 2019-2020)

Discipline	C1	C2	C1 & C2	TOTAUX
Aïkido (SHIN-GHI-TAÏ AÏKIDO ANDENNE)	2	2	14	18
Badminton (LES VOLANTEUX)	2	2	6	10
Basket-ball (ANDENNE BASKET)	1	1	7	9

Tennis (TOP TENNIS)	1	1	8	10
Judo (JUDO CLUB SEN-NO-SEN ANDENNE)	4	5	9	18
Karaté (KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES)	13	7	27	47
Natation (ANDENNE NATATION)	1	0	11	12
Psychomotricité Mixte (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	2	1	3	6
Gym Préparatoire Mixte (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	0	0	5	5
Gym Transitoire Mixte (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	2	2	3	7
Gym Loisirs Garçons (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	0	0	0	0
Gym Loisirs Filles (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	0	0	5	5
Parkour Mixte (SOC. ROY. DE GYM "LE PROGRES")	0	0	2	2
Psychomotricité (LES TOURNESOLS)	2	2	5	9
Modern Jazz (LES TOURNESOLS)	1	1	5	7
Psychomotricité Mixte (ROYALE ANDENNAISE)	2	1	1	4
Gym Filles (ROYALE ANDENNAISE)	0	0	1	1
Funky (ROYALE ANDENNAISE)	1	0	3	4
Baseball (ANDENNE BLACK BEARS)	1	0	0	1
Football (ENTENTE DES JEUNES FOOTB. ANDENNAIS)	2	3	14	19
Flag Football Mixte (ANDENNE BEARS)	0	0	0	0
Cheerleading Filles (ANDENNE BEARS)	0	0	1	1
Hockey (HOCKEY ANDENNE)	2	0	1	3
Total enfants/catégorie	39	28	131	198

Perspectives de l'Ecole des Sports 2020-2021

Comme la saison 2019-2020, la saison 2020-2021 laisse la possibilité de choisir un cycle ou deux. Le premier cycle a débuté le 14 septembre pour se terminer le 20 décembre 2020 et le second cycle débutera, quant à lui, le 4 janvier pour prendre fin le 30 mai 2021.

Le Sport accessible à tous - Opération « Chèques sport » et « bons au sporteur »

Le sport permet l'apprentissage de certaines valeurs : respect du règlement, de l'autorité, de l'adversaire, dépassement de soi, esprit d'équipe, rigueur, solidarité, respect de son corps et hygiène de vie, etc.

Malheureusement, le coût d'une inscription à un club et celui de l'équipement peuvent, dans certains cas, constituer un frein à la pratique sportive des enfants et des adolescents.

Consciente de cette situation, la Régie Sportive Communale Andennaise, avec le soutien du C.P.A.S d'Andenne et du Service de Cohésion sociale, a initié et prolongé un projet qui favorise l'accès au sport pour tous.

Ce projet s'adresse aux jeunes de 3 à 18 ans dont les parents bénéficient de revenus correspondant aux conditions d'octroi des bourses d'étude; depuis janvier 2013, ce seul critère est d'application.

En pratique

- les chèques sport ou les bons au sporteur sont disponibles auprès des Services de Cohésion sociale de la Ville d'Andenne et du C.P.A.S. d'Andenne. Ces derniers veillent au respect des conditions et demandent de fournir les documents justificatifs ;
- ces chèques ou ces bons sont nominatifs ; ils font mention du bénéficiaire, du club auprès duquel ils peuvent être échangés ou de l'activité qu'ils financent partiellement.

En ce qui concerne l'inscription auprès d'un club sportif

Depuis janvier 2013, les chèques sport ou les bons au sporteur peuvent financer au maximum 60% du montant de la cotisation annuelle du club. Toutefois, cette intervention financière est limitée à 120 euros.

Une liste des clubs adhérant à cette opération peut être obtenue sur simple demande auprès de la Régie Sportive Communale Andennaise.

En ce qui concerne l'inscription à un stage sportif

L'intervention financière au moyen des chèques sport ou des bons au sporteur permet également l'inscription aux stages sportifs.

Participation de la Régie Sportive Communale Andennaise dans l'opération « Chèques sport » et « bons au porteur »

Une convention a été établie avec les clubs sportifs adhérant au projet. Cette convention garantit l'acceptation, par le club, des chèques sport ou des bons au porteur en guise de paiement. Elle assure en outre le remboursement de ces chèques sport ou de ces bons au porteur par la Régie Sportive Communale Andennaise.

Afin de permettre aux clubs partenaires de supporter les frais inhérents à l'augmentation de l'encadrement, un montant complémentaire correspondant à 40 % du montant des chèques sport ou des bons au porteur perçus est versé aux clubs.

COLLABORATION AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR DES MOUVEMENTS SPORTIFS ET SCOLAIRES

- KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES : Stage de karaté à l'Andenne Arena (04 janvier) ;
- COBEGGE BILLARD : Tournoi de billard au complexe sportif de Seilles (11 janvier) ;
- FEDERATION FRANCOPHONE DE KARATE : Championnat francophone de karaté (Kata et Kunité de karaté) à l'Andenne Arena (18 janvier) ;
- SAIHA ANDENNE : Marathon Schwinn (= de spinning ; vélos de fitness) à l'Andenne Arena (19 janvier) ;
- COBEGGE BILLARD : Tournoi de billard au complexe sportif de Seilles (25 janvier) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Journée sportive à destination des enfants des écoles communales d'Andenne II, en congé pédagogique, à l'Andenne Arena (31 janvier) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Journée sportive à destination des enfants des écoles communales d'Andenne I, en congé pédagogique, à l'Andenne Arena (03 février) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Journée sportive à destination des enfants de maternelles exclusivement des écoles communales d'Andenne I et II, en congé pédagogique, à l'Andenne Arena (04 février) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Journée sportive à destination des enfants de maternelles exclusivement des écoles communales d'Andenne III, en congé pédagogique, à l'Andenne Arena (06 février) ;
- Fédération Echiquéenne Francophone de Belgique : Championnat interscolaire régional d'échecs à l'Andenne Arena (15 février) ;
- JUDO CLUB SEN-NO-SEN ANDENNE : Compétition amicale de judo à l'Andenne Arena (16 février) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Journée sportive à destination des enfants des écoles communales d'Andenne III, en congé pédagogique, à l'Andenne Arena (17 février) ;
- INTER NAMÊCHE 83 : Tournoi de football en salle réservé aux équipes de jeunes du club au complexe sportif de Seilles (23 février) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Stages sportifs à l'Andenne Arena (du 24 au 28 février) ;
- KARATE CLUB ANDENNE-SEILLES : Stage de karaté au complexe sportif de Seilles (du 24 au 28 février) ;

- ANDENNE BLACK BEARS : Tournoi indoor de baseball, en partenariat avec la Ligue Francophone Belge de Baseball et Softball asbl, à l'Andenne Arena (29 février) ;
- TENNIS CLUB D'ANDENNE – LA FONTENALLE : Stage de tennis à l'Andenne Arena (du 06 au 10 juillet) ;
- OLYMPIC CLUB ANDENNAIS : Stage d'athlétisme à l'Andenne Arena (du 20 au 24 juillet) ;
- ENTENTE DES JEUNES FOOTBALLEURS ANDENNAIS : Stage de football au Stade « *Julien Pappa* » (du 20 au 24 juillet) ;
- Régie Sportive Communale Andennaise : Stages sportifs à l'Andenne Arena (du 06 au 10 juillet, du 13 au 17 juillet, du 20 au 24 juillet, du 27 au 31 juillet, du 03 au 07 août, du 10 au 14 août, du 17 au 21 août et du 24 au 28 août) ;
- COBEGGE BILLARD : Compétition de billard individuelle au complexe sportif de Seilles (22 août) ;
- ANDENN'AMO : Tournoi de football à l'Andenne Arena (22 août) ;
- ENTENTE DES JEUNES FOOTBALLEURS ANDENNAIS : Stage de football au Stade « *Julien Pappa* » (du 24 au 28 août) ;
- TENNIS CLUB D'ANDENNE – LA FONTENALLE : Stage de tennis à l'Andenne Arena (du 24 au 28 août) ;
- ANDENNE BASKET : Stage de basket-ball à l'Andenne Arena (29 août) ;
- COBEGGE BILLARD : Compétition de billard individuelle au complexe sportif de Seilles (29 août) ;
- ASSOCIATION CYCLOS ANDENNE : randonnée cycliste « *Sur les routes d'André MOUTON* » au départ de l'Andenne Arena (12 septembre) ;
- COBEGGE BILLARD : Tournoi de billard au complexe sportif de Seilles (19 septembre) ;
- OLYMPIC CLUB ANDENNAIS : Course contre la montre avec retrait des dossards et remise des prix à l'extérieur sur le site de l'Andenne Arena (20 septembre) ;
- TRIATHLON CLUB ANDENNE : Triathlon à l'Andenne Arena (04 octobre) ;
- COBEGGE BILLARD : Tournoi de billard au complexe sportif de Seilles (10 octobre) ;
- COBEGGE BILLARD : Tournoi de billard au complexe sportif de Seilles (17 octobre) ;
- ANDENNE BASKET : Tournoi U8 à l'Andenne Arena (18 octobre) ;
- ANDENNE BASKET : Stage de basket-ball à l'Andenne Arena (du 21 au 24 décembre).

Sans oublier la participation et le soutien à diverses manifestations/formations/réunions, divers ateliers, de clubs, d'associations, de fédérations et/ou de particuliers (dîners, soupers, réceptions, etc.) au sein de nos salles de réunion et/ou de l'espace restaurant « *Arène des Sens* », ainsi que les mises à disposition, sans personnel, des infrastructures de Seilles et/ou de Vezin.

DESCRIPTION DES PROJETS VISANT A PROMOUVOIR LE SPORT, SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET PERMETTRE L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

La Ville d'Andenne, par l'intermédiaire de sa Régie sportive communale autonome, poursuit des objectifs de promotion du sport en travaillant sur deux axes :

- des actions visant à promouvoir le sport et à permettre l'accessibilité au sport à l'ensemble des citoyens de la commune,
- des actions visant à aider les clubs partenaires pour l'intégration par le sport.

La Régie Sportive Communale Andennaise s'est efforcée de poursuivre les objectifs définis par la Ville :

- Soutien tarifaire, matériel et organisationnel aux clubs, et en particulier aux clubs de sport adapté,
- Mise à disposition gratuite des installations au profit des clubs lorsque les heures d'occupation sont exclusivement dévolues à des équipes jeunes,
- Entretien et mise à niveau des installations sportives afin de répondre aux normes des fédérations tout en permettant le confort, la polyvalence et les économies d'énergie,
- La Régie a inscrit à son budget 2019, un montant permettant de financer l'achat de 12.000 euros de chèques sport et de bons au porteur. Lors du week-end « Pass-Sport » des 24 et 25 août, un millier d'enfants de moins de 12 ans qui avaient été affiliés en 2018-2019 à un club de l'entité andennaise ont été invités à venir retirer un chèque-sport ou un bon porteur de 5 euros ou 10 euros, selon le montant de leur cotisation, à valoir sur leur affiliation 2019-2020.
- Afin d'aider les clubs sportifs en période de crise, le Conseil d'administration a approuvé la suppression de la ponction relative aux occupations des équipes de jeunes pour les ristournes au 1^{er} semestre 2020 et l'augmentation, de 10 à 20% du montant des ristournes au second semestre 2020.

COMPOSITION DU PAYSAGE SPORTIF D'ANDENNE FREQUENTANT LES INSTALLATIONS DE LA REGIE SPORTIVE

Totaux Clubs

Nombre de clubs	47
Nombre de disciplines	32
Nombre d'ASBL	24
Nombre de clubs affiliés à une fédération reconnue FWB	26
Nombre de clubs affiliés à une fédération non reconnue FWB	11
Nombre de membres	3546
Nombre de séances par semaine	234
Nombre d'heures/an	11875

Nombre d'encadrants	186
---------------------	-----

Totaux Encadrement

Nombre d'encadrants sans qualification	70
Nombre d'encadrants en cours de formation	88
Nombre d'encadrants - AESI - AESS	18
Nombre d'animateurs	13
Adeps MSIn	24
Adeps MSEd	14
Adeps MSTrain	19
Autres formations	11
Total Encadrants	257

Totaux Population

Enfants - filles - 6 ans	66
Enfants - Garçons - 6 ans	93
Enfants - Filles - 6-8 ans	127
Enfants - Garçons - 6-8 ans	169
Enfants - Filles - 9-12 ans	157
Enfants - Garçons - 9-12 ans	220
Enfants - Filles - 13-17 ans	239
Enfants - Garçons - 13-17 ans	396
Adultes - Femmes - 18-21 ans	133
Adultes - Hommes - 18-21 ans	300
Adultes - Femmes - 22-34 ans	174
Adultes - Hommes - 22-34 ans	399
Vétérans - Femmes - 35-49 ans	291
Vétérans - Hommes - 35-49 ans	332
Vétérans - Femmes - 50-64 ans	155
Vétérans - Hommes - 50-64 ans	164

Seniors - Femmes - 65-74 ans	60
Seniors - Hommes - 65-74 ans	30
Seniors - Femmes - 75 et plus	33
Seniors - Hommes - 75 et plus	8
Total	3546

MARCHES PUBLICS

Agents traitants : Vincent BOURET, Responsable juridique

Oxana ALEXEEVA, Collaboratrice marchés publics

DOSSIERS EN COURS

Divers travaux à l'Andenne ARENA

Le dossier portant sur les différents travaux à réaliser sur le site de l'Andenne Arena est pratiquement finalisé.

En séance du 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé la passation d'un marché public ayant pour objet divers travaux au complexe sportif de l'Andenne Arena.

Pour rappel, ce marché public se compose de 9 lots, dont l'objet, le mode de passation et le devis se ventilent comme suit :

- Lot 1 : Clôtures et entrée du terrain en cendrée : travaux / procédure négociée sans publication préalable / 3.100 euros HTVA ;
- Lot 2 : Fourniture et pose de modules de jeux : travaux / procédure ouverte / 67.974,91 euros HTVA ;
- Lot 3 : Isolation du mur en pierre de la piscine : travaux / procédure négociée sans publication préalable / 16.890 euros HTVA ;
- Lot 4 : Réparation du parking, de la voirie, et réalisation d'un accès PMR : travaux / procédure ouverte / 78.171,09 euros HTVA ;
- Lot 5 : Rénovation et optimisation de l'éclairage du terrain de foot : travaux / procédure négociée sans publication préalable / 21.130 euros HTVA ;
- Lot 6: Construction de deux terrains de tennis : travaux / procédure ouverte / 108.553,06 euros HTVA ;
- Lot 7 : Construction d'une terrasse : travaux / procédure ouverte / 51.423,07 euros HTVA ;
- Lot 8 : Pose d'une tribune en dalles de béton imprimé : travaux / procédure ouverte / 30.056 euros HTVA ;
- Lot 9 : Rénovation de vestiaires sous cafeteria : travaux / procédure ouverte / 100.672,03 euros HTVA.

Les lots suivants ont été finalisés :

- Le lot 1 « **Clôtures et entrée du terrain en cendrée** », réalisé par l'entreprise Ardennes Clôtures, dont le décompte final s'élève à 3.818,84 € HTVA ;
- Le lot 3 « **Isolation du mur de la piscine** », attribué à l'entreprise ISOFACADES pour un montant de
- Le lot 4 « **Parking et accès PMR** », attribué à l'entreprise COLAS, dont le décompte final, avenants compris, s'élève à 94.520,56 € HTVA ;
- Le lot 5 « **Rénovation et optimisation de l'éclairage du terrain de foot** », attribué à l'entreprise BETTONVILLE pour un montant de 60.178,00 HTVA ;
- Le lot 6 « **Construction de deux terrains de tennis** », attribué à l'entreprise MATON SPORTS, dont le décompte final s'élève à 111.506,50 € HTVA,
- Le lot 8 « **Pose d'une tribune en dalles de béton imprimé** », attribué à l'entreprise THOMASSEN & Fils, dont le décompte final s'élève à 34.928,94 € HTVA.

Le lot 7 « **Construction d'une terrasse** » a été attribué à l'entreprise BESSEGA. Le montant de l'adjudication, avenants compris (rampe PMR et tôles perforées), s'élève à 87.218,93 € HTVA. Les travaux sont en cours de finalisation, et une réception provisoire est fixée au 30 novembre 2020.

Le lot 2 « **Fourniture et pose de modules de jeux** » a été attribué à l'entreprise IDEMASPORT, pour un montant de 114.998,39 euros HTVA. Les travaux débuteront au printemps 2021.

La procédure prévue dans le cadre du lot 9 « **Rénovation des vestiaires sous cafétéria** » a été abandonnée. Il est envisagé de revoir les clauses techniques et réaliser les travaux selon d'autres modalités, avec des ressources internes en partie et une enveloppe budgétaire beaucoup plus réduite.

Mise en place d'un système anti-noyades à la piscine d'ANDENNE

Un système de prévention de noyades via les caméras aériennes, POSEIDON, a été mis en place à la piscine d'Andenne, dans le cadre du marché public de travaux, attribué à MG International pour un montant de 161.425 euros HTVA. La réception provisoire des travaux et la formation des maîtres-nageurs se sont tenues le 12 novembre 2020.

Construction d'un skate park à l'Andenne ARENA

Le marché public de travaux portant sur la construction d'un skate park à l'Andenne Arena a été attribué à la société L'EQUERRE pour un montant de 397.692,60 euros HTVA. L'ensemble des documents du marché ont été transmis à Infrasports. Nous sommes en attente de la promesse ferme du subside.

Stade Pappa

Les travaux de rénovation de l'éclairage du Stade Pappa, attribués à l'entreprise BETTONVILLE 27.814,00 euros HTVA, ont été finalisés. L'éclairage traditionnel a été remplacé par des ampoules LED, beaucoup plus économiques et sollicitant moins d'entretien. Le système d'éclairage est équipé d'une commande à distance, permettant de configurer les horaires et le mode d'éclairage du terrain en fonction des occupations.

Solution informatique globale – Audit informatique – Refonte de l’infrastructure

La mise en place d’un système informatique global, comprenant la gestion des réservations, des caisses des cafétérias et des accès piscine, a été finalisée ; le procès-verbal de réception provisoire a été dressé le 10 août 2020. Le décompte final de ce marché s’élève à 106.328,39 euros HTVA.

Un audit général de toute l’infrastructure informatique (téléphonie / réseau / connexions / serveurs / ordinateurs / gestion des accès et des caméras de surveillance) a été réalisé cette année par Monsieur Yannick MOLITOR et a permis d’identifier de nombreuses défaillances vu l’absence de tout support informatique au sein de la Régie Sportive depuis plusieurs années.

Une refonte de l’infrastructure est actuellement en cours. Grâce à celle-ci, la régie pourra réaliser de nombreuses économies sur les factures de Proximus. Les serveurs, devenus obsolètes, ont été remplacés. Un nouveau système de backup de données a été mis en place. Le parc informatique sera très prochainement renouvelé et devra permettre aux employés de télétravailler plus aisément dans les conditions de la pandémie liée à la propagation du COVID-19.

Espace multisports de NAMECHE

Le souhait de la population locale de Namêche est de disposer d’infrastructures à destination tant des enfants et des jeunes.

L’aspect multifonctionnel d’un espace multisports permettra d’envisager régulièrement des activités diverses, telles que des animations ludiques avec les plus jeunes, des activités sportives, des fêtes de quartier, ...

Le projet consiste dans la création d’un espace sportif, dans le cadre d’un projet d’animation de quartier accessible à tous et convivial.

Le Conseil d’administration a décidé, en sa séance du 12 octobre 2020, de passer le marché public de services portant sur l’aménagement dudit espace. Le montant estimatif des travaux s’élève à 180.000 euros HTVA. Le montant estimatif de la mission d’architecture est de 15.000 euros HTVA.

Espace multisports de SCLAYN

Le 14 septembre 2020, le Conseil communal a décidé de passer le marché public de services portant sur la mission complète d’architecture pour la démolition et la reconstruction d’un complexe buvette/vestiaire pour le football de Sclayn (Ville d’Andenne) et la construction d’un espace multisports à Sclayn (Régie Sportive). La consultation des bureaux d’architecture est actuellement en cours.

Centre de tennis de table à l’Andenne ARENA

Des réunions relatives au dossier du centre de haut niveau à destination des jeunes élites pour le tennis de table se sont tenues les 10 et 17 juin 2020, en présence de Monsieur Yves DOUIN, ainsi que les représentants du Ministre Jean-Luc CRUCKE, en charge des infrastructures sportives.

Les différentes parties conservent intacte, et mutuellement, la volonté :

Pour la Fédération :

- de maintenir un centre de haut niveau à destination des jeunes élites pour le Tennis de table à Andenne ;

- de développer le projet afin de répondre à toutes les spécifications relatives à la pratique sportive de haut niveau ;
- de permettre l'accueil de la Fédération et de son siège administratif ;
- de disposer d'une autonomie dans la gestion de leurs espaces de travail (hors zones sportives).

Pour la Régie sportive :

- de développer le projet en tenant compte du développement à moyen et long terme des différentes infrastructures sportives au sein de l'Andenne ARENA, lesquelles jouxteraient ou s'imbriqueraient partiellement dans le projet actuel ;
- de fournir aux clubs locaux de tennis de table une infrastructure partagée avec la Fédération leur permettant de conserver et développer leur association et la pratique sportive au niveau local ;
- de garantir la sécurité juridique, fiscale, technique et contractuelle du projet en scindant le plus adéquatement le rôle des parties ainsi que les zones du bâtiment, dont notamment la cafeteria jouxtant les aires de jeux.

Ces éléments d'accord primordiaux sont par ailleurs confortés par le Cabinet du Ministre, lequel approuve et soutient nos démarches respectives afin de garantir le succès de ce projet, avec notamment l'intégration du projet dans WAO qui garantirait 75% de subsides avec des montants subsidiables relevés.

Nous nous réjouissons de tous les éléments précités qui orientent très positivement l'issue de ce projet.

Le projet est désormais estimé à 2.775.032,21 euros HTVA.

La Régie sportive souhaite désormais porter le projet (financement, marchés publics de services et de travaux, gestion intégrale du site) et conservera la propriété du site et du bâti, dont la partie spécifiquement privative dédiée à la Fédération (bureaux, zones de repos, etc.) qui ferait l'objet d'une location immobilière de long terme (25 ans). Le droit d'accéder à la salle de sport ferait l'objet d'une facturation sur la base d'un tarif prédéterminé.

Une réunion est prévue début décembre avec le bureau d'architecture QUATAERT et les représentants de la Fédération de tennis de table en vue d'avancer dans ce projet.

ACCES INSTALLATIONS (à l'unité) - ANDENNE - PISCINE - Statistiques fréquentations - 2020

	Qté	Equivalent entrées enfants	Equivalent entrées adultes
Carte piscine -7 ans 10 entrées	19	190	
Carte piscine -7 ans 20 entrées	1	20	
Carte piscine 10 entrées Adulte	461		4610
Carte piscine 20 entrées Adulte	104		2080
Carte piscine 50 entrées Adulte	30		1500
Carte piscine 7 à 18 ans 10 entrées	29	290	
Carte piscine 7 à 18 ans 20 entrées	7	140	
Carte piscine 7 à 18 ans 50 entrées	0	0	
Carte piscine étudiant (-26) 10 entrées	25	250	
Carte piscine étudiant (-26) 20 entrées	8	160	
Carte piscine étudiant (-26) 50 entrées	0	0	
Cartes pisc illim 12 mois	4		120
Cartes pisc illim 6 mois	4		100
Cartes piscine Fam. Nb (+18 ans) 10 ent	50		500
Cartes piscine Fam. Nb (+18 ans) 20 ent	14		280
Cartes piscine Fam. Nb (+18 ans) 50 ent	3		150
Cartes piscine Fam. Nb (0-18 ans) 10 ent	15	150	
Cartes piscine Fam. Nb (0-18 ans) 20 ent	1	20	
Cartes piscine Fam. Nb (0-18 ans) 50 ent	1	50	
Cartes piscine GRAPA(+65) 10 entrées	51		510
Cartes piscine GRAPA(+65) 20 entrées	6		120
Cartes piscine GRAPA(+65) 50 entrées	3		150
Cartes piscine OMNIO 10 entrées	4		40
Cartes piscine OMNIO 20 entrées	2		40
Cartes piscine OMNIO 50 entrées	0		0
Cartes piscine P.H SPF 10 entrées	17		170
Cartes piscine P.H SPF 20 entrées	2		40
Cartes piscine P.H SPF 50 entrées	3		150
SOUS TOTAL CARTES	864	1270	10560
Entrée Fam. Nb (+18 ans)	493		493
Entrée Fam. Nb (0-18 ans)	366	366	
Entrée pisc groupe entité	446	446	
Entrée pisc groupe hors entité	219	219	
Entrée piscine	24945	24945	
Entrée piscine -7 ans	1238	1238	
Entrée piscine 7 à 18 ans	2311	2311	
Entrée piscine Adulte	5956		5956
Entrée piscine étudiant (-26)	440	440	
Entrée piscine GRAPA(+65)	460		460
Entrée piscine OMNIO	40		40
Entrée piscine P.H SPF	197		197
Leçon de natation école	264		
Leçons de nat duo 10 s	347	3470	
Leçons de nat individuel 10 s	22	220	
Leçons de nat collectif enfant 10 s	141	1410	
Cours adulte 10 s	12		120
SOUS TOTAL INDIVIDUELS		35065	7266
TOTAL ENTREES		36335	17826
TOTAL 01/11/19 au 30/10/20		54.161	

25. Tourisme

ORGANISATION ET MATIÈRES DU SERVICE

Les matières touristiques sont gérées par le service des Festivités et du Tourisme. Les informations liées à son organisation et son personnel sont à retrouver ci-dessus au point 14 : "*Festivités et Loisirs*".

Vous constaterez que comme mentionné, la suspension de certaines activités festives nous ont permis de rebondir sur les autres matières du service, notamment par rapport au Tourisme.

LE TOURISME À ANDENNE

Au-delà des événements à portée touristique, le service des Festivités et du Tourisme, c'est aussi le développement des projets et produits touristiques, la gestion de l'Office du Tourisme et la mise en œuvre de ses missions (information et promotion), l'entretien, le développement de partenariats spécifiques et l'instauration et la réalisation de plans d'action à long terme.

L'Office du Tourisme comme point d'accueil et d'information

Avant toute autre chose, l'Office du Tourisme est le point d'accueil et d'information d'ANDENNE pour les visiteurs de passage dans la région. Pour les renseigner au mieux, l'équipe d'accueil dispose de nombreuses brochures, éditées par l'Office du Tourisme ou ses partenaires (Maisons du Tourisme, communes voisines, organes touristiques,...).

L'année 2020 a marqué le déménagement de l'espace d'accueil de l'Office du Tourisme dans Le Phare, le nouveau pôle culturel et touristique de la Ville d'ANDENNE, aux côtés de la Bibliothèque d'ANDENNE et de l'Espace Muséal. Initialement prévu pour le mois de mars, ce dernier a finalement été reporté au mois de juin à cause de la situation sanitaire.

Dans le même temps, une partie de l'équipe du service des Festivités et du Tourisme a déménagé ses bureaux au 1er étage du Phare. Notre équipe est donc désormais répartie sur deux sites.

Jours d'ouverture

Le Code Wallon du Tourisme impose qu'un Office du Tourisme soit ouvert au public au moins 4 heures par jour et au moins 100 jours par an, comprenant nécessairement certains week-ends : les week-ends des mois de juillet et d'août et au moins 3 week-ends, au choix de l'organisme (celui de Pâques, celui qui précède ou suit les 25 décembre ou 1er janvier, le dernier du mois de juin et ceux des vacances scolaires de Pâques de la Communauté française).

En 2020, l'Office du Tourisme a été affecté par la crise sanitaire. Comme les autres institutions touristiques, il a été contraint de fermer momentanément ses portes : du 15 mars au 17 juin (date de réouverture dans ses nouvelles installations au Phare) d'abord, et depuis le 28 octobre dernier ensuite.

Au niveau des horaires, le déménagement de l'Office du Tourisme dans Le Phare devait s'accompagner d'un élargissement de ces derniers, puisque les heures prévues sont une ouverture du mardi au dimanche de 10h à 18h. Cependant, dans le contexte de l'année 2020, ils ont été adaptés comme suit :

- du 17 juin au 30 septembre : ouverture du mercredi au dimanche (sauf le jeudi) de 10h à 18h ;
- à partir du 1er octobre (jusqu'au 28 octobre – date de seconde fermeture) : ouverture du mardi au dimanche de 10h à 18h.

Fréquentation

Le tableau ci-dessous présente les données de fréquentation enregistrées à l'Office du Tourisme pour les années 2016 à 2020. Ces chiffres englobent les personnes qui se sont présentées à l'Office du Tourisme, qui ont participé à nos événements et qui sont venues sur un de nos stands.

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2016	25	35	63	92	212	130	325	219	126	66	18	41	1352
2017	66	113	178	205	294	268	288	434	383	71	65	423	2788
2018	35	63	141	450	304	939	324	191	919	48	53	405	3414
2019	31	67	68	148	138	98	332	234	1597	119	-	-	2372
2020	36	39	19	- OT fermé	- OT fermé	95 àpd 15/06	308	170	203	53	-	-	923

Avec la fermeture de l'Office du Tourisme pendant plusieurs semaines et l'absence d'événements touristiques (visiteurs habituellement comptabilisés dans les statistiques), les chiffres de fréquentation de l'année sont inévitablement bas, et ne peuvent en aucun cas servir de références.

Cependant, tout n'est pas négatif : si l'on jette un œil aux chiffres de la saison estivale, on constate qu'elle s'est plutôt bien déroulée et que les chiffres sont similaires à l'année précédente, et ce malgré les mesures sanitaires en application à ce moment-là. Le tourisme fut plus « local » qu'à l'accoutumée cette année et nos visiteurs ont eu le loisir de (re)découvrir à pied ou à vélo les richesses de la Cité des Ours et des villages environnants grâce à la brochure "En balade à Andenne et ses villages" que nous avons éditée en juillet (cfr ci-dessous).

Avec l'annulation des Fêtes de Wallonie à ANDENNE, le mois de septembre n'a évidemment pas connu l'affluence des années précédentes. Cependant, le seul « événement » auquel l'Office du Tourisme a pu participer cette année (les Journées du Patrimoine) mi-septembre, ont été une réussite.

Parmi les personnes qui se sont présentées à l'Office du Tourisme en 2020, on recense une majorité de visiteurs qui cherchent une information touristique (brochures, promenades pédestres et/ou en vélo, Enigm'Andenne, boutique, Pass Chevetogne,...) mais aussi des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle à la recherche d'un hébergement, des scouts qui sont venus chercher le Pack Bienvenue que nous leur avons préparé ou des Andennais qui ont besoin d'un renseignement administratif (permanences des autres services, disque de stationnement, plan de la Ville,...). Au vu de notre nouvelle implantation au sein du Phare, bon nombre de visiteurs posent aussi des questions sur le bâtiment/Le Phare, l'EMA et les expos temporaires.

Comme le montrent les graphiques en annexe, notre public se compose principalement de familles avec jeunes enfants et de seniors, venant à 65% d'ANDENNE-même, à 22% du reste de la Wallonie, à 10% de Bruxelles et de Flandre et à 3% de nos pays frontaliers (France, Pays-Bas et Allemagne). 90% des visiteurs parlent le français, 9% le néerlandais et 1% l'allemand.

Boutique

L'Office du Tourisme dispose également d'une boutique qui compte des articles payants tels que des guides et cartes de promenades, des fardes de jeu Enigm'Andenne, des ouvrages de référence, des cartes postales et des timbres ou encore des articles de promotion (offre étoffée cette année pour notre emménagement dans Le Phare).

En 2020, les 10 articles les plus vendus sont les suivants :

- Pass Chevetogne – dépôt (42) ;
- Carte de promenades Sentiers d'art (34) ;
- Cartes postales d'ANDENNE (33) ;
- Enigm'Andenne (27) ;
- Porte-clé ourson (19) ;
- Guide de la Réserve Naturelle de SCLAIGNEAUX (13) ;
- Carte de promenades OHEY (8) ;
- Carte de promenades Commune de GESVES (7) ;
- Grande poupette blanche (6) ;
- Gourde en métal (5) ;
- Topoguide Via Mosana – Camino de Santiago 2 (5).

Une fois encore, nous constatons que les produits qui fonctionnent le mieux ont trait aux promenades et aux souvenirs liés à ANDENNE.

L'Office du Tourisme comme organe de soutien et de promotion

Promotion du territoire via l'espace d'accueil

Pour préparer au mieux l'emménagement dans Le Phare, et accueillir les futurs visiteurs de manière appropriée, du mobilier de présentation a été acquis par l'Office du Tourisme (présentoirs, porte-prix, socles,...). De nouveaux goodies aux couleurs d'ANDENNE réalisés par le service des Festivités et du Tourisme en début d'année sont également venus étoffer la boutique destinée aux visiteurs : cartes postales, gourdes, bics et crayons,...

Promotion du territoire via la coordination d'événements à caractère touristique

En 2020, un seul événement à caractère touristique a pu être maintenu : les Journées du Patrimoine.

Prévue le 12 et 13 septembre 2020, au moment où les mesures liées à la crise sanitaire permettaient encore l'organisation d'événements culturels et touristiques de ce type, l'édition 2020 des Journées du Patrimoine a bien pu avoir lieu, dans le respect des mesures de sécurité. Elle était placée sous le thème « *Patrimoine et nature. Parcs, jardins, espaces verts et naturels* ».

Pour l'occasion, cinq activités étaient prévus à ANDENNE :

Activités organisées par le Service des Festivités via Tourisme et l'Office du Tourisme

- visite guidée par Madame VAN WINNENDAELE « *Promenade au cœur des espaces verts du centre-ville d'ANDENNE* », organisée le samedi (1) et le dimanche (2) ;
- circuit libre, en voiture et/ou à vélo, « *À la découverte des arbres remarquables du territoire* », avec un roadbook à retirer à l'Office du Tourisme d'ANDENNE. Ce circuit a été conçu avec une volonté de continuer à le proposer sur le long terme. Actuellement, il est donc encore disponible à l'Office du Tourisme en version papier, sur le site Internet de l'Office du Tourisme, ou l'application mobile Cirkwi ;
- randonnée touristique guidée avec "*Les Nomades Epicuriens*", organisée le samedi et le dimanche.

Activité organisée par le Centre archéologique de la grotte Scladina

- visite guidée de la grotte Scladina, organisée le samedi (4) et le dimanche (4).

Activité organisée par l'Espace muséal d'ANDENNE

- visite guidée de l'EMA, organisée le samedi (4) et le dimanche (4).

Sachant que la participation aux activités était limitée et possible sur inscription uniquement au vu de la situation sanitaire, les Journées du Patrimoine ont enregistré un très joli score de fréquentation :

Activité	Fréquentation du weekend
Office du Tourisme	107 personnes
Centre archéologique de la grotte Scladina	160 personnes
Espace Muséal d'ANDENNE	147 personnes

Il est à noter que les huit visites guidées prévues par la grotte et les deux randonnées touristiques organisées par le service des Festivités et du Tourisme affichaient complet.

Envoi de promotion

Cette année, ça a été un peu moins le cas au vu des circonstances, mais l'Office du Tourisme sert aussi de relais pour la diffusion de la promotion ayant trait à l'organisation d'initiatives locales (expositions, manifestations,...), qu'il relaie auprès de ses partenaires (hébergements, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative de la région,...) via l'envoi postal de supports de promotion (flyers, affiches,...).

Collaboration avec les organes touristiques locaux et régionaux

Au niveau local

- Les hébergements du territoire

Par rapport aux hébergements du territoire, le service des Festivités et du Tourisme accompagne ceux-ci dans leurs démarches liées à la sécurité incendie, les déclarations au CGT, leur reconnaissance et leurs éventuelles labellisations. Il revêt également pour sa partie Office du Tourisme, une fonction d'information et de promotion. Cette année, plus que jamais, les conditions sanitaires ont mis en exergue ce rôle de soutien au secteur (cfr section consacrée à la stratégie touristique adoptée pendant la crise sanitaire).

- Le GAL Meuse@Campagnes

De nombreuses collaborations sont en cours avec le GAL Meuse@Campagnes, tant pour ses projets liés à la création de produits touristiques que sa fiche d'action liée au soutien et développements des hébergements du territoire (transfert d'infos, partage d'expériences, vérification des tracés, participation à leur formation, promotion auprès des hébergements du territoire...).

Au niveau régional

- La Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant

Ces derniers mois, la Maison du Tourisme a entamé deux réflexions quant à son positionnement : une réflexion liée à son image, l'autre à la stratégie touristique à développer. Dans ce processus, les 12 communes membres ont été invitées à participer à des sessions de réflexion relatives à ce sujet.

En parallèle, l'équipe des Festivités et du Tourisme participe aux cellules relais qui se tiennent à intervalles réguliers, et est régulièrement appelée à collaborer avec l'équipe de la Maison du Tourisme pour des relectures de supports de promotion (Mag hiver, Guide Vallée de la Meuse,...), ou l'envoi d'informations relatives à ANDENNE destinées à des publications ou des actions de promotion thématiques.

Finalement, la Maison du Tourisme nous relaie les demandes relatives à ANDENNE qui leur parviennent, par exemple d'organes tels que Wallonie Belgique Tourisme.

Suite au récent changement de direction de la Maison du Tourisme, il semble finalement que de nouveaux projets et de nouvelles collaborations vont pouvoir être menés dans le futur.

Suivi de dossiers touristiques spécifiques

Balades balisées

Depuis quelques années à présent, le dossier de la réfection du réseau de balades balisées à ANDENNE tient l'équipe occupée. Pour rappel, le nouveau réseau sera composé de 16 itinéraires balisés, qui correspondent à environ 200km d'itinéraire. Ils seront répartis comme suit :

- 10 balades pédestres ;
- 3 balades VTT ;
- 3 balades équestres.

Le dossier continue d'avancer petit à petit. En 2020, les étapes suivantes ont été franchies :

- Débalisage des anciens itinéraires

Grâce à une équipe de bénévoles, les anciens itinéraires ont tous été débalisés au début de l'année 2021.

- Reconnaissance des tracés

La reconnaissance des tracés était une condition sine qua non pour pouvoir introduire une demande de subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme. Le dossier relatif aux itinéraires d'ANDENNE avait été transmis en date du 20 septembre 2019, l'annonce de leur reconnaissance nous est parvenue le 28 janvier dernier.

- Octroi de la subvention

Les subventions pouvant être accordées par le Commissariat Général au Tourisme s'élèvent par principe à 60%, ou à 80% si le demandeur introduit avec son dossier une demande de dérogation motivée, ce qui a été le cas pour la Ville d'ANDENNE. Le dossier complet a été transmis au CGT pour examen dans le courant du mois de mars.

À la mi-octobre, un courrier de confirmation nous est parvenu du bureau de Madame la Ministre Valérie DE BUE : la subvention a bien été octroyée à la Ville d'ANDENNE. Et puisqu'une bonne nouvelle ne vient jamais seule, le taux de subvention accordé à la Ville d'ANDENNE est le taux maximal envisageable, soit 80 %, à savoir un montant de 31.731,00 euros sur la somme totale de 39.663,00 euros. Les travaux pourront donc prochainement commencer.

Prochaines étapes

L'octroi de la subvention est une étape de plus vers l'inauguration du nouveau réseau de balades balisées à ANDENNE. Relativement à ce dossier, les tâches suivantes attendent donc l'équipe des Festivités et du Tourisme en 2021 :

- introduction de la demande de subsides (via l'Office du Tourisme) pour l'impression des cartes de promenades balisées auprès de l'Institut Géographique National ;
- préparation de l'exécution du chantier de balisage (réunion avec Contact Forestier, la DST, calendrier,...) ;
- actions de promotion du nouveau réseau de balades à envisager pour 2021.

Sur base de ces éléments, nous espérons inaugurer le nouveau réseau de balades au printemps 2021.

Dossier de halte fluviale avec le Bureau Économique de la Province de Namur

Le service des Festivités et du Tourisme est le service désigné pour suivre de près les dossiers relatifs au tourisme fluvial en Province de NAMUR, il assiste ainsi aux réunions qui concernent le sujet pour en faire rapport au Collège communal. L'avant-projet relatif à ce dossier a ainsi été présenté fin septembre 2020.

Présence en ligne

- Réseaux sociaux

Le service des Festivités et du Tourisme est présent sur deux réseaux sociaux : Facebook ANDENNE Tourisme (3.440 abonnés) et Instagram (andenne_tourisme – 1.394 abonnés). En terme de visibilité, cette présence est importante et indispensable, surtout pour l'Office du Tourisme, dont la promotion constitue l'une des missions principales.

Cette année, diverses actions spécifiques ont été menées sur ces réseaux pendant la crise du Coronavirus, elles sont détaillées dans la section consacrée à la stratégie touristique mise en place suite à cette dernière. Les succès de ces dernières sont encourageants : différents projets sont à l'étude pour poursuivre dans cette voie et assurer la promotion du territoire de façon originale via ces canaux.

- Site internet

L'Office du Tourisme dispose de son propre site Internet : www.andennetourisme.be, les visiteurs peuvent consulter l'agenda des activités touristiques organisées dans la région, les notices historiques des curiosités patrimoniales de l'entité (châteaux, fermes, églises, événements-phare de la Cité des Ours, etc...), télécharger le parcours des balades balisées, rechercher un logement ou un établissement HORECA dans la région ou passer en revue les articles disponibles dans la boutique de l'Office du Tourisme.

Au quotidien, c'est l'équipe du Service des Festivités et du Tourisme qui veille au bon fonctionnement du site internet via la mise à jour des fiches liées aux curiosités de la région via AndenneDB, de l'agenda des manifestations de l'entité et la rédaction d'article mis en avant pour attirer l'attention des visiteurs sur l'actualité du moment, comme le changement des heures d'ouverture de l'Office du Tourisme ou l'arrivée des Pass Chevetogne. Les changements liés à la crise du Coronavirus ont également permis la mise à jour de plusieurs données importantes dans ce domaine (cfr description plus bas).

LA CRISE DU CORONAVIRUS - UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE SPÉCIFIQUE À METTRE EN PLACE

Depuis le mois de mars et le début de la crise sanitaire, le service des Festivités et du Tourisme a, comme les autres secteurs, adapté ses missions à la crise sanitaire d'ampleur qui frappe le pays. Pour ce faire, les membres du service ont rapidement réfléchi à une série d'actions à mettre en place pour soutenir le secteur. Ces dernières concernent principalement deux publics : les hébergements touristiques et le grand public.

a) Les hébergements touristiques

Les hébergements touristiques sont l'un des acteurs du tourisme durement touchés par la crise. En tant que service communal et Office du Tourisme, notre rôle par rapport à eux est double :

Information

Dans ce contexte si particulier, nous tentons de les accompagner au mieux en les informant depuis la mi-mars sur les mesures qui les concernent et en répondant à leurs interrogations. Il est à noter que les actions décrites ont été menées par rapport à tous les hébergements situés sur le territoire d'ANDENNE qui sont en ordre de sécurité incendie et de déclaration auprès du Commissariat Général au Tourisme.

Ces dispositions portent entre autres sur :

- jusqu'au 30 avril : fermeture des lieux ;
- les subsides prévus pour les hébergements et les renseignements pratiques pour introduire une demande ;
- les modalités de réouverture : conditions d'application nombre de convives, organisation de l'espace, mesures d'hygiène,...) ;
- lors de l'été 2020 : la gestion des arrivées des voyageurs en provenance des zones des différentes couleurs (rouge, orange ou verte).

La communication se fait le plus souvent par courriel, ou par courrier signé par le Collège communal. Depuis le mois de juin, un groupe Facebook d'échange avec les hébergements du territoire a également vu le jour. À ce jour, il compte 10 membres et nous permet d'interagir et de partager les liens utiles plus rapidement avec les acteurs concernés.

Promotion

En parallèle, nous promovons aussi les hébergements du territoire sur les différents supports de promotion que nous gérons.

À court terme, l'un de nos objectifs est de remettre à jour les informations concernant ces hébergements : les données n'ont, en effet, plus été actualisées depuis un petit temps, une remise à niveau s'impose donc.

Pour ce faire, une fiche de renseignements a été transmise à tous les hébergements. Elle reprend tous les renseignements susceptibles d'intéresser les touristes de passage à ANDENNE (capacité, aménagements, localisation,...).

La mise à jour de ces renseignements sera effective à la fin de l'année 2020.

b)Le grand public

Comme par rapport aux hébergements, les actions menées vis-à-vis du grand public depuis le début de la crise sanitaire s'articulent autour de plusieurs axes.

Promenades

Édition d'une brochure de promenades : « En balade à Andenne et ses villages »

On le sait, le confinement a fait naître chez les belges une envie de redécouvrir les curiosités situées à quelques pas seulement de chez eux. Par la force des choses, les projets de voyages ont eux aussi été reportés, et contraint les familles à envisager des vacances locales.

Une idée a alors germé dans l'esprit de l'équipe du service des Festivités et du Tourisme : pour répondre aux envies d'évasion des visiteurs de passage, et des habitants du territoire, une brochure de balades ravirait tout le monde !

Entre les mois d'avril et de juin, l'équipe s'est donc attelée à la rédaction de la brochure et à l'élaboration des circuits. Pour concevoir les itinéraires, l'équipe s'est appuyée sur les balades dont elle disposait déjà (balades des fiches de la fardé ANDENNE, anciennes balades balisées, parcours thématiques,...), qu'elle a adaptées au produit proposé. De nouveaux itinéraires ont également été créés.

Le résultat de ces réflexions est une brochure d'une soixantaine de pages composée de 16 balades : 10 promenades dans les villages, 3 balades thématiques et 3 itinéraires à vélo. En plus de ces propositions d'évasion, la publication contient aussi toute une série d'informations touristiques intéressantes pour les visiteurs de passage dans la région (autres activités à ANDENNE, autres parcours disponibles,...).

Voici un aperçu du sommaire complet de la brochure :

- Guide du promeneur ;
- Quelques mots sur l'application Cirkwi ;
- B1. Balade à ANDENNE ;
- B2. Balade à BONNEVILLE ;
- B3. Balade à COUTISSE ;
- B4. Balade à LANDENNE ;
- B5. Balade à MAIZERET ;
- B6. Balade à NAMÊCHE ;
- B7. Balade à SCLAYN ;
- B8. Balade à SEILLES ;
- B9. Balade à THON-SAMSON ;
- B10. Balade à VEZIN ;
- B11. Balade à la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX ;
- B12. Balade sur les traces de l'Art déco et de l'Art nouveau ;
- B13. Balade insolite dans le centre-ville ;
- B14. Balade à vélo sur les bords de Meuse ;
- B15. Balade à vélo sur la rive droite de la Meuse ;
- B16. Balade à vélo sur la rive gauche de la Meuse (promenade tirée des boucles « *Un deux roues* » du GAL Meuse@Campagnes) ;
- D'autres circuits pour découvrir ANDENNE ;
- À Andenne, on ne s'ennuie jamais ! ;
- Pause jeux ;
- Réseaux sociaux ;
- Notes et numéros d'urgence.

Au total, la brochure a été imprimée en 18.000 exemplaires. Sa **distribution** a été assurée comme suit :

- distribution toutes-boîtes (soit 13.602 boîtes aux lettres au total) sur l'entité andennaise par B-Post ;

- distribution dans les Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative de la région (= 20 organismes concernés au total) ;
- distribution dans les hébergements andennais ;
- envoi postal aux personnes intéressées par la publication, qui n'habitent pas sur le territoire andennais. Cela représente plus d'une centaine d'envois, dans les Provinces de NAMUR et LIEGE principalement, mais aussi plus loin (BRUXELLES, FLANDRE,...).

Pour promouvoir la parution de ce nouveau produit, une **promotion** a eu lieu via les canaux suivants, en collaboration avec le service des Relations publiques :

- Presse :
 - communiqué de presse transmis à une trentaine de journalistes de journaux ou de magazines ;
 - l'achat d'encarts dans Vers l'Avenir (NAMUR, BASSE SAMBRE et HUY-WAREMME), répartis comme suit :
 - version papier : 4 encarts, une fois par semaine pendant 4 semaines (le vendredi) ;
 - version numérique : encarts sur le site web de Vers l'Avenir renvoyant au site www.andennetourisme.be.
- Réseaux sociaux : diverses publications boostées
- Newsletters de l'Office du Tourisme et de la Ville d'Andenne

Mise à jour de l'offre des promenades numériques sur le site de l'Office du Tourisme et déploiement sur l'application mobile Cirkwi

En parallèle des itinéraires papier, les promeneurs ont aussi à présent la possibilité de consulter en ligne les itinéraires proposés par l'Office du Tourisme, sur deux supports distincts, mais synchronisés :

1. le site de l'Office du Tourisme (www.andennetourisme.be) ;
2. sur Cirkwi, une application mobile.

Cirkwi est une application de promenades qui permet aux promeneurs de télécharger le ou les circuits de votre choix sur leur smartphone/tablette puis de les suivre ensuite pendant leur balade, et ce même sans connexion internet.

L'avantage d'embarquer Cirkwi pour les promeneurs est triple. Elle :

- les géolocalise : ils ne devraient donc pas se perdre ;
- leur en apprend plus sur les points d'intérêt qu'ils croisent au fur et à mesure de la balade ;
- leur propose de télécharger leur promenade puis d'y accéder ensuite sans connexion internet.

Sur ces supports, les balades de la brochure ont été mises en lignes, en plus d'autres itinéraires. Le but était de disposer d'itinéraires longues distances en attendant le nouveau réseau de balades balisées, qui devrait être inauguré l'année prochaine, et de proposer également des promenades pour tous les utilisateurs (cheval, auto, moto,...).

En résumé, les itinéraires suivants sont actuellement disponibles via ces deux canaux :

- **Balades pédestres**

- les 13 balades de la nouvelle brochure ;
- balades thématiques : Balade numérique au Bois d'Heer et 3 anciennes balades balisées (itinéraires plus longs).

- **Balades vélo**

- les 3 balades vélo de la nouvelle brochure ;
- les 7 balades issues des promenades « *Un deux roues s'il vous plaît* » proposées par le GAL Meuse@Campagnes, qui passent par le territoire andennais ;
- 1 parcours vélo à la découverte des arbres remarquables du territoire conçu dans le cadre de l'édition 2020 des Journées du Patrimoine.

- **Balades VTT**

- 3 anciennes balades balisées, en attendant les nouveaux itinéraires.

- **Balades auto/moto**

- 5 routes thématiques.

- **Balades équestres**

- 3 anciennes balades balisées, en attendant les nouveaux itinéraires.

Ces balades accessibles numériquement semblent plaire, puisque jusqu'au 30 septembre, et sachant que la mise à jour et la synchronisation des itinéraires a eu lieu au début du mois de juillet, les statistiques relatives à l'application Cirkwi se présentent comme suit :

Consultations	Affichages	Téléch. GPX	Impr. PDF
6023	137516	566	544

Les termes utilisés se définissent comme suit :

- consultations = nombre de consultation de la fiche du circuit (clics dans les résultats de recherche) ;
- affichages = nombre de fois où les circuits sont apparus dans les résultats de recherche ;
- téléchargement = nombre de téléchargement du tracé GPX des circuits ;
- impression PDF = nombre de téléchargements des PDF.

À titre informatif, le classement des 10 balades les plus consultées est le suivant :

	Données	Consultations	Affichages	Téléch. GPX	Impr. PDF
1	Balade à la Réserve naturelle de SCLAIGNEAUX	1569	5942	131	161
2	Balade numérique au Bois d'Heer	363	3874	23	40
3	Balade à THON-SAMSON - 7,2 km	298	4385	44	32

4	Balade à COUTISSE	235	2697	29	19
5	Balade à VEZIN - 7,8 km	231	4734	32	22
6	Balade à SCLAYN - 6,7 km	203	6014	31	22
7	Balade à MAIZERET	184	3807	9	8
8	Balade à LANDENNE	178	7640	13	15
9	Balade à ANDENNE - 3,5 km	162	3941	17	19
10	Balade du Chant d'Oiseaux	151	2073	16	15

Mise à jour des informations relatives aux points d'intérêt du territoire

Comme expliqué ci-dessus, l'une des fonctions de Cirkwi est de renseigner les promeneurs sur les points d'intérêt qu'ils rencontrent au fil de leurs kilomètres. Ces points d'intérêt sont de natures diverses : patrimoniaux, naturels, religieux... Au total, cela représente plus de 300 entités, répertoriées sur la base de données de la Ville d'ANDENNE : AndenneDB.

Certaines de ces entités existaient déjà, d'autres étaient encore à créer, certaines informations étaient complètes, d'autres manquaient... Bref, une mise à jour et une uniformisation des informations données aux visiteurs étaient plus que nécessaires.

C'est l'un des chantiers de grande ampleur auquel s'est attelée l'équipe ces derniers mois. À présent, la plus grande partie des notices a été actualisée (patrimoine, nature, religion), et les notices restantes (qui portent surtout sur les activités et les hébergements) le seront avant la fin de l'année.

Promotion du territoire

Les pauses touristiques de l'Office du Tourisme

Pendant le confinement, l'équipe a proposé aux abonnés de sa page Facebook (ANDENNE Tourisme) un rendez-vous quotidien à 9h.

À travers diverses catégories (Le saviez-vous/Bonne idée touristique/Pause Jeu), l'idée était de distraire les followers, en leur apprenant quelque chose sur la Cité des Ours, en les invitant à s'évader en cette période compliquée, ou en leur proposant de réfléchir à travers des petits exercices cérébraux.

Au total, entre le 27 mars et le 17 mai, ces pauses touristiques ont représenté 52 publications. Ces pauses ont plu, en témoignent le nombre d'interactions, de partages et de nouveaux abonnés qu'a compté notre page pendant cette période :

Nombre de fois où l'une des publications est apparue sur le fil d'actualité des utilisateurs de Facebook	52.097
Nombre de personnes ayant interagit avec les publications (réactions, partages,...)	3.653
Nombre de personnes ayant aimé la page suite aux publications	72
Nombre de personnes ayant interagit avec la page (réactions,	4.028

consultation, partages,...)	
-----------------------------	--

Action : L'été sera andennais !

Pendant l'été 2020, le tourisme a résolument été local, et le sera encore sans doute pendant quelques mois.

Pour « *surfer sur la vague* » et présenter les attraits touristiques d'ANDENNE, l'équipe des Festivités et du Tourisme a développé le concept "*d'été andennais*", à travers deux actions spécifiques :

- article dans le Bulletin communal présentant les activités à faire à Andenne par catégorie (se détendre, faire du sport, se promener, se cultiver,...) et les informations pratiques (n° de téléphone, contact mail,...) des opérateurs concernés ;
- déclinaison du slogan sur les réseaux sociaux avec une petite originale publication par acteur concerné pour le présenter différemment et donner envie aux abonnés de leur rendre une petite visite.

Tournage et diffusion d'une capsule touristique de promotion du territoire

Dans le courant du mois de juin, et en parallèle avec la publication de la brochure de promenades, un appel d'offre a été lancé par l'Office du Tourisme pour la réalisation d'une courte capsule vidéo de promotion du territoire axée sur les possibilités de balades offertes par ce dernier.

C'est « *La Filme Équipe* » qui a remporté le marché, et sur base d'une liste de points d'intérêt dressée par l'équipe de l'Office du Tourisme, dix jours de tournage ont été planifiés sur le territoire.

Au total, plus d'une trentaine de lieux ont été tournés, et un appel a été lancé à une vingtaine de figurants. Le résultat : une capsule d'un peu plus de 45 secondes qui donnent envie d'évasion, et de grands espaces.

Une fois terminée, elle a été diffusée sur les réseaux sociaux, le site internet de l'Office du Tourisme, et les écrans d'affichage de l'Administration communale. Bien qu'un peu ternie par l'actualité du port du masque obligatoire, la vidéo a très bien été accueillie, et partagée de nombreuses fois : aujourd'hui, elle totalise ainsi plus de 13.000 vues et 139 partages.

Du côté des points positifs, on retiendra également le nombre impressionnant d'images récoltées lors de ces prises de vues. Seulement un faible pourcentage d'entre elles ont été utilisées, ce qui laisse entrevoir bien d'autres possibilités pour l'élaboration d'autres vidéos de promotion du territoire dans le futur (patrimoine, visites d'un lieu en particulier,...).

Nettoyage du site internet www.andennetourisme.be

À long terme, le site internet de l'Office du Tourisme nécessitera une refonte complète, davantage tournée vers l'utilisateur. En attendant la mise en œuvre de ce chantier d'envergure, et en collaboration avec le service des Relations publiques, une première correction des défauts visibles au premier abord a été effectuée.

Visibilité du territoire andennais dans les médias locaux

Depuis le début de cette période si particulière, force est de constater que tous les secteurs doivent se réinventer, et se recentrer sur des sujets qui ne relèvent peut-être pas forcément de leurs intérêts principaux en temps normal. C'est ainsi que ces derniers mois, ANDENNE a, à travers des reportages ou des sujets qui lui étaient consacrés dans différents médias, pu bénéficier, à son échelle bien sûr, d'une visibilité assez importante.

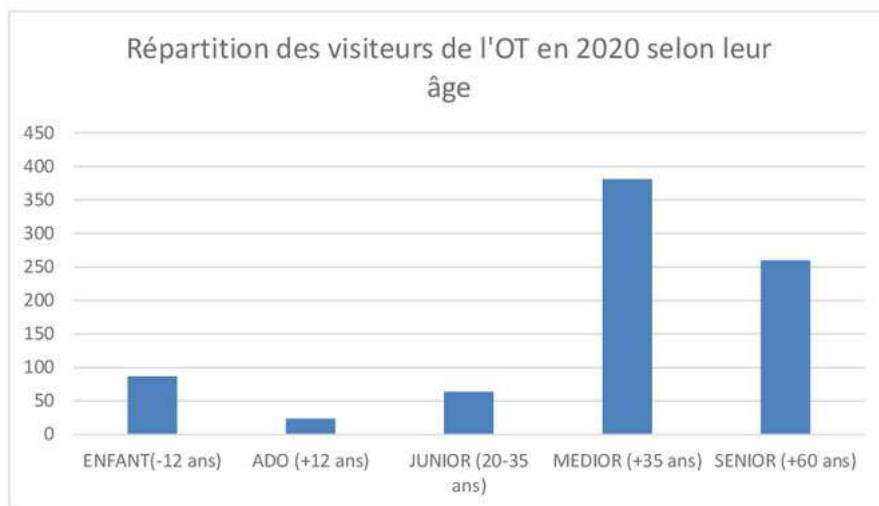
Petit aperçu de quelques jolis moments consacrés à la Cité des Ours :

- reportage de Canal C : En roues libres à ANDENNE ;
- reportage émission spéciale de Canal C dans Le Phare ;
- émission de LN24 consacrée au Phare ;
- nom de lieux : chronique Vivacité ;
- Agence Tourisme : les Ambassadeurs ;
- Bienvenue chez vous – Ma Télé : reportage sur FlyXperience ;
- Élection de Thon-Samson comme Plus Beau Village de la Province de NAMUR.

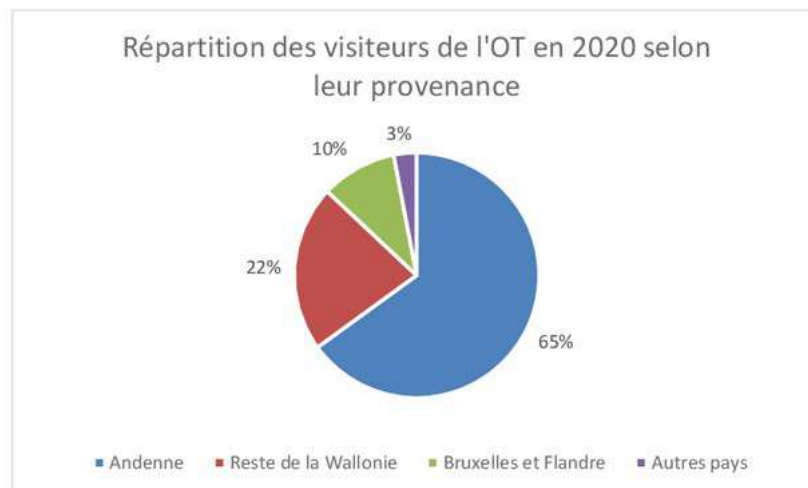
En collaboration avec Vivacité, les éditions SudPresse avaient lancé cet été l'action « *Élection du Plus Beau Villages de Wallonie* ». Dans la Province de NAMUR, le village de THON-SAMSON était en lice. Pour encourager les votants à sélectionner THON-SAMSON, l'Office du Tourisme a promu 5 raisons pour lesquelles le village méritait ce titre, et les a déclinés selon les thèmes sur ses différents supports. Une campagne qui a porté ses fruits, puisque si THON-SAMSON n'a pas remporté le titre final de Plus Beau Village de Wallonie, il a néanmoins remporté la première place de la catégorie Province de NAMUR !

Service des Festivités et du Tourisme
Rapport annuel 2020 : Tourisme – Graphiques

- Graphique (1) – Profil des visiteurs de l'Office du Tourisme en 2020 selon leur âge



- Graphique (2) – Profil des visiteurs de l'Office du Tourisme en 2020 selon leur provenance



26. Transition

1. Transition écologique et solidaire

La transition écologique et solidaire étant par essence une approche globale et transversale, le service Transition a eu le plaisir d'apporter sa contribution à plusieurs dossiers portés par d'autres services, en plus de quelques dossiers portés en propres.

PROXIMITY

La Ville d'ANDENNE a souhaité soutenir les initiatives privées (habitants, associations) en faveur de la transition écologique et solidaire. A cette fin, elle a débloqué un budget de 25.000 euros pour soutenir des projets innovants en faveur de la transition écologique et solidaire.

Ce dossier est coordonné par le service Transition. La Ville s'est adjoint pour ce projet participatif la collaboration de la Fondation BE Planet et du Réseau Transition.

Ceux-ci ont développé une expertise dans le cadre de la campagne « *Proximity* » qui se déploie actuellement dans 7 villes et communes belges. www.proximitybelgique.be.

A travers PROXIMITY, il s'agit de soutenir des projets mais aussi de développer un véritable écosystème local d'échanges entre Commune, citoyens, associations et entreprises et renforcer ainsi la dynamique citoyenne andennaise.

Prévu début mai, le lancement de cette opération a finalement eu lieu en juin et s'est fait dans le contexte particulier de la Covid. La communication est plus complexe en cette période : pas de rassemblement possible, intérêt pour un monde de demain, mais médias et centres d'intérêt centrés sur la pandémie, contexte socio-économique difficile pour les entreprises et éventuels mécènes, etc,...

Le service Transition et Be Planet ont mené de nombreuses actions de démarchages personnalisés de personnes relais et partenaires potentiels (ambassadeurs). Un courrier a été envoyé à toutes les associations, une campagne d'affichage a eu lieu dans les commerces du centre-ville et des villages et l'information a été diffusée par voie de presse et via les canaux habituels de la Ville (réseaux sociaux, newsletter, bulletin communal...).

8 associations ont par ailleurs accepté d'être les ambassadeurs du projet et ont pu relayer l'initiative dans leur réseau : le Centre culturel d'Andenne, le GAL Meuse@Campagnes, Germin'action, le GRACQ, la Ferme du Chant d'Oiseaux, PromAndenne, OpenFlow, Tous à pied.

L'appel à projets d'ANDENNE a été clôturé le 31 juillet. Neuf projets ont été déposés, huit ont été jugés recevables et six ont été retenus. La candidature de Vign'Andenne n'a pas pu être retenue car elle contrevenait à l'article du règlement qui stipule que les A.S.B.L. ne peuvent pas avoir été financées à plus de 51% par la Ville d'ANDENNE en 2019.

Le jury a eu lieu ce 17 septembre. Le jury était composé de Sabine DENIS de Be Planet, Frédéric JOMAUX d'Ecoscénique, Expert en biodiversité, Anne FALIER d'Axedis, ETA orientée développement durable Franz DESSY et Michèle D'HAENE pour la CLDR et Cécile MESTREZ pour le service Transition. Laurence DE CALLATAY de Be Planet assurait le secrétariat tandis que Vincent SAMPAOLI, choisi par le Conseil communal pour représenter le Collège, a souhaité, par éthique, conserver un rôle d'observateur et ne participer à aucun vote.

Les montants alloués aux **6 projets retenus** se déclinent comme suit :

- La Fournilière, projet de valorisation des savoir-faire autour du pain à COUTISSE : 3500 euros ;
- Andenne AMO, projet de potager pour leurs bénéficiaires : 2000 euros ;
- Ecole Ste-Begge à PETIT-WARET, projet de plantation d'une haie de fruitiers et d'animations pédagogique autour des arbres et des fruits : 3500 euros ;
- Régie de quartier à Peu d'eau, projet d'outithèque : 8000 euros ;
- Germination, projet de sensibilisation aux thèmes de la transition : 5500 euros ;
- Hors champs, projet de végétalisation de la rue Léon Simon : 2500 euros.

N'ont pas été retenus pour un financement : l'Institut Ste-Begge pour un essai de "*rues scolaires*", celui-ci pouvant mieux trouver sa place dans le cadre du PCM, et le projet BLED qui n'était pas assez défini. Néanmoins, ces projets feront également l'objet d'un accompagnement pour les phases suivantes.

Le **22 septembre**, une séance de travail a réuni les porteurs de projets et les ambassadeurs. L'objectif était de les faire se rencontrer, de les motiver et de leur expliquer la suite de la campagne.

En effet, en plus du soutien financier de la Ville aux lauréats, un élément important dans la dynamique PROXIMITY est de permettre aux huit projets jugés recevables à l'appel à projets de bénéficier d'un soutien de la part des habitants, entreprises, commerces et associations d'ANDENNE.

Ce soutien peut être financier, mais également en terme de ressources humaines et matérielles. Ce type de soutien multiforme permet de répondre davantage aux besoins variés des projets et de stimuler le dynamisme sur le territoire.

C'est pourquoi une soirée a été organisée le **15 octobre**, au Centre culturel d'ANDENNE, afin de présenter les projets et de susciter les actions de soutien.

Ensuite, une campagne de 45 jours permettra de rechercher, parmi les ressources locales: un soutien matériel, en compétences et en bénévolat, mais également un soutien financier (crowdfunding). **Chacun des projets est présenté sur la plate-forme web de Proximity (<http://www.proximityandenne.be/>)** et y détaille son projet et ses besoins.

Un appel est lancé aux citoyens, entreprises, commerces et associations sur le territoire d'ANDENNE. Chacun verra s'il peut apporter son soutien, selon ses moyens et ses envies, en faveur des projets citoyens ayant un impact positif sur la transition écologique et solidaire à ANDENNE.

Dans leurs recherches, ils sont accompagnés par Be Planet et le réseau Transition, le service Transition et les ambassadeurs.

Un démarchage actif est prévu vers les entreprises. Celui-ci est mené par Be Planet en collaboration avec PROMANDENNE. Les entreprises peuvent décider de mobiliser leur personnel pour soutenir un projet ou de mettre à disposition des ressources spécifiques (matériel, compétences, locaux...) selon les besoins des projets.

Enfin, les porteurs de projets ont été stimulés à créer un Transition tour, soit un événement durant les 45 jours de la campagne de mobilisation pour mettre un coup de projecteur sur les projets. Des collaborations commençaient à émerger. Malheureusement, la situation liée à la COVID ne permettra la tenue d'aucun événement.

Un temps de célébration de la fin de la campagne est prévu en janvier.

Objectif PST : Encourager la participation et la mobilisation citoyenne (OO.46)

Actions

- Organiser annuellement un appel à projets citoyens (A.99) ;
- Fédérer les acteurs de la transition (A.153).

WALLORENO

En 2019, le Conseiller en Energie, le service Environnement et le service Transition avaient collaboré pour rentrer la candidature de la Ville au projet Life BE REEL, projet européen mis en œuvre par la Région wallonne sous le nom "WALLERENO". Seules les Communes disposant d'un Plan d'Action Energie Durable Climat (PAEDC) étaient éligibles.

La Ville d'ANDENNE a été retenue parmi les dix communes ou associations de communes pilotes.

La finalité du projet est de renforcer la rénovation énergétique du parc résidentiel en proposant un accompagnement via trois outils développés par la Région wallonne (quickscan, feuille de route, passeport bâtiment), l'accompagnement par le charge de projet et l'accompagnement par un auditeur agréé.

La Ville va recevoir dans le cadre de ce dossier une somme de 104.650 € sur 4 ans :

- 45.150 euros pour le personnel engagé ;
- 19.500 euros pour couvrir les montants relatifs à la réalisation de 30 « feuilles de route » par des auditeurs agréés ;
- 40.000 euros pour couvrir les montants relatifs à l'accompagnement des travaux dans 10 logements. (aide à la sélection d'entreprises certifiées, coordination du chantier) par un auditeur ainsi que le monitoring des consommations, l'achat et placement des capteurs, l'analyse des données avant et après travaux afin de quantifier les économies d'énergie générées par les travaux.

Un agent a été engagé mi-temps à partir du mois d'août pour se charger de la mise en œuvre du projet. Il a été intégré au service Transition.

Le projet vise aussi bien la rénovation des logements publics que de logements appartenant à des propriétaires privés (bailleurs ou occupants), ainsi que les locataires. Les communes peuvent ainsi, si elles le souhaitent, viser des citoyens de manière individuelle, des sociétés de logements sociaux, des syndicats, des agences immobilières sociales. Un point d'attention est porté sur la diversité des publics touchés. L'échantillon de logements doit être aussi diversifié que possible en termes de typologies (logements unifamiliaux 2/3/4 façades) et de catégories socio-économiques (faibles revenus, seniors, classe moyenne, etc.).

La première phase du projet consiste à :

- communiquer le projet-pilote auprès du public-cible (particuliers et personnes morales éligibles) et également auprès des intervenants sur les questions de l'immobilier ;
- réaliser 100 Quickscans (audits-flash) afin de sélectionner 30 logements qui bénéficieront d'un audit logement subventionné (phase 2) qui permettra la sélection de 10 projets-pilotes pour lesquels un suivi des travaux et une campagne de mesure sera réalisée (phase 3) ;
- lancer un marché public pour la réalisation de 30 audits logements et le suivi des travaux.

A ce jour, les actions de communication suivantes ont été réalisées :

- la séance d'information organisée au Phare le 9 octobre peut être considérée comme un succès (20 personnes présentes) étant donné la situation sanitaire. Le public était attentif et les questions nombreuses ;
- le plan de communication établi avec le service Relations publiques a été mis en œuvre. Les canaux de communications habituels (réseaux sociaux, communiqué de presse, interviews radio, affichage commerces, bulletin communal, ...) ont été utilisés pour inviter les citoyens à faire connaître leurs projets de rénovation et/ou réaliser un Quickscan de leur logement. D'autre part, un mailing personnalisé a été envoyé à l'ensemble des acteurs agissant dans le secteur de l'immobilier afin de leur faire connaître le projet et les inviter à sensibiliser leur public.

Du point de vue des audits-flash, 16 Quickskans ont été réalisés, 30 demandes sont en attente. La situation sanitaire et diverses contraintes pratiques ont ralenti le lancement de cette campagne mais ceci ne devrait pas avoir d'impact majeur sur la tenue des échéances. D'abord envisagés en présentiel, chez l'habitant ou sur rendez-vous en nos locaux, nous avons opté pour la réalisation de ces quickscans à distance, par écran interposé.

Le marché public des Audits/suivi de travaux a été lancé sous forme d'une procédure négociée sans publicité préalable. Deux offres ont été reçues sur les trois sociétés consultées. L'analyse de ces offres et la négociation qui conduira à la sélection est en cours. Le marché devrait être attribué fin décembre - début janvier, après validation par la Tutelle et l'aval du Collège.

Objectif PST : Renforcer l'efficacité énergétique (OO.41)

Action : Sensibiliser les habitants à l'importance de la rénovation énergétique (A.72)

APPEL A PROJET POLLEC

Le service Transition a réalisé le suivi du dossier pour l'introduction de la candidature de la Ville à l'appel à projet POLLEC.

Coordonnée par l'APERe A.S.B.L., avec l'appui de l'AwAC (l'Agence wallonne de l'Air et du Climat) et de l'UVCW A.S.B.L. (Union des Villes et des Communes de Wallonie), POLLEC est une campagne qui vise à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une politique énergie climat, dans le cadre de la convention des Maires.

Le but de cet appel est d'inciter les pouvoirs locaux à engager un(e) coordinateur(trice) du Plan d'action pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC) et à réaliser des investissements dans les thématiques liées au PAEDC. Il couvre 75% du montant total des coûts éligibles.

Les projets soutenus doivent avoir vocation à agir soit sur la consommation ou la production d'énergie, soit sur les modes de déplacement, soit sur les questions d'adaptation aux changements climatiques.

Ils doivent poursuivre l'objectif de réduction des émissions de CO₂, qu'il s'agisse des émissions liées aux activités des communes, ou à celles de leurs administrés.

Considérant le critère donné du nombre d'habitants, la Ville peut recevoir un co-financement de 75.000 euros pour une dépense de 100.000 euros en investissement.

Pour le volet Ressources humaines, le subside régional serait de 33.600 euros pour une dépense totale de 42.000 euros.

L'objectif est d'engager une personne qui aurait une expertise sur l'ensemble des questions énergétiques (aussi celles liées à la mobilité) associée à des compétences de fédération des acteurs, de mobilisation, de communication et de suivi de projet pour opérationnaliser au mieux les actions du Plan d'action énergie durable climat.

MOBILITE

Les actions relatives à la Semaine de la Mobilité, le dossier relatif à l'élaboration du cahier des charges pour réaliser un Plan communal de Mobilité et l'établissement d'un pré-diagnostic comme demandé par la Région wallonne ont été menés par l'agente en charge du Développement territorial, Yasémin TUZKAN. Le service Transition a participé au comité de pilotage et participation au groupe de pilotage par rapport au PCM et apporté son soutien là où c'était possible, c'est-à-dire surtout en matière de création de réseau de personnes ressources et de partage de bonnes pratiques.

Suite au départ de l'agente en charge du développement territorial⁸, pour un congé de maternité, le service Transition a repris la compétence sur deux volets spécifiques :

- la proposition au Collège d'une stratégie pilote en 2021 pour encourager l'utilisation du vélo assistance électrique ;
- la candidature de la Ville à l'appel à projet « *Wallonie cyclable* » du SPW Mobilité. A cette fin, un agent a été engagé mi-temps en remplacement de Yasémin TUZKAN. Il a été intégré au service Transition.

Pour décembre, il doit constituer un dossier reprenant :

- la délibération du conseil communal approuvant le dossier de candidature sollicitant les subventions ;
- la justification de l'intérêt à devenir Commune « *Wallonie Cyclable* » dans le cadre du présent appel à projets ;
- un état des lieux de la politique relative au vélo dans la commune (tels que notamment les aménagements cyclables existants, les comptages, les différentes mesures existantes...) ;
- une description du potentiel cyclable de la commune (tels que le nombre d'utilisateurs, pour quels types de déplacements, les pôles d'activités, les projets de développement...) ;
- une description du projet de politique cyclable envisagé, de la stratégie de la commune à développer le vélo quotidien pour en faire progressivement un mode majeur ;
- les liaisons cyclables envisagées à court, moyen et long terme ;
- le réseau cyclable global projeté ;
- une description de la stratégie en matière de mobilité à long terme de la commune en lien avec la vision FAST 2030 (hors vélo).

Objectif PST : Optimiser la mobilité tout en diminuant son empreinte carbone (OO.43)

AGRICULTURE

Concernant les terrains communaux, la Coordinatrice s'est informée par la participation à des séances d'information sur la réforme du bail à ferme et par des questions vers des contacts spécialisés sur la possibilité d'insérer des clauses environnementales dans les baux à ferme et/ou dans les occupations à titre précaire.

Pour les terrains privés, un appel d'offre est prêt à partir pour contractualiser avec une association qui aurait pour mission d'inciter les agriculteurs mettre en place des actions favorables à la petite faune des plaines. L'objectif est d'aller directement à la rencontre des agriculteurs.

Malheureusement, vu la situation sanitaire, cette action va devoir être reportée.

Objectif PST : Soutenir l'agriculture durable sur la commune (OO.38)

GESTION SYLVICOLE

La Coordinatrice a rencontré les agents DNF,, Responsables de bois sur le territoire de la Ville d'ANDENNE, afin de répondre à une demande du Collège sur les modes de gestion sylvicoles innovants. Un plan de gestion simplifié a été fourni par le DNF en attendant le travail qui sera réalisé par les deux aménageurs engagés par le SPW pour proposer un rapport d'orientation stratégique.

POLITIQUE D'ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

La Coordinatrice a participé à plusieurs ateliers organisés par le SPW développement durable et est prête à venir en appui au service Juridique pour élaborer le plan d'achats publiques responsables de la Ville.

Un article a été rédigé pour le bulletin communal mettant en valeur la démarche de politique d'achat public responsable et les bonnes pratiques du magasin de l'Administration.

Objectif PST : Etre une Administration communale innovante et efficiente (OS.10) / Agir en faveur du développement durable (OO.196)

Action : Mettre en œuvre le plan d'action de la charte pour les achats publics responsables (A.197)

LABEL ZERO DECHET ET ECOTEAM

La Coordinatrice vient en appui du service Environnement sur ces deux dossiers pour imaginer et planifier les actions à venir.

Objectif PST : Tendre vers le zéro déchet (OO.48)

Action : Sensibiliser à la réduction des déchets, promouvoir le réemploi et la réparation (A.107).

Objectif PST : Etre une Administration communale innovante et efficiente (OS.10) / Agir en faveur du développement durable (OO.196)

Action : Constituer une ecoteam (A.198).

DIVERS

La Coordinatrice participe à différents projets qui auront des répercussions seulement plus tard pour la Ville comme la contribution à la rédaction du dossier de candidature du GAL Meuse@Campagnes pour l'appel à projet « *Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie* » ou le suivi du dossier de candidature d'Oscars SA pour l'appel à projet du SPW Energie « *Living lab* ».

La Coordinatrice a été désignée référent développement durable en charge des Objectifs de Développement durable et est appelée dans ce cadre à participer aux activités du Réseau.

Enfin, un des objectifs du PST était la création du service Transition (ouvrir un nouveau service communal dédié à la Transition (OO.289)), objectif atteint avec un service qui, à l'automne 2020, compte deux temps plein et deux mi-temps.

2. Transition numérique

DEMATERIALIZATION DES DEMARCHES - PROJET PILOTE "POPULATION ETAT CIVIL"

<https://andenne.guichet-citoyen.be/>

Il s'agit d'un des projets pilotes de dématérialisation de l'Administration telle qu'elle est prévue dans le PST. Le nouvel eGuichet a été mis en ligne début 2020 et traite maintenant des centaines de demandes chaque mois. Depuis peu, les documents sont directement envoyés par email dans un format signé numériquement avec même valeur légale que le document papier. Il est toutefois toujours possible de demander le document au format papier.

Les gains pour les citoyens

- le citoyen ne doit plus se déplacer pour commander un document ou déclarer un changement de domicile ;
- le citoyen est informé en temps réel et automatiquement de l'état de sa demande. Il ne doit donc plus contacter le service Population pour obtenir des informations sur celle-ci ;
- le citoyen reçoit son document au format numérique généralement en moins d'un jour ouvré.

Les gains pour l'Administration

- il n'est plus nécessaire de rédiger des emails aux citoyens pour les informer. Ceux-ci sont rédigés et envoyés automatiquement en fonction du contexte ;
- la communication avec la Police pour les demandes de certificats bonne vie et mœurs a été automatisée, y compris le traitement de la réponse de la Police ;

- il n'est plus nécessaire pour les agents de tenir à jour un fichier Excel du travail réalisé à destination du chef de service, celui-ci dispose à présent d'un tableau de bord automatiquement mis à jour.
- il n'est plus nécessaire de vérifier avec le service Financier si les paiements ont bien été effectués, les paiements se font désormais en ligne et sont confirmés au sein du système.
- dans la majorité des cas, il n'est plus nécessaire d'envoyer les documents par courrier postal. Cela réduit les frais et les impressions.

En 2020, la crise du Covid aidant, l'eGuichet a rencontré un large succès avec 2.870 documents commandés entre début janvier et début octobre. Le passage au format entièrement numérique permet de réaliser une économie en timbres qui dépasse la licence annuelle de l'eGuichet auprès d'iMio... En outre le traitement des demandes bénéficiant d'une large automatisation, le temps de travail consacré à chaque demande s'en voit diminué. Celui-ci est estimé à moins de 5 minutes contre plus de 10 minutes pour un traitement avec l'ancien système ou 15 minutes en moyenne pour un rendez-vous au guichet

Actions PST

- mettre en place une plateforme de dématérialisation des processus (A.280) – Terminé ;
- développer le projet pilote eGuichet (A.281) - Terminé ;
- assurer une réponse dans les 72 heures (A.159) ;
- réduire les impressions papier (A.286).

DEMATERIALIZATION DES DEMARCHES - ORDONNANCES DE POLICE

Depuis septembre 2020, les demandes d'occupation de voirie donnant lieu à une ordonnance de police peuvent être demandées en ligne, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Ce processus permet un gain de temps important pour obtenir l'ordonnance et le demandeur sait où en est sa demande à chaque étape.

Sur base d'une modélisation du flux de travail existant, des informations du demandeur et des informations additionnelles produites par la DST et le service Juridique et territorial, le système génère automatiquement les documents PDF de l'arrêté et les envoie aux destinataires adéquats (demandeur, bulletin provincial, Zone Nage, TEC, BEP,...). Un document Excel des ordonnances est tenu à jour automatiquement. Le travail de secrétariat est virtuellement éliminé. Nous avons pour projet d'afficher automatiquement les ordonnances en cours sur le territoire dans notre futur système d'information géographique (voir plus bas).

En un mois d'utilisation, c'est 120 arrêtés de police qui ont été ainsi générés par le système. Le gain global de temps pour l'Administration, tous postes confondus, est difficile à estimer avec précision mais il est probablement supérieur à 20 minutes pour chaque arrêté.

Pour le citoyen, le nouveau système assure une réponse rapide à sa demande. Aujourd'hui, plus de 95% des demandes d'arrêtés sont complètement traités dans les 24h.

Actions PST

- dématérialiser certains processus de la Direction des services techniques (A.285) ;

- assurer une réponse dans les 72 heures (A.159) ;
- réduire les impressions papier (A.286).

DEMATERIALIZATION DES DEMARCHES - ORGANISATION D'EVENEMENTS

Des réunions ont été menées avec le service Festivités et Tourisme pour dématérialiser le formulaire d'organisation d'événements. L'analyse fonctionnelle est terminée et le développement a commencé. Vu la situation actuelle, le projet a été jugé moins prioritaire.

Actions PST

- développer le projet pilote d'une plateforme pour la gestion des autorisations d'organisation d'événements (A.282).

DEMATERIALIZATION DES DEMARCHES - RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Depuis août 2020, il est possible de prendre rendez-vous au service Population via notre site web andenne.be. Le système sera prochainement étendu à d'autres services. En deux mois, le système a permis de prendre 600 rendez-vous en ligne et 300 rendez-vous encodés par les agents de la Population, soit une réduction de 2/3 du temps d'encodage du planning de rendez-vous. Ces chiffres sont antérieurs à l'entrée en vigueur des rendez-vous obligatoires pour chaque jour d'ouverture.

Le citoyen est prévenu par email automatiquement que son rendez-vous a bien été pris en compte et il reçoit également un rappel la veille.

Actions PST

- assurer une réponse dans les 72 heures (A.159).

COMMUNICATION PAR SMS

A l'occasion de la mise en place des rendez-vous en ligne, nous avons ajouté la possibilité de communiquer avec les citoyens par SMS. Ainsi, ils reçoivent un rappel de rendez-vous 24h à l'avance, pour peu qu'ils aient communiqué le n° de GSM.

Nous avons également mis à disposition du service Population et Etat Civil une interface simple qui leur permet d'envoyer leurs convocations aux citoyens par SMS plutôt que par courrier. En un mois, 200 convocations ont ainsi été envoyées par SMS. Actuellement utilisé surtout pour la mise à jour de l'eID suite à un changement de domicile ou pour changer leurs codes PIN/PUK, le système permet une économie de +/- 90 centimes par convocation, ce qui finance l'entièreté de la plateforme. De plus, la convocation par SMS ne demande que quelques secondes de travail là où le courrier, à rédiger, imprimer, signer et expédier, prend plusieurs minutes.

Actions PST

- réduire les impressions papier (A.286) ;
- assurer une réponse dans les 72 heures (A.159).

TRAVAIL COLLABORATIF

Fin 2019, nous avons accompagné les écoles communales dans la mise en place d'une plateforme collaborative en ligne permettant aux différentes implantations de travailler sur des fichiers communs via une suite bureautique intégrée au navigateur (NextCloud). Cette plateforme est utilisée pour gérer les dossiers des élèves, les commandes de repas, les participations aux activités (piscine,...) ainsi que les bulletins. Elle sert en outre à communiquer de manière centralisée les différents documents pédagogiques aux implantations.

Auparavant, rassembler et compiler ces données dans un fichier Excel était une tâche manuelle assurée par le secrétariat du service Enseignement.

Avec la crise du Covid, il est rapidement apparu qu'une plate-forme de ce genre pouvait grandement faciliter le travail collaboratif d'agents qui n'étaient pas forcément présents sur le réseau interne de la Ville. Elle a donc été fortement utilisée pour coordonner les actions des différents services sociaux et du CPAS, éliminant la nécessité de se coordonner par email ou téléphone.

Elle a ensuite été adoptée par le service des Ressources humaines pour gérer la communication des CV et réunir les notes des membres du jury dans les procédures de recrutement.

Nous avons également conseillé les agents dans l'adoption de Jitsi comme outil de visioconférence.

FACTURATION DANS LES ECOLES COMMUNALES

L'échevinat de l'Enseignement souhaitait voir disparaître la circulation d'argent liquide dans les écoles à l'horizon 2021. Nous avons réalisé une analyse des besoins et reçu en concertation avec les directions d'écoles plusieurs sociétés présentant diverses solutions.

Une solution envisagée permettrait aux parents de commander des prestations (repas, sorties scolaires...) et de les régler en ligne. Cela assurera la fin des enveloppes contenant de l'argent liquide et offrira aux parents une vue complète et transparente sur les dépenses liées à l'enseignement de leur enfant. Cette plate-forme fera prochainement l'objet d'un marché public, sa mise en place est prévue courant 2021 avec une école test et une généralisation à la rentrée 2021/2022.

Nous avons été particulièrement attentifs à l'automatisation dans la recherche de solution. La première estimation en début de projet pour mettre en place cette facturation faisait état de la nécessité d'une personne mi/temps ou temps plein pour en assurer la gestion administrative. Finalement, la solution pourra être mise en place avec les équipes actuelles. Le temps récupéré en automatisation pourra être consacré aux nouvelles tâches de gestion.

PS : S'agissant de domaines différents, il a été décidé de traiter de manière séparée la facturation dans les écoles, qui sera gérée par l'APEC et la facturation de l'Accueil extrascolaire qui continuera d'être gérée par la Ville. Un projet de modernisation des outils de gestion de facturation de cet accueil ainsi que des crèches est en cours. L'analyse sera terminée en 2021 pour une refonte du système vraisemblablement en 2022.

Système d'information cartographique centralisé.

Suite à la mise en place du service Transition, il est rapidement apparu que notre Administration ne disposait pas d'une politique de gestion des données (géolocalisée) efficace. Lors de diverses réunions avec les services, un ensemble de besoins ont été mis en lumière :

- les services Urbanisme et Environnement ont besoin d'un système d'exploitation des données disponibles sur les parcelles cadastrales et de pouvoir encoder leurs permis ;
- le service Patrimoine doit pouvoir encoder ses éléments de patrimoines, quels qu'ils soient sur un système cartographique et non sur des cartes papiers ou des fichiers Excel ;

- la DST doit pouvoir maintenir des informations cartographiques sur le mobilier urbain, les réseaux d'égouttages, les interventions en cours et sur nombre d'autres données géolocalisées. Les agents doivent aussi pouvoir distinguer le domaine public du domaine privé ;
- le service Qualité Habitat doit pouvoir avoir accès aux informations des permis d'urbanisme et enrichir le contenu de ses rapports de salubrité ;
- les services Environnement et Transition doivent pouvoir exploiter des données sur l'environnement et la biodiversité.

De manière plus spécifique, la DST et le service Population avaient également besoin d'une nouvelle solution pour la gestion des cimetières. Le système actuel avait atteint sa limite d'évolutivité. En outre, il nécessitait un réencodage des informations issues du service Population et Etat civil. La communication d'informations entre le service Population, qui gère les décès, et le service technique, qui gère les cimetières et les concessions était chronophage et totalement manuelle. Nous souhaitons automatiser ces échanges d'informations en intégrant la solution de gestion des cimetières avec nos outils existants, principalement Saphir de Civadis, les informations géolocalisées (concessions) seront également intégrées dans la cartographie. En outre, le système permettra une prise en charge du dossier cimetière par plusieurs agents, ce qui soulagera le travail de Laurent DELBROUCK, actuellement seul agent en charge de la totalité du dossier.

Toujours à la DST, une nouvelle solution de gestion des interventions était nécessaire. Nous utilisons le logiciel 3P pour la gestion quotidienne du service technique. L'encodage des demandes d'intervention se faisait manuellement dans 3P sur base de sources diverses (emails, téléphone...). Le système avait également atteint ses limites et devait être remplacé par une solution plus moderne et intégrée dans la cartographie.

L'objectif général de la solution est d'automatiser le partage d'information entre les services communaux, les données produites en sortie par un service devenant les données en entrée d'un autre service.

De ces besoins s'est détachée la nécessité de procéder à l'analyse et à la conceptualisation d'un système de gestion centralisée des données de l'Administration. Cette analyse a mené à un marché soumis aux prestataires en octobre. Un tel système impactera à terme tous les services de l'administration. Ses bénéfices sont nombreux :

- **Décloisonnement de l'information** : l'information produite par un service est directement exploitable par un autre sans nécessiter d'intervention des agents. A l'échelle de la commune, c'est une économie globale de temps non négligeable. Quelques exemples :
 - Données patrimoniales détenues par le service juridique mais nécessaires pour les services Transition, Festivités ou DST ;
 - Données urbanistiques nécessaires pour les services Environnement ou Qualité Habitat ;
 - Données sur les ménages détenues par le service population et nécessaires pour les enquêtes publiques Urbanisme ou Environnement.
- **Production automatisée de rapports** : disposer d'un outil de structuration des données qui rende celles-ci exploitables par tous évite des recherches manuelles dans des fichiers Excel, la production manuelle de carte ou l'analyse manuelle de données multiples pour créer une information corrélée (aide à la décision par exemple). Cela évite également les données structurées par et pour un agent qui sont inexploitables par toute autre personne.
- **Un outil qui n'est pas limité en termes d'accès** : chaque agent peut potentiellement accéder aux outils sans que cela ne modifie le coût.
- **Eviter le double encodage** dans des outils incapables de communiquer entre eux.

- Mise à disposition **d'une application mobile d'encodage sur le terrain**. Cette application permet à de multiples intervenants d'enrichir nos données :
 - Un agent DST peut encoder ou modifier un élément de patrimoine suite à une intervention (comme du mobilier urbain par exemple) ;
 - Un agent peut encoder une infraction sur chantier ou un dépôt sauvage.

- **Aide à la décision** : sur le long terme, la structuration de nos données géographiques pourra servir d'outil d'aide à la décision pour le pouvoir politique. On pourrait imaginer des solutions de data mining ou d'IA à l'avenir là où c'est tout simplement inenvisageable dans la situation actuelle.

- **Bénéfices financiers** : certains manques à gagner existent aujourd'hui dans notre commune faute d'une information suffisante et exploitable : terrains publics/privés, nature des sols, privatisation abusive, inclusion de données issues de capteurs (consommation énergétique),...

- **Ouverture automatique de nos données** via une exportation vers la plateforme Open Data du BEP ou de la FWB.

Le marché sera attribué avant la fin de l'année 2020 et le projet mis en place par phases durant l'année 2021.

Actions PST

- dématérialiser certains processus de la Direction des services techniques (A.285) ;
- assurer une réponse dans les 72 heures (A.159) ;
- réduire les impressions papier (A.286) ;
- ouvrir les données de l'administration (A.266).

ETOURISME

Le service Transition a développé un système permettant au service Festivités et Tourisme de proposer l'ensemble de ses balades au format numérique afin d'être suivies en direct à l'aide d'un smartphone. Toutes les balades d'ANDENNE sont disponibles sur l'application mobile Cirkwi. Le système se base sur les données présentes dans Andenne DB afin de placer automatiquement les points d'intérêt adéquats sur un circuit numérique et l'exporte dans un format compréhensible par les serveurs de Cirkwi. La mise à jour d'un point d'intérêt dans ANDENNE DB entraîne la mise à jour de tous nos circuits numériques en ligne. Une telle solution n'est pas concevable en gestion manuelle vu le temps que cela demanderait. A titre d'information, créer un circuit avec points d'intérêts de manière manuelle peut prendre entre une et deux journées de travail. Le système automatisé élimine totalement ce travail.

Les circuits ont en outre été intégrés automatiquement sur le site andennetourisme.be.

Actions PST

- développer une nouvelle version graphique des sites web communaux (A.265) ;
- proposer des balades numériques touristiques conviviales (A.242) - Terminé.

5G

Le service Transition a réalisé divers rapports à destination du Collège pour l'informer des tenants et aboutissants de cette nouvelle technologie ainsi que sur l'état des recherches en matière d'impact sur la santé et l'environnement.

Des mesures de rayonnement ont été effectuées à divers endroits de la commune, notamment à Peu D'Eau. Sur base de ces chiffres, des rencontres sont prévues avec les opérateurs pour atteindre un équilibre entre le bien-être des andennais et la nécessité de disposer de technologies de pointe sur notre territoire.

Externalisation IT de la Régie sportive

Nous avons accompagné la Régie Sportive Communale Andennaise dans la définition de ses besoins IT et la recherche d'un consultant en vue d'externaliser et de rationaliser son infrastructure IT. La mission est terminée et la mise en place de la nouvelle infrastructure est en cours. Les nouveaux coûts sont compensés par des économies substantielles en téléphonie notamment. Ce projet a permis d'éliminer quasi toute intervention du service Informatique auprès de la Régie, dégageant du temps pour leurs missions principales envers la Ville et le CPAS.

DEVELOPPEMENTS WEB

Nous avons développé le nouveau site du Phare en collaboration avec le service des Relations publiques ainsi qu'un premier prototype d'Intranet pour l'Administration. Le développement de l'Intranet devrait se poursuivre en 2021.

Actions PST

- développer une nouvelle version graphique des sites web communaux (A.265).

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Diverses formations aux outils de dématérialisation ont été données dans les services concernés.

L'objectif étant de rendre les agents le plus autonome possible et de limiter les besoins en terme de support technique.

- usage de l'eGuichet (POP, DST, Juridique) ;
- formation CSS et Wordpress (Margaux LEROY) ;
- communication par SMS (POP) ;
- travail collaboratif via une plateforme Cloud (service Enseignement, Secrétariat général, RH, services sociaux...).

DEMATERIALIZATION DU DOSSIER ACHAT

Nous avons mené une étude de dématérialisation du dossier achat (DAI/bon de commande/facture) avec le service des Finances. Suite à l'analyse, une première solution logicielle a été envisagée avec un prestataire externe.

Vu le peu de maturité des solutions actuellement disponibles, ce dossier a été reporté pour une implémentation en 2022. Il fera néanmoins l'objet d'un suivi en 2021.

DIFFUSION DU CONSEIL COMMUNAL

Notre service a réalisé une étude comparative des solutions pour équiper une salle en matériel de streaming afin de diffuser le Conseil communal. Suite au Coronavirus, ce dossier a dû être traité au plus vite, les séances devant continuer à être publiques. Pour faire face à cette urgence, il a été fait le choix de faire appel à une société spécialisée qui se charge du montage/démontage du matériel et de la diffusion.

Cette solution est néanmoins coûteuse sur le long terme et devra être réévaluée.

Actions PST

- équiper une salle du Conseil communal en matériel audio/vidéo et diffusion (A.261).

CONSULTANCE

Nous avons mené diverses missions de consultance interne pour répondre à des besoins ponctuels en matière de conseil IT, notamment avec les services RH, Environnement, Patrimoine, Festivités et Tourisme, Relations publiques et de manière générale pour le département Solidarité et Transition.

3. Atelier de fabrication numérique et Lab'in Andenne A.S.B.L.

OFFRE DE STAGES

Malgré le désistement d'un opérateur externe (deux semaines annulées), il a été décidé de porter l'offre de stages à six semaines au lieu de quatre l'année précédente, ce afin de garder un nombre total de places proposées équivalent à ce qu'il était auparavant (le nombre de participants par semaine de stage a dû être revu à la baisse pour pouvoir respecter la distanciation physique).

LOCAUX

La salle de classe n'est accessible qu'aux participants et au personnel encadrant, aucune autre personne n'y est admise. Chaque participant occupe la même place et utilise le même ordinateur durant toute la semaine. L'accès aux machines est limité à un seul participant accompagné d'un formateur à la fois. La salle de classe est aérée au moins trois fois par jour pendant minimum quinze minutes. Les portes restent ouvertes afin de réduire l'utilisation des poignées.

PERSONNEL

Une étudiante a été engagée durant les périodes de stages organisés en interne (cinq semaines sur les six), ce qui permet d'avoir un formateur en classe et un autre en accompagnement à l'utilisation des machines. De la sorte, aucun participant ne se trouve sans surveillance. Aucun membre de l'équipe d'encadrement n'appartient à un groupe à risque.

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions ont été prises à l'avance et il a été demandé aux parents d'attester la bonne santé de leur enfant. Les inscriptions sont à ce jour clôturées et aucun participant n'appartient à un groupe à risque. Le FabLab n'accueille qu'une seule bulle de contact par semaine. Les parents sont informés qu'ils ne peuvent planifier différentes offres durant la semaine de stage au FabLab.

REGISTRES DE PRESENCES

Les registres de présence des participants sont préparés à l'avance et tenu à jour quotidiennement. Celui des visiteurs est mis à jour après chaque visite.

INFORMATION

Un email informant des mesures prises et des règles à suivre est envoyé aux parents à la fin de la semaine précédant le stage. Les mesures et consignes sont expliquées aux participants à chaque début de stage. Une signalétique concernant l'accès à la classe, le lavage des mains et le port du masque a été mise en place.

HYGIENE

Les formateurs et les participants âgés de plus de douze ans portent le masque. Du savon liquide, du gel hydro-alcoolique et des serviettes en papier sont mis à disposition. Les participants sont sensibilisés au lavage rigoureux et fréquent des mains. Les tables sont désinfectées avant et après les repas, ainsi qu'en fin de journée. La classe est aérée régulièrement. Il a été demandé au Service des ressources humaines d'organiser le nettoyage des locaux le vendredi de 16 à 18h. Les visiteurs extérieurs n'ont pas accès à la classe et doivent porter le masque.

REFERENT MEDICAL

En concertation avec le Directeur des Affaires générales et le service des Ressources humaines, le CESI (chaussée de Louvain 290 à 5004 BOUGE) a été désigné comme référent médical. Le FabManager a été désigné pour s'occuper en priorité de la boîte de premiers soins et comme correspondant du référent médical. En concertation avec la Conseillère en prévention, l'atelier où se trouve la fraiseuse a été choisi comme local d'isolement en cas de suspicion d'infection par le Coronavirus.

PROTECTION – MASQUES ET VISIERES

Le projet d'atelier de fabrication numérique a démontré toute sa pertinence et son utilité face à la pandémie de COVID-19. Dès le début de la crise, des visières de protection faciale ont été conçues et prototypées à ANDENNE. En quelques jours, la mise en production a été lancée au rythme quotidien de 200 unités, permettant d'augmenter la sécurité du personnel de première ligne dans des délais que le secteur industriel, dont les processus sont plus complexes à mettre en œuvre, n'aurait pu respecter. Au total, quatre modèles de visières ont été élaborés pour s'adapter suite aux pénuries successives de matériaux consécutives à la crise sanitaire. Le nombre d'exemplaires produits en date du 30 novembre 2020 s'élève à quelque 5000 dont plus ou moins 2800 directement à destination de la Ville qui les a redistribués.

27. Travaux

COMPOSITION

La Direction des Services techniques (DST) se compose de plusieurs équipes :

Staff administratif

12 personnes au 1^{er} janvier 2020 :

- 1 Directeur technique – Chef de service ;
- 1 Ingénieur industriel – Adjoint au Directeur technique ;
- 1 Ingénieur industriel – Conseiller en Energie ;
- 3 agents techniques en chef + 1 agent technique ;
- 3 employées d'administration ;
- 2 ouvriers.

12 personnes au 31 octobre 2020 :

- 1 Directeur technique – Chef de service ;
- 1 Directeur adjoint ;
- 1 Ingénieur industriel – Adjoint au Directeur technique ;
- 1 Ingénieur industriel – Conseiller en Energie ;
- 3 agents techniques en chef. Un agent technique a quitté le service en date du 4 octobre 2020. Il s'occupait des dossiers voiries ;
- 3 employées d'administration ;
- 2 ouvriers.

Equipes voirie

- 46 ouvriers dont 1 mi-temps médical ;
- 1 Responsable (agent technique en chef). Cet agent est également Responsable de l'équipe des Festivités et Fonctionnaire PLANU ;
- 4 brigadiers dont 1 agent technique en chef ;
- 1 ouvrier exclusivement affecté à la surveillance des aires de jeux (contrôle, nettoyage, mise en conformité et réparation).

Equipe fossoyeurs

4 personnes dont 1 brigadier.

Equipe festivités

2 personnes.

Equipe garage, magasin et atelier + Cellule Logistique

- 9 personnes dont 1 brigadier :
- Garage : 3 mécaniciens dont 1 opérateur Manitou et remplacement du brigadier ;
- Atelier : 2 ouvriers soudeurs dont 1 sous statut article 60 puis saisonnier ;
- Cellule Logistique : 1 magasinier, opérateur Manitou et remplacement huissier ;
- Magasin : 2 magasiniers.

Equipe bâtiments

11 personnes :

- 1 brigadier (1 jour semaine) ;
- 1 agent technique – Gestionnaire de maintenance ;
- 1 agent technique ;
- 2 ardoisiers ;
- 2 menuisiers ;
- 2 peintres ;
- 1 chauffagiste – sanitariste ;
- 2 électriciens.

Pour information, l'agent technique du service des Bâtiments a quitté la Direction des Services techniques le 28 août 2020 et n'a pas encore été remplacé.

Equipe Espaces verts

1 brigadier, 9 ouvriers polyvalents et 1 cantonnier (parc de SEILLES). Il y a en renfort deux articles 60 et 4 saisonniers (car pas de marché public pour l'entretien des pelouses).

Personnes détachées par le CPAS sous statut Article 60

En moyenne, 7 personnes ont travaillé sur la période considérée sous ce statut. Ces ouvriers sont affectés à des travaux de nettoyage des voiries exclusivement.

3 ouvriers ont été engagés comme saisonniers pour palier à la pénurie d'ouvriers sous statut "Article 60".

Enfin, 2 agents supplémentaires sous statut "Article 60" prêtent main forte au service des Espaces verts, dont 1 est affecté à l'entretien des abords et cours des écoles communales.

3 ouvriers ont été engagés comme saisonniers au service Espaces verts pour palier à la pénurie d'ouvriers sous statut "Article 60".

Un autre saisonnier est également occupé au service Atelier comme soudeur.

ORGANIGRAMME

Voir en annexe 1 (organigramme de la Direction des Services techniques mis à jour au mois d'octobre 2020).

MISSIONS

Service administratif

- établissement des documents pour la constitution des dossiers relatifs aux travaux extraordinaires et ordinaires (cahiers spéciaux des charges, plans, états d'avancement, décomptes, vérifications) mais aussi pour les modifications de voiries, ventes de terrains,... ;
- études des projets relatifs à la voirie, l'égouttage, la signalisation routière, aux bâtiments communaux, cours d'eau, bâtiments du culte et suivi des marchés ;
- suivi des chantiers par entreprises et des interventions des sociétés concessionnaires sur le domaine communal ;
- établissement et suivi des marchés de services avec auteur de projet pour divers dossiers dans les bâtiments (communaux, scolaires, ancrage communal, ...) ;
- établissement et suivi de marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement du service (outillage, matériaux, véhicules, ...) ;
- appui à la Régie sportive communale andennaise dans le cadre des dossiers relatifs aux infrastructures sportives communales et aux aires de jeux ;
- renseignements à la population pour tout ce qui concerne le service technique (voirie, égouttage, signalisation, cimetières, sociétés concessionnaires, bâtiments communaux, scolaires et du culte, parcs et plantations, ...) ;
- mise à jour de l'inventaire du patrimoine communal ;
- gestion de la procédure d'achat et délivrance d'actes de concession ;

- établissement de fiches à l'attention du service de l'Aménagement du Territoire sur base des documents réceptionnés par ce service (permis d'urbanisme, certificats d'urbanisme, divisions de bien et demandes d'informations notariales). Par le biais de ces fiches, le Directeur technique ou son adjoint signale si un avis de la DST est requis en ce qui concerne l'un ou l'autre des aspects suivants : voirie, égouttage et/ou cours d'eau. Des annotations sont également ajoutées pour attirer l'attention sur certains points (voirie régionale, domaine SNCB, ...)
- remise des avis au niveau voirie, égouttage et/ou cours d'eau pour les permis d'urbanisme, certificats d'urbanisme, divisions de bien et demandes d'informations notariales qui le requièrent (voir point ci-dessus) ;
- mise à jour de la rubrique « *Travaux en cours* » du site Internet de la Ville en ce qui concerne les travaux sur le domaine public effectués par la Ville mais également par les impétrants, le BEP, le SPW, les particuliers,... : information de lieu, de durée, mesures de circulation routière, etc,...
- réalisation d'états des lieux divers (travaux impétrants, de voirie, de construction d'habitations, festivités, placement de containers, ...) ;
- réception des demandes d'arrêté de police et proposition de mesures de circulation routière.

Service de la Voirie

Travail administratif

- suivi et rapports divers sur le personnel ouvrier ;
- devis pour travaux divers ;
- contrôle des factures ;
- réunions avec les administrés qui rencontrent des problèmes en relation avec la DST ;
- suivi des plaintes de riverains ;
- suivi des expulsions ;
- suivi des chantiers par entreprises ;
- rédaction des cahiers spéciaux des charges pour l'acquisition de petits matériels, de matériaux et de main d'œuvre, suivi de ces marchés.

Travail manuel

- entretien des chemins communaux, des rues, places et parkings et réparation des trottoirs ;
- désherbage des filets d'eau, des éléments linéaires, des places et trottoirs au moyen de brosses mécaniques ;
- entretien des sentiers (fauchage et taille des arbres) au moyen d'un tracteur multi outils ;
- nettoyage d'accotements (élagage, débroussaillage, désherbage) ;
- entretien et placement de signalisation routière (panneaux et marquage au sol, miroirs) ;
- nettoyage des égouts, des avaloirs et des filets d'eau, curage de fossés ;

- entretiens divers dans les bois et sentiers communaux ;
- construction de petits ouvrages en maçonnerie (chambre de visite, murets de soutènement) ;
- pose de revêtements hydrocarbonés ou de gravier sur les divers chemins ou sur les accotements ;
- pose de canalisations en béton pour l'évacuation des eaux de ruissellement ;
- placement de filets d'eau ;
- participation régulière aux tâches relatives à l'organisation des festivités diverses ;
- nettoyages divers après orages et inondations ;
- déneigement (mise en place de fondants routiers ou chasse-neige) ;
- enlèvement des immondices dans les dépôts cantonniers, les complexes sportifs et, en été, les herbes du service Plantations, ramassage des petites poubelles de rues ;
- évacuation des meubles et déchets dans le cadre d'une expulsion + stockage sur le site communal de Sclaigheux ;
- préparation des élections avec montage et démontage des bureaux de vote et de dépouillement ;
- durant la crise sanitaire liée au COVID-19, le service de la Voirie a géré la distribution de masques aux médecins et commerçants.

Service des Cimetières

Inhumations, exhumations, entretien et désherbage des seize cimetières.

Service des Festivités

- travaux divers à l'occasion des fêtes locales et festivités dans les écoles ;
- transport de matériel et préparatifs pour des festivités importantes (fêtes de Wallonie, carnaval des ours, marché de Noël, brocantes,...) ;
- déménagement des services communaux ;
- durant cette crise sanitaire, presque toutes les festivités ont été annulées.

Service Garage, atelier et magasin

Garage

- entretien, réparation et dépannage de tous les véhicules communaux (+ Régie sportive, Zone de Police, Zone T, Services de Cohésion sociale, CPAS) et des cars scolaires ;
- gestion des véhicules abandonnés sur la voie publique et stockage de ceux-ci ;
- gestion du parc automobile, commandes de pièces et contacts avec les réparateurs et autres fournisseurs ;

- entretien et réparation des machines du service des Plantations (tondeuses, taille haies, broyeurs, tronçonneuses, etc.) et du service de la Voirie (compresseurs, semoirs, dameuses, épandeurs, souffleurs, gluttons, coupe tarmac,...) ;
- entretien et réparation des véhicules tels que les camions grappins, les porte-containers, les balayeuses, les camions, le road repair, etc,... ;
- inspections et passages aux contrôles techniques des véhicules communaux (+/- 70 passages au contrôle technique) ;
- garde lors du service hivernal (épandage).

Atelier

- confection, placement et réparations de clôtures, barrières et mains courantes et garde-corps ;
- réparation de grilles d'avaloirs, de trappillons, de grilles d'égouttage et autres outillages ;
- modification de support de signalisation ;
- réparation de perches de piscines (pour la Régie sportive) ;
- travaux de soudure divers (réparation du bac tracteur, réparation de grappins, fabrication de supports de levage, fabrication de coccinelles pour le service des Plantations, fabrication de supports pour les nouvelles poubelles de la promenade des Ours) ;
- durant la crise sanitaire liée au Covid-19, le service Atelier a fabriqué de nombreux supports métalliques pour disposer les flacons de gel hydro alcoolique afin de les mettre à l'entrée des bureaux.

Magasin

- gestion des stocks (signalisation, sel de déneigement, outillages divers, ciments, carburants, barrières Nadar, peintures routières, matériel pour les festivités, ...) ;
- gestion et commande de peintures routières et de petit outillage pour le personnel du Service de la Voirie ;
- préparation de signalisations diverses ;
- gestion et livraison des poubelles à puce (+/- 400 cette année), contrôles des puces (156 cette année) et diverses réparations ;
- gestion de la campagne de stérilisation des chats errants (livraison et reprise des cages) ;
- gestion des animaux abandonnés sur la voie publique (contrôle des puces électroniques et placement dans le chenil) ;
- préparation de diverses commandes (signalisation, barrières Nadar et Héras, déménagement, etc.) ;
- préparation de la signalisation pour toutes les festivités (Fêtes de Wallonie, Carnaval, diverses brocantes, etc.) ;

- remplacement du responsable du Centre logistique en cas d'absence prolongée et livraison urgente dans le cadre de commande (fournitures de bureau, de matériel d'entretien, commandes diverses et consommables imprimantes) ;
- mise en conformité des brûleurs à gaz (placement d'extincteur et de plaquette d'identification) et veiller à leur bon état ;
- gestion EPI en coordination avec la Conseillère en Prévention ;
- gestion des produits de dératisation ;
- gestion des commandes pour la fourniture de vêtements (vestes d'hiver, chaussures de sécurité, etc.) ;
- durant la crise sanitaire, des moyens de prévention liés au Covid-19 ont été déployés (remplissage des gels hydro alcooliques, distribution de masques, etc,...).

Centre Logistique

- fourniture de matériel de bureau dans tous les services communaux, demandes de prix pour du matériel spécifique, etc,... ;
- gestion du stock et réapprovisionnement de celui-ci ;
- suivi des commandes, contrôles de la consommation des différents produits (femmes d'entretien, écoles, etc.).

Service des Bâtiments

Travaux divers effectués dans les bâtiments communaux, scolaires et du culte :

- mise en peinture (à l'intérieur et en extérieur) ;
- entretien et réparations d'installations sanitaires ;
- entretiens annuels des systèmes de chauffage, vérification des installations et réparations diverses ;
- mise en conformité d'installations électriques suite aux rapports des organismes de contrôle agréés ;
- entretien et réparation des toitures et plateformes ;
- divers aménagements intérieurs : fabrication d'étagères, de portes, de meubles,... ;
- sécurisation des bâtiments vandalisés (communaux ou autres, sur demande de la Police) ;
- réparation d'abris pour voyageurs ;
- guirlandes lumineuses, coffrets électriques et autres interventions pour festivités diverses ;
- divers dépannages spontanés ;
- relevés des compteurs eau, gaz, électricité ;
- ouverture et fermeture des compteurs d'eau dans les différents cimetières de l'entité (16) ;

- vérification des consommations d'eau ;
- suivi et contrôle des interventions des entreprises extérieures dans le domaine technique des différents bâtiments ;
- réalisation de marchés divers de fourniture pour la bonne réalisation des travaux ;
- suivi au niveau technique des différents bâtiments communaux ;
- établissement de cahiers spéciaux des charges par le Gestionnaire de Maintenance (+ suivi avec les entreprises) ;
- conservation du Patrimoine ;
- durant la crise sanitaire, de nombreux écrans de séparation entre les bureaux ont été confectionnés afin d'assurer une sécurité optimale entre les travailleurs avec le public mais également entre eux.

Service des Espaces verts

- aménagement et entretien des parcs, îlots, squares communaux et ronds-points ;
- mise en place de plantations diverses dans l'entité ;
- fleurissement de l'entité ;
- création de prés fleuris et mise en place de haies mellifères ;
- élagage à la période automnale ;
- fauchage tardif ;
- entretien dans les bois communaux pendant la période hivernale ;
- tonte des terrains de football (prestations exceptionnelles) ;
- gestion des herbicides ;
- création d'1 cimetière nature labélisé et entretien de 6 autres ;
- gestion de la Berce du Caucase ;
- concours Wallonie en fleurs ;
- divers projets : Label cimetière nature, Plan Maya Semaine sans pesticides, verdissement des places publiques (plan, estimations, devis, ...) ;
- sablage des routes communales en période hivernale ;
- journée de l'Arbre (distribution de plants) et Semaine de l'Arbre (élaboration de divers projets de plantations sur la commune) ;
- entretien et gestion des potagers communautaires ;
- gestion des arbres remarquables ;
- réalisation de marchés publics divers de fourniture pour la bonne réalisation du fleurissement et des aménagements des divers parcs ou espaces verts de l'entité.

QUELQUES CHIFFRES (DU 1er JANVIER AU 31 OCTOBRE 2020)

Correspondances

A la date du 31 octobre 2020, on comptabilisait :

- 3.154 « entrées » (courriers et notes diverses en provenance des autres services communaux du Collège communal et de l'extérieur) ;
- 3.225 correspondances ;
- 2.529 « sorties » (courriers, notes internes et rapports au Collège) ;
- 696 « OT » (ordres de travail adressés au personnel ouvrier pour solliciter la réalisation d'un travail).

La Direction des services techniques génère également les notes d'exécution suite aux rapports qu'elle adresse au Collège communal (hormis les rapports relatifs aux marchés publics dont les notes d'exécution sont traitées par la Direction Juridique et Territoriale/Marchés publics) via la plateforme ANDANA.

Ces notes d'exécution ne sont pas comptabilisées dans le nombre de correspondances précité car elles portent le même numéro de sortie que le rapport dont elles font le suivi avec un indice "B". A titre d'information, pour la période concernée, 495 notes d'exécution ont été produites par la DST et adressées aux services concernés.

Voir en annexe 2 (graphique d'évolution du nombre de sorties au cours des trois dernières années).

En 2020, la DST a poursuivi la rédaction de courriers d'informations aux riverains. En collaboration avec le service Relations publiques, une dizaine de courriers (publipostage) ont été postés ou déposés directement dans les boîtes aux lettres lorsque les délais étaient trop courts. Il s'agit de courriers destinés à informer les citoyens de chantiers à venir dans leur rue ou à connaître leur avis sur une mesure de circulation routière par exemple.

Marchés publics imputés au budget extraordinaire dont la passation a été approuvée entre le 1er janvier et le 31 octobre 2020

60 marchés publics répartis comme suit :

- Travaux : 20
- Fournitures : 25
- Services : 15

Voir en annexe 3 (graphique d'évolution du nombre des marchés publics (budget extraordinaire) au cours des trois dernières années).

A titre informatif, sur le budget ordinaire, ce sont 55 marchés publics dont les modes de passation ont été choisis et les conditions fixées par le Collège communal sur base de la délégation de pouvoirs du Conseil communal pour les marchés relevant de la gestion journalière.

La répartition est la suivante :

- Travaux : 18
- Fournitures : 34

- Services : 3

Au total, sur les 10 premiers mois de l'année, les autorités communales ont décidé de passer 115 marchés publics présentés par la DST.

Concessions délivrées

- Caveau : 12
- Pleine terre : 22
- Loge de columbarium : 30
- Loge pleine terre : 0
- Cavurne : 1
- Parcelle des étoiles : 1
- Terrain non concédé : 5
- Dispersion : 32
- Dispersion sur terrain privé : 3
- Reprise d'urne à domicile : 15
- Sépulture existante : 0

Etablissement de fiches pour indiquer la nécessité d'un avis sur dossiers d'urbanisme et demandes d'informations notariales

110 fiches ont été complétées cette année.

Sur ces 110 fiches, ont été remis par la DST :

Voirie	Egouttage	Voirie/Egouttage	Cours d'eau	Voirie/égouttage/cours d'eau
5	4	88	2	2

Sur ces fiches, certaines n'ont pas eu besoin d'un avis à solliciter de la DST et certaines ont reçu un avis défavorable.

En fonction du nombre très important de dossiers soumis à son examen et de l'expérience acquise démontrant qu'une consultation systématique de la DST n'apporte aucun avantage significatif dans certains types de dossiers, le Collège communal, sur proposition de la DST, a décidé, en sa séance du 8 juillet 2016, de ne plus soumettre tous les dossiers urbanistiques à la DST.

Depuis lors, la DST n'est donc plus consultée dans le cas des demandes de permis d'urbanisme portant sur les actes tels que le placement d'une véranda, la régularisation d'une construction existante, la création de logements supplémentaires au sein d'un bâtiment existant, la construction d'un abri de jardin, le placement d'une enseigne, etc...

Elle ne l'est plus non plus pour les informations notariales portant sur un bien entièrement bâti, un bâtiment comportant 2 façades lorsque le bien a fait récemment l'objet d'un permis pour la construction existante et sur un bien situé en dehors d'une zone d'habitat (habitat à caractère rural) au plan de secteur.

Le service de l'Aménagement du territoire continue de solliciter l'avis de la DST dans les cas suivants:

- demande de certificat d'urbanisme ;
- division de bien ;
- permis d'urbanisme portant sur les actes suivants : modification du relief du sol, construction d'un nouveau bâtiment, d'un mur sur l'alignement, extension d'un bien sur l'alignement, construction d'un garage sur l'alignement, création d'emplacement de stationnement sur l'alignement ;
- demande de permis d'urbanisation ;
- demande d'informations notariales portant sur un terrain non bâti ou sur une habitation comportant 3 ou 4 façades avec jardin longeant la voirie.

Etat des lieux

Le 25 avril 2016, le Conseil communal a approuvé le nouveau règlement communal relatif à l'exécution des travaux en domaine public. Ce règlement formalise l'obligation de réaliser un état des lieux pour nombre de travaux et autres occupations du domaine public.

Au cours de la période référencée, une dizaine d'états des lieux a été effectuée.

Arrêtés de police

Depuis fin juin 2016, un nouveau modus operandi a été élaboré en concertation avec la Direction juridique et territoriale et la Zone de Police des Arches dans le cadre de la confection des arrêtés et/ou ordonnances de police.

En synthèse, le requérant (impétrants, entrepreneurs, particuliers) instruit sa demande via une nouvelle adresse mail créée à cet effet et relevée par un membre de la DST ou en cas d'absence par un Juriste de la DJT. Il peut aussi se rendre en personne à la DST.

Un formulaire a été créé à l'effet de formaliser cette demande.

La DST réceptionne la demande et prépare un projet d'arrêté avec les mesures de circulation routière préconisées. Pour les demandes plus complexes, une demande d'avis technique est sollicitée auprès de la Zone de Police Arches.

Le formulaire est adressé à la Direction juridique et territoriale afin de mettre en forme le document administratif et d'assurer le suivi auprès du requérant.

En cas de refus, la Direction juridique et territoriale veille au cas par cas à reprendre contact avec le requérant et à motiver de manière idoine les raisons de ce refus.

Enfin, les services de la Zone de Police des Arches vérifient in situ les mesures de signalisation routière effectivement mises en œuvre et dresse, le cas échéant, procès-verbal en cas de carence.

Pour les ordonnances de plus grande ampleur devant faire l'objet d'une décision du Collège communal, conformément à l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale, le processus reste inchangé et est de la compétence exclusive de la Direction juridique et territoriale.

931 projets d'arrêté et de permis de stationnement ont ainsi été préparés et adressés pour suite voulue à la DJT entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020, soit sur une période de 10 mois.

Fin septembre 2020, la plateforme E-guichet a été mise en place pour les citoyens. Les demandes d'arrêté de police se font désormais via cette voie électronique.

Les demandes d'occupation de voirie par diverses entreprises se font également en ligne via cette même plateforme.

Celle-ci permet une visualisation instantanée de l'état d'avancement de la demande pour le citoyen.

Cela contribue au guidage des agents de la DST dans leur travail avec un détail chronologique. Le lien avec la DJT qui était informel et manuel auparavant est maintenant beaucoup plus clair et simplifié.

Ce processus permet un gain de temps considérable pour toutes les parties.

PLUSIEURS DOSSIERS

Bâtiments communaux

Pour rappel, le 22 octobre 2018, le Conseil communal approuvait la passation du marché public de conception-réalisation pour la construction d'une salle multifonctionnelle rue Sous-Meuse à NAMECHE. Ce marché a été attribué le 21 décembre 2018 par le Collège communal à AM LEJUSTE Architecte, Level Studio et Bsolutions pour la composante auteur de projet et la SA Artes TWT de 5300 SEILLES, pour la composante entrepreneuriale pour le prix de 1.499.982,56 euros TVAC.

La réception provisoire a eu lieu le 1^{er} septembre 2020.

Le Collège communal a approuvé, en sa séance du 6 mars 2020, le rafraîchissement du rez-de-chaussée du Centre administratif. La fourniture du revêtement de sol a été commandée à la société Lambert & FD pour un montant de 7.950,11 € TVAC et la fourniture de peinture a, quant à elle, été commandée chez Simon Décoration pour la somme de 9.029,35 euros.

Lors de sa séance du 29 mai 2020, le Collège communal a attribué le marché de travaux pour le placement d'une nouvelle climatisation dans le local serveur à la société Climair sprl, de 5300 Vezin, pour un montant de 5.384,50 euros TVAC.

En séance du 26 juin 2020, le Collège communal a marqué son accord sur le marché de travaux relatif à la rénovation du système de chauffage de la salle des fêtes de SEILLES. Ce travail a été confié à la société Gérard DEBRASSINE et Fils, de 4100 SERAING, au montant de 35.987,82 euros TVAC.

En date du 21 août 2020, le Collège a marqué son accord sur l'attribution du marché de travaux pour le remplacement de la centrale et des équipements incendie au Centre administratif. La meilleure offre a été remise par la sa VLV, de 4432 ALLEUR, au montant de 16.323,11 euros TVAC.

Le Collège communal a approuvé, en sa séance du 28 août 2020, le placement d'une installation photovoltaïque à la Maison de la Convivialité de SEILLES auprès de la sprl SRM GLOBAL TECHNOLOGY, de 4432 ALLEUR, au montant de 7.849,27 euros TVAC.

En date du 14 septembre 2020, le Conseil communal a marqué son accord pour la passation du marché public suivant : *"Mission complète d'architecture pour la démolition et reconstruction d'un complexe buvette/vestiaire pour le football de Sclayn (Ville d'ANDENNE) et la construction d'un espace multisports à SCLAYN (Régie Sportive Communale Andennaise - RSCA)"* pour un montant de 50.000 euros TVAC. La remise des offres est prévue le 27 novembre prochain.

En date du 16 octobre 2020, le Collège communal a marqué son accord sur les travaux de correction acoustique de deux salles de la Maison des Associations pour un montant de 12.056,61 euros TVAC auprès de la sprl Acoustics Plus, de 1040 BRUXELLES.

Concernant la revitalisation, en 2020, le marché de promotion a été repris par la société Koekelberg en son nom propre. Un nouveau master plan des phases restantes a été présenté.

Un nouveau permis a été déposé et obtenu pour le bloc D. Les travaux devraient débuter en novembre 2020.

Par ailleurs, les derniers immeubles acquis par la Ville ont été démolis.

Le Phare a ouvert ses portes au public, les horaires ont été adaptés en fonction du Covid-19.

Les travaux d'aménagement des abords du Phare et du chemin pompier sont en cours de réalisation.

Bâtiments scolaires

Pour mémoire, lors de sa séance du 20 décembre 2019, le Collège communal a attribué le marché de service pour la mission d'auteur de projet et de coordination sécurité santé relative à la démolition du réfectoire scolaire et au relooking extérieur de l'école maternelle rue Sous-Meuse à NAMECHE à l'Architecte Geoffrey CARION, d'ANDENNE, au montant de 21.199,20 euros TVAC.

La passation du marché de travaux intitulé : *"Marché de travaux ayant pour objet la démolition du réfectoire de l'école maternelle et primaire de l'école de NAMECHE et le relooking de l'école maternelle de NAMECHE"* a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 12 octobre 2020. La publication a eu lieu le 16 octobre dernier et la remise d'offres est prévue le 29 novembre prochain. L'estimation du devis s'élève à 556.510,81 euros TVAC.

En séance du 6 mars 2020, le Collège communal a marqué son accord sur le rafraîchissement des sanitaires de l'école communale de COUTISSE. La fourniture d'un revêtement de murs et sols a été commandée à la société Simon Décoration, de 4020 LIEGE, pour un montant de 1.462,16 euros TVAC.

Le 2 octobre dernier, le marché pour l'extension école de Namêche (phase 2) a été publié. L'ouverture des offres est prévue le 19 novembre prochain.

Le marché est divisé en plusieurs lots ventilés comme suit :

- Lot 1 *"Gros Œuvre, second Œuvre, finitions et abords"* ;
- Lot 2 *"Installation et équipement électrique"* ;
- Lot 3 *" Installation et équipement HVAC"*.

Le Conseil communal, en sa séance du 14 septembre 2020, a marqué son accord sur le devis de 494.063,64 euros TVAC.

Le marché de travaux pour le placement de deux installations photovoltaïques à l'école de LANDENNE a été attribué par le Collège communal en sa séance du 23 octobre 2020 à la sprl SILICIUM SOLAR ENERGIE, de 7024 CIPLY, au montant de 22.167,02 euros TVAC.

En séance du 23 octobre 2020, le Collège communal a décidé la commande d'une mission de service pour l'étude de l'avant-projet simplifié pour la création de deux grandes classes à l'école de BONNEVILLE auprès de la scrl INASEP, de 5100 NANINNE, au montant de 4.000 euros (pas de TVA avec l'INASEP).

Bâtiments du culte

Le Conseil communal, en sa séance du 16 décembre 2019, marquait son accord pour la passation d'un marché de travaux dans le cadre de la restauration de la Collégiale Sainte-Begge à ANDENNE. Ce marché a été attribué en date du 31 juillet 2020 à la S.A. Monument Hainaut, à 7522 MARQUAIN, au montant de 2.755.262,32 euros TVAC.

Un subside de +/- 70% est escompté de l'Agence Wallonne du Patrimoine (soit +/- 1.950.000 euros).

En date du 31 janvier 2020, le Collège communal approuvait le marché pour le remplacement d'une stèle mémorielle dédiée aux martyres de 1914 au cimetière de SEILLES à la sprl Garnier, de 5300 ANDENNE, au montant de 3.315,40 euros TVAC.

En sa séance du 6 novembre 2020, le Collège communal a marqué son accord sur le démontage de la croix du clocher de l'église de THON par la société Explotech, de 6960 MANHAY, au montant de 5.021,50 euros TVAC.

Voiries

En sa séance du 10 juillet 2020, le Collège communal a marqué son accord sur les marchés de travaux suivants :

- réalisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue Roger Dieudonné, à ANDENNE, au montant de 16.524,41 euros TVAC auprès de la sa Balaes de 4360 OREYE ;
- aménagement de deux dispositifs ralentisseurs de type sinusoïdal dans l'ancienne Chaussée de Ciney à ANDENNE, au montant de 23.468,40 euros TVAC auprès de la sprl Benoît OLIVIER, de 5300 VEZIN ;
- réalisation d'un dispositif ralentisseur de type sinusoïdal dans la rue Tienne Aux Grives, à SCLAYN, au montant de 14.431,36 euros TVAC auprès de la sa Balaes, de 4360 OREYE.

Le Collège communal a approuvé, en sa séance du 2 octobre 2020, l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un plateau de type TEC rue du Centre, 91, à BONNEVILLE, à la sprl Benoît OLIVIER, de 5300 VEZIN, pour le montant de 35.698,69 euros TVAC.

Le Conseil communal, en sa séance du 12 octobre 2020, a approuvé la passation du marché public suivant : *"BONNEVILLE ET SCLAYN: ROUTE D'ANTON - RÉNOVATION ET ZONES DE CROISEMENT"*. Ce marché a été publié en date du 16 octobre 2020 et la remise d'offre est prévue pour le 17 novembre prochain. Le devis de ce marché s'élève au montant de 1.599.085,83 euros TVAC.

Pour les maintenances de tous les jours, le service de la Voirie a procédé à la commande de plusieurs marchés de fournitures échelonnées au cours de l'année; à savoir :

- **fourniture échelonnée d'émulsion (4 ans)** auprès de la société Emubel sa, de 4040 HERSTAL, pour un montant de 13.135,76 euros TVAC pour les 4 années ;
- **fourniture échelonnée de grenailles calibre 4/7 porphyre (4 ans)** auprès de la sa Forêt Matériaux, de 4520 WANZE, au montant de 8.894,95 euros TVAC pour les 4 années ;

- **fourniture échelonnée de pierres de divers calibres (3 ans)** auprès de la sa Forêt Matériaux, de 4520 WANZE, pour un montant de 37.463,23 euros TVAC pour les 3 années ;
- **fourniture échelonnée de matériaux en béton et en bois (3 ans)** auprès de la sa Forêt Matériaux, de 4520 WANZE, au montant de 37.178,79 euros TVAC pour les 3 années.

Le service de la Voirie a également procédé à un marché public de fourniture de peintures routières. Le Collège a marqué son accord le 7 août 2020 sur le devis de 10.878,24 euros TVAC auprès de All Chemie Belgium nv, de 3560 LUMMEN.

Le Conseil communal, en sa séance des 18 mai et 13 juillet 2020, a décidé de passer 4 marchés de travaux échelonnés. Ce type de marché comporte une tranche ferme (un travail bien déterminé) et une ou plusieurs tranches conditionnelles. Le marché définit la consistance, le prix et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche. Ce type de dossier comprend divers travaux qui sont commandés à l'adjudicataire selon les besoins.

Ces 4 marchés concernent la réalisation de :

- Marché de travaux échelonnés – **Trottoirs 2020/1** ;
- Marché de travaux échelonnés – **Entretien des canalisations de récolte des eaux de ruissellement de voirie 2020/1** ;
- Marché de travaux échelonnés – **Voirie 2020/1** ;
- Marché de travaux échelonnés – **Voiries et trottoirs en pierre naturelle.**

Ces deux premiers marchés ont été attribués par le Collège communal en sa séance du 28 août 2020. Le troisième a été attribué lors de la séance du 4 septembre 2020 tandis que le dernier fut attribué le 9 octobre dernier.

Le montant total de commande pour ces 4 marchés s'élève à 440.000 euros TVAC.

Pour information, la société Legros sa, de 4160 ANTHISNE, a remporté les trois premiers marchés tandis que le quatrième fut remporté par la société Deferm H. sprl, de 4317 FAIMES.

Voici l'état d'avancement des dossiers repris au **Plan communal d'investissement 2013-2016 (PIC)** :

- **ANDENNE : rue des Pipiers** – rénovation (voirie, cours d'eau, collecteur et égouttage) : le dossier d'étude a été réalisé par l'INASEP, dans le cadre de la relation in house avec cette intercommunale. Les travaux ont pour objet la pose de collecteurs d'eaux usées dans le ruisseau d'ANDENELLE au niveau de la rue des Pipiers et d'égouttage rue Cuvelier et rue du Ruisseau.

Font également partie du marché l'ouverture du pertuis du ruisseau d'ANDENELLE dans la rue des Pipiers, la réfection du lit du cours d'eau, la réfection et l'aménagement de la voirie.

Les travaux rue des Pipiers sont complétés par des travaux conjoints pour impétrants (VOO, RESA, SWDE, PROXIMUS). La pose de ces impétrants est terminée ainsi que la réalisation de l'échelle à poissons. La partie « *béton armé* » de la mise à ciel ouvert du ruisseau est terminée. L'habillage, au moyen de blocs de pierres, de cette mise à ciel ouvert est en cours.

La modification de la voirie a débuté. Les ponts des rues Cuvelier et du Ruisseau ont été reconstruits.

Pour mémoire, le marché a été attribué le 23 décembre 2016 à la sa SODRAEP de 4400 FLEMALLE au montant de 3.288.369,84 euros TVAC mais un avenant n° 1 a déjà été établi pour la réalisation de l'échelle à poissons au montant de 179.615,24 euros TVAC.

En sa séance du 3 octobre 2016, le Conseil communal avait par ailleurs approuvé le plan d'investissement 2017-2018 pour un montant total de 623.772,19 €. Ce plan comprenait les travaux suivants :

- SEILLES : rue Loysse - Stabilisation et rénovation de la voirie (pie) – (a été retirée du PIC pour l'instant)

Le dossier pour la campagne géotechnique est en cours.

- ANDENNE : rue des Aguesses - Aménagement de la voirie et mise en place d'un pompage. Les travaux ont débuté fin septembre 2019, ont été réalisés par la société Willemen Infra de 9031 Drongen pour un montant d'attribution de 825.144,75 euros TVAC et sont à présent terminés.

En date du 13 septembre 2019, nous recevions un courrier du Service Public Wallonie approuvant notre PIC 2019-2021. Le dossier avait été présenté au Conseil communal en sa séance du 29 avril 2019. Voici comment se ventilent les dossiers prévus :

- Fiche 1 : **rénovation du mur de soutènement rue de Villenval, à MAIZERET** (estimation des travaux avec les frais d'études : 849.684,94 euros TVAC) ;
- Fiche 2 : **rénovation de la rue Saint-Mort, à COUTISSE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 1.107.189,93 euros TVAC) ;
- Fiche 3 : **rénovation des rues des Eglantiers et du Tienne, à SCLAYN** (estimation des travaux avec les frais d'études : 1.497.581,46 euros TVAC) ;
- Fiche 4 : **rénovation des rues Provost et Pré des Dames (pie), à ANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 893.371,75 euros TVAC) ;
- Fiche 5 : **rénovation de la rue de Perwez, à ANDENNE** (estimation des travaux avec les frais d'études : 641.620,29 euros TVAC).

Tout d'abord, dans le cadre du PIC 2019-2021, des conventions pour l'étude de l'avant-projet simplifié ont été établies par l'INASEP dont voici la liste :

- MAIZERET : rue de Villenval – Rénovation d'un mur de soutènement ;
- Travaux de voirie rue de Perwez ;
- Travaux de voirie, trottoirs et égouttage rue Provost à ANDENNE ;
- Travaux de voirie et d'égouttage rues des Eglantiers et du Tienne à SCLAYN ;
- Travaux de voirie rue Saint-Mort, à COUTISSE.

Par la suite, d'autres conventions ont été prises avec l'INASEP dont les détails se trouvent ci-dessous.

Lors de sa séance du 25 février 2019, le Conseil communal marquait son accord pour la rénovation du mur rue de Villenval, à MAIZERET, via une convention d'étude in house avec l'INASEP au montant de 65.567,28 euros (pas de TVA avec l'INASEP). Le Collège communal a marqué son accord sur les conventions en date du 8 mars 2019. (PIC 2019-2021).

Le 17 juillet 2020, le Collège communal attribuait à l'INASEP la mission d'étude, de suivi de chantier et de CSS dans le cadre de la rénovation de la rue de Perwez, à ANDENNE, au montant de 54.796,50 euros.

Au cours de la même séance, il attribuait également la mission d'étude, de suivi de chantier et de CSS dans le cadre de l'aménagement de voirie et égouttage rues Provost et Pré des Dames (pie) au montant de 58.618,92 euros.

En séance du 20 mars 2020, le Collège attribuait à l'INASEP la mission d'étude, de suivi de chantier et de CSS dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'égouttage dans les rues des Eglantiers et du Tienne à SCLAYN au montant de 73.992,51 euros.

Le 19 juin 2020, le Collège communal décidait de passer une convention particulière, dans le cadre de la relation IN HOUSE AGREEMENT de l'INASEP, pour l'étude hydrologique en vue de la pose d'un réseau d'égouttage rue du Tienne et des Eglantiers pour un montant de 9.200,00 euros.

En date du 29 août 2020, le Collège communal marquait son accord sur une mission d'expertise pour des plans d'emprises rues des Eglantiers et du Tienne, à SCLAYN, dans le cadre d'une convention in house avec l'INASEP et ce pour un montant de 10.948,00 euros.

Une autre mission d'étude, de suivi de chantier et de CSS dans le cadre de travaux de voirie et génie civil rue du Trou Perdu, à THON, dans le cadre d'une convention in house avec l'INASEP, a également été décidée par le Conseil communal en date du 14 septembre 2020 pour un devis estimé à 90.561,59 euros.

Dans le cadre du Programme d'Investissement communal 2019-2021, le Conseil communal, en sa séance du 14 septembre 2020, a approuvé la passation du marché public de travaux de réfection et d'amélioration de la voirie rue Saint-Mort entre ANDENNE et OHEY (marché conjoint). La publication de ce marché a eu lieu le 29 octobre 2020 pour le devis de 977.680 euros TVAC avec un total pour la partie ANDENNE de 452.540 euros TVAC se ventilant comme suit

- Partie OHEY : 188.760,00 euros TVAC ;
- Partie ANDENNE et OHEY : 672.760,00 euros TVAC ;
- Partie ANDENNE : 116.160,00 euros TVAC.

Un subside PIC escompté (60 %) soit 271.542,00 euros.

Dans le cadre du PIC 2022-2024, voici les conventions adoptées pour l'étude de l'avant-projet simplifié qui ont également été établies par l'INASEP :

- Travaux voirie et égouttage rue de Gemine, à LANDENNE ;
- Travaux de voirie Hameau de Somme, à VEZIN ;
- Travaux voiries et égouttage rues Lacroix et de la Montagne, à COUTISSE ;
- Travaux de voirie rue Constant David, à LANDENNE ;
- Travaux de voirie et aqueduc rue Maurice Bertrand, à LANDENNE.

Pour rappel, en sa séance du 29 décembre 2017, le Collège communal a attribué le marché public de travaux relatif au fraisage et à la pose d'hydrocarboné dans diverses rues d'ANDENNE à la sprl Frère Pierre et fils au montant de 621.481,05 € TVAC.

Pour mémoire, les travaux dans les rues suivantes ont déjà été réalisés en 2018 et 2019 :

- rue Pré des Dames ;
- rue de Chauny ;
- rue Docteur Defossé ;

- rue du Repos ;
- rue du Stade ;
- la rue de Pontillas ;
- la rue Ferdinand Hendschel ;
- rue Auguste Seressia.

Les travaux dans la rue suivante ont été réalisés au cours de cette année :

- rue François Jassogne.

Des travaux de voirie et d'égouttage seront entrepris dans les rues du Centre et Viaux, à Bonneville. Pour l'instant, le levé topographique et géotechnique ainsi que les analyses environnementales ont été effectuées.

Un avant-projet a été présenté et le projet définitif sera réalisé en 2021.

En sa séance du 14 octobre 2019, le Conseil communal décidait de passer le marché public de travaux suivant : *"ANDENNE: route de Hailot - SEILLES: rues Halbosart et de la Fontaine - Fraisage et pose d'hydrocarbonés"*. Le Collège communal, en sa séance du 31 décembre 2019, l'attribuait à la S.A. Nelles Frères, de 4960 Malmedy, au montant de 387.471,31 euros TVAC. Ces travaux ont été réalisés courant 2020 et sont à présent terminés.

Lors de sa séance du 31 décembre 2019, le Collège communal attribuait le marché public de travaux pour le fraisage et la pose d'hydrocarboné rue Comte d'Ursel, à MAIZERET, à la S.A. Viabuild Sud, de 1360 PERWEZ, au montant de 268.648,51 euros TVAC.

Les travaux sont à présent terminés. Néanmoins, ce dossier a fait l'objet de 7 procès-verbaux de carence et d'une non réception.

Le Conseil communal, en sa séance du 12 octobre 2020, décidait la passation du marché public de travaux suivant : *"BONNEVILLE et SCLAYN : route d'Anton – Rénovation et zones de croisement"*. Le devis estimatif s'élève à 1.599.085,83 euros TVAC. Ce dossier a été mis en adjudication et l'ouverture des offres est programmée le 17 novembre 2020.

Le 25 octobre 2019, le Collège attribuait à la sa Colas Belgium le marché public de travaux relatif à la rénovation de l'Impasse de la rue du Géron, à SEILLES, au montant de 204.080,98 euros TVAC dont 102.040,49 € TVAC à charge de la Ville d'ANDENNE. Ces travaux sont terminés.

Dans le cadre des marchés de travaux échelonnés, les travaux suivants ont été réalisés en 2020 :

- VEZIN : rue de la Limite (partie) – Aménagement d'un accès vers l'immeuble n° 3 – Montant : 7.547 euros TVAC ;
- MAIZERET : rue de Villenval (partie) – Mise en œuvre de 265 m de filets d'eau – Montant : 61.249 euros TVAC
- BONNEVILLE : rues Sterpisse et du Centre – Création de chambres de visite sur l'égouttage existant – Montant : 9.428 euros TVAC ;
- ANDENNE : rue Adeline Henin – Renouvellement d'une partie du trottoir – Montant : 5.857 euros TVAC ;
- ANDENNE : rue Camus – Aménagement PMR et avancée de trottoir : 8.125 euros TVAC ;

- ANDENNE : rue Frère Orban – Aménagement PMR et abaissement de bordures – Montant : 7.339 euros TVAC ;
- BONNEVILLE : découverte d'un second chantoir – Montant : 13.204 euros TVAC.

Cimetières

Le Conseil communal, en sa séance du 2 octobre 2020, a marqué son accord pour la passation du marché de travaux relatif à la réfection de murs à l'ancien cimetière de Namêche. Le Collège communal a marqué son accord sur l'attribution le 2 octobre 2020 à la société G. et Y. LIEGEOIS de 4651 BATTICE pour un montant de 118.516,33 euros TVAC.

Les travaux de réfection d'une partie du mur SUD-EST situé à l'entrée du cimetière de Coutisse se sont terminés fin octobre. Pour rappel, ce marché a été attribué le 31 décembre 2019 à la sa Mossoux de 5300 ANDENNE au montant de 49.106,86 euros TVAC.

Véhicules

En séance du 24 janvier 2020, le Collège communal marquait son accord pour la fourniture de deux camionnettes pour le service des Espaces verts via la centrale des marchés du Service Public de Wallonie au montant de 55.112,35 euros TVAC. Ces véhicules ont été commandés auprès de la société Peugeot Belgique Luxembourg de 1420 BRAINE L'ALLEUD.

Le Collège communal, en sa séance du 24 janvier 2020, attribuait le marché public de fournitures d'un véhicule PICK-UP 4x4 pour le service de la Voirie à la société ISUZU Benelux de 2550 KONTICH au montant de 30.631,15 euros TVAC.

Lors de sa séance du 15 mai 2020, le Collège communal a attribué le marché public relatif à l'acquisition d'une balayeuse pour le service de la Voirie (à monter sur UNIMOG 427) au montant de 110.103,45 euros TVAC auprès de la société G. Lambert et Co sa de 5020 NAMUR.

Le Collège communal, en sa séance du 12 juin 2020, a attribué le marché de fourniture d'une camionnette de type Fourgon pour le service des Bâtiments à la société de 28.019,55 euros TVAC auprès de la société Renault Belgique – Luxembourg de 1070 BRUXELLES.

Le Conseil communal, en sa séance du 13 juillet 2020, a marqué son accord sur le devis de 300.000 euros TVAC pour l'acquisition d'un camion équipé d'une hydrocureuse (en remplacement d'un camion Volvo FL6 équipé d'une hydrocureuse). La publication de ce marché s'est faite le 4 août 2020 avec la remise d'offre au 15 septembre 2020. Le rapport d'attribution est toujours en cours de rédaction.

Le 14 septembre 2020, le Conseil communal décidait de la passation d'un marché de fourniture pour l'acquisition d'un camion équipé d'une grue hydraulique repliable au dos de cabine avec grappin en remplacement d'un camion grappin. La publication de ce marché a eu lieu en date du 1^{er} octobre 2020 avec une remise d'offre au 16 novembre prochain. Le devis pour ce camion est estimé à 255.000 euros TVAC.

Matériel

Le service de la Voirie a fait l'acquisition d'une raboteuse via un marché public attribué par le Collège communal en date du 14 février 2020 chez ABN Tondeuse & Location et ce pour un montant de 1.725,76 euros TVAC.

En sa séance du 20 mars 2020, le Collège communal a attribué le marché de fourniture échelonnée de matériel et panneaux de signalisation à la sa Poncelet Signalisation, de 4400 FLEMALLE, au montant de 25.000 euros TVAC.

Des arbres en acier munis de feuilles où l'on peut inscrire le nom des disparus ont été commandés pour les aires de dispersion du cimetière de la Triche. Ce marché public de fournitures a été attribué auprès de l'entreprise ECOBETON de 3800 SAINT-TROND le 8 mai 2020 au montant de 9.644,91 euros TVAC.

En date du 19 juin 2020, le Collège communal attribuait le marché de fournitures de 60 bollards en bois exotique à la S.A. Poncelet Signalisation de 4400 FLEMALLE pour le montant de 3.288,78 euros TVAC. Le 9 octobre dernier, le Collège a approuvé à nouveau la fourniture de 50 bollards en bois exotique auprès de la sa Virage 5590 CINEY au montant de 2.710,40 euros TVAC.

Le service des Bâtiments a passé un marché public de fournitures de matériel nécessaire à la réparation d'abribus et de protection contre le Covid-19 que le Collège a attribué en date du 17 juillet 2020 chez Plexideco pour un montant de 5.299,80 euros TVAC.

Le Collège communal, en sa séance du 17 juillet 2020, a marqué son accord pour l'acquisition d'un démonte-pneu et d'une équilibreuse pour le service Garage chez METALCED NV de 2550 KONTICH au montant de 6.410,85 euros TVAC.

Le service de la Voirie s'est équipé de quatre chariots de propreté chez Glasdon Europe Sarl. L'attribution de ce marché s'est faite le 4 septembre 2020 au montant de 6.061,86 euros TVAC.

Le service des Espaces verts a fait l'acquisition de trois tondeuses auprès de la sa Rousseau Service, de 5370 VERLEE, au montant de 4426,20 euros TVAC. L'attribution de ce marché public de fournitures a été approuvée en séance du Collège communal le 11 septembre 2020.

En sa séance du 2 octobre 2020, le Collège communal a marqué son accord sur le marché public relatif à l'acquisition d'une remorque type "*transporteur*" pour le service de la Voirie auprès de la sprl BD MECANIC, de 5351 HAILLOT, au montant de 5.915,69 euros TVAC.

Le Collège communal, en sa séance du 9 octobre 2020, a marqué son accord sur la fourniture d'un lamier pour l'égagement mécanique des arbres en bordure de voiries auprès de la sa Lambert et Co, de 5080 RHISNES, pour le montant de 14.348,65 euros TVAC.

Le Collège communal, en sa séance du 23 octobre 2020, a attribué le marché de fourniture de matériel électrique pour l'éclairage du centre-ville d'ANDENNE au montant de 6.102,94 euros TVAC auprès de la sprl YD de 1420 BRAINE L'ALLEUD.

En date du 23 octobre 2020, le Collège communal marquait son accord sur l'attribution d'un marché de fourniture relatif à l'acquisition d'une machine de marquage routier thermique et d'un groupe propulseur auprès de la sa RELCO, de 1440 BRAINE-LE-CHATEAU, au montant de 25.216,40 euros TVAC.

Au cours de l'année, le Collège communal a décidé de s'équiper de poubelles de rue à la finition inox brossé pour un montant de 26.620,00 euros TVAC auprès de la sa ACE MOBILIER URBAIN, de 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE.

Espaces verts – Fleurissement

En date du 15 mai 2020, le Collège communal décidait l'abattage et l'égagement d'arbres, au Bois du Chenu (à l'arrière des habitations rue Alexis Jottard) auprès de Monsieur Patrick DRAPS, de 1360 ORBAIS, et ce pour le montant de 2.542,40 euros TVAC.

Le Collège communal, en sa séance du 28 août 2020, attribuait le marché public de fournitures de bulbes pour le fleurissement Hiver-Printemps 2020-2021 auprès de la société Flower Your place BV au montant de 2.431,29 euros TVAC.

En date du 4 septembre 2020, le Collège marquait son accord sur la fourniture et plantation mécanisée de bulbes et d'une prairie fleurie à la promenade des Ours et au rond-point de l'autoroute chez Bloembollen Vanacker, de 8531 HULSTE, pour un montant de 4.525,40 euros TVAC.

Pour la réalisation de parterres sur la place du Chapitre, le service des Espaces verts a commandé des bordures en acier corten. Ce marché de fourniture a été attribué en séance du Collège communal du 30 octobre dernier auprès de la sprl Laurent LELOUX, de 5590 CINEY, et ce, au montant de 4.283,40 euros TVAC.

Des travaux de taille douce de 6 tilleuls remarquables place de la Justice, à SEILLES, ont été commandés auprès de Monsieur Quentin RASE, de 5150 FLOREFFE, au montant de 665,50 euros TVAC. D'autres travaux du même type lui ont été commandés pour la taille douce de 2 tilleuls remarquables à l'école de NAMECHE et ce pour un montant de 605 € TVAC.

Autres

Le Collège communal, en sa séance du 16 octobre 2020, a attribué le marché public de travaux pour le sablage, métallisation et poudrage des 27 grilles et 26 poteaux de la nouvelle clôture de l'école communale de BONNEVILLE auprès de la société Métal Protection, de 5300 SEILLES, au montant de 3.617,90 euros TVAC.

En date du 16 octobre dernier, le Collège communal a marqué son accord pour les travaux de réfection de l'escalier arrière de la buvette du terrain de football de PETIT-WARET au montant de 3.487,40 euros TVAC auprès de la SPRL Benoît OLIVIER, de 5300 VEZIN.

La problématique de la dératisation est toujours une préoccupation majeure pour les autorités communales. La Direction des Services techniques travaille toujours avec la société Anticimex dans le cadre du marché public échelonné sur trois ans. Pour rappel, ce marché a été attribué par le Collège communal en date du 22 mars 2019 pour un montant de 29.587,97 euros TVAC. Dans le cadre de la campagne de dératisation, ce sont 138 inscriptions de riverains qui ont été comptabilisées jusqu'à présent. Du raticide est distribué régulièrement aux riverains à la DST ainsi qu'à Sclaigneaux.

QUELQUES REALISATIONS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Service de la Voirie

Voir en annexe 4

Service garage et atelier

Voir en annexe 5

Service des Bâtiments

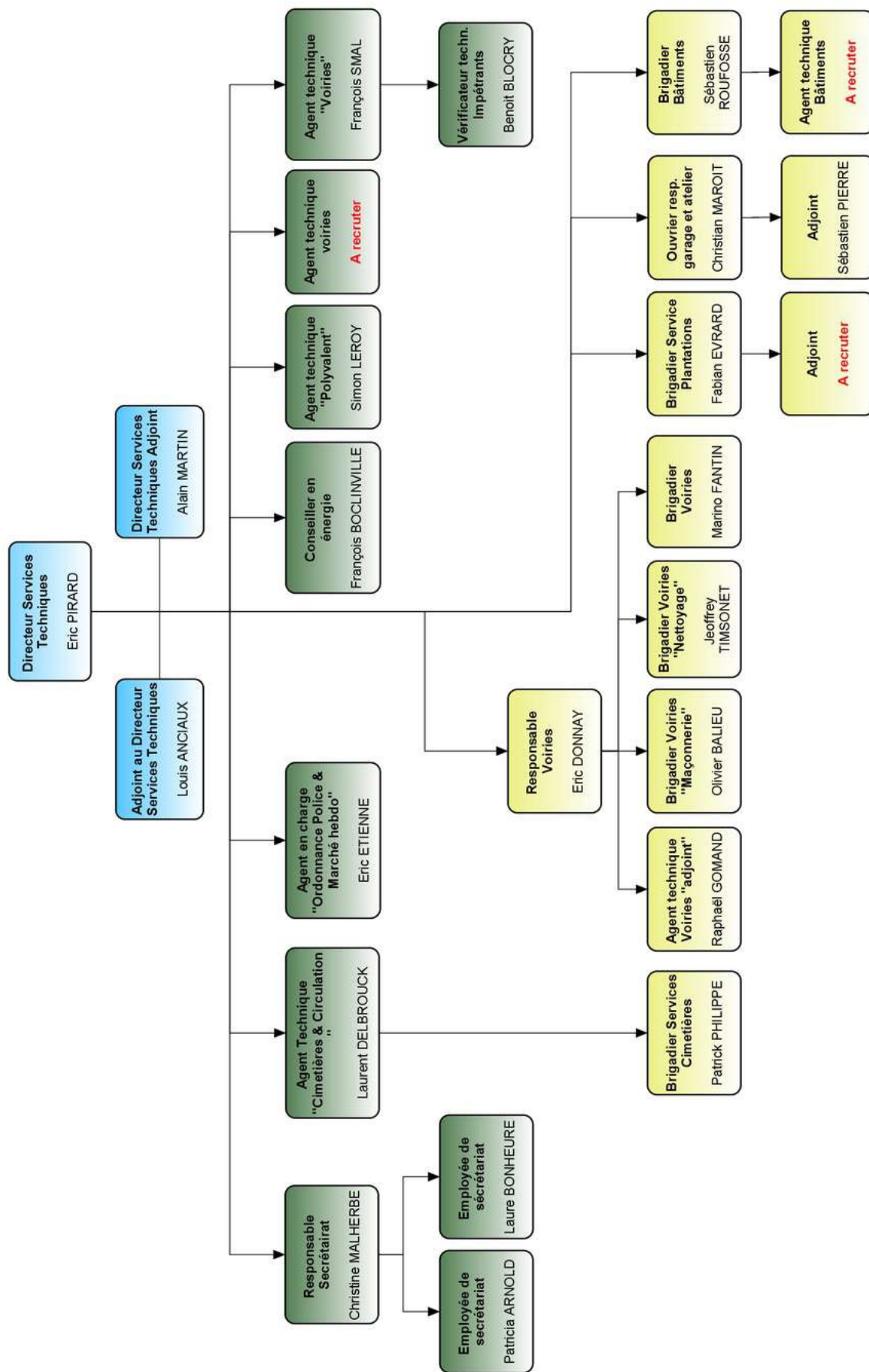
Voir en annexe 6

Service des Plantations

Cette année encore, la Ville d'ANDENNE s'est investie dans le fleurissement des différentes entités. Un crédit de fonctionnement de 100.000 euros a été dédié au service des Parcs et plantations.

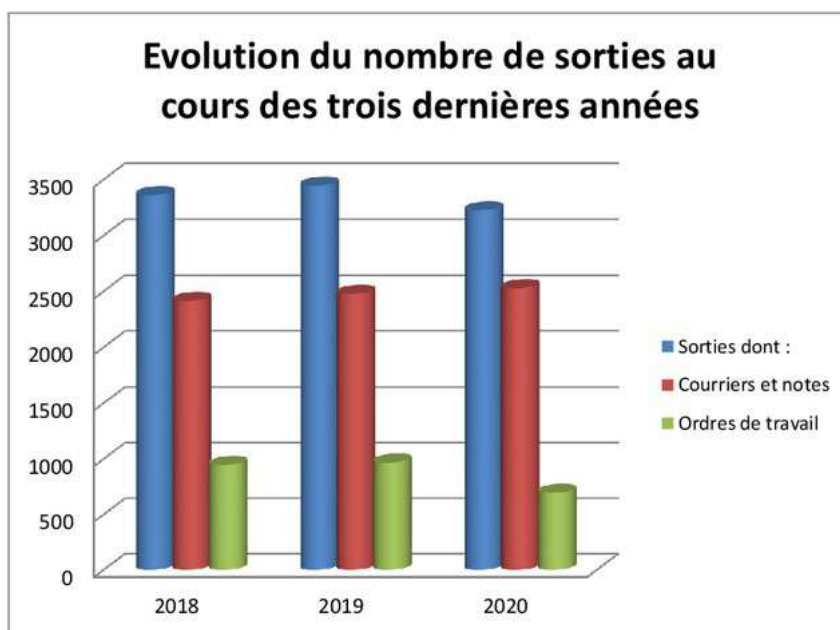
Voir en annexe 7 pour quelques réalisations en particulier.

Organigramme Direction Services Techniques de la Ville d'Andenne - Situation au 31 octobre 2020



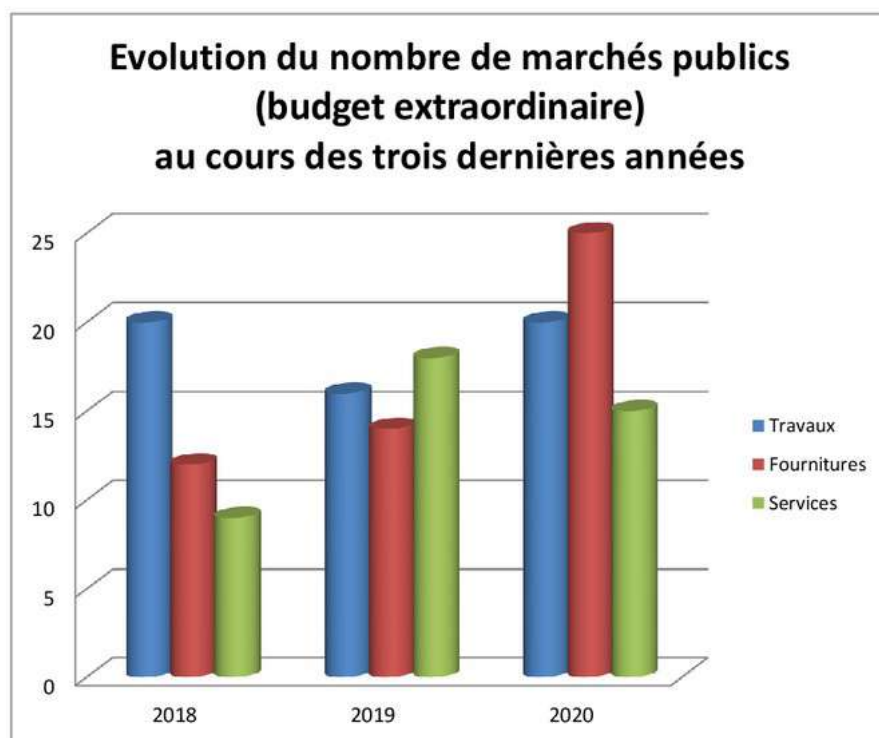
Courriers et ordres de travail

	2018	2019	2020
Sorties dont :	3362	3446	3225
Courriers et notes	2415	2478	2529
Ordres de travail	947	968	696



Marchés publics

	2018	2019	2020
Travaux	20	16	20
Fournitures	12	14	25
Services	9	18	15



Annexe 4 : réalisations Service de la Voirie

Remplacement des caniveaux et création d'un mur dans la cours de l'école de Bonneville



Réfection de 60 m de filets d'eau rue Chauffour à Bonneville



Réparation d'un mur de soutènement chemin de Messe à Seilles



Les autres travaux réalisés :

- réparation d'un trottoir rue du Centre à Bonneville en enrobé à chaud ;
- réalisation d'une dalle en béton rue Vaudaigle à Andenne ;
- création de deux dalles en béton et pose d'arbres métalliques au cimetière de La Triche à Andenne ;
- réalisation d'un caniveau Allée des Bouleaux à Landenne ;
- empierrement d'un chemin communal rue Paulus à Maizeret ;
- réparation de la voirie et pose d'un nouvel enrobé à chaud ;
- réalisation d'un parking provisoire à l'école communale sise rue Sous Meuse de Namêche ;
- empierrement des trottoirs rue Belle-Vue à Seilles ;
- terrassement et empierrement d'un chemin communal rue des Roseurs à Seilles ;
- terrassement et empierrement d'un trottoir rue du Château à Seilles ;
- ajustement des pentes et réparation de la voirie en enrobé à chaud rue du Try à Thon ;
- pose d'un trapillon rue de la Colline à Vezin ;
- sécurisation d'un bâtiment rue des Commognes à Ville-en-Warêt ;
- ...

En ce qui concerne la crise Covid, le service de la Voirie a été mobilisé pour :

- le découpage des tissus pour la confection des masques en tissus par les couturières bénévoles ;
- la distribution et récupération des kits auprès des couturières bénévoles ;
- l'aide au FABLAB pour la fabrication des visières pour les commerçants andennais et le personnel de l'administration ;
- la distribution des visières dans les commerces et chez les indépendants ;
- la distribution des masques pour le personnel infirmiers, médecins... ;
- la distribution des masques en tissus à l'ensemble de la population ;
- l'aide aux personnes isolées (achats et livraisons des denrées alimentaires commandées) ;
- la logistique pour le transport des masques fournis par le Fédéral et la Région.

Annexe 5 : réalisations du Service Garage/Atelier/Magasin communal et CLog

- Remplacement roulement et bourrage du pont avant du tracteur du service voirie YRQ-979



- Démontage d'un moteur de tondeuse du service plantation pour remplacer le vilebrequin



- Remplacement du joint de culasse du tracteur Izeki du service plantation
- Mise en décharge d'anciens véhicules et de véhicules enlevés de la voie publique à la demande de la Police (transport pour l'évacuation effectué par le service de la Voirie)
- Remplacement d'un embrayage sur un véhicule du CPAS
- Remplacement de la rampe de défilement sur l'Unimog 500 du service de la Voirie

Reportage photo de quelques travaux effectués par l'atelier

- Fabrication d'un pont pour le Ry Jaune, préparation des billes de chemin de fer par le service Bâtiments et placement du pont par le service de la Voirie



- Fabrication de nouveaux garde-corps pour le Calvaire, métallisation chez Métal Protection et placement avec la collaboration du service de la Voirie



- Fabrication d'une nouvelle clôture en tube métallique pour remplacer l'ancienne en treillis pour l'école et la crèche de Bonneville
-
- Fabrication de lettres en acier corten pour le service Espaces verts, afin d'écrire le mot Andenne au rond-point de la sortie de l'E42



- Fabrication de structures métalliques pour le service Espaces verts



- Livraison de poubelles pour le bâtiment du Phare Promenade des Ours
- Préparation (remplissage et étiquetage) des gels hydro-alcoolique et des pieds fabriqués par l'atelier
- Distribution des kits pour le corps médical
- Placement d'extincteurs et de plaquettes d'identification sur les brûleurs à gaz des divers services
- Container et cuve de stockage pour carburant, thinner, couleur, huile hydraulique ...

Annexe 6 : réalisations Service des Bâtiments

Travaux de peintures

- **CAPC** : mise en couleur du 2^{ème} étage et pose du revêtement de sol (Gerflor) + cage d'escalier + ascenseur + meubles.



- **Centre de crise** : mise en peinture.
- **Ecole de Coutisse** : pose de fibre de verre et mise en couleur + meubles + sanitaires.
- **Centre culturel** : rafraîchissement des peintures.



- **Ecole de Petit-Warêt** : fin mise en peinture.
- **Ecole de Seilles rue des écoles** : rafraîchissement peinture des sanitaires.
- ...

Travaux électriques

- **Bâtiments communaux** : dépannage dans les différents bâtiments de la commune.
- **Aide aux différents corps de métier** : peintre, chauffagiste, ardoisier et menuisier.
- **Etablissements scolaires** : réalisation des câblages pour l'alimentation des nouveaux tableaux numériques des écoles (Petit-Warêt, Coutisse, ...).
- **Hôtel de ville** : réalisation du câblage électrique et data du centre de crise.
- **Crèche Andenelle** : alimentation en courant électrique des nouveaux stores électriques.
- **Ecole de Namêche** : installation d'un éclairage extérieur.
- **Ecole de Seilles** : installation électrique et d'une ventilation.
- **Atelier** : réfection des encadrements lumineux du centre-ville.



- **Le phare** : placement de cimaises et photos pour l'exposition.
- **Zone de police** : alimentation électrique et data du nouveau module.
- **Appartement logis andennais et AIS** : interventions de dépannage.

- **Maison des solidarités** : remplacement de l'éclairage en LED.
- **Rapport BTV** : mise en conformité.
- **Festivités** : fourniture et placement des coffrets électriques, guirlandes de Noël, etc...
- ...

Travaux sanitaire/chauffage

- **Bâtiments communaux** : dépannage dans les différents bâtiments de la commune.
- **Bâtiments communaux** : entretien de l'appareillage de chauffage.
- **Entretien et nettoyage des fontaines** : arrêt et remise en route des pompes.
- **Interventions dans les cimetières** : entretiens, ouvertures et fermetures des compteurs d'eau.
- **Relevé des compteurs** : eau, électricité et gaz.
- **Ecole de Bonneville** : réparation fuite importante chauffage et sanitaire + remplacement urinoir.
- **Ecole et crèche de Petit-Warêt** : placement d'un boiler.
- **Logis andennais de Namèche** : placement d'un boiler.
- **Ecole de Sclayn** : remplacement de l'égouttage des urinoirs.
- **Football de Petit-Warêt** : travaux de chauffages, sanitaires et filtre eau de pluie.
- **Eglise de Coutisse** : placement d'un évier.
- **Salle de Sclayn** : réparation fuite de chauffage.
- **Ecole de Coutisse** : aménagement des sanitaires.
- **Centre culturel** : rénovation des sanitaires hommes et femmes.
- **Service des Espaces verts** : alimentation en eau chaude sanitaire.
- **Musée** : remplacement des sanitaires.
- **Ecole de Seilles place Wauters** : remplacement des sanitaires.
- **Le phare et maison des solidarités** : débouchage des égouttages.
- **Zone de police** : interventions de dépannage.
- ...

Travaux de menuiserie

- **Bâtiments communaux** : dépannage dans les différents bâtiments de la commune.
- **Ecole de Coutisse** : réaménagement des WC : caissons + fabrication de nombreux meubles.
- **Ecole de Petit-Warêt** : intervention porte d'entrée + lattage dans les classes.
- **Eglise de Coutisse** : plancher du clocher.
- **Ecole de Coutisse** : fabrication de nombreux meubles.
- **Rond-point Belle mine (pot marocain)** : fabrication d'un caisson de protection contre le gel en plaques en polycarbonate.
- **DST** : fabrication séparation coronavirus.
- **Ecole de Namêche** : réglage châssis.
- **Zone de police** : placement d'un passe document.
- **Cohésion sociale** : modification et arrangement de la cuisine.
- **Atelier** : fabrication des nombreuses séparations coronavirus pour les services communaux, pharmacies,
- **Crèche d'Andenelle** : réparation porte et fabrication et installation de meuble pour le coin à langer.
- **CAPC** : fabrication de meubles.



- **Le phare** : placement de cimaises et placement de plexis.
- **Ecole de Namêche** : réparation de la barrière et des clôtures.
- **Kiosque de Sclayn** : mise en place.
- **Hôtel de ville** : fabrication d'un meuble sur mesure.
- ...

Travaux des ardoisiers

- **Bâtiments communaux** : interventions d'urgence en cas de fuite et de problèmes d'écoulement des eaux : Arena, cohésion sociale, école de Bonneville, ...
- **Ecole de Petit-Warêt** : réparation rive.
- **Stade de football PAPP** : réalisation de l'étanchéité du bac de corniche.
- **Parc de Sclayn** : réalisation du kiosque.



- **Ecole de Coutisse** : installation des préaux dans la cour de récréation.



- **Atelier** : aide au menuisier pour séparation coronavirus.
- **Lavage des vitres** : bâtiments communaux tels que DST, CAPC, Hôtel de ville, ...
- **Décoration de Noël et banderoles** : utilisation du manitou.
- **Zone de police** : placement du passe document.
- **Eglise de Coutisse** : réalisation d'un plancher.

- **Service Garage** : toiture d'un bâtiment annexe.



- **Festivités** : utilisation du MANITOU pour le placement des banderoles, lumières, etc...
- **Aide aux différents corps de métier** : peintre, chauffagiste et menuisier.
- ...

Annexe 7 : réalisations Service des Espaces verts

Fleurissement hiver/printemps

En quelques chiffres :

- plantation de 33000 bulbes à la main ;
- plantation mécanisée 31000 bulbes ;
- plantation de 1500 Pensées.

Aménagement du parc de Sclayn

L'aménagement du parc est composé :

- d'un potager commun ;
- d'un kiosque ;
- d'une aire de repos avec tables et barbecue ;
- d'un module de sport ;
- d'une aire de jeux ;
- de massifs, haies, prairie fleurie, hôtel à insectes, ...



Aménagement du parc de la Justice

L'aménagement du parc est composé :

- de massifs ;
- d'une prairie fleurie avec un hôtel à insectes ;
- de plantations d'arbres.

Divers aménagements

- du rond-point de l'Hôpital ;
- du square de Thon ;
- de la phase 1 du cimetière nature de Ville-En-Warêt ;
- de la plaine d'Andenelle.

Aménagement du verger rue de la Houssaie

Plantation de six arbres fruitiers et de 80 mètres de haie de petits fruitiers.

Aménagement du Cimetière nature de Namêche



L' aménagement est composé :

- d'une prairie fleurie ;
- de divers massifs en vivaces ;
- d'une allée arborée ;
- de l'engazonnement de toutes les allées.

Fleurissement d'été

Le fleurissement est composé :

- de 26 294 fleurs ;
- de 23 tours fleuries ;
- de 143 vasques, suspensions, jardinières,... ;
- de 18 mosaïcures en 3D (ours, lapins, fourmis,...) ;
- de trois gros réaménagements de parterres aux quatre coins, le rond-point de l'E42 ;
le pont d'Andenne ;
- ...



Les Potagers

Gestion des six potagers commun: 4 à Andenne, 1 à Vezin et 1 à Sclayn.

Elagage



En chiffres :

- plus de 17 interventions avec nacelle ;
- 226 arbres élagués chaque année ;
- l'élagage des abords des routes en collaborations avec le services de la Voirie.

Journée de l'arbre

Distribution gratuite à la population de plus de 500 plants.

Toiture végétale du centre culturel

Avant/après



Les cimetières « nature »

Le service des espaces verts est en charge de l'entretien des cinq cimetières nature et le sixième est en cours de réalisation.

28. Abréviations

ACC	Association des Centres Culturels
ACP	Afrique – Caraïbes - Pacifique
ACSA	Actions Culturelles et Sociales d’Andenne (A.S.B.L.)
ADEL	Allocation de Déménagement et de Loyer
AFN	Atelier de Fabrication Numérique
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire
AG	Assemblée Générale
AIS	Agence Immobilière Sociale
ALE	Agence Locale pour l’Emploi (A.S.B.L.)
AMO	Service d’Aide aux jeunes en Milieu Ouvert
APE	Aide à la Promotion de l’Emploi
APEC	Agence de Promotion des Écoles Communales (A.S.B.L.)
APERE	Association pour la promotion des énergies non renouvelables
ARA	Athénée Royal d’Andenne
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWAP	Agent Wallonne du Patrimoine
AWSR	Agence Wallonne pour la Sécurité Routière
BeWAPP	Etre une Wallonie Plus Propre
BBR	Espace Bébé-Rencontre
BIJ	Bureau International de la Jeunesse
CAA	Ceramic Art Andenne
CAI	Centre d’Action Interculturelle
CAI	Comité d’Acquisition d’Immeubles (Ministère des Finances)
CAIPS	Concertation des Ateliers d’Insertion Professionnelle et Sociale
CB	Cadre de Base (Police)
CCATM	Commission Consultative communale d’Aménagement du Territoire et de Mobilité
CCA	Commission Communale de l’Accueil
CCAA	Conseil Consultatif des Aînés Andennais
CCLP	Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires
CCCom	Cellule de Crise Communale
CCP	Conseil Consultatif de Prévention
CDLD	Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
CEB	Certificat d’Études de Base
CEC	Centre d’Expression et de Créativité
CEFA	Centre d’Enseignement et de Formation en Alternance
CET	Centre d’Enfouissement Technique
CID	Carte d’Identité Européenne
CISP	Centre d’Insertion Socio-Professionnelle
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
CLE	Coordination Locale pour l’Enfance
CLPS	Centre Local de Promotion de la Santé
CM	Cadre Moyen (Police)
CoDT	Code du Développement Territorial
CoDir	Comité de direction
CPSA	Coordination Provinciale Sida Assuétudes
CRU	Commission de Rénovation Urbaine
CSA	Coordination Sida Assuétudes
CSIS	Cavité Souterraine d’Intérêt Scientifique
CWEDD	Conseil Wallon de l’Environnement pour le Développement Durable
DAG	Direction des affaires générales
DALP	Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie
DGO PLASS	Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l’action sociale et de la santé
DGRNE	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l’Environnement
DIIS	Direction Interdépartementale de l’Intégration Sociale (Ministère de la Région Wallonne)
DIISP	Dispositif Intégré d’Insertion Socio-Professionnelle
DJT	Direction juridique et territoriale
DPA	Division de la Prévention et des Autorisations (Ministère de la Région Wallonne)

DPE	Division de la Police de l'Environnement
DPO	Data Protection Officer
SRH	Service des Ressources Humaines
DSF	Direction des Services Financiers
DST	Direction des Services Techniques
EDD	Ecole Des Devoirs
EIC	Ecole Industrielle et Commerciale
EID	Carte d'Identité Electronique
EMS	Espace Multi-Sports
EPN	Espace Public Numérique
ESPA	Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne
ETP	Equivalent Temps Plein
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEDITO	Fédération Wallonne des Institutions pour Toxicomanes
FLE	Français Langue Etrangère
FRW	Fondation Rurale de Wallonne
FSE	Fonds Social Européen
FWB	Fédération Wallonie Bruxelles
GAL	Groupe d'Action Sociale
GED	Gestion Electronique de Documents
GRACQ	Groupe de Recherches et Actions des Cyclistes Quotidiens
GRAPA	Garantie Revenus Aux Personnes Agées
HEAJ	Haute Ecole Albert Jacquard
ICMS	Incident & Crisis Management System
IGN	Institut Géographique Naturel
INS	Institut National des Statistiques
IOT	Internet Of Things
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
ISP	Insertion Socio-Professionnelle
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LAN	Local Area Network (réseau local)
MB	Moniteur Belge
MC	Maison de la Convivialité
MCAE	Maison Communale d'Accueil de l'Enfance
MDE	Maison De l'Emploi
MIRENA	Mission Régionale pour l'Emploi de Namur
MJ	Maison des Jeunes
MSW	Musées et Société en Wallonie
ND	Non Disponible
NEET	Not in Education, Employment or Training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
NLC	Nouvelle Loi Communale
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODR	Opération de Développement Rural
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OT	Ordre de Travail
OTVA	Office du Tourisme de la Ville d'Andenne
PAN	Port Autonome de Namur
PCA	Plan Communal d'Aménagement
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCS	Plan de Cohésion Sociale
PCUI	Plan Communal d'Urgence et d'Intervention
PDU	Perspective du Développement Urbain
PE	Périodes – Elèves
PE	Permis d'Environnement
PEP	Périodes – Elèves Pondérées
PIB	Prêt Inter-Bibliothécaire
PIM	Plan d'Intervention Médicale
PIPS	Plan d'Intervention Psycho-Sociale
PISA	Plan d'Intervention Sanitaire
PLANU	Planification d'urgence

POWALCO	Plateforme wallonne de coordination de chantiers (A.S.B.L.)
POLLEC	Politique Locale Energie Climat
PPA	Plan Particulier d'Aménagement
PPP	Plan de Prévention et de Proximité
PRIMA	Plan RISques et MANifestations
PSIOE	Plan interne de Surveillance des Obligations environnementales
PSSP	Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention
PST	Programme Stratégique Transversal
PTP	Programme de Transition Professionnelle
RAN	Réseau Assuétudes Namurois
RASANAM	Réseau d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes des Arrondissements de Namur et Dinant
RDR	Réduction De Risques
RESA	RElais SAnité
RGBSR	Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
RGPE	Règlement Général pour la Protection de l'Environnement
RGPT	Règlement Général sur le Protection du Travail
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
RSUN	Relais Social Urbain Namurois
SAE	Site d'Activités Economiques
SAED	Site d'Activités Economiques Désaffecté
SAGEISS	Service d'Assistance, Guidance Et Intervention Sanitaire et Sociale
SAHIA	Service Pluraliste d'Accompagnement et d'Insertion Sociale pour Personnes Handicapées
SAILFE	Service d'Aide et d'Intervention Locales pour les Familles et les Enfants
SAJ	Service d'Aide à la Jeunesse
SAPAD	Société Autonome de Protection des Animaux
SASER	Service de Santé Affective, Sexuelle et de Réduction des Risques
SASPE	Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance
SCS	Services de Cohésion Sociale
SIG	Système d'Information Géographique
SGIB	Site de Grand Intérêt Biologique
SIAEERN	Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipements Economiques de la Région Namuroise
SIPAA	Service Information Prévention Accompagnement Assuétudes
SIPPT	Service d'Intervention, de Prévention et de Protection au Travail
SLSP	Sociétés de Logement de Services Publics
SPAF	Service Provincial d'Aides Familiales
SPMT	Service de Prévention et de Médecine du Travail
SPW	Service Public de Wallonie
SPWTLPE	Service Public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
SRDC	Schéma Régional de Développement Commercial
SRWL	Société Régionale Wallonne du Logement
SSA	Service Spécialisé en Assuétudes
SVE	Service Volontaire Européen
TIC	Techniques de l'Information et de la Communication
TMS	Travailleur Médico-Social
UF	Unité de Formation
UPS	Uninterruptible Power Supply
UTLA	Université du Temps Libre d'Andenne
VADA	Ville Amie Des Aînés
VPN	Virtual Private Network (réseau privé virtuel) Serveur VPN : serveur d'accès distant
ZAE	Zone d'activité économique
ZAP	Zone d'Actions Prioritaires
ZHIB	Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZP	Zone de Police
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation